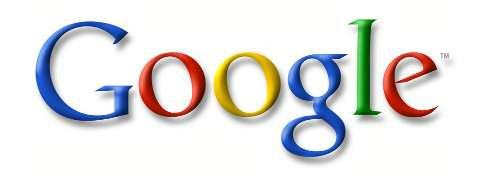
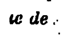
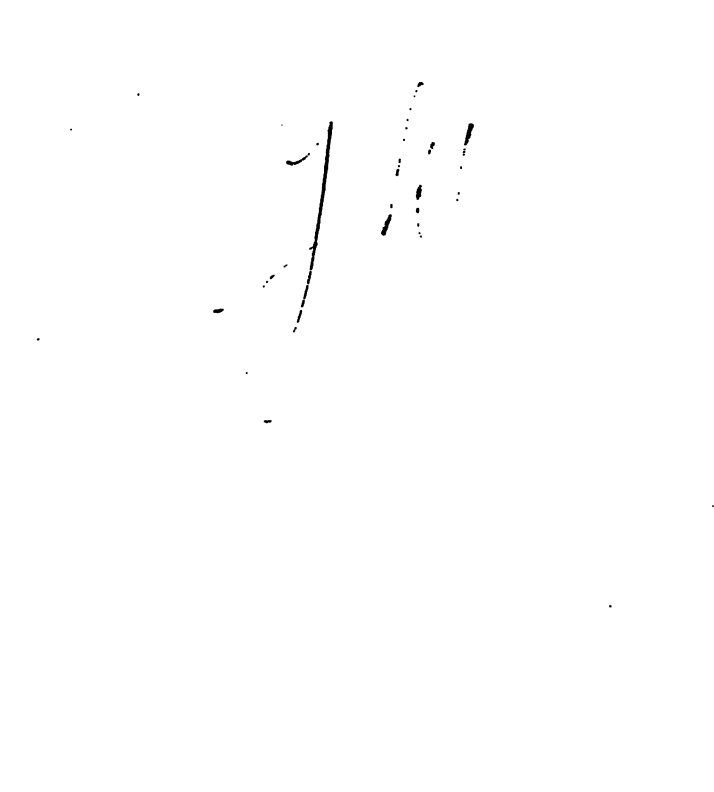







VE
RI
TAS



HISTOIRE
DE PHOTIUS,
PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE.

Tous les exemplaires non revêtus de la signature ci-dessous seront réputés contrefaits.

Aug. Haton.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
rue Jacob, 56.

6

HISTOIRE

DE PHOTIUS,

PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE,

AUTEUR DU

SCHISME DES GRECS,

D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX, LA PLUPART ENCORE INCONNUS ;

Accompagnée d'une Introduction, de Notes historiques et de Pièces justificatives ;

PAR M. L'ABBÉ JAGER,

Chanoine honoraire de Paris et de Nancy, professeur d'histoire à la Sorbonne.

DEUXIÈME ÉDITION.

PARIS,

AUG. VATON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

46, RUE DU BAC.

—

1845.

INTRODUCTION.

Photius est un des caractères les plus fiers et un des esprits les plus extraordinaires qui aient figuré dans l'histoire des révolutions religieuses. Neuf papes, cinq conciles ont successivement épuisé toutes les ressources de leur autorité pour arrêter son ambition et dompter son orgueil; et, malgré leurs efforts réunis, ils n'ont pu le soumettre ni l'empêcher de séparer deux grandes Églises par une scission funeste qui dure encore et qui a été la source de grandes calamités. Cependant il n'est pas, comme on le croit communément, le premier fondateur du schisme des Grecs, il n'est que le continuateur de l'œuvre de ses prédécesseurs sur le siége de Constantinople. Malgré son influence, ses talents et ses ruses, il n'aurait pas eu de grands succès, s'il n'avait pas trouvé des dispositions favorables à ses vues, et des esprits préparés pour son œuvre. Il faut donc remonter plus haut, examiner ce qui s'est passé avant lui sur le siége de Constantinople, et les principes qui y ont été professés. Ces notions, qui font partie intégrante de l'histoire de Photius, nous donneront le secret de ses succès et la clef de son schisme. Je vais les retracer dans cette introduction avec toute la brièveté que comportera la gravité du sujet.

Dès la naissance du christianisme, l'Orient a été divisé en deux patriarcats institués par saint Pierre, qui s'était réservé l'Occident avec l'autorité universelle sur toute

l'Église. Le premier siége était donc à Rome, le second à Alexandrie, le troisième à Antioche. Tout venait aboutir à ces trois siéges, dont saint Pierre était le chef. « Les trois « patriarches, dit Grégoire le Grand, sont assis dans une « seule et même chaire apostolique, parce qu'ils ont tous « trois succédé au siége de Pierre et à son Église que J.-C. « a fondée dans l'unité, et à qui il a donné un chef unique « pour présider aux trois siéges principaux des trois villes « royales, afin que ces trois siéges, indissolublement unis, « liassent étroitement les autres Églises au chef divine- « ment institué (1). »

Ces trois grandes divisions, qui plaçaient à la tête de chaque partie du monde un haut dignitaire de l'Église, se trouvèrent bientôt trop étendues. Le christianisme comprimé pendant la persécution, fit des pas de géant après la conversion des empereurs. Les besoins de l'Église se multiplièrent, et comme les correspondances étaient difficiles, il fallait établir de nouveaux dignitaires. L'Afrique eut donc ses primats, l'Italie ses patriarches, l'Espagne et les Gaules leurs vicaires apostoliques et leurs métropolitains. L'Orient fut aussi subdivisé. Déjà du IIIe au IVe siècle, on ne sait pas précisément à quelle époque s'étaient formés trois exarchats, qui sont ceux d'Éphèse, de Césarée en Cappadoce, et d'Héraclée en Thrace. Le concile de Nicée y fait allusion dans son sixième canon, et le premier concile de Constantinople le reconnaît expressément (2).

L'Illyrie orientale, qui comprenait les deux Macédoines, les deux Épires, la Thessalie et l'Achaïe, était sous l'autorité d'un vicaire apostolique, qui résidait à Thessalonique, la capitale, et qui avait le même pouvoir que les patriarches

(1) Epist. ad Eulog., L. XIII, 41.
(2) Labb., t. II, p. 31 et 948.

et les exarques, avec cette différence que son pouvoir était temporaire et expirait à la mort du Pape, tandis que celui des patriarches et des exarques était attaché à leur siége et n'avait pas besoin d'être renouvelé. Plus tard, ce vicariat fut divisé en deux, et une partie donnée à l'évêque de Justinianée, qui reçut le titre de vicaire apostolique, à la demande de l'empereur Justinien, qui voulait ainsi honorer le lieu de sa naissance (1).

A cette époque, l'évêque de Jérusalem portait aussi le titre de patriarche. Le concile de Nicée avait accordé à ce siége une préséance d'honneur, sans le soustraire pourtant à la juridiction du métropolitain qui était celui de Césarée en Palestine. C'était un titre purement honorifique. Mais les évêques de Jérusalem ayant une fois ce titre, voulurent étendre leur juridiction aux dépens du patriarcat d'Antioche. Juvénal est l'évêque qui a fait valoir le plus vivement ses prétentions. Il demanda à les faire légaliser au concile d'Éphèse; mais saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, quoique ami de Juvénal, s'y opposa fortement et informa le Pape des démarches de Juvénal. Le Pape réprima cette ambition naissante, et renferma l'évêque dans le cercle de ses devoirs. Juvénal, repoussé par le concile et par le Pape, eut recours à l'empereur Théodose le Jeune, qui soumit par un édit impérial au siége de Jérusalem les trois Palestines, les deux Phénicies et l'Arabie. Mais cédant bientôt aux réclamations du patriarche d'Antioche, il révoqua son édit, et l'évêque fut réduit à sa ville de Jérusalem (2). Le concile de Calcédoine, en 451, lui fut plus favorable. Il accepta un concordat fait entre l'évêque de Jérusalem et celui d'Antioche, par lequel les deux Phéni-

(1) Novell. 131, c. 3. — Labb., t. IV, p. 1743.
(2) Oriens Christ., t. III, p. 113.

cies restèrent au siége d'Antioche et les trois Palestines à celui de Jérusalem. Les légats le confirmèrent et les Papes y consentirent, du moins tacitement. Depuis cette époque, l'évêque de Jérusalem fut compté parmi les patriarches (1).

Tous ces grands dignitaires de l'Église, patriarches, exarques, vicaires apostoliques, primats, confirmaient et ordonnaient les évêques de leur province, ou les faisaient ordonner par les métropolitains, après avoir approuvé leur élection (2). Mais leur propre confirmation était réservée au souverain pontife (3), par qui, selon l'expression de l'antiquité chrétienne, *toute dignité sacerdotale était fortifiée et affermie* (4); et c'est ainsi que s'entretenait et se conservait la grande unité de l'Église.

Le siége de Byzance, qui dépendait originairement de l'exarchat d'Héraclée en Thrace, avait acquis tout à coup une grande importance par la translation du trône impérial à Constantinople. L'évêque, placé près de l'empereur, était devenu un intermédiaire officieux, et bientôt un négocia-

(1) Ap. Ballerini observ. in diss. IX. Quesnel. Oper., S. Leon., t. I, p. 1224.

(2) Ce fait résulte du sixième canon du concile de Nicée (Vales. observat. in Socrat. et Zosom., lib III), de la lettre d'Innocent I au patriarche d'Antioche (Labb., t. II, p. 1269), et de la lettre de saint Léon à l'évêque de Thessalonique, son vicaire (Labb., t. III, p. 1382).

(3) Quel Pape, demande M. Dupin, a confirmé saint Cyprien, saint Ambroise, saint Augustin (*Réfutation des assertions* de M. de Montalembert p. 52)? Il est certain, par les monuments historiques, que jamais évêque n'a été regardé comme légitime, sans avoir été confirmé par le Pape; mais cette confirmation n'a pas toujours été immédiate comme elle l'est aujourd'hui; elle était donnée au nom du Pape par les patriarches, les vicaires apostoliques, les primats, et même, plus tard, du moins en Occident, par les métropolitains. Mais leur propre confirmation procédait immédiatement du saint-siége : c'est ce qu'a montré, jusqu'à la dernière évidence, M. de Lamennais, frère de l'illustre écrivain, dans son ouvrage intitulé *Institution des évêques*.

(4) Gelas., Epist. 14, ap. Labb., t. IV, p. 1215.

teur obligé entre l'empereur et les évêques, entre l'Orient et l'Occident, entre le Pape lui-même et le souverain. La plupart des affaires ecclésiastiques qui parvenaient à la cour, lui étaient soumises, de sorte qu'il devenait comme un ministre des affaires ecclésiastiques, et exerçait, lorsqu'il avait le talent de plaire au prince, une très-grande influence.

Mais ce ministre, si haut placé par son crédit et son influence, n'était que simple évêque dans l'ordre hiérarchique, obligé de céder le pas, dans les assemblées publiques, aux patriarches, aux exarques, et même aux métropolitains. Cette alternative d'élévation et d'abaissement ne pouvait lui convenir bien longtemps. Le premier évêque dans l'empire, il voulut être aussi le premier dans l'Église. L'histoire nous laisse ignorer les tentatives qui furent faites depuis Constantin jusqu'au premier concile général de Constantinople. Mais dans ce concile, tenu en 381, sous Nectaire, nouvellement élu pour remplacer saint Grégoire de Nazianze, les Pères, circonvenus par des inspirations et des démarches dont nous ne retrouvons plus les traces, mais qu'il est facile de se figurer, conférèrent, sans l'avis du Pape, à l'évêque de Constantinople un privilége d'honneur qui le plaçait immédiatement après le pontife romain, au-dessus des métropolitains et même au-dessus des patriarches. « Que l'évêque de Constantinople, est-il dit, ait la « primauté d'honneur après l'évêque de Rome, parce que « Constantinople est la nouvelle Rome (1). »

Ce canon portait atteinte à toutes les dispositions précé-

(1) Τὸν μέν τοι Κωνσταντινουπόλεως ἐπίσκοπον ἔχειν τὰ πρεσβεῖα τῆς τιμῆς μετὰ τὸν τῆς Ῥώμης ἐπίσκοπον, διὰ τὸ εἶναι αὐτὴν νέαν Ῥώμην. Labb., t. II, p. 948.

dentes, à tous les décrets des Papes, qui assignaient, après eux, le premier rang au patriarche d'Alexandrie et le second à celui d'Antioche. L'évêque de Constantinople marche maintenant le premier après le Pape ou ses délégués. Hâtons-nous cependant de faire observer que ce canon n'accorde aucun droit de juridiction, qu'il ne confère à l'évêque de Constantinople qu'un privilége de préséance en rapport avec sa position dans l'empire : *la primauté d'honneur*, τὰ πρεσβεῖα τῆς τιμῆς. Je cite le mot grec et j'insiste sur sa valeur ; πρεσβεῖον signifie *privilège acquis par l'âge : droit d'aînesse, honneurs, marques de distinction*. Il ne peut donc s'agir ici d'une extension d'autorité et de juridiction. Ce qui confirme cette interprétation et la met hors de doute, c'est le canon précédent, qui fait mention explicite des deux patriarches et des trois exarques, en confirmant leur juridiction et en leur défendant de l'exercer hors des limites de leur patriarcat ou de leur exarchat (1); et tout cela conformément aux décrets de Nicée. Dans ce canon, nous voyons deux patriarcats, ceux d'Alexandrie et d'Antioche; trois exarchats, ceux d'Éphèse, de Césarée en Cappadoce, et d'Héraclée en Thrace, nominativement désignés, reconnus et conservés dans l'intégralité de leur territoire : les limites sont exactement tracées et elles se touchent, plus de place pour former un diocèse ou plutôt *une diocèse* (2) à l'évêque de Constantinople ; il n'est donc évidemment question dans le canon suivant que d'une simple primauté d'honneur. J'ajouterai, pour terminer ce débat, que le concile de Constantinople n'était pas par

(1) Can. 2, ap. Labb., t. II, p. 948.

(2) Les dépendances d'un patriarcat ou d'un exarchat sont appelées *la diocèse*. La province du métropolitain est désignée sous le nom de *paroisse*.

lui-même un concile œcuménique, puisqu'il n'était composé que d'évêques orientaux; qu'il n'a obtenu ce caractère que par le consentement des évêques d'Occident, et surtout par l'approbation du souverain pontife; que celui-ci n'a approuvé que la partie dogmatique de ce concile, le symbole dressé contre les Ariens et contre l'hérétique Macédonius, et non la partie disciplinaire. Je dirai de plus que le canon dont il s'agit n'a pas même été proposé à sa sanction; que les Pères du concile, dans leur compte rendu, ne font aucune mention du privilége honorifique décerné à l'évêque de Constantinople, et qu'ils se contentent de dire qu'ils ont renouvelé les décrets du concile de Nicée, relativement à la juridiction des patriarches et des exarques. Ce silence extraordinaire et véritablement inexplicable a fait croire à plusieurs auteurs que ce canon n'est point authentique, qu'il a été fabriqué dans une réunion posthume d'évêques dévoués au prélat de la cour, après le départ de Timothée, patriarche d'Alexandrie, qui ne l'eût pas souffert (1). Quoi qu'il en soit, il est certain que ce canon ne confère qu'un titre purement honorifique, et que même, comme tel, il n'a aucune valeur légale, puisqu'il n'a point été soumis à l'approbation romaine. Voilà ce que disent également saint Léon (2) et Grégoire le Grand : « L'Église « romaine, dit ce dernier, n'a jusqu'à présent ni reçu, ni « approuvé les canons de ce concile. Ce qu'elle a approuvé, « ce sont les définitions portées contre Macédonius (3). »

C'est pourtant sur ce canon que vont s'appuyer les évê-

(1) Baron., ann. 381, n. 35 et 36.

(2) Epist. 53, ad Anatol. ap. Labb., t. IV, p. 845.

(3) Ecclesia Romana eosdem canones, vel gesta illius synodi hactenus non habet nec accipit. In hoc autem eamdem synodum accepit quod est per eam contra Macedonium definitum. Greg., Epist., lib. VI, 31, ap. Labb., t. V, p. 1277.

ques de Constantinople pour étendre leur juridiction et pour se faire déclarer plus tard patriarches universels; ils n'en arrivèrent pas là d'emblée, leur marche fut progressive. Il faut l'observer attentivement pour bien comprendre les actes de Photius.

Dès l'année 394, douze ans après le concile, Nectaire eut l'occasion de mettre en pratique la décision du concile. Dans un synode assez nombreux tenu à Constantinople, il jugea un différend élevé entre deux évêques qui se disputaient le siége de Bostre, métropole de l'Arabie, et par conséquent du ressort du patriarche d'Antioche (1). Il présida ce synode, malgré la présence des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche; et, ce qui est à noter, le patriarche d'Alexandrie était ce fameux Théophile, qui va déposer saint Chrysostome et qui, certes, n'était pas d'humeur à céder facilement les honneurs de la préséance. Sur quoi s'appuyait Nectaire pour faire un acte semblable? sur le troisième canon du concile de Constantinople. Mais ce qu'il y a de plus difficile à expliquer, c'est la conduite de saint Chrysostome, qu'on ne peut accuser ni d'ambition ni d'ignorance, et qui étend sa juridiction sur l'Asie et la Thrace : il y dépose et y ordonne plusieurs évêques. Faut-il l'attribuer à une usurpation de pouvoirs? Il est vrai qu'au concile du Chêne, où il a été déposé, on l'accuse, entre autres, d'avoir *empiété sur les provinces des autres et d'y avoir ordonné des évêques* (2). Ensuite, après l'avoir frappé, on dépose tous les évêques ordonnés par lui : mais c'est là l'œuvre de ses ennemis, inspirée par une aveugle haine, et non une preuve d'abus de pouvoir de la part de ce grand évêque.

(1) Labb., t. II, p. 1151. — Fleury, liv. XIX, n. 5, t. 4, p. 656.

(2) Quod invadit alias parochias et episcopos ordinat. Baron. ad an 403, n. 19.

Innocent Ier a examiné tous les griefs allégués contre lui, et les a trouvés insuffisants. Dira-t-on, par contre, que le Pape, en absolvant saint Chrysostome, a consacré ses droits à cette extension de pouvoirs : mais le silence seul ne suffit pas à conférer la juridiction, à sanctionner un droit. Thomassin a trouvé une explication historique plus plausible. Saint Chrysostome, dit-il, dont les vertus et les lumières répandaient un si vif éclat dans les Églises voisines, fut appelé comme arbitre, par les évêques d'Asie, pour terminer de graves difficultés (1). En effet, l'antiquité nous a conservé un décret du clergé d'Éphèse et des évêques voisins, qui conjurent saint Chrysostome de se rendre à Éphèse, de réformer cette Église, si longtemps déchirée par les Ariens et les mauvais catholiques, d'y ordonner un évêque, et de mettre un terme aux intrigues de ceux qui cherchaient par des voies simoniaques à envahir ce siége (2). Or, lorsque dans une province on ne pouvait pas terminer les affaires, il était permis, par les canons, d'appeler un évêque voisin. Le même concile de Constantinople semble l'autoriser en disant : « Les évêques (patriarches ou exar- « ques) ne sortiront pas de leur diocèse, à moins qu'ils « ne soient appelés ailleurs pour des élections ou pour « *d'autres affaires ecclésiastiques* (3). » Et l'évêque ainsi appelé agissait alors, non en vertu de sa propre autorité, mais en vertu de celle qui lui était déléguée. La conduite de saint Chrysostome s'explique ainsi parfaitement, sans qu'on ait recours au troisième canon ; elle ne sort point de l'ancien ordre canonique.

Mais l'exemple étant une fois donné, surtout par un

(1) Thomass., Disc., part. 1, lib. I, c. 10, n. 5.
(2) Fleury, t. V, p. 142.
(3) Can. 2, ap. Labb., t. II, p. 948.

si grand homme, produira ses effets. Les successeurs de saint Chrysostome s'empresseront de le suivre, et ce sera souvent la seule partie de sa vie qu'ils prendront pour modèle. Attique, le deuxième successeur de saint Chrysostome, étendit sa juridiction sur la Thrace et sur l'Asie. Il ordonna un évêque pour Philippopolis, et trois ans après il le transféra à Troade, ville de la Phrygie (1). Cependant, dans cette marche d'envahissement, il sentait ses pas incertains, il comprenait toute l'irrégularité de ses actes ; et pour les colorer d'une apparence de droit, il s'adressa à Théodose le Jeune, et obtint de ce faible prince deux lois favorables à ses desseins. L'une défendait d'*élire* désormais *aucun évêque* dans les trois exarchats, *sans l'agrément et l'autorité du concile de Constantinople* (2). L'autre, après avoir ordonné de faire observer dans les provinces de l'Illyrie les anciens canons, défend de terminer, dans ces provinces, aucune affaire douteuse sans en donner connaissance à l'évêque de la ville de Constantinople, *qui se glorifie*, dit la loi, *des priviléges de l'ancienne Rome* (3).

Le progrès est très-grand, car la première loi lui conférait le droit de confirmation de tous les évêques de l'Asie (4) ; la seconde soumettait à son tribunal les causes majeures d'un pays qui dépendait du vicariat de Thessalonique et qui relevait du saint-siége. C'était pour ainsi dire donner à l'évêque de Constantinople, sur une partie de l'Orient, les mêmes droits qu'exerçait le Pape sur l'Occident (5). Le motif était que *la nouvelle Rome se glorifiait*

(1) Thomass., Discipl., part. 1, lib. I, c. 10, n. 6.
(2) Socrat., l. VII, c. 28.
(3) Cod. Theod., lib. XVI, tit. 2, leg. 45, ap. Godefroi, t. VI, p. 99.
(4) Le droit de confirmer les évêques était le plus beau privilége, et par conséquent le plus ambitionné.
(5) Pagi, ap. Baron, an. 421, ad n. 3.

des priviléges de l'ancienne. Il n'y a pas, il est vrai, dans cette nouvelle position, plus de droit, mais il y a plus de force. A défaut de la science et de la sainteté, par lesquelles saint Chrysostome étendait son heureuse influence autour de lui, les évêques de la nouvelle Rome s'appuient sur la volonté impériale et s'imposent par intimidation.

Sisinnius et les autres successeurs d'Attique exercent généralement, après lui, la même autorité; ils étendent leur pouvoir sur les vingt-huit provinces de la Thrace et de l'Asie Mineure, jugent les différends, ordonnent des évêques, remplissent en un mot toutes les fonctions de patriarches, non cependant sans élever des murmures, des réclamations, des velléités de résistance; mais la main de l'empereur est cachée derrière celle du prélat constantinopolitain; elle se montre au besoin, et les têtes qui osent s'élever sont forcées de s'abaisser à l'instant. Rome se tait, mais elle se tient en observation.

Jusqu'ici on a attaqué les plus faibles, les évêques des provinces de l'Asie, soumises à l'autorité immédiate de l'empereur. Ces évêques étant une fois soumis, une nouvelle carrière s'ouvre aux prélats de la cour; ils travaillent à abaisser les patriarches des deux grands siéges pour les soumettre également à leur autorité. Déjà, avant le concile de Calcédoine, nous remarquons quelques légers empiétements sur leurs droits. C'est peu de chose en soi, mais c'est beaucoup relativement à la tendance que prend ce siége.

Sous Flavien, un évêque d'Édesse en Syrie, Ibas, est accusé d'hérésie; on le poursuit, il est vrai, devant le patriarche d'Antioche, mais on porte en même temps plainte à l'empereur. Celui-ci remet l'examen de la cause à l'évêque de Constantinople, qui nomme des commissaires. Ibas

est absous, et le jugement confirmé plus tard, au concile de Calcédoine, qui mentionne les ordres de Flavien et l'intervention de l'empereur (1).

Sous Anatole, successeur de Flavien, Bérythe étant érigée en métropole par un édit impérial, et le métropolitain de Tyr protestant contre ce changement, l'affaire est déférée au concile de Constantinople. On prononce en faveur de Bérythe, et le patriarche d'Antioche, que cette affaire concernait directement, n'est pas même invité au concile malgré sa présence en ville ; il n'en est pas moins obligé, malgré sa répugnance, de confirmer l'arrêt par sa signature (2). Domnus, patriarche d'Antioche, est déposé au conciliabule d'Éphèse, et Maxime nommé à sa place. Anatole consacre celui-ci au mépris des droits réservés aux évêques du patriarcat (3).

Et sur quoi s'appuyaient les évêques de Constantinople, pour se permettre de telles usurpations? Ils ne savaient invoquer que le troisième canon du concile de Constantinople ; c'est sur ce canon qu'ils fondaient toutes leurs prétentions. Nous en avons une preuve bien frappante. Au concile de Calcédoine, deux évêques se disputent le siége d'Éphèse ; le concile les écarte tous deux : alors les évêques de l'exarchat réclament le droit d'élection que leur donnaient les canons ; le clergé de Constantinople s'appuyant sur l'usage et cherchant à l'établir par l'énumération de toutes les élections faites par les évêques de Constantinople, revendique ce privilége pour son évêque. Les Pères du concile répondent qu'il faut s'en tenir aux canons, mais le clergé de

(1) Archiepiscopo Flaviano decernente, piissimo imperatore disponente. Thomass., Discipl., part. 1, lib. I, c. 10, n. 9.

(2) *Ibid.*, n. 10.

(3) Leon., Epist. ad Anatol. ap. Labb., t. IV, p. 843 et 844.

Constantinople s'écrie : *Oui, aux canons du premier concile, composé de cent cinquante évêques ; il n'est pas permis de toucher aux priviléges de la ville impériale* (1). On voit quel sens donnaient les évêques de Constantinople à ce troisième canon du concile.

Cependant Rome se tait toujours ; elle ferme l'œil sur ces envahissements sans faire un signe, sans dire un seul mot. D'où vient ce silence? Il est facile de l'expliquer. D'une part, les exarchats avaient besoin de réforme, et la plupart des évêques qui se sont succédé dans l'espace de soixante et dix ans, entre le premier concile de Constantinople et celui de Calcédoine, de 381 à 451, semblaient, il faut le dire, se diriger, comme saint Chrysostome, plutôt par le zèle de la charité que par des vues d'ambition ; de sorte que les Papes pouvaient ne pas voir d'un trop mauvais œil des empiétements qui tournaient à l'avantage de l'Église : d'autre part, dans l'état critique et vacillant où se trouvait l'Église d'Orient, divisée en trois fractions à peu près égales et composées de catholiques, de Nestoriens et d'Eutychiens, de telle manière que le plus léger poids pouvait faire pencher la balance au détriment de la foi, ils avaient à observer envers les empereurs, patrons enthousiastes du siége de Constantinople, et souvent plus occupés des choses de l'Église que de celles de l'État, des ménagements infinis pour les entretenir dans des sentiments favorables à la paix de la catholicité.

Vint un jour cependant, où les évêques de Constantinople, enhardis par ce silence de soixante et dix ans, et par leurs efforts toujours couronnés de succès, se déterminè-

(1) Ea quæ sanctorum patrum centum quinquaginta sunt, teneant : privilegia Constantinopolis ne depereant. Labb., t. IV, p. 700.

rent à franchir toute limite, à briser toute barrière, à vouloir établir en règle ce qui n'avait été que tolérance. Alors les Papes se montrent sur la brèche pour disputer le passage ; alors s'établit entre Rome et Constantinople une longue et terrible lutte, à laquelle Photius a pris une si grande part.

La lutte a commencé longtemps avant Photius, au temps du concile de Calcédoine, sous Anatole, que j'ai déjà eu l'occasion de nommer. Les évêques de Constantinople n'avaient rien à alléguer pour justifier leurs envahissements sur les provinces de l'Asie. Le troisième canon du concile de Constantinople, qui leur donnait le droit de préséance, ne leur accordait aucune juridiction sur ces provinces. Ils ne pouvaient donc s'appuyer que sur des édits impériaux ; mais ces édits étaient radicalement nuls, la dernière loi même de Théodose le Jeune qui donnait à l'évêque de Constantinople certains droits sur l'Illyrie avait été révoquée à la prière d'Honorius, empereur d'Occident et oncle de Théodose. C'est le Pape qui l'avait demandé à Honorius (1). Les évêques de Constantinople n'avaient donc aucun titre légal, ils le sentaient bien ; mais ne voulant pas reculer, ils attendaient avec une anxieuse inquiétude l'occasion de l'obtenir. Cette occasion se présenta au concile général de Calcédoine, tenu en 451. C'est Anatole qui va en profiter. Anatole n'était pas bien vu à Rome, il avait été attaché au parti de Dioscore, et avait assisté au faux concile d'Éphèse. Le pape Léon a hésité pendant deux ans à approuver son élection. Enfin, vivement pressé par l'empereur Marcien et la pieuse Pulchérie, il se laissa fléchir quoique à regret, et *plus indulgent que juste,* comme il le

(1) Pagi, Crit. ap Baron., an. 421, ad n. 3.

dit, il confirma son *épiscopat chancelant* (1). La suite fera voir que Léon l'avait bien jugé.

Le concile de Calcédoine, réuni pour remédier aux désordres du conciliabule d'Éphèse, et composé de plus de cinq cents évêques, se tenait au milieu d'un concours de circonstances toutes favorables à l'ambition d'Anatole. La déposition de Dioscore avait rendu vacant le siége d'Alexandrie; celui d'Antioche était occupé par Maxime, qui devait son élévation à Anatole: les deux évêques, Bassien et Étienne, qui prétendaient concurremment à celui d'Éphèse, avaient été simultanément écartés par le concile. Ainsi tous les siéges qui avaient intérêt à s'opposer aux prétentions de l'évêque de Constantinople étaient alors inoccupés ou remplis par des hommes à sa dévotion. D'un autre côté, Juvénal, qui venait de faire sanctionner son arrangement avec Maxime, et d'ériger le siége de Jérusalem en patriarcat, stimulait l'ambition d'Anatole en lui donnant l'espérance d'arriver au même but. L'occasion était belle, Anatole était trop habile pour n'en point profiter. Aussi manœuvra-t-il si bien qu'il fit porter les canons suivants en faveur de son siége.

Le neuvième dit que « si un évêque ou un clerc a un « différend avec le métropolitain, il s'adressera à l'exarque « de la diocèse ou au siége de la ville impériale de Cons« tantinople, pour y faire juger sa cause (2). »

Le dix-septième déclare que « si quelqu'un croit avoir à « se plaindre de l'injustice du métropolitain, il peut recou« rir à l'exarque ou au siége de Constantinople, pour se « faire juger (3). »

Par l'un et l'autre canon l'évêque de Constantinople ac-

(1) Epist. ad Marcian., Labb., t. IV, p. 847.
(2) Labb., t. IV, p. 960.
(3) Labb., *ibid.*, p. 764.

quiert un droit de juridiction sur les exarchats. Tout clerc, tout évêque peut appeler à son tribunal. Cependant, le recours au siége de Constantinople n'est que facultatif; l'inculpé a la liberté de choisir; on lui désigne en premier lieu l'exarque, qui est son chef naturel, et sur sa récusation, l'évêque de Constantinople.

Cet accroissement de pouvoir décrété par tout un concile et sanctionné par les légats dont nous avons les signatures ne satisfit que médiocrement l'ambitieux évêque. Il voulait avoir un droit plus direct et plus absolu sur les exarcats; il va se le faire adjuger après coup. Tout étant donc réglé dans le concile, dogme et discipline, on s'apprêtait à congédier l'assemblée. Déjà même les légats du Pape, beaucoup d'évêques et les commissaires impériaux s'étaient retirés, lorsque Anatole rassemble, dans une réunion clandestine, les évêques ses partisans, et aux vingt-sept canons déjà acceptés, il en ajoute trois autres qu'il fait signer à cent quatre-vingt-quatre évêques.

Le premier, qui est le plus important, mentionnait en termes généraux le troisième canon du concile de Constantinople, afin de légitimer par l'antiquité de la possession le nouveau droit qu'on allait établir, et qui conférait à l'évêque de ce siége le privilége d'ordonner les métropolitains des trois exarchats du Pont, de l'Asie et de la Thrace, après avoir examiné et confirmé leurs élections, et puis tous les évêques envoyés chez les nations barbares. Voici les termes de ce vingt-huitième canon :

« Suivant en tout les décrets des saints Pères, et recon-
« naissant le canon des cent cinquante évêques qui vient
« d'être lu (c'est le troisième du concile de Constanti-
« nople), nous établissons, nous accordons les mêmes
« priviléges à l'Église de Constantinople, la nouvelle

« Rome; car les Pères ont accordé avec raison au siége « de l'ancienne Rome, les priviléges dont elle jouit, parce « qu'elle était la ville régnante. Par le même motif, les « cent cinquante évêques (du concile de Constantinople) « ont jugé que la nouvelle Rome, qui a l'honneur de pos- « séder le siége de l'empire et celui du sénat, doit avoir « les mêmes avantages dans l'ordre ecclésiastique et être « la seconde après elle : en sorte que les métropolitains « des diocèses du Pont, de la Thrace et de l'Asie seulement, « et les évêques des diocèses établis chez les Barbares, « soient ordonnés par le siége de Constantinople, sur le « rapport qui leur sera fait des élections canoniques. Bien « entendu que les métropolitains de ces diocèses ordon- « neront les évêques de leur province avec les évêques « comprovinciaux, conformément aux canons; mais les « métropolitains, comme il vient d'être dit, seront or- « donnés par l'*archevêque* de Constantinople, après qu'on « lui aura fait un rapport sur les élections, suivant la « coutume (1). »

Ce canon, combiné avec le neuvième et le dix-septième du même concile, dont il est le complément, érige en droit ce qui avait été toléré, et constitue un patriarcat, qui, d'après le troisième canon du concile de Constantinople, et le sens qu'on y attachait, était placé au premier rang, au-dessus de ceux d'Alexandrie et d'Antioche; mais ce n'est pas tout, l'exposé des motifs consacre les principes les plus dangereux qui renferment tous les germes du schisme futur.

En effet, les cent quatre-vingt-quatre évêques semblaient dire, et disaient en effet, sans peut-être com-

(1) Labb., t. IV, p. 769.

prendre toute la portée de leurs paroles, que le siége de Rome tenait ses priviléges, sa primauté, non de saint Pierre, mais des Pères (du concile de Nicée), qui les lui avaient octroyés. De là, on pouvait conclure, comme on ne manquait pas de le faire, que les Pères de Calcédoine avaient le droit d'accorder les mêmes priviléges à l'Église de Constantinople. Mais ce qu'il y avait de plus blâmable et de plus dangereux, c'est le motif qui doit avoir déterminé les Pères de Nicée à accorder ces priviléges à l'ancienne Rome. Ce motif est que Rome était la ville régnante, *eo quod urbs illa imperaret;* διὰ τὸ βασιλεύειν τὴν πόλιν ἐκείνην (1). Les évêques en concluaient que la ville de Constantinople, qui a l'honneur de posséder le siége de l'empire avec le sénat, devait avoir les mêmes priviléges, c'est-à-dire être la première en Orient, comme l'Église romaine est la première en Occident. Mais en pressant tant soit peu les règles de la logique, on arrivait à dire qu'elle devait avoir seule ces priviléges, puisque seule elle était la ville régnante. Les évêques ne tiraient pas cette dernière conclusion, mais elle découle naturellement de leur principe, et Photius saura bien en faire son profit.

Au reste, ces principes étaient complètement faux. Les Pères de Nicée n'ont accordé aucun privilége au siége de Rome. Ces priviléges existaient avant eux et avaient toujours été exercés par les Papes. Les évêques de ce concile le déclarent eux-mêmes dans leur sixième canon, en disant que *l'Église romaine a toujours eu la primauté* (2). Si ces dernières paroles, omises par la faute des copistes ou effacées à dessein par les Grecs, ne

(1) Labb., *ibid.*

(2) Ecclesia Romana semper habuit primatum. Labb., t. II, p. 72, note. — Baron., an. 325, n. 124.

sont plus dans le texte, elles se trouvent dans d'anciens manuscrits bien authentiques, et puis, elles sont citées comme faisant partie de ce canon, au concile de Calcédoine (1). Toute la tradition proclame le même principe. « Si l'Église romaine a été préposée aux autres, dit le « Pape Gélase, ce ne fut point par des constitutions synodiques. Elle a obtenu la primauté de la bouche du Seigneur, et de notre Sauveur (2). Ces priviléges, dit le Pape « Nicolas I, sont établis de la propre bouche de Jésus-Christ. « Ce ne sont pas les conciles qui les ont accordés ; ils les ont « seulement honorés et conservés (3). » Ensuite la primauté n'avait pas été attachée à l'Église de Rome, parce que cette ville était le siége de l'empire. Sans doute, saint Pierre s'est établi dans cette ville à cause de son importance. Rome était alors la capitale du monde, le centre de toutes les lumières. En fixant son séjour dans cette ville, il lui était plus facile d'établir des communications et de répandre les lumières de l'Évangile. Mais son autorité de premier apôtre ne fut point attachée au séjour de l'empereur. Les priviléges, dit Innocent I[er] en parlant du siége d'Antioche, « que lui attribua le concile de Nicée, « ne lui furent point accordés à cause de la grandeur et « de l'importance de la cité, mais parce qu'elle a eu l'a- « vantage de posséder le premier siége du premier « apôtre (4). »

Dès que les légats furent informés de cette assemblée occulte, et du décret qu'elle avait porté, ils rappelèrent

(1) Ἡ Ἐκκλησία Ῥώμης πάντοτε ἔσχε τὰ πρωτεῖα. Labb., t. IV, p. 811.

(2) Sancta Romana Ecclesia nullis synodicis constitutis cæteris Ecclesiis prælata est, sed Evangelica voce Domini et Salvatoris nostri primatum obtinuit.

(3) Hist. de Photius, plus bas, p. *117*.

(4) Labb., t. *II*, *p. 1269*.

les évêques déjà sur leur départ, tinrent une nouvelle session qui devint la seizième, et là, après s'être fait donner lecture de cet acte subreptice, ils protestèrent contre les dispositions qu'il renfermait, comme contraires aux décrets de Nicée, à ceux du concile général de Constantinople (1), aux intentions du Pape et aux instructions qu'ils en avaient reçues. En effet, Léon qui avait su lire dans le cœur de l'ambitieux Anatole, et prévoir ses intrigues, avait fait à ses légats les recommandations suivantes : « Ne souffrez point que les ordonnances des « Pères soient enfreintes ou reçoivent les moindres atteintes « d'une entreprise quelconque. Défendez sur tous les points « la dignité de notre personne, que vous représentez ; et « si quelques-uns, se confiant à la splendeur de leur ville « (allusion évidente à l'évêque de Constantinople), veu- « lent s'attribuer quelque privilége, repoussez-les avec la « fermeté convenable (2). »

Les légats donnent lecture de cette instruction et refusent de ratifier le nouveau canon. Mais Anatole avait préparé des défenseurs, en employant la corruption et la violence ; tous les évêques se déclarent en sa faveur et approuvent l'étrange motivé de ce décret. Cent quatre-vingt-quatre évêques seulement l'avaient souscrit, maintenant tous en assument la responsabilité et en demandent l'approbation au Pape dans une lettre synodale, se servant des termes les plus humbles et les plus respectueux, et faisant valoir les motifs les plus puissants. A les entendre, ils n'ont fait que sanctionner l'ancienne coutume, en vertu de laquelle les évêques de Constantinople ont toujours ordonné les métropolitains de l'Asie et de la

(1) Labb. [illegible] — [illegible]. 804.
(2) La[illegible] [illegible]09. — Baron., an. 451, n. 139.

Thrace; ils ont été dirigés, non par l'intérêt du siége de Constantinople, mais par la sollicitude du repos des métropoles qui ont été si souvent troublées et qui ont causé tant d'embarras au saint-siége; ils rappellent ensuite le privilége d'honneur accordé déjà à l'évêque de Constantinople; ils font valoir le vœu de l'empereur, du sénat et de toute la ville impériale, qui, par leur zèle et leur amour de l'union, témoigneront pour un tel bienfait une éternelle reconnaissance. Ils ne dissimulent pas que les légats ont vigoureusement résisté à ce décret, mais que c'était sans doute pour en laisser tout l'honneur au pontife romain. « Daignez répandre, lui disent-ils ensuite, jusque sur « l'Église de Constantinople un rayon de votre primauté « apostolique, car vous avez coutume d'enrichir vos servi« teurs par la participation de vos biens. Voilà ce que nous « avons jugé convenable, nous vous prions de le confirmer « par vos décrets. » Ils reconnaissent le Pape pour leur chef, leur guide, leur maître et leur père, ils lui offrent même, au rapport de saint Grégoire (1), le titre d'évêque œcuménique; enfin, ils ne négligent aucun moyen pour le faire condescendre à leurs désirs (2).

L'empereur Marcien et l'impératrice Pulchérie joignent leurs sollicitations à celles du concile. « Nous avons jugé « nécessaire, dit l'empereur, que tout vous fût commu« niqué, et nous vous prions d'ordonner qu'on observe « à perpétuité ce qu'a statué le saint concile (3.) »

Léon avait envoyé à Constantinople un apocrisiaire permanent qui devait observer les démarches d'Anatole, toujours suspect au pontife. Anatole était parvenu égale-

(1) Baron., an. 451, n. 150.
(2) Labb., t. IV, p. 833.
(3) Oper. S. *Leon., t. II, p. 1114, édit.* Ball.

ment à le gagner à sa cause, et se fait recommander par lui.

A la file de ces solliciteurs, il vient lui-même avec un air simple et candide, et avec des paroles mielleuses. « Le saint concile, dit-il, vous a envoyé son décret, et « nous l'avons adressé nous-même pour en obtenir l'ap- « probation et la confirmation, que nous vous supplions « de nous accorder, afin que le siége de Constantinople, « qui a pour père votre trône apostolique, s'y unissant « d'une manière plus étroite et plus excellente, chacun « comprenne, par un nouvel effet de votre sollicitude, « qu'il n'a point cessé d'être l'objet de vos soins et de « votre bienveillance (1). »

Jamais batteries n'avaient été mieux dressées, jamais attaque mieux dirigée. Selon toutes les probabilités humaines, Léon devait céder à un pareil assaut livré sur tous les points à la fois; mais, fidèle gardien de l'antique discipline et mieux avisé que tous, par sa sagesse, sur le vrai but auquel on tendait, il se montre inflexible, et rend compte de sa conduite, en écrivant à Anatole, à l'empereur, à l'impératrice et à son apocrisiaire (2). Il ne permet pas qu'on touche aux canons du concile de Nicée et qu'on bouleverse la discipline ecclésiastique pour satisfaire l'ambition d'un seul homme, à l'égard duquel il a déjà été trop indulgent. Il rejette donc, annule et casse le décret proposé, prescrivant avec un ton sévère, de garder aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche le rang désigné par les canons de Nicée. Le Pape ne manque pas de détruire les fondements sur lesquels on voulait faire reposer ce canon. « La « présence de l'empereur, dit-il, peut faire un séjour

(1) Oper. S. Leon., t. II, p. 1134.
(2) *Labb.*, t. IV, p. 845-849; t. III, p. 1440.

« royal, mais elle ne peut pas faire un siége apostolique, « les choses divines ne se règlent pas sur les dispositions « des choses humaines. Toute construction qui est en « dehors de la pierre que Jésus-Christ a placée au fonde-« ment s'écroule. Les priviléges des Églises établis par les « canons des saints Pères et fixés par les décrets de Nicée, « ne peuvent être arrachés par la violence d'un téméraire, « ni subir des modifications par un changement poli-« tique (1). »

Pour le troisième canon du concile de Constantinople, qu'on citait à l'appui, le Pape répond que, « ce canon « n'ayant pas été communiqué au saint-siége, a été dès « le commencement frappé de nullité, et que l'usage « qu'on veut en faire maintenant était aussi tardif « qu'inutile (2). »

Anatole, repoussé par des déclarations aussi positives, a bien de la peine à se rendre : il remue encore en secret, fait circuler son décret en Illyrie pour obtenir la souscription des évêques. Le Pape allait user de sévérité, sans l'intervention de l'empereur; mais du moins, en cédant à ses prières, il entoure l'ambitieux évêque d'une muraille de circonvallation contre toutes ses entreprises ultérieures. Il entretient une correspondance active avec l'empereur, qui arrête enfin les projets d'Anatole, puisque le Pape lui en rend grâces (3).

Anatole se voyant enchaîné, se soumet, et s'excuse auprès du Pape, en rejetant la faute sur le clergé. « Quant « à ce qui a été réglé dans le concile général de Calcé-« doine en faveur de l'Église de Constantinople, que

(1) Labb., t. IV, p. 847.
(2) Labb. t. IV, p. 845.
(3) Baron., an. 454, n. 15.

« Votre Sainteté soit assurée qu'il n'y a pas de ma faute, « et, qu'au contraire, j'aimai toujours à me tenir dans « un état humble, à cause du repos et de la paix que « j'ai chéris dès mon jeune âge. C'est le vénérable clergé « de Constantinople qui a conçu le projet d'élévation, « en quoi il a été unanimement secondé par les très-reli- « gieux pontifes de ces contrées. Mais la confirmation de « ce qui a été fait appartient à Votre Sainteté, et rien « ne peut avoir de force sans son autorité (1). »

Le pontife répond à l'évêque de manière à lui faire comprendre qu'il n'est point dupe de son hypocrisie : il aurait désiré un repentir plus prompt et plus sincère; mais enfin il reçoit ses promesses, et l'exhorte à ne plus se distinguer que par ses vertus et par l'observation des règles canoniques (2).

Le Pape Léon a remporté la victoire, mais les principes énoncés dans le décret en question continuent de fermenter dans les esprits et se reproduisent dans l'occasion ; c'est ce qui a forcé sans doute les Papes à user de tant de ménagements à l'égard des évêques de Constantinople, car ceux-ci jouissent, depuis le concile de Calcédoine, de certaines prérogatives que les Papes ne leur contestent plus, et auxquelles ils semblent même consentir tacitement. D'abord, prérogatives d'honneur, en vertu desquelles ils prennent le premier pas dans les assemblées publiques. Ainsi Anatole a occupé le premier rang, après les légats, au concile de Calcédoine. Pascasin, présidant ce concile au nom du Pape, avait même reproché à Dioscore d'avoir, au conciliabule d'Éphèse, placé Flavien au cinquième rang, lorsqu'il devait occuper le premier. Le troi-

(1) Oper. S. Leon., t. II, p. 1263.
(2) Epist. 71, ap. Labb., t. III, p. 1361.

sième canon du concile de Constantinople n'était donc rejeté qu'autant qu'on en inférait une primauté de juridiction, et il était reconnu dans l'usage lorsqu'on se contentait d'une préséance d'honneur. Ensuite, prérogatives de pouvoir, vagues, peu définies, fondées sur une simple tolérance, mais cependant réelles, effectives, et se produisant dans l'occasion. Ils continuaient à exercer leur autorité sur les provinces de l'Asie et de la Thrace, dont les évêques, d'après le neuvième et le dix-septième canon de Calcédoine, pouvaient appeler à leur tribunal. Il est à remarquer que saint Léon, en résistant avec tant de vigueur à Anatole, se tait sur les provinces de l'Asie et se retranche à défendre le rang et les droits des autres patriarches. Il semblait vouloir tolérer la juridiction de Constantinople sur ces provinces, sans pourtant donner un titre légal dont on aurait abusé. C'est pourquoi depuis le concile de Calcédoine, les évêques de Constantinople prennent le titre d'archevêques ou de patriarches, que les Papes ne leur contestent que dans les occasions où ils veulent s'élever trop haut (1).

Anatole eut pour successeur un saint homme, Gennade, qui n'entreprit rien sur les droits d'autrui. Il fut remplacé, à sa mort, par un homme qui ne lui ressemblait guère, c'est Acace, le plus profond des hypocrites, et le plus déterminé des ambitieux; il est le précurseur de Photius. Dès le commencement de son épiscopat, en 471, il essaya de faire reconnaître la suprématie de son Église sur celles d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Pour cet effet, il remit en vigueur le décret du concile de Calcédoine, et, ne pouvant plus compter sur une approba-

(1) Thomassin, *Discipl., part. 1, lib. 1*, c. 10, n. 19.

tion de Rome, il le fit confirmer par un édit impérial (1). Mais un légat du saint-siége, et probablement un légat permanent qui avait sans doute des instructions positives et spéciales, Probus, évêque de Canuse, lui résista avec fermeté en présence de l'empereur Léon (2). Acace semble se rendre, il prend même l'air d'un zélé apôtre, il résiste à l'empereur Basilisque qui favorise les Euthychiens, et après sa chute, il fait chasser de concert avec Zénon, des siéges d'Alexandrie et d'Antioche, les évêques schismatiques, Timothée Élure et Pierre le Foulon, que Basilisque y avait placés, et qui avaient été condamnés par le saint-siége. Pierre Monge, choisi par les schismatiques pour succéder à Timothée Élure, sur le siége d'Alexandrie, eut le même sort. Le Pape Simplice comble Acace d'éloges, le regarde comme le sauveur de la religion en Orient, et lui accorde toute sa confiance (3).

Mais Acace avait dans le cœur tous les principes du vingt-huitième canon de Calcédoine, et toute l'ambition pour les mettre en pratique. Déjà, il avait étendu son autorité sur les provinces de l'Asie. Ces églises, il est vrai, s'étaient affranchies un moment, pendant le court règne de Basilisque, qui, dans sa célèbre encyclique, avait rejeté le concile de Calcédoine (4); mais elles furent restituées au siége de Constantinople, sous le même empereur, et puis sous Zénon qui favorisait les entreprises d'Acace (5). Non content de ces succès, Acace veut se rendre maître des patriarcats d'Alexandrie et d'Antioche, et les gouverner à son gré, à l'exclusion des droits du Pape. Il veut être le

(1) Baron., an. 472, n. 2, 3.
(2) Gelas. ap. Labb., t. IV, p. 1207. — Baron., an. 472, n. 6.
(3) Labb., t. IV, p. 1073.
(4) Evagr., lib. III, c. 4.
(5) Evagr., lib. III, c. 7 et 9.

chef de l'Orient, comme le Pape l'est de l'Occident, faisant découler ses droits du vingt-huitième canon de Calcédoine. Les événements politiques venaient au secours de son raisonnement. L'empire d'Occident s'était éteint dans la personne d'Augustule, dernier empereur d'Occident, dépossédé par Odoacre, roi des Hérules. Rome n'était plus ville régnante; elle n'était qu'une vassale du grand empire. L'évêque de la ville régnante était celui de Constantinople; la primauté devait donc lui appartenir, d'après le vingt-huitième canon de Calcédoine. Acace, il est vrai, ne tirait pas encore toute cette conclusion, comme l'a fait Photius; il ne prétendait pas, comme lui, à l'empire universel de l'Église : le temps n'était pas encore venu; mais il voulait être maître de l'Église d'Orient. Il y marcha progressivement sous le manteau impérial. En 479, Étienne, patriarche d'Antioche, est tué dans son église par le parti du schismatique Pierre le Foulon; son corps, traîné à travers la ville, est jeté dans l'Oronte. L'empereur nomme à sa place Étienne le Jeune, et Acace, muni d'un ordre impérial, donne au nouvel élu l'ordination qui appartenait de droit aux évêques du patriarcat. On réserve cependant encore au Pape une de ses principales attributions : on lui demande la confirmation d'Étienne. Le Pape, tout en se plaignant de l'irrégularité de cette ordination, la confirme à condition qu'on n'en tirera pas de conséquences pour l'avenir (1).

Mais Acace n'en tient aucun compte. Après la mort d'Étienne, il ordonne Calendion patriarche d'Antioche, sans même consulter les évêques du patriarcat. Le Pape s'en plaint, lorsqu'on lui en demande la confirmation;

(1) Epist. Simplicii ad Zenon, Labb., t. IV, p. 1034.

mais cédant à la force des circonstances, il accepte les excuses qu'on apporte sur la nécessité de pourvoir promptement à ce siége, et confirme l'ordination, *ne pouvant*, dit-il, *imputer à crime ce qui n'avait pas été volontaire* (1). Les complaisances du saint-siége ne pouvaient aller plus loin. Le patriarche d'Antioche, Timothée Solofaciole, meurt; les évêques du patriarcat, suivant les règles canoniques, procèdent à l'élection, et choisissent Jean Talaïa, parent du patriarche défunt. Sa confirmation est demandée au Pape. Celui-ci veut l'accorder; mais sa main est arrêtée par un message de l'empereur qui lui demande Pierre Monge, euthychien déclaré, élu précédemment par les schismatiques. Le Pape retient la confirmation déjà écrite de Jean Talaïa, mais s'oppose formellement à l'installation de Pierre Monge, condamné par le saint-siége (2). L'empereur, irrité de ce refus, donne ordre au gouverneur d'Égypte de chasser Jean Talaïa et d'introniser Pierre Monge: ce qui fut fait. Acace lui donne l'absolution, en l'admettant à sa communion. On lance ensuite le célèbre formulaire, connu sous le nom d'*hénotique*, assemblage monstrueux de vérité et d'erreur, qu'on tenait depuis longtemps en réserve. Acace, en publiant cette pièce, dont il avait été le rédacteur, s'érigeait en juge souverain de la doctrine, et entrait ainsi à pleines voiles dans le schisme. Sur ces entrefaites, le Pape Simplice meurt; Félix III, son successeur, assemble un concile à Rome, et immédiatement, de son avis, deux légats, Vital et Misène, partent pour Constantinople, avec la commission de faire chasser Pierre Monge, et d'ordonner à Acace de venir à Rome,

(1) Simplicii Epist. 16, ad Acac., Labb., t. IV, p. 1073.
(2) *Ibid.*, Epist. 17, Labb., t. IV, p. 1036.

pour rendre compte de sa conduite (1). Mais les légats, arrivés sur les terres de l'empire, sont arrêtés, emprisonnés, et menacés de mort, s'ils ne communiquent point avec Acace et Pierre Monge. Ils résistent d'abord ; ensuite ils cèdent (2). Le Pape apprenant leur défection, convoque tous les évêques de l'Italie, dépose les légats de l'épiscopat, prononce une sentence d'excommunication contre Acace, et l'envoie à Constantinople (3). On sait que, ne voulant pas la recevoir, un moine eut le courage de l'attacher à son manteau, un dimanche, au moment où il allait à la grande église, et le peuple, assemblé pour l'office divin, put la lire sur son dos. Le moine paya de la vie cette hardiesse (4). Mais Acace ne tient aucun compte de la sentence du Pape, il l'excommunie à son tour, en effaçant son nom des dyptiques sacrés. Le schisme est consommé. Acace ne se contente plus des provinces de l'Asie, il se déclare maître souverain des autres patriarcats, et, en cette qualité, il dépose et ordonne un grand nombre d'évêques; il chasse Calendion de son siége d'Antioche, et met à sa place Pierre le Foulon (5). Les trois grands siéges sont occupés par des schismatiques. La voix du pontife de Rome est méconnue. La séparation est faite; elle découlait du vingt-huitième canon de Calcédoine, dont Acace avait tiré une des dernières conséquences.

Cependant on trouvait qu'il était allé trop loin, non en exerçant des droits sur les patriarches, mais en rompant avec le saint-siége, dont l'autorité sur l'Église de Constanti-

(1) Evagr., lib. III, c. 18. — Fleury, t. VI, p. 621.
(2) Felic. P., Vita ap. Labb., t. IV, p. 1046.
(3) Labb., t. IV, p. 1073.
(4) Baron., an. 484, n. 34.
(5) Baron., an. *484, n. 35-39.*

nople était toujours reconnue. C'est pourquoi Flavila, ou Flavita, successeur d'Acace, en 489, ne veut pas être intronisé avant d'avoir reçu la confirmation du Pape (1). Il la demande avec l'empereur Zénon (2). Mais, tout en donnant cet acte d'obéissance filiale, il se met en rapport avec Pierre Monge, et l'admet à sa communion : c'était légitimer les actes d'Acace. Le Pape, en recevant les envoyés, leur demande avant tout, si leur patriarche avait rejeté la communion de Pierre Monge, et effacé des sacrés dyptiques le nom d'Acace. Sur leur réponse évasive, le Pape écrit à Flavita, et après l'avoir félicité de s'être adressé, *selon la règle, au siège apostolique, qui est chargé, conformément à l'ordre établi par Jésus-Christ, d'affermir tous les évêques dans leur dignité*, il lui dit qu'il est obligé de différer sa confirmation jusqu'à ce qu'il sache, d'une manière positive, s'il a renoncé à la communion de Pierre Monge, et fait disparaître des diptyques le nom d'Acace. C'est une condition essentielle qu'il lui impose (3). Flavita meurt avant d'avoir reçu la lettre du Pape. Il n'était point disposé à remplir la condition imposée. Les idées du vingt-huitième canon de Calcédoine avaient fait des progrès et étaient partagées par les hommes les plus éclairés et les plus orthodoxes. Constantinople était *la nouvelle Rome*, la ville régnante; elle devait donc être la première, avoir en Orient les mêmes avantages que la vieille Rome en Occident. On ne s'écartait plus de ces principes.

(1) Les patriarches, les exarques et les primats, et en général tous ceux qui avaient *une diocèse*, étant une fois élus et ordonnés, entraient immédiatement en fonctions, avant d'avoir reçu la confirmation du Pape, qu'on demandait ordinairement par une ambassade solennelle. C'était en vertu d'une dispense accordée aux grands sièges à cause du besoin des Églises. Flavita n'a pas voulu user de cette faculté.

(2) Libert. Breviar., c. 18, ap. Labb., t. v, p. 771.

(3) Epist. 13, ap. Labb., t. iv, p. 1089.

Euphémius, successeur de Flavita, les soutint avec une opiniâtreté qu'il serait difficile de comprendre, si l'on ne savait pas qu'il obéissait à l'impulsion de son siége. Euphémius était un prêtre savant, vertueux, et sincèrement attaché à la doctrine catholique. Il fit acte de courage au commencement de son épiscopat. Il rétablit dans les dyptiques le nom du Pape effacé par Acace, y fit disparaître celui de Pierre Monge, et renonça à sa communion. Après la mort de l'empereur Zénon, en 491, il résiste à Anastase, et exige de lui, avant son couronnement, une profession de foi conforme à la doctrine du concile de Calcédoine, et la promesse par écrit de ne rien innover dans les choses de la religion. Il voulait en finir avec le schisme comme avec l'hérésie. C'est pourquoi il s'empressa d'écrire à Rome, pour demander au pape Félix III la confirmation de son épiscopat. Le Pape fit une distinction : il l'admit à sa communion comme orthodoxe, mais ne le reconnut pas pour évêque, parce qu'il ne voulait point consentir à ôter des dyptiques les noms d'Acace et de Flavita, son prédécesseur, mort hors de la communion du saint-siége (1). Il remplit cependant bientôt en partie les vœux du Pape : il effaça le nom de Flavita, dont il n'est plus question dans la suite de l'histoire (2) ; mais il maintint celui d'Acace, parce que, quoique opposé à sa doctrine hétérodoxe, il a tous ses principes relativement à la primauté du siége de Constantinople. Le pape Félix III reste ferme à son égard, défend aux évêques et aux moines de communiquer avec lui, et ne le reconnaît pas pour évêque (3). Le Pape Félix meurt. Euphémius s'adresse à son successeur, le Pape Gé-

(1) Baron., an. 489, n. 1.
(2) Baron., *ibid.*, n. 3.
(3) Labb., t. IV, p. *1092.*

lase; il lui écrit une première et puis une seconde lettre. Le Pape rompt le silence; mais maintient les décisions de son prédécesseur, lui refusant la confirmation du saint-siége, jusqu'à ce qu'il ait effacé le nom d'Acace. Euphémius insiste; il s'excuse, en disant qu'il ne pourrait effacer le nom d'Acace, sans soulever le peuple contre lui; il prie le Pape de pardonner à Acace, prière assez singulière, comme le fait observer le Pape, puisqu'il s'agissait de pardonner à un mort. Le Pape réfute ces vains prétextes d'une manière aussi touchante que solide (1). Euphémius, en alléguant ces prétextes, n'était pas sincère. Ce qui le gênait, ce n'était pas le peuple, mais ses propres principes. La conduite d'Acace ne lui offrait rien de répréhensible; les droits qu'il avait exercés sur les autres patriarcats lui paraissaient très-légitimes, et attachés à son siége, comme celui de la ville impériale. Acace, en qualité d'évêque de la nouvelle Rome, devait jouir des mêmes prérogatives que celui de l'ancienne; il pouvait donc chasser d'Alexandrie Jean Talaïa, instituer et absoudre Pierre Monge, chasser et déposer Calendion d'Antioche. Rome n'avait pas le droit de s'y opposer, et, s'il y avait quelque chose de répréhensible dans sa conduite, il devait, selon lui, être jugé, non par le Pape seul dont l'autorité était insuffisante, mais par un concile général. C'était assimiler l'évêque de Constantinople au Pape, qui, selon la théologie catholique, ne peut être jugé que par toute l'Église ensemble. C'est ainsi que raisonnait Euphémius, et c'est dans ce sens qu'il écrivait au Pape, et qu'il répondait à ses envoyés. Ces idées, qui découlent des principes du vingt-huitième canon de Calcédoine, ne sont pas seulement les siennes, elles sont parta-

(1) Epist. 1, ap. Labb., t, IV, p. 1161.

gées par les Grecs répandus dans la Dardanie, tellement que l'évêque de Thessalonique, le vicaire apostolique du Pape, se refuse également à ôter des dyptiques le nom d'Acace.

Le Pape voyant aussitôt à quel dangereux ennemi il avait affaire, ne prend plus de repos; il frappe de déposition l'évêque de Thessalonique, qui dépendait plus immédiatement du saint-siége, il adresse des circulaires aux autres évêques, et parvient à les désabuser (1). Pour les autres Grecs, cela était plus difficile; mais le Pape remplit son devoir : il leur envoie une longue suite d'écrits, aussi solides en science que forts en raisonnements, où, s'élevant aux plus hautes considérations, il défend avec vigueur les priviléges du saint-siége, et détruit toutes les vaines prétentions des Grecs. Je regrette de ne pouvoir qu'indiquer ces admirables écrits; je vais en extraire seulement quelques passages relatifs à mon sujet. « Je suis étonné d'Euphémius, dit le Pape, qui ne s'aperçoit pas de son ignorance, lorsqu'il dit qu'Acace n'a pu être condamné par un seul. Comment ne voit-il pas qu'Acace a été condamné en vertu du concile de Calcédoine, et que mon prédécesseur n'a fait qu'exécuter un ancien décret, sans rien prononcer de nouveau? Il n'a fait que ce pouvait faire tout autre évêque. Acace n'a pas inventé une nouvelle erreur; il ne fallait donc pas un nouveau concile pour le condamner. On ose invoquer les canons, et pour sa part on les foule aux pieds; car les canons ordonnent de porter au siége de Rome les appellations de toutes les Églises; ils défendent d'appeler de ses jugements.... Timothée Élure, Pierre d'Antioche, Pierre, Paul, Jean, ont été déposés par la seule autorité

(1) Labb., t. IV, p. 1163-1167.

du saint-siége ; Acace en a reconnu la sentence, et l'a fait exécuter. On n'a fait que lui appliquer la règle qu'il avait approuvée lui-même. On voudrait un concile pour le juger. Mais, par l'autorité de quel concile a-t-il chassé de son église Jean Talaïa, sans jugement? En vertu de quel concile a-t-il déposé et chassé Calendion d'Antioche? Sans concile, on dépossède les évêques du deuxième et du troisième siége, et, pour l'évêque de Constantinople, à qui les canons n'accordent aucun rang supérieur, on ne veut pas, lorsqu'il est entré dans la communion des hérétiques, qu'il soit déposé sans concile (1). »

Voici ce qu'il dit relativement à l'absolution donnée par Acace à Pierre Monge, frappé d'excommunication à Rome. « On ne montrera jamais que son absolution, qui n'a point « été prononcée dans une forme régulière, soit légitime; « car l'évêque du second siége n'a pu ni dû déposer ou « rétablir qui que ce soit, sans le consentement du premier « siége, à moins peut-être, que tout ordre étant renversé, « on ne reconnaisse plus la distinction consacrée par les an- « tiques statuts de nos pères, entre le premier, le second « et le troisième siége, et que le corps étant privé de son « chef, tous les membres ne se livrent un mutuel combat, « et qu'il n'arrive ce qui est écrit du peuple d'Israël : *En « ce temps-là, il n'y avait point de chef en Israël, et « chacun faisait ce qui lui semblait bon.* Par quelle raison, « en effet, et sur quel fondement se croirait-on obligé de « déférer aux autres siéges, si l'on s'affranchit de l'an- « cienne révérence due au siége de Pierre, à ce premier « siége par qui toute dignité sacerdotale a toujours été for- « tifiée et affermie, et dont l'antique honneur a été dé-

(1) Labb., t. IV, p. 1168.

« fendu par l'unanime et invincible jugement de trois cent « dix-huit Pères, qui se rappelaient sans doute ces paroles « du Seigneur, *Tu es Pierre*.... (1). »

Le Pape, à l'exemple de saint Léon, ne manque pas de détruire le fondement sur lequel on basait toutes ces prétentions. Il le fait avec une force de logique qui ne laissait aucune réplique aux Grecs. « Nous avons ri, dit-il, de la « prérogative qu'on veut attribuer à Acace, parce qu'il a été « évêque de la ville impériale. L'empereur n'a-t-il pas résidé « longtemps à Ravenne, à Milan, à Sirmium, à Trèves, et « les évêques de ces villes sont-ils, pour cela, sortis des li- « mites que l'antiquité leur avait fixées? S'il s'agit de la di- « gnité des villes, les évêques du second et du troisième « siége ont plus de dignité que l'évêque d'une ville qui n'a « pas même le droit de métropole. Autre chose est la puis- « sance de l'empire séculier, autre chose la distribution des « dignités ecclésiastiques. Quelque petite que soit une ville, « elle ne diminue pas la grandeur du prince qui y réside : « mais aussi la présence de l'empereur ne change point « l'ordre de la hiérarchie; et cette ville doit plutôt profiter « d'un tel avantage pour donner à la religion plus de soli- « dité, de liberté et de latitude, en restant tranquillement « dans ses bornes. Si, se flattant de la présence de l'empe- « reur, ils en tirent avantage pour agrandir la personne de « l'évêque de cette ville, qu'ils écoutent l'empereur Marcien, « qui, n'ayant pu rien obtenir pour l'élévation de l'évêque « de Constantinople, donna de grandes louanges au Pape « Léon, de sainte mémoire, parce qu'il n'avait pas permis « de violer les règles canoniques. Qu'ils écoutent l'évêque « Anatole, qui disait que cette entreprise venait plutôt du

(1) Tract. Gelas., ap. Labb., *t. IV*, *p.* 1215.

« clergé et du peuple de Constantinople que de lui, et que « le Pape en était le seul maître. Qu'ils écoutent Léon lui-« même qui, ayant confirmé les décrets concernant la foi « et la communion catholique, pour lesquels le concile de « Calcédoine était assemblé, cassa tout ce qui s'y était fait « de nouveau contre les canons de Nicée, et outre le pou-« voir donné à ses légats. La même prétention s'est produite « sous le Pape Simplice ; mais le légat du saint-siége soutint « en présence de l'empereur Léon qu'elle était mal fondée « et qu'il ne pouvait y consentir. Qu'ils ne regardent donc « pas à l'importance de la ville, mais qu'ils observent « l'ordre hiérarchique tel qu'il a été fixé par les Pères (1). »

La papauté avait triomphé dans cette nouvelle lutte par la raison, l'Écriture et la tradition, comme elle triomphera toujours lorsqu'elle se trouvera aux prises avec les évêques ambitieux de Constantinople. Mais les Grecs s'obstinent dans leurs idées, rien ne peut plus guérir leur esprit malade. Euphémius resta attaché à ses principes, défendit jusqu'au bout la mémoire d'Acace, et mourut séparé de la communion du saint-siége. Ses successeurs ont les mêmes prétentions et profitent de toutes les circonstances pour les faire valoir. Les Papes leur résistent et maintiennent le rang et les priviléges des autres patriarches, par lesquels ils sont en général peu secondés, parce que, imbus des mêmes principes, ils trouvaient fort naturel que l'évêque de Constantinople eût le premier rang. Cependant les Papes ne peuvent pas toujours agir avec la même sévérité ; ils sont souvent obligés de fermer les yeux pour le bien de la paix, et de tolérer certaines entreprises, dans le but de faire ôter les hérétiques des siéges patriarcaux. Ainsi, en

(1) Labb., t. IV, p. 1207.

538, Paul Tabennesita est élu patriarche d'Alexandrie et ordonné par Mennas, évêque de Constantinople, pour succéder à l'hérétique Théodose, chassé par l'empereur. L'ordination se fit à Constantinople, en présence de Pélage, légat du saint-siége, qui n'éleva aucune réclamation (1). Mais toute tolérance de la part des Papes réchauffe l'ambition des évêques de Constantinople. Les empereurs la favorisent, voulant donner plus d'éclat à la capitale. Ainsi Justinien, sans faire attention à la résistance précédente des Papes, donne à l'évêque de Constantinople, en 541, le second rang après l'évêque de Rome, selon les définitions, comme on le prétendait, des conciles (2). C'est toujours la même marche. Lorsqu'on ne peut rien obtenir du Pape, on s'adresse à l'empereur.

Après avoir fait sanctionner leurs prétentions par une loi de l'empire, il ne leur fallait plus qu'un titre qui les exprimât toutes. Car, pour une idée nouvelle, il faut une nouvelle expression. Les patriarches de Constantinople ne tarderont pas à la trouver. Mais ce qui est bien surprenant, c'est un homme vertueux, plein de piété, austère pour lui-même, et charitable pour les pauvres, qui l'invente.

Cet homme, c'est Jean le Jeûneur, appelé ainsi à cause de l'austérité de sa vie. En 589, il exerce un acte de haute suprématie, tel qu'on n'en avait pas encore vu depuis le célèbre canon de Calcédoine. Agissant de concert avec l'empereur, il appelle à son tribunal l'affaire de Grégoire, patriarche d'Antioche, accusé par jalousie de divers crimes. Après l'avoir fait acquitter, il prend un titre répondant à

(1) Oriens christ., t. I, p. 64.

(2) Sancimus secundum earum (synodorum) definitiones sanctissimum senioris Romæ Papam, primum esse omnium sacerdotem : beatissimum autem archiepiscopum Constantinopoleos novæ Romæ, secundum habere locum post sanctam *apostolicam senioris* Romæ sedem. (Novell. 131.)

la haute autorité qu'il venait d'exercer : ce titre est celui de *patriarche universel* (1). Le Pape Pélage II, instruit de ce nouvel attentat et de ce fastueux titre si injurieux à l'autorité du saint-siége et à la dignité des autres patriarches, s'élève contre Jean le Jeûneur, et lui fait les plus paternelles remontrances (2). Mais le patriarche, attaché aux principes de ses prédécesseurs, reste sourd à la voix du chef de l'Église. Grégoire le Grand, qui succède à Pélage, reprend la discussion avec une grande vigueur ; il exhorte, il presse, il menace (3). Le patriarche est inflexible, il continue de porter ce titre, et le prend même avec une sorte d'affectation dans les réponses qu'il fait au Pape. Grégoire en est profondément affligé, mais il n'ose pas frapper, arrêté d'un côté par les vertus de Jean, qu'il connaissait personnellement, et de l'autre par l'autorité de l'empereur Maurice, qui soutenait son évêque. Mais il veut du moins lui donner l'exemple de l'humilité, en prenant le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*, *servus servorum Dei*, titre qu'il fait contraster avec celui du patriarche. Celui-ci ne se laisse toucher par aucun exemple ni par aucune remontrance, et désormais tous les patriarches ambitieux de Constantinople prendront ce titre, tandis que les Papes continueront de porter celui de *serviteur des serviteurs de Dieu*, si conforme à cette expression sublime de l'Évangile : *Si quelqu'un veut être le plus grand parmi vous, qu'il soit le serviteur de tous.*

Le titre de patriarche universel, qui était une nouvelle témérité, ne renfermait pourtant rien de nouveau. Il était tout simplement l'expression des droits que s'attribuaient

(1) Labb., t. v, p. 995.
(2) Epist. 8, ap. Labb., t. v, p. 948.
(3) Lib. iv, epist. 32, 34, 36, 38, ap. Labb., t. v, p. 1181-1194.

depuis longtemps les évêques de Constantinople. Leurs prétentions vont toujours en se fortifiant, tellement que le concile *in Trullo*, en 692, entièrement composé de Grecs, renouvelant le canon du concile de Constantinople et celui de Calcédoine, accorde au siége de Constantinople les mêmes priviléges que possède l'ancienne Rome, lui assigne le second rang, donnant le troisième à Alexandrie, le quatrième à Antioche et le cinquième à Jérusalem (1). Plus d'équivoque, l'évêque de Constantinople est placé à la tête des patriarches ; c'est là que tendaient tous leurs efforts ; car, comme le dit le livre synodique qui contient les actes de l'Église de Constantinople : *Cette reine des villes voulait avoir en tout les mêmes priviléges que l'ancienne Rome, et de là se rendre aussi puissante dans les affaires ecclésiastiques qu'elle l'était dans les affaires civiles* (2).

Les Papes, dans la crainte d'un plus grand mal, furent obligés de tolérer ce nouveau décret, comme ils ont toléré l'atteinte portée dans le même concile à la loi du célibat. Je m'arrête, croyant avoir assez dit, pour faire voir la triste tendance, l'ambition graduée, et les usurpations successives des évêques de Constantinople. On pouvait s'attendre à une rupture ouverte. Les Papes la prévoyaient depuis longtemps, c'est pourquoi tant d'efforts d'un côté et tant de ménagements de l'autre. Les orientaux eux-mêmes en avaient le pressentiment. « Voyant, dit le livre « synodique, que l'Église de Constantinople s'enflait « d'orgueil, parce qu'elle était toujours avec les empe-

(1) Labb., t. VI, p. 1160.

(2) Διὰ τὸ θέλειν τὴν βασιλευομένην τῶν πόλεων τῶν ἴσων ἀπολαύειν ἐν ἅπασι πρεσβείων τῇ πρεσβυτέρᾳ Ῥώμῃ, κἀντεῦθεν παντοίως μεγαλύνεσθαι, ὥσπερ ἐν τοῖς πολιτικοῖς, οὕτω καὶ ἐν τοῖς ἐκκλησιαστικοῖς πράγμασι. Spicileg. Roman. ab *Ang. May., t. VII, præf.* XXIX.

« reurs et les princes, ils craignaient qu'avec le temps elle « n'entreprît quelque chose d'inattendu (1). »

En effet, tous les principes étaient posés, il ne s'agissait plus que d'en tirer la dernière conséquence. Les Grecs, il est vrai, reculaient encore. Le siége de Rome était toujours le premier dans leurs lois, dans leurs décrets, dans leur esprit et dans leurs habitudes. Constantinople ne prétendait qu'au second rang; mais comme ce second rang avait pour base le séjour de l'empereur, et la brillante position de l'évêque, il n'y avait plus qu'un pas à faire pour arriver au premier. Il suffisait d'avoir un peu de logique et de témérité. Photius aura l'un et l'autre, comme le va montrer son histoire.

Je ne dirai qu'un mot sur cette histoire. Je n'ai rien donné à l'imagination, car on décrit l'histoire et on ne la fait pas. Je m'en suis tenu scrupuleusement aux monuments historiques, que j'ai examinés avec soin, reproduits avec fidélité, et indiqués avec exactitude (2). Mais comme Photius, pour établir et soutenir son schisme, s'est livré à la controverse, j'ai cru devoir reproduire les pièces importantes du procès. Elles ont l'inconvénient de couper quelquefois la narration; mais le lecteur studieux les lira, je crois, avec plaisir, d'autant plus qu'elles paraissent pour la première fois, et qu'elles font connaître plus exactement l'auteur du schisme.

(1) Τῷ ἐπὶ μέγα τιμῆς βλέπειν τὸ Κωνσταντινουπόλεως ἐπαιρόμενον, ἐκ τοῦ συνεῖναι τοῖς βασιλεῦσι καὶ μεγιστᾶσιν ἀεὶ, ἐδεδοίκεισαν μὴ τῷ χρόνῳ τολμηθῇ τὶ τῶν ἀδοκήτων. Spicileg. Roman., *ibid.*

(2) Les auteurs modernes n'ont point été négligés. Le P. Faucher, malgré ses exagérations, sa confusion chronologique et ses jugements parfois trop légèrement prononcés, m'a offert des pages fort bien traduites. Je les ai adoptées, en y faisant quelques légers changements pour les rendre plus conformes au texte original.

HISTOIRE
DE PHOTIUS,
PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE.

LIVRE PREMIER.

842—857.

Après la mort de Théophile, empereur des Grecs, surnommé l'Infortuné (1), parce que son règne n'avait été qu'un tissu de malheurs, les rênes du gouvernement passèrent dans les mains de l'impératrice Théodora, sa veuve, à cause du bas âge de Michel III son fils (2). Cette princesse, que ses vertus élevaient si fort au-dessus de son sexe, fit voir qu'il y a des femmes qui possèdent aussi bien que les hommes ce qu'il

(1) Ce prince, fils et successeur immédiat de Michel le Bègue, signala les derniers instants de sa vie par un trait de cruauté inouïe. Il avait conçu une jalousie furieuse contre son beau-frère Théophobe, qui s'était fait une grande réputation par sa valeur et son mérite. Théophile, pour assurer à son fils Michel le trône impérial, et craignant que Théophobe ne le lui ravît, envoya couper la tête à ce dernier; il se la fit apporter sur son lit, où il était à l'extrémité; et la tenant encore sanglante par les cheveux, il dit : Je ne suis plus Théophile, mais tu n'es plus Théophobe. Après ces paroles, il expira en 842. *Glicas—Cedren—Zonaras* ap. Baron., cum crit. Pagii, ann. 842.

(2) Ce fils n'avait alors que trois ans. Porphyrog., lib. IV, n. 1, apud Baron., *ibid.*

y a de plus essentiel dans le grand art de régner; et qui sont, aussi bien qu'eux, douées de ce discernement exquis, de cet instinct délicat qui découvre le véritable mérite, et sait le mettre en œuvre. L'impératrice régente, considérant qu'entre les grandes choses qu'elle désirait de faire, rien ne contribuerait plus à la gloire de l'empire et au succès de son gouvernement que de faire régner celui par qui les rois règnent, qui brise quand il veut les sceptres, et qui renverse les trônes à son gré (1); elle crut donc pouvoir augmenter les forces de l'État en étouffant les troubles excités dans l'Église pendant une longue suite d'années, et en unissant les esprits par une conformité parfaite de croyance. Cette entreprise était digne de sa politique, de son courage et de sa piété.

Lorsque cette princesse prit en main le timon de l'État, l'hérésie des Iconoclastes, qui avait agité l'Orient pendant cent vingt ans et causé de si grands ravages, respirait encore. Mais elle reçut les derniers coups dans un nombreux concile assemblé par les soins de la régente : le confesseur Méthodius fut élevé au patriarcat de la ville impériale, et l'erreur ennemie des images fut frappée de nouveaux anathèmes (2). Ainsi les affaires ecclésiastiques, qui étaient depuis longtemps dans un si triste état, prirent une tournure plus favorable pour la religion. Méthodius gouverna sagement l'Église de Constantinople, mais les cruels traitements qu'il avait éprouvés sous les empereurs iconoclastes ne lui laissèrent pas une longue vie; il mourut le 14 juin 846, après quatre ans d'épiscopat. On lui donna pour successeur un homme d'un grand mérite et d'une illustre naissance, Ignace, qui fit voir en lui un autre Chrysostome, sinon par le génie, le savoir et l'éloquence, du moins par le zèle, le courage et la piété. Ignace était fils de l'empereur Michel Rangabé et de Procopia, fille de l'empereur Nicéphore. Son

(1) Prov., c. 8. — Ezéch., c. 30.

(2) Theophane apud Baron., ann. 842, n. 12. — Labb. *concil.*, t. VII, col. 1782.

père, prince vertueux, mais trop faible pour l'époque de troubles où il monta sur le trône, avait été obligé d'abdiquer, par suite des intrigues de Léon l'Arménien, qui marchait sur Constantinople avec une puissante armée, pour s'emparer de la couronne. L'usurpateur, parvenu à ses fins, embrassa l'hérésie des Iconoclastes, et renouvela une persécution qui dura plus de trente ans. Non content d'avoir exilé Michel, son bienfaiteur, il maltraita ses fils jusqu'à leur faire subir une mutilation honteuse. Ignace, le plus jeune, relégué dans une île différente de celle où étaient son père et ses frères, prit, à l'âge de quatorze ans, une résolution qui montrait déjà en lui le grand caractère dont il devait donner tant de preuves. Il renonça à toutes les espérances que pouvaient lui donner sa fortune et sa naissance, et embrassa la vie monastique dans le couvent de Satyre (1), se traçant un plan de conduite dont il ne s'écarta plus jamais, même dans sa vieillesse. Son goût le portait vers l'étude ; il s'appliqua donc à l'Écriture sainte et aux monuments des Pères, cherchant à modeler sa conduite sur leurs exemples, et sa doctrine sur leurs enseignements (2). Élevé à cette école, il fit de grands progrès dans la science et la piété. Ses confrères conçurent pour lui la plus haute estime, et, à la mort de l'abbé du monastère, ils le choisirent pour leur supérieur. Ignace, quoique jeune encore, ne trompa point leur attente. Ses qualités personnelles suppléèrent à ce qui manquait à l'âge. La lecture assidue des livres divins et de la tradition lui avait fourni un fonds inépuisable d'idées et de sentiments, qu'il sut communiquer à ses moines par une élocution facile et une éloquence naturelle. Il leur parlait de conviction de cœur, les exhortant fréquemment à rester fidèles à Dieu, à se livrer à la prière, à remplir exactement leurs devoirs, et leur recommandant surtout de purifier leurs intentions, et de tout rapporter à la gloire de Dieu (3).

(1) Curopal. apud Baron., ann. 847, n. 34.
(2) Vita Ignat. per Nicetas. Labb. *concil.*, t. VIII, p. 1183.
(3) Nicetas apud Labb., t. VIII, p. 1186.

La sagesse de son gouvernement fut bientôt connue au dehors, de sorte qu'on venait de tous côtés pour se mettre sous sa discipline. Il fut donc obligé d'agrandir son monastère, trop étroit pour recevoir ceux qui se présentaient. Mais le nombre des novices s'augmentant toujours, il construisit de nouveaux monastères dans trois îles appelées les îles du Prince; ce sont celles de Platós, d'Hyatros et de Térébinthe, lieux auparavant déserts et inhabités (1). Des évêques exilés et persécutés pour la foi, voyant le bien qu'il faisait, l'engagèrent à entrer dans l'état ecclésiastique. Ignace suivit leur conseil, et reçut les ordres sacrés de la main de Basile, évêque de Paros, dans l'Hellespont, qui avait beaucoup souffert sous les Iconoclastes. Ignace, entré une fois dans l'ordre sacerdotal, comprit qu'il n'appartenait plus seulement à ses moines, mais à tous ceux qui avaient besoin de son ministère. La réputation de sa sainteté le rendit célèbre, et amena autour de lui une foule d'hommes et de femmes de Constantinople et des provinces voisines. Ignace les accueillait avec douceur, leur faisait des instructions, baptisait leurs enfants, et les exhortait à se préserver de l'hérésie, à persévérer dans la foi catholique, et à pratiquer toutes les vertus chrétiennes (2). La réputation d'Ignace croissait de jour en jour, et il devint bientôt le refuge de tous les malheureux. Tous ceux qui étaient persécutés, emprisonnés, bannis et privés de leurs biens s'adressaient à lui, et recevaient des secours et des consolations (3); en quoi il fut aidé par sa mère et ses sœurs, qui vécurent longtemps, et employèrent leurs richesses au soulagement des pauvres. C'est ainsi qu'elles se consolaient dans leur triste exil (4).

Tel était Ignace sous le règne des empereurs iconoclastes. Il ne relâcha rien de sa ferveur sous la régence de Théodora. Un mérite si rare et si éclatant ne devait pas être resserré

(1) Nicetas apud Labb., t. VIII, p. 1186.
(2) Nicet., *ib.*, p. 1187.
(3) *Ibid.*
(4) *Ib.*, p. 1187.

dans l'enceinte d'un cloître ; cette lampe ardente était destinée à être placée sur le chandelier de l'Église. Après la mort de Méthodius, plusieurs sujets furent proposés pour le siége de Constantinople ; plusieurs aussi cherchèrent avec ardeur cette dignité, la première dans l'empire, et la seconde après Rome. L'impératrice Théodora, fort embarrassée sur ce choix, où elle pouvait influer par son crédit, alla consulter un célèbre anachorète, nommé Joannice, qui, inspiré par un esprit prophétique, lui répondit qu'Ignace était destiné de Dieu pour gouverner l'Église de Constantinople. Les évêques de leur côté, le clergé et le sénat (1), comme par un mouvement surnaturel, firent le même choix. Ignace, dans un synode, fut donc proclamé patriarche de Constantinople et intronisé le 4 juillet 846 (2), malgré sa résistance ; car son humilité était aussi grande que sa foi. Il était alors dans la quarante-huitième année de son âge (3). Selon l'antique usage qui, pour le siége de Constantinople, datait de Théodose le Grand, époque où les évêques de la ville impériale prirent le titre de patriarche, l'empereur, ou plutôt la régente en son nom, envoie une ambassade à Rome pour remettre au pape (Léon IV) le décret d'élection, et pour demander son assentiment ; car les patriarches de l'Orient étaient tous confirmés par l'évêque de Rome. L'empereur fait l'éloge du nouvel élu, vante ses vertus sacerdotales, sa chasteté surtout ; expose ensuite la régularité de son élection, puisque, ayant passé par les divers degrés de la hiérarchie, il a été élu par le suffrage des évêques réunis en synode. La lettre synodale des évêques parlait dans le même sens (4).

L'événement justifia le choix des évêques : le saint patriarche fit briller en lui, dans le degré le plus éminent, non-seulement les vertus qui rendent un particulier recomman-

(1) Labb., t. VIII, p. 1259.

(2) Baron., ann. 858, cum critic. Pagii ad n. 49.

(3) Nicetas ap. Labb., *ib.*, p. 1190.

(4) Ce fait important résulte clairement de la lettre du pape Nicolas Ier. (Epist. V., Labb., t. VIII, p. 279.)

dable, mais aussi celles qui font admirer un grand évêque. Avec tant de mérite, Ignace était non-seulement chéri des catholiques, mais encore respecté des hétérodoxes, qu'il ne persécuta jamais pendant son patriarcat, et qui, de leur côté, n'entreprirent rien contre l'Église, parce qu'il traita toujours les personnes avec bonté, quoiqu'il combattît leurs opinions avec vigueur. Il employait la plus grande partie des nuits à l'étude de l'Écriture et de la tradition ; aussi ne redouta-t-il jamais ni les raisonnements des hérétiques, ni les subtilités des philosophes.

Tel était cet Ignace élevé dans la retraite, nourri dans l'étude et dans la pratique des vertus austères du christianisme. Il était simple et ouvert, ne voyant et ne connaissant que deux choses, son Dieu et ses devoirs : génie ferme et sans faiblesse, aussi ennemi des bassesses de l'intérêt que des fourberies de l'intrigue; incapable même de ces ménagements et de ces complaisances qui sauvent la vertu du prétendu ridicule, et la rendent supportable à la cour. Enfin, ce fut une de ces âmes choisies, que la sagesse de Dieu se plaît de temps en temps à montrer aux hommes, pour leur apprendre jusqu'à quel degré peuvent s'élever les forces humaines, soutenues de la grâce divine (1).

Ignace, simple, affable et prudent, n'éprouva aucune difficulté dans l'exercice de son ministère : tout allait selon ses désirs et selon les vœux de Théodora. Cependant il eut, dès le commencement de son épiscopat, quelques ennemis secrets, à la tête desquels se trouvait Grégoire Asbestas, évêque de Syracuse, qui s'était réfugié à Constantinople, après l'invasion de la Sicile par les Sarrasins. Il y avait contre lui des choses graves que l'histoire a laissées sous le secret, mais que le nouveau patriarche connaissait parfaitement. C'est pourquoi le jour de son sacre il le fit avertir de se retirer, et de ne point assister à une semblable cérémonie, jusqu'à ce que sa cause fût exami-

(1) Nicetas, Labb., t. VIII, p. 1190.

née à loisir. Les évêques, tout en trouvant cet avertissement fort juste, ne l'approuvèrent pas tous, à raison de la circonstance. Grégoire fut tellement irrité contre Ignace, qu'il jeta par terre les cierges qu'il avait reçus pour la cérémonie, le chargea d'injures en présence des fidèles, disant à haute voix que c'était un loup et non un pasteur qui venait d'entrer dans l'Église (1). Il se retira ensuite, suivi de Pierre, évêque de Sardis, d'Eulampius d'Apamée, et de quelques autres clercs de Constantinople, qui embrassèrent son parti et firent schisme contre Ignace (2). Celui-ci fit tous les efforts imaginables pour ramener Grégoire, n'épargnant ni les exhortations ni les bienfaits; mais il ne parvint pas à éteindre la méchanceté de cet homme, qui allait dans les maisons des grands pour décrier Ignace, disant qu'il était indigne de l'épiscopat, et même du nom de chrétien.

Ignace, qui connaissait sa conduite personnelle et celle qu'il tenait envers lui, le fit juger dans un concile de Constantinople en 854, et le déposa de son épiscopat (3).

Grégoire s'en plaignit à Rome, au pape Léon IV, qui écrivit à Ignace, le priant de lui envoyer quelqu'un pour l'instruire de cette affaire. Ignace y envoya le moine Lazare, confesseur sous les Iconoclastes, qui connaissait parfaitement ce qui concernait Grégoire. Toutefois, Léon différa de le condamner; et Benoît III, son successeur, pressé pour la même cause, usa de la même modération. Ce n'est pas que Benoît ne trouvât Grégoire suffisamment convaincu; mais il se contenta de le déclarer suspens. Ainsi il n'y eut point à Rome un jugement définitif contre lui (4). Grégoire de Syracuse, sachant par son envoyé que le Saint-Siége ne s'était pas prononcé, en devint plus fier, et continua de lancer contre Ignace les traits de sa

(1) Vita Ignat., Labb., t. VIII, p. 1199.

(2) *Ibid.*

(3) Labb., t. VIII, p. 133. Epist. Nicol., 9. *Ib.*, p. 338. — Apud Baron., ann. 854, n. 7.

(4) Nicol., epist. X, p. 359, et epist. XI, p. 371, apud Labb., t. VIII.

méchanceté (1). Mais que pouvait-il contre un prélat qui avait l'estime du peuple et la protection de l'impératrice Théodora? Cette princesse dirigea les rênes du gouvernement avec une grande sagesse et une grande fermeté. Sa vigilance, sa douceur et la sainteté de sa vie lui attirèrent les bénédictions et l'amour des peuples. Assise sur le premier trône du monde, elle avait encore atteint le plus haut degré de la perfection évangélique. Son application à tous les devoirs, surtout depuis qu'elle profitait de la liberté que lui donnait son veuvage de satisfaire son penchant décidé pour la retraite, et toutes ses autres vertus, la firent regarder comme le miracle et de son sexe et de son siècle.

Théodora, tout en remplissant les devoirs de régente, n'oublia pas ceux de mère. Elle fit donner à son fils une éducation chrétienne, et digne de ses hautes destinées. Mais ce fils avait dans les veines le sang corrompu des empereurs ses prédécesseurs. Il montra de bonne heure des penchants qui ne présageaient rien d'heureux à l'empire. A peine fut-il sorti des jeux paisibles de l'enfance, qu'il se livra aux jeux turbulents du cirque. Comme un autre Néron, à qui on l'a souvent comparé, il n'eut point de plaisir plus favori que celui de faire voler un char sur la poussière du cirque : plus jaloux de remporter la palme de l'arène que de recueillir des lauriers sur un champ de bataille. Ces sortes de jeux le mirent en contact avec les conducteurs des chars ; il fraternisait avec eux par une popularité avilissante ; il leur accordait les premières places dans sa confiance et dans son estime, leur permettait de lui donner des festins, et tenait leurs enfants sur les fonts baptismaux. Il s'applaudissait alors de sa popularité, et affectait de blâmer la froide et imposante réserve de ses prédécesseurs (2).

Cette conduite faisait pitié aux honnêtes habitants de Constantinople, et leur inspirait du mépris. Mais l'empereur, tou-

(1) Nicol. ep. IX, apud Labb., t. VIII, p. 338.
(2) Baron., ann. 854, n. 2.

jours en compagnie de jeunes gens sans éducation, prêts à se livrer à tous les excès, descendit encore plus bas, par la profane liberté avec laquelle il tournait en ridicule la religion de son pays. Un bouffon de la cour, nommé Grylle, prenait le titre et les vêtements de patriarche ; ses douze métropolitains, au nombre desquels se trouvait l'empereur, avec le titre d'évêque de Colonie, se couvraient d'habits pontificaux brodés d'or et d'argent, se promenaient en procession dans l'intérieur du palais, imitant le chant des églises, et se faisant donner de l'encens dans des encensoirs dorés, et ornés de pierres précieuses. On ne dérobait pas ces impiétés aux regards de la ville : un jour de grande fête, l'empereur, ses évêques, ses bouffons, courant les rues, montés sur des ânes, rencontrèrent le véritable patriarche à la tête des fidèles et de son clergé : ils troublèrent par leurs acclamations licencieuses et leurs gestes obscènes le recueillement de cette procession chrétienne (1). Tels étaient les amusements auxquels se plaisait le jeune empereur.

On peut bien penser que l'impératrice, sa mère, ne souffrait pas volontiers de pareils jeux. Plus d'une fois elle lui aura fait des réprimandes et donné de maternels avis, mais en vain. Le respect pour les parents s'en va avec le respect pour la religion : la ruine de l'un entraîne celle de l'autre. Le trait suivant va nous montrer quelle était l'éducation du prince, et quel respect il avait pour sa vertueuse mère. Un jour l'empereur était avec son bouffon, qu'il appelait son patriarche. Il fit appeler sa mère, sous prétexte de recevoir la bénédiction du patriarche. La pieuse princesse, poussée par son zèle et la simplicité de sa foi, vint avec empressement, se jeta aux pieds du bouffon, qu'elle prenait pour Ignace ; car il en portait le costume, et il avait caché sa barbe et son visage pour n'être point reconnu. Il se leva brusquement, faisant entendre ce que l'impolitesse a de plus déshonnête et ce que la bouche a de

(1) Curopal. apud Baron., 854, n. 9.

plus infâme (1). La mère, si indignement outragée, ne put retenir son indignation; elle chargea son fils d'imprécations, et lui prédit que bientôt Dieu l'abandonnerait (2); ce qui ne pouvait manquer de lui arriver, surtout dans des jours où l'empire grec, semblable à ces terrains imprégnés de soufre et de bitume qui s'enflamment à tous moments et qui se détruisent eux-mêmes, renfermait dans son sein des principes de destruction qui l'affaiblissaient insensiblement. Le luxe et la débauche avaient rendu les richesses aussi nécessaires que les aliments qui font subsister. La volonté arbitraire du prince les distribuait, par des profusions honteuses, à d'indignes favoris qui servaient ses passions, ou aux soldats, dont il fallait indispensablement se concilier l'affection par des gratifications insensées, depuis que les lois étaient sans vigueur et les peuples sans vertus (3). L'administration sage et ferme de Théodora n'avait pu guérir ces maux : elle n'avait fait que les pallier et en arrêter les progrès. Mais les intrigues de cour traversèrent son zèle ; l'ambition d'un homme augmenta le mal, qui n'était déjà que trop grand : cet homme était Bardas, oncle de l'empereur et frère de l'impératrice.

Théophile, avant que de mourir, avait établi un conseil de régence pour gouverner l'empire pendant la minorité de son fils ; l'impératrice douairière y devait tenir la première place, et avoir la principale direction des affaires. Théoctiste, grand chancelier ; Manuel, généralissime des troupes ; et Bardas, patrice, étaient désignés ministres. Photius était secrétaire d'État, et avait voix délibérative. Il avait obtenu cet emploi en récompense des services qu'il avait rendus dans une ambassade en Assyrie. Les deux premiers se brouillèrent par motifs de rivalité. Manuel se retira de la cour pour vivre à l'abri des fréquents orages qui s'y forment, ne prit plus de part au gouver-

(1) Surgens ille oppedit, crepitum scilicet ventris emittit, verbaque proprio ore digna protulit. Curop. apud Baron., ann. 854, n. 9 et 10.

(2) *Ibid.*

(3) Manassès.

nement, et rentra dans la classe obscure des simples citoyens (1). Bardas résolut de perdre Théoctiste, et à force d'intrigues et de basses impostures il vint à bout d'inspirer à l'empereur des soupçons contre lui, en lui imputant des desseins criminels contre ses jours. Ces imputations firent de si vives impressions sur l'esprit de ce prince timide et cruel, qu'il conclut, pour se délivrer de toute inquiétude, qu'il fallait ou éloigner Théoctiste, ou l'assassiner. L'assassinat parut le parti le plus sûr, et il fut exécuté (2). La régente, pénétrée de la plus vive douleur à la nouvelle de ce meurtre, qui la privait d'un homme de confiance et d'un habile ministre, exhala son chagrin en des termes où son fils et son frère n'étaient point épargnés. Mais ce n'était encore que le prélude de ses malheurs (3).

Dès lors son crédit diminua de jour en jour, et celui de son frère alla toujours croissant. Bardas prit sur son pupille cet ascendant que prennent sur les princes faibles, ineptes et inappliqués, ceux qui se sont une fois emparés soit de leur cœur, soit de leur esprit : ascendant qui, pour l'ordinaire, dégrade le monarque et corrompt le sujet. Pour mieux assurer son crédit, Bardas se fait donner les plus brillantes charges de la cour; il prendra même le titre de César. Il favorise toutes les passions du prince, pour mieux s'emparer de son autorité. Bardas n'était pas un homme ordinaire, il s'en faut; il avait autant d'habileté que de malice; car il était tout à la fois homme de guerre et homme d'État; profond dans les conseils, hardi dans l'exécution; adroit à ménager les esprits, prompt à découvrir les moments heureux et à s'en servir, soit dans les traités, soit dans les combats; habile à démêler les intérêts des grands, et à pénétrer les desseins des nations étrangères; aimé des soldats, chéri des officiers; capable de soutenir le poids des affaires, d'étouffer les troubles par sa valeur, ou de les détour-

(1) Cedren.

(2) Baron., cum crit. Pagii, ann. 854, n. 9.

(3) Cedren. — Porphyrogen. apud Baron., ann. 855, cum critic. Pagii, n. 51.

ner par sa prudence; propre enfin, par ses vastes connaissances, à dresser un jeune prince aux exercices de la paix et de la guerre. A un savoir si étendu et si varié, il joignait, dans un degré éminent, la connaissance des hommes, talent ordinaire aux génies supérieurs, qui savent pénétrer jusqu'au fond de l'âme, et y découvrir, quelquefois d'un coup d'œil, des qualités qui échappent aux yeux du vulgaire, parce qu'elles ne brillent pas assez pour le frapper. Bardas avait en outre un amour dominant pour les sciences (1), et un penchant décidé pour les études, qui avaient été presque anéanties par l'ignorance et la rusticité des précédents empereurs. Il établit des écoles spéciales pour chaque science, et les plaça en divers lieux. Sous sa protection, le palais de Magnaure devint une école de mathématiques et de philosophie, et l'Orient eut, comme l'Occident, ses écoles du palais. Bardas, à l'exemple de Charlemagne, fit venir des maîtres de tous côtés, et leur assigna des pensions sur le trésor de l'État. Il mit à la tête de l'école du palais Léon, ancien évêque de Thessalonique, qui était l'Alcuin de l'Orient. Léon avait étudié la grammaire et la poétique à Constantinople, la rhétorique, la philosophie et l'arithmétique dans l'île d'Antros. Il avait parcouru ensuite différents monastères, pour étudier leurs livres, et s'était retiré à Constantinople dans un petit logement, recevant ceux qui venaient le trouver, et leur enseignant telle science qu'ils voulaient. L'empereur Théophile l'avait fait ordonner archevêque de Thessalonique par le patriarche iconoclaste Jean Lecanamante, son proche parent. Léon, après avoir occupé trois ans ce siége, fut déposé, sous le règne de Théodora, avec les autres Iconoclastes. Il revint à Constantinople. C'est cet homme, d'ailleurs recommandable et peu attaché à l'hérésie, que Bardas mit à la tête de son école. Léon remplit parfaitement ses vues. Bardas, pour encourager les études, allait souvent visiter les écoles, se mettant au nombre des auditeurs, pour les stimuler par son exemple. Il ne croyait pas déshonorer la pourpre en s'appliquant lui-même à

(1) Cedren.

la jurisprudence, et en assistant aux jugements qui se rendaient dans l'Hippodrome (1). Bientôt le goût du vrai et du beau se réveilla, et l'amour de l'étude reprit sa première vivacité (2).

Heureux si, dans le temps que Bardas était, par son application aux sciences, un grand stimulant pour l'étude, il eût été, par ses mœurs, un modèle de vertu ! Mais ce prince peu religieux, et, ce qui en est la suite assez ordinaire, d'une conduite qui ferait honte à un épicurien modéré, brûla d'une flamme adultère et incestueuse pour sa belle-fille, l'épouse de son fils (3). Il trouva dans elle un charme secret, d'où naquirent tout à coup une passion violente et un attachement qui consommèrent l'opprobre de ses mœurs. La vertu de la jeune personne ne fut point à l'épreuve des recherches de Bardas, dont la passion s'enflammait avec d'autant plus de violence, qu'il crut que l'éclat de sa dignité, la hauteur de son rang, l'étendue de son crédit, ôteraient, aux yeux de sa maîtresse, l'horreur du crime que devaient causer les liaisons de la parenté; ou plutôt que les liaisons de la parenté sauveraient, aux yeux du monde, tout l'odieux de cette intrigue. Afin d'aplanir le plus grand obstacle qui pouvait traverser sa passion, il commença par répudier sa femme légitime; ensuite il vécut en pleine liberté avec l'objet de ses coupables amours. Quelques-uns assurent que ce couple criminel contracta un mariage incestueux. Mais Bardas avait-il besoin de s'unir à sa jeune amante par le lien conjugal, pour n'avoir rien à désirer d'elle du côté des complaisances (4)?

Par cette répudiation de la véritable épouse, l'attachement de Bardas pour sa belle-fille n'était plus une affaire renfermée dans l'enceinte de son domestique. Le patriarche ne pouvait

(1) Place fameuse à Constantinople, dans laquelle était un cirque : il y avait aussi un vaste palais où l'on rendait la justice.

(2) Curopal. apud Baron., ann. 859, n. 52. — Thomassin, Discipl., part. 2, liv. I, c. 100, n. 4.

(3) Elle était veuve.

(4) Nicetas, Labb., t. VIII, p. 1191.

regarder le bruit qui s'en répandait comme un effet de la jalousie de la personne offensée, dont le ridicule eût retombé sur elle, mais comme une clameur publique contre un scandale qui intéressait l'édification des fidèles. Il ne voulut pas d'abord faire usage de ces coups d'autorité qui, lorsqu'ils sont prématurés, arrêtent rarement le mal, irritent toujours, et ne guérissent presque jamais : il fit tout ce que le zèle, uni à une charité vraiment pastorale, pouvait lui inspirer de plus fort et de plus touchant, pour faire rentrer cette âme égarée dans son devoir : il l'exhorta à penser à son salut, à mettre fin à un scandale qui était d'autant plus éclatant, que la place qu'il tenait dans l'empire était plus éminente (1).

Ces remontrances furent très-inutiles, Bardas y fit peu d'attention. Cependant, comme il était, du moins à l'extérieur, aussi bon catholique par la créance que mauvais chrétien par la conduite, il crut pouvoir cacher le désordre de sa conduite, quoique très-manifeste, sous une apparence de régularité, par la fréquentation des sacrements. A cet effet, il se présenta à la table eucharistique le jour de l'Épiphanie (857); mais le patriarche, rempli de zèle pour la maison de Dieu et de vénération pour les choses saintes, lui refusa publiquement la communion (2). Le prince, courroucé de ce refus déshonorant, mit la main sur la garde de son épée, et menaça Ignace de la lui passer au travers du corps; mais le prélat, au lieu de s'en épouvanter, le menaça à son tour de la vengeance de Dieu, qui, pour le punir, pouvait faire tourner la pointe de son épée contre lui-même. *Hinc mali labes.* Voilà l'origine des maux qui ont troublé l'Église d'Orient, et divisé en deux la robe mystique de l'Homme-Dieu.

Bardas dissimule d'abord; mais l'affront reçu reste profondément gravé dans sa mémoire, *manet alta mente repostum.* Il n'attend que l'occasion pour en tirer une vengeance écla-

(1) Nicetas, Labb., t. VIII, p. 1191.

(2) Manassès. — Nicetas, *ib.*

tante. Pesant cette vengeance au poids de sa colère, il méditait un de ces coups hardis qui caractérisent un génie impétueux et bouillant, et un implacable ennemi. Mais, pour l'exécuter, il fallait éloigner l'impératrice Théodora, qui les importunait, lui et l'empereur, par ses remontrances, et qui protégeait Ignace, pour lequel elle avait la plus profonde vénération. En l'éloignant, Bardas atteignait un double but : il satisfaisait son ambition et son ressentiment contre Ignace; car, par la retraite de Théodora, l'autorité tombait tout entière entre ses mains, et ses moyens de vengeance devenaient faciles.

Mais comment se résoudra-t-il à supplanter la vertueuse Théodora? Elle est sa sœur; il lui doit toute la faveur du prince, sa fortune, ses dignités! Bardas ne recule devant aucune considération, dès qu'il s'agit de contenter une passion favorite; il redoute d'autant moins le crime, qu'il n'est arrêté ni par la religion, ni par la conscience. Dans un moment où le prince était de bonne humeur et favorablement disposé pour lui, il l'aborde, et lui tient ce langage artificieux : « Pourquoi « donc, ô seigneur, laissez-vous l'autorité à votre mère et à vos « sœurs? Vous n'êtes plus un enfant, vous avez atteint l'âge « viril. Déjà même vous avez épousé une femme, vous êtes « au rang des hommes, et vous devez en prendre les sentiments. « Ordonnez donc au patriarche de couper les cheveux à votre « mère et à vos sœurs, et de leur donner le voile; vous gou- « vernerez seul à l'avenir, avec les enfants qui naîtront de « vous. Voilà l'avis qui plaît à Dieu et à nous tous (1). »

L'empereur, depuis longtemps impatient du joug de sa mère, et désirant se rendre indépendant, écouta avec plaisir l'avis de Bardas, et songea, à l'instant même, aux moyens de l'exécuter. L'impératrice, instruite de l'affront qu'on lui préparait, crut devoir le prévenir par une retraite honorable; et, pour la faire avec plus de dignité, elle voulut rendre compte de son administration en présence du sénat, afin de mettre sa

(1) Nicetas, Labb., t. VIII, p. 1193.

fidélité à couvert de tout soupçon ; après quoi elle quitta le palais, accompagnée des princesses ses filles, et n'ayant pour cortége que ses vertus et ses services (1).

Néanmoins, la mauvaise volonté de son fils et de son frère ne fut point satisfaite par cette retraite, qui, bien qu'involontaire, laissait toujours à la princesse son honneur et sa gloire. Ils firent venir Ignace, et lui ordonnèrent de mettre, selon la coutume de ce temps-là, l'impératrice douairière et ses filles au rang des diaconesses, sous prétexte que, par leur zèle et leur piété, elles rendraient de grands services à l'Église. Ignace, qui savait combien Théodora répugnait à cette initiation (2), ne voulut pas prêter son ministère à de pareilles violences; mais, comme il appréhendait que l'empereur ne le forçât d'obéir, il fit avertir secrètement la princesse de ne point se trouver où il serait, de peur qu'il ne se vît contraint de la molester. Durant cette contention, il dit à l'empereur, avec une liberté tout évangélique, ces paroles remarquables : *Quand j'ai pris le gouvernement de cette Église, j'ai promis avec serment, et par écrit, de ne rien faire contre le service et la gloire de Votre Majesté. Quels crimes ont donc commis les princesses, pour être violentées de la sorte* (3)?

Paroles nobles, dignes d'un évèque, et pleines de dévouement pour l'empereur : il ne veut rien faire qui puisse ternir sa gloire et diminuer sa puissance morale. Mais que ne peuvent les flatteurs de cour? ils savent tout envenimer. Les paroles du patriarche, qui l'honorent, furent mal interprétées. « Vous « voyez au moins maintenant, dit Bardas à l'empereur, qu'il « conspire contre votre vie; il veut donner à votre mère un « nouvel époux, pour en faire un empereur (4). » Le trait, lancé à

(1) Cedren.

(2) Anastas., in 8m syn., Labb., t. VIII, p. 963.

(3) Nicetas, Labb., *ib.*, p. 1194.

(4) Heus, inquit, imperator, saltem nunc non advertis Ignatium tuæ spirare neci; et matrem imperii alii gestire, futuro scilicet imperatori, sociare marito. Anastas. *Hist. syn.* 8m, Labb., t. VIII, p. 963.

propos, fut incisif et produisit tout son effet. L'empereur, en colère, ordonna d'arrêter les princesses. Un jour qu'elles étaient dans le palais de Blaquernes, Patronas son frère, qui, selon toutes les apparences, ajoutait, aux nœuds de la parenté qui l'unissaient avec Bardas, la conformité du caractère (1), Patronas vint exécuter l'ordre impérial : il arrêta les princesses; on leur coupa les cheveux, on les enferma dans un monastère, et on les obligea de se dévouer à la vie religieuse. Théodora fut dépouillée de tout ce qu'elle possédait, et réduite, avec ses filles, à la condition d'une femme vulgaire : son fils ingrat, son perfide frère, crurent lui faire encore beaucoup de grâce en lui laissant la vie. Ce fut l'unique bien qui resta à cette infortunée princesse, si toutefois c'est un bien, pour des personnes de ce rang, qu'une vie sans éclat et sans liberté. Ceci arriva au mois de septembre 857. L'impératrice avait gouverné quinze ans et huit mois avec son fils (2). L'empereur était alors dans sa dix-neuvième année.

La mort de Théoctiste, la retraite de Manuel et la disgrâce de Théodora, laissèrent le champ libre à l'ambition de Bardas, qui, devenu maître de l'empire par son immense pouvoir et l'abus qu'il en faisait, était plus empereur que l'empereur lui-même (3). Il laissa à celui-ci ses jeux du cirque, ses bouffons de cour, sa licence et ses plaisirs avilissants, qu'il poursuivait avec d'autant plus d'ardeur que Bardas l'y poussait et l'y encourageait de tout son pouvoir, et que sa mère n'était plus là pour lui faire des remontrances. Toute la puissance souveraine était entre les mains de Bardas; il en usait selon son bon plaisir. Michel avait le titre d'empereur, et Bardas en remplissait les fonctions avec une autorité souveraine et absolue.

Le premier acte de son gouvernement fut de se venger de

(1) Cedrenus-Curopal. apud Baron., ann. 855, n. 51 et 52.
(2) Baron., ann. 855, cum critic. Pagii, n. 51.
(3) Curopal ap. Baron., ann. 855, n. 52.

l'affront d'Ignace, car c'est là que tendaient toutes ses intrigues. Les circonstances avaient rendu facile l'exécution de son projet. Il n'avait à craindre aucun obstacle de la part de l'empereur, encore tout irrité du refus qu'il avait éprouvé, et de l'ombrage qu'il en avait conçu. D'un autre côté, il y était poussé par Grégoire de Syracuse et ses partisans, qui, depuis onze ans, ne cessaient de décrier Ignace (1). Excité par eux, autant que par son propre ressentiment, Bardas traduit le patriarche à la barre, l'accusant de désobéissance envers l'empereur et de conjuration contre l'État. Ces deux accusations n'avaient rien de réel devant un tribunal : Bardas le savait bien. Le véritable crime d'Ignace, que Bardas n'osait articuler, était d'avoir refusé la communion, à cause de l'union incestueuse (2).

Selon lui, il était coupable de lèse-majesté, pour s'être attaché au parti de Gebon. Ce Gebon était un aventurier extravagant, atteint d'une aliénation mentale (3). Venu de Duras à Constantinople en habit ecclésiastique, il se disait fils de l'impératrice Théodora, mais d'un autre mariage; il était alors enfermé en prison dans l'île d'Auxie, et étroitement gardé. Michel, sans autre examen, se livra aussitôt à toute la fureur de ses soupçons, et, d'après l'impression qu'ils firent sur lui, il chassa Ignace de son siége patriarcal, le relégua dans l'île de Térébinthe; et, comme pour se venger de lui, il fit mourir ce Gebon dont on vient de parler, après lui avoir fait arracher les yeux et couper les quatre membres (4). Ceci se passa le 23 novembre 857, six semaines ou deux mois après la disgrâce de Théodora. Ignace était dans sa douzième année d'épiscopat (5).

(1) Prænotalis schismaticis ac depositis jungitur. Anast. in 8m syn., Labb., t. VIII, p. 963.

(2) *Encom. Ignat.* a Michael. monacho. Labb., t. VIII, p. 1262.

(3) Καὶ τὰς φρένας οὐ πάνυ καθεστηκώς. Nicetas.

(4) Nicetas, *ib.*, p. 1194.

(5) Baron., cum critic. Pagii, ann. 858, ad n. 49.

L'expulsion d'Ignace, faite au mépris de toutes les règles canoniques, est le commencement d'une longue tragédie qui se prolongera sous plusieurs papes, et qui remplira l'Église de deuil et de troubles. Nous allons l'exposer avec toute l'impartialité dont nous sommes capable, ayant soin de ne rien avancer qui ne soit appuyé sur des monuments authentiques.

LIVRE II.

857—861.

Bardas, en exilant Ignace dans l'île de Térébinthe, n'avait pas l'intention de lui infliger une punition passagère : son orgueil humilié n'eût été que médiocrement satisfait ; il voulait l'exclure pour toujours du siége patriarcal, et lui ôter toute espérance d'y revenir. Il songea donc à lui donner un successeur qui, selon sa politique, ne devait pas être un homme médiocre ; car il fallait calmer l'effervescence du peuple, et faire oublier Ignace. Cet homme se trouvait sous sa main : c'est Photius, alors secrétaire d'État et premier écuyer de l'empereur. Photius réunissait en lui les plus beaux dons que la nature ait jamais prodigués à un mortel : intelligence élevée, profondeur de génie, vivacité d'esprit, énergie surprenante, activité incroyable, passion violente pour la gloire, et volonté à la fois souple comme l'or et inflexible comme le fer. Il avait un goût prononcé pour les lettres, et y passait les nuits ; il était orateur habile, écrivain achevé en prose et en vers, parfois digne de ceux des anciens temps. Il possédait toutes les sciences de son siècle et des siècles précédents ; il y excellait, et personne n'était en état de se mesurer avec lui. La science ecclésiastique ne lui était pas étrangère ; mais c'est celle qu'il possédait le moins. A tant de qualités était jointe une naissance illustre ; car le patriarche Taraise était son grand oncle ; Arsaber, un autre oncle, avait épousé Calomarie, sœur de Théodora et de Bardas : par là il se voyait allié au sang impérial.

Quoique jeune, il avait l'expérience des affaires, étant depuis longtemps secrétaire d'État, après avoir été ambassadeur

près des puissances étrangères. Joignez à ces mérites un extérieur agréable, un maintien grave et modeste, un air riant, des manières douces et aisées, une politesse exquise, enfin toutes les formes extérieures qui attirent et séduisent par un charme inexprimable. Cet assemblage de qualités brillantes, unies aux solides, donnait à Photius un ascendant extraordinaire sur tous ses contemporains : il possédait au plus haut degré le talent de se faire des amis, de les attacher à sa cause, et de les y faire persévérer. Que manquait-il à tant de qualités éminentes? L'humilité chrétienne. Si Photius avait possédé cette précieuse vertu, il aurait pu rendre des services immenses à l'Église, et faire bénir son nom par les siècles futurs. Mais il était dominé par un orgueil indomptable, et tourmenté par une ambition terrible (1). Tel est le principe de toutes ses disgràces personnelles, et du scandale qu'il a donné à l'Église; car l'ardeur impétueuse de s'élever déguisa le crime à ses yeux, lui fit paraître tout légitime, et l'entraîna à ces excès de perfidie, d'impiété, et à ce bas degré de perversité que nous présente son histoire. Enfin, il y avait tout dans cet homme, et tout était porté chez lui à la dernière limite, talents, sciences, qualités bonnes et mauvaises.

Voilà le personnage sur lequel Michel et Bardas avaient jeté les yeux pour remplacer Ignace. Son choix était encore un secret de la cour.

Photius, avec tant de lumières, envisageait mieux que personne la position dans laquelle il allait se trouver. Le poste de patriarche de Constantinople lui convenait parfaitement; il lui offrait un grand théâtre, où il pouvait déployer son éloquence et l'étendue de son savoir, se faire un grand nom, et s'immortaliser aux yeux de la postérité. Il convoite donc cette dignité avec toute l'ardeur de son insatiable ambition ; mais il dissimule, se laisse presser par Michel et Bardas, afin de se couvrir du masque de la modestie, et de pouvoir dire plus tard qu'on

(1) Nicetas, Labb., t. VIII, p. 1198.

lui a fait violence. Mais ayant une fois accepté, il emploie toutes les ressources de son génie pour se soutenir; et, malgré l'horreur qu'on a de sa perfidie, on est forcé d'admirer son astuce et les ressources de son esprit, soit pour soutenir sa cause, soit pour se tirer d'un embarras pressant.

Photius aurait voulu voir le siége vacant; car il comprenait toute la complication des difficultés que lui apporterait une intrusion. Il fallait donc obtenir la démission d'Ignace, ou sa déposition. On fait jouer d'abord tous les ressorts pour lui faire donner sa démission. Il était à peine depuis trois jours dans son exil de Térébinthe, qu'on lui députa les évêques les plus considérés à la cour, soit par l'éminence de leurs siéges, soit par la supériorité de leur mérite. Le but de cette députation était de lui persuader de céder à l'orage, et de renoncer, par une abdication formelle, au patriarcat. Rien n'était plus contradictoire que cette démarche des prélats, à la promesse qu'ils avaient faite au patriarche d'un inviolable attachement. Ils s'étaient engagés par écrit et par serment, au nom de la sainte Trinité (c'était la formule du serment dans ces temps-là), de ne reconnaître d'autre patriarche que lui, à moins qu'il n'eût été préalablement déposé par un jugement canonique. Mais ils lui donnèrent inutilement ce lâche conseil, ils s'en retournèrent sans avoir rien pu gagner sur son esprit (1). Quelques jours après, les mêmes évêques, accompagnés de quelques patrices (2) et des principaux magistrats de la ville impériale, revinrent trouver Ignace, et s'efforcèrent par toutes sortes d'artifices de le séduire : ils employèrent et promesses et menaces pour lui persuader de renoncer à sa dignité, afin

(1) Nicetas, Labb., t. VIII., p. 1194.

(2) Ce fut, à ce que dit Zozime, le grand Constantin qui érigea une nouvelle dignité de patrice, qu'il attribua à ses conseillers. Il les nommait patrices, non qu'ils fussent descendus des anciens pères du sénat, mais parce qu'ils étaient comme les pères de la république ou du prince. Cette dignité de patrice devint la première de l'empire, après celle de César et d'Auguste.

d'éviter un péril qui, sans cette renonciation, était inévitable (1).

Jamais éloquence ne fut plus inutilement employée. Après de longues conversations, où la mauvaise cause fut plaidée avec toute l'ardeur et l'adresse possibles, où la bonne fut défendue avec toute la solidité imaginable, le caractère d'Ignace se soutint toujours. Son âme, comme un rocher que les flots attaquent en vain, demeura inébranlable dans son refus ; et, ferme sur ses principes, il ne regarda point cette destitution dont on le menaçait comme une infortune personnelle, mais comme un malheur général pour son Église, parce qu'il ne pouvait être remplacé qu'illégitimement, et par un sujet indigne ; et il conclut que, s'il fallait nécessairement qu'il descendît de son siége, il valait mieux en descendre contre son gré, mais avec toute sa gloire, que d'acheter son repos aux dépens de son honneur. Ces considérations animaient son courage et nourrissaient sa constance. L'injustice que l'on exerçait contre lui était trop manifeste, pour que les âmes droites et sensibles n'en fussent pas révoltées. Plusieurs évêques en témoignèrent publiquement leur indignation : ils menaçaient de ne point reconnaître le successeur qu'on prétendait lui donner, quel qu'il fût, ce qui causerait un schisme dans l'Église byzantine, déjà déchirée par celui d'Asbestas, évêque de Syracuse, en Sicile ; schisme auquel adhérait Photius. Mais Bardas connaissait trop bien la trempe du cœur humain, pour ignorer qu'il n'est pas toujours incorruptible, quelque magnanimité qu'il fasse quelquefois paraître. Il entreprit de suborner ces évêques, qui semblaient si fortement attachés à leur pasteur : pour en venir à bout, il mit en usage la ruse ordinaire des gens de cour, qui est de tout promettre, avec des détours ménagés pour ne rien tenir ; et les prenant tous en particulier, il promit à chacun d'eux le siége de Constantinople, s'ils voulaient abandonner Ignace à sa mauvaise destinée. Cette pro-

(1) Nicetas, Labb., *ib.*, p. 1194.

messe éblouissante fit de lâches déserteurs : la vue de la mitre patriarcale les rendit flexibles aux volontés de Bardas, qui, pour les mieux tromper, leur dit : « *Que l'empereur leur tiendrait parole ; mais que quand il les enverrait chercher, pour leur offrir le siége de la ville impériale, ils devaient, par modestie, faire semblant de le refuser.* » Trouvant cette réflexion fort juste, ils donnèrent dans ce piége : l'empereur les fit venir séparément, et il leur offrit de remplacer Ignace ; ils le refusèrent par une modestie hypocrite. Le prince, qui avait appris sa leçon, les prit au mot : ils ne furent pas longtemps à s'apercevoir que c'était inutilement qu'ils avaient commis cette indigne bassesse, et qu'ils étaient la dupe de leur complaisance ambitieuse. Bardas riait dans la coulisse.

Le choix du nouveau patriarche est enfin rendu public : Photius, comme dit Nicétas, historien contemporain, ne refusa point le gouvernement d'une Église qui ne pouvait lui être conféré que par un sacrilége visible, puisque c'était la puissance séculière qui le lui conférait : il n'hésita même pas à commettre un adultère spirituel, en prenant pour épouse celle d'un autre; et il la reçut avec autant de joie, et aussi hardiment, que si elle eût été son épouse légitime. Il se plaisait dans son péché, et se glorifiait dans son infamie. On lui fit monter en six jours tous les degrés de l'échelle hiérarchique. Le sixième, qui fut celui de Noël (857), on l'ordonna patriarche de Constantinople ; il monta sur le trône spirituel, d'où il donna la paix au peuple, dit Nicétas, n'ayant rien moins dans son cœur qu'une véritable paix. Son confident intime, le grand maître de cette cérémonie, fut le même Asbestas que nous avons déjà nommé, dont le cœur et la langue étaient cruellement envenimés contre Ignace, parce qu'Ignace, qui le connaissait bien, l'avait déposé pour ses crimes, par une sentence juridique, déposition qui avait enfanté un schisme dans l'Église byzantine (1).

(1) Nicetas, Labb., t. VIII, p. 1198.

Asbestas ne craignit point de prostituer ses mains épiscopales, pour consacrer Photius. Mais Photius ne pouvait guère avoir pour consécrateur qu'Asbestas, tant ces deux méchants hommes étaient faits l'un pour l'autre.

L'illégalité de l'élévation de Photius au patriarcat, qui n'avait d'autre principe que la protection et l'autorité de Bardas, manifestait trop son intrusion pour ne pas lui susciter des adversaires. Les évêques qui n'avaient eu aucune part à ce choix si peu canonique résolurent d'y faire une opposition efficace par une contre-élection. Ce n'est qu'à ce misérable motif qu'on peut attribuer leur singulière démarche; car elle resterait inexplicable, si l'on n'y voulait voir que le respect pour l'ordre canonique et la fidélité au patriarche légitime. En effet, au lieu de se ranger du côté d'Ignace et d'appuyer sa cause, ils la désertèrent, en faisant choix entre eux de trois candidats, parmi lesquels ils désignèrent un successeur au patriarche, qui n'était sorti de sa chaire ni par abdication, ni par déposition (1). Cette conduite était bien inconséquente. Ils persistèrent plusieurs jours dans leur résolution, mais enfin leur fermeté se démentit. On les gagna successivement les uns après les autres, à l'exception de cinq, entre lesquels était Métrophanes, métropolitain de Smyrne. Encore ces cinq; voyant que la multitude avait cédé, cédèrent à leur tour; ils exigèrent néanmoins cette condition, qui était que Photius donnerait un écrit de sa main, par lequel il promettait de renoncer au schisme d'Asbestas, d'embrasser la communion d'Ignace, de le reconnaître pour patriarche légitime, s'engageant à ne lui rien reprocher, ni à ne recevoir aucune imputation portée contre lui; de l'honorer comme son père, et de se conduire par ses avis. Les évêques, comme dit Métrophanes, qui était du nombre, usèrent de ce tempérament malgré eux; mais ils crurent devoir l'adopter, à raison des circonstances où ils étaient si vivement pressés par la tyrannie des

(1) Metroph., epist. ad Manuel. Labb., t. VIII, p. 1386.

princes (1). Photius, qui, en habile politique, savait si bien accommoder sa conscience à ses intérêts, consentit à tout ce que l'on voulut. Il promit d'observer toujours ce qu'il avait dessein de n'observer jamais; et il le fit d'un air qui donnait à penser qu'il avait envie de tenir sa parole : mais il ne fut pas longtemps sans prouver qu'on ne se fie jamais impunément à la parole d'un ambitieux (2).

Deux mois ne s'étaient pas encore écoulés depuis ces promesses solennelles, temps rigoureusement nécessaire pour calmer l'ébullition du parti contraire, qu'il commença par faire emprisonner et battre outrageusement les amis du patriarche légitime. Puis il employa les flatteries, et les promesses d'honneurs et de récompenses, pour les porter à se rendre ses accusateurs; mais n'en pouvant rien tirer qui fût à son désavantage, il persuada à Bardas, et par son organe à l'empereur, qui n'était susceptible que de mauvaises impressions, de faire informer contre Ignace, comme s'il eût conspiré contre l'empire. Aussitôt les ordres sont donnés, et les exécuteurs de ces ordres injustes se transportèrent dans l'île de Térébinthe, où ils firent endurer aux domestiques du saint prélat tous les tourments imaginables, pour extorquer d'eux des griefs qui devaient servir de base à la déposition de leur maître; mais ni les rigueurs ni les tortures ne purent leur arracher aucune déposition qui donnât lieu d'agir juridiquement contre lui (3).

Ne pouvant rien obtenir d'eux, on se retourna contre la personne même d'Ignace, afin de lui arracher sa démission à force de mauvais traitements. On l'enleva avec les siens pour le transporter en l'île d'Hiérie, où, après avoir été enchaîné, il fut enfermé dans une étable de chèvres. De là il fut transporté au faubourg de Promète : cette nouvelle demeure fut le premier théâtre de ses souffrances. On le livra à Lalacon, capitaine des troupes, homme de condition à la vérité, mais qui n'a-

(1) Metroph., epist. ad Manuel. Labb., t. VIII, p. 1386.

(2) Metroph., *ib.*

(3) Nicetas, Labb., *ib.*, p. 1199.

vait qu'un nom, que le crime déshonora. C'était une de ces âmes basses, capables des plus mauvaises actions quand elles les croient utiles à leur fortune : cruel, au reste, moins susceptible de douceur que les animaux les plus féroces. Dans ces dispositions de cœur et d'esprit, il fit tout ce qu'il put pour faire mourir le patriarche de chagrin et d'angoisses, à force de traitements indignes et de rigueurs affectées. Mais Ignace, avec une santé robuste, était doué d'un courage à l'épreuve de tout ce que ce tyran subalterne pouvait lui faire endurer. Sans respect ni pour l'âge, ni pour les vertus, ni pour la dignité du patriarche, Lalacon le frappa un jour si rudement au visage, qu'il lui fit tomber deux grosses dents de la bouche. A ce traitement cruel succéda celui d'être jeté dans une prison obscure, chargé de fers comme un malfaiteur insigne, et d'être confié à la vigilance de deux soldats aussi inhumains que leur capitaine. Ce procédé affreux n'avait d'autre but que de le forcer à donner la démission de sa dignité. Vains efforts! le patriarche opposa toujours sa fermeté à ces barbaries : il sentait de quelle importance il était pour la religion de ne donner aucune apparence de droit au loup ravissant qui était entré dans la bergerie, et qui déchirait si cruellement le troupeau (1).

Peu de jours après on le transporta à Numère, où il fut enfermé et chargé de chaînes; enfin, au mois d'août, il fut jeté dans un vaisseau et conduit à Mitylène : ajoutez-y que souvent on le laissait plusieurs jours sans lui donner à boire et à manger (2). C'est ainsi que fut traité ce prélat vénérable, fils et petit-fils d'empereur, qui avait mené la conduite d'un ange, et qui, à l'exemple de J. C., était passé en faisant du bien, *transiit benefaciendo*. On traitait de même, et peut-être plus cruellement encore, ceux qu'on reconnaissait pour ses amis ou ses partisans; car on voulait le frapper aussi

(1) Nicetas, Labb., t. VIII, p. 1202.
(2) Nicetas, Labb., *ib.* — Syn. 8ª, act. II, *ib.*, p. 1001.

dans ses affections. Les uns étaient enfermés avec des criminels, dans la prison du prétoire, ou dans d'autres prisons infectes et obscures, où on leur faisait souffrir la faim et la soif. Les autres étaient mis à la torture, ou chargés de chaînes et de carcans de fer, et après plusieurs jours on leur donnait du foin pour nourriture : ceux qui les gardaient chantaient, riaient et se divertissaient à côté d'eux, pour insulter à leur malheur. Plusieurs étaient condamnés à scier des marbres, et recevaient pour récompense des coups de plat de sabre. Des coups de pied donnés dans le ventre, de manière à bouleverser ou à déchirer les entrailles, étaient comptés pour peu de chose; être exilé loin de sa patrie, chez les infidèles, paraissait le plus doux des châtiments. Enfin, on en vint à cet excès de fureur, qu'on coupa la langue à un nommé Blaise, prêtre et garde des archives de la grande église, parce que, ne pouvant renfermer dans son cœur l'élan de sa respectueuse affection pour le patriarche, il en parlait hautement avec la plus grande vénération (1).

Toutes ces cruautés, commises de sang-froid; tendaient à obtenir la renonciation d'Ignace, et à légitimer l'intrusion de Photius. Mais Ignace, plein de ces sentiments qui conservent aux âmes élevées, quoique malheureuses, la liberté jusque dans les fers, Ignace, dis-je, eut le courage de refuser ce que les hommes de sang avaient dessein de lui ravir, l'abdication formelle de sa dignité.

Cependant ces persécutions, dignes des empereurs païens, excitaient l'indignation des habitants de Constantinople. La cruauté exercée contre le garde des archives, prêtre avantageusement connu dans toute la ville, avait produit une profonde sensation, dont tout l'odieux retombait sur Photius. Celui-ci semble en être effrayé : que fait-il? Il prend les sentiments des chrétiens, et déplore ces excès avec une feinte douleur, comme s'il n'y était pour rien, comme s'il n'en était pas la cause et l'ins-

(1) Nicetas, Labb., t. VIII, p. 1202. — Syn. 8ᵃ, act. II, *ib.* p. 1001.

tigateur. Il s'efforce de paraître doux, humain, et intercédant pour les accusés, au lieu de les livrer au supplice. Voici en quels termes il écrit à Bardas, alors patrice et curopalate, c'est-à-dire gouverneur du palais impérial. Sa lettre est curieuse, comme toutes celles qu'il a composées au sujet de ces débats.

« Je savais bien, dit-il, avant d'en avoir fait l'épreuve, « que j'étais indigne, ἀνάξιος, de la dignité d'archevêque et de « toute fonction pastorale; c'est pourquoi je me suis laissé en- « traîner avec une extrême répugnance. Plût à Dieu que la « mort m'eût enlevé avant que j'eusse cédé aux sollicitations « et à la violence intolérable qu'on m'a faites! mon âme ne se- « rait pas agitée tous les jours par les flots de tant et de si « grands maux, dont le pressentiment et l'attente me trou- « blaient alors et me tenaient en suspens; car il est dans la na- « ture de l'homme de pressentir les malheurs futurs, surtout « lorsqu'ils sont personnels. En ayant le pressentiment alors, « j'étais agité, je souffrais, je pleurais, j'intercédais, disposé « à tout faire plutôt que de me conformer aux volontés de « ceux qui me contraignaient, et désirant éloigner de moi ce « calice de tant d'inquiétudes et de tentations. Maintenant je « suis instruit par l'expérience, qui me convainc de plus en plus « de mon indignité; ce n'est plus le pressentiment des maux « qui me presse, c'est la douleur elle-même qui m'accable; « douleur aiguë, accompagnée de soupirs, de sanglots et de « désespoir. Quand je vois des prêtres, quels qu'ils soient, tour- « mentés pour une seule faute; quand je vois qu'on les frappe, « qu'on les enchaîne, et qu'on les avilit jusqu'au point de leur « couper la langue (ô Dieu! pardonnez-nous nos péchés), n'ai-je « pas raison de croire que ceux qui sont dans la tombe sont « plus heureux que moi, et de regarder le fardeau qui m'est « imposé comme une punition de mes péchés? Un homme pau- « vre, sans protection, n'ayant pas même tout l'usage de ses « facultés intellectuelles (chose qui attire la miséricorde plutôt « que l'indignation), a souffert des maux horribles : il a été « vendu comme un esclave, frappé de verges, mis en prison,

« et, ce qui est un malheur irréparable, il a eu la langue cou-« pée; et cet homme était revêtu de la dignité du sacerdoce! « Plusieurs fois j'ai intercédé pour lui, plusieurs fois j'ai fait « les prières les plus pressantes; mais je n'ai rencontré que de « l'indifférence et de l'insensibilité : ceux qui en ont été té-« moins le savent. S'ils l'ont oublié, Dieu ne l'oublie pas. « Quelle espérance me reste-t-il donc pour l'avenir incertain, « si, dans les choses présentes qui sont sous nos yeux, je suis « joué et mystifié? Comment intercéderai-je pour vos péchés et « pour ceux du peuple, comment en obtiendrai-je le pardon, « si je suis rebuté et indignement trompé en priant pour le salut « d'un seul? Je l'écris avec des larmes de sang. Il ne tient qu'à « vous que cette lettre, qui est la première, soit aussi la dernière; « car je le dis devant Dieu, si vous êtes décidé à repousser nos « prières si justes; si ce malheureux ne reçoit pas du soulage-« ment et des consolations, autant qu'il est possible de lui en « procurer dans l'état où il est, je ne vous importunerai plus « par mes lettres; je garderai le silence, me bornant aux de-« voirs de mon ministère, et déplorant mon malheureux sort. « Car si, au milieu de ces contrariétés qu'on me suscite chaque « jour, et des circonstances fâcheuses où je me trouve, j'allais « encore perdre mon âme, je serais le plus malheureux de tous « les hommes (1). »

Plusieurs auteurs ont fait usage de cette lettre pour vanter l'humanité de Photius. Mais s'il est si humain, s'il déplore sincèrement les excès commis, pourquoi n'y met-il pas un terme? Il avait entre ses mains un moyen facile, qui était de descendre de son trône patriarcal, et d'y replacer le pasteur légitime. Photius n'en parle pas. Je crois donc que cette lettre n'a rien de sincère, et qu'elle est une pièce de convention dont Photius devait se servir pour se décharger de la responsabilité des faits, aux yeux des habitants de Constantinople, et pour se justifier devant les évêques qui procédaient contre lui.

(1) Epist. 7, edit. Lond., p. 69.

En effet, les évêques de la province byzantine, témoins de ses violences et de ses fureurs, auxquelles ils ne s'étaient point attendus, s'assemblèrent pendant quarante jours dans l'église de la Paix, et déclarèrent l'usurpateur déposé, avec anathème tant contre lui que contre ceux qui le reconnaîtraient pour patriarche (1). Cette contradiction éclatante ne le déconcerta point : toujours aussi fougueux dans ses passions qu'injuste dans le choix des moyens qu'il employait pour les satisfaire, il crut pouvoir donner quelque couleur de régularité à l'irrégularité de sa conduite. C'est pourquoi, soutenu de l'autorité de Bardas, il assembla un concile dans l'église des Apôtres, où, accusateur et juge, il prononça une sentence de déposition et d'anathème contre Ignace absent, car il était à Mitylène. Les évêques qui consentaient à son jugement inique étaient mis au nombre de ses amis et de ses collègues. Quant aux autres, qui étaient fidèles au pasteur légitime et qui lui reprochaient en face son injustice, il les déposa, et les fit renfermer à Numère, dans une prison très-infecte. Quelques jours après, Ignace, dont ils partageaient les malheurs, vint aussi partager leur détention. On voulait sans doute le rendre témoin des tourments qu'on faisait endurer pour lui, car il fut ramené de Mitylène, enchaîné et enfermé avec eux. On y rassembla tout ce qui pouvait augmenter l'horreur de leur captivité (2). Ils se consolèrent les uns les autres. Ignace les encourageait par son exemple, et jamais il ne parut plus glorieux que dans cet état d'opprobre : leur prison devint comme un monastère. Mais on ne les laissa pas longtemps ensemble. Ignace fut traîné de nouveau à Mytilène : quant aux autres évêques, ils furent exilés de divers côtés (3).

Ces sortes de violences n'étaient pas faites pour calmer les esprits. On n'osait pas se déclarer ouvertement, mais on mur-

(1) Metroph., epist. ad Manuel. Labb., t. VIII, p. 1387.

(2) Nicetas apud Labb., *ib.*, p. 1202. — Metroph., epist. ad Manuel. *Ib.*, p. 1387.

(3) Metroph., epist., *ib.*

murait en secret, et on flétrissait avec indignation les actes iniques de Photius. Le peuple était mécontent, et demandait son pasteur avec d'autant plus d'instance, que la cruauté du loup s'exerçait avec plus d'astuce et de perfidie (1). Il y avait donc trouble, schisme dans l'Église de Constantinople et dans celles des villes voisines. Les uns étaient gagnés par Photius, et attachés à son parti; les autres tenaient pour le pasteur légitime, détestant dans leur cœur et leur âme la promotion de l'usurpateur. Ce fut alors qu'on recourut au père commun des chrétiens, qui déjà si souvent avait été obligé d'intervenir dans les affaires de l'Église de Constantinople, soit pour arrêter l'hérésie, soit pour terminer les schismes. D'ailleurs, Photius savait fort bien que son élection, quoique faite par l'empereur et soutenue par Bardas et les évêques ses partisans, resterait toujours sans effet, tant qu'elle ne serait point confirmée par le chef suprême de l'Église. La confirmation de Rome était nécessaire pour les évêques des premiers siéges, et demandée ordinairement par une ambassade solennelle. Si Photius ne l'a pas demandée plus tôt, c'est qu'il espérait obtenir la renonciation d'Ignace. Comme tous les efforts avaient échoué, et qu'on n'avait plus d'espoir de réussir, il était impossible de différer davantage. Et puis il était urgent de rétablir dans l'Église de Constantinople la concorde et la paix, que l'empereur et Photius se sentaient dans l'impuissance de ramener. Le recours à Rome était donc doublement nécessaire.

Mais comment espérer d'y réussir? Il y avait depuis près de deux ans sur le siége de Rome un homme peu ordinaire, un pontife d'un caractère ferme, d'une grande droiture de cœur, d'un esprit solide, et d'une éminente piété; un homme rare, providentiel, à cause des grandes difficultés qui vont s'élever en Orient et en Occident. Depuis Grégoire le Grand, le siége de Rome n'avait pas eu un pontife aussi distingué (2). Il avait

(1) Anastas. in 8m syn. Labb., t. VIII, p. 964.

(2) Post beatum Gregorium usque in præsens, nullus in Romana urbe illi

l'idée la plus complète de la papauté, et il a su la réaliser dans des temps bien difficiles. Ce pontife est Nicolas Ier.

Comment le fléchir? comment lui prouver surtout la régularité de son élection, puisque, contre toutes les règles de l'Église, de laïque il était devenu évêque, et qu'il s'était emparé d'un poste du vivant de son possesseur légitime? La difficulté était grande, et il y avait peu d'espoir de la vaincre. Mais il faut l'aborder, une nécessité urgente le presse; car il ne sera jamais regardé comme pasteur légitime, tant qu'il ne sera point institué par le Pape. Il l'aborde en effet, dans l'intention, s'il ne peut la lever à Rome, de la lever à Constantinople, en séduisant ou en corrompant les légats qu'il a bien soin de demander au Pape. Il prend donc toutes les précautions que lui inspire son infernale politique. Il fait écrire à l'empereur une lettre que probablement il lui a dictée; car le pauvre empereur, qui passait son temps dans les courses de l'hippodrome et au milieu de ses bouffons, n'était pas en état d'écrire une lettre sérieuse. La lettre de l'empereur est donc plutôt celle de Photius, comme le déclare le Pape (1). Ils emploient tous deux un ton convenable, respectueux, rendant hommage à la suprématie de saint Pierre et de ses successeurs. Pour la grande difficulté de l'élection, ils la lèvent par un mensonge, en disant qu'Ignace a quitté volontairement le siége patriarcal à cause de sa grande vieillesse et de sa mauvaise santé; qu'il s'est retiré dans une île et restait dans un monastère qu'il avait fondé, où l'empereur, toute la ville, lui rendaient les devoirs et les honneurs convenables (2). Ils ne dissimulent cependant pas qu'il y a eu à ce sujet quelques dissensions dans l'Église de Constantinople; qu'Ignace, après s'être démis volontairement de sa charge, a été déposé dans un concile, et qu'il serait à propos d'envoyer des légats pour cal-

videtur æquiparandus : regibus ac tyrannis imperavit, eisque ac si Dominus orbis terrarum auctoritate præfuit. *Regino* ad ann. 858.

(1) Nicol., epist. 4. Labb., t. VIII, p. 277.

(2) Nicetas, Labb., *ib.*, p. 1203.

mer les esprits et éteindre les divisions (1). Ils insistent sur l'envoi des légats, en ajoutant qu'il y a encore à Constantinople quelques restes de l'hérésie des Iconoclastes, qu'il s'agit d'éteindre; mais leur vrai motif était de faire autoriser la déposition d'Ignace par la présence et l'acquiescement des légats (2), comme la suite de l'histoire va le démontrer. La lettre de l'empereur ne nous est pas parvenue. L'analyse que nous venons d'en faire repose sur les monuments de l'histoire et sur les réponses du souverain pontife. Mais nous avons celle de Photius, écrite à la même occasion, et qui nous montre parfaitement quels étaient l'adresse et le talent de cet homme. Il s'attache à prouver la régularité de son élection et l'orthodoxie de sa foi. La première partie était difficile à traiter; Photius, dont on aperçoit l'embarras, y déploie toute la force de son génie. Cependant nous regardons comme exagérée l'opinion de certains écrivains, qui ont présenté cette lettre comme un chef-d'œuvre digne de l'antiquité grecque (3).

« Quand je pense, dit-il, à la grandeur de l'épiscopat, et à « la distance qui le sépare de la petitesse de l'homme ; quand « je me mets à mesurer la faiblesse de mes propres moyens, et « que je me rappelle quels sentiments j'ai nourris dans toute « ma vie sur la sublimité de ce ministère, et combien j'étais « étonné de la témérité de ceux qui de notre temps, pour ne « pas parler des temps anciens, ont accepté ce joug terrible, et « qui étant hommes, formés de chair et de sang, n'ont pas « craint de remplir les fonctions des anges incorporels; quand, « dis-je, je fais toutes ces réflexions, je ne puis exprimer quelle « est ma douleur, ni quel est mon découragement de m'y voir « engagé moi-même. Si, contre mon goût, que j'ai eu dès mon

(1) Nicol., epist. 1. Labb., t. VIII, p. 268. — Epist. 2, *ib.*, p. 271.

(2) Nicetas, *ib.*, p. 1203.

(3) Cette lettre, que Baronius a fait traduire sur un ancien manuscrit du Vatican, presque illisible, se trouve dans un ouvrage imprimé en Valachie en 1706, intitulé Τόμος Χαρᾶς, *Tomus Gaudii*, p. 1. Nous l'avons traduite sur le texte original.

« enfance et qui a crû avec moi, de me tenir éloigné du tu-« multe des affaires et de me renfermer dans la vie privée (car « en commençant à parler à Votre Sainteté, il faut dire la vé-« rité), j'ai été obligé de descendre, et d'accepter des fonctions « dans l'administration civile, je n'ai cependant jamais eu « assez de confiance en moi pour oser aspirer à la dignité d'é-« vêque. Celle-ci me paraissait toujours redoutable, surtout « lorsque je pensais à Pierre, le chef des apôtres, qui, après « avoir donné des témoignages si évidents et si multipliés de sa « foi et de son amour à Jésus-Christ, Notre Seigneur, vrai « Dieu, a regardé comme la couronne de ses œuvres, d'avoir « été jugé digne, par son maître, de la charge pastorale. Et « puis, je me rappelais l'exemple de ce serviteur qui reçoit « un talent, et qui, connaissant la sévérité de son maître, le ca-« che soigneusement, de peur qu'il ne se perde, et qui ensuite, « pour ne l'avoir pas fait valoir, est obligé de rendre ses « comptes, et de subir les peines du feu éternel.

« Mais pourquoi écrire ces choses? la peine s'accroît, le « chagrin se renouvelle, le trouble se met plus à découvert; « car le souvenir de choses affligeantes aigrit le mal, sans sou-« lager la douleur. Mais tout ce qui est arrivé, et c'est une « tragédie, a eu lieu sans doute pour qu'à l'aide de vos priè-« res, nous pussions dissiper le nuage de difficultés qui se « présentait, et nous dérober à l'air sombre de notre décou-« ragement, en voyant (je ne sais comment m'exprimer) bien « conduit et bien gouverné le troupeau qui nous a été confié. « Car le vaisseau porté sur les flots par un vent favorable, et di-« rigé par un bon gouvernail, procure de la joie au pilote; de « même une Église qui croît en piété et en vertu réjouit le « cœur du pasteur, et dissipe les sombres nuages que lui pré-« sentait sa faiblesse. Tout récemment donc, *lorsque mon pré-« décesseur a quitté sa dignité*, le clergé, les évêques et les « métropolitains assemblés, et surtout l'empereur, plein de « piété et d'amour pour Jésus-Christ, doux, modéré et humain « envers tous, et pourquoi ne pas dire toute la vérité? le plus

« doux de tous ceux qui ont régné avant lui, mais cruel, vio-
« lent et terrible envers moi seul, comme il me le paraissait
« alors, tous ceux-là, dis-je, poussés par je ne sais quel mou-
« vement, sont venus à moi, me pressant fortement d'accepter
« l'épiscopat. L'empereur, agissant de concert avec l'assem-
« blée, ne me donnait pas de relâche, prenant pour prétexte
« de ses vives instances la volonté générale du clergé, et disant
« qu'il ne lui serait pas possible, quand même il le voudrait,
« d'écouter ma résistance. Je cherchais à me défendre de toutes
« mes forces; mais comme l'assemblée était nombreuse, les
« uns n'entendaient pas mes excuses, et ceux qui les enten-
« daient ne les acceptaient pas, n'étant attentifs qu'à une seule
« chose, qui était de m'imposer le fardeau de l'épiscopat, lors
« même que je le refuserais.

« Après donc que toutes les voies de la prière me furent fer-
« mées, mes larmes coulèrent en abondance, et le sombre nuage
« de mon anxiété, qui remplissait mon intérieur de troubles et
« de confusion, éclata aux yeux, et se répandit en un torrent de
« larmes. Car le désespoir a une dernière ressource de prière,
« celle des larmes, dont il espère obtenir quelque secours et
« quelque soulagement, lors même que la volonté est frustrée
« de toute attente. Ceux qui me faisaient violence ne me lais-
« sèrent aucun repos, jusqu'à ce qu'ils eussent fait ce qui était
« contre ma volonté, mais conforme à leurs désirs. Ainsi, par
« leur sentence, comme Dieu le sait, je me trouve au milieu
« du tumulte des affaires, on pourrait citer à propos la fable
« du chêne.

« Comme la meilleure communion est celle de la foi et de
« la charité, nous avons résolu, pour contracter avec Votre
« Sainteté un lien pur et indissoluble, d'écrire ici, comme sur
« une colonne, notre foi et la vôtre. C'est le moyen d'attirer sur
« nous avec plus de promptitude l'effet de vos prières, et de
« vous montrer l'affection que nous vous portons. Je crois donc
« en un seul Dieu..... » Photius fait ici sa profession de foi,
comme c'était l'usage en pareille circonstance; il la fait en

théologien habile, ce qui montre qu'il n'était point étranger à la science ecclésiastique. Il spécifie aussi les sept conciles généraux, et expose leur doctrine avec lucidité et une grande exactitude. Ensuite il reprend :

« Je reçois ces sept conciles généraux, anathématisant ceux « qu'ils ont anathématisés, et embrassant et glorifiant ceux « qu'ils ont embrassés et glorifiés. Telle est ma profession de « foi et celle de tous les fidèles ; elle est le fondement de notre « espérance, non-seulement de la mienne, mais de celle de « tous ceux qui veulent vivre dans la piété, et qui sont nés « avec l'amour de la pure doctrine des chrétiens. En vous en-« voyant cette confession, en la gravant comme sur une ta-« blette, en l'exprimant de bouche, nous avons besoin de vos « prières pour obtenir ce que nous avons souvent demandé, « savoir, la grâce de trouver Dieu propice dans tout ce que nous « faisons et avons fait, de pouvoir arracher toute racine de « scandale et toute pierre d'achoppement de l'ordre ecclésias-« tique, de bien paître notre troupeau, de ne pas arrêter leur « progrès dans le bien par la multitude de nos péchés, pour « augmenter encore le nombre de nos fautes. Puissé-je tou-« jours faire et dire ce qu'il convient ! puissent-ils, eux, m'é-« couter, et se laisser conduire dans la voie du salut ! puissent-« ils s'attacher à Jésus-Christ, leur chef, se revêtir de sa « charité et de sa bonté, lui à qui honneur et gloire dans tous « les siècles (1) ! »

Ces lettres furent portées à Rome, selon l'antique usage, par une ambassade solennelle, qui devait plaider la cause de vive voix. Tous y étaient personnellement intéressés. Arsaber, oncle de Photius et beau-frère de Bardas, était le chef de l'ambassade ; il avait pour collègues quatre évêques : Méthodius, métropolitain de Gangres ; Samuel, évêque de Chones ou Colosses, en Phrygie ; Théophile, métropolitain d'Amorium ; et Zacharie de Taormine, en Sicile, érigée aussi en archevêché

(1) Τόμος Χαρᾶς, ou Liber Gaudii, p. 1.

honoraire. L'ambassade, déjà si brillante par le nombre, la qualité des personnes, était encore relevée par de riches présents destinés à l'église de Saint-Pierre. On y trouvait entre autres un calice et une patène d'or, magnifiquement ornés de pierreries; un bouclier très-pesant de même métal, orné de pierres précieuses de diverses couleurs; une chasuble brodée en or avec des perles blanches, où était représentée l'histoire du Sauveur et des saints apôtres Pierre et Paul (1). Les empereurs chrétiens n'avaient peut-être pas encore envoyé à Rome des ouvrages aussi riches ni aussi brillants. On voulait gagner le Pape à force de présents, et lui faire agréer l'élection de Photius. Celui-ci y attachait toutes ses espérances de l'avenir. Avec l'approbation du Pape, il espérait fermer la bouche à ses contradicteurs, et se procurer la liberté de marcher où il voudrait (2). L'ambassade quitte Constantinople, et se dirige vers l'Italie.

On ne peut douter que Bardas et Photius n'aient été l'âme de toutes ces démarches; car l'empereur ne se mêlait guère d'affaires ecclésiastiques, ni même d'affaires politiques. Il avait trop à faire aux courses de l'hippodrome, où, suivant les habitudes contractées dès sa jeunesse, il oubliait la dignité de sa personne et la sûreté de l'État. A cette époque, où il avait atteint la vingt et unième ou vingt-deuxième année de son âge, il poursuivait ces jeux avec une espèce de fureur. Il prenait part à ces factions du cirque, qui déjà si souvent avaient troublé la paix et la tranquillité de la capitale. Un jour qu'il avait pris la livrée des Bleus, et distribué à ses favoris les trois couleurs rivales, un courrier vint lui annoncer l'approche des Sarrasins. L'empereur, en fureur, lui jetant un regard terrible, lui dit : « Comment, malheureux, avez-vous osé m'aborder pour une chose « semblable, lorsque vous me voyez occupé à un jeu important, et tout attentif à tourner mon char à gauche du cirque, « chose pour laquelle j'ai à lutter (3)? » Il alla même jusqu'à

(1) Anast. ap. Baron., ann. 859, n. 59. — Nicet. ap. Labb., t. VIII, p. 1203.
(2) Anastase, 8ª syn. Labb., t. VIII, p. 964.
(3) Quomodo ausus es, o sceleratum caput, de istiusmodi rebus me allo-

faire éteindre les feux importuns qui, destinés à avertir du danger, répandaient trop souvent l'alarme dans le pays situé entre Tharse et Constantinople (1).

Le contact habituel de l'empereur avec des conducteurs de chars et des bouffons de cour, l'avait entraîné aux habitudes les plus avilissantes. Il avait tous les vices : avarice, dureté de cœur, débauche, intempérance; tellement qu'il était regardé par son peuple comme un fléau que Dieu n'envoie que dans sa colère. Souvent dans ses orgies nocturnes, échauffé par le vin, il donnait les ordres les plus sanguinaires, comme ceux de couper les oreilles, le nez, la tête à telle ou telle personne contre laquelle il avait du ressentiment; et lorsque, au retour de la raison, l'humanité se faisait entendre, il en était réduit à approuver la salutaire désobéissance de ses serviteurs (2). Nous avons parlé ailleurs de la liberté profane avec laquelle il tournait en ridicule la religion de son pays, et la sotte ignorance qui le faisait insulter aux objets de la vénération publique. Tel est l'empereur qui va se trouver en lutte avec la papauté. Il serait difficile de trouver dans l'histoire un tableau où il y eût d'un côté plus d'honneur et de loyauté, et de l'autre plus de bassesse, d'avilissement et de perfidie.

Arrivés aux pieds du souverain pontife, les ambassadeurs impériaux offrirent les présents et présentèrent les lettres dont ils étaient chargés. Jamais ambassade n'avait été plus humble et plus suppliante. Mais Ignace n'eut pas la triste consolation de faire parvenir ses justes plaintes au chef visible de l'Église. Toutes les avenues du trône de saint Pierre lui étaient fermées : ses ennemis avaient trop d'intérêt qu'il n'y vînt personne de sa part, qui pût donner une connaissance parfaite des

qui, in hoc necessario ludo occupatum, neque aliud quidquam curantem, quam videre medii sinistram partem conversam, pro qua re omne mihi certamen est institutum? Curopal. ap. Baron., ann. 860, n. 11.

(1) Gibbon, *Hist. de la décad. de l'emp. romain*, c. 48, t. IX, édit. de Guizot, p. 204.

(2) Curopal. apud Baron., ann. 860, n. 12.

iniquités commises envers lui (1). Ainsi, le Pape ignorait ce qui s'était passé à l'égard d'Ignace et de Photius, et les mauvaises dispositions de la cour byzantine. Mais Nicolas, qui n'avait pas moins de lumières pour découvrir l'iniquité à travers les voiles dont elle s'enveloppe, que de vigueur pour la combattre quand il l'avait découverte, ne se laissa point gagner par la faveur, ni surprendre par l'artifice. Avec son coup d'œil juste, il soupçonna aussitôt quelque perfidie. Ce qui l'étonnait, c'est qu'Ignace eût donné sa démission sans consulter le saint-siége, sans même lui en donner avis. Craignant, avec raison, les fourberies si fréquentes à Constantinople, *Timeo Danaos et dona ferentes*, il crut devoir user de la plus grande circonspection dans une affaire de cette conséquence. Il assembla un concile, dont le résultat fut de députer deux légats à Constantinople, pour informer juridiquement sur l'affaire des deux contendants à la chaire patriarcale, et, les informations faites, les rapporter au Pape, mais sans rien décider d'eux-mêmes. Ils ne devaient communiquer avec Photius que comme avec un laïque; ils avaient pouvoir de décider, en concile, tout ce que l'on pourrait y discuter sur les saintes images, parce qu'il ne s'agissait que de l'exécution du septième concile général, qui en avait approuvé le culte et affermi la vénération; mais pour l'affaire de Photius ils ne devaient prendre aucune décision (2).

Le choix pour cette légation tomba sur Rodoalde, évêque de Porto, et Zacharie, évêque d'Agnanie, tous deux d'une éloquence solide et persuasive, tous deux hommes d'esprit et de mérite : il semblait qu'on ne pût faire un meilleur choix. Ces légats furent chargés de deux lettres, la première écrite à l'empereur, la seconde adressée à Photius, que certainement il ne qualifiait pas de patriarche, bien qu'il se fût donné à lui-même cette qualification, et qu'il eût notifié son élection et son

(1) Metroph. ap. Labb., t. VIII, p. 1387.

(2) Nicol., epist. 1 ad *Univers. fid.*—Ep. 10 ad *Univ. episc.* apud Labb., t. VIII, p. 268.

inauguration. Ces deux lettres étaient datées du 25 septembre 860.

Dans la lettre à l'empereur, il établit avant tout l'autorité du saint-siége fondée sur la pierre, que ni les suggestions des mauvais esprits, ni les efforts des hérétiques et des schismatiques, ne peuvent ébranler. Il rend grâces à Dieu du zèle de l'empereur à rétablir la concorde et à conserver l'intégrité de la foi. Il se plaint ensuite que le dernier concile de Constantinople ait déposé Ignace sans avoir consulté le saint-siége, sans l'approbation duquel, selon les décisions des conciles souvent renouvelées, aucune sentence ne peut être définitive; il se plaint encore de l'irrégularité de la procédure, puisque, comme il conste par les lettres de l'empereur, Ignace n'a été convaincu ni par sa confession, ni par des preuves juridiques. Il s'élève ensuite contre l'ordination de Photius, devenu évêque quoique simple laïque; il la représente comme contraire aux canons des conciles, aux décrétales des papes, et même à l'ordre naturel. Car personne ne doit être élevé au plus haut degré du sacerdoce sans avoir été formé au ministère ecclésiastique, et sans avoir donné des preuves de sa vocation en entrant dans les ordres inférieurs. Il y ajoute : « Nous ne pouvons y donner no-« tre consentement, jusqu'à ce que nous ayons appris de nos « légats tout ce qui s'est passé en cette affaire : et, pour observer « l'ordre, nous voulons qu'Ignace vienne en présence de nos « légats et de tout le concile; qu'on lui demande pourquoi « il a abandonné son peuple, et qu'on examine si sa démission « a été canonique. Et quand tout nous sera rapporté, nous dé-« ciderons ce qui sera convenable pour la paix de votre Église. » Il vient ensuite à l'hérésie des Iconoclastes, qu'il croyait, conformément à la lettre de l'empereur, être encore en quelque faveur dans la ville impériale; mais il traite sommairement ce sujet. Et puis il demande le rétablissement de la juridiction du saint-siége, exercée depuis un temps immémorial par l'évêque de Thessalonique, en qualité de vicaire apostolique, sur l'Épire, l'Illyrie, la Macédoine, la Thessalie, l'Achaïe, la Dacie,

la Mésie, la Dardanie et la Prévale; enfin, la restitution des patrimoines de l'Église romaine en Calabre et en Sicile, et la conservation du privilége d'ordonner l'évêque de Syracuse (1).

Soit que le Pape eût pour maxime, qu'il vaut mieux prendre une précaution inutile que de ne pas en prendre assez; soit qu'il se méfiât de la probité de l'empereur et de celle de son premier secrétaire d'État, car il ne regardait pas autrement Photius, il fit faire trois copies de cette lettre, dans la crainte qu'elle ne fût ou altérée ou supprimée: il en garda une à Rome par devers lui, et il donna les deux autres aux légats, dont une devait leur servir d'instruction, et être lue au concile qui devait se tenir à Constantinople, en cas que l'empereur ne voulût pas lire celle qu'ils lui remettraient de sa part (2).

Quant à la lettre de Photius, le Pape ne le suit pas dans ses longs détours et dans les fleurs de rhétorique par lesquels il a cherché à pallier le vice de son élection. Il lui répond de la manière la plus simple et la plus laconique. Voici en quels termes :

« La foi catholique est, pour l'utilité et le progrès des âmes, « comme une forteresse qui est gardée par la charité évangé- « lique ; elle sauve ceux qui sont en dedans, mais ne répond « pas du salut de ceux qui sont en dehors. Votre lettre nous a « causé une grande joie, en nous apprenant que vous êtes ca- « tholique. Par là, nous avons jugé des progrès de votre Pru- « dence, nous y avons vu que votre savoir vient de la source « catholique; c'est pourquoi nous avons rendu grâces à Dieu. « Mais nous avons bien regretté de voir que vous n'avez point « continué de suivre la ligne droite, que vous êtes sorti tout « à coup de l'état laïque pour monter à un poste si élevé sans « y être passé par les degrés de l'ordre hiérarchique, puis-

(1) Nicol., epist. 2. Labb., t. VIII, p. 270.
(2) Nicol., epist. 10. Labb. concil., t. VIII, p. 353.

« qu'il aurait fallu que votre Prudence eût vécu dans l'ordre clé-
« rical, qu'elle n'eût rien fait contre les canons, et qu'elle fût
« devenue pasteur de l'Église en temps opportun et suivant un
« avancement légitime. Par cette élévation subite, vous avez vio-
« lé ouvertement les statuts des Pères, comme cela est évident.
« Car le concile de Sardique s'oppose en tout à une telle témé-
« rité; et les décrétales des saints pontifes de Rome, de Céles-
« tin, docteur distingué, de Léon très-saint, dont l'éloge se
« trouve dans le quatrième concile, de Gélase, remarquable
« par sa doctrine et son mérite personnel, défendent qu'on
« fasse jamais une ordination semblable. C'est pourquoi nous
« ne pouvons consentir en aucune sorte à votre consécration,
« jusqu'au retour de ceux que nous avons envoyés à Constan-
« tinople, afin que nous puissions connaître sur leur rapport
« votre conduite et votre amour pour la vérité : alors seule-
« ment, si vous en êtes digne, nous vous rendrons les hon-
« neurs dus à l'évêque d'un si grand siége, et nous vous em-
« brasserons avec un amour fraternel (1). » On voit, par cette lettre, que le Pape refuse à Photius, jusqu'à plus amples informations, la communion épiscopale, sans lui refuser cependant la communion laïque, puisqu'il est orthodoxe.

Les légats partent pour Constantinople. Après tant de témoignages de respect et de soumission donnés au saint-siége par Michel et Photius, ils devaient s'attendre à être reçus avec tous les honneurs dus à la dignité de celui qui les envoyait, et dont les droits avaient été si dûment reconnus. Mais il en fut tout autrement; car dès que l'empereur et Photius eurent appris que le Pape n'avait point approuvé la déposition d'Ignace, ils employèrent les moyens qu'ils avaient concertés d'avance. Les envoyés du Pape, dès leur entrée dans la capitale de l'empire, furent séquestrés, contre le droit des gens, de toute société, de peur qu'ils n'apprissent les circonstances qui avaient accompagné la déposition d'Ignace; ils restèrent pendant trois mois

(1) Nicol., epist. 3. Labb., t. VIII, p. 276.

dans cet état d'isolement (1). On employa ce temps à les travailler, à les manier pour en faire des automates, et les rendre infidèles à la mission qu'ils avaient reçue. Ils résistèrent d'abord avec une fermeté digne d'éloges (2). Mais bientôt on employa d'autres moyens plus efficaces : on les menaça des plus grandes rigueurs, s'ils ne se rendaient aux volontés du prince. On leur disait, entre autres choses, qu'on les enverrait en un exil dont la misère et la durée les forceraient à manger leur vermine (3). On mêla les raisons, quoique mauvaises, aux menaces ; et les menaces donnèrent du poids aux raisons. Les unes et les autres déconcertèrent la fermeté des légats, ébranlèrent leur résolution, et les rendirent flexibles à tout ce que l'on désirait d'eux. Ces violences font voir que, quand on veut une fin injuste, on passe aisément sur l'injustice des moyens qui y font parvenir. Le moyen n'était pas nouveau à Constantinople. Sous l'empereur Zénon, deux légats du saint-siége, Vital et Misène, furent arrêtés, maltraités, et forcés de souscrire aux volontés de l'empereur (4). Nicolas Ier rappelle ce fait dans la lettre au clergé de Constantinople (5).

Ignace, après avoir passé six mois à Mitylène, fut ramené à Térébinthe, non pour recevoir quelque soulagement, mais pour être exposé à de nouvelles ignominies. Il souffrit d'abord de cruels traitements pendant le trajet. Il n'est point de couleurs assez vives pour représenter les outrages dont l'accabla Oriphas, général de la flotte impériale, afin de plaire à Michel et à Photius, et les cruautés que cet officier exerça contre ses domestiques : et, pour comble d'affliction, des Russes, peuplade détachée des Scythes, firent une excursion sur les terres de l'empire du côté du Pont-Euxin, abordèrent dans l'île où était Ignace, marquèrent leurs pas en caractères de sang, mas-

(1) Nicol., epist. 6.
(2) Nicol., epist. 6.—Metroph., ep. ad Manuel. Labb., t. VIII, p. 286 et 1387.
(3) Metroph., ep. ad Man.—Nicol., ep. 6 *in fine*, ap. Labb., concil., t. VIII.
(4) Fleury, t. VII, p. 29, ou liv. XXX, n. 14.
(5) Epist. 10. Labb., t. VIII, p. 353.

sacrèrent inhumainement tout ce qui se présenta devant eux, et les domestiques du saint furent du nombre de ceux qui tombèrent sous leur glaive. A la vue de ce désastre, la constance d'Ignace ne s'épuisa point ; ce fut toujours sa vertu favorite, aussi bien que le zèle et la piété. Quant à la piété, il en donna une nouvelle preuve dans cette occasion, en proférant ces paroles si connues et si remarquables du plus parfait modèle de résignation que nous fournisse l'antiquité sainte : « Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a ôté : que son saint « nom soit béni. » Il s'en fallut beaucoup qu'à la cour de l'empereur on fût touché des maux qu'Ignace endurait : l'usurpateur de son siége témoigna au contraire le plus vif déplaisir de ce qu'il n'avait pas eu la même destinée que ses domestiques. Ce sentiment ne doit pas nous étonner, dit l'historien ; car l'homme qui est une fois dépourvu de toute charité, et qui a la haine dans le cœur, est consumé comme par un feu intérieur, et ne trouve du soulagement que dans la perte de celui qu'il hait (1).

Ignace avait été amené dans la proximité de Constantinople, pour être sous la main, parce qu'on allait procéder juridiquement contre lui. Photius, sûr des envoyés du Pape et des évêques orientaux, qu'il avait sans doute séduits ou corrompus, comme les légats, assemble un concile au mois de mai (2), dans le but de faire déposer Ignace. Il l'avait déjà déposé dans un concile précédent ; mais Photius lui-même connaissait la faiblesse ou plutôt la nullité de ce concile, assemblé à l'insu du saint-siége, d'où la sentence tire toute sa force. Maintenant il a pour lui les légats de ce siége, par la présence desquels il peut donner de la régularité à ses décisions, du moins une apparence de canonicité, ce qui lui suffit pour le moment. Il avait pris toutes les mesures, de concert avec l'empereur, pour donner un grand éclat à cette assemblée, vou-

(1) Nicetas ap. Labb., t. VIII, p. 1203.
(2) Pagius apud Baron., 861, n. 4.

lant suppléer le défaut de vérité et de justice par le nombre des évêques et la solennité du jugement. Trois cent dix-huit évêques étaient arrivés à Constantinople, autant qu'il s'en était trouvé à Nicée. Ce nombre était calculé à dessein : on voulait reproduire le concile général de Nicée, et l'empereur devait représenter le grand Constantin. C'était une ridicule prétention : car à Nicée il s'agissait de la foi qui concernait tous les chrétiens; ici il s'agit de la cause particulière d'un évêque, qui doit être examinée à huis clos, et être débattue entre les seuls évêques, en présence des légats, sans l'assistance d'aucun laïque. Mais l'empereur, d'accord avec Photius, en avait jugé autrement: il semblait vouloir donner un spectacle, et faire diversion à ses autres plaisirs, à ses jeux du cirque et ses orgies de la cour. Il fit donc ouvrir l'église où devait se tenir l'assemblée à tous ceux qui voulaient y entrer. Lui-même, revêtu de ses insignes impériaux, accompagné des princes, des officiers de la cour et de tous les magistrats de la ville, s'y rendit en grande pompe. Le peuple se portait en foule à l'église des Saints-Apôtres, où se tenait le concile; d'autres attendaient le passage du patriarche accusé. Tout Constantinople était en mouvement; la célébrité de la cause avait vivement excité la curiosité publique. Déjà l'empereur était sur son trône, et les trois cent dix-huit évêques assis sur leurs siéges, ayant à leur tête les légats du Pape, on n'attendait plus que l'accusé.

On députa vers lui le prévôt Bahanès et quelques autres personnes méprisables, qui lui dirent : « Le grand et saint concile « vous appelle; venez promptement répondre aux accusations « formées contre vous. » Ignace refusa d'abord de comparaître, disant à haute voix qu'il voulait être jugé par le saint-siége. Mais personne ne voulut entendre cette protestation (1). Pressé de nouveau, il n'hésita point à s'y présenter; son embarras seul était de savoir dans quel costume il y paraîtrait. Les légats, consultés à ce sujet, lui en laissèrent le choix:

(1) Nicetas — Libell. Ignatii. Labb., t. VIII, p. 1266.



mais dans le temps qu'il s'y transportait revêtu de son habit patriarcal, accompagné d'évêques, de prêtres, de moines et d'une foule de peuple, on envoya au-devant de lui le patrice Coxès, pour lui défendre, sous peine de la vie, au nom de l'empereur, de paraître autrement qu'avec l'habit de simple moine. Ignace obéit, et Coxès l'amena au concile.

Arrivé dans l'église des Apôtres, il fut accueilli par le prêtre Laurent et les deux Étienne, qui lui firent de sanglants reproches de ce que, nonobstant sa condamnation et sa déposition pour tant de crimes, il avait osé se revêtir d'habits pontificaux : après ces reproches, auxquels Ignace ne jugea pas à propos de répondre, ils le séparèrent avec violence de ceux qui, par honneur, avaient voulu l'accompagner, et le présentèrent seul à l'empereur. Michel, bien plus propre à représenter à table que sur un trône, dans un festin que dans un concile, puisque ses intempérances excessives et journalières lui avaient fait donner le surnom de *Buveur;* Michel, à l'aspect d'Ignace, que l'on avait su lui rendre si odieux, sentit sa colère s'enflammer ; il ne lui parla qu'avec une dureté de fer, et le chargea d'injures. *Les injures*, dit Ignace, *sont plus douces que les tourments* : il faisait allusion aux tourments qu'il avait endurés. L'empereur ayant réprimé tant soit peu sa fureur, le fit asseoir sur un banc de bois (1). Après un peu de conversation, Ignace obtint la permission de parler aux légats ; il se leva donc, et prenant un ton convenable à sa fortune présente, mais qui ressentait toujours quelque chose de son caractère et de sa dignité, il demanda aux légats romains le sujet de leur voyage, et s'ils avaient apporté des lettres du pontife de l'ancienne Rome, pour lui pontife de la nouvelle : « Nous sommes, répondirent-ils, légats du Pape, qui nous a « envoyés pour juger votre cause ; et s'il ne nous a chargés « d'aucune lettre pour vous, c'est parce que l'on vous regarde « comme déchu de votre dignité par un concile de la pro-

(1) Nicetas — Libell. Ignat. Labb., t. VIII, p. 1266.

« vince; et nous sommes prêts à procéder selon les formes ca-
« noniques. Cela est-il ainsi? dit Ignace; chassez donc l'adul-
« tère, c'est-à-dire, Photius; ou si vous ne le voulez pas, ne soyez
« point juges (1). » Ces paroles étaient foudroyantes, et ne laissaient aucune réplique; car, selon les canons de l'Église et la décrétale d'Innocent Ier, portée à l'occasion de l'affaire de saint Chrysostome, Ignace devait être rétabli sur son siége avant d'être jugé. Aussi les légats furent-ils singulièrement embarrassés par le raisonnement d'Ignace; ils n'y répondirent qu'en montrant de la main l'empereur, et en disant: « Il veut que nous soyons « juges (2). » Réponse honteuse pour des légats du saint-siége, qui, pliant ainsi devant les volontés de l'empereur contre les canons de l'Église, trahissent leurs devoirs les plus sacrés. Cette réponse rappelle celle qu'avait reçue saint Maxime de la part de Théodose de Césarée, qu'il avait désabusé de l'erreur des monothélites, mais qui y était retombé. Saint Maxime lui ayant jeté un regard accusateur, Théodose de Césarée prétendit s'excuser en disant: « Que puis-je faire quand l'empereur « est d'un autre avis (3)? »

Les paroles d'Ignace avaient produit une profonde sensation, les évêques étaient déconcertés, et plusieurs métropolitains demandèrent Ignace pour patriarche. Les partisans de Photius, pour la plupart gens de la cour, étaient fort embarrassés; ils pressèrent Ignace, par des prières et des menaces, de donner sa démission, qui aurait mis un terme à toute discussion ultérieure. Mais Ignace resta inébranlable; alors les officiers de l'empereur se tournèrent vers les métropolitains, et leur reprochèrent vivement de redemander Ignace, après avoir consenti à sa déposition. Les métropolitains répondirent: De deux maux qui nous menaçaient, la colère de l'empereur et le soulèvement du peuple, nous avons choisi le moindre. Mais vous,

(1) Libell. Ignat. apud Labb., t. VIII, p. 1266.
(2) *Ita imperat ille*, Libell. Ignat. *Ib*.
(3) Fleury. liv. XXXIX, n. 19, t. VIII, p. 550. — Labb., t. VI, p. 483, E.

rendez le siége au patriarche, et ne vous mettez pas en peine de nous. Il paraît, d'après la lettre de Nicolas (1), que, sur cette réponse, plusieurs évêques furent chassés du concile et envoyés en exil (2). Les officiers de l'empereur recommencèrent à exhorter Ignace, et à lui demander sa démission expresse, afin que Photius demeurât paisible possesseur de l'Église de Constantinople. Il refusa toujours; et ainsi finit cette journée, et l'assemblée se sépara.

On continua pendant plusieurs jours à presser Ignace; mais il refusa toujours sa démission. On le cita donc encore par les mêmes officiers, savoir, par Laurent et les deux Étienne, comme ministres des juges, pour comparaître au concile. Ignace dit qu'il n'irait point, parce qu'il ne voyait point que les juges fissent rien selon les règles de l'Église. « Car, ajouta-t-il, comme parlant aux légats du Pape, vous n'avez point chassé l'usurpateur : au contraire, vous mangez avec lui, et vous avez reçu de loin ses présents : il vous a envoyé jusqu'à la ville de Redeste des habits et des reliquaires. Je ne vous reconnais point pour juges; menez-moi au Pape, je subirai volontiers son jugement. » Tous ceux qui étaient avec Ignace en dirent autant; et il pria ceux qui venaient le citer, d'entendre la lecture des lettres qu'il envoyait aux évêques pour être rendues au Pape. Il y alléguait la lettre du pape Innocent en faveur de saint Chrysostome, portant qu'il ne devait comparaître en jugement qu'après être rétabli dans son siége; et le canon quatrième de Sardique, déclarant que quand un évêque déposé prétend avoir de quoi se justifier, on ne doit point en mettre un autre à sa place avant que l'évêque de Rome ait prononcé. Ignace conjura les députés du concile de faire remettre ces lettres entre les mains du Pape (3). Ainsi Ignace se trouvait en règle, car l'appel au Pape devait être fait au concile et notifié aux évêques.

Comme ils le pressaient toujours d'aller au concile, il dit : « Il

(1) Epist. 6, Labb., t. VIII, p. 288.
(2) Baron., ann. 861, n. 15.
(3) Libell. Ignat., *Labb., t. VIII, p. 1267.*

semble que vous n'ayez pas lu les canons. La règle est, que quand un évêque est cité par un concile, il soit appelé par deux évêques, et jusqu'à trois fois : et vous me citez par deux personnes, dont l'une est sous-diacre et l'autre laïque. » On produisit des témoins qui disaient être prêts de jurer qu'Ignace avait été ordonné sans décret d'élection. A quoi il répondit : « Qui sont-ils? qui les croira? quel canon ordonne que l'empereur produise des témoins? Si je ne suis pas évêque, vous n'êtes pas empereur; et ceux-ci ne sont pas évêques, ni Photius lui-même. Car vous avez tous été consacrés par mes mains indignes. » Le raisonnement d'Ignace était sans réplique; les évêques n'avaient rien à y opposer : abattus et confondus, ils gardèrent le silence. Ignace revient aussi à Photius, il le confond et l'écrase. « Si l'usurpateur était de l'Église, je lui céderais volontiers : mais comment donnerais-je un étranger pour pasteur aux ouailles de Jésus-Christ? Il est du nombre des excommuniés et des anathématisés; il a été pris entre les officiers laïques, et ordonné par un homme anathématisé et déposé. » Il lui fait ensuite un reproche sanglant, péremptoire, puisqu'il était fondé sur un fait public, connu de tous les assistants. Il rappelle au concile cette promesse solennelle que Photius avait faite aux évêques, de respecter Ignace de toutes manières et en toutes occasions; et comment, quarante jours après, infidèle à sa promesse, il l'avait déposé et anathématisé lui-même; comment, par une cruauté inouïe et digne d'un tyran, il avait fait rompre les doigts à l'archevêque de Cyzique, pour lui en arracher la copie des mains, et l'avait ensuite déposé; comment il avait séduit les uns par des présents et des dignités, et effrayé les autres par des menaces, afin qu'il ne fût plus question de cette promesse, qui témoignait de sa perfidie (1). Photius ne put répondre un seul mot à ces reproches : il s'occupa néanmoins à préparer des témoins contre Ignace : mais quels témoins? des misérables, des hommes vendus.

(1) Libell. Ignat., Labb., t. VIII, p. 1267.

Ignace, malgré sa détresse, ses souffrances et ses humiliations, avait triomphé. D'accusé il était devenu accusateur et juge, ayant confondu successivement, par une logique pressante et victorieuse, les légats, les évêques, les officiers de l'empereur, Photius et ses partisans. Il serait difficile de peindre l'embarras où ils se trouvaient; ils ne voyaient aucun autre moyen de s'en tirer que par la démission d'Ignace. Mais comment oser y revenir, après y avoir échoué si souvent? Cependant ils font de nouveaux essais. Les magistrats se réunirent aux évêques pour prier Ignace, avec le ton le plus persuasif, de renoncer à ses droits, et de céder aux circonstances. Mais Ignace reste inflexible. Il ne déployait jamais une âme plus ferme que lorsqu'il se trouvait aux prises avec l'adversité. Les magistrats se retirent, et le laissent avec les évêques, qui revinrent à la charge; ils lui offraient sans doute des avantages signalés, des secours abondants, des agréments de toute espèce, s'il voulait se rendre; et lui laissaient entrevoir toute l'amertume des traverses et des persécutions, s'il persévérait à se roidir contre la puissance et l'autorité réunies ensemble. Ignace, incapable de se laisser séduire par la faveur et ébranler par la disgrâce, donna un nouveau refus, et reprocha aux évêques l'injustice de leur procédé. Les évêques, voyant qu'il n'y avait rien à obtenir, se retirèrent chez eux, après avoir indiqué une réunion pour le lendemain (1). Ignace se retira aussi; mais sa demeure était une noire prison, où, renfermé entre des murailles affreuses et impénétrables, il ne respirait qu'un air puant et infect, et où, étendu sur une couche de vermine et de pourriture, il souffrait la faim et la soif pendant sept jours entiers (2).

On ne sait pas ce qui s'est passé dans l'intervalle. Les évêques, confondus, déconcertés, ont dû se livrer à de sérieuses réflexions. Peut-être y avait-il dissension dans le conseil, et diffi-

(1) Libell. Ignat. Labb., *ib.*, p. 1270.
(2) Libell. *Ib. initio et fine.*

culté à vaincre les répugnances. Peut-être aussi était-on à la recherche d'une cause canonique, pour donner au moins une apparence de régularité au jugement qu'on allait prononcer. Il faut croire qu'il est arrivé quelque chose de grave, puisque la réunion qui devait avoir lieu le lendemain n'a pu se faire que dix jours après. Le sort d'Ignace était arrêté.

Le dixième jour, on traîna Ignace au concile, et l'on produisit contre lui soixante et douze témoins. C'était le nombre exigé pour la condamnation d'un évêque. On les avait subornés et préparés depuis longtemps; c'étaient des personnes de toutes conditions : d'un côté des hommes de la lie du peuple, et de l'autre des membres du sénat, et surtout des officiers de la cour. Capable de tout pour parvenir à ses fins criminelles, Photius ne trouvait aucun obstacle à ses liaisons dans la différence des états. Comme la résolution était prise de perdre le patriarche, il n'y eut sortes de crimes dont on ne le chargeât; on invita même tous ceux qui se plaignaient de lui, à porter leurs plaintes devant ses juges. Par là on peut juger combien la haine et la jalousie, libres et animées par le ressentiment, vomirent d'accusations contre l'innocence. Ignace était seul à répondre à ces invectives. Néanmoins un évêque, par un effort héroïque et une fermeté sublime, à raison de la circonstance, eut le courage de braver ces flots d'ennemis qui s'étaient élevés contre Ignace, et d'exiger l'examen juridique et approfondi des imputations formées contre lui, pour en constater la vérité et la solidité : c'est le métropolitain d'Ancyre. Son âge et son caractère lui donnaient droit de parler avec autorité : il appuya sans doute ses raisons d'un air de dignité, de véhémence, et d'affection pour la justice. Mais ce procédé, aussi généreux qu'équitable, essuya la plus violente contradiction, puisque le même évêque fut frappé d'un coup de sabre, blessé à la tête, de sorte que le sang coulait de ses vêtements; dès lors personne n'osa plus se montrer protecteur de l'innocence (1).

(1) Libell. Ignat. apud Labb., t. VIII, p. 1270. — Si nous pouvons nous en

Toute la manœuvre de ce brigandage était particulièrement conduite par un nommé Théodotace, que l'on peut appeler nettement un scélérat; c'était un vieil hypocrite, expérimenté dans les manéges d'une cabale ambitieuse, et que l'on fit venir pour imposer par ses vertus contrefaites, et donner une couleur de justice à toutes les violences exercées contre Ignace. On fit comparaître les uns après les autres tous ces hommes vendus à l'iniquité : ils jurèrent qu'Ignace avait été élu au patriarcat sans aucun décret d'élection. Pour appuyer cette déposition, on fit la lecture du trentième canon des apôtres (1), qui porte que, si un évêque s'est servi de la puissance séculière pour se mettre en possession d'une Église, il doit être déposé et excommunié. Mais on se garda bien de lire les dernières paroles, qui les auraient condamnés, *et tous ceux qui communiquent avec lui*, parce qu'ils avaient tous communiqué avec Ignace, et l'avaient pendant onze ans reconnu pour leur véritable pasteur; aussi le saint les confondit-il en se récriant : « Quelle malice! quel aveuglement! Qui peut ignorer « la canonicité de l'élection d'Ignace, puisque les évêques par « leurs suffrages, et le peuple par son applaudissement, ont « concouru à son élection; et qu'au contraire Photius, armé de « toute l'autorité des puissances séculières, et par la violence « de Bardas, a foulé aux pieds les lois de l'Église, et usurpé « tyranniquement la dignité patriarcale (2)? »

Ces reproches, quoique accablants, dit l'historien, ne furent point entendus par ceux à qui l'avarice et l'ambition avaient bouché les oreilles : aveuglés par ces passions, ils ne purent voir qu'ils se trouvaient pris dans les filets qu'ils avaient tendus pour prendre les autres. Après plusieurs débats où l'inno-

rapporter à Zonaras, le métropolitain d'Ancyre n'est pas le seul ainsi maltraité. Labb., t. VIII, p. 1511.

(1) Si quis episcopus sæcularibus potestatibus usus Ecclesiam per ipsos obtineat, deponatur; et segregentur omnes qui illi communicant. Labb. concil., t. I, p. 50.

(2) Nicetas apud Labb., t. VIII, p. 1207.

cence ne trouva que des adversaires, où l'injustice l'emporta sur l'équité, on opina à la déposition d'un homme dont les prétendus crimes, soigneusement recueillis et malignement représentés, prouvèrent aisément l'indigne conduite d'une assemblée composée pour la plus grande partie de gens que leur lâcheté ou leur ambition intéressait à convaincre toute l'Église qu'Ignace était criminel. Le concile prononça donc contre lui la sentence de déposition. Procope, sous-diacre, qu'il avait déposé à cause du dérangement de son esprit et du déréglement de sa conduite, commença à lui ôter par derrière le pallium et les habits sacrés, en criant Ἀνάξιος, c'est-à-dire, indigne, suivant la formule de déposition. Les légats romains crièrent de même Ἀνάξιος, donnèrent leur consentement à ce décret impie, confirmèrent la condamnation d'Ignace; et Ignace demeura couvert de haillons, dont on l'avait revêtu exprès par-dessous, pour augmenter sa confusion (1).

On tint ensuite une autre séance, où l'on traita du culte des images, pour sauver les apparences. Car c'était le principal sujet que l'empereur avait proposé au Pape pour lui demander des légats, quoiqu'il n'y eût presque plus d'Iconoclastes. En cette séance seulement on lut pour la forme la lettre du Pape à l'empereur, lettre qu'on devait lire, selon l'ordre du pontife, dans les séances précédentes. Mais on la lut tronquée et falsifiée; car tout ce qui était relatif à l'expulsion injuste et tyrannique d'Ignace, et à la promotion irrégulière de Photius, y fut supprimé. Les décrétales que le Pape avait produites en faveur d'Ignace et contre Photius, furent aussi passées sous silence. Un autre passage important avait été entièrement changé. Le Pape avait dit que, selon le sentiment des Pères et l'usage toujours observé, aucune sentence n'est réputée définitive sans le consentement de l'Église romaine. Photius avait mis : sans le consentement de l'Église romaine et *de l'Église de Constantinople* (2). On rédigea séparément les actes de ces deux

(1) Nicetas, apud Labb., t. VIII, p. 1207
(2) Epist. Nicol. 9.

parties du concile, touchant Ignace et les images; et c'est peut-être pourquoi il se trouve nommé premier et second concile tenu dans l'église des Apôtres (1).

On y fit dix-sept canons, dont la plupart regardent les moines et les monastères. On n'en bâtira point sans le consentement de l'évêque, et on gardera dans les archives de l'évêché un état de tous les biens du monastère. Défense aux évêques d'en fonder de nouveaux aux dépens de leurs églises. Personne ne prendra l'habit monastique qu'en présence du supérieur auquel il doit être soumis, et après trois ans d'épreuves. Les moines n'auront rien en propre. Ils ne sortiront point de leurs monastères, soit pour passer en d'autres, soit pour se retirer en des maisons séculières ; et les supérieurs feront la recherche des fugitifs, pour les renfermer. La persécution que les moines avaient soufferte sous les princes iconoclastes fut une occasion, à plusieurs, de se retirer où ils pouvaient : ce qui tourna en abus.

Pour prévenir les schismes, on renouvelle la défense de célébrer la liturgie, ou baptiser dans les oratoires domestiques. Défense de se séparer de la communion de son évêque, sous quelque prétexte que ce soit, jusqu'à ce qu'il soit jugé et condamné dans un concile ; de même pour les évêques à l'égard de leurs métropolitains, et les métropolitains à l'égard du patriarche, si ce n'est que le prélat prêche publiquement une hérésie condamnée (2). On voit bien que ces trois canons sont faits en faveur de Photius et des prélats de son parti, contre ceux qui ne voulaient point communiquer avec eux, reconnaissant toujours Ignace pour patriarche. Les deux derniers semblent être faits contre Photius (3) ; car ils défendent d'ordonner un évêque dans une Église dont l'évêque est vivant, à moins qu'il n'ait renoncé ou abandonné pendant six mois ; enfin, ils défendent d'ordonner évêque à l'avenir un laïque

(1) Ap. Tib. Bals., p. 549. — Zonar., p. 138, ap. Labb., t. VIII, p. 1511.
(2) Can. 7, 2, 5, 6, 4, 3, 12, 13, 14, 15.
(3) Can. 16, 17. Labb., t. VIII, p. 1524.

avant qu'il ait été éprouvé dans tous les degrés ecclésiastiques, et de tirer à conséquence ce qui est arrivé rarement pour le bien de l'Église, et en des personnes d'un mérite distingué. Photius prétendait se sauver par cette exception, et voulait bien que la règle s'observât à l'avenir. Quant au canon précédent, il l'avait porté, comptant toujours sur la renonciation d'Ignace (1).

Tel est ce concile que l'empereur Michel n'a pas rougi de comparer au concile général de Nicée, et que Balsamon appelle *le saint et grand synode;* mais que le pape Nicolas, et tous les catholiques après lui, ont comparé au brigandage d'Éphèse, en lui donnant le même nom. En effet, la ressemblance est frappante: dans l'un et l'autre, il y a des évêques maltraités; d'autres qui ont cédé à la violence. Mais du moins, au faux concile d'Éphèse, les légats du saint-siége n'ont pas trahi leurs devoirs. Ici, les légats s'oublient et se rendent prévaricateurs. Le Pape saura venger l'honneur de l'Église romaine. Quant aux évêques prévaricateurs de l'Orient, il ne faut pas s'étonner de leur nombre. On sortait de la révolution des Iconoclastes, pendant laquelle les évêques ont été choisis selon le caprice des princes ennemis de l'Église : c'étaient plutôt des créatures de l'empereur que des évêques. Le premier concile général avait déjà mis le doigt sur la plaie, lorsque, renouvelant l'ancienne discipline par son troisième canon, il déclare nulles les élections faites par la puissance séculière (2).

L'empereur a souscrit le premier, et avant les évêques, les décrets du concile. Ce que le Pape lui reproche (3); car, comme le fait observer le pontife, les évêques n'étaient pas assez libres,

(1) Labb., t. VIII, p. 1511.

(2) Omnis electio a principibus facta episcopi aut presbyteri aut diaconi, irrita maneat, secundum regulam quæ dicit : Si quis episcoporum sæcularibus potestatibus usus Ecclesiam per ipsos obtineat, deponatur. Oportet enim ut, qui promovendus est in episcopum ab episcopis eligatur, quemadmodum a sanctis Patribus, qui apud Nicæam convenerunt, definitum est. Can. 3. Labb., t. VII, p. 905.

(3) Epist. 8.

et dépendaient trop de l'empereur, pour refuser leur signature après la sienne. Tout a donc été un véritable brigandage, depuis le commencement jusqu'à la fin ; ce dont il est facile de se convaincre en considérant la violence exercée contre Ignace, les menaces faites aux légats, l'interpolation des lettres, la fausseté des accusations, l'assistance irrégulière des princes, des magistrats, de la foule, les séductions et les violences de tout genre, enfin la déposition anti-canonique d'un homme qui seul ne méritait pas de punition. Que les Grecs l'appellent donc le *saint synode* tant qu'ils voudront ; les catholiques ne lui donneront pas d'autre nom que celui de conciliabule. Et tout homme doué de quelque lumière de raison et de quelque principe de justice, jugera comme eux.

LIVRE III.

861—863.

L'équité n'avait pas tellement abandonné la cour, le clergé, le peuple, qu'il n'y eût des âmes sensibles et judicieuses qui ne vissent avec horreur un jugement si injuste, un traitement si indigne, fait à une personne éminemment respectable à tous égards, et qui ne fissent éclater leur indignation. Il n'est pas jusqu'aux parents et amis de Photius qui n'en gémirent en secret; et tous craignaient qu'une injustice aussi criante ne retombât sur la tête de son auteur, et ne causât sa ruine (1). Photius lui-même n'était pas sans inquiétude, quoique le concile eût décidé à son gré. Il savait qu'il lui restait encore une grande difficulté à vaincre : c'était de déterminer le Pape à consentir à la déposition d'Ignace; s'il ne l'obtient pas, la décision du concile est nulle, et il retombe dans ses premiers embarras. Toute son attention se porte donc sur Rome; tous ses efforts se dirigent de ce côté, d'où seul il peut attendre son salut. Il met en jeu toutes les ressources de son génie; il prend toutes les formes imaginables pour disposer le Pape en sa faveur. Il partage le travail entre lui et l'empereur; il laisse à celui-ci le soin de parler du concile, des légats, et de la déposition d'Ignace. L'empereur s'en acquitte avec adresse; on pense bien que Photius dirigeait sa plume. L'empereur annonce au Pape la déposition d'Ignace, appuyée sur le consentement des légats, sur la décision d'un concile semblable à celui de Nicée par le nombre des évêques, enfin sur la cause canonique, tirée du 30e canon des Apôtres : il demande son consentement à la

(1) Nicet. Vita Ignat., Labb., t. VIII, p. 1207.

sentence du concile. Il vient ensuite à Photius, et cherche à prouver la régularité de sa promotion, par l'exemple de Taraise et de saint Ambroise. Photius écrit de son côté; il s'attache au même point de difficulté, sur lequel il entre en controverse avec le Pape. Il a soin surtout de lui insinuer qu'il comprend les devoirs de l'épiscopat, et qu'il en est digne, surtout parce qu'il l'a accepté contre son gré. Il le fait en homme habile; car, parmi les talents que possédait l'usurpateur pour bien soutenir un mensonge, celui de feindre avec vraisemblance, et de se démêler avec adresse, était en lui au souverain degré. Dans la lettre qu'il écrivit à l'évêque de Rome, on voit briller tout le feu du génie et de l'éloquence, et toutes les finesses de la dialectique. Sans craindre le reproche d'une fatigante et ennuyeuse prolixité, nous rapporterons toutes les paroles de cet homme, que l'on ne saurait assez connaître, afin que, rapprochant ses paroles de ses actions, on puisse concevoir de lui une idée juste : cette comparaison le peindra au naturel (1).

« Rien n'est plus beau, dit-il, rien n'est plus précieux que la « charité; c'est ce qui est avoué par le sentiment commun des « hommes, et attesté par les paroles de l'Écriture. La charité « rejoint ce qui est séparé, renoue ce qui est divisé, resserre les « liens domestiques, en fermant toute entrée à la dissension et « à la jalousie. La charité ne pense point de mal; elle aime « tout, elle souffre tout, et, selon le bienheureux apôtre, elle « ne défaillit jamais (2). Elle rapatrie les serviteurs avec leurs « maîtres, en leur fournissant, pour excuse de leur faute, l'iden- « tité de la nature humaine; enseigne aux subordonnés de sup- « porter la mauvaise humeur de leurs chefs, et les console sur « l'inégalité de leur condition, par l'exemple de ceux qui « souffrent cette même inégalité. Elle calme la colère des pa- « rents contre leurs enfants, et leur apprend à supporter leurs « murmures, en armant leur affection naturelle contre toute

(1) Cette lettre se trouve dans le Τόμος Χαρᾶς, connu à la bibliothèque Royale sous le titre *Liber Gaudii*, p. 9.

(1) Cor., 13.

« disjonction de famille. Elle bannit les querelles qui s'élèvent « entre amis, en les exhortant à l'urbanité. Ceux qui sont unis « par une même croyance, elle en fait une seule famille, lors « même qu'ils sont éloignés les uns des autres, et qu'ils ne se « sont jamais vus ; elle les attache par les sentiments, et en fait « de vrais amis. S'ils se brouillent, et que l'un ait à se plaindre « de l'autre, elle apaise leur différend, et les réunit de nou« veau, en excitant l'un à l'oubli et l'autre au repentir (1).

« C'est la même charité qui m'a persuadé de souffrir les re« proches que Votre Sainteté m'a lancés comme des traits aigus, « et de ne les attribuer à aucun mouvement d'animosité ou de « haine, mais à une affection sincère qui ne sait dissimuler, et « à un zèle scrupuleux pour la discipline ecclésiastique. Car si « la charité ne permet pas de penser le mal, lors même qu'on « nous afflige, qu'on nous frappe et qu'on nous abreuve de « chagrins, comment permettra-t-elle de dire du mal? Car la « raison connaît une bonté qui va jusqu'à combler de bienfaits « ceux qui nous affligent. Mais puisque rien ne s'oppose à ce « que, entre frères, et entre père et fils, on dise la vérité, car « la vérité entretient le mieux les affections, qu'il me soit per« mis de vous parler avec une entière liberté, non pour vous « contredire, mais pour me défendre.

« Votre Sainteté, douée de tant de perfections, devait consi« dérer, avant tout, que j'ai été forcé d'accepter ce joug (2); « elle devait donc, au lieu de me reprendre et de me dédaigner, « avoir pitié de moi et compatir à ma douleur; car on doit la « miséricorde et l'humanité à ceux qui souffrent violence, et « non le reproche, non le mépris. On m'a fait violence ; et Dieu, « à qui rien n'est caché, sait quelle violence. On m'a retenu « malgré moi, on m'a mis en prison comme un criminel, on « m'a donné des gardes, on m'a élu lorsque je résistais ; je

(1) Photius développe ici les principes de la charité, pour engager le pontife à en user envers lui.

(2) Photius appuie beaucoup sur la prétendue violence qu'on lui a faite, il y revient sans cesse, voulant prouver qu'il n'a point recherché l'épiscopat.

« pleurais, je me débattais, je m'affligeais, tout le monde le sait; « car cela ne s'est point passé dans un coin obscur : la violence, « ou plutôt l'injure qu'on m'a faite, est parvenue à toutes les « oreilles. Ne faut-il pas plaindre et consoler, autant qu'il est « possible, ceux qui souffrent de semblables violences, plutôt « que de les frapper, de les maltraiter et de les insulter? J'ai « perdu la paix et la douceur de la vie; j'ai perdu ma gloire (si « toutefois il y a gloire en ce monde); j'ai perdu cette tranquil« lité pure et délicieuse que je goûtais au milieu de mes amis, et « qui était éloignée de toute inquiétude, de toute supercherie et « de tout reproche. Personne n'a eu à se plaindre de moi, et « moi je n'aurais eu à me plaindre d'aucun de ceux qui m'en« touraient, étrangers ou autres. Je n'ai jamais offensé personne « jusqu'à provoquer à l'injure, excepté dans les cas où j'ai « couru des périls pour la religion; et personne ne m'a jamais « offensé jusqu'à exciter ma langue à s'abaisser à l'injure : tous « étaient honnêtes et bienveillants envers moi. Pour ma con« duite, si je la passais sous silence, d'autres la publieraient. « Mes amis m'étaient attachés plus qu'à leurs frères. J'étais « estimé de mes deux frères; je les aimais, et j'étais aimé « d'eux (1).

« L'empressement que mettaient mes amis à s'assembler au« tour de moi, m'en attirait d'autres qui se lièrent par un lien « d'affection et d'amitié; et probablement ils n'auront jamais « à se repentir du bien qu'ils ont dit de moi. Mais pourrait-on « se rappeler un tel souvenir sans verser des larmes? Lorsque je « restais à la maison, ma grande jouissance était de les voir « travailler, me faire des questions, parler en public, et s'exer« cer à l'éloquence. J'avais un extrême plaisir à voir leurs pro« grès, soit dans les mathématiques, soit dans la philosophie, « au moyen des règles de la logique; soit dans l'étude des let« tres divines, qui les conduisait à la piété, fruit de tous les au-

(1) Photius expose au long les douceurs de la vie privée, pour faire voir qu'il devait naturellement les préférer aux embarras de l'épiscopat.

« tres travaux. Tel est le cercle qui était habituellement dans « ma maison.

« Comme j'allais souvent au palais, ils m'y accompagnaient, « et m'engageaient à revenir au plus tôt; et moi, pour satis- « faire leurs désirs, je tenais à honneur d'y rester le moins de « temps qu'il m'était possible. Lorsque je revenais chez moi, ils « m'attendaient à la porte, venaient à ma rencontre; et ceux « pour lesquels leurs vertus m'avaient donné plus d'affection « accusaient ma lenteur, d'autres se contentaient de me saluer, « quelques-uns étaient venus seulement pour me montrer qu'ils « m'avaient attendu. Ces rapports étaient connus du public, et « n'ont été rompus ni par des conseils perfides, ni par l'envie, « ni par la négligence. Quand on est habitué à un tel genre de « vie, peut-on accepter avec plaisir ou sans douleur un chan- « gement? J'ai perdu tous ces agréments, j'en gémissais. Arra- « ché d'une position si belle et si agréable, je versais des tor- « rents de larmes, j'étais enveloppé d'un sombre nuage de « douleur; car je connaissais, avant d'en avoir fait l'expérience, « les troubles et les inquiétudes qui environnent la chaire où « je suis assis; je connaissais la grossièreté et le caractère diffi- « cile de ce peuple mélangé, ses querelles, son envie, son hu- « meur séditieuse, sa hauteur, et son insolence à l'égard des « supérieurs. Il murmure quand on refuse ce qu'il demande, « et qu'on ne se conforme pas à sa volonté. Si l'on use de con- « descendance, et qu'on lui accorde ce qu'il désire, alors il « méprise, croyant l'avoir obtenu par sa persistance, et non par « la faveur de celui qui donne. Le peuple qui s'empare de l'au- « torité prépare sa ruine aussi bien que celle de son chef; car un « vaisseau est facilement englouti lorsque ceux qui sont des- « sus chassent le pilote, et veulent gouverner tous à la fois. Une « armée est bientôt perdue lorsque, refusant toute obéissance « au chef, chacun veut commander. Mais pourquoi dire toutes « ces choses? car quand on est à la tête du peuple, il faut con- « tinuellement se contraindre, changer la couleur de son vi- « sage, p[illegible] les dehors de la tristesse lorsque l'âme n'est

« point affectée, paraître gai lorsqu'on est triste, prendre le « ton de la colère lorsqu'on est calme, et sourire lorsqu'on est « affligé. Telle est la contrainte de tous ceux qui ont été élevés « à la prélature. Quelle différence de position, quand je la com- « pare à celle que j'avais précédemment! un ami n'est point à « charge à son ami; là, point de dissimulation; on paraît tel « qu'on est.

« Il faut, en la place où je suis, souvent reprendre ses amis, « mépriser ses parents, selon le commandement, et être fâcheux « à tous les pécheurs. L'envie éclate de tous côtés, la licence « est invétérée. Pourquoi entrer dans plus de détails? Mais que « ne suis-je point obligé de souffrir en combattant la simonie, « la licence de parler dans les églises, le mépris du salut, et « l'application constante aux choses vaines? Je prévoyais tout « cela; c'est pourquoi ayant l'âme déchirée, et me croyant « dans l'impuissance de corriger ces vices et d'arracher ces « habitudes, j'ai fui devant l'élection, j'ai cherché à détourner « les suffrages, j'ai pleuré sur ma nouvelle dignité. Mais il n'a « pas été en mon pouvoir d'éviter le décret de prédestination.

« Mais à quoi bon d'écrire ces choses? je les ai déjà écrites (1). « Si on les a crues, on m'a fait tort de n'avoir pas eu pitié de « moi : si on ne les a pas crues, on m'a fait tort de n'avoir pas « cru, lorsque je disais la vérité. Dans les deux cas, je suis « malheureux. Et je reçois des reproches d'où j'attendais du « soulagement et de la consolation! c'est ajouter douleur à « douleur. Mais, dit-on, vous ne deviez pas vous laisser faire « injure : c'est ce qu'il faut dire à ceux qui l'ont faite. Il ne fal- « lait pas souffrir la violence : c'est bon à dire; mais à qui « faut-il s'en prendre, sinon à ceux qui ont fait violence? à « qui se doit l'indulgence, si ce n'est à ceux qui ont souffert « la violence? Mais on ne dit rien à ceux qui ont usé de vio- « lence, et l'on fait des reproches à celui qui en a supporté le « poids; j'espérais pourtant pouvoir implorer votre justice! Les

(1) Dans la première lettre.

« canons de l'Église, me dit-on, ont été violés, puisque de l'état
« laïque vous êtes monté tout à coup au suprême degré du sa-
« cerdoce. Mais qui a violé les canons? est-ce celui qui a fait
« violence, ou celui à qui on l'a faite, et qui a été entraîné par
« la force? Il fallait résister; mais jusqu'à quel point? j'ai ré-
« sisté, et plus qu'il ne fallait; et si je n'avais pas craint une
« plus cruelle tempête, j'aurais résisté jusqu'à la mort. Mais
« quels sont les canons qu'on prétend avoir été violés? L'Église
« de Constantinople ne les a pas reçus jusqu'à présent. Il y a
« violation de canons, lorsqu'on les a reçus par la tradition;
« mais lorsqu'il n'y a point de tradition, on ne peut être accusé
« de ne l'avoir pas gardée.

« J'en ai assez dit, et même plus qu'il ne fallait; car je
« n'ai pas prétendu établir une défense pour me justifier. Et
« comment pourrais-je l'entreprendre, lorsque je cherche par
« tous les moyens à me soustraire à cette tempête, et à me dé-
« livrer de ce fardeau? tant je convoite ce siége, tant je cher-
« che à le retenir! Cependant, au commencement il ne vous
« était point à charge, et plus tard vous l'avez recherché : mais
« j'y suis monté malgré moi, et j'y demeure malgré moi (1). Ce
« qui prouve évidemment, outre tant d'autres choses, que j'y
« ai été forcé, c'est que, depuis le premier moment jusqu'à pré-
« sent, je ne soupire qu'après ma retraite (2). S'il avait fallu
« écrire des choses agréables, il eût été inutile d'écrire; mais
« nous recevons tout avec plaisir, et nous en rendons grâces à
« Dieu, qui gouverne son Église avec une souveraine sagesse.
« Sortir de l'état laïque, c'est une action peu louable sans
« doute : c'est pourquoi nous différons de donner notre parfait
« consentement jusqu'au retour de nos envoyés (3). Mais il fallait
« écrire; nous n'y consentons pas, nous ne recevons pas et nous
« ne recevrons jamais celui qui a couru après ce siége, qui a men-
« dié les suffrages, qui, tout corrompu qu'il était, s'est emparé de

(1) Impudent mensonge.
(2) C'est mentir de nouveau.
(3) Nouveau mensonge.

« la dignité sans décret d'élection : retirez-vous, quittez la « charge pastorale. Si l'on m'avait écrit dans ce sens, on m'au- « rait fait plaisir, quoique les motifs n'eussent pas éte fondés. « Mais fallait-il que celui qui avait souffert l'injure en entrant, « la souffrît encore en sortant? fallait-il que celui qui a été « poussé si violemment, fût repoussé avec plus de rudesse et de « violence encore? Quand on pense et raisonne ainsi, on n'a « pas grand soin de repousser la calomnie, qui a pour but de « m'arracher le siége épiscopal. Mais, je le répète, en voilà bien « assez sur ce sujet.

« Mais comme, à cause de nous et avec nous, on blâme nos « pères Nicéphore et Taraise, qui aussi sont sortis de l'état « laïque pour être élevés au suprême degré de l'épiscopat, qui « ont été la lumière de notre temps et les défenseurs illustres « de la religion, confirmant la vérité par leur exemple et leurs « discours (1), j'ai cru qu'il était nécessaire d'ajouter à ce que « j'ai dit, et de faire voir que ces hommes sont au-dessus de « toute récrimination et de toute calomnie. Comme personne « n'ose leur faire des reproches, celui qui se plaindrait de l'or- « dination d'un laïque se trouverait en contradiction avec lui- « même, en blâmant ce qu'il ne blâme point ; car ces illustres « personnages sont aussi sortis de l'état laïque ; et puisqu'ils « sont honorés et admirés de tous, on ne peut les condamner « sans se condamner soi-même. Taraise et Nicéphore, qui bril- « laient dans le monde comme des astres, seraient devenus évê- « ques contre les canons, et contre l'ordre de la discipline ecclé- « siastique! Loin de moi un pareil langage ; je ne voudrais pas même l'entendre de la bouche d'un autre ; car ils étaient les gardiens de la discipline, les défenseurs de la religion, les accusateurs de l'impiété, les lumières du monde dans le sens de l'Écriture, et fortement attachés à la parole de vie. S'ils ont agi contre des règles qu'ils ne connaissaient point, per-

(1) Photius, sous prétexte de justifier les Pères, va, par un tour fort *oit, s'appuyer sur leur exemple pour se justifier lui-même.

« sonne ne peut les blâmer. Ils ont observé celles qu'ils con-
« naissaient ; c'est pourquoi ils ont été glorifiés de Dieu. Car « observer ce qui est transmis par la tradition, et repousser « toute nouveauté, c'est faire preuve de raison et de bon sens. « Il n'appartient qu'à un esprit qui aime la nouveauté, et qui « s'égare, d'introduire ce qui n'a pas été reçu, et d'en faire une « loi, lorsque aucune nécessité ne l'y oblige; car chacun est tenu « et dirigé par sa propre loi (1). Il y a plusieurs canons que les « uns ont reçus, et dont les autres n'ont pas ouï parler. Si celui « qui les reçoit ne les observe pas, il est répréhensible. Mais « celui qui ne les a pas connus, ou qui ne les a pas reçus, com- « ment peut-il être accusé? Il y a bien des lois imposées à cer- « taines personnes qui, les ayant observées, sont devenues, « par là, serviteurs de Dieu. Mais ceux qui ne les avaient pas « reçues, et qui, pour cette raison, n'y avaient pas fait attention, « n'ont pas été moins agréables à Dieu. Nous en avons des « exemples sous la main. Abraham, pour ne pas en citer « d'autres, était circoncis, ayant reçu de Dieu la loi de la cir- « concision ; Melchisédech, qui, par l'obscurité de son origine « et de sa fin, devait figurer le fils de Dieu, était incirconcis. « Cependant Dieu, en approuvant dans Abraham l'observation « du précepte, n'a jamais reproché à Melchisédech de l'avoir « violé. Celui qui oserait les accuser, l'un de prévarication, ou « l'autre d'innovation, serait répréhensible. La loi de la cir- « concision a été imposée à la postérité d'Abraham, sous peine « de mort, par l'intermédiaire non-seulement des hommes, « mais encore des anges. Abraham et Melchisédech, différant « en ce point, marchaient ensuite dans la même voie, et ren- « daient à Dieu un culte commun, sans que l'un fît des re- « proches à l'autre. L'union qu'ils ont formée entre eux ne « leur permettait pas de faire attention à cette différence. Il y « a des règles qui sont communes, et qu'il n'est permis à per-

(1) Photius, non-seulement approuve ici, mais invoque la diversité des usages pour se dé [illegible] plus tard il en fera un crime à l'Église romaine.

« sonne de violer. Telles sont les règles de la foi; s'en écarter « tant soit peu, c'est se rendre coupable d'un péché mortel. « Mais il y a des règles qui sont propres à un pays, et dont la « violation rend coupables ceux à qui elles sont imposées. Ceux « qui ne les ont pas reçues ne sont point criminels pour ne les « avoir point observées. Les canons établis dans les conciles « œcuméniques, qui ont obtenu le suffrage des évêques, doivent « être observés de tous. Mais si quelque Père établit une règle « pour son diocèse, ou si un synode local fait une loi, il n'y a « point de superstition à l'observer; pourtant ceux qui ne l'ont « pas reçue peuvent la négliger sans danger. Ainsi les uns cou-« pent leur barbe selon la règle de leur pays; il est défendu aux « autres, par un décret synodal, de la couper. Il était néces-« saire de dire tout cela en termes convenables; nous l'avons « fait.

« Si nous avions proposé le canon du synode de Sida (1), « nous aurions paru fâcheux et importun. Ainsi nous ne jeû-« nons qu'un seul samedi; si nous jeûnions les autres, nous « paraîtrions condamnables : d'autres en jeûnent davantage. « Une tradition appuyée sur les canons de l'Église ne peut « être blâmée. A Rome, on ne trouve point de prêtre légitime-« ment marié. Pour nous, nous avons appris à élever à la « prêtrise ceux qui se sont contentés d'un seul mariage (d'après « le concile in *Trullo*); et si quelqu'un refusait de recevoir le « corps du Seigneur de la main d'un tel prêtre, nous lui inter-« dirions l'entrée de l'Église, et nous le rangerions parmi ceux « qui approuvent la fornication et qui condamnent le mariage.

(1) Eustache, métropolitain de Sida en Pamphylie, avait donné sa démission. Le concile de la province lui donna un successeur. Plus tard, Eustache se présenta au concile d'Éphèse pour lui demander le nom et le rang d'évêque, dont il était privé par sa renonciation, qui n'était point tolérée à cette époque. Le concile lui accorda cette faveur. Photius, pour tout conseiller, semble demander ici la même faveur pour Ignace, qu'il présente toujours au Pape comme ayant renoncé à sa dignité. Voyez sur Eustache, Fleury, liv. xxv, n. 58, t. vi, p. 127.

« Nous regarderions comme un crime d'ordonner évêque un « diacre qui n'eût point passé par l'ordre de la prêtrise; d'autres « élèvent indifféremment à l'épiscopat un prêtre ou un diacre, « sans donner à celui-ci l'ordre de la prêtrise : et cependant « quelle différence entre l'un et l'autre! Ainsi, il y a différence « dans les prières, pour chaque ordre et chaque degré; diffé- « rence dans les cérémonies, dans les usages, dans les minis- « tères, dans les observances des temps, et dans les épreuves « morales. Si quelqu'un n'a pas reçu un de ces usages comme « loi, il trouvera toujours pour excuse de ne l'avoir pas reçu, « et ne pourra être condamné comme l'ayant enfreint. Si quel- « qu'un ne l'observait pas chez nous, il n'y aurait point d'in- « dulgence pour lui; on ne lui donnerait pas une goutte d'eau « pour le soulager; car la négligence apportée à l'observation « d'un des moindres usages conduit au mépris des grandes lois « de la religion. Il y a des moines à qui l'on prescrit une absti- « nence perpétuelle de viande; d'autres ne l'observent que dans « certains temps. J'ai entendu dire à des hommes d'Alexandrie, « dignes de foi, qu'on fait promettre au prélat qui doit gou- « verner cette Église, de ne jamais faire abstinence, l'usage « étant tel dans cette contrée. Chez nous, les moines ne « changent jamais leur costume pour prendre celui d'un clerc; « ailleurs, quand on élève un moine à l'épiscopat, on lui laisse « une couronne de cheveux, et il change son costume. Ainsi, « comme les usages sont différents selon les divers pays, per- « sonne, s'il veut juger avec équité, ne s'avisera de blâmer « ceux qui les observent ou ceux qui ne les observent pas, « quand ils ne les ont pas reçus, pourvu qu'on ne touche pas à « la foi ou aux ordonnances des conciles généraux. C'est de « quoi convient tout homme qui juge avec équité.

« D'après cette distinction, il arrive que ce que nous regar- « dons comme digne de blâme est regardé, chez vous, comme « digne d'éloges; et que ce que vous repoussez comme crimi- « nel et abominable est prôné, chez nous, comme une action « très-belle qui mérite nos éloges, qu'on s'est toujours empressé

« de faire, et à laquelle nous exhortons de tout notre pouvoir,
« par la parole et le geste. Et comment ne donnerait-on pas de
« grands éloges à ceux qui, n'étant pas encore entrés dans les
« ordres, ont tellement bien réglé leur vie, qu'ils sont jugés
« dignes de l'épiscopat, et préférés à tous les autres par les
« prêtres et toute une assemblée d'évêques? Mais il y a des
« choses qu'on fait, et qu'on n'oserait avouer, soit à cause de
« leur absurdité, soit à cause de leur évidente opposition à la
« vérité, soit je ne sais pour quel motif. Ainsi, le chrétien qui
« observerait le sabbat ne le nierait-il pas avec serment, quand
« même il l'aurait fait mille fois? Qui se croirait permis d'ab-
« horrer le mariage, à moins qu'il ne préférât les sentiments de
« ces hommes abominables et sans Dieu, à la sentence du Créa-
« teur, et à l'hypostase qui existe par sa bonté? Qui oserait
« convenir de la violation des préceptes du Seigneur, des or-
« donnances des Pères ou des conciles? Il est démontré que,
« dans divers temps, on a élevé, pour l'utilité de l'Église, des
« laïques à l'épiscopat, et que cela est conforme à la tradition
« des Pères, exprimée non par la parole, mais par leur exemple.

« Considérez, après cela, la différence des liturgies, la diffé-
« rence qu'il y a dans les prières, dans les invocations, dans
« les fonctions sacrées. Les unes sont plus longues, les autres
« sont plus courtes; et cependant, ô prodige! c'est par elles que
« le pain est changé en corps de Jésus-Christ, et le vin en son
« sang, qui a coulé, pour la rédemption du monde, de son
« propre côté avec de l'eau. Cette différence et cette variété
« n'empêchent pas ceux pour qui l'on prie de recevoir la vertu
« du Saint-Esprit dans toute sa plénitude et d'une manière
« uniforme. De même, d'après nos usages et nos règles, nous ne
« demandons que trois témoins. Si l'on n'a point de reproches
« à leur faire, ils sont suffisants, même contre un évêque.
« Ailleurs, si le nombre des témoins ne surpasse pas celui de
« soixante et dix, l'accusé est acquitté, quand même il aurait
« été pris en flagrant délit. Le jour ne me suffirait pas, si je
« voulais exposer la variété de tous les usages; mais je crois en

« avoir assez dit pour des hommes justes, qui aiment mieux « comprendre que de réprimander. Que peuvent faire la forme « des cheveux et la longueur du temps, quand il s'agit du « sacerdoce? Ce sont les mœurs, et non la figure extérieure, « qui rendent digne de l'épiscopat, avant qu'on impose les « mains et qu'on dise les prières. Il en est beaucoup qui n'ont « pas de mœurs, et qui paraissent pourtant vénérables par leur « costume et leur extérieur. La coupure des cheveux est le « signe d'une vie qui n'est point souillée par des œuvres de « mort. Celui qui mène une vie sans tache, autant qu'il est en « lui, n'est pas inférieur, selon moi, à celui qui en porte le « signe, quoique la trompette n'ait point publié son innocence. « Je ne dis pas ceci pour me recommander moi-même; non, il « s'en faut, car je n'ai ni les mœurs, ni l'habit. Je suis telle- « ment éloigné de le dire pour moi-même, que je crois donner « plus à la critique du côté des mœurs que du côté de l'exté- « rieur. Je ne le dis donc pas pour moi, mais pour ceux qui ont « vécu avant nous, et que j'ai déjà nommés. Je ne crains pas « de prendre leur défense; car se taire lorsqu'on peut les dé- « fendre, c'est jouer en quelque sorte le rôle d'un comédien. « La nature nous inspire de l'horreur pour le parricide. On « n'osera certes pas accuser Taraise et Nicéphore, qui ont mené « une vie cléricale avant d'en avoir pris le costume. Ambroise « ne pourra pas non plus être incriminé; car les Latins, comme « je sais, auraient honte de le condamner, lui qui est la « gloire de leur pays, et qui a composé en leur langue tant « d'écrits utiles. Nectaire ne leur paraîtra pas non plus répré- « hensible; car un concile œcuménique lui a octroyé la dignité « épiscopale. L'accuser, ce serait accuser un concile général; « et toutefois l'un et l'autre, non-seulement n'étaient que « laïques, mais n'étaient pas même baptisés quand ils furent « élevés à l'épiscopat. Si personne n'est assez hardi ni assez « téméraire pour accuser ces deux pontifes, on n'accusera pas « non plus Taraise, notre grand-oncle, ni Nicéphore, l'hé- « ritier non-seulement de son trône, mais encore de ses ver-

« tus. Je ne parle pas maintenant de Grégoire, père du théolo-
« gien, de Thalassius de Césarée, et de plusieurs autres évêques
« qui ont été élevés de la même manière, et qui, ayant reçu
« l'onction épiscopale, se sont rendus supérieurs à toute cri-
« tique et à toute calomnie. J'ai dit ceci en faveur de ceux
« qu'il convenait de défendre. Pour moi, je ne dirai qu'une
« seule chose : c'est que j'ai été entraîné à ce siége malgré moi,
« et j'y reste malgré moi, parce qu'on m'y retient (1).

« Voulant vous montrer que nous sommes soumis à votre
« charité paternelle, et que j'ai dit ces choses, non pour dis-
« puter, mais pour justifier nos Pères, j'ai consenti que l'on
« défendît en plein concile, qu'à l'avenir aucun laïque ou moine
« fût ordonné évêque sans avoir passé par tous les degrés infé-
rieurs (2). Car lorsqu'un scandale s'élève parmi les frères,
et que le remède n'est point nuisible (nous savons qu'il y a
des gens qui se scandalisent à cause de leurs vices, comme
quand ils s'abandonnent volontairement à la jalousie qui les
aveugle), nous sommes toujours prêts à lever le sujet de scan-
dale, et à guérir le mal en détruisant la cause. Établir cette
règle pour le passé, c'eût été faire injure à nos Pères, et leur
demander compte des choses dont ils n'étaient point respon-
sables. Mais en faire une loi pour l'avenir, cela ne fait tort
à personne. Car il faut observer ce qui a été établi : les en-
fants doivent obéir à leurs pères en tout ce qu'ils comman-
dent de juste et de saint. C'est pourquoi nous n'avons pas
conservé l'ancien usage, nous l'avons rejeté ; et nous avons
recommandé à d'autres de faire comme nous. Nous avons
adopté et sanctionné une nouvelle règle. Plût à Dieu que
l'Église de Constantinople l'eût observée de tout temps ! j'au-
rais peut-être évité cette violence qu'on m'a faite, et cette
foule d'embarras qui m'accable et me laisse à peine le temps
de respirer : mais cette règle fera le salut des autres, et leur

(1) Nouvelle affirmation mensongère.
(2) Concile de Photius, cité plus haut, can. 17. Labb., t. VIII, p. 1524.

« servira de préservatif contre les inquiétudes. Pour moi, je « ne sais quel moyen trouver pour me délivrer de ces peines « et de ces travaux continuels. Car il s'agit de confirmer les « faibles, d'instruire les ignorants, de donner de l'éducation à « ceux qui n'en ont pas, de ramener par la force et la douceur « les indociles, de retenir les téméraires, de stimuler les pa- « resseux, d'inspirer aux avares le mépris des richesses, et la « charité pour les pauvres (1). Il s'agit de mettre un frein aux « ambitieux, et leur faire aspirer à une gloire plus noble qui « élève leur âme; il s'agit d'humilier les superbes, et les ren- « dre plus modestes; de réprimer la fornication, et faire ai- « mer la sagesse; d'arrêter l'injustice, d'adoucir la colère, et « d'encourager les pusillanimes: et, pour ne pas entrer dans « tous les détails, il faut combattre les mauvaises habitudes « qui avilissent l'âme et dégradent le corps, en délivrer les « hommes malgré eux, et en faire de vrais serviteurs de Jésus- « Christ. Et celui sur qui pèsent tant de soins et tant d'inquié- « tudes, pourra-t-il ambitionner la charge qui les lui impose? « ne cherchera-t-il pas plutôt à s'en débarrasser?

« Je suis environné d'impies, dont les uns offensent Jésus- « Christ en rejetant son image, les autres confondent en lui « les natures, ou les nient, ou en introduisent une nouvelle, et « chargent de mille imprécations le quatrième concile. Nous « leur avons fait une guerre continuelle, et par le temps et la « patience nous en avons réduit plusieurs sous l'obéissance de « Jésus-Christ. Que ne puissions-nous les y réduire tous! Mais « il y a des renards qui sortent de leurs tanières, qui surpren- « nent les simples, et les dévorent comme des poussins. Ce sont « les schismatiques, qui cachent leur malice, et qui sont plus « dangereux que les ennemis déclarés. Ils s'introduisent dans « les maisons, comme dit l'Apôtre (2), et entraînent des femmes « chargées de péchés, les regardant comme une conquête de

(1) Photius développe ici les devoirs de l'épiscopat pour montrer qu'il les comprend, et qu'il est digne de ces sublimes fonctions.

(2) II. Timoth., III, 6.

« leur débauche, de leur vanité, de leur volupté et de leurs « passions honteuses, et organisent ainsi la rébellion contre la « sainte Église; car le vulgaire mal affermi, mal instruit, se « tourne facilement vers la nouveauté, et la préfère aux insti- « tutions les plus solides. Quoique la flamme de leur audace et « de leur insolence soit éteinte par un décret synodique (1), « auquel Votre Sainteté a concouru par ses légats; cependant « la fumée mord encore et afflige ceux qui sont à la tête du « troupeau, et qui regardent la moindre des fautes comme « un grand tort. Ces décrets, qui assurent l'intégrité de l'É- « glise romaine, qui n'est point déchirée par le schisme, dissi- « peront peut-être cette fumée et ces nuages, et apporteront « quelque soulagement à nos maux. Le canon dont j'ai parlé « n'est pas le seul que nous ayons fait par le suffrage de vos légats; nous en avons fait, du consentement de tous, plusieurs autres qui, par leur autorité, contribueront à la paix de l'Église, et feront rendre l'honneur et la gloire à ceux qui en jouissaient autrefois, mais qui maintenant sont réduits à les communiquer aux autres. Nous aurions sanctionné toutes les règles établies par Votre Paternité, si la résistance de l'empe- reur ne nous en eût empêché. Mais nous avons mieux aimé, le l'avis de vos légats, nous relâcher d'une partie des canons, que de les perdre tous. On est heureux quand on peut obtenir tout ce qu'on désire; mais quand on ne peut en obtenir qu'une partie, ce serait une folie de ne pas accepter ce qu'on peut voir, et de se livrer à des discussions qui peuvent faire per- e tout. C'est pourquoi nous avons sanctionné dans le synode s décrets sur lesquels on a pu s'accorder : nous vous les en- yons avec notre lettre.

Pour ceux qui ont été ordonnés de leur propre autorité (2), légats de Votre Sainteté nous ont dit qu'ils devaient re- rner à leur Église primitive. Si la chose avait été en notre

Concil. de Photius, can. 15. Labb., t. VIII, p. 1521.

Photius désigne par ces mots ceux qui avaient été ordonnés par , et envoyés en Bulgarie.

« pouvoir, et qu'elle n'eût pas été mêlée avec celle de l'empire,
« nous n'aurions pas eu besoin d'y être engagé : la chose elle-
« même, qui n'a pas besoin de défense, nous y aurait déter-
« miné. Mais comme les affaires ecclésiastiques, surtout celles
« où il s'agit de pays et de limites, regardent l'État, la justice
« de Votre Sainteté aura égard à notre bonne volonté, et ne
« nous fera pas un crime de n'avoir pas obtenu ce qui dépen-
« dait de la politique du prince. Car pour moi, je voudrais,
« dans l'intérêt de la paix, non-seulement rendre aux autres ce
« qui leur appartient de droit, mais céder encore une partie
« des dépendances de ce siége, si quelque personnage puissant
« me le demandait; car quand on me donne quelque chose qui
« ne m'appartient pas, on ajoute au poids de ma charge, et
« l'on augmente mes soins et mes soucis; quand, au con-
« traire, on m'ôte avec charité ce qui m'appartient, on me
« fait plus de plaisir à moi qu'on ne s'en fait à soi-même par
« l'acquisition, puisqu'on allége le fardeau de mon épiscopat.
« Si donc j'ai de l'obligation à celui qui m'ôte avec charité une
« partie du mien, quel plaisir n'aurais-je donc pas à rendre,
« si personne ne s'y opposait, ce qui appartient légitimement à
« un autre, principalement à un père comme vous, et qui l'a
« demandé par des personnes aussi agréables à Dieu et aussi
« respectables que vos légats? Ils ont la vertu, la prudence et
« l'expérience en partage; et, semblables aux disciples de Jésus-
« Christ, ils honorent par leur conduite celui qui les a envoyés.
« Je leur ai expliqué la plupart des choses que je devais dire et
« écrire, étant persuadé que personne ne pourrait mieux vous
« instruire de la vérité, et ne mériterait plus de créance. Je ne
« voulais d'abord rien écrire de ce qui me concerne, puis-
« que Votre Sainteté paternelle avait voulu être informé, non
« par des lettres, mais par ses envoyés. Mais comme, au com-
« mencement de mon ministère, mon silence aurait pu être
« regardé comme une négligence de ma part, j'ai écrit à la
« hâte, omettant beaucoup de choses qui demanderaient plus
« de temps. Comme vos légats ont été témoins de la plupart

« des choses qui se sont passées, ils pourront vous en ins-
« truire plus amplement, si Votre Prudence, douée d'un génie
« pénétrant, veut les entendre.

« Mais ce qu'il faut dire, et ce que j'ai presque oublié, je « l'ajouterai à ma lettre, que je crains d'être trop longue. Les « canons doivent être gardés par tous, mais principalement « par ceux qui sont appelés au gouvernement des peuples, et « surtout par celui qui, dans ce nombre, tient la primauté (1). « Plus on est élevé, plus on doit s'attacher à la règle; car l'exem- « ple venant d'une personne haut placée entraîne les autres, « et les conduit à la vertu ou au vice. C'est pourquoi Votre « Béatitude, prenant soin de faire observer la discipline ecclé- « siastique, et suivant la droite ligne des canons, ne doit pas « recevoir indistinctement ceux qui vont d'ici à Rome sans « lettres de recommandation, et qui, profitant de l'hospitalité, « jettent des semences de division. Certes, rien n'est plus « beau et rien n'est plus légitime que d'aller à Rome, ren- « dre hommage à Votre Sainteté en lui baisant les pieds; mais on ne doit pas le faire à notre insu, et sans nos lettres de recommandation, car cela ne serait point conforme aux canons, ni agréable à vos yeux. Je passe sous silence les rixes, les séditions, les disputes, les calomnies, les embûches, les émeutes occasionnées par ceux qui partent d'ici, et qui entreprennent des voyages si contraires aux canons; mais je lirai ce qui arrive à présent. Il y en a qui ont souillé leur vie par des turpitudes honteuses : s'ils se voient exposés à subir a peine de leur crime, ils prennent la fuite sous le spécieux rétexte de pèlerinages et d'accomplissement de vœux, et cachent ainsi leur vice honteux sous une honnête dénomination. Ainsi, les uns ont commis l'adultère, le vol, ou se sont vrés à l'ivrognerie, à la débauche, à l'intempérance; les ıtres ont attaqué des hommes faibles, se sont rendus cou-

) C'est ici que finit le texte grec de cette lettre, tel qu'il est rapporté le Τόμος Χαρᾶς. Le fragment qui suit est traduit sur le texte latin de nius. Ann. 861, n. 54.

« pables d'homicide, ou se sont abandonnés à d'autres pas-« sions impures. Prévoyant que leurs crimes ne resteront pas « impunis, après avoir mis le désordre partout, ils évitent les « peines des lois par leur fuite, et, restant ainsi sans réprimande « et sans châtiment, ils ne songent pas à se corriger, et « deviennent funestes, tant à eux-mêmes qu'aux autres. Une « porte secrète est donc toujours ouverte à ceux qui mettent « tous leurs plaisirs dans les passions; car ils vont à Rome, où, « sous le prétexte de pèlerinage, ils trouvent l'impunité. Que « Votre Sainteté, qui, en qualité de chef, fait une guerre conti-« nuelle aux passions humaines, considère leurs entreprises « artificieuses et déjoue leurs mauvais desseins, en renvoyant « ici, d'où ils sont partis d'une manière si irrégulière, tous « ceux qui viennent sans lettres de recommandation. De cette « sorte on obtiendra leur salut, l'ordre sera rétabli, notre « amour fraternel sera raffermi, et nous aurons une sollicitude « commune pour le bien de l'âme et du corps de tous. »

Il faut avouer que cette lettre est habilement rédigée, qu'elle nous donne la preuve d'une grande adresse et d'un beau génie. S'il y a des longueurs, il faut les attribuer à l'embarras où se trouvait Photius. Mais jamais patriarche d'Orient n'avait montré au pontife de Rome plus de respect, plus de modestie, plus de désintéressement et plus d'humilité en apparence. Anatole, qui, le premier, a demandé le second rang après Rome, n'a été ni aussi humble, ni aussi insinuant. Photius, loin de contester la primauté du saint-siége, la reconnaît expressément. Il laisse apercevoir ses intentions, quand il engage le pontife à observer les canons, et à ne pas recevoir ceux qui se réfugient à Rome sans sa permission; il voulait prendre une précaution pour lui-même, parce qu'il craignait qu'on n'allât à Rome pour se garantir de ses fureurs, pour éviter sa communion, et pour donner connaissance de ses attentats.

Ces lettres furent confiées, avec les actes du concile, à Léon, secrétaire d'État, homme habile sans doute, puisqu'il était chargé d'une mission à laquelle on attachait tant d'importance.

Il partit avec les légats, qu'on avait comblés de présents et de caresses, et qui, comme le montre la lettre de Photius, devaient plaider la cause de vive voix.

Cependant Photius n'était guère rassuré. Ignace était toujours là, et n'avait pas donné sa démission. Photius sent mieux que personne qu'il ne peut rien attendre de Rome, tant que ce point important n'est point obtenu. Il va donc employer tous les moyens pour l'obtenir ; il va nous faire voir de quelle manière il entendait les belles maximes qu'il a débitées, dans sa lettre au Pape, sur la charité. Jusqu'à présent on avait cherché à dégoûter Ignace, pour le déterminer à donner sa démission : maintenant on va le contraindre par la violence ; et s'il faut un crime, on le commettra, car, pour légitimer l'intrusion de Photius, tous les moyens sont bons.

Photius livra donc Ignace à trois hommes cruels, capables d'entrer dans ses desseins, pour le tourmenter jusqu'à ce qu'il eût souscrit au décret de sa condamnation. Ces bourreaux lui firent souffrir des maux inouïs : ils lui donnaient des soufflets, ils le suspendaient en l'air ; ils le brûlaient, dans cette situation, avec des fers chauds et des lames ardentes ; et, après l'avoir enu enchaîné pendant quinze jours dans une prison où il nourait de faim et de froid, ils le firent monter sur le tombeau le Constantin Copronyme, formé en voûte, et de marbre taillé n pointe ; ils lui mirent de grosses pierres aux pieds, puis ils roulèrent sur les pointes de ce marbre (1). Après tant d'indinités et de cruautés, ils le tinrent toute la nuit attaché de son ng sur le tombeau, les bras et les mains étendus en forme de oix, et le visage contre le marbre. Le matin ils le détaèrent, et le jetèrent avec tant de violence et de roideur contre terre, qu'elle fut toute teinte de son sang. Comme il respirait ore, un de ces monstres lui prit la main, et lui fit marquer force une croix sur du papier, qu'il porta sur-le-champ à tius, lequel écrivit lui-même au-dessus ces paroles : « Nous,

) Manassès—Cédren—Nicetas, Labb., t. VIII, p. 1207.

« Ignace, indigne patriarche de Constantinople, confessons « que nous n'avons pas été élu canoniquement à cette dignité « par les suffrages de ceux qui pouvaient nous la conférer; « mais que nous l'avons usurpée, et que, pendant que nous « l'avons possédée, au lieu de gouverner saintement l'Église, « nous l'avons gouvernée tyranniquement (1). »

Cette déclaration violemment extorquée, ou plutôt cette déclaration fausse, fut portée à l'empereur, qui, pour lui donner du crédit, fit tirer le saint de sa prison. Déchargé du poids de ses chaînes, Ignace se retira au palais de Pose, maison de l'impératrice, sa mère, où il eut un peu de relâche. Pour éluder tant de stratagèmes, pour soutenir tant de persécutions, les lumières purement humaines, une constance philosophique, eussent été de faibles ressources.

Ignace profita de son séjour dans la maison maternelle pour adresser au Pape l'appel qu'il avait fait au concile. Il commence par exposer les maux qu'il vient de souffrir. « Qui « donnera, dit-il, à ma tête de l'eau, selon l'expression de « l'Écriture, et à mes yeux une fontaine de larmes, et je pleu« rerai les maux qui me sont arrivés, et la cruauté barbare de « ceux qui me persécutent. Car ces impies m'ont tourmenté « par le froid et la nudité, par la faim et d'autres maux hor« ribles. Ils m'ont enfermé pendant quinze jours dans une pri« son froide, humide et ténébreuse, dans un coin obscur, où ils « m'ont chargé de fers, et m'ont laissé dépourvu de tout ce qui « est nécessaire à la vie. Personne n'osait m'approcher, quoique « je fusse gravement malade. Ils m'ont battu de la manière la « plus cruelle; tous mes membres sont brisés. La cause de « ces maux que j'ai soufferts, je vais vous l'exposer. »

Ignace expose ensuite le principe de sa disgrâce, l'inceste de Bardas, le refus de la communion, sa résistance à l'empereur pour tondre les princesses; et puis il fait le récit du deuxième concile, tel que nous l'avons exposé; car sa lettre est un monu-

(1) Nicetas, Labb., t. VIII, p. 1207.

ment historique. Il parle de son appel fait au concile, de la manière dont il a été traité dans cette assemblée, de ce qu'il a souffert dans l'intervalle des séances; et puis il termine par ces mots : « Telle est cette histoire, exposée en peu de paroles. « O très-saint Père, montrez-moi les entrailles de votre misé« ricorde; dites avec l'Apôtre : *Qui est faible sans que je le* « *sois* (1)? Considérez l'exemple de vos prédécesseurs, de Fabien, « de Jule, d'Innocent, de Léon, et de tous ceux qui ont com« battu courageusement pour la foi. Suivez-les, et levez-vous, « pour venger tant d'injures que nous avons souffertes (2). »

La requête fut signée de dix métropolitains, de quinze évêques, et d'un nombreux clergé tant séculier que régulier. Théognoste, archimandrite (abbé de monastère), se chargea de la porter à Rome; mais, pour éviter les embûches que les ennemis d'Ignace pouvaient lui dresser dans sa route, il fit le voyage en secret, déguisa sa marche, et se déguisa lui-même en habits séculiers. Cette précaution lui était nécessaire pour arriver à Rome. Il partit donc après les légats, qui avaient plus de facilité que lui, voyageant sur les vaisseaux de l'État.

Photius, qui avait probablement nouvelle de cette démarche d'Ignace, ne met plus de bornes à sa fureur. Il conseille à l'empereur de le faire venir dans l'église des Saints-Apôtres, pour y lire publiquement le décret de sa destitution, ou plutôt l'arrêt de son opprobre, et prononcer anathème contre lui-même, prévoyant sans doute qu'il s'y refuserait, et que, par son refus, il enflammerait la colère de l'empereur, et attirerait sur sa personne les brutalités de ce monstre. A tout prix il lui fallait la vie d'Ignace; il avait hâte d'en finir, dans la crainte de nouvelles complications d'événements. Voyant donc que les ruses n'avaient pas réussi, il alla droit au but, et il espéra parvenir à lui procurer la mort, en lui faisant couper les mains et arracher les yeux. Il songeait sans

(1) *Quis infirmatur, et ego non infirmor?* II. Cor., XI.
(2) Libell. Labb., t. VIII, p. 1263.

doute que si le patriarche ne succombait pas à de si horribles tortures, du moins, par cette double mutilation, il deviendrait inhabile à remplir ses fonctions (1).

Pour exécuter cet affreux conseil, le jour de la Pentecôte, vers le soir, et au moment qu'Ignace y pensait le moins, sa maison fut tout à coup entourée de soldats qui devaient le saisir. Mais ce courageux confesseur, conservant toute sa présence d'esprit, se déguisa sous un méchant habit de valet, et traversa la troupe des assaillants, portant sur son épaule un long bâton, avec un panier à chaque extrémité. Sous cet ignoble extérieur, Ignace passa au milieu de cette soldatesque, et se sauva à la faveur d'une nuit fort obscure, accompagné seulement de son disciple Cyprien. Marchant au milieu des ténèbres, le cœur navré de douleur, il vit tout à coup un homme d'une figure vénérable, portant une barbe longue et des cheveux artistement arrangés, vêtu d'un habit blanc, monté sur un cheval de même couleur, et se dirigeant vers les Blaquernes. Cet inconnu, qu'on ne pouvait pas bien distinguer, à cause de l'obscurité de la nuit, quel qu'il fût, lui dit, comme inspiré par le Saint-Esprit : *Que Dieu et la très-sainte Vierge, sa mère, vous protégent, toi et tes compagnons* (2)*!* Ayant entendu ces paroles, qu'il recevait comme un encouragement du ciel, il marcha avec plus d'assurance. A l'aide de son déguisement, il monta sur un vaisseau, passa des îles Princesses à celles de la Propontide, errant de lieu en lieu, demandant l'aumône aux chrétiens qu'il rencontrait. Il se cacha dans les carrières, les cavernes, les solitudes, accablé de misère et de pauvreté. Photius, voyant que la proie qu'il dévorait déjà en espérance lui était échappée, fit chercher Ignace dans les faubourgs et les monastères de Constantinople ; mais ces recherches étant devenues inutiles, il obtint de l'empereur qu'il envoyât le

(1) Nicetas, Labb., t. VIII, p. 1210.

(2) Ὁ Θεὸς καὶ ἡ ὑπεραγία θεοτόκος ἀκίνδυνόν σε, καὶ τοὺς μετὰ σοῦ διαφυλάξαι. Nicetas, *ib.*, p. 1209.

cruel Oriphas, ministre infatigable de ses fureurs, accompagné de six bâtiments de course, pour chercher Ignace dans tous les lieux maritimes, avec ordre que, dans quelque endroit qu'on le trouvât, on lui donnât la mort, comme à un perturbateur de l'empire. Mais Dieu confondit la malice des méchants : ils rencontrèrent plusieurs fois Ignace ; il passa même un jour au milieu d'eux sans qu'ils le reconnussent, soit qu'ils fussent trompés par ce dehors misérable qui le déguisait, soit que Dieu les frappât d'aveuglement, comme il était arrivé aux soldats du roi de Syrie, qui cherchaient le prophète Élisée pour le faire mourir. La victime, pour cette fois, échappa à leurs coups ; et ils s'en retournèrent honteux et désespérés d'avoir manqué leur proie (1).

Mais tandis que l'invincible Ignace était en butte aux persécutions des hommes, le ciel prit sa défense. Dieu s'arma de la foudre pour venger sa cause. Vers le mois d'août, Constantinople fut agitée par d'horribles tremblements de terre ; les édifices les plus solides furent menacés d'un écroulement prochain. Dans cette consternation générale, dans cette appréhension commune de la mort, il n'y eut presque personne qui ne s'écriât que la cause de ce désastre était la barbarie exercée contre le patriarche Ignace. La continuité de ce tremblement ralentit de telle sorte la fureur de ses ennemis, que l'empereur et Bardas rendirent un édit qui déclarait qu'Ignace et ceux qui lui avaient donné un asile étaient innocents, et qu'on n'avait point à craindre d'être inquiété pour l'asile qu'on lui aurait donné ; que le patriarche pouvait revenir, et demeurer en toute sûreté où il lui plairait. Le saint apprit la promulgation de cet édit ; il se découvrit au patrice Patronas, oncle maternel de l'empereur, qui, pour assurance de sa parole, lui donna le reliquaire que ce prince portait à son cou, et dont il était dépositaire. Ignace le mit au sien comme un sauf-conduit ; et, muni de ce gage, il alla trouver Bardas, qui lui dit : « Pourquoi me-

(1) Nicetas, Labb., t. VIII, p. 1210 et 1211.

« nez-vous une vie errante comme un criminel qui veut dérober « sa tête à la peine que méritent ses crimes? C'est, lui répondit « Ignace, pour suivre le conseil de notre Sauveur, qui nous « dit : *S'ils vous persécutent dans une ville, fuyez dans une « autre.* » La vertu, l'innocence et la candeur de ce grand saint adoucirent tellement son persécuteur, qu'il commanda qu'on le ramenât dans son monastère, avec la permission d'y demeurer autant qu'il le voudrait. Cet acte de justice et de douceur, quoique apparentes et momentanées, désarma le ciel; la terre cessa tout à coup d'être agitée par les violentes secousses qui, depuis quarante jours, mettaient la ville impériale à deux doigts d'une destruction entière. La cessation soudaine de ce fléau fut regardée comme un miracle (1).

Photius voyait avec peine que sa proie lui avait échappé; mais il ne pouvait rien contre Bardas, plus puissant que jamais. Celui-ci était monté d'une dignité à une autre par la libéralité du prince, changeant de titres et de dignités comme on change de vêtements. Il était alors revêtu de la pourpre de César, associé à l'empire; ou plutôt il exerçait seul l'autorité, Michel lui ayant tout abandonné, pour s'occuper exclusivement des théâtres et des jeux du cirque (2). Bardas, en prenant Ignace sous sa protection, se déclara, par là même, contre Photius. Celui-ci s'en plaint dans une lettre qui nous a été conservée. L'hypocrisie de Photius s'y montre dans tout son jour; car, après avoir exercé de si cruelles persécutions contre Ignace, c'est lui qui se plaint, et on le prendrait pour le persécuté: c'est un apôtre qui parle. Voici sa lettre à Bardas, César :

« Nous nous réjouissons d'être insulté. Nous voyons seulement avec regret que c'est par vous d'où nous aurions attendu « protection et secours, si d'autres nous avaient attaqué. Ce qui « nous afflige le plus, c'est que, tout en souffrant injustement, « nous sommes accusé de faire injure et de tendre des piéges à ceux

(1) Nicetas, Labb., t. VIII, p. 1211.

(2) Logoth. Porphyrogen. apud Baron., cum critic. Pagii, ann. 859, n. 52.

« dont nous avons journellement à souffrir. Nous rendons grâces « à Dieu de tout ce qui nous arrive; car si nous ne regardions « pas cette vie comme un temps d'épreuve, notre âme en con- « cevrait un chagrin mortel. Pour vous, si vous ne voulez pro- « fiter, pour le temps présent, d'aucun exemple de l'histoire « ancienne, considérez du moins la maison d'Hérode et les « mœurs d'Antipater. Celui-ci, par ses artifices, a soulevé un « homme, habile d'ailleurs, pour la perte de ses amis. Hérode, « qui vivait dans la plus grande opulence, et qui était regardé « comme le plus heureux des mortels, est devenu très-malheu- « reux en prêtant l'oreille à l'envie et à la calomnie, qui l'ont « porté jusqu'au point de perdre ses parents, ses amis et ses « propres enfants. Si donc vous nous comptez encore au nom- « bre de vos amis, n'allez pas vous confier à nos calomniateurs, « pour voir bientôt votre maison dégarnie d'amis. Si un œil « de justice veille encore sur nous, ne croyez pas qu'il restera « toujours fermé. Sachez que, nourri par les divines Écritures, « nous sommes prêts à tout souffrir; nous rendrons des actions « de grâces à celui qui abrégerait notre vie, et nous condui- « rait ainsi, au plus vite, à la béatitude céleste (1). » Cette lettre, écrite en pareille circonstance, n'a pas besoin de commentaire.

Pendant ces événements les légats arrivèrent à Rome avec l'ambassadeur de l'empereur. Les légats sont entendus les premiers : ils se contentent de dire au Pape qu'Ignace avait été déposé, et Photius confirmé dans le siége de Constantinople, gardant un profond silence sur ce qui s'était passé (2). Deux jours après fut présenté l'ambassadeur Léon, qui remit au Pape la lettre de l'empereur et celle de Photius, ensuite les actes du concile en deux cahiers, dont l'un contenait la déposition d'Ignace, l'autre les décrets relatifs au culte des images.

Le Pape, en prenant connaissance des lettres, n'eut aucune difficulté à se convaincre que ses légats avaient dépassé ses

(1) Epist. Phot., 8, edit. Lond., p. 71.
(2) Nicol. epist. 1, ad Univ. cathol. Labb., t. VIII, p. 269.

instructions et avaient fait tout le contraire de ce qu'il avait ordonné. En parcourant les actes du concile, il vit bien clairement que tout avait été fait contre l'ordre canonique ; que sa lettre à l'empereur n'avait point été lue, dans la première partie du concile qui regardait Ignace ; que les légats n'avaient pas remis la copie qu'ils en avaient ; que dans la seconde partie du concile qui concerne le culte des images, sa lettre a été lue, mais altérée et tronquée (1). Il commence donc par désavouer ses légats, attendant, pour les punir, qu'il soit plus amplement informé. Ensuite il assembla le clergé de Rome, en présence de l'ambassadeur, et y déclara hautement qu'il n'avait point envoyé ses légats pour déposer Ignace, ni pour confirmer Photius ; et que jamais il n'avait consenti ni ne consentirait à la déposition de l'un, ni à la promotion de l'autre (2).

Léon ne se laissa pas rebuter : il resta à Rome pendant tout l'hiver de 862, employant sans doute pour réussir de puissantes influences. Mais le Pape n'hésite pas un instant ; il lui répète souvent, tant en particulier qu'en public, qu'il ne consentirait jamais à la déposition d'Ignace ni à la promotion de Photius, et que ses légats n'ont pas été envoyés pour cet effet (3).

L'ambassadeur, voyant que tous ses efforts étaient inutiles, part au printemps pour Constantinople, chargé de deux lettres, l'une pour l'empereur, l'autre pour Photius. Ces lettres sont d'un haut intérêt pour ceux qui s'appliquent au droit ecclésiastique. Michel et Photius avaient amené le Pape sur le terrain de la discussion. Le Pape ne recula pas, il accepta franchement le combat, et confondit ses adversaires avec une naïve simplicité, et une force de logique à laquelle rien ne peut résister.

Dans sa lettre à l'empereur, le Pape dit que les légats qu'il avait envoyés devaient examiner les différends qui s'étaient

(1) Nicol. epist. 10, ad Univ. cathol. Labb., t. VIII, p. 354, *e*.
(2) Nicol. epist. 13, *ib.*, p. 382.
(3) *Ibid.*

élevés dans l'Église de Constantinople, les accusations qui avaient servi de base à l'expulsion d'Ignace, en faire un rapport au saint-siége, qui devait ensuite prononcer; mais qu'ils n'avaient aucune autorité pour décider. « Comme donc, en « retenant Photius, dit le pontife, vous avez expulsé Ignace, « nous voulons que vous sachiez de toute manière que nous « ne recevons pas Photius, ni ne condamnons Ignace. » Le Pape réfute ensuite l'empereur par un argument péremptoire, en s'appuyant sur le temps de l'épiscopat d'Ignace, et sur les éloges qu'on lui a constamment donnés, surtout au commencement de son épiscopat, lorsque l'empereur a demandé sa confirmation. « Qu'est-ce que cela veut dire? Ignace exerce les « fonctions d'évêque depuis douze ans, sans que personne ne « lui ait fait des reproches; vous-même, comme le montrent « vos lettres que nous avons entre les mains, vous avez rendu « hommage à ses vertus; un synode tenu alors lui a rendu le « même témoignage; tous vous avez constamment loué et « exalté Ignace; il n'était point alors usurpateur du siége, ni « accusé d'aucun crime; et maintenant vous le condamnez, « contrairement aux décrets de notre Église et aux droits de « notre pontificat, et à la définition de tous les anciens Pères. » Cet argument sans réplique était humiliant pour un empereur.

Le Pape examine ensuite l'une et l'autre ordination, et confond également l'empereur: « Ignace a passé par les divers de« grés de l'ordre hiérarchique, il a été élu d'une voix unanime « dans un synode, comme nous le voyons par les lettres adres« sées au pape Léon, notre prédécesseur; tandis que Photius « est sorti de l'état laïque pour être élevé subitement à l'épis« copat. C'est pourquoi nous persistons dans notre première « sentence : nous ne condamnons sur aucun point le vénéra« ble patriarche Ignace, et nous ne recevons d'aucune manière « Photius. » Le Pape développe cet argument: « Vous avez dé« posé Ignace, sous le seul prétexte qu'il a usurpé l'épiscopat « par la puissance séculière; tandis que nous savons fort bien « qu'on n'ordonne aucun patriarche dans votre ville, sans le

« consentement du clergé et le suffrage impérial. Ainsi, en-
« core une fois, dit le Pape, nous ne donnerons notre as-
« sentiment ni à la déposition d'Ignace, ni à la promotion de
« Photius, jusqu'à ce que la vérité ait été bien éclaircie en
« notre présence. »

Le Pape, après cette discussion, passe aux exemples allégués par l'empereur, et fait voir la différence qu'il y a entre l'élection de Nectaire, de saint Ambroise, et celle de Photius; ce qu'il expliquera plus clairement encore dans la lettre à Photius.

« Vous prétendez, ajoute le Pape, qu'après la condamna-
« tion d'Ignace, nos légats ont dit qu'il devait être rejeté, et
« cesser toute fonction épiscopale. C'est ce que nous sommes
« loin de souffrir. » Le Pape répète encore : « Nous ne con-
« damnons pas le patriarche Ignace, et nous ne recevons pas
« l'adultère Photius, qui usurpe un siége du vivant de son lé-
« gitime possesseur, et qui ne rougit pas d'y rester contre tout
« ordre ecclésiastique. Loin de nous de laisser multiplier les
« scandales de votre Église. »

Il exhorte l'empereur, par son autorité apostolique, à s'opposer aux hommes ambitieux qui veulent s'élever contre l'ordre canonique, à mettre un terme à ces ordinations irrégulières qui ont déjà agité et troublé si souvent l'Église de Constantinople, à prévenir toute cause de schisme, à consulter le saint-siége sur toute difficulté sérieuse, à faire élever à Constantinople et dans les autres villes de l'empire des ecclésiastiques instruits, qui puissent dignement succéder aux évêques. Il se plaint de ce qu'en sa présence on a osé altérer et tronquer la lettre qu'il lui avait écrite. Il le prie d'attribuer son écrit, non à l'envie ou à l'animosité, mais au zèle qu'il a de préserver la dignité impériale et l'Église de Constantinople de tout reproche. Il termine par des vœux pour la durée et la prospérité de son règne (1).

(1) Epist. 5. Labb., t. VIII, p. 279.

Dans sa lettre à Photius, il le qualifie d'*homme prudent*, pour montrer qu'il ne le reconnaissait pas pour évêque. Il le suit pied à pied, et réfute, les uns après les autres, tous les prétextes et les exemples qu'il avait apportés pour justifier son intrusion et la régularité de son ordination. Cette lettre est trop importante pour que nous ne la donnions pas en entier.

Nicolas, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Photius, homme très-prudent.

« Après que Notre Seigneur et notre Rédempteur Jésus-« Christ, Dieu avant les temps, se fut fait homme, à la fin des « siècles, dans le sein de la Vierge, pour notre rédemption; « après qu'il eut donné au bienheureux Pierre, prince des « apôtres, le pouvoir de lier et de délier dans le ciel et sur la « terre, et de fermer les portes du ciel, il a daigné établir son « Église sur la solidité de la foi, en prononçant ces paroles : « *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle : je te donnerai les clefs du royaume des cieux; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel.* D'après cette promesse, l'Église a eu pour fondements des pierres précieuses unies par le ciment de l'institution apostolique; et son édifice, avec le secours de la clémence divine, a été conduit à sa dernière perfection par le zèle des architectes et par la sollicitude de l'autorité apostolique, pour durer toujours, et pour braver la fureur de tous les ouragans sinistres. Le bienheureux Pierre, prince des apôtres, et portier du royaume céleste, a mérité d'en avoir la primauté, comme cela est reconnu par tous les orthodoxes, et démontré ci-dessus par les paroles de Jésus-Christ. Après lui, ses vicaires, servant Dieu, et préservés de toute obscurité qui pourrait les écarter du droit chemin, ont reçu le même privilége, et sont restés chargés du gouvernement du troupeau qui leur avait été confié. La miséricorde du Dieu tout-puissant a dai-

« gné compter notre médiocrité parmi eux. Nous tremblons « en considérant que nous aurons un compte sévère à rendre « au tribunal de Dieu pour et avant tous ceux qui portent le « nom de chrétiens. Comme l'universalité des croyants s'a- « dresse à l'Église romaine, qui est le chef (*caput*) de toutes « les Églises, pour consulter sa doctrine, pour demander l'in- « tégrité de la foi et la rémission des péchés, s'ils en sont « dignes, il faut que nous, à qui le soin de cette Église est con- « fié, nous veillions à la garde du troupeau du Seigneur avec « d'autant plus de soin et de vigilance, qu'il y a des hommes « qui sont avides de le déchirer. C'est ce que nous avons ap- « pris par ouï-dire et par notre propre expérience. Ceux que « nous ne pouvons visiter en personne, à cause de la distance « des lieux ou des mers, nous leur envoyons nos lettres pour « leur parler comme de vive voix, afin qu'on ne puisse pas « nous reprocher notre silence, et qu'ils ne puissent pas s'ex- « cuser par l'ignorance. Nous avons à craindre les paroles « du prophète : *Ce sont des chiens qui n'aboient pas* (1) ; et « l'Apôtre dit : *Pressez à temps et à contre-temps* (2). Car il « est certain que l'Église romaine est par le bienheureux « Pierre, qui a obtenu la primauté de la bouche du Seigneur, « le chef de toutes les Églises ; et qu'il faut suivre sa règle et « son ordre dans toutes les institutions ecclésiastiques, qu'elle « garde inviolablement selon les canons des conciles et la sen- « tence des Pères. Ce qui donc a été ordonné par les pontifes « de ce siége ne peut être enfreint sous aucun prétexte de cou- « tume contraire, qu'on voudrait établir selon les désirs de sa « volonté individuelle. Tout ce qu'ils ordonnent doit rester « ferme et intact.

« Quand nous vous avons reproché d'avoir été élevé subite- « ment de l'état laïque à la dignité de patriarche, sans appro- « bation canonique et contrairement aux décrets des Pères, et

(1) Is., 19 ; Labb., t. VII, p. 122.
(2) II. Tim., 4.

« d'avoir accepté ce poste éminent avec témérité, sans honte « et sans pudeur, vous vous êtes excusé par l'exemple de « Nectaire, que le second concile général a élu, quoiqu'il fût « dans l'état laïque. Mais Nectaire n'a été choisi que par né- « cessité, parce qu'alors il ne se trouvait personne dans le « clergé de Constantinople qui ne fût infecté de l'hérésie. Le « second concile, ne voulant pas laisser longtemps cette Église « sans pasteur, a donc élevé à la dignité épiscopale Nectaire, « qui était l'ennemi déclaré de l'hérésie et le défenseur intré- « pide de la foi; mais le concile n'a point dit ni établi qu'à « l'avenir on pourrait faire de même. Il ne faut donc pas « prendre pour règle ce qu'on a été obligé de faire par né- « cessité, contrairement aux décrets des Pères et aux institu- « tions canoniques; il faut plutôt prendre des précautions pour que cette nécessité ne se présente plus...

« Quant à la promotion de Taraise, qui a passé subitement de l'état laïque à la dignité patriarcale, et que vous citez pour votre défense, si vous voulez examiner les actes du concile tenu sous le pape Adrien (1), vous y trouverez quel décret ce Pape a rendu, et avec quelle douleur il a déploré un acte si répréhensible; car il dit : *Si vous n'aviez pas montré tant de zèle pour le rétablissement des images contre ceux qui les foulaient aux pieds, nous n'aurions jamais consenti à votre consécration, et nous ne vous aurions pas reçu au rang de patriarche; car une telle promotion, si irrégulièrement faite, est contre les décrets apostoliques.* Mais pourquoi alléguez-vous, pour vous justifier, l'exemple de saint Ambroise, cette grande lumière de l'Église, qui, de catéchumène, est passé par divers degrés jusqu'à l'épiscopat? Saint Ambroise fut choisi non par le mouvement des hommes, mais par la vocation divine, par miracle... Car lorsque après la mort d'Auxence, évêque arien, le peuple s'assemblait en foule dans l'église pour choisir un évêque, un enfant s'écria :

(1) Le 7e général., act. 2. Labb., t. VII, p. 122.

« *Ambroise évêque !* et aussitôt toute l'assemblée répéta le même « cri : *Ambroise évêque !* C'est ce qu'il faut attribuer non à la « volonté des hommes, mais à l'inspiration divine, qui voulait « sauver ce peuple, et l'arracher des mains de cet ennemi du « salut, qui tourne autour de nous comme un lion, cherchant « quelqu'un qu'il puisse dévorer. Après avoir cherché à se « dérober, voulant fuir tout honneur, il fut découvert, et élevé « malgré lui au sacerdoce par le clergé et le peuple divinement « inspiré ; et, passant de catéchumène par les divers degrés de « la hiérarchie, il fut consacré évêque le huitième jour. Réflé- « chissez sérieusement dans votre cœur, et voyez si ce qui est « arrivé par un prodige du ciel doit être assimilé à ce qu'on « fait par ambition ; et cependant ce sont de tels exemples que « vous produisez pour votre défense. Réfléchissez-y bien : Nec- « taire fut choisi par nécessité, à cause du défaut de prêtres di- « gnes de l'épiscopat ; Taraise, à cause de son zèle pour le dogme « de l'Église, et de ses combats livrés aux hérétiques iconoclas- « tes ; Ambroise fut choisi par miracle. Mais que peut-on pen- « ser de vous à qui s'opposent les décrets des conciles et les sen- « tences des Pères, que peut-on penser, sinon que vous avez « voulu détruire tout à coup tous les usages de l'Église, d'abord « en sortant subitement de l'état laïque pour gouverner l'Église « de Constantinople ; ensuite en vous emparant, comme un « adultère, de la chaire d'un homme vivant et qui vit encore, « du très-religieux patriarche Ignace ; mettant de côté ces pa- « roles : *Ce que vous ne voulez pas que les autres vous fas- « sent, ne le faites pas?* C'est pourquoi, tenant en main la « balance de la justice, nous n'avons pas la présomption de « consentir à une telle violation des décrets des Pères.

« Vous dites que vous n'avez ni ne recevez le concile de Sar- « dique, ni les décrétales des Papes ; mais j'ai de la peine à « le croire, car le concile de Sardique a été tenu dans vos contrées « et il est reçu dans toute l'Église. Pour quelle raison l'Église « de Constantinople le rejetterait-elle? Quant aux décrétales « des saints pontifes de l'Église romaine, dont l'autorité et la

« sanction donnent de la force et de la stabilité aux décisions « des conciles, pourquoi dites-vous que vous ne les avez pas, ou « que vous ne les observez pas? Parce qu'elles s'opposent à votre « ordination; parce qu'elles ne permettent pas qu'on s'élève de « l'état laïque au degré suprême du sacerdoce, à la dignité de « patriarche, suivant ces paroles de l'Apôtre : *N'imposez pas « sitôt les mains* (1). Si vous ne les avez pas, vous êtes cou« pable de négligence et d'incurie. Si vous les avez et que vous « ne les receviez pas, vous êtes un téméraire. Vous dites et « vous répétez que vous avez été élevé par force; cependant « le temps de votre consécration ne le prouve guère : car une « fois établi sur le trône patriarcal, vous n'avez pas agi en père; vous vous êtes montré sévère jusqu'à la cruauté en déposant des archevêques et des évêques, en condamnant Ignace que vous tenez pour déposé, tout innocent qu'il est. Mais jusqu'à ce que nous voyions clairement son crime, nous ne le tiendrons pas pour déposé; car il faut bien prendre garde le condamner un innocent. De même donc que l'Église romaine lui conserve les honneurs tant que ses crimes ne se'ont pas constatés, de même elle rejette votre promoion, si opposée à la tradition des Pères; elle ne consent pas ıême que vous restiez dans l'ordre sacerdotal, avant la conamnation régulière du patriarche Ignace. Ne croyez pas ı'en agissant ainsi, nous nous laissions conduire par envie ı par esprit d'animosité. Non, c'est le zèle que nous avons ıur la tradition des Pères qui nous dirige. Nous voulons que ›tre Église, qui, d'après la règle des saints Pères, a coutume recourir à la nôtre pour lui demander sa stabilité et sa 'ce, reste irrépréhensible et sans tache. Nous voulons ôter qui s'oppose aux règles ecclésiastiques, et retrancher surt ce qui est introduit contrairement aux canons, et ce que ıs défendez comme régulièrement fait, à cause d'une lonhabitude. Nous cherchons à vous en détourner par la

. Tim., 5.

« réprimande de l'affection paternelle, selon l'Apôtre : *Le fils « que le père aime, il le reprend et le corrige;* car nous « vous aimons comme nous-même.

« Quant aux diverses coutumes que vous alléguez selon la « diversité des Églises, nous ne nous y opposons pas, pourvu « qu'elles ne soient pas contraires aux canons; mais nous ne « voulons pas laisser établir chez vous celle de prendre de sim- « ples laïques pour les faire évêques, parce qu'elle est opposée « aux décrets de tous les saints Pères.

« Nous ne devons pas passer sous silence ce qu'on a fait à « nos légats qu'on a demandés à Constantinople pour les ima- « ges, ou pour quelques autres nécessités, et que nous y avons « envoyés pour faire examiner la cause de la déposition d'Igna- « ce, sans leur donner le pouvoir de rien décider; car ils n'ont « pas été reçus honorablement, puisque, comme ils le disent, « ils ont été séquestrés pendant cent jours de toute société (1). « Ce qu'on a fait, sans doute, pour les mettre dans l'impossi- « bilité de bien examiner la cause de la déposition d'Ignace; « parce que, comme le prouvent les instructions données dans « notre lettre, qui se trouve altérée dans les actes du concile, « je ne sais par la faute de qui, nous les avions envoyés, non « pour approuver la promotion, mais pour examiner la cause « de la déposition d'Ignace, et pour nous faire un rapport exact. « Mais comme on les a tenus en exil, et qu'on les a menacés « de les réduire à manger leur propre vermine s'ils persis- « taient, ils n'ont pu suivre nos instructions, ni examiner si « la cause de déposition était juste ou injuste, ni y appliquer « la censure ecclésiastique et canonique. Donné à Rome le 18 « mars, indiction 10e (862) (2). »

Telle est la lettre du Pape; elle est digne du saint-siége, et certes elle vaut bien celle de Photius. Si celui-ci a plus de lit- térature, le Pape a plus de force et plus de simplicité; chez

(1) Il paraît que les légats, pressés par le Pape, ont fait quelques aveux.

(2) Epist. 6. Labb., t. VIII, p. 282.

l'un on trouve l'astuce de l'erreur; chez l'autre, la simplicité de la foi; et cette simplicité triomphe par une force de logique irrésistible.

Mais le Pape ne croyait pas avoir rempli tous ses devoirs. Un grand scandale avait été donné par les légats; ils avaient consenti à la déposition d'Ignace et à la promotion de Photius. On pouvait croire que les légats avaient agi en vertu de l'autorité du saint-siége et du consentement du Pape. Il était donc nécessaire de désabuser les esprits. C'est ce que le Pape fait sans aucun délai; car il prévoyait bien que l'empereur et Photius ne se vanteraient pas du contenu de leurs lettres, et qu'ils les tiendraient soigneusement cachées. Il écrit donc à tous les fidèles de l'Orient, pour les prémunir contre le scandale donné par les légats.

Le Pape expose succinctement l'affaire du siége patriarcal de Constantinople et la prévarication des légats; il dit que le clergé et l'empereur se sont adressés par lettre et ambassade au saint-siége, pour le consulter relativement à quelques difficultés qui s'étaient élevées dans leur Église; qu'ils l'ont fait dans les termes les plus convenables, reconnaissant le privilége de l'Église romaine; et que le Pape, cédant à leurs désirs, a envoyé des légats, qui, d'après leurs instructions, devaient examiner la cause d'Ignace, en faire leur rapport sans porter de jugement, car le saint-siége s'était réservé ce jugement; mais que les légats, infidèles à leurs devoirs, ont consenti à la déposition d'Ignace et à l'intrusion de Photius; ce qui était absolument contraire à l'intention et aux ordres du Pape. « Nous voulons donc, ajoute-t-il, que toutes vos Églises sachent que nous n'avons point ordonné, que nous n'avons eu ni l'intention ni la volonté d'ordonner la déposition du patriarche Ignace, ou la promotion de Photius; et qu'après une mûre délibération, nous déclarons que nous ne recevons pas Photius, que nous ne condamnons pas Ignace; que nous n'avons consenti ni à l'ordination de l'un, ni à la déposition de l'autre; et que nous n'y con-

« sentirons jamais, sans qu'il y ait au préalable un jugement « canonique. Ainsi, nous ne tenons pas et nous ne tiendrons « jamais Ignace pour déposé, et nous ne comptons pas, « comme nous ne compterons jamais, Photius au nombre des « évêques. »

On voit que le Pontife craint de ne pas s'expliquer assez clairement; c'est pourquoi il se répète à dessein. Il revient encore sur ce sujet en s'adressant plus particulièrement aux trois autres patriarches, aux métropolitains et aux évêques, et leur dit de nouveau qu'il conserve à Ignace tous les droits de sa dignité, et qu'il rejette l'intrus Photius, qui, par une sorte d'adultère, a usurpé la place d'un homme vivant; et puis il ajoute : « Nous vous enjoignons et vous ordonnons, « par l'autorité apostolique, d'être dans les mêmes sentiments « à l'égard d'Ignace et de Photius, et de publier cette lettre « dans vos diocèses, afin qu'elle vienne à la connaissance de « tout le monde (1). »

L'occasion était belle pour Photius. Il avait été forcé, d'après les assurances positives de sa lettre, d'accepter l'épiscopat; il avait pleuré; il était monté sur ce siége, entraîné par la force et la violence; il y restait malgré lui, comme il ne cessait de le dire. Maintenant il pouvait en descendre, personne ne s'y opposait; il pouvait se décharger du fardeau dont il se plaignait, rentrer dans la vie privée, suivre ses goûts littéraires dans la société de ses amis; mais tout cela était bon pour le discours. Photius avait convoité le siége de Constantinople, qui convenait si bien à sa vanité et à son orgueil; il s'y attache de tout cœur, de toutes ses forces, et avec d'autant plus d'ardeur qu'on veut le lui ravir. Mais comment s'y soutiendra-t-il malgré les déclarations aussi précises et aussi nettes du Pape, dont l'autorité était encore respectée? C'est en s'appuyant sur le bras de l'empereur, et en perdant Ignace. Mais ce qu'il y avait de plus pressant pour lui, c'était d'adoucir les

(1) Epist. 4 ap. Labb., t. VIII, p. 277.

impressions fâcheuses que venaient de faire les lettres pontificales. Pour y parvenir, il inventa un stratagème satanique qui montre toute la fécondité de son génie et la perfidie de son cœur; stratagème par lequel il espérait d'un seul coup faire voir à l'empereur son dévouement, adoucir les impressions des lettres pontificales, et perdre Ignace, qui était assez tranquille depuis qu'un édit impérial l'avait déclaré innocent.

Il aposta un étranger, nommé Eustrate, qui, sous l'habit de moine, vint à Constantinople, où il était totalement inconnu. Bien informé du rôle qu'il avait à jouer, il se présenta un jour dans le palais patriarcal, lorsque Photius donnait audience publique; et là, en présence de tout le monde, il nontra deux lettres que l'usurpateur avait fabriquées, ainsi u'on l'a vérifié depuis. L'une de ces deux lettres était d'Ignace Nicolas, dans laquelle il faisait un exposé de la conduite de empereur, qui l'avait dépossédé de sa dignité. L'imposteur contait qu'il l'avait portée au Pape, que celui-ci ne l'avait s daigné honorer d'un regard; et qu'en conséquence il vait rapportée. L'autre lettre était supposée écrite par le pe à Photius, auprès de qui le Pontife romain s'excusait de mésintelligence qui avait régné entre eux, lui donnant à naître le désir qu'il avait d'établir avec lui, pour l'avenir, communion et une amitié inviolables (1). On voit ici avec lle habileté Photius savait tirer parti de tout. Ce qui lui a ablement donné l'idée du stratagème, c'est la démarche nace auprès du Pape, démarche qui devait être connue à stantinople, et qui venait donner du crédit aux fausses s de Photius. Celui-ci se soucia peu d'abuser de la créé des deux princes, ni de mettre en usage une si basse nie, pourvu qu'il pût assurer sa fortune, plus attentif à térêts qu'à sa réputation. Il porta donc ces deux lettres hel et à Bardas, et, par cette supposition, il les enflamma leux de colère contre Ignace. « Votre Majesté, dit-il au

icetas ap. Labb., t. VIII, p. 1215.

« premier de ces princes, verra de quelle sorte ce hardi ca-
« lomniateur veut vous faire passer pour criminel dans l'esprit
« des étrangers, à raison de l'usage que vous avez fait de
« votre pouvoir à son égard; cela seul, quand il serait inno-
« cent d'ailleurs, mériterait une peine capitale. Voici, ajoute-
« t-il en montrant les lettres supposées, une preuve de sa
« malice; mais en voulant me faire du mal, il m'a procuré du
« bien, puisque le Pape, instruit de la vérité, m'a confirmé
« plus que jamais les assurances de son affection : c'est à Votre
« Majesté à juger si elle doit souffrir que le respect qui lui est
« dû soit foulé aux pieds avec une telle insolence (1). »

L'empereur, échauffé par ce discours, donna aussitôt des ordres pour que l'on jetât encore le véritable patriarche dans les fers, et qu'on lui donnât des gardes pour mieux s'assurer de lui. Ces nouvelles entraves ne prirent rien sur la liberté de son esprit, ni sur l'élévation de son âme; mais le nuage qui enveloppait cette imposture ne tarda pas à être dissipé. Photius fut trompé dans son attente : il croyait sans doute qu'on allait croire Eustrate, comme on avait cru tous les faux témoins produits contre Ignace au concile : il n'en fut pas ainsi. Ignace fut interrogé, et l'on interrogea juridiquement Eustrate, pour savoir, par son propre témoignage, de qui il avait reçu la lettre pour la porter au Pape. Il répondit que Cyprien, disciple d'Ignace, la lui avait donnée, avec de l'argent pour faire son voyage; mais il ne put représenter ce même Cyprien, quoiqu'on lui eût donné pour cela un mois entier, ni l'indiquer en aucune façon, non plus qu'aucun de ceux qui étaient au service du patriarche. Bardas, indigné de cette imposture, dont il ne soupçonnait pas d'abord son protégé d'être l'auteur, remit Ignace en liberté et fit fouetter rudement Eustrate, sans que Photius pût l'en garantir par son crédit et ses efforts; mais celui-ci procura à ce misérable une charge de premier huissier, pour le consoler de la fustigation qu'il avait soufferte par sa

(1) Nicetas, apud Labb., t. VIII, p. 1215.

complaisance pour lui, et pour s'être prêté à ses artifices (1).

La supposition de ces deux lettres une fois constatée et connue, il n'y eut presque personne qui n'en conçût de l'indignation, et qui ne détestât ces artifices. Elle aurait pu démasquer l'usurpateur aux yeux des deux princes, si eux-mêmes n'eussent été aveuglés, l'un par son aversion, l'autre par la vengeance. Au reste, l'immoralité de ces deux hommes passait toutes les bornes de l'honnêteté. Bardas continuait de vivre avec sa bru, se livrait à l'intempérance et à la plus vile débauche. La conduite de l'empereur était plus détestable encore; car il s'amusait toujours à tourner en dérision la liturgie ecclésiastique dans ses orgies (2) profanes, où les chants divins étaient ridiculement contrefaits, et la communion sainte bizarrement imitée (3). Ce n'était pas seulement dans le palais impérial que se commettaient ces profanations; c'était aussi en pleines rues qu'un nommé Théophile, le chef de ces impies, monté sur un âne, suivi de ses compagnons sacriléges, qui portaient aussi bien que lui des ornements pontificaux, faisait des processions qui ressemblaient aux fureurs des bacchantes (4). L'empereur, loin de rougir de ces sortes d'impiétés, s'en glorifiait, et disait hautement à qui voulait l'entendre que Théophile était son patriarche, Photius celui de Bardas, et Ignace celui des chrétiens (5). Il disait vrai, car il n'avait pas de patriarche, n'ayant plus de religion.

Cependant de grandes calamités frappaient la ville de Constantinople. Un incendie terrible se déclara dans les édifices

(1) Nicetas, apud Labb., t. VIII, p. 1215. Il le créa chef des licteurs, ζωγρηπτῶν τοῦτον ἄρχοντα καθίστησι. Licteur répond à notre mot huissier; il citait en justice. Voyez *Cod. theod.*, par Godefroy, t. II, p. 623.

(2) Termes dont se servaient les païens pour nommer les fêtes et les sacrifices de Bacchus, qui se célébraient particulièrement sur les montagnes par des femmes furieuses, qui se nommaient bacchantes. Les orgies avaient lieu la nuit, avec les plus grandes impuretés.

(3) Cedren.

(4) Nicetas, *ib.*, p. 1214.

(5) Nicetas, *ib.*

autour de l'église de Sainte-Sophie, ce beau monument de Justinien, et fit de grands ravages alentour (1). Peu de temps après il arriva, le jour de l'Ascension, le plus grand tremblement de terre que l'on eût encore vu; il dura toute la nuit: un sourd mugissement, qui sortait des entrailles de la terre et du fond de la mer, jeta une terreur si grande dans tous les esprits, que l'on mourait presque de frayeur. Sur quoi Basile, évêque de Thessalonique, alla trouver l'empereur, pour lui représenter, avec une liberté vraiment pastorale, qu'il devait faire cesser cette impie et sacrilége imitation des sacrés mystères, qui attirait la colère de Dieu sur l'empire. Cette remontrance, quoique faite avec tous les ménagements qu'exige la majesté impériale, offensa tellement ce prince irréligieux et brutal, qu'il frappa ce vénérable vieillard à la bouche, jusqu'à lui briser les dents; il lui fit donner tant de coups de fouet, que peu s'en fallut qu'il n'expirât sous les coups. Photius, loin de prendre la défense de l'évêque, et de reprocher à l'empereur une action si cruelle, semblait y applaudir par son silence politique; car il voyait d'un œil indifférent toutes ces horreurs, et se taisait. Courtisan aussi lâche que souple, il portait la bassesse jusqu'à s'immiscer dans la compagnie de ces hommes déshonorés, mangeant avec eux à la table de l'empereur. Sa conscience, étourdie par son ambition, était d'autant moins effarouchée par cette conduite si honteuse et si déshonorante pour son caractère, qu'il la regardait comme un sûr moyen de se conserver dans le rang auquel ses crimes l'avaient fait parvenir (2).

Mais, tout enivré qu'il fût d'orgueil et de faveur, son inquiétude ne lui permettait pas de se relâcher au sujet de celui dont il avait usurpé la place; son unique soin était de le perdre. Il résolut d'y porter une attention nouvelle, et de n'épargner aucun des artifices dont il se crut capable pour y réussir; aussi

(1) Nicetas, t. VIII, p. 1214.
(2) Nicetas, *ib.*, p. 1218.

n'avait-il pas de joie plus sensible que d'en entendre dire du mal : il suffisait de calomnier Ignace, pour avoir part à son affection. Il travaillait sans cesse à gagner par des présents ceux qui avaient quelque habitude avec lui, afin de lui nuire par leur moyen. Un nommé Ignace fut de ce nombre; et Photius, pour le récompenser, le fit supérieur des monastères de la Propontide, et quelque temps après archevêque d'Hiéraple. Il porta sa fureur jusqu'à faire un crime au vrai patriarche d'avoir rétabli un autel que les Russes avaient renversé dans l'île où était son monastère : il s'en plaignit à l'empereur, dont il dissimulait les impiétés, comme d'un attentat, parce que, selon lui, Ignace déposé était inhabile à toutes fonctions épiscopales. Combien sa haine était aveugle ! Il fallait que son cœur fût bien infecté, pour empoisonner des choses si innocentes ! En vertu de cet avis, on envoya sur les lieux deux métropolitains et deux sénateurs, qui se mirent gravement à faire transporter l'autel sur le bord de la mer, et à le laver eux-mêmes quarante fois avant de le remettre en place. Farce ridicule qui devait frapper l'imagination du peuple, et lui inspirer de l'horreur contre Ignace le profanateur (1).

Cependant Théognoste, qui s'était chargé de porter à Rome l'appel et la requête d'Ignace, après bien des délais amenés par la pénurie des moyens de transport, par les précautions qu'il lui avait fallu prendre et les détours qu'il avait été obligé de faire pour ne pas rencontrer les gens de l'empereur, était enfin parvenu au but de son voyage. Il présenta au Pape, de la part d'Ignace, le libelle d'appellation, qui, comme nous l'avons vu, était signé de dix métropolitains, de quinze évêques, et d'un nombreux clergé tant séculier que régulier; il exposa de vive voix la prévarication des légats, l'intrusion de Photius, son ordination par Grégoire Asbestas, que le Pape ignorait encore; enfin toutes les ignominies qu'on avait fait subir à Ignace, et les cruautés qu'on avait exercées envers lui. Plusieurs émigrés, d'ail-

(1) Nicetas, t. VIII, p. 1218.

leurs, chassés par la persécution, s'étaient succédé les uns aux autres, et avaient confirmé le récit de Théognoste. Le Pape, en recevant ces tristes nouvelles, était sensiblement affligé. Sa première pensée se porta sur les prévarications de ses légats; il réfléchit sur les moyens d'effacer cette tache de l'Église romaine, et de réparer le scandale qui avait été donné en Orient. Il savait bien qu'ils avaient prévariqué, mais il ne voulait pas les punir avant d'être exactement informé. Comme il a maintenant tous les renseignements désirables, il veut les punir comme avait fait le pape Félix à l'égard de Vital et de Misène, qui avaient trahi leurs devoirs dans une semblable occasion, sous l'empereur Anastase. Pour donner à cette punition tout l'éclat et toute l'authenticité dont elle était susceptible, et la consigner aux siècles futurs, il convoqua des provinces de l'Italie un nombreux concile qui fut tenu d'abord dans l'église de Saint-Pierre, et puis, à cause du froid, dans celle de Latran; ce qui montre que c'était le temps d'hiver, vers la fin de 862 ou au commencement de l'année 863. On y fit la lecture des actes du conciliabule de Constantinople, et des lettres de Photius et de l'empereur Michel, apportées par l'ambassadeur Léon : on les avait fait traduire de grec en latin. L'évêque Zacharie, le seul des légats qui était présent, car Rodoalde était en France, fut amené au concile, interrogé en présence des évêques, et condamné, même par sa propre confession, d'avoir consenti et même contribué à la déposition d'Ignace, et communiqué avec Photius, contre les ordres du saint-siége : en punition de quoi il fut frappé d'anathème et déposé de l'épiscopat, sans l'espérance d'y rentrer jamais (1). Le jugement de Rodoalde fut remis à un autre concile, à cause de son absence.

Cependant l'objet du concile n'aurait été qu'imparfaitement rempli par la punition de ces légats, si Photius, l'auteur et la source de tant d'iniquités, eût échappé à la justice, si l'innocence n'eût été vengée et le crime puni ; mais le coupable

(1) Nicol. epist. 7, Labb., t. VIII, p. 287. — Libell. synod., *ib.*, p. 654.

n'évita point la juste ignominie qu'il méritait. On exposa aux yeux de cette assemblée synodique tous ses forfaits ; on y manifesta dans le jour le plus lumineux son adhésion au schisme d'Asbestas, sa hardiesse d'avoir reçu les saints ordres, et même la consécration épiscopale, quelque flétri que fût le consécrateur par une sentence canonique ; son usurpation de la chaire patriarcale par les voies les plus criminelles ; son association, son intimité avec ceux qui avaient essuyé une sentence ecclésiastique de la part du pape Léon, prédécesseur de Nicolas ; la violation des promesses solennelles qu'il avait faites d'avoir pour Ignace les procédés les plus respectueux, et de lui rendre toute sorte d'honneurs ; la tenue d'un concile contre le même Ignace, qui y fut déshonoré par une destitution ignominieuse, et frappé d'anathème ; les violences par lui exercées envers les légats apostoliques, violences qui les avaient rendus prévaricateurs à leur ministère ; la déposition de plusieurs évêques, dont le seul crime était de rejeter sa communion ; et les troubles scandaleux qu'il avait suscités dans l'Église d'Orient, troubles et scandales qui, par leur publicité, s'étaient communiqués à l'Église d'Occident (1) ; enfin, les tourments horribles qu'il avait fait endurer au saint patriarche. Après cet exposé lumineux, on prononça la sentence : elle est motivée à l'instar de celle de nos tribunaux, et peut se traduire sous les mêmes formes.

« Considérant que Photius a tenu le parti des schismatiques, et a quitté la milice séculière pour être ordonné évêque par Grégoire de Syracuse, condamné depuis longtemps ; considérant que, du vivant de notre confrère Ignace, patriarche de Constantinople, il a usurpé son siége, et est entré dans la bergerie comme un voleur ; que depuis il a communiqué avec ceux qu'avait condamnés le pape Benoît, notre prédécesseur ; que, contre sa promesse, il a assemblé un concile, où il a osé déposer et anathématiser Ignace ; qu'il a corrompu les légats du saint-siége,

(1) Baron.

contre le droit des gens, et les a obligés, non-seulement à mépriser, mais à combattre nos ordres ; qu'il a relégué les évêques qui n'ont pas voulu communiquer avec lui, et en a mis d'autres à leur place ; qu'il persécute l'Église encore aujourd'hui, et ne cesse de faire souffrir des tourments horribles à notre frère Ignace. Considérant qu'il a agi contre les institutions de l'Évangile, des apôtres, des prophètes et des conciles, nous le déclarons privé de tout honneur sacerdotal et de toute fonction cléricale, par l'autorité de Dieu tout-puissant, des apôtres saint Pierre et saint Paul, de tous les saints, des six conciles généraux (1), et du jugement que le Saint-Esprit prononce par nous. En sorte que si, après avoir eu connaissance de ce décret, il s'efforce de retenir le siége de Constantinople, ou empêche Ignace de gouverner paisiblement son Église, ou s'il ose s'ingérer à quelque fonction sacerdotale, il soit exclu de toute espérance de rentrer dans la communion, et demeure anathématisé, sans recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ, sinon à l'article de la mort (2). »

Comme Grégoire de Syracuse avait favorisé son intrusion et participé à ses attentats, il participa aussi à son châtiment et subit la même condamnation. Voici les termes du concile :

« Considérant que Grégoire de Syracuse, schismatique, après avoir été déposé par un concile et suspendu par le pape Benoît, a osé consacrer Photius, et faire plusieurs autres fonctions : nous le déclarons, par l'autorité apostolique, privé de toute fonction sacerdotale, sans espérance de restitution ; et s'il en exerce quelqu'une à l'avenir, ou excite quelque trouble contre Ignace, qu'il soit anathème, lui et tous ceux qui communiqueront avec

(1) Le Pape ne nomme que six conciles, parce qu'il n'avait pas encore approuvé le 7e, qui était mal traduit du grec en latin, quoique Adrien Ier eût approuvé les décisions de ce concile. Mais il ne le rejette pas pour cela, comme Photius lui en fit plus tard un reproche. Il suspend son jugement jusqu'à ce qu'il ait une traduction fidèle. Cette traduction a été faite par Anastase le bibliothécaire.

(2) Cap. I, Labb., t. VIII, p. 288.

lui. Nous interdisons de toute fonction cléricale tous ceux que Photius a ordonnés. »

Le concile ne se borna pas à la punition des coupables, il vengea encore l'honneur des persécutés, et les rétablit dans leurs droits. « Quant à notre frère Ignace, qui a été chassé de son siége par la violence de l'empereur, et dépouillé des ornements sacerdotaux par la prévarication de nos légats : nous déclarons, par l'autorité de Jésus-Christ, qu'il n'a jamais été déposé, ni anathématisé, ne l'ayant été que par ceux qui n'en avaient aucun pouvoir. C'est pourquoi nous le rétablissons dans sa dignité et ses fonctions; et quiconque à l'avenir lui apportera quelque empêchement ou quelque trouble, sans le consentement du saint-siége, sera déposé s'il est clerc, et anathématisé s'il est laïque, de quelque rang qu'il soit. » Ces dernières paroles semblent regarder l'empereur. « Nous ordonnons que les évêques et les clercs exilés ou déposés depuis l'injuste expulsion d'Ignace soient rétablis dans leurs siéges et leurs fonctions, sous peine d'anathème pour ceux qui s'y opposeront. Si on les accuse de quelque crime, ils doivent être rétablis, et ensuite jugés, mais par le saint-siége seulement. » Enfin, le concile de Rome confirme la tradition touchant la vénération des images, et prononce anathème contre Jean, ancien patriarche de Constantinople, et ses sectateurs (1).

Ainsi Photius, non-seulement n'est point confirmé dans l'épiscopat, mais il est frappé d'anathème, exclu de tout honneur ecclésiastique, et privé de toute fonction cléricale. Son rival, persécuté et déposé injustement, est rétabli dans tous ses droits. Rien de plus noble, rien de plus beau que la conduite du pontife de Rome; il procède avec la plus grande circonspection comme avec la plus exacte justice; il rétablit l'honneur du saint-siége, prend la défense de l'innocence, et frappe d'anathème ceux qui osent la calomnier et la persécuter. Quelle conduite! Mais les affaires d'Orient ne sont pas les seules

(1) Nicol. epist. 7, Labb., t. VIII, p. 287.

qui occupent le pontife ; il a en Occident des affaires analogues et non moins sérieuses, qui menacent également l'Église d'un schisme. Comme nous allons le voir, le roi Lothaire avait répudié sa légitime épouse; et, soutenu par deux archevêques, l'un de Cologne, l'autre de Trèves, il fut autorisé, dans un concile d'Aix-la-Chapelle en 862, à en épouser une autre. Le Pape envoya deux légats, parmi lesquels se trouvait Rodoalde, avec ordre de tenir un nouveau concile à Metz, pour réparer le scandale de celui d'Aix-la-Chapelle. Mais là, comme à Constantinople, les légats se laissent corrompre, et le divorce de Lothaire est autorisé de nouveau en 863. D'un autre côté, Rothade, évêque de Soissons, est injustement déposé, après trente ans d'épiscopat, par son métropolitain Hincmarc de Reims, et fait, comme Ignace, un appel au souverain pontife. Nicolas I[er] avait donc à lutter, et presque en même temps, en Orient contre Photius et contre l'empereur Michel, son protecteur; en Occident contre un roi et contre trois archevêques, dont le dernier, Hincmarc de Reims, était un génie transcendant. L'Occident se soumettra à la parole puissante du Pape, l'Orient présentera plus de difficultés.

LIVRE IV.

863—866.

La condamnation de Photius et de ses adhérents, publiée et connue en Orient, fit une profonde sensation. La voix du chef de l'Église était encore puissante, et avait de profondes racines dans l'esprit du peuple. La sentence du Pape était nette, claire, et fondée sur des faits que personne n'ignorait. Ceux donc qui croyaient encore à la bonne foi de Photius s'imaginaient qu'il allait se retirer, et céder la place au pasteur dont l'innocence venait d'être proclamée d'une manière si solennelle; mais ils eurent lieu de se désabuser. Photius ne se soumit pas à la sentence, il leva au contraire l'étendard de la révolte, cherchant à se raffermir sur le siége de Constantinople malgré le jugement du saint-siége. Les fidèles, témoins de cette résistance, n'hésitent plus à se déclarer ouvertement : ils se séparent en foule de sa communion, disant qu'il est plus dur que le roc, puisqu'il reste sourd à la voix d'*un tel siége*, et insensible à des coups aussi rudes (1).

A cette vue, Photius écume de rage, et devient comme une bête féroce qui se débat et se jette avec fureur sur ceux qui veulent l'enchaîner. Les flots de la mer ne sont pas plus agités que les pensées de son cœur. Bientôt il lâche la bride à toutes ses passions furieuses, et décharge le poids de sa colère sur ceux qui rompent la communion avec lui. Il les dépouille de leur dignité et de leurs biens, il les fait bannir, emprisonner et tourmenter. Nul sexe, nul âge et nulle condition ne sont respectés. Les moines ont un droit particulier à ses persécu-

(1) Anast. *in 8m syn., ap. Labb.*, t. VIII, p. 964.

tions, parce qu'ils lui présentent le plus de résistance : il les disperse de tous côtés, et les envoie en exil. Il chasse les ermites du mont Olympe, et fait mettre le feu à leurs cellules. Il pousse l'exaltation de la cruauté jusqu'à faire enterrer tout vif et par le milieu du corps, un homme qui refusait de communiquer avec lui (1). Il paraît que, dans ses persécutions, il a causé la mort de plus d'un ecclésiastique et laïque ; du moins le pape Adrien II, successeur immédiat de Nicolas Ier, le lui reproche, et ne craint pas de dire, dans un concile, qu'il a surpassé la cruauté de Dioclétien (2).

Après avoir exhalé et assouvi sa fureur, il se recueille au dedans de lui-même, et commence à méditer ses plans de défense. La ruse et l'audace lui apportent des ressources différentes ; mais, craignant de céder à la première impulsion, il s'impose des délais, et emploie deux ans à combiner et à préparer les grands moyens qu'il veut mettre en œuvre. Cependant il ne néglige pas de rétablir sa popularité. Disposant de la faveur des princes, il distribue les places, les honneurs et les dignités ; lui aussi connaissait la valeur du talisman qu'on appelle la clef d'or, et il s'en sert largement. Il épuise le trésor de son Église ; et pour le remplir à mesure qu'il le vide, il se fait adjuger, par un décret impérial, la disposition de tous les legs pieux fondés par testaments. En cela il avait un double but. Il voulait forcer les personnes riches à rentrer dans la communion, puisqu'elles ne pouvaient plus obtenir des prières après leur mort qu'en passant par ses mains. D'un autre côté, il se procurait des ressources pour se faire des partisans, car Photius s'inquiétait fort peu de la volonté des testateurs : il employa leur argent au service de son ambition. L'or en main, il alla mendier les suffrages de la foule, exigea des promesses écrites de s'attacher à son parti et de le soutenir.

(1) Anast., in 8m syn., apud Labb., t. VIII, p. 964.

(2) Exilia quoque et varia tormentorum genera, mortem præterea Christi sacerdotibus, aliisque fidelibus intulerit, ita ut Diocletianum immanitate superarit. Labb., t. VIII, p. 1342, c.

Il ne rougit pas de descendre jusqu'aux simples artisans, corroyeurs, charpentiers, épingliers, marchands de poisson; c'est ainsi que s'abaisse cet homme, d'ailleurs si haut placé par l'ascendant de son génie et par la dignité à laquelle il aspire (1).

Il ne lui manquait plus que le moyen de s'attacher la classe riche; il trouva ce moyen dans lui-même : il établit des cours publics. Photius avait tous les talents pour attirer la foule : parole brillante, organe sonore, éloquence vive, science profonde. Avec un génie vaste, universel, qui réunissait l'esprit le plus délié avec les lumières les plus profondes, la raison la plus solide avec l'imagination la plus brillante, les plus heureuses dispositions à l'étude avec une assiduité infatigable au travail, il était devenu le plus savant homme de son temps, et supérieur aux savants de son siècle. Avec la haute réputation qu'il avait d'être un parfait grammairien, un poëte ingénieux, un éloquent orateur, un judicieux critique, un mathématicien profond, un subtil philosophe, un savant médecin, un docte théologien; avec cette réputation, dis-je, pouvait-il manquer de se faire un grand nombre de disciples de tous les rangs et de tous les goûts?

En effet, son école étant ouverte, on vit accourir en foule des jeunes gens des familles les plus illustres. Lui les captive par ses ingénieuses leçons, les étonne par sa science profonde, et les fascine par son imagination brillante. Mais il a moins pour but de les instruire que de les engager dans son parti. Il s'en fait donc un corps d'élite; il les enrôle sous un mot d'ordre, et ce mot d'ordre est un serment : et quel serment? celui de n'avoir jamais d'autre foi ni d'autre communion que la sienne. Cette incroyable séduction scandalise la foule et inquiète les parents; car ils se disaient : Si le patriarche tombe dans l'hérésie, il faudra, ou que nos enfants, qui sont ses disciples, deviennent hérétiques comme lui, ou qu'ils soient in-

(1) Anastas., in 8am syn., Labb., t. VIII, p. 965. — Concil. Constant. IV, act. 8a, *ib.*, p. 1101.

fracteurs de la promesse qu'ils lui ont faite de lui être constamment attachés (1).

Anastase le bibliothécaire rapporte un trait bien propre à caractériser le génie dangereux de Photius. Il dit que, quelques années avant qu'il parvînt au patriarcat, il avait mis au jour cette opinion singulière qui attribuait deux âmes à chaque individu de l'espèce humaine : opinion que ne put supporter un philosophe aussi religieux qu'éclairé, nommé Constantin, qui l'en reprit, comme d'une absurdité capable d'induire les fidèles en erreur. Photius répondit que ce qu'il en faisait n'était que pour éprouver comment Ignace se tirerait d'affaire, si de son temps quelque sophiste avançait une nouveauté hétérodoxe, soutenue d'une captieuse dialectique (2).

Tandis qu'il était occupé à distiller dans les jeunes cœurs le venin du schisme qu'il préparait ; tandis qu'il travaillait à obtenir et à recueillir la même promesse d'aveugle soumission dans toutes les classes, où il répandait de l'or et des bienfaits, enrôlant riches et pauvres, sénateurs et artisans, comme nous l'apprendront les actes du huitième concile, dans lequel ces engagements écrits furent brûlés, des propositions bien favorables à ses vues lui arrivent de l'Occident.

Lothaire déjà nommé, roi d'Austrasie, fils de l'empereur du même nom, ayant résolu de répudier Thietberge, sa femme légitime, pour épouser Valdrade, qu'il aimait éperdument, avait gagné l'archevêque de Trèves, Teutgaud, et l'archevêque de Cologne, Gonthier, et par eux les évêques de Metz, de Toul, de Tongres ou Maestricht, et de Strasbourg. Pour intéresser à sa cause Gonthier, alors très-puissant, il lui avait promis qu'aussitôt qu'on aurait rompu son premier mariage, il épouserait sa nièce, que ce prince faisait semblant d'aimer. Tous ces prélats, fort résolus de satisfaire la passion du roi aux dépens de leur honneur et de leur conscience, s'assemblèrent jusqu'à trois fois pour ce sujet à Aix-la-Chapelle, dans les années 860

(1) Anast., Labb., t. VIII, p. 965.

(2) *Ibid.*

et 862 (1). Dans la première assemblée, ils déclarèrent que le roi ne pouvait plus vivre avec Thietberge, qui venait de faire l'aveu d'un commerce incestueux avec son propre frère. Dans la seconde, ils imposèrent à cette femme la pénitence publique. Dans la troisième, tenue en 862 (2), ils autorisèrent son mari à prendre une autre femme; sur quoi, sans attendre la sanction de la cour romaine, nécessaire pour la décision d'un concile, le roi épousa Valdrade, laissant là la nièce de l'archevêque, avec lequel il prit d'autres arrangements pour le contenter. Favorisant le crime dont il s'était rendu si scandaleusement coupable, il reçut et protégea dans son royaume Ingeltrude, qui avait quitté son mari le comte Bozon, et qui courait la France, menant une vie scandaleuse, pour laquelle le Pape l'avait excommuniée; et il donna retraite à Baudouin, qui fut depuis comte de Flandre, et qui avait enlevé Judith, fille du roi Charles le Chauve, oncle de Lothaire.

Thietberge, qui s'était réfugiée dans le royaume de Charles pour se soustraire à la violence de son mari, protesta, dès qu'elle se vit en liberté, de son innocence, et réclama la protection du saint-siége contre l'aveu qu'on lui avait extorqué. Le Pape envoya en France deux légats, dont l'un est ce même Rodoalde qui l'avait déjà trahi à Constantinople, mais dont le Pape n'avait pas encore découvert toute la perfidie. Leurs instructions portaient qu'on assemblerait un concile à Metz, auquel ils présideraient en son nom, assistés de deux évêques du royaume de Charles le Chauve, et de deux de celui de Louis le Germanique, outre les évêques d'Austrasie; qu'on y citerait Lothaire, qui, avant toutes choses, serait obligé de satisfaire à l'Église, pour le crime qu'il avait commis d'épouser Valdrade avant le jugement définitif du saint-siége; qu'on y entendrait les raisons de part et d'autre, et les plaintes de la reine Thietberge, qui avait déjà protesté de son innocence. Le Pape vou-

(1) Labb. concil., t. VIII, p. 696.
(2) Labb., ib., p. 739.

lait surtout qu'après avoir examiné cette cause selon les saints canons, on lui envoyât les actes du concile, qui le missent à même de terminer cette grande affaire par un jugement définitif (1).

Le concile de Metz s'assembla au mois de juin 863 (2). Lothaire gagne les évêques et corrompt les légats. La décision du concile d'Aix-la-Chapelle est confirmée, le second mariage de Lothaire est déclaré légitime. Gonthier et Teutgaud sont chargés de porter à Rome les actes du concile, pour en demander la confirmation.

Le Pape ayant appris le scandaleux jugement rendu à Metz, avait convoqué un concile à Rome pour remédier au désordre, lorsque arrivèrent les deux archevêques. Le Pape les fit venir au concile, leur reprocha leur infâme conduite, cassa les actes du concile de Metz, déposa les deux archevêques, les déclarant excommuniés, s'ils avaient l'audace d'exercer aucune fonction sacerdotale; et menaça de la même peine les autres évêques complices de leur crime, s'ils ne recouraient pas, dans un délai donné, à la grâce du saint-siége (3).

Mais les archevêques de Trèves et de Cologne, furieusement irrités par cette condamnation, à laquelle ils ne s'attendaient pas, se croyant fort en sûreté sous la protection de Lothaire et de l'empereur Louis son frère, qui était à Bénévent, portèrent la chose à la dernière extrémité où la rage et le désespoir pouvaient pousser des hommes de ce caractère. Ils intéressèrent l'empereur à leur cause, lui représentant l'anathème lancé contre eux comme un outrage fait à sa majesté impériale. Celui-ci marcha sur Rome, et s'en empara. Le Pape fut obligé de fuir, et de se cacher dans l'église de Saint-Pierre. Cependant l'empereur, saisi d'une fièvre ardente, et croyant sentir la main de Dieu qui le frappait, se retira, laissant les deux archevêques à

(1) Epist. Nicol. 17, 22, 23.
(2) *Labb., t. VIII*, p. 764.
(3) *Labb., ib.*, p. 767.

leur sort. Ceux-ci adressent alors au Pape, en forme de lettre et de manifeste, le plus insolent, le plus impie et le plus détestable écrit qui ait jamais été fait contre un Pape; car ils le traitent de téméraire, d'insensé, de furieux, de tyran, d'excommunié, et renoncent à sa communion, se contentant, disent-ils, de celle de l'Église. Sur le refus du Pape de le recevoir, ils le font jeter sur le tombeau de saint Pierre, employant la violence contre ceux qui voulaient s'opposer à cette profanation. Ils envoient cet écrit fanatique aux évêques d'Austrasie, avec une lettre véhémente qui les excitait à la révolte (1).

Photius était trop connu par ses dispositions schismatiques pour qu'ils ne l'engageassent pas dans leur parti. En effet, ils lui adressent leur protestation, le priant de venir à leur secours, et de les aider à se délivrer de l'*autorité tyrannique* du Pape (2). Il paraît, par la lettre de Photius, qu'il reçut plusieurs autres écrits tendant au même but.

Ces écrits sont une bonne fortune pour Photius; il va les exploiter en homme habile, et préparer un soulèvement général contre le Pape. Mais, projets vains et inutiles! Nicolas I[er] est comme un roc, contre lequel viendront échouer toutes les vagues soulevées par cette horrible tempête. Il combat comme un héros pour la foi et la discipline, faisant prévaloir les prérogatives de son siége, et s'armant même de la force des lois civiles qui régissaient alors l'Occident. Bientôt son triomphe est assuré, tout rentre dans l'ordre. Lothaire, après tant de scandales, reprend son épouse légitime. Les évêques d'Austrasie, Adventius de Metz à leur tête, implorent le pardon du saint-siége. Les deux archevêques, après s'être vivement débattus, sont forcés de se soumettre à leur condamnation. Rothade, dont la déposition avait fait aussi grand bruit, est rétabli dans tous ses droits, au grand dépit de Hincmarc de Reims, qui l'avait déposé. Le Pape ne s'arrête pas là; il veut

(1) Labb. concil., t. VIII, p. 770.

(2) Ce fait résulte de la comparaison entre la lettre de Photius (epist. 2, p. 59, edit. *Lond.) et l'écrit des deux archevêques.* Labb., t. VIII, p. 770.

frapper tous les coupables. Déjà il avait convoqué un concile à Rome pour punir Rodoalde, qui s'était laissé corrompre à Metz comme à Constantinople. Mais Rodoalde, troublé par le reproche de sa conscience et par le châtiment infligé à son ancien collègue à Constantinople, avait pris la fuite pendant la nuit avant le temps du concile : le Pape différa de le juger, à cause de son absence. Mais il était revenu à Rome avec l'empereur Louis, lorsque le Pape était retiré à Saint-Pierre et comme assiégé. Ce tumulte obligea le Pape à différer le concile où il voulait le juger ; mais ayant appris qu'il se proposait encore de s'enfuir, il lui dénonça, en présence de plusieurs évêques et d'autres personnes, qu'il pouvait demeurer à Rome en toute sûreté, avec ses amis et ses serviteurs, en attendant le temps du concile, où il pourrait se justifier : mais que s'il sortait de Rome sans le congé du Pape, il serait dès lors déposé et excommunié. Rodoalde ne laissa pas de partir sans congé ; et ayant dépouillé son église, il se retira en d'autres provinces. Après cette seconde fuite, le Pape le tint pour convaincu : ainsi, ayant assemblé un concile nombreux dans l'église de Latran, il le déposa et l'excommunia, avec menace d'anathème, si jamais il communiquait avec Photius ou s'opposait à Ignace (1). Ainsi l'honneur du saint-siége est vengé, grâce à la fermeté du Pape. Les coupables sont punis ; la bonne cause triomphe partout, du moins en Occident.

Cependant Photius, qui ignore ces événements, cherche à remplir les vœux de Gonthier et de Teutgaud, et à favoriser leurs desseins. Croyant encore le Pape aux prises avec l'empereur d'Occident, il veut le faire menacer aussi de la part de l'empereur d'Orient, et lui montrer ainsi toutes les puissances soulevées contre lui. Il engage son brutal empereur à écrire au Pape une lettre pleine d'injures, d'outrages, de mépris et de blasphèmes, tant contre sa personne que contre l'Église romaine. Un prince qui était tant méprisé de ses sujets, et qui,

(1) *Nicol. epist.* 7, Labb., t. VIII, p. 290.

à cause de son ivrognerie, de sa cruauté, de sa débauche et de sa lâcheté, était appelé le *Buveur*, le *Néron*, le *Sardanapale* de son siècle, avait vraiment bonne grâce d'écrire des injures à un pontife dont la science et la vertu excitaient l'admiration de l'univers chrétien. Mais aucune considération ne l'arrête : il écrit, ou plutôt c'est Photius qui écrit pour lui; car, nous le répétons, l'empereur, qui n'avait d'autre science que celle de faire voler un char dans la poussière du cirque, ne savait point écrire. Il commence par faire sonner bien haut l'honneur qu'il fait au Pape en lui écrivant; ensuite, après mille injures et mille extravagances, il le menace, s'il ne révoque point son jugement contre Photius, d'aller à Rome à la tête d'une armée, de chasser le Pape et de ruiner la ville; lui qui n'a jamais osé ceindre l'épée contre l'ennemi; lui qui n'a ni cœur ni la force de défendre les environs de Constantinople contre les Sarrasins! On voit ici évidemment l'effet des lettres Gonthier et de Teutgaud. Ce sont les écrits de ces deux malheureux archevêques qui lui avaient inspiré cette audace (1).

C'est Michel, premier écuyer de l'empereur, qui est chargé porter cette ignoble et insolente lettre au Pape Nicolas. Il ive à Rome en automne 865. Le Pape était malade, et se préait à envoyer des légats à Constantinople avec une lettre à ipereur, pleine de douceur et de politesse, telle que les tifes de Rome avaient coutume d'en écrire aux empereurs. en ouvrant le nouveau message, il vit qu'il était obligé upprimer la première lettre déjà écrite, de changer de et de prendre un ton plus élevé. L'écuyer voulait s'en rner immédiatement; il quitta Rome en effet, se dirigeant les bords de la mer. Le Pape ne voulant pas le laisser r sans réponse, se met à écrire tout malade qu'il est, et e sa lettre au port d'Ostie, où l'écuyer attendait un vent able pour s'embarquer. La réponse du Pape, fort étendue, chef-d'œuvre, non de style, mais de raison et de science gique. Elle est pleine de grandeur et de noblesse alliées

aron., ann. 865, n. 73.

admirablement à la simplicité évangélique. L'hérésie avait favorisé le développement du dogme catholique, le schisme a mis au grand jour les doctrines relatives à la primauté du saint-siége. Jamais ses prérogatives n'ont été mieux établies que dans la lutte du Pape Nicolas contre les trois archevêques Gonthier, Teutgaud et Hincmare de Reims, et contre le schismatique Photius. Le Pape n'eut pas de difficulté à reconnaître, dans la lettre de l'empereur, la main de Photius. Celui qui a écrit cette lettre, dit-il, a trempé sa plume dans la gueule du serpent (1). Le Pape méprise les injures personnelles, et s'attache à ce que l'empereur a dit contre le saint-siége et contre les Pères, et prouve d'une manière péremptoire la nullité du jugement prononcé contre Ignace et l'intrusion de Photius (2).

Au lieu de commencer par des injures, comme avait fait l'empereur, il commence par des prières pour que Dieu lui inspire ce qu'il doit dire dans cette occasion, et donne à l'empereur la docilité nécessaire pour en profiter. Il lui montre l'exemple de Goliath, qui se met en fureur contre le jeune David, et qui, par ses blasphèmes, inspire pour un moment de la terreur au peuple. « Attendez, dit-il, tant soit peu, et vous le verrez frappé au nom « de Dieu, et abattu par son glaive. » C'est une espèce de prophétie relativement à l'empereur Michel, comme nous le verrons bientôt. Quant aux injures personnelles, comme elles sont pour la justice, il les supporte volontiers, puisque Jésus-Christ déclare heureux ceux qui sont chargés de malédictions. Mais puisqu'il supporte les injures, l'empereur doit aussi, à son exemple, supporter ses justes réprimandes, et avoir du respect pour les prêtres, quels qu'ils soient, à cause du Dieu dont ils sont les ministres. Les païens honoraient leurs prêtres, quoiqu'ils fussent livrés à l'idolâtrie. Il faut examiner, non ce qu'ils sont, mais ce qu'ils disent au nom de Dieu. Ainsi dans les vi-

(1) Tantis erat verbis contumeliosis, imo blasphemiis respersa, ut scriptor ejus, non nisi in gutture colubri calamum tinxisse putetur. Nicol. epist. 9, Labb., t. VIII, p. 346.

(2) Epist. 8, Labb., t. VIII, p. 293.

caires de saint Pierre, vous ne devez pas regarder ce qu'ils sont, mais ce qu'ils font pour la correction des Églises et pour votre salut; car vous ne direz pas qu'ils soient au-dessous des scribes et des pharisiens, à qui le Seigneur voulait qu'on obéît, parce qu'ils étaient assis sur la chaire de Moïse. Vous dites que, depuis le sixième concile, aucun de nos prédécesseurs n'a reçu un honneur pareil à celui que vous nous avez fait de nous écrire. C'est à la honte de vos prédécesseurs d'avoir été tant d'années sans chercher le remède aux diverses hérésies dont ils étaient affligés, ou de l'avoir rejeté quand nous le leur avons offert. Il est vrai que depuis ce temps-là il y a eu très-peu d'empereurs catholiques, et les hérétiques savaient que nous ne pouvions avoir de commerce avec eux : quand ils l'ont tenté, nous les avons honteusement repoussés, ce que n'a pas fait l'Église de Constantinople. Quand les empereurs étaient catholiques, ils cherchaient notre secours pour soutenir la foi, comme le font voir les conciles tenus sous Constantin et Irène, et diverses lettres à Léon et à Benoît, nos prédécesseurs; et si vous voulez faire quelques recherches, vous trouverez que le Pape Adrien a condamné la présomption de faire évêque un laïque.

Il se plaint ensuite de ce que l'empereur lui a donné des ordres, au lieu que les empereurs précédents n'usaient envers le Pape que de prières et d'exhortations. Il cite l'exemple de Valentinien, de Marcien, de Justinien, de Constantin et d'Irène, qui disaient tous en écrivant au Pape : *Nous demandons, nous vous prions, nous vous invitons*, tandis que lui dit : *Nous vous ordonnons*, comme s'il parlait à un de ses sujets. Il fait observer à l'empereur qu'il ne s'est pas servi de ce style dans ses premières lettres. Et puis il ajoute : « Vous traitez de barbare la langue latine; si c'est parce que vous ne l'entendez pas, voyez combien il est ridicule de vous nommer empereur des Romains, dont vous ne savez pas la langue; bannissez-la donc et de votre palais et de vos églises. Car on dit qu'à Constantinople, dans les stations, on lit l'épître et l'évangile en latin, avant que de *les lire en grec*.

« Vous dites que quand vous avez envoyé vers nous, ce n'était point pour faire juger Ignace une seconde fois : mais le contraire est démontré par l'événement, puisque vous l'avez fait juger. » Le Pape s'explique de nouveau sur les intentions qu'il avait en envoyant les légats : ils devaient s'informer de l'affaire, lui en rendre compte; mais ils ne devaient porter aucun jugement, car ce jugement était réservé au saint-siége. « Si Ignace était déjà jugé, dit le Pape, pourquoi l'avez-vous fait juger une seconde fois, contre la défense de l'Écriture? Mais non; vous l'avez fait juger de nouveau, parce que vous avez regardé le premier jugement comme nul. Vous avez demandé des légats, pour vous appuyer sur une plus grande autorité. » Le Pape prouve ensuite la nullité de ce dernier jugement. Les juges n'avaient aucun pouvoir, puisque les uns étaient suspects ou ennemis déclarés, les autres excommuniés ou déposés, et tous ses inférieurs. Il démontre que ces sortes de personnes ne peuvent pas même accuser un évêque. Il entre dans de grands détails à ce sujet, reproduit les décrétales des Papes, les canons des conciles, et même les lois civiles de Justinien, et prouve d'une manière claire et évidente que toutes les règles ont été violées dans le jugement porté contre Ignace.

Le Pape s'élève ensuite contre la présence de l'empereur dans ce concile, et contre la solennité qu'on lui a donnée.

« Où avez-vous lu, ajoute-t-il, que les empereurs vos prédécesseurs aient assisté aux conciles, si ce n'est quand on traitait de la foi, qui est commune à tous les chrétiens, clercs ou laïques? Vous ne vous êtes pas contenté d'assister à ce concile assemblé pour juger un évêque, vous y avez amené des milliers de personnes séculières pour être spectatrices de son opprobre. En cela vous avez été bien différent de l'empereur Constantin, qui se disait disposé à couvrir de son manteau le prêtre qu'il verrait se rendre coupable de quelque faute. On a tiré les accusateurs de votre palais, on a donné des juges suspects et mercenaires. On a soumis le supérieur au jugement de ses inférieurs, quoique le jugement de l'évêque seul ne suffise pas

dans la cause des moindres clercs contre les évêques ; car il faut un concile, suivant le canon de Calcédoine. » Et ensuite : « Nous avons eu envie de rire de voir que, pour autoriser ce concile contre Ignace, vous dites qu'il était égal en nombre au concile de Nicée. Nommez-le donc aussi le septième ou le huitième concile général ; mais la multitude ne fait rien sans la piété et la justice. »

Le Pape revient encore une fois sur les légats qu'on a demandés sous le prétexte du rétablissement des images, mais réellement pour les faire participer à un acte injuste et cruel et pour le faire sanctionner par l'autorité du saint-siége. On savait qu'aucun jugement n'est valable qu'autant qu'il est sanctionné par ce siége ; c'est pourquoi on a demandé des légats.

« Voilà ce que nous avons répondu au commencement de votre lettre ; mais nous n'avons pu répondre au reste, parce que Dieu nous a affligé d'une maladie qui ne nous a pas permis de le faire ; et votre envoyé a été si impatient, qu'il est sorti de Rome sans prendre congé, craignant les approches de l'hiver, et à peine avons-nous pu obtenir qu'il attendît à Ostie que cette lettre fût écrite. » Comme l'empereur témoignait un grand mépris du siége de Rome, le Pape en relève les priviléges, et dit : « Si vous vous élevez contre ce siége, prenez garde qu'il ne se tourne contre vous-même. Car si vous ne nous écoutez pas, nous vous regarderons comme Notre-Seigneur a ordonné de regarder ceux qui n'écoutent pas l'Église ; » c'est-à-dire, qu'il l'excommuniera. « Ces priviléges, continue-t-il, sont établis de la propre bouche de Jésus-Christ. Ce ne sont pas les conciles qui les ont accordés ; ils les ont seulement honorés et conservés. Ces priviléges sont perpétuels ; on peut les attaquer, mais non les détruire. Ils ont été avant vous, et seront après vous ; ils subsisteront tant que durera le nom chrétien. Saint Pierre et saint Paul n'ont pas été apportés chez nous après leur mort, par l'autorité des princes, pour augmenter les priviléges de l'Église romaine, comme on l'a fait chez vous par violence, puisqu'on a *enlevé aux* autres Églises leurs protecteurs pour

enrichir Constantinople de leurs dépouilles ; mais ces divins apôtres sont venus vivants à Rome, y ont prêché l'évangile et l'ont consacré par leur sang. Ils ont acquis l'Église d'Alexandrie par saint Marc, un de leurs enfants, comme saint Pierre par sa présence avait déjà acquis celle d'Antioche. C'est par ces trois principales Églises que saint Pierre et saint Paul gouverneront toutes les autres.

« Vous nous avez écrit de vous envoyer Théognoste, que notre frère Ignace a fait exarque des monastères de plusieurs provinces ; vous demandez aussi d'autres moines, sous prétexte qu'ils vous ont offensé. Nous savons bien que vous ne les demandez que pour les maltraiter, quoique vous ne les ayez peut-être jamais vus et ne connaissiez pas leur conduite. Quelques-uns d'eux ont servi Dieu à Rome dès leur jeunesse, et nous ne croyons pas juste de les rendre pour les voir livrés aux tourments. Quant à Théognoste, il ne nous a jamais dit que du bien de vous. Nous ne savons pourquoi vous le demandez, sinon parce qu'il a trouvé ici quelque repos, comme une infinité d'autres chrétiens. Car il vient tous les jours tant de milliers d'hommes se mettre sous la protection de saint Pierre, et finir ici leurs jours, que l'on voit à Rome toutes les nations rassemblées, à proportion, comme dans l'Église universelle. Croyez-vous donc juste que nous en livrions quelques-uns aux princes, dont ils ont méprisé les grâces, les honneurs et les dignités, ou éprouvé l'indignation et la persécution? Loin de nous de tels sentiments. Car, avec l'aide de Dieu, nous ne voulons pas être traité comme Judas, ni surpasser la perfidie des païens. Les païens ne le feraient pas, et vous nous exhortez à le faire. »

Quel noble langage ! Le Pape ajoute : « Outre que nous avons le droit d'appeler à nous, non-seulement des moines, mais des clercs de tous les diocèses, pour l'utilité de l'Église ; que si vous croyez que Théognoste nous dise du mal de Photius et nous recommande Ignace, sachez qu'il ne nous a dit de l'un et de l'autre que ce que tout le monde nous dit, et ce que nous avons appris d'une foule de personnes qui venaient à Rome,

d'Alexandrie, de Jérusalem, de Constantinople, du mont Olympe; enfin, par vos envoyés et vos propres lettres. » Le Pape lui parle ensuite avec une grande intrépidité.

« Vous semblez vouloir nous épouvanter, en nous menaçant de ruiner notre ville et notre pays. Mais nous nous confions en la protection de Dieu, qui sait fort bien dissiper les conseils de ses ennemis. Que peuvent contre lui le ver et la poussière? Ils sont comme ces bulles d'eau qui paraissent et disparaissent aussitôt. Ensuite, il y a entre vous et nous un long espace occupé par vos ennemis, dont il convient mieux de vous venger que de nous. Nous n'avons causé à Votre Majesté aucun dommage, nous ne lui avons fait aucune injure, il s'en faut. Tant que nous vivrons, nous honorerons notre ministère, nous ferons notre devoir, en suivant les traces de nos prédécesseurs. Et quel mal avons-nous fait? Nous ne nous sommes pas emparé de l'île de Crète; nous n'avons pas ravagé la Sicile, ni conquis une infinité de provinces soumises aux Grecs; nous n'avons pas brûlé les faubourgs de Constantinople. On ne se venge point des infidèles qui ont commis tous ces excès, et on nous menace, nous qui, grâces à Dieu, sommes chrétiens. C'est imiter les Juifs, qui délivraient Barrabas et mettaient à mort Jésus-Christ. »

Le pontife, pour ôter toute excuse à l'empereur, use de condescendance: il consent à ce que cette affaire soit jugée de nouveau, mais à Rome, loin de toute intrigue. Il demande donc qu'Ignace et Photius viennent à Rome, ou, s'ils ne peuvent y venir en personne, qu'ils en disent la raison par lettres, et qu'ils envoient des députés; de la part d'Ignace, les archevêques Antoine de Cyzique, Basile de Thessalonique, Constantin de Larisse, Théodore de Syracuse, Métrophane de Smyrne, et Paul, évêque d'Héraclée du Pont, les abbés Nicétas de Chrysopolis, Nicolas de Stude, Dosithée d'Osidium, et Lazare, prêtre et moine, surnommé Cazare. « Si vous ne les envoyez pas, ajoute le Pape, vous vous rendrez suspect, parce que ce sont ceux qui peuvent nous faire connaître la vérité. Pho-

tius et Grégoire de Syracuse peuvent envoyer qui il leur plaira, et Votre Majesté, deux personnes de sa cour. Nous vous prions aussi de nous envoyer les lettres originales que nous envoyâmes par Rodoalde et Zacharie, afin que nous voyions si on les a altérées. Envoyez-nous aussi les originaux des actes de la première déposition prétendue d'Ignace, et de ceux qui nous ont été apportés par le secrétaire Léon. »

Le Pape revient ensuite à l'empereur, et cherche à l'adoucir et à le toucher. Il le prie instamment de ne point attribuer à la haine ce qu'il vient de lui écrire, mais à son zèle pour la discipline de l'Église, et à son devoir comme chef universel. Il lui met devant les yeux l'infamie qui a suivi ceux qui ont persécuté l'Église, et la gloire dont se sont couverts, aux yeux de la postérité, les empereurs chrétiens qui l'ont protégée. Il lui exprime la tendre affection qu'il lui porte, et les vœux qu'il fait pour la gloire de son règne. Il conclut en exhortant l'empereur à ne point entreprendre sur les droits de l'Église, comme l'Église n'entreprend point sur ceux de l'empire. « Avant Jésus-Christ, dit-il, il y avait des rois qui étaient aussi prêtres, comme Melchisédech. Le diable l'a imité en la personne des empereurs païens qui étaient souverains pontifes; mais après la venue de celui qui est véritablement roi et pontife, l'empereur ne s'est point attribué les droits du pontife, ni le pontife les droits de l'empereur. Jésus-Christ a séparé les deux puissances; afin que les empereurs chrétiens eussent besoin des pontifes, pour la vie éternelle, et que les pontifes se servissent des lois des empereurs pour les affaires temporelles. » Il appuie sur l'indépendance des deux pouvoirs, et sur la nécessité que chacun se renferme dans les limites de ses droits; il cite les paroles de l'empereur Théodose, qui, en envoyant Candidien au concile d'Éphèse, dit aux Pères qu'il ne doit point s'immiscer dans les questions de la foi; « car, ajoute-t-il, il n'est point permis à celui qui n'est pas de l'ordre épiscopal de se mêler d'affaires ecclésiastiques. » Le Pape termine sa lettre par l'apostille suivante: « Quiconque lira cette lettre à Constantinople, et en

« dissimulera quelque chose à l'empereur, qu'il soit anathème :
« quiconque la traduira et y fera quelque changement, soit en
« ôtant, soit en ajoutant, si ce n'est par ignorance ou par la
« nécessité de la phrase, qu'il soit pareillement anathématisé. »
Il voulait empêcher ainsi les falsifications qu'on s'était permises à l'égard des lettres précédentes.

Mais bientôt tout va prendre une autre face à Constantinople. La cour byzantine, cette scène changeante, ce théâtre de révolutions presque toujours sanguinaires, va donner un nouvel exemple de l'inconstance de la fortune. Bardas, élevé au plus haut point de grandeur et de prospérité, n'était point heureux, quoiqu'il se fût débarrassé d'un censeur importun dans la personne d'Ignace. Il s'était fait un grand nombre d'ennemis, tant par son despotisme que par sa conduite scandaleuse. Mais ce qu'il y avait de plus funeste pour lui, c'est qu'il avait donné de l'ombrage à l'empereur, et déjà depuis quelque temps il n'avait plus sa confiance ni son amitié. Il avait aussi des peines intérieures, troublé peut-être par des remords d'avoir traité si cruellement le patriarche. Dans son agitation extrême il eut un songe qui, comme il le dit, lui brisa tous les membres, et laissa la terreur et l'épouvante dans son cœur. Il l'exposa à Philothée, un de ses confidents, en ces termes : « Je croyais cette nuit aller en procession avec l'empereur, à la grande église, et je voyais à toutes les fenêtres des archanges qui regardaient dans le temple. Quand nous fûmes auprès de l'ambon, parurent deux eunuques de la chambre, cruels et farouches, dont l'un ayant lié l'empereur, le tira hors du chœur du côté droit, l'autre me tira de même du côté gauche. Alors je vis tout à coup dans le trône du sanctuaire un vieillard assis tout semblable à l'image de saint Pierre, ayant debout, auprès de lui, deux hommes terribles qui paraissaient des prévôts. Je vis, devant les genoux de saint Pierre, Ignace fondant en larmes ; en sorte que l'apôtre en paraissait attendri. Il criait : Vous qui avez les clefs du royaume des cieux, et qui êtes la pierre sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Église, si

vous connaissez l'injustice qu'on m'a faite, consolez ma vieillesse affligée. Saint Pierre répondit : Montrez celui qui vous a maltraité, et Dieu tournera la tentation à votre avantage (1). Ignace se retournant, me montra de la main, et dit : Voilà celui qui m'a fait le plus de mal, rien n'a pu rassasier sa cruauté. Saint Pierre fit signe à l'officier qui était à sa droite, et lui donnant un petit glaive, il dit tout haut : Prends Bardas, l'ennemi de Dieu, conduis-le dehors dans le vestibule et mets-le en pièces. Comme on me menait à la mort, j'ai vu qu'il disait à l'empereur, le menaçant de la main : Attends, fils impie. Ensuite j'ai vu qu'on me coupait effectivement par morceaux. »

Bardas racontait ainsi son songe, transi et pleurant. Philothée lui dit : « Épargnez, seigneur, ce pauvre vieillard : pensez au jugement de Dieu, et ne lui faites plus de mal, quand même il l'aurait mérité. » Mais Bardas, au lieu de suivre un conseil si sage, envoya aussitôt un parent de Photius, nommé Léon, accompagné de soldats, à l'île où était Ignace, avec ordre de le garder si étroitement qu'il ne pût plus célébrer l'office, ni avoir de rapport avec personne. Ceci se passait au commencement du carême, vers la fin de février 866, et Ignace, qui avait déjà tant souffert, resta de nouveau trois mois entiers en prison, sans avoir aucune communication au dehors. Il accepta cette nouvelle disgrâce avec sa résignation ordinaire. Le songe mystérieux de Bardas est regardé comme miraculeux par tous les auteurs de l'époque (2). Et en effet il y a quelque chose de bien surprenant.

Au mois d'avril, l'empereur se mit en campagne avec toutes ses troupes, pour délivrer l'île de Crète de l'oppression des Sarrasins. Bardas avait le commandement général de l'armée ; mais il était préoccupé et agité par de sombres pensées. La veille de son départ, il donna un festin à ses amis, et il leur recommanda avec un air triste de garder le souvenir de son amitié ;

(1) I Cor., x, 13.

(2) Nicetas, vita Ignat., Labb., t. VIII, p. 1222. — Curopal. apud Baron., ann. 867, n. 77.

ensuite il leur distribua divers legs, comme s'il allait mourir. Le lendemain, jour de son départ, en passant devant l'église consacrée à la sainte Vierge, appelée l'église du Bon-Voyage, il y entra pour faire sa prière. En s'approchant du sanctuaire, sa casaque glissa de ses épaules, ce qui augmenta l'horreur de ses pressentiments. L'armée était en marche, et se trouvait déjà dans les basses régions de la Thrace. Les serviteurs de Bardas, qui étaient allés en avant, avaient dressé, soit de dessein prémédité, soit par inattention, la tente de leur maître sur une petite colline, tandis que celle de l'empereur se trouvait dans la plaine. Il ne fallait rien moins aux ennemis de Bardas pour l'accuser, près de l'empereur, d'aspirer à la couronne, et de se mettre déjà au-dessus de lui, puisque sa tente était plus élevée que celle de l'empereur. Sa perte fut arrêtée. Mais le pouvoir colossal que Bardas exerçait depuis longtemps inspirait de la terreur aux conjurés et les arrêtait devant l'exécution. Bardas était entouré de ses créatures, de soldats et de généraux dévoués et intéressés à sa vie. Il y avait d'un côté son fils Antigone, de l'autre, Sabbatius, son gendre, et plusieurs autres chefs qui avaient des commandements importants dans l'armée. Mais malheureusement Bardas avait des ennemis jusque dans sa propre famille. Sabbatius se laissa gagner par l'empereur, et entra dans le parti des conjurés. Il inspira même une telle confiance, qu'on le chargea de l'exécution. Il sortit de sa tente, et donna aux conjurés le signal convenu : c'était le signe de la croix marqué au front. Mais ils hésitèrent ; ils n'osaient pas s'avancer en présence de tant de puissantes phalanges dévouées à Bardas. L'empereur voyant ces délais, et craignant que la conjuration ne vînt à se découvrir et que le glaive levé contre Bardas ne tournât contre lui-même, pressa vivement les conjurés par un de ses confidents, leur promit biens et dignités, et leur inspira ainsi tant soit peu de courage. Mais, au moment de l'exécution, ils furent frappés de terreur, et Bardas allait leur échapper. L'empereur, vivement alarmé, pressa de nouveau, et fit

dire à Basile, préfet de sa garde, qu'il n'y avait pas un instant à perdre, qu'il fallait agir sur-le-champ, et que la vie de l'empereur en dépendait. Basile craignant pour la vie de son maître, exhorta les conjurés, qui s'avancèrent alors d'un pas ferme. Bardas, qui était dans la tente de l'empereur, voyant arriver contre lui les meurtriers l'épée à la main, se jeta aux pieds de son neveu, lui demandant grâce; mais il n'y avait point de grâce pour lui. Il fut traîné hors de la tente, mis en pièces, et quelques-uns de ses membres portés sur une pique. Mais le danger n'était point passé. L'armée était mécontente et sur le point de se révolter. Basile, intrépide, se jeta au milieu des soldats avec quelques troupes, apaisa les esprits en donnant de grandes louanges à l'empereur, et en disant hautement que Bardas avait subi la juste peine de ses crimes. Il eut un plein succès (1). Les esprits se calmèrent, et Michel se trouva seul maître de l'empire.

Ainsi finit Bardas, le 29 avril 866. Sa mort tragique a été regardée comme une juste punition du ciel. C'était là le fruit de l'éducation perverse qu'il avait donnée à son neveu. Après l'avoir dressé à l'ingratitude à l'égard de sa mère, il était juste qu'il en éprouvât lui-même la perfidie.

Que va faire Photius? Bardas était son soutien et son bienfaiteur; c'est à lui qu'il devait son élévation au patriarcat. Il sera sans doute consterné et déconcerté en apprenant la mort tragique de son protecteur; il lui donnera des regrets et des larmes : mais il en est tout autrement, parce que Photius n'a point de cœur; en lâche courtisan, il se tourne du côté de la fortune, il est le premier à dire du mal de Bardas pour plaire à l'empereur. Écoutons l'historien Nicétas. «Pendant qu'il était « en vie, Photius lui rendait des honneurs excessifs; il le re- « gardait comme son soutien, et lui prodiguait l'éloge le plus « outré; après sa mort, il chante la palinodie; il le représente « comme un criminel, comme un scélérat maudit de Dieu,

(1) *Curopal.* — *Porphyrog.* apud Baron., 867, n. 77, cum critic. Pagii, *ibid.*

« digne d'un pareil sort. » C'est que Photius savait se conformer aux circonstances, et se rendre souple à la volonté de ceux qui gouvernaient. « L'homme, ajoute Nicétas, qui ne se « dirige pas par les conseils de Dieu, qui est sans foi, et met « toutes ses espérances dans les hommes, devient nécessaire- « ment infidèle avec l'occasion, puisqu'il s'appuie sur une « base ruineuse. Flatteur de ceux qui sont au pouvoir, accu- « sateur de ceux qui sont disgraciés, il n'est attentif qu'à plaire « aux grands pour conserver ses honneurs. » Tel est Photius (1). Lui-même nous en fournit la preuve par les lettres qu'il écrivit alors à l'empereur; car voici ce qu'il lui dit, en apprenant la mort de Bardas, qui lui avait été annoncée par l'empereur lui-même :

« La lettre que nous avons reçue, dit-il, de Votre Majesté « impériale, couronnée de Dieu, et maintenant revêtue seule « de l'autorité, nous a rempli à la fois de joie et d'étonne- « ment. De joie, en nous apportant l'heureuse nouvelle que « Dieu vous a protégé contre les piéges qu'on vous tendait, « que vous avez vaincu l'insurrection, déjoué les projets de « vos ennemis, et été préservé de tout autre accident et « maladie. Voilà ce qui nous a rempli d'une joie indicible. « Mais nous avons été aussi frappé d'étonnement, et touché « jusqu'aux larmes, en faisant réflexion à la vanité des hom- « mes. Car il en est qui, comblés de faveurs, de dignités et « de richesses, ne devraient plus que jouir de ce qu'ils possè- « dent, reconnaître leur médiocrité, louer leur bienfaiteur « et lui vouer une profonde vénération : mais, tourmentés « par une cupidité insatiable et par la soif du pouvoir, ils « osent lever la tête contre leur bienfaiteur, et réaliser ainsi la « fable de Salmonée; de là il arrive que, non-seulement ils « sont déchus de leurs espérances et frustrés des biens qu'ils « rêvaient, mais encore qu'ils perdent par leur folie ce qu'ils « possèdent déjà. Tel est, comme nous l'apprenons par vos « lettres, cet homme vil et abject, car je ne sais quel autre

(1) *Nicétas, Labb., t. VIII, p. 1323.*

« nom lui donner, en me rappelant la misère humaine. Si,
« élevé par votre munificence, il n'a point porté le sceptre,
« s'il n'a pas eu le nom et le titre d'Auguste, il en a du moins
« partagé l'autorité; mais il ne pouvait porter la grandeur du
« bienfait. Au lieu de se contenter de tant de faveurs insignes,
« et de rendre grâces à celui qui les lui avait octroyées, il
« passe toute limite et lève, avec insolence, la tête contre
« son bienfaiteur. En se conduisant ainsi, il a tendu des piéges
« à lui-même, il est déchu de son orgueil et de ses vaines espé-
« rances, et a terminé sa vie par une mort malheureuse. J'ai
« gémi, ô très-doux et très-miséricordieux empereur, en ap-
« prenant la mort prématurée de cet homme; j'ai gémi surtout
« lorsque j'ai su qu'elle était la punition d'un crime qu'il
« méditait; car la vertu et la clémence de Votre Majesté ne
« me permettent pas d'élever le moindre doute sur le motif
« qui a déterminé sa mort. Mais ce qui m'a causé une douleur
« extrême, ce fut d'apprendre qu'il est mort au moment de
« son crime; qu'il n'a pu effacer par les larmes les taches qui
« sont inhérentes à la nature humaine; qu'il n'a pu expier par
« la pénitence les injustices qu'il a peut-être commises; qu'il
« n'a pas eu le temps de se réconcilier avec le souverain juge,
« devant le tribunal duquel il a paru chargé de crimes. Mais
« il a reçu la fin que le juste jugement de Dieu lui avait réservée.
« Elle est pour les uns un sujet de surprise, pour les autres
« un avertissement; elle a inspiré à quelques-uns de la com-
« misération, et a jeté plusieurs autres dans une extrême
« anxiété. Quant à vous, illustre empereur, la gloire de l'em-
« pire, l'ornement de la patrie, le rempart de la république,
« l'amour, les délices et la joie de tous ceux qui portent le
« nom de chrétiens, revenez au plus tôt, rendez à nos désirs le
« désiré, délivrez-nous de cette captivité où nous retient votre
« absence; accordez cette faveur à votre ville impériale et à ses
« habitants, afin que, par l'applaudissement de leurs mains et
« par les acclamations redoublées de leurs bouches, ils puissent
« vous montrer combien ils vous aiment; laissez-vous toucher

« aux prières du sénat, et rendez-vous aux vœux de tant « d'hommes, de femmes et de jeunes gens qui soupirent après « votre retour, et le demandent unanimement à grands cris. « Si votre archevêque a encore une place dans votre souvenir, « je sais qu'il n'est point oublié, représentez-vous-le devant « vous, vous prenant par la main pour vous conduire à votre « ville, au temple de Dieu, où reposent toutes vos espérances, « et à votre palais impérial. Certes, nous vous en conjurons « tous ensemble, ne trompez pas nos espérances, et ne rejetez « pas nos prières. Nous espérons de la bonté de Notre-Seigneur « Jésus-Christ que, quand vous serez revenu dans votre ville, « vous dissiperez la tristesse qui accable la république, vous « réprimerez de plus en plus l'insolence de vos ennemis, et vous « les vaincrez par vos conseils, par votre prudence et votre « discipline militaire. C'est ce que nous demandons à Dieu par « l'intercession de la sainte Vierge et de tous les saints (1). » Voilà Photius; il se peint lui-même avec des traits que personne ne saurait imiter.

Mais l'empereur ne revient pas assez vite au gré de ses désirs; il lui écrit donc une seconde lettre fort courte, mais qui ne montre pas moins à quel point il savait flatter les grands pour obtenir leur protection.

« Vous vous êtes séparé de nous, ce qui fait que nous nous « trouvons séparés de nous-mêmes. Nous ne vivons plus, et « nous restons immobiles tout étant en mouvement. Si Dieu « voulait écouter nos humbles vœux, nous transporterions l'île « de Crète à Constantinople, ou Constantinople dans l'île de « Crète avec nous tous. Mais comment pourrais-je écrire, étant « à demi mort, ou comment pourrais-je parler, la langue res- « tant immobile? Je ne dirai qu'une seule chose, et puis je me « tairai : hâtez-vous de revenir, ô gloire des rois, hâtez-vous; « amenez-nous captifs à l'île de Crète, ou délivrez les Byzan- « tins de la servitude où les retient votre absence (2). »

(1) Epist. 18, édit. Lond., p. 78.
(2) *Epist. 10, édit. Lond., p. 80.*

Mais l'empereur n'était point dans l'île de Crète, comme se l'imaginait Photius : il n'avait pas même approché de cette île. Après la mort de Bardas, il renonça à son expédition pour retourner à Constantinople. Il y fut reçu avec de grandes acclamations, auxquelles Photius avait probablement contribué. On peut croire que ce fut dans cette occasion que Photius fit ce que défendit plus tard le huitième concile, c'est-à-dire, qu'il alla au-devant de l'empereur en procession, et eut la bassesse de se prosterner à ses pieds pour l'adorer à la manière des Grecs. Michel, à peine de retour, voulut récompenser les services de Basile ; il croyait lui être redevable de la vie. Et en effet, sans le courage et l'énergie de Basile, le projet eût échoué, et Bardas, ayant une fois découvert la conspiration, s'en serait vengé sur l'empereur. Basile pouvait donc être regardé comme son sauveur. L'empereur l'adopta d'abord, et le nomma maître des offices ; bientôt il alla plus loin ; car, comme il était inappliqué, incapable, et ne pouvait se passer de quelqu'un qui gouvernât pour lui, il l'associa à l'empire avec le titre de César, et le fit couronner solennellement le jour de la Pentecôte, vingt-sixième de mai 866. Photius fit cette cérémonie en sa qualité de patriarche (1).

Il chercha ensuite à conserver les bonnes grâces de l'empereur ; mais il était trop rusé pour ne pas chercher à gagner aussi celles de Basile. Il connaissait l'instabilité des choses humaines, surtout dans une cour si sujette aux révolutions. En plaisant à l'un et à l'autre, il se préparait une ressource en cas d'événements. Photius fit donc toutes sortes de bassesses pour gagner et conserver l'amitié de l'un et de l'autre (2). Et ce fut ainsi qu'il obtint la protection dont il avait besoin pour se soutenir sur le siége de Constantinople, malgré la sentence du Pape et l'opposition des fidèles.

(1) Curopal. ap. Baron., ann. 867, n. 80.
(2) Nicétas. Labb., t. VIII, p. 1226.

LIVRE V.

866—867.

Le Pape Nicolas n'avait point oublié l'Église de Constantinople, au milieu des embarras que lui causaient en France le divorce de Lothaire, et la déposition de Rothade, évêque de Soissons. Il avait fortement à cœur d'éteindre le schisme et de rétablir la paix dans cette partie importante de la chrétienté. Souvent il revenait sur la lettre injurieuse de Michel, mettant sur le papier de nouvelles réponses qui lui étaient survenues. Il se proposait d'envoyer à Constantinople une autre légation ; mais avant de faire cette démarche, il assembla quelques évêques du voisinage de Rome, leur fit part de ses vues et de ses idées. Le plus difficile était de savoir par quelle route on ferait parvenir les légats; car celle de la mer, la plus courte, présentait peu de sûreté, à cause des piéges que tendaient les Grecs, et dont on avait déjà fait une triste expérience. On était à délibérer sur ce sujet avec une grande anxiété, lorsque arrivèrent à Rome des ambassadeurs de la part du roi des Bulgares (1). Ce roi, nommé Bogoris, avait embrassé, depuis près de deux ans, la religion chrétienne, et voici comment les historiens racontent sa conversion.

Du temps de la régence de Théodora, vers l'an 845, la sœur

(1) Les Bulgares, peuple sorti des environs de la Volga, avaient passé le Danube vers la fin du ve siècle. Ils attaquèrent les Grecs, remportèrent sur eux des victoires signalées, et s'établirent enfin dans le pays appelé de leur nom, la Bulgarie, qui est située entre le Danube et la Thrace, la Servie et le Pont-Euxin.

du roi Bogoris, dont on ne dit pas le nom, fut faite prisonnière dans une de ces excursions que faisaient souvent les Grecs contre les Bulgares; cette princesse fut amenée à Constantinople, et reçue avec honneur par Théodora, qui la logea dans son palais, faisant tout pour lui faire oublier sa captivité. Théodora ne s'en contenta pas, elle voulut aussi la faire participer aux bienfaits du christianisme; car elle était païenne. Elle fut donc instruite, et embrassa la religion chrétienne, dont elle devint une zélée prosélyte. Un moine grec, nommé Théodore Cuphara, avait été fait prisonnier par les Bulgares; ce moine était instruit dans les affaires politiques, et devint le conseiller et le ministre du roi Bogoris. Théodora le connaissait et regrettait ses lumières. Théodore profita de la confiance du roi pour lui faire connaître les principes du christianisme; mais le temps n'était pas encore arrivé où Dieu devait toucher son cœur. Il envoya Théodore en ambassade près de la régente, pour demander la liberté de sa sœur. Théodora y consentit, à condition qu'on lui rendrait le moine Théodore. L'échange des prisonniers fut fait. La princesse, de retour dans sa patrie, ne cessa de discuter avec son frère, et de lui expliquer les mystères de la religion chrétienne, qu'elle avait embrassée pendant sa captivité. Mais le roi, quoique déjà instruit par Théodore Cuphara, ne voulut point renoncer à l'idolâtrie, ni aux mœurs de ses pères (1).

Les choses en restèrent là jusqu'en 864, où une grande famine désolait le pays des Bulgares. Le roi, voyant la misère affreuse de son peuple, et ne sachant comment y remédier, invoqua le Dieu des chrétiens, dont sa sœur et Théodore Cuphara lui avaient tant parlé, et ordonna qu'on fît des prières au même Dieu dans tout son royaume. La famine ayant cessé, il résolut de se faire chrétien, et demanda à l'empereur de Constantinople un évêque pour l'instruire dans la foi. Une autre chose ne contribua pas peu à le confirmer dans sa résolution et à

(1) *Curopal. apud* Baron., ann. 845, n. 6, cum crit. Pagii, *ib*.

hâter le moment de sa conversion, ce fut un tableau peint par un moine nommé Méthodius. Le prince aimait beaucoup la chasse, et lorsqu'il ne pouvait y aller, il s'amusait à en considérer la représentation. Ayant construit à Nicopolis un nouveau palais, il fit venir le moine Méthodius dans le dessein de lui faire peindre des chasses. Ce moine passait pour un peintre très-habile; car, à cette époque, les arts s'étaient déjà réfugiés dans les couvents. Lorsque le peintre fut venu, le roi changea tout à coup d'idée, comme par inspiration divine. « Je « ne veux pas, dit-il au moine, que vous me peigniez des « scènes sanglantes, comme celles d'une bataille ou comme celles « d'animaux tués dans une chasse; représentez-moi un sujet « terrible qui puisse frapper de terreur tous ceux qui le regar- « deront. » Le moine, apparemment d'accord avec la sœur du prince, peignit la grande scène du jugement dernier. Dans le haut de la composition, se trouvaient le Sauveur et les chérubins; à droite, étaient les élus; à gauche, les réprouvés, que les démons entraînaient dans les flammes. Le tableau agit sur l'esprit du prince avec cette puissance qu'exerce la peinture sur l'imagination de l'homme. Bogoris, en le voyant, en fut tout épouvanté. L'effet fut prompt et efficace: sans apporter aucun délai, il se fit baptiser la même nuit, et reçut le nom de Michel. Photius ne paraît pas avoir été étranger à cette conversion; du moins il s'en attribua le mérite, et nous avons de lui une grande lettre adressée à ce prince (1).

Quoique la cérémonie fût faite la nuit, les grands de la cour en eurent connaissance; ils excitèrent donc le peuple contre lui et l'assiégèrent dans son palais. Bogoris sortit contre eux, muni de la croix et accompagné d'une petite troupe qui lui était restée fidèle. Son courage déconcerta les rebelles, qui prirent la fuite. Une quarantaine des plus opiniâtres furent pris et mis à mort avec leurs enfants, ce qui fut blâmé par le

(1) Baron., ann. 845, n. 7. — Cédren. — Crit. Pagii ap. Baron., ann. 866, n. 2.

Pape Nicolas. Le roi exhorta les autres à se faire chrétiens, ce qu'ils firent, et toute la nation suivit leur exemple. Après cela, il demanda à l'empereur de Constantinople des terres incultes de la frontière pour étendre son peuple, qui était trop resserré; l'empereur se rendit à ses vœux, et lui accorda un canton, que les Bulgares nommèrent Zagora (1).

Les Bulgares, ayant reçu de Constantinople la lumière de l'Évangile, continuèrent à être gouvernés par les prêtres et les évêques de ce patriarcat, qui leur étaient envoyés par Photius. Mais, comme nous l'apprenons par les instructions du Pape (2), ces prêtres n'étaient pas toujours des modèles de vertus; et que pouvait-on attendre de Photius? D'un autre côté, ils étaient de différentes nations, Grecs et Arméniens, et différaient de sentiments et de langage : ce qui montre qu'il y avait des schismatiques mêlés avec des prêtres catholiques. De plus, un Grec, qui se disait prêtre, avait baptisé un grand nombre de personnes; mais on découvrit bientôt qu'il n'était point prêtre, et on le condamna à avoir le nez et les oreilles coupés, et à être chassé du pays, après avoir été cruellement frappé; châtiment qui attira encore le blâme du pontife de Rome (3). Les Bulgares étaient donc naturellement dégoûtés des prêtres qu'ils recevaient de Constantinople. Ils ne devaient pas ignorer d'ailleurs quelle était la position de Photius. Le roi envoya donc une ambassade au Pape, pour le consulter sur divers articles, et pour lui demander s'il lui était permis de créer un patriarche; ce qui montre qu'il voulait se rendre indépendant de Constantinople. Les ambassadeurs arrivèrent à Rome au mois d'août 866, au moment où le Pape délibérait avec les évêques sur les moyens de faire parvenir des légats à Constantinople.

Le Pape Nicolas éprouva une joie extrême en voyant arriver l'ambassade des Bulgares; il regardait leur conversion et leur démarche près du saint-siége comme un dédommage-

(1) Baron., ann. 845, n. 8.
(2) Labb., t. VIII, p. 516.
(3) Labb., t VIII, p. 522, art. 14.

ment des injures qu'il avait reçues de l'empereur de Constantinople. Il admirait la Providence divine, qui envoyait des hommes de si loin pour rechercher la doctrine de l'Église romaine, et qui lui ouvrait un chemin sûr à travers la Bulgarie pour les légats qu'il voulait envoyer à Constantinople (1). Il nomma, pour aller instruire les Bulgares, Paul, évêque de Populonie, et Formose, évêque de Porto; il leur remit l'Écriture sainte avec divers autres livres, et la réponse à leurs consultations en cent six articles. Cette réponse est un des monuments les plus remarquables de l'époque; elle nous fait connaître les usages de l'une et de l'autre Église et la situation morale de ces barbares encore à demi idolâtres. Le Pape cherche à les civiliser, à adoucir leurs mœurs farouches par des règlements sages, qu'il tire de l'Évangile, des canons de l'Église et de la législation de Justinien. Ils sont trop précieux pour que nous n'en citions pas les points principaux (2).

« Vous nous avez rapporté, dit-il, que vous avez fait baptiser tout votre peuple, mais qu'ensuite ils se sont élevés contre vous avec fureur, disant que vous ne leur aviez pas donné une bonne loi, voulant même vous tuer et se donner à un autre maître; et que, les ayant tous vaincus, avec l'aide de Dieu, vous avez fait mourir tous les grands avec leurs enfants; et vous demandez si en cela vous avez péché. Oui, sans doute, à l'égard des enfants innocents, qui n'avaient point pris les armes contre vous, ni participé à la révolte de leurs pères. Vous deviez même sauver la vie aux pères que vous aviez pris, et à tous ceux que vous pouviez épargner dans le combat. Mais parce que vous l'avez fait par le zèle de religion, et plus par ignorance que par malice, vous en obtiendrez le pardon en faisant pénitence. Et si ce peuple qui s'est révolté contre vous, la veut faire, il faut l'y recevoir au jugement de l'évêque ou du prêtre; autrement ce serait agir comme les hérétiques novatiens. Ceux qui renoncent à la religion chrétienne, après

(1) Nicol. epist. 70, Labb., t. VIII, p. 470.
(2) *Labb., t. VIII, p. 516.*

l'avoir embrassée, doivent premièrement être exhortés par leurs parrains, qui ont répondu pour eux au baptême. S'ils ne peuvent les ramener, il faut les dénoncer à l'Église; et s'ils ne se rendent pas à ses exhortations, il seront regardés comme des païens, et réprimés par la puissance séculière. Car le roi ne doit pas moins châtier ceux qui sont infidèles à Dieu, que ceux qui lui manquent de fidélité à lui-même. Quant à ceux qui demeurent dans l'idolâtrie, n'usez d'aucune violence pour les convertir; contentez-vous de les exhorter et de leur montrer par raison la vanité des idoles. S'ils ne vous écoutent pas, ne mangez point avec eux, et n'ayez aucune communication; mais éloignez-les de vous comme des étrangers et des gens immondes. Peut-être cette confusion les excitera à se convertir (1).

« Un Grec, qui se disait prêtre, avait baptisé plusieurs personnes chez vous. Ayant découvert qu'il ne l'était pas, vous l'avez condamné à avoir le nez et les oreilles coupés, à être fouetté rudement et chassé de votre pays. Votre zèle n'a pas été selon la science. Cet homme n'a fait que du bien en prêchant Jésus-Christ et en donnant le baptême; et s'il l'a donné au nom de la sainte Trinité, ceux qu'il a baptisés sont bien baptisés; car le baptême ne dépend point de la vertu du ministre. Vous avez donc péché en le traitant si cruellement, quoiqu'il fût blâmable de se dire ce qu'il n'était pas; il suffisait de le chasser, sans le mutiler. Les jours solennels du baptême sont seulement Pâques et la Pentecôte; mais pour vous, il n'y a point de temps à observer, non plus que pour ceux qui sont en péril de mort. Au reste, le jour de baptême ni les suivants, il n'y a aucune abstinence particulière à garder (2).

« Vous dites que les Grecs ne vous permettent pas de recevoir la communion sans avoir des ceintures, et qu'il vous font un

(1) C. 17, 78, 18, 41.

(2) C. 14, 15, 104, 16, 69. — Il est remarquable que la conversion d'une *nation nouvelle* parût une cause de dispenser des jours solennels du baptême.

crime de prier dans l'église sans avoir les bras croisés contre la poitrine. Ces pratiques sont indifférentes, pourvu qu'on ne refuse pas avec opiniâtreté de se conformer aux autres (1). Il est bon de prier pour demander de la pluie; mais il est plus convenable que les évêques règlent ces sortes de prières. Les laïques mêmes doivent prier tous les jours à certaines heures, puisqu'il est ordonné à tous de prier sans relâche; et on peut prier en tout lieu (2). Il faut fêter le dimanche, mais non pas le samedi. Outre le dimanche, vous devez vous abstenir du travail les fêtes de la sainte Vierge, des douze apôtres, des évangélistes, de saint Jean-Baptiste, de saint Étienne premier martyr, et des saints dont la mémoire est célèbre chez vous. Ni ces jours-là, ni pendant le carême, on ne doit rendre justice publiquement. On doit s'abstenir de chair tous les jours de jeûne, qui sont: le carême avant Pâques, le jeûne d'après la Pentecôte, celui d'avant l'Assomption de la sainte Vierge, et celui d'avant Noël (3). Il faut aussi jeûner tous les vendredis et toutes les veilles de grandes fêtes: mais nous ne vous y obligeons pas à toute rigueur dans ces commencements. Pour le mercredi, vous pouvez manger de la chair, et il n'est pas nécessaire de s'abstenir du bain ce jour-là, ni même le vendredi, comme disent les Grecs (4).

« Vous pouvez communier tous les jours en carême, comme en un autre temps. Mais pendant ce saint temps, on ne doit point aller à la chasse, ni jouer, ni s'entretenir de bouffonneries ou de vains discours. Il ne faut faire en ce temps ni

(1) On voit par plusieurs articles semblables que les Grecs, qui les avaient instruits les premiers, avaient voulu les assujettir à toutes leurs observances, sans distinguer celles qui étaient importantes à la religion.

(2) Luc., XVIII, I. Thes., V, 16.

(3) Tous ces jeûnes étaient de quarante jours, au moins les trois d'avant Noël, d'avant Pâques et d'après la Pentecôte, comme portent expressément les capitulaires de nos rois; mais les autres n'étaient pas de la même obligation que notre carême. Capit., lib. VI, n. 187. Voy. Thomass., *jeûnes*. 2. par. ch. 19.

(4) C. *55, 54, 56, 61, 74, 10, 11*, 12, 45, 4, 5, 6.

festins, ni noces, et les mariés doivent vivre en continence. Mais nous laissons à la discrétion du prêtre et de l'évêque la pénitence de celui qui, en carême, aura habité avec sa femme. On peut faire la guerre en carême s'il est nécessaire de se défendre. Il est permis de manger de toutes sortes d'animaux, sans s'arrêter aux distinctions de l'ancienne loi, que nous prenons dans un sens spirituel. Il est permis aux laïques, au défaut de clercs, de bénir la table avec le signe de la croix. La coutume de l'Église est de ne point manger avant l'heure de tierce, c'est-à-dire, neuf heures du matin. Un chrétien ne doit point manger de la chasse d'un païen, pour ne pas communiquer avec lui (1).

« L'usage de l'Église romaine touchant les mariages, est qu'après les fiançailles et le contrat qui règle les conventions, les parties font leurs offrandes à l'église par les mains du prêtre, et reçoivent la bénédiction nuptiale et le voile, qui ne se donne point aux secondes noces. Au sortir de l'église, ils portent sur la tête des couronnes, que l'on garde dans l'église. Mais ces cérémonies ne sont point nécessaires, et il n'y a d'essentiel que le consentement donné selon les lois. Celui qui a deux femmes doit garder la première, et faire pénitence pour le passé. Les mariés doivent observer la continence tous les dimanches, comme en carême, et tant que la femme nourrit l'enfant de son lait; mais elle peut entrer à l'Église quand il lui plaît après ses couches (2). »

Quant à la punition des crimes, le Pape renvoie les Bulgares aux lois romaines, que l'évêque leur portait; toutefois, il ne veut pas qu'il laisse ces livres chez eux, de peur qu'ils n'en abusent. Car comme ils lui avaient demandé des lois pour les choses temporelles, il répond : « Nous vous aurions volontiers envoyé les livres que nous aurions crus nécessaires, si nous savions que vous eussiez quelqu'un capable de vous les

(1) C. 9, 44, 49, 48, 50, 46, 43, 53, 60, 91.
(2) C. 3, 51, 63, 64, 68.

iquer. « Aussi ne l'avaient-ils pas seulement consulté sur ligion, mais sur plusieurs pratiques indifférentes de leurs ırs : comme si leur roi pouvait manger seul, quelle dot ouvaient donner à leurs femmes, et si elles pouvaient er des caleçons. Telle était leur simplicité. Ils l'avaient i consulté sur plusieurs superstitions, que le Pape conne, comme d'observer des jours heureux ou malheureux, augures, des enchantements; de guérir des maladies par aine pierre ou certaine ligature. Il y en avait que les s leur avaient inspirées, comme de deviner par l'ouverd'un livre; ce qui semble revenir aux sorts des saints. À ice de leurs anciennes superstitions pour la guerre, le leur conseille de s'y préparer en fréquentant les églises, ant à la messe, faisant des offrandes, des aumônes et des es de charité de toutes sortes, se confessant et commu-; et de ne pas omettre leurs prières pendant la guerre, ; ont le plus besoin du secours de Dieu. Il leur donne la pour enseigne militaire, au lieu d'une queue de cheval portaient, comme font encore les Turcs. Il recommande lité dans les traités de paix; mais il défend d'en faire es infidèles, si ce n'est à l'intention de les attirer au culte ai Dieu. Il veut qu'ils jurent sur l'Évangile, au lieu de , sur laquelle ils avaient coutume de faire leurs ser-(1).

ous demandez si l'on peut ordonner chez vous un pae (2)? Sur quoi nous ne pouvons rien décider jusretour de nos légats, qui nous rapporteront quels sont ous le nombre et l'union des chrétiens. Nous vous don-; maintenant un évêque, à qui, lorsque le peuple chréra augmenté, nous donnerons les priviléges d'archevêlors il établira des évêques qui auront recours à lui s plus grandes affaires, et après sa mort lui donneront

26, 27, 13, 42, 49, 59, 8, 35, 62, 79, 35, 34, 33, 81, 82, 67.
t. 72, 73, 92. Labb., t. VIII, p. 541.

un successeur, qu'ils consacreront, sans qu'ils soient obligés de venir ici, à cause de la longueur du chemin. Mais il ne pourra que consacrer le corps de Jésus-Christ (1), jusqu'à ce qu'il reçoive du saint-siége le pallium, comme font tous les archevêques des Gaules, de Germanie, et des autres pays. Les vrais patriarches sont ceux qui gouvernent les Églises établies par les apôtres (2), c'est-à-dire, celles de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche. L'évêque de Constantinople et celui de Jérusalem en ont le nom, mais non pas la même autorité. Car l'Église de Constantinople n'a été fondée par aucun apôtre, et le concile de Nicée n'en fait point mention; mais parce que Constantinople a été appelée la nouvelle Rome, son évêque a été nommé patriarche par la faveur des princes plutôt que par raison. L'évêque de Jérusalem porte aussi le nom de patriarche, et doit être honoré, suivant une ancienne coutume autorisée par le concile de Nicée, qui toutefois réserve la dignité de son métropolitain, et ne le nomme qu'évêque. Au reste, le second patriarche après celui de Rome, est celui d'Alexandrie. » On voit bien que le Pape ne cite ces canons que pour diminuer, dans l'esprit des Bulgares, l'autorité du patriarche de Constantinople.

« Les évêques que nous vous enverrons porteront les canons pénitentiaux que vous nous demandez; car les séculiers ne doivent pas les avoir entre les mains. Il en est de même du sacramentaire (3). Les laïques ne doivent point juger les prêtres ou les clercs; l'examen de leur vie appartient aux évêques. Les criminels qui se réfugient dans les églises n'en doivent point être tirés contre leur gré. Il faut leur sauver la

(1) C'est-à-dire, il dira seulement la messe, sans exercer aucune autre fonction épiscopale.

(2) Il entendait dire par l'apôtre saint Pierre, car les églises apostoliques ne sont pas toutes patriarcales.

(3) On peut déduire de ces paroles, que la formule des sacrements et les règles de la pénitence étaient encore un secret réservé aux prêtres.

vie et les soumettre à la pénitence, selon le jugement de l'évêque ou du prêtre (1).

« Vous dites qu'il est venu chez vous des chrétiens de divers pays, Grecs, Arméniens et autres, qui parlent différemment selon leurs divers sentiments; et vous désirez savoir à quoi vous en tenir. La foi de l'Église romaine a toujours été sans tache; nous vous envoyons nos légats et nos écrits pour vous en instruire, et nous ne cesserons point de vous cultiver comme de nouvelles plantes; mais du reste, pourvu qu'on vous enseigne la vérité, il ne nous importe de qui elle vienne (2). »

Le Pape, pour mettre dans le cœur de ces peuples des sentiments humains, va jusqu'à leur prescrire des choses qui semblent entraver le cours de la justice. Ainsi il leur défend d'employer la torture, et leur recommande de pardonner aux calomniateurs, aux empoisonneurs, et à ceux qui ne sont pas équipés convenablement pour le service militaire. Il désigne encore d'autres coupables pour qui il demande de l'indulgence et de l'humanité (3).

Telle est l'instruction adressée aux Bulgares; il paraît qu'elle n'a pas été inutile, car les légats du Pape obtinrent, comme nous le verrons, les succès les plus satisfaisants.

Avec les légats pour la Bulgarie, le Pape en destina trois pour Constantinople, savoir: Donat, évêque d'Ostie; Léon, prêtre du titre de saint Laurent; et Marin, diacre de l'Église romaine; et il les chargea de huit lettres toutes de même date, c'est-à-dire, du treizième de novembre 866, admirable travail qui témoigne du zèle comme de la science du Pape. Dans la première, qui est adressée à l'empereur Michel, il revient sur les raisons qu'il a déjà développées, les présente avec une nouvelle force comme sous un nouveau jour. Il se plaint qu'on a falsifié la lettre qu'il avait envoyée par ses premiers

(1) C. 75, 76, 70, 83, 26, 28, 96.
(2) C. 106. Fleury, liv. L, n. 50.
(3) C. 86, 97, 84, 85, 40.

légats, Rodoalde et Zacharie; qu'on ne l'a point lue dans la première session du concile de Constantinople, quoique l'usage fût de lire publiquement dans les conciles les lettres des Papes, comme on fit à Éphèse et à Calcédoine. Il entre ensuite dans le détail des passages altérés; et c'étaient ceux qui regardaient l'autorité du saint-siége, l'expulsion d'Ignace, et l'intrusion de Photius.

Il proteste qu'il reconnaîtra toujours Ignace pour patriarche légitime, jusqu'à ce qu'il ait été jugé coupable par le saint-siége; et qu'il ne communiquera jamais avec Photius, qu'il ne se désiste de son usurpation. Il appuie sur la nullité de son ordination, faite par Grégoire de Syracuse déposé; puis il ajoute, parlant à l'empereur : « Vous dites que sans notre consentement Photius ne laissera pas de garder son siége et la communion de l'Église, et que nous ne rendrons pas meilleure la condition d'Ignace. Nous croyons, au contraire, que l'Église n'oubliera pas les canons de Nicée, qui défendent aux uns de recevoir ceux qui ont été excommuniés par les autres. Nous croyons qu'un membre séparé ne subsistera pas longtemps, et que les autres suivront enfin leur chef. Le saint-siége a fait ce qu'il a dû ; l'effet dépend de Dieu. Ceux qui ont été une fois frappés par le saint-siége sont demeurés notés à jamais, quoiqu'ils aient eu pour un temps la protection des princes. Ainsi Simon le magicien fut abattu par saint Pierre; ainsi l'opinion du Pape Victor, touchant la célébration de la Pâque, a prévalu sur celle des évêques d'Asie ; Acace, patriarche de Constantinople, a été condamné par le Pape Félix ; Anthime par le Pape Agapet, malgré la protection des princes.

« Nous avons reçu, l'année dernière, une lettre portant votre nom, remplie de tant d'injures et de blasphèmes, que celui qui l'a écrite semble avoir trempé sa plume dans la gueule du serpent (allusion à Photius). Nous ne pouvons dissimuler un tel mépris de notre dignité; c'est pourquoi nous revenons sur ce sujet, espérant que Votre Majesté viendra en résipiscence, écoutera nos avertissements, et fera jeter au feu les écrits

publiés contre nous, contre l'Église et contre Ignace; autrement nous serons obligé de venger l'autorité du siége apostolique, et de punir les auteurs du mensonge, en les chargeant d'anathèmes en plein concile, en faisant aussi attacher à un poteau leur ouvrage de ténèbres, pour le livrer aux flammes, à la face des nations qui viennent rendre leurs respects aux cendres précieuses du prince des apôtres. » Après cette menace énergique, par laquelle le Pape espérait toucher l'empereur, il lui montre la vive affection et l'intérêt qu'il lui porte: il l'appelle son cher fils, le très-clément empereur; il le prie de donner quelque joie à son père spirituel, et de délivrer l'Église, sa mère, de l'affliction qui l'accable, en éloignant l'adultère Photius, et en rétablissant le pasteur légitime. Il renouvelle la proposition déjà faite, d'envoyer Photius et Ignace à Rome pour faire juger de nouveau leur cause. Il lui recommande de bien recevoir ses légats, de ne mettre aucun obstacle à leur mission, de les aider au contraire dans l'accomplissement de leurs devoirs, et de rendre à l'Église de Constantinople la paix dont elle est frustrée. Il lui met devant les yeux le compte qu'il sera obligé de rendre au tribunal de Dieu, de tant d'âmes qui se seront perdues par sa faute, chose qu'il cherche à lui faire éviter par ses exhortations. Il termine par ces mots: « C'est pourquoi ne vous offensez pas, si nous « vous aimons jusqu'à vous assurer la perpétuité de votre « règne, jusqu'à chercher à vous faire régner avec Jésus-Christ « après avoir régné sur la terre, et à vous faire obtenir la « vie et la gloire éternelles, puisque vous devez mourir de- « main. » Ces dernières paroles, comme nous le verrons, sont une nouvelle prophétie (1).

Il écrivit en même temps aux évêques soumis au siége de Constantinople, et au clergé de cette Église, une longue lettre qui contient le récit de tout ce qui s'est passé entre les deux siéges, l'envoi des légats Rodoalde et Zacharie, leur prévarication et leur punition. Il rapporte en entier la condamnation

(1) Nicol. *epist. 9, Labb., t. VIII*, p. 326.

de Photius, de Grégoire de Syracuse et de leurs adhérents, ensuite le rétablissement d'Ignace et de tous les évêques déposés à son sujet, selon les décrets du concile de Rome. Il leur ordonne de se conformer à ces décrets, de repousser Photius, et de ne reconnaître pour pasteur légitime que le patriarche Ignace. Il parle aussi de la lettre injurieuse de l'empereur, et de la recommandation qu'il a faite de la livrer aux flammes. Voici comment il parle relativement à la promotion des laïques à l'épiscopat : « L'impiété a tellement levé la tête, qu'au « mépris des canons, les laïques gouvernent maintenant l'É« glise, et, à leur fantaisie, ôtent les prélats, en mettent d'au« tres à leur place, et les chassent peu de temps après. Car « voulant commettre toutes sortes de crimes, ils ne permettent « pas de prendre les évêques entre les clercs, qui les repren« draient hardiment, étant nourris dans la discipline de l'É« glise ; mais ils les choisissent d'entre eux, afin qu'ils les épar« gnent, leur étant redevables de leur élévation : d'où il arrive « qu'un étranger recueille le fruit qui est dû aux travaux des « ecclésiastiques, et qu'il ne leur sert de rien d'avoir passé par « tous les degrés du ministère et employé leur vie au service « de Dieu, puisqu'un autre vient du dehors se mettre à leur « tête (1). » Il cite contre cet abus le treizième canon de Sardique.

Il écrivit aussi à Photius une lettre énergique ; il lui met devant les yeux ses prévarications nombreuses, sa conduite cruelle envers Ignace, la vanité de son orgueil qui le conduira à sa perte. « Que sert-il à l'homme, lui dit-il selon l'Évangile, « de gagner tout l'univers, s'il vient à perdre son âme ? » Il lui parle de sa science et de sa sagesse, qui ne sont rien si elles ne sont pas fécondées par la charité. Il lui remet de nouveau devant les yeux les décrétales des Papes et les canons des conciles qui s'opposent à sa promotion. Il renouvelle contre lui la condamnation prononcée au concile de Rome (2).

(1) *Nicol. epist.* 10, Labb., t. VIII, p. 351.
(2) *Epist.* 11. Labb., *ib.*, p. 371.

Il écrivit même à Bardas, dont il ignorait encore la mort, quoiqu'elle eût eu lieu depuis plus de six mois; ce qui montre que les correspondances particulières entre les deux villes étaient fort difficiles. Il lui parle de son élévation et de sa puissance, qu'il doit faire servir à la protection des malheureux. « Dieu, dit-il, vous a posé dans son Église comme un cèdre « sous l'ombre duquel pussent se réfugier tous les malheu« reux. » Mais ce cèdre n'existait plus. Il lui exprime avec quelle douleur il a appris qu'il était l'auteur de tous les troubles. Il l'exhorte à la pénitence en ces termes : « Revenez, « mon fils, revenez, illustre César, revenez. Dieu est miséricor« dieux ; il vous serrera entre ses bras. L'Église s'applaudira « de votre retour, et oubliera vos offenses. Tendez la main à « l'Église de Constantinople, ne la laissez pas dépourvue de son « pasteur, et mettez un terme à son deuil. » Il lui recommande ensuite ses légats, le priant de ne pas permettre qu'on les traite comme les premiers (1).

La lettre qu'il écrit à Ignace tend à le consoler et à l'instruire de tout ce qu'il a fait pour lui (2). Il écrivit aussi au sénat, pour l'engager à soutenir Ignace et à s'éloigner de la communion de Photius (3). Il n'oublie pas les deux impératrices, qui reçoivent chacune une lettre. Dans celle adressée à Eudocie, femme de l'empereur, il l'exhorte à employer tout son crédit pour faire rétablir le pasteur légitime (4). La lettre à Théodora est écrite pour la consoler dans sa solitude. Il lui met devant les yeux l'exemple de Moïse, de Samuel, qui, comme elle, ont cherché à faire du bien à leur peuple, et qui ont été payés d'ingratitude ; mais ses persécuteurs, en lui ôtant le royaume terrestre, lui procurent le royaume céleste (5). L'impératrice Théodora mourut, comme on croit, l'année suivante, 867, le

(1) Ep. 12. Labb., t VIII, p. 377.
(2) Ep. 13. Labb., t. VIII, p. 381.
(3) Ep. 16. Labb., t. VIII, p. 389.
(4) Ep. 15. Labb., t. VIII, p. 386.
(5) Ep. 14. Labb., *t. VIII, p. 384.*

11 février, jour auquel elle est honorée comme sainte par l'Église grecque.

Toutes ces lettres, qui, jointes à celles qui avaient déjà été envoyées, forment une espèce de traité fort étendu, sont envoyées aux patriarches, métropolitains et évêques d'Orient; elles sont confiées aux trois légats, Donat, Léon et Marin, qui doivent les porter à Constantinople, en passant par la Bulgarie.

Ces trois légats partirent pour la Bulgarie avec les deux autres qui étaient envoyés dans ce pays. Ils furent très-bien accueillis par le roi des Bulgares, et immédiatement, sans aucun délai, les deux légats destinés pour la Bulgarie commencèrent à prêcher l'Évangile avec grand succès. Les trois autres partirent pour Constantinople, où ils étaient envoyés. Mais, arrivés sur les frontières limitrophes de l'empire, ils furent arrêtés par un officier de l'empereur, nommé Théodore, qui leur dit en frappant la tête de leurs chevaux, pour les insulter, qu'on n'avait que faire d'eux. Michel, averti de leur arrivée, dit aux ambassadeurs bulgares qui résidaient auprès de lui : « Si les légats romains n'étaient pas venus par la Bulgarie, ils ne m'auraient jamais vu, et ils n'auraient jamais revu Rome, » c'est-à-dire on les aurait assassinés; ce qui montre qu'on ne voulait plus rien recevoir du Pape, et que le schisme était consommé. Ce mauvais accueil les força de s'arrêter pendant quarante jours; et d'attendre qu'ils pussent, sans péril, aborder à la ville impériale, pour y remplir leur légation. Ils furent traités peu honorablement dans l'endroit où ils s'arrêtèrent : ce traitement leur fit prendre la résolution de s'en retourner à Rome, et de porter leurs plaintes au Pape (1). Celui-ci aura trouvé sans doute un autre moyen de faire parvenir ses lettres aux évêques et au clergé de l'Orient.

En Bulgarie, les deux évêques Paul et Formose convertirent et baptisèrent quantité de peuple, et le roi Michel fut si con-

(1) *Anastas. ap. Baron.*, ann. 867, n. 1.

tent d'eux, qu'il chassa de son royaume tous les missionnaires des autres nations, voulant que les Romains y prêchassent seuls. Il envoya à Rome une seconde ambassade demander au Pape, pour l'évêque Formose, la qualité d'archevêque de Bulgarie, et des prêtres pour continuer d'instruire la nation. Le Pape, ravi de ce bon succès, examina plusieurs prêtres, et envoya à cette mission ceux qu'il en trouva dignes, avec deux évêques, Dominique de Trivente près de Bénévent, et Grimoalde de Polymarte en Toscane. Ils avaient ordre de choisir entre ces prêtres celui qui serait digne d'être archevêque, et de l'envoyer à Rome pour être consacré par le Pape, afin de ne pas ôter Formose à son peuple. Les deux évêques Paul et Grimoalde devaient demeurer en Bulgarie pour l'établissement de cette nouvelle Église; mais Formose et Dominique devaient encore tenter de passer à Constantinople pour y terminer le schisme (1).

La révolte de Photius était de la nature de ces maux que les remèdes ne font qu'irriter. Le zèle, la sagesse et la fermeté de Nicolas, bien loin d'adoucir ses fougueux transports, ne firent que les exalter. Comme son ambition était froissée et son orgueil humilié, il ne pouvait plus contenir dans son cœur la haine exaspérée qu'il avait contre le Pape. Car Photius a dans le fond de l'âme toute la violence d'un Luther, toute la froide cruauté d'un Calvin, et toute la noire fureur d'un Henri VIII, contrarié, comme lui, dans la poursuite d'une forte passion; seulement il sait se déguiser sous les formes polies de la cour. Les nouvelles lettres du Pape l'avaient irrité à un point extrême. La Bulgarie, soustraite à à sa juridiction, excitait sa furieuse jalousie; mais ce qui échauffa le plus sa bile, c'est que les légats de Rome envoyés en Bulgarie avaient rejeté le chrême qu'il avait donné, et fait une nouvelle onction pour confirmer ceux de ce royaume qui recevraient le baptême. Regardant cet acte comme un af-

(1) *Anastas. ap. Baron., ann. 867, n. 1.*

front personnel, il veut se venger de Rome, en finir avec la papauté par un grand coup qu'il avait préparé dans la retraite, et dont l'effet devait être de soulever en même temps l'Orient et l'Occident contre le Pape : il commença par l'Occident.

Nous avons vu que deux archevêques, Gonthier et Teutgaud, lui avaient écrit pour le prier de les aider à secouer le joug tyrannique du Pape, et pour lui annoncer que l'empereur Louis II était dans leurs intérêts et marchait sur Rome pour en chasser le Pape. Photius n'avait point oublié cette lettre reçue avec tant de joie, mais il lui fallait du temps pour combiner les moyens de venir efficacement à leur secours. Quels peuvent être ces moyens? Il n'a point d'armée à sa disposition, et puis l'armée de Constantinople, depuis qu'elle a été chassée de Rome, ne peut plus rien tenter sur cette ville. Photius n'a que sa plume : c'est sa seule arme, il n'en a point d'autre; mais il en tire un parti merveilleux qui montre toute la fécondité de son génie et toute la perversité de son cœur. Ce n'est pas par une lettre qu'il veut soulever les Italiens; c'est par un concile, par une masse de signatures; et voici le stratagème qu'il emploie : il est unique dans l'histoire.

Il suppose un concile œcuménique qu'il invente à plaisir. Il le fait présider par les empereurs Michel et Basile, avec les légats des trois grands siéges d'Orient, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Il est inutile de dire que ces légats étaient factices et des personnages supposés. Le sénat assiste aussi à ce concile avec tous les évêques de la dépendance de Constantinople. Dans cette assemblée imaginaire, Photius joua une espèce de comédie dont il était le principal acteur. Il y fit paraître des accusateurs qui publiaient, avec des lamentations pitoyables, les prétendus crimes du pontife romain, et en demandaient justice au concile. On y voyait des témoins dont les dépositions appuyaient les accusations. Mais Photius mit en usage l'hypocrisie, pour laquelle il avait un talent singulier; et, afin de soutenir cette espèce de farce, il prenait le parti de *Nicolas, et disait* qu'il ne fallait le pas condamner, parce qu'il

était absent. Les évêques de ce prétendu concile réfutaient ses raisons; et, paraissant se rendre aux leurs, qui étaient intérieurement les siennes, il recevait les accusations intentées contre l'évêque de Rome, et examinait sa cause. Enfin, toutes les machines étant dressées pour frapper le dernier coup, falsification de lettres, subornation de témoins, supposition de personnages, le jugement fut porté, la sentence fut rendue et prononcée : Nicolas fut déposé et excommunié. L'on excommunia aussi tous ceux qui lui étaient attachés de communion (1). Photius, par ce stratagème, rendit au Pape la pareille, anathème pour anathème, condamnation pour condamnation. Ceci n'était pas nouveau dans les *Annales* de Constantinople : Dioscore et Acace avaient déjà excommunié le Pape; mais Photius, en les imitant, les surpassa par son habileté et son audace.

Tels furent les progrès de Photius. A mesure qu'il s'échauffait contre l'Église et son chef, il s'enfonçait dans le schisme : au reste, il n'en fallait pas tant pour engager un homme qui avait déjà fait de si grands pas, à franchir celui qui lui restait à faire; tant l'esprit de vengeance est aveugle dans ses projets et outré dans ses démarches. Afin de compléter cet inique jugement, et de lui donner une apparence de forme légale et canonique, après avoir dressé les actes de son conciliabule, tels qu'il lui plut, il les fit souscrire par vingt et un évêques ses partisans; mais il y ajouta tant de fausses souscriptions, qu'il y en avait environ mille. On y voyait celles des deux empereurs, dont l'une, celle de Basile, était contrefaite; et l'autre, celle de Michel, surprise dans un de ses moments d'ivresse, comme on l'a reconnu plus tard (2). Suivaient ensuite celles des trois légats d'Orient, de tous les sénateurs, des grands officiers de l'empire, de plusieurs abbés, ainsi que d'un nombreux clergé (3), qui tous, à l'exception de l'empereur

(1) Metroph. ad Manuel., Labb., t. VIII, p. 1388.

(2) Labb. Hadr. Vita, t. VIII, p. 888.

(3) Metroph. ad Man., *Labb.*, *t.* VIII, p. 1388. — Nicetas, ib., p. 1223. — *Anast. pref. in 8*^{me} *syn.*, *ib.*, *p.* 364.

et de quelques évêques dévoués, n'avaient aucune connaissance de ce prétendu concile. Photius avait pris toutes les précautions pour cacher son imposture. Les signatures étaient bien imitées : les unes étaient faites avec des caractères fins; les autres avec des caractères plus gros; plusieurs annonçaient la main tremblante d'un vieillard qui souille le papier en traçant lentement les lettres de son nom (1). A ces infidélités il joignait toutes les subtilités d'une logique contentieuse dans l'acte qui contenait les souscriptions.

C'est avec cette masse de signatures, bien plus efficace qu'une lettre, qu'il espérait exciter l'empereur Louis et remuer tout l'Occident. Pour le stimuler encore davantage, il lui fit donner, par acclamation, le titre d'empereur, et à sa femme celui d'impératrice. Si l'on veut en comprendre toute l'importance, il faut savoir que la délicatesse des Grecs était de ne donner le nom d'empereur qu'à leurs princes, et de n'accorder que le titre de roi à tous les autres, quelque puissants qu'ils fussent. Louis II, reconnu empereur en Occident, ne l'était pas en Orient; mais Photius, pour se concilier l'affection de ce prince et s'en assurer la protection, le fit reconnaître, dans ce concile, pour empereur, et son épouse Ingelberge pour impératrice, avec le titre honorable de nouvelle Pulchérie. Photius ayant achevé cette comédie, à laquelle il travaillait probablement depuis longtemps, car les actes d'un concile ne s'improvisent pas, il l'envoya à l'empereur Louis avec des lettres flatteuses. Dans celle adressée à l'impératrice, il la prie de persuader à son époux, sur lequel elle exerçait une grande influence, de chasser le Pape Nicolas, comme condamné par un concile œcuménique (2). Les lettres étaient accompagnées de présents, et portées en Italie par deux évêques, Zacharie, que Photius avait ordonné métropolitain de Calcédoine, et Théodore, qu'il avait transféré de Carie à Laodicée (3).

(1) Vita Hadrian. ap. Labb., t. VIII, p. 889.
(2) *Metroph.* ad Manuel., *ib.*
(3) *Metroph.*, *ib.*

Pour s'expliquer l'incroyable hardiesse de cette entreprise, il faut se rappeler que, dans ce temps, les rapports entre l'Orient et l'Occident étaient rares et incertains. Nous venons d'en acquérir une preuve par l'ignorance où le Pape, placé néanmoins à peu près au centre du mouvement, était resté pendant plusieurs mois de la mort d'un personnage aussi marquant que Bardas. Photius pouvait donc raisonnablement espérer de soustraire assez longtemps aux regards des Occidentaux les fils de sa machination pour leur donner le temps de se soulever ; et une fois le soulèvement opéré, il comptait assez sur les ressources de son génie et sur celles que lui apporteraient les nouvelles circonstances pour le rendre irrévocable. Mais toutes ses prévisions se trouvèrent en défaut. En se livrant à ce long travail, il ignorait sans doute qu'il n'était plus question de schisme en Occident, que l'empereur Louis s'était réconcilié avec le Pape, et que les deux archevêques, après s'être vivement débattus, avaient fini par se soumettre à leur condamnation. Néanmoins, si le travail de Photius était parvenu à sa destination, il aurait pu encore produire quelque effet. Les esprits n'étaient pas entièrement calmes, Lothaire n'avait pas encore donné satisfaction au saint-siége.

Au milieu de ces occupations, il ne perd pas de vue l'objet de ses fureurs, Ignace, contre lequel sa haine endurcie semblait prendre chaque jour quelque nouvel accroissement. Son esprit, toujours fécond à trouver les moyens de nuire, et toujours ardent à les mettre en œuvre, tâchait sans cesse de suborner par ses promesses et ses artifices quelques-uns de ses amis, ou plutôt de ses ennemis, puisqu'ils lui manquaient de fidélité. A ces traits de haine invincible, on reconnaît cet usurpateur, qui voulait, à quelque prix que ce fût, perdre le pasteur légitime. Vains efforts, car ce pasteur, dont la vertu ne se déployait jamais mieux que dans les disgrâces, demeura toujours invulnérable aux traits de son ennemi. Cependant d'autres pensées viennent préoccuper l'esprit de Photius. Les deux princes qui partagent le trône ne vivent plus en bonne harmonie, ils se

voient de mauvais œil, jaloux l'un de l'autre, ce qui pouvait bien causer un nouveau changement. Lequel des deux resterait maître du trône? Cette question mettait Photius dans une grande perplexité. Pour se tirer d'embarras, il s'avisa d'un expédient qui ne pouvait être usité que par un traître; ce fut de parler à chacun d'eux en particulier, au préjudice de son ennemi, dans l'espérance que, par ce moyen, il ne pourrait manquer de se trouver en crédit auprès de celui qui demeurerait seul maître de l'empire. Mais Basile, connaissant sa perfidie, ne se laissa pas prendre à ses artifices; il garda néanmoins le silence que lui recommandait sa position délicate (1).

Photius se croyant rassuré du côté des deux empereurs, cherche à soulever l'Orient comme il avait cherché à soulever l'Occident. Il lance donc une circulaire qu'il avait préparée dans la retraite, et par laquelle il convoque un concile général composé des évêques de tout l'Orient, dans l'intention de condamner le Pape et de se faire donner à lui-même la suprématie. Cette circulaire est un véritable manifeste contre la papauté, tendant à élever un mur de séparation entre l'Église grecque et l'Église latine. Elle est adressée aux patriarches d'Alexandrie, de Jérusalem et d'Antioche. Comme elle entre pour beaucoup dans l'histoire du schisme des Grecs, il est juste d'en produire ici les principaux traits.

Disons avant tout qu'il n'y avait nulle différence entre la foi de l'Église orientale et celle de l'Église d'Occident. Mais quoique l'Église grecque reconnût, comme l'Église latine, que la troisième personne de la Trinité procède du Père et *du Fils, filioque procedit,* elle avait conservé le symbole de Constantinople dans toute son intégrité. Or, cette procession divine, bien que fondée sur l'Écriture, n'y était point exprimée : cette addition ne s'était point faite par l'autorité d'un concile général; elle s'était insensiblement introduite, et avait été adoptée par un grand nombre d'Églises du rit romain, comme nous le ver-

(1) Nicetas apud Labb., t. VIII, p. 1226.

rons dans cette histoire. Disons aussi que les deux Églises différaient sur quelques points de discipline : tel était, dans l'Église latine, celui de jeûner le samedi, d'user de laitage dans le carême, et d'obliger les prêtres au célibat. L'Église grecque avait un carême plus long et plus rigoureux, et admettait à l'ordination, d'après le concile *in Trullo*, des gens mariés, leur défendant toutefois de contracter des liens après l'ordination. Il y avait donc unité de foi, mais diversité d'usages entre les deux Églises. Photius, qui, dans sa lettre apologétique au Pape (1), avait approuvé cette diversité, qui l'avait invoquée même pour justifier son ordination, s'en empare maintenant pour former une grande accusation contre l'Église romaine. Il écrit avec un talent prodigieux. Sa plume n'est point embarrassée comme auparavant, elle est libre et dégagée de toute entrave. Dès le commencement de sa lettre, il se fait une position large et belle, se présentant comme le défenseur de la foi, comme le protecteur des Pères, dont on a défiguré la doctrine. Tout est envenimé sous sa plume; de petites choses, il fait des monstruosités. Par un sophisme spécieux il confond constamment deux choses essentiellement distinctes, *unité* et *uniformité*. Ainsi il accuse l'Église latine de judaïsme, à cause du jeûne du samedi; de relâchement, à cause des aliments et de la courte durée du carême; de manichéisme, à cause du célibat des prêtres; enfin d'hérésie, à cause de l'addition au symbole du *filioque*. Il représente ces griefs avec tout le prestige de son éloquence, avec le charme du style, et avec cette énergie que lui donne sa haine contre le Pape. Citons-en les principaux traits.

« L'ennemi du salut, à ce qu'il paraît, n'était pas content, « dit-il, des maux qu'il avait causés, ni des piéges qu'il avait « tendus, dès le commencement, au genre humain. Car, « avant l'incarnation du Verbe, il avait employé mille moyens « de séduction pour conduire les hommes à des actes étranges

(1) *L'iniquité est toujours* en contradiction avec elle-même.

« et criminels, et pour les enchaîner sous le joug de la tyran-
« nie; et depuis, il s'est servi de mille artifices pour supplan-
« ter et entraîner ceux qui lui obéissaient. De là sont venus
« les disciples de Simon, de Marcion, de Montan, de Manès,
« et cette longue série d'hérétiques qui combattaient contre
« Dieu : de là sont sortis Arius, Macédonius, Nestorius, Eu-
« tychès, et les sectateurs de leur impiété, contre lesquels sept
« conciles généraux ont été assemblés; car les saints Pères se
« sont réunis en divers lieux pour couper jusqu'à la racine la
« zizanie, et pour faire croître la semence pure déposée dans
« le champ de l'Église. Toutes ces erreurs semblaient être
« mises de côté, ensevelies dans le silence et l'oubli; nous
« avions l'espérance fondée qu'il n'y aurait plus d'inventeurs
« de nouvelles impiétés, puisque le mauvais esprit avait si mal
« réussi dans ses entreprises. Chaque chrétien se flattait de
« cette douce espérance. Dans la ville impériale, où se passent
« des choses si merveilleuses, beaucoup d'hommes, renonçant
« à leurs anciennes abominations, avaient appris à louer avec
« nous le Créateur de toutes choses; de là, la ville de Constan-
« tinople était devenue comme une montagne élevée d'où sor-
« taient des ruisseaux qui allaient arroser, au loin, des terres
« desséchées par l'hérésie. Ainsi les Arméniens, longtemps en-
« chaînés par l'impiété des Jacobites, étaient revenus, avec
« l'aide de vos prières, à l'Église, et professent aujourd'hui la
« foi pure et orthodoxe, jetant la pierre à Eutychès, à Sé-
« vère, à Dioscore.... Les Bulgares, nation barbare et en-
« nemie de Jésus-Christ, s'étaient laissés adoucir par la con-
« naissance de Dieu, à un tel point qu'ils avaient renoncé à
« toutes les orgies diaboliques de leurs pères, et à toutes les
« superstitions du paganisme, pour embrasser la foi chré-
« tienne.

« Mais, ô crime! ô conseil perfide! ô entreprise odieuse et
« impie! Ce récit, qui devait être une heureuse nouvelle pour
« tous, nous fait baisser les yeux de honte; notre joie s'est
« convertie en tristesse et en larmes. Cette nation avait en-

« brassé à peine depuis deux ans la religion chrétienne, que « des hommes impies, exécrables, des monstres (car je ne « sais quel nom leur donner), sortis des ténèbres de l'Occi- « dent (1). Hélas! comment pourrai-je continuer? Ces hom- « mes donc sont venus tout à coup vers ce peuple nouvelle- « ment converti, comme un éclair, un tremblement de terre « ou une grêle, ou, pour me servir d'un terme plus rapproché « de la vérité, ils sont venus comme des bêtes sauvages pour « ravager la vigne du Seigneur nouvellement plantée, pour la « déchirer avec leurs dents, et l'écraser de leurs pieds. Usant « de fraude et d'artifices, ils ont cherché à détourner ce peu- « ple de la foi pure du christianisme, pour le corrompre par « leurs erreurs (2). Premièrement, ils leur ordonnent, contre « les canons de l'Église, de jeûner le samedi; et cependant la « moindre négligence de la tradition conduit au mépris de « toute la religion. Ensuite, ils retranchent du carême la pre- « mière semaine, permettant d'y manger des laitages, du fro- « mage et d'autres choses analogues. De là, s'écartant du droit « chemin, s'ouvrant une large carrière de transgressions, et « suivant les erreurs de Manès, ils détestent les prêtres enga- « gés dans un mariage légitime, eux chez qui l'on voit plu- « sieurs filles devenues femmes sans maris, et plusieurs enfants « dont on ne connaît pas les pères. Ils n'ont pas craint de faire « de nouveau l'onction du saint chrême sur ceux qui l'avaient « reçue de la main des prêtres, disant qu'ils sont évêques, et « que l'onction des prêtres est inutile et sans valeur. »

Il s'agit ici du sacrement de confirmation, qui avait été conféré aux Bulgares par les prêtres que Photius y avait envoyés. Il regardait la réitération de ce sacrement comme un affront personnel. Et en effet, les légats, en donnant de nouveau la confirmation à ceux qui l'avaient reçue des prêtres envoyés de Constantinople, montraient que Photius n'était

(1) C'est ainsi que Photius traite les légats du Pape.
(2) On voit ici combien Photius est irrité de la perte des Bulgares.

rien dans l'Église, et qu'il n'avait pu donner le pouvoir extraordinaire qui est nécessaire aux prêtres pour confirmer. Car l'évêque seul est le ministre ordinaire de ce sacrement : le prêtre ne peut le donner sans une mission spéciale, mission que Photius ne pouvait pas donner. Et puis, la Bulgarie ne dépendait pas du siége de Constantinople : car ce pays, avant l'invasion des barbares, était gouverné par l'évêque de Thessalonique, vicaire apostolique du saint-siége. Mais Photius, par une méchanceté qui lui est ordinaire, détourne la question, pour soulever les Orientaux, prétendant que les légats ont rejeté, comme sans valeur, la première confirmation, parce qu'elle avait été donnée par les prêtres; c'est ce qui nous est démontré par les paroles qui suivent.

« Qui a jamais entendu une pareille folie, à laquelle ils « (les légats) n'ont pas craint de se livrer? En réitérant l'onc- « tion sainte, ils ont tourné en dérision les augustes mystères « de la religion. Mais voyez combien leur maxime est absurde! « Il n'est point permis aux prêtres, disent-ils, de faire l'onc- « tion : cela appartient aux seuls évêques. Mais, où est cette « loi? quel en est le législateur? quel est l'apôtre, quel est le « Père qui l'a établie? par quel synode a-t-elle été sanctionnée? « dans quelle partie du monde ce synode a-t-il été tenu, et « quels sont les évêques qui y ont donné leurs suffrages? Il « n'est pas permis au prêtre de faire l'onction sur les baptisés! « Il ne lui sera donc pas permis non plus de baptiser et d'offrir « le sacrifice; il n'est donc pas prêtre, il n'est qu'un demi- « prêtre qu'il faut reléguer parmi les profanes. Cependant il « consacre le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ; « il sanctifie par ce corps et ce sang, ceux qui sont initiés aux « sacrés mystères; et il ne pourra sanctifier, avec l'onction « sainte, ceux qui sont devenus chrétiens par le baptême? Le « prêtre baptise, et il offre pour le baptisé la victime expia- « toire; et vous lui ôterez le pouvoir de conserver ce don, « d'imprimer le sceau de l'expiation, dont il est le conserva- « *teur? Non, le* prêtre ne sera plus le ministre des sacrements,

« il n'aura plus qu'un vain nom, pour servir d'ornement à « l'évêque, seul chef dans les cérémonies publiques! »

Après cette vive sortie contre les légats, Photius commence cette longue querelle entre les Grecs et les Latins, au sujet de la procession du Saint-Esprit, querelle qui a eu tant de retentissement et qui dure encore aujourd'hui. Voici comme il débute :

« Ils (les légats) ne se sont pas arrêtés à ces prévarications, « ils se sont portés à de bien plus grands excès, au point ex-« trême de l'impiété. Par une audace que rien ne peut égaler, « ils ont osé altérer, falsifier, par des expressions bâtardes « et surajoutées, le sacré symbole qui avait été sanctionné « par les conciles généraux et particuliers, et qui avait « reçu une force irrésistible. O inventions diaboliques! Se « servant de termes nouveaux, inouïs jusqu'à présent (1), ils « disent que le Saint-Esprit procède, non du Père seul, mais « encore du Fils. Qui a jamais entendu un pareil langage? « Quel impie s'en est servi dans les siècles précédents? « Quel serpent tortueux a répandu une telle doctrine dans « leurs cœurs? » Photius s'emporte furieusement contre cette doctrine, jusqu'à dire que ceux qui la soutiennent portent en vain le nom de chrétiens. Il entre ensuite dans les profondeurs de ce mystère, et emploie toutes les subtilités métaphysiques pour prouver qu'en admettant la procession du Fils, *filioque*, on admet deux principes dans la Trinité et l'on confond les propriétés des personnes divines. Il s'appuie tour à tour sur l'Écriture et la tradition, pour faire voir, comme il le croit, l'absurdité de cette doctrine. Nous aurons occasion d'y revenir.

Après s'être égaré dans de longs raisonnements à ce sujet, il ajoute : « C'est cette impiété, entre autres, que les évêques,

(1) Photius appelle ces termes nouveaux et inouïs, tandis que, depuis de longs siècles, les deux Églises récitaient le symbole de saint Athanase, où il est dit : *Spiritus sanctus a patre et filio, non factus, nec creatus, nec genitus, sed procedens.*

« car ils se disaient évêques, ont semée dans la nation des Bul-
« gares. Quand la nouvelle en est venue à nos oreilles, nos
« entrailles se sont émues, comme celles d'un père qui voit
« sous ses yeux ses enfants déchirés par des serpents et des
« bêtes cruelles, et leurs membres emportés de tous côtés.
« Nous qui nous étions donné tant de peines, et qui avions
« répandu tant de sueur pour leur régénération, nous regar-
« dions avec raison leur perte comme une calamité. Notre
« douleur a été proportionnée à la joie que nous avions éprou-
« vée lorsque nous les vîmes pour la première fois délivrés
« des erreurs du paganisme. Nous avons versé des larmes, et
« nous en versons encore, et nous ne donnerons point de repos
« à nos yeux, jusqu'à ce que nous les ayons fait revenir, s'il
« est possible, dans le tabernacle du Seigneur. Cependant,
« nous avons condamné dans un concile (le concile supposé)
« ces nouveaux apostats, ces ministres de l'antechrist, dignes
« de mille morts; ces dévastateurs, qui ont arraché et détruit
« de jeunes plantes encore tendres; nous les avons condamnés
« comme des imposteurs perfides, comme des ennemis de
« Dieu, en renouvelant les condamnations des apôtres et des
« conciles, et en les publiant partout : car le soixante-quatrième
« canon des apôtres porte déposition contre les clercs qui
« jeûnent le dimanche ou le samedi, et excommunication
« contre les laïques; et le cinquante-cinquième canon du
« sixième concile, le renouvelle contre les Romains. Le qua-
« trième canon du concile de Gangres prononce anathème
« contre ceux qui rejettent les prêtres mariés, et le concile
« sixième le renouvelle contre les Romains. » Ce que Photius
appelle le sixième concile, est le concile *in Trullo*, toujours
rejeté par l'Église romaine, qui ne reconnaissait non plus
que cinquante canons des apôtres. « Pour ce qui regarde,
« ajoute-t-il, le retranchement de la première semaine de ca-
« rême, et l'onction réitérée, il n'est pas nécessaire de les con-
« *damner*, il suffit d'en faire mention pour faire voir le comble
« *d'impiété*. Pour ce qui est du blasphème contre le Saint-Es-

« prit et contre toute la Trinité, cet article seul suffirait pour les « rendre dignes de mille anathèmes. Nous avons cru, mes « frères, devoir vous donner connaissance de tout ceci, sui- « vant l'ancien usage de l'Église : nous vous prions de con- « courir à la condamnation de ces articles impies ; de ne point « abandonner le poste éminent que vous ont laissé vos prédé- « cesseurs, et de nous envoyer des légats ornés de sagesse et de « vertu, doués du don de la parole, qui puissent dignement « représenter vos personnes. Nous espérons ainsi ramener les « Bulgares à la foi qu'ils ont d'abord reçue. Et ils ne sont pas « les seuls qui ont embrassé le christianisme : les Russes, si fa- « meux pour leur barbarie et leur cruauté, qui, après avoir « soumis leurs voisins, ont attaqué l'empire romain, se « sont eux-mêmes convertis, et ont reçu un évêque. Nous « avons aussi reçu d'Italie une lettre synodique, pleine d'é- « tranges plaintes des habitants contre leur évêque, où ils « nous conjurent de ne les pas laisser sous la tyrannie qui les « accable, au mépris de toutes les lois ecclésiastiques (1). « Nous en avions déjà reçu autrefois des avis par Basile, « Zosime, Metrophane, prêtres et moines, et quelques autres, « qui nous priaient avec larmes de venir au secours des Églises. « Nous venons encore de recevoir des lettres de différentes « personnes, remplies de lamentations pitoyables, qu'ils nous « ont conjuré de faire passer à tous les siéges métropolitains et « apostoliques. Nous vous en envoyons des copies, afin que « l'on puisse prononcer sur ce sujet en commun, quand le « concile œcuménique sera assemblé : quelques prélats sont « déjà arrivés, et nous attendons dans peu les autres.

« Nous croyons devoir ajouter, que vous ne manquiez pas « de recevoir dans toutes vos Églises le septième concile œcu- « ménique ; car nous avons ouï dire que quelques-unes ne le « reconnaissent pas encore, quoiqu'elles observent fidèlemen « ce qu'il a ordonné. Toutefois, on a vu y assister des légats des

(1) Lettres de Teutgaud *et de Gonthier*.

« quatre grands siéges, d'Alexandrie, de Jérusalem et d'Antio-
« che, de l'ancienne Rome; et notre oncle, le très-saint homme
« Taraise, archevêque de Constantinople. Ce concile a condamné
« l'impiété des Iconoclastes; mais peut-être n'a-t-il pas été fa-
« cile de vous en porter les actes, à cause de la domination
« des Arabes. Vous devez donc le mettre au rang des six con-
« ciles œcuméniques; autrement ce serait introduire un schisme
« injurieux à l'Église, et favoriser les Iconolastes, dont je sais
« que vous n'avez pas moins d'horreur que des autres héréti-
« ques. » Il termine par ces paroles : « Que Jésus-Christ Notre-
« Seigneur, vrai Dieu, le premier et le souverain pontife,
« vous élève au-dessus des ennemis qui vous environnent,
« vous accorde la grâce de mener une vie tranquille et heu-
« reuse, et vous fasse parvenir à cette patrie céleste, le séjour
« des bienheureux, où il n'y a plus ni douleur ni gémissement,
« ni humiliation, par ce même Jésus-Christ notre Dieu, à qui
« est honneur et puissance dans les siècles des siècles (1). »

Telle est la lettre circulaire de Photius, la première pièce connue où les Grecs aient accusé ouvertement d'erreur les Latins; mais il est remarquable que Photius ne les a accusés que depuis sa condamnation, quoique l'addition au symbole et les autres points qu'il nous reproche ne fussent pas nouveaux. Car il est bien certain que lorsqu'il écrivit au Pape sa lettre synodique, et lui envoya sa confession de foi, pour faire approuver son ordination, l'Église romaine n'avait pas une autre créance ni d'autres pratiques que sept ou huit ans après. Photius lui-même, dans la lettre qu'il envoya au Pape par le secrétaire Léon, disait que chaque Église devait garder ses usages, et en donnait pour exemples, entre autres, le jeûne des samedis et le célibat des prêtres.

Photius ne s'arrêta pas en si beau chemin : plein de rage pour avoir été condamné de nouveau à Rome, rongé d'envie pour avoir perdu son autorité sur les Bulgares, furieux de

(1) *Epist.* 2, *édit.* de Lond., p. 47.

l'affront qu'on lui avait fait de réitérer le sacrement de confirmation, il emploie toutes les ressources de son esprit pervers pour rendre l'Église latine odieuse, pour exciter les esprits à la révolte. Il écrit donc de tous côtés des lettres du genre de celle que nous venons de lire; il ne craint pas de se servir du mensonge et de la calomnie, pourvu qu'il parvienne à son but. C'est ce qu'il fait dans une lettre adressée au roi des Bulgares, par les empereurs Michel et Basile, dont il était l'écrivain et l'instigateur. Dans cette lettre, il reproduit les mêmes griefs que dans celle qu'il avait écrite aux Orientaux : il va même plus loin en y ajoutant diverses calomnies, comme celles de faire le saint chrême avec de l'eau, de condamner le mariage, de poser un agneau sur l'autel dans le temps de l'oblation ecclésiastique, et des deux oblations n'en faire qu'une; d'élever des diacres à l'épiscopat, sans les faire passer par l'ordre de la prêtrise. Il va jusqu'à faire un crime à l'Église romaine d'ordonner aux clercs de se raser la barbe (1). Le roi des Bulgares, en recevant cette lettre, n'eut rien de plus pressé que de l'envoyer au Pape, et c'est ainsi que Nicolas apprit toutes les démarches de Photius.

Le Pape, en lisant cette lettre avec quelques autres écrits de ce genre, en fut vivement alarmé. Il voyait en Photius un dangereux ennemi de l'Église, contre lequel il fallait prendre les mesures les plus sérieuses. Dans cette circonstance grave, il eut recours aux lumières des évêques et des docteurs de France. Il écrivit à Hincmare, archevêque de Reims, qui venait de se réconcilier avec le saint-siége, pour lui exposer les griefs des Grecs contre l'Église latine, et le prier de les faire connaître à tous les métropolitains, afin qu'ils les fissent examiner dans les conciles provinciaux, et donnassent leur avis, que Hincmare était chargé de lui transmettre. Voici en quels termes il s'exprime. Le Pontife, après avoir donné une relation succincte de ce qui s'est passé entre les deux siéges, et

(1) *Nicol. epist. 70, Labb.*, t. VIII, p. 468.

indiqué la source de la haine et de l'envie des Grecs contre les Latins, qu'il trouve dans l'opposition du saint-siége à l'intrusion de Photius, et dans la soumission des Bulgares à l'Église romaine, dit : « Les empereurs grecs, Michel et Basile, ont « écrit une lettre au roi des Bulgares, que ce prince s'est em« pressé de nous envoyer par nos légats. Nous avons jugé, en « la lisant, que ceux qui l'ont dictée ont trempé leur plume « dans le lac du blasphème, et qu'au lieu d'encre ils se sont « servis de la fange de l'erreur. Ils ne condamnent pas seule« ment notre Église, mais toute l'Église latine, parce que nous « jeûnons le samedi, et que nous enseignons que le Saint« Esprit procède du Père et du Fils : car ils prétendent qu'il « procède seulement du Père. Ils nous reprochent d'avoir en « horreur le mariage, parce que nous l'interdisons aux prêtres. « Ils nous font aussi un crime de ce que nous ne permettons « pas aux prêtres d'oindre de chrême le front des baptisés ; et « ils se persuadent faussement que nous faisons le chrême avec « l'eau de rivière. Ils nous condamnent encore de ce que nous « ne faisons pas abstinence de chair huit semaines avant « Pâques, et de ce que nous mangeons du fromage et des œufs la « septième semaine avant la même fête. Ils nous accusent ca« lomnieusement d'offrir à Pâques, à l'exemple des juifs, un « agneau sur l'autel avec le corps du Seigneur, et ils nous font « aussi un crime de ce que nos clercs se rasent la barbe. Ils « nous accusent d'ordonner évêques des diacres, sans les avoir « auparavant promus à la prêtrise. Enfin, ce qui est plus in« sensé, avant que de recevoir nos légats, ils veulent les obli« ger à donner une profession de foi, où ces articles et ceux « qui les tiennent soient anathématisés, et à présenter des « lettres canoniques à celui qu'ils nomment leur patriarche « universel. »

Le Pape, après l'exposition de ces griefs, ordonne à chaque métropolitain d'assembler son concile provincial, pour chercher ce qu'il convient de répondre à ces diverses accusations, *et recommande* à Hincmare de lui envoyer ce qu'ils auront

trouvé de plus plausible. « Car, ajoute-t-il, l'ennemi, soit visible, soit invisible, ne craint rien tant en nous que la concorde. Marchons donc contre les ennemis communs, non par « troupes séparées, mais tous ensemble, de concert, et comme « une armée rangée en bataille (1). »

On voit par cette lettre que le Pape comprend toute l'étendue du mal que pourra faire Photius avec son prodigieux talent, et la nécessité de lutter désormais contre lui, non plus corps à corps, comme on l'avait fait jusqu'à présent, mais avec tous les évêques ensemble, avec une armée rangée en bataille.

Le Pape écrivit une lettre particulière à Charles le Chauve, pour le prier de permettre aux évêques de s'assembler à ce sujet (2). Hincmare remplit fidèlement la commission du Pape. Il donna lecture de sa lettre au roi en présence de plusieurs évêques, et l'envoya ensuite aux métropolitains, selon l'ordre qu'il en avait reçu (3). D'illustres champions entrèrent en lice, entre autres Énée, évêque de Paris, et Odon, évêque de Beauvais. Le plus distingué et le plus solide fut Ratram, moine de Corbie, qui fit un ouvrage fort remarquable contre Photius, ouvrage qui nous est parvenu avec celui d'Énée de Paris (4).

L'ouvrage d'Énée n'est guère qu'un recueil de passages extraits de l'Écriture et des Pères, à l'appui des dogmes ou des usages combattus par les Grecs. L'évêque nous révèle quelques coutumes dignes d'être remarquées ; ainsi, en parlant de l'abstinence du carême, il dit : « L'usage est différent selon les divers pays. L'Égypte et la Palestine jeûnent neuf semaines avant Pâques ; une partie de l'Italie s'abstient de toute nourriture cuite trois jours de la semaine, pendant tout le carême, et se contente des fruits et des herbes dont le pays abonde. Mais ceux qui n'ont pas cette diversité d'herbes et de fruits ne peuvent se passer de quelque nourriture cuite au

(1) Epist. 70, Labb., t. VIII, p. 470.
(2) Epist. 57, ap. Labb., t. VIII, p. 445.
(3) Labb., t. VIII, p. 476.
(4) Fleury, *liv. LI, n. 15, t. XI, p.* 201.

feu. La Germanie en général ne s'abstient, pendant tout le carême, ni du lait, ni du beurre et du fromage, ni des œufs, sinon par dévotion particulière (1). »

L'écrit de Ratram est bien plus profond : il est divisé en quatre livres, dont les trois premiers concernent la procession du Saint-Esprit, qui était le point le plus important de la discussion. Ratram justifie avec une grande érudition et une logique pressante, la croyance des Latins sur ce sujet, par des preuves nombreuses de l'Écriture et des Pères. Il se plaint, dès l'entrée de son ouvrage (2), « que des empereurs se mêlent de disputer des dogmes et des cérémonies de la religion. Leur devoir, dit-il, est d'apprendre dans l'Église, et non pas d'y enseigner. Ils sont chargés des affaires de l'État et des lois du siècle : qu'ils se tiennent dans leurs bornes, sans entreprendre sur le ministère des évêques. Pourquoi ces nouveaux docteurs reprennent-ils maintenant ce que leurs prédécesseurs ont toujours respecté ? L'Église romaine n'enseigne ni ne pratique rien de nouveau. »

Dans le quatrième livre, Ratram traite des autres reproches que les Grecs faisaient aux Latins. « On aurait pu les passer sous silence, dit-il, puisqu'ils ne regardent point la foi, si ce n'était le péril de scandaliser les faibles. Il ne s'agit ici que des coutumes des Églises, qui ont toujours été différentes, et ne peuvent être uniformes. Dès le commencement, dans l'Église de Jérusalem, les biens étaient en commun ; mais on n'obligeait pas les autres Églises à l'imiter. » Il rapporte ensuite le passage de Socrate, touchant les différents usages des Églises (3).

Venant au détail, il commence par le jeûne du samedi, et soutient que la plupart des Églises d'Occident ne l'observent pas, et que celle d'Alexandrie l'observe comme la romaine. Au fond, cette pratique est de soi indifférente : sur quoi il

(1) Spicileg., t. VII, *initio*.
(2) C. 1.
(3) Socr., Hist., lib. V, c. 22. — Fleury, liv. XXVI, n. 50.

cite la lettre de saint Augustin à Casulan (1), et ajoute que dans la Grande-Bretagne on jeûnait tous les vendredis, et dans les monastères d'Hibernie, toute l'année, hors les dimanches et fêtes. « Il est étonnant, dit-il, que les Grecs nous reprochent le jeûne du samedi, eux qui ne trouvent point mauvais que par tout l'Orient on jeûne le mercredi et le vendredi, quoique ces jeûnes ne soient point, d'obligation à Constantinople.

« Ils nous reprennent de ce que nous n'observons pas avant Pâques (2) l'abstinence de chair pendant huit semaines, et pendant sept semaines l'abstinence des œufs et du fromage : comme si leur coutume était générale, au lieu que plusieurs ne jeûnent que six semaines avant Pâques, d'autres sept, d'autres huit et quelques-uns jusqu'à neuf. Et ceux qui en jeûnent sept ou huit ne se contentent pas, comme les Grecs, d'une simple abstinence dans le temps qui précède la sixième. Les Grecs sont bien au-dessous de ceux qui, pendant tout le carême, ne mangent rien de cuit, ou ne vivent que de pain ou d'herbes sans pain, ou ne mangent qu'une fois ou deux la semaine. Tous conviennent que le jeune pascal doit être de quarante jours; mais les uns jeûnent six semaines entières, hors les dimanches, et quatre jours de la septième, comme l'Église romaine et tout l'Occident; les autres ne jeûnent point les samedis, non plus que les dimanches; d'autres retranchent aussi les jeudis, et remontent jusqu'à huit ou neuf semaines pour trouver les quarante jours. »

Tondre ou raser la barbe ou les cheveux, sont pratiques indifférentes, qui ne méritent pas d'être relevées (3). Le célibat des prêtres est plus important (4). « Il y a, dit-il, de quoi s'étonner, si les Grecs ne comprennent pas que les Romains sont louables sur cet article; et s'ils le comprennent, il faut

(1) August., ep. 86.
(2) C. 4.
(3) C. 5.
(4) C. 6.

s'affliger de ce qu'ils parlent contre leur conscience. Si c'est condamner le mariage que de s'en abstenir, il a donc été condamné par tous les saints qui ont gardé le célibat, et par Jésus-Christ lui-même, qui toutefois l'a autorisé, en assistant à des noces. Les Romains en usent de même, puisque chez eux on célèbre des mariages. Mais les prêtres suivent le conseil de saint Paul, et renoncent au mariage afin d'être dégagés des soins de la vie, et plus libres pour prier et exercer leur saint ministère (1).

« Il n'y a que les évêques qui doivent faire aux baptisés l'onction du saint chrême sur le front (2), pour leur donner le Saint-Esprit. Outre la tradition de l'Église, nous avons l'autorité de l'Écriture dans les actes des apôtres, où il est dit que saint Pierre et saint Jean furent envoyés à Samarie, pour communiquer le Saint-Esprit par l'imposition des mains (3). » Ratram cite ici la décrétale du Pape Innocent I à Decentius. Quant à ce que disaient les Grecs, que les Latins faisaient le chrême avec de l'eau : « C'est, dit-il, une imposture; nous le faisons comme tous les autres, avec du baume et de l'huile (4), Il est faux aussi que chez nous on consacre un agneau (5), et que l'on ordonne évêque des diacres sans avoir reçu l'ordre de prêtrise (6). Mais les Grecs, qui nous font ce reproche, ordonnent évêques de purs laïques. »

(1) I. Cor. VII, 6, etc. — (2) C. 7.
(3) Act VIII, 14. — (4) C. 8.
(5) Ce qui a donné lieu à ce reproche, ce sont quelques usages locaux, et peut-être superstitieux. Valfride Strabon, auteur bénédictin du même siècle, rapporte que, dans quelques endroits, on offrait près de l'autel un agneau le jour de Pâques, ce qu'il condamne comme un reste de superstition judaïque. Son jugement est peut-être trop sévère, car on trouve dans le missel romain une bénédiction pour l'agneau de Pâques, qui n'est autre chose qu'une prière comme celles par lesquelles on bénit le pain et autres objets; ce qui est loin d'une consécration. Et Ratram pouvait traiter ce reproche de calomnie; mais Photius, avec sa mauvaise foi ordinaire, profite de ces usages, les interprète à sa façon, et en fait un crime aux Latins pour les rendre odieux aux Grecs.
(6) Énée de Paris avoue que quelquefois on a ordonné des diacres évê-

Ratram revient enfin à la primauté de l'Église, que les Grecs prétendaient avoir été transportée de Rome à Constantinople avec l'empire. « Mais, dit-il, Socrate, historien grec (1), parlant, du concile d'Antioche, assemblé par les Ariens, dit que Jules, évêque de Rome, n'y était point, ni personne pour lui : quoique la loi ecclésiastique défende de tenir des conciles sans le consentement de l'évêque de Rome. Dans le concile de Sardique, on permet à tout évêque déposé d'appeler à l'évêque de Rome (2). Les Papes ont présidé par leurs légats à tous les conciles généraux célébrés en Orient : comme à celui de Nicée, par l'évêque Osius et les prêtres Victor et Vincent. Les conciles qu'ils ont approuvés ont été reçus ; ceux qu'ils ont rejetés sont demeurés sans autorité. » Il rapporte ensuite ce qui se passa sous saint Léon, pour casser le faux concile d'Éphèse, et tenir celui de Calcédoine, et le prouve par les lettres des empereurs et de ce saint Pape. Puis il vient aux preuves du vicariat de Thessalonique. Enfin, il montre que l'évêque de Constantinople a toujours été soumis au Pape, et prétend que quand on lui a donné le titre de patriarche, avec le second rang, ce n'était qu'un titre d'honneur sans juridiction (3).

Les évêques de la Germanie firent aussi des réponses qu'ils soumirent à la délibération d'un concile, celui de Worms (4) ; mais ils furent dispensés de les envoyer, à cause des événements qui sont survenus à Constantinople.

Dans l'intervalle, Photius, se fiant à ses manœuvres perfides, triomphe ; il croit avoir remporté une victoire complète, et renversé à tout jamais la papauté romaine. En effet, tout semblait le favoriser et concourir à l'accomplissement de

ques ; mais c'était exceptionnel, et réprouvé peut-être comme un abus. Photius ne manque pas d'en tirer parti.

(1) Socr. 11, Hist., c. 8. — Fleury, liv. XII, n. 10.

(2) Can. 7.

(3) Spicileg., t. II.

(4) Labb., t. VIII, p. 941.

ses desseins. Outre le crédit qu'il s'était acquis auprès des empereurs ses maîtres, et l'ascendant qu'il avait pris dans son clergé, par son savoir, son éloquence et sa dextérité; outre les révolutions qu'avait essuyées l'Occident, depuis plusieurs siècles, par l'inondation des Barbares, révolutions trop favorables au progrès des erreurs et des nouveautés, le Pape avait de puissants ennemis en Europe parmi les souverains, sans compter des prélats qui étaient ses adversaires. Toutes ces conjonctures paraissaient favoriser le schisme universel que Photius méditait. Il se livrait par avance à tout ce que l'imagination vive et ingénieuse d'un homme comme lui, rempli d'orgueil et d'ambition, lui peignait de plus flatteur. Il est dans une espèce de délire. Il prend le titre de patriarche universel dans le sens le plus rigoureux, prétendant que l'empereur Constantin, en transférant le siége de l'empire à Constantinople, y a aussi transféré la primauté de l'Église (1). En un mot, Photius se croyait Pape, tellement qu'on ne voulait plus admettre à Constantinople les légats de Rome, Dominique et Formose, à moins qu'ils n'anathématisassent les prétendues erreurs de l'Église romaine, et qu'ils ne reconnussent Photius pour chef universel de l'Église, en recevant de lui leurs lettres canoniques (2).

L'espace était franchi. Les prétentions de Photius ne sont autre chose que les conséquences des principes qu'avaient posés les évêques ambitieux de Constantinople, et contre lesquels les Papes avaient tant lutté. Anatole prétendait au second rang après Rome, en vertu d'un canon qu'il avait obtenu du concile général de Calcédoine. Acace a soutenu les mêmes prétentions. Euphémius avait ramené la discussion sur un autre terrain, prétendant qu'il devait occuper ce rang, à cause du séjour de l'empereur à Constantinople. De là, il n'y avait plus qu'un pas à faire pour arriver à la primauté. Cepen-

(1) Nicol. epist. 70, Labb., t. VIII, p. 471 et 472.
(2) Nicol. epist. 70, Labb., t. VIII, p. 471.

dant personne n'osait le faire, et Jean le Jeûneur, tout en prenant le titre de patriarche œcuménique, n'osait s'égaler au pontife de Rome. Photius est plus hardi, il brise toute barrière, franchit le pas, prétendant que la primauté lui appartient, parce que Constantin l'avait transférée à Constantinople avec le siége de l'empire.

Mais ce malheureux s'appuie sur un bras de chair; au moment où il s'élève dans son délire, et qu'il s'égale au cèdre du Liban, Dieu l'abat tout à coup :

Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

Déjà, depuis quelque temps, la paix n'existait plus entre les deux empereurs. Michel avait conçu des desseins funestes contre Basile; son ombrageuse politique lui avait inspiré l'envie de se défaire de son collègue, qui, par ses bonnes qualités, faisait paraître les siennes encore plus mauvaises. Cette disparité de mœurs et de caractère formait une antipathie secrète entre ces deux princes, qui ne se regardaient plus que d'un œil chagrin et jaloux (1). Disons plus, Basile avait hasardé de faire des remontrances à Michel, pour l'engager à vivre avec plus de décence, et à ne pas déshonorer la majesté du trône par une vie licencieuse. Ce dernier avait trouvé mauvais qu'un homme qu'il avait tiré de la poussière pour lui faire partager sa puissance s'ingérât de lui donner des avis : aussi, pour témoigner son mécontentement, chercha-t-il à inspirer à Basile les plus grands dégoûts; mais l'affront le plus sensible qu'il pût lui faire, fut de lui associer un rameur de la galère impériale, l'un des plus beaux hommes de l'empire, à qui il fit prendre les ornements impériaux (2). Il se nommait Basilicin. Cette cérémonie fut accompagnée de paroles très-offensantes pour Basile, que celui-ci prit pour un sanglant outrage; car l'empereur, en introduisant le nouveau César dans le sénat, dit :

(1) Glicas.
(2) Curopal. ap. Baron., ann. 867, n. 80.

« Je devais faire empereur celui-ci, plutôt que Basile; je me « repens d'avoir élevé Basile à cette dignité. » Il faut ajouter à ceci, que quand l'empereur était ivre, il commandait, comme nous l'avons déjà fait observer, de couper les oreilles à l'un, le nez à l'autre, la tête à un troisième. Ce que Basile empêchait d'exécuter, craignant plus pour lui que pour les autres. Michel voyant qu'il trouvait en Basile un obstacle à l'exécution de ses ordres sanguinaires, chercha à se défaire de lui. Dans une partie de chasse, il ordonna à un de ses serviteurs de lancer un trait contre Basile, en faisant semblant de le lancer contre un animal. Le coup manqua, et Basile fut averti du danger qu'il courait. Il eut désormais à choisir entre se laisser tuer et tuer l'empereur. Il choisit ce dernier parti. La mort de Michel fut donc résolue.

La partie liée, le complot formé, Basile et ses confidents se transportèrent à l'appartement de Michel, où ce prince s'était retiré après s'être livré à son intempérance ordinaire. La garde postée à son appartement voulut s'opposer à ce qu'ils entrassent, soit qu'elle fît simplement son devoir, soit qu'elle soupçonnât quelques mauvais desseins. Les conjurés opposèrent la violence à la résistance; ce conflit bruyant et tumultueux réveilla l'empereur, et dissipa en lui les vapeurs du vin : il ne put douter que l'on n'en voulût à lui, et il se crut perdu s'il n'était secouru. Il appela à son secours, afin de garantir sa tête du coup dont elle était menacée; mais on avait pris des précautions pour que toute espèce de secours lui manquât. A l'aspect d'une défection si générale, l'infortuné Michel, se voyant abandonné, s'abandonna lui-même : cet assaut brusque, violent et imprévu l'atterra de telle sorte, que son âme abrutie par l'intempérance et amollie par la volupté se trouva incapable de ce noble désespoir qui met son salut à n'en point attendre et qui ne cherche de ressource que dans lui-même, et de cette espérance héroïque qui hasarde tout avant que de rien perdre. Mais son sort fut bientôt décidé : on entra dans sa chambre après qu'on en eut forcé la garde et enfoncé la

porte; le premier qui l'atteignit lui coupa du même coup de sabre les deux mains qu'il tenait levées dans son désespoir, et le second lui enfonça le poignard dans le sein (1), lui faisant une large ouverture, tellement que les entrailles sortirent de son corps. La mort fut instantanée.

C'est ainsi que périt ce tyran de la nouvelle Rome, qui, par ses vices et ses crimes, y avait fait revivre en lui le détestable fils d'Agrippine (Néron). Sa fin est digne de sa vie : elle était le juste châtiment de ses débauches, de ses outrages envers sa mère et envers l'Église, de ses profanations sacriléges des cérémonies du culte, et de sa licence effrénée. Il fut frappé le 24 septembre 867, à trois heures de la nuit, dans la vingt-huitième ou vingt-neuvième année de son âge, après avoir régné vingt-cinq ans et huit mois, depuis la mort de son père Théophile : savoir, quinze ans, huit mois et quelques jours avec sa mère, huit ans et huit mois seul, et seize mois avec Basile (2). Il s'était rendu si odieux à ses sujets, qu'il ne fut ni pleuré, ni regretté de personne. Sa mort, bien loin de causer aucun trouble, excita au contraire les transports de la joie la plus vive. L'armée, le peuple, le sénat, éclatèrent en applaudissements : chacun s'empressa d'obéir à celui qu'on regardait comme envoyé du ciel pour délivrer la terre d'un monstre aussi indigne de porter le sceptre qu'incapable de gouverner les hommes.

(1) Glicas. — Manassès. — Cédren. — Curapal. ap. Baron., ann. 867, n. 88, 89 et 90.

(2) Baron., ann. 867, cum critic. Pagii, n. 90.

LIVRE VI.

867—870.

Dès le lendemain de la mort de Michel, Basile fut proclamé seul empereur. Ce fut un jour de triomphe pour l'Église, et de joie pour le peuple. On déclara libres tous ceux qui étaient enfermés et persécutés pour la foi : chacun eut à se réjouir de revoir un de ses parents ou de ses amis. L'empereur se rendit avec pompe et au milieu des acclamations publiques à la grande Église, d'où, après avoir rendu des actions de grâces à Dieu, il revint dans son palais, distribuant sur son passage, au peuple, une grande somme d'argent qu'il avait tirée, non du trésor, qui était vide, mais de sa propre cassette; l'impératrice Eudocie, sa femme, fit de même de son côté avec ses deux fils (1).

Le jour suivant, il chassa Photius du siége patriarcal et le relégua dans le monastère de Scépé. Ce fut un des premiers actes de son gouvernement. Ainsi Photius, qui avait dépouillé le pasteur légitime, fut dépouillé à son tour, et obligé de cacher sa honte dans une obscure retraite (2). Zonaras dit que Photius fut chassé parce qu'il avait eu le courage de reprocher à Basile l'assassinat de Michel et de lui refuser la communion. Ainsi, un refus de communion aurait fait chasser Ignace, et un semblable refus l'aurait rétabli sur son siége. Mais cette raison n'est pas vraisemblable. Photius, qui s'était toujours conformé aux circonstances, et qui ne tenait compte d'aucun crime,

(1) Critic. Pagii, apud Baron., ann. 867, n. 100-103.
(2) Nicetas ap. Labb., t. VIII, p. 1226.

n'était pas homme à refuser la communion à un empereur qu'il voyait seul maître. D'ailleurs, il n'est pas vraisemblable que Basile, tout préoccupé de son triomphe, ait demandé la communion le jour de son intronisation. Disons donc que Zonaras, qui a écrit trois cents ans après l'événement, et qui était fortement attaché au schisme des Grecs, a inventé ce fait pour justifier l'auteur du schisme; car les historiens contemporains, Nicétas, l'Porphyrogénète, n'en parlent pas.

La vraie raison qui a déterminé Basile, c'est qu'il connaissait Photius depuis longtemps. Il détestait sa perfidie dont il avait eu tant de preuves, et voulait mettre un terme aux troubles qu'avait causés son intrusion. Il s'empressa donc de le chasser aussitôt qu'il fut maître.

Le lendemain, il envoya sur l'un de ses grands vaisseaux, Élie, commandant de la flotte impériale, pour ramener à Constantinople le patriarche légitime avec tout l'honneur qui lui était dû : en attendant sa réintronisation, il lui donna pour logement le palais de Manganès, qui était sa maison paternelle. Le rappel d'Ignace, la déposition de Photius, firent changer de face au théâtre, et ouvrirent une nouvelle scène. La sainteté du premier avait pris un nouveau relief dans ses disgrâces; son retour même fut marqué dans toute sa conduite par des actions et des paroles si sages qu'il ne causa pas moins d'admiration à ses ennemis qu'à ses partisans; enfin, toutes les vertus remontèrent avec lui sur le siége patriarcal, et tous les vices en furent bannis. Pour compléter la manifestation de son innocence et faire connaître de quels artifices on s'était servi pour le calomnier, l'empereur ne vit rien de mieux que de s'emparer des papiers de Photius. Il lui envoya donc incontinent l'ordre de livrer, sans aucun délai, tous les papiers qu'il avait emportés avec lui en quittant le palais patriarcal. Cette action fit admirer la justesse de ses vues et la sagesse de ses mesures. A l'intimation de ces ordres, l'impie n'hésita point de se parjurer, puisqu'il assura avec serment « que sa sortie avait « été si *précipitée, qu'il* n'avait pas eu le loisir d'en prendre

« aucun (1). » Mais un faussaire peut-il craindre de se faire parjure? Déjà depuis longtemps il faisait un jeu du serment.

Pendant qu'il s'excusait par un mensonge, les domestiques de Bahanès, qui était l'officier que l'empereur lui avait député, aperçurent quelques-uns de ceux de l'usurpateur qui se hâtaient de cacher dans des roseaux sept sacs pleins et cachetés avec du plomb; ils les prirent et les portèrent à l'empereur. On y trouva deux volumes enrichis d'or et d'argent; couverts d'une étoffe de soie, et parfaitement bien écrits, dont le premier contenait les actes de sept séances synodales tenues contre Ignace, appuyés de nombreuses souscriptions qui n'avaient jamais eu lieu, mais que Photius, familier avec l'imposture, avait controuvées et écrites à plaisir. C'est un concile supposé, comme celui qui a été tenu contre le pape Nicolas. Au commencement des séances, on voyait le portrait d'Ignace, très-bien peint; Asbestas, le consécrateur de Photius, y avait exercé son talent supérieur dans la peinture. En la première de ces figures, le saint patriarche était traîné, fouetté, avec cet écriteau sur la tête, *le Diable*. En la seconde, on le tirait avec violence, on lui crachait au visage, avec cette inscription, *le principe du péché*. En la troisième, il paraissait renversé du trône patriarcal, avec ce titre au-dessus, *le fils de perdition*. En la quatrième, il était lié et chassé honteusement, avec ces mots, *l'avarice de Simon le magicien*. En la cinquième, il avait une fourche au cou, et cette calomnie était écrite au-dessus, *voici celui qui s'élève au-dessus de Dieu*. En la sixième, il était condamné, avec ces paroles, *l'abomination de la désolation*. En la septième et dernière, il était représenté traîné et décapité, avec cette inscription, *l'Antechrist*. » Cela est si diabolique, dit Nicétas, dans la vie du bienheureux Ignace, que, ne pouvant le rapporter sans horreur, je l'aurais couvert

(1) Ὁ δὲ ὅρκοις ἐψεύδετο, μηδὲν τοιοῦτον ἐκεῖθεν λαβεῖν, τῷ κατεπείγοντι πρὸς τὴν κατάβασιν. Nicetas, ap. Labb., t. VIII, p. 1226.

avec le voile du silence, si je ne voyais les partisans des auteurs de ces impiétés non-seulement n'en pas rougir, mais s'en glorifier ouvertement, et parler encore de Photius comme d'un saint personnage. Ceux qui assistèrent à la lecture de ces séances supposées, ont juré par la crainte du Seigneur et par la gloire de sa puissance (c'est ainsi que s'exprime encore Nicétas), qu'il y avait cinquante-deux chefs d'accusation contre Ignace, tous connus notoirement faux, et qui n'ont pu être imaginés que par cet esprit également furieux et impie. Cet homme qui avalait l'iniquité comme l'eau, avait laissé de la place à la fin de chacune de ces accusations pour donner lieu de signer à ceux qu'il pourrait encore séduire (1). » Voilà ce que renfermait le premier de ces volumes.

Le deuxième était un recueil des actes du prétendu concile tenu contre le Pape Nicolas, lequel contenait toutes sortes d'outrages et d'imputations calomnieuses, pour autoriser la condamnation et la déposition de ce grand pontife. Il était écrit d'un style si envenimé, qu'il était facile de reconnaître la plume de Photius, lequel avait fait faire deux exemplaires de chacun de ces deux volumes, dont il s'était réservé l'un et avait envoyé l'autre à l'empereur Louis II, par les deux évêques ses émissaires, Zacharie et Théodore; espérant par cette manœuvre engager ce prince à chasser le Pape, comme légitimement flétri par la sentence d'un concile (2). Telle est la méchanceté de ces esprits outrés, qui sont, comme l'on voit, capables des plus grands excès. La vigilance et l'activité qu'apporta Basile dans cette circonstance, pour manifester dans le plus grand jour et l'innocence d'Ignace et les intrigues criminelles de Photius, le rendirent possesseur de ces quatre volumes, parce que les deux émissaires de l'usurpateur avaient été arrêtés en chemin par ses ordres. Ces volumes, d'abord exposés en plein sénat, le furent ensuite dans la

(1) Nicetas apud Labb., t. VIII, p. 1227

(2) *Nicetas apud Labb., t. VIII, p. 1227.*

grande Église, comme des témoignages authentiques des impostures du faux patriarche. Tous étaient étonnés, dit Nicétas, non-seulement de la profonde perfidie de cet homme, mais encore de la patience de Dieu, qui diffère pendant si longtemps le jour de sa vengeance. Ces livres furent produits ensuite au huitième concile général, avec tous les reproches que méritait cette infamie (1).

Mais il est temps de voir dans tout son éclat le triomphe du pasteur légitime. L'empereur le fit venir dans son palais, et le combla de mille éloges en présence de la plus nombreuse et de la plus brillante assemblée que l'on pût former à ce dessein; ensuite il le rétablit dans son siége, aux acclamations de tout son peuple, qui regarda ce jour comme un des plus heureux pour lui. Cette réintronisation eut lieu un dimanche, du même mois que neuf ans auparavant il avait été déposé de son patriarcat (2); et l'on peut dire que ces neuf ans furent neuf ans de combats et de gloire. Il fut conduit processionnellement à son église avec un grand applaudissement de toute la ville. Arrivé à la grande porte, il fut reçu par le corps des patrices: tous étaient pleins de respect et de vénération pour le prélat. Lorsqu'il entrait dans l'église, le prêtre qui célébrait la messe était arrivé à la préface et chantait ces paroles: *Rendons grâces à Dieu, gratias agamus Domino Deo nostro*. Le peuple, faisant allusion à la délivrance d'Ignace, éleva une voix unanime pour répondre par ces paroles, *dignum et justum est, cela est digne, cela est juste*. Cette coïncidence fut regardée comme un heureux présage par les Grecs. Ainsi cette lumière remise sur le chandelier de la religion, plus éclatante que jamais, répandit ses rayons de toutes parts: cet admirable pasteur rendu à ses brebis les reconnut et fut reconnu d'elles avec plus de tendresse et d'amour qu'avant sa déposition. Tous ceux que le cruel usurpateur avait fait [illegible]

(1) Nicetas ap. Labb., t. VIII, p. 1227.

(2) Anastas. — Nicetas ap. Labb., t. VIII, p. 1227.

exiler ou renfermer, revinrent avec joie au sein de leurs familles (1).

L'empereur s'empressa d'envoyer à Rome Euthymius, un de ses écuyers, avec une lettre qui ne nous est pas parvenue, pour avertir le Pape de l'heureuse révolution qui venait de s'accomplir. Mais le Pape Nicolas, qui avait tant travaillé pour rétablir la paix de l'Église de Constantinople, n'existait plus; il était mort le 13 novembre 867, sans savoir que, depuis plus d'un mois, ses efforts étaient couronnés de succès. Cette nouvelle eût été une grande consolation pour le pontife mourant. La lettre de l'empereur fut reçue par Adrien II, successeur de Nicolas. Ce saint pontife, non moins zélé pour l'honneur et la paix de l'Église que son prédécesseur, eut une joie sensible de cet heureux changement. Cette joie était digne de sa piété; car avant que de monter sur le trône de saint Pierre, il avait fait briller en sa personne l'éclat des plus grandes vertus. C'était un personnage d'un mérite éminent; il avait toutes les qualités de l'esprit et du cœur qui peuvent rendre un homme accompli, étant irréprochable dans toute sa conduite, sage dans ses projets, équitable dans le choix des moyens pour les conduire à leur but; enfin, il réunissait toutes les belles qualités que la nature et l'éducation, les soins et l'expérience peuvent donner à un mortel. Pour Ignace, il avait repris les fonctions patriarcales. Le premier usage qu'il fit de son autorité après sa réintégration, fut d'interdire de toutes fonctions sacrées, non-seulement l'usurpateur et ceux qui avaient reçu de ses mains l'onction, soit épiscopale, soit sacerdotale, mais encore tous ceux qui avaient communiqué avec lui et adhéré à son intrusion. Il fit plus, il pria l'empereur de convoquer un concile, pour remédier à tant de maux dont l'Église avait été affligée. Le prince ne put se refuser à une demande si religieuse; et, pour preuve de son acquiescement, il envoya aussitôt à Rome un de ses écuyers, Basile, surnommé Pinacas, avec Jean, mé-

(1) *Cedren.*

tropolitain de Silée, dont l'amitié pour Ignace n'avait souffert ni éclipse ni altération (1).

Photius eut la hardiesse d'y envoyer aussi des députés : ce fut Pierre, métropolitain de Sardis, un de ses adhérents les plus opiniâtres ; il était accompagné d'un moine, nommé Méthodius. Ces députés, envoyés pour une cause si différente, partirent séparément sur deux vaisseaux. L'empereur écrivit également aux patriarches d'Orient pour les inviter au concile général (2).

L'archimandrite Théognoste, qui avait entrepris le voyage de Rome au péril de sa vie, du moins de sa liberté, pour instruire le Pape des violences exercées à Constantinople contre le pasteur légitime ; Théognoste demeurait depuis sept ans dans cette capitale de la chrétienté. Michel, qui n'ignorait pas de quel message il s'était chargé, avait voulu l'en punir comme d'une action criminelle. Dans ce dessein, il l'avait revendiqué au Pape comme un malfaiteur qui ne devait trouver aucun asile ; mais le Pape s'était toujours refusé à le livrer. On ne peut dire combien ce généreux ami d'Ignace partagea l'allégresse publique à la nouvelle de son rétablissement : il voulut s'en retourner immédiatement à la ville impériale de compagnie avec Euthymius ; il demanda donc et obtint une audience de congé du Pape, qui le fit dépositaire de deux lettres adressées, l'une à Basile, l'autre à Ignace : elles sont toutes deux datées du 8 août 868. Adrien y déclare qu'il suivra inviolablement les traces de son prédécesseur dans l'affaire de l'Église byzantine. Il y exprime la joie qu'il ressent de la réunion des deux Églises, en rend grâces à Dieu, et recommande à l'empereur et à Ignace l'archimandrite Théognoste, dont il fait un brillant éloge (3).

Le Pape Adrien ne tarda pas à donner des preuves du zèle

(1) Anast. — Nicetas.
(2) *Anast. præf.* in 8^{am} syn. ap. Labb., t. VIII, p. 966.
(3) *Hadr. epist.* ap. Labb., t. VIII, p. 1084 et 1085.

qu'il annonçait dans ses lettres. Les députés de l'empereur étaient arrivés à Rome ; mais Pierre de Sardis, député de Photius, qui voyageait sur un autre vaisseau, avait péri par un naufrage. Le moine Méthodius, qui l'accompagnait, avait seul échappé, et il était arrivé à Rome. Dès qu'il connut la tournure que prenaient les affaires, les dispositions marquées, les démarches évidentes du pontife romain à l'égard de l'usurpateur, il ne jugea pas à propos de se montrer pour en défendre les intérêts. Quelque cachée que fût sa demeure, elle vint à la connaissance d'Adrien, qui le fit citer trois fois juridiquement pour qu'il eût à comparaître, et qu'il expliquât les raisons de celui qui l'avait envoyé ; mais Méthodius ne se rendit point à ces citations juridiques ; il fut donc frappé d'anathème et prit la fuite (1).

Les envoyés de l'empereur et du patriarche eurent une réception digne de ceux qu'ils représentaient, et de la mission qu'ils venaient remplir. Le Pape, accompagné des grands de Rome et des évêques qui s'y trouvaient alors, leur donna audience dans la salle de Sainte-Marie Majeure. Aux marques de tendresse avec lesquelles le pontife romain les accueillit, ils répondirent par le témoignage de la plus grande vénération. Après lui avoir offert les présents destinés à son prédécesseur, que l'on avait cru encore vivant, ils lui remirent les lettres de Basile et d'Ignace. Comme on avait douté à Constantinople si les premières, confiées à Euthymius, étaient parvenues à leurs adresses, on y répète tout ce qu'elles contenaient. L'empereur s'exprimait ainsi dans la sienne : « Ayant trouvé, dit le prince, « à notre avénement à l'empire, notre Église privée de son « pasteur légitime, et soumise à la tyrannie d'un étranger, « nous avons chassé Photius, avec ordre de demeurer en re- « pos, et nous avons rappelé Ignace notre père, manifestement « opprimé, et justifié par plusieurs de vos lettres que l'on avait « cachées jusqu'ici avec grand soin : nous vous laissons main-

(1) Anastas., *Labb.*, *t.* VIII, *p. 887*, in Hadr. Vita.

« tenant à approuver ce que nous avons fait, et à régler ce qui « reste à faire, c'est-à-dire, comment doivent être traités ceux « qui ont communiqué avec Photius. Il y a des évêques et des « prêtres qui, ayant été ordonnés par Ignace, et s'étant en- « gagés par écrit à ne le point abandonner, ont manqué à « leurs promesses : d'autres ont été ordonnés par Photius, et « plusieurs se sont engagés à lui, soit par violence, soit par « séduction. Comme presque tous nos évêques et nos prêtres « sont tombés dans cette faute, nous vous prions d'avoir pitié « d'eux, afin d'éviter un naufrage entier de notre Église, prin- « cipalement de ceux qui demandent à faire pénitence, et ont « recours à vous comme au souverain pontife. Quant à ceux « qui ne veulent point rentrer dans le bon chemin, ils ne « peuvent éviter une condamnation. » Cette lettre était du 11 décembre 868 (1).

La lettre du patriarche ne différait de celle de l'empereur que par les termes; car, pour le fond, c'était la même chose, excepté que le prélat se crut obligé à une reconnaissance authentique de la primauté du pontife romain et de son autorité, soit pour éteindre les schismes, soit pour en condamner les erreurs. Sa déclaration est nette et franche, et forme un des derniers chaînons de cette longue série de témoignages de l'Église grecque en faveur du pontife romain. Il se fit un plaisir de rendre justice à Jean de Silée, son légat, aussi bien qu'à Pierre de Troade, qu'il lui avait associé dans sa légation, et de manifester au saint-père avec quel courage ils avaient enduré toutes les persécutions qui leur avaient été suscitées à cause de leur attachement pour lui. Il dit encore que plusieurs de ceux qui avaient reçu de ses mains la consécration, soit sacerdotale, soit épiscopale, lui avaient été constamment fidèles; il y fait mention de l'archevèque de Césarée en Cappadoce, qui, après avoir été son adversaire dans le premier concile, était devenu son partisan

(1) *Labb.*, t. VIII, p. 1007.

dans le second, malgré les vives et pressantes sollicitations qu'il avait reçues pour rester son ennemi (1).

Les envoyés grecs regardèrent comme un objet capital de leur mission, de faire connaître au chef de l'Église ces livres que l'on avait trouvés dans les papiers de Photius, peu après son expulsion; livres remplis de faussetés contre l'Église romaine, et contre son premier pasteur. Le Pape répondit à leur exposé d'une façon à leur faire espérer qu'il livrerait ce tissu d'impostures, cet ouvrage de ténèbres, à un examen rigoureux, pour en condamner l'auteur une troisième fois. Le métropolitain qui avait porté la parole, étant sorti de l'assemblée, y rentra presque aussitôt, tenant à la main l'ouvrage de deux prétendus conciles, qu'il jeta par terre, en disant : *Tu as été maudit à Constantinople, sois-le encore à Rome* (2). Et l'écuyer de Basile, le foulant aux pieds, le frappant de son épée, ajouta ces paroles : « Je crois que le diable habite dans « cet ouvrage, pour dire par l'organe de Photius ce qu'il ne « peut dire lui-même; car il contient une fausse souscription « de l'empereur son maître, après celle de Michel, que Photius a fait souscrire, ayant saisi pour cela le moment que ce « prince était dans l'ivresse. Il n'était pas plus difficile à cet « imposteur de contrefaire la signature de Basile, que celle « des évêques absents. Quant au prétendu second concile, il « est aussi inconnu qu'il est chimérique : le séjour de quelques « évêques de la province dans la ville impériale, et qui se « sont trouvés dans le même temps, soit pour faire leur cour, « soit pour concerter quelques affaires ecclésiastiques, a pu « servir d'occasion à cet homme fourbe et rusé pour donner « quelque vraisemblance à sa fiction. On dit que Photius, pour « suppléer aux signatures des évêques qu'il avait trouvés in- « corruptibles, avait fait signer quantité de personnages dés- « honorés, gens sans aveu, qui n'avaient ni feu ni lieu, et « qui, pour soustraire leurs personnes aux poursuites de la

(1) Labb., t. VIII, p. 1009.
(2) Anast., Vita Hadr., Labb., t. VIII, p. 888.

« justice, ont été contraints de s'expatrier. On ajoute que l'ar- « gent lui avait été un moyen nécessaire pour ces corruptions; « aussi, toutes les signatures portent-elles les caractères de « séduction et de subornation. Mais l'on ne peut avoir qu'une « notion imparfaite de ces impostures, si l'on n'envoie à Cons- « tantinople pour les vérifier. »

Cet exposé des fourberies sacriléges de l'usurpateur affecta si vivement le souverain pontife, qu'il résolut de livrer l'ouvrage mentionné à un examen approfondi et rigoureux. A cet effet, il le confia à des savants dans les langues grecque et latine, pour en faire une traduction fidèle, et en manifester tout le venin (1). Ce livre fut donc traduit de la langue des Grecs en celle des Romains. Après cette opération, le Pape, animé par les sentiments du peuple et du sénat de Rome, assembla un concile dans l'église de Saint-Pierre, où furent entendus les députés de l'empereur et du patriarche, qui exposèrent une seconde fois l'objet de leur députation : la réunion des deux Églises. Les lettres du Pape Nicolas, produites et lues en plein concile, furent des preuves irréfragables du zèle de ce grand pontife pour cette réunion. Après l'exposition de ces témoignages authentiques, Jean, archidiacre de l'Église romaine, et qui depuis en a occupé le siége, peut-être avec moins de fermeté que ses deux prédécesseurs immédiats, lut un discours où le souverain pontife notifiait ses sentiments à tous ceux qui composaient cette assemblée synodique, touchant les entreprises audacieuses de Photius et la fermeté de Nicolas à le condamner. Il leur demandait ce qu'il y avait à faire pour arrêter le cours d'un mal si contagieux; quelle conduite il fallait tenir à l'égard de ce conciliabule, et des démarches séditieuses de celui qui, l'ayant convoqué, en avait été l'âme et le moteur; quel usage on ferait des actes de rébellion qui y avaient été dressés, et comment on se comporterait envers ceux qui y avaient souscrit (2).

(1) *Vita Hadr. apud Labb.*, t. VIII, p. 889.
(2) *Labb., t. VIII, p. 1087.*

Après leur avoir donné toute liberté d'exposer leurs sentiments, il ajouta que la loi de Dieu, les canons de l'Église, les priviléges de la chaire romaine, lui étaient si précieux, la mémoire et les actions de son prédécesseur si respectables, qu'il était prêt à tout souffrir, et même la mort, pour leur défense. Gauderic, évêque de Vélétri, fut, en cette occasion, l'organe du concile pour répondre aux discours du pontife, et l'exhorter, en son nom, à procéder canoniquement à la condamnation de Photius. Le Pape, entrant dans les vues du concile, répondit, par la bouche de Marin, qu'il était disposé à faire ce que la religion et la justice exigeaient de lui; que, pour ce qui était de l'ouvrage apporté de Constantinople, son sentiment était qu'il fût jeté au feu et réduit en cendres en présence de tout le monde, et surtout des envoyés de l'empereur et du patriarche (1). Le concile répondit, par la bouche de Formose, évêque de Porto : « Cette sentence est juste; « nous l'approuvons tous; nous vous prions tous de l'exécu« ter. » Pierre, diacre et scriniaire, lut un troisième discours du Pape, où il relève la témérité de Photius, d'avoir prétendu condamner Nicolas, son prédécesseur. « Le Pape, dit-il, juge tous les évêques; mais nous ne lisons point que personne l'ait jugé. Car, encore que les Orientaux aient dit anathème à Honorius après sa mort, il faut savoir qu'il avait été accusé d'hérésie, qui est la seule cause pour laquelle il est permis aux inférieurs de résister à leurs supérieurs; et toutefois, aucun, ni patriarche ni évêque, n'aurait eu droit de prononcer contre lui, si l'autorité du saint-siége n'avait précédé (2). » Dans ces paroles est reconnue bien nettement la condamnation d'Honorius. Benoît, notaire et scriniaire, lut une autre réponse du concile, qui confirme, par les exemples de Jean d'Antioche et de Dioscore, que l'inférieur ne peut juger son supérieur. Toutefois, les évêques prient le Pape de se contenter de condamner

(1) Labb., t. VIII, p. 1090.
(2) Labb., *t. VIII, p. 1090.*

Photius, et de pardonner à ses complices, pourvu qu'ils condamnent, de vive voix et par écrit, ce qu'ils ont fait avec lui.

Alors le Pape prononça de sa bouche la sentence en cinq articles, dont voici les termes :

I. « Nous arrêtons que le conciliabule tenu depuis peu par « Photius à Constantinople, et par l'empereur Michel, son pro« tecteur, contre le respect et le privilége du siége apostolique, « sera placé au même rang que le brigandage d'Éphèse; et « nous ordonnons, par l'autorité de Jésus-Christ, souverain « juge, par celle de saint Pierre et de saint Paul, princes des « apôtres, et par la nôtre, que ses actes exécrables, dans quel« ques monuments qu'ils se trouvent, soient supprimés, livrés « aux flammes et chargés d'un perpétuel anathème. Nous don« nons le même ordre relativement aux autres écrits que l'un « et l'autre ont publiés, en divers temps, contre le même « siége.

II. « Nous condamnons également les deux conventicules « assemblés à Constantinople, soit par l'empereur Michel, soit « par l'intrus Photius, et nous les rejetons avec horreur « comme des actes parricides.

III. « Quant à Photius, quoiqu'il soit déjà condamné et « anathématisé par notre prédécesseur et par nous pour ses « anciens crimes; cependant, comme il a surpassé ses premiè« res iniquités par de nouveaux excès, et que, levant sa tête « jusqu'au ciel, il a attaqué avec une nouvelle témérité les « vénérables priviléges du siége apostolique; comme il n'a pas « craint de résister à l'ordination de Dieu, établie par la prin« cipauté de saint Pierre, et qu'étant assis dans la chaire de « pestilence, il a assemblé des conventicules de sang; comme « il a donné la mort à des âmes simples qui le favorisaient, et « que, fabricateur de mensonges et de dogmes pervers, il a « entassé les fictions du mensonge avec le prestige de la faus« seté; comme il a parlé à tort et à travers, tant contre le Pape « *Nicolas*, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, que contre « *nous*, et par conséquent contre l'éminence apostolique, et

n'a pas craint d'élever contre elle ses mains audacieu-
e que jamais personne n'a osé faire, nous le condam-
derechef, et le chargeons d'anathèmes, en l'associant
core, dont il est l'imitateur, et dont les actes condam-
ms le concile de Calcédoine s'accordent avec les siens. »
ne, à l'exemple de son chef invisible, l'Église ouvre
ailles de miséricorde aux pécheurs repentants, le Pape,
de son esprit, use de condescendance, et laisse une
verte au repentir de Photius, en disant :
tefois, s'il se soumet en tous points, de vive voix et
rit, aux ordonnances de notre prédécesseur et aux nô-
t condamne les actes de son conciliabule en donnant
nes de repentir, nous ne lui refusons pas la communion

Quant à ceux qui ont consenti ou souscrit au concilia-
ils suivent les décrets de notre prédécesseur et revien-
la communion du patriarche Ignace ; s'ils anathéma-
conciliabule et en brûlent les exemplaires, ils auront
nunion de l'Église. Mais pour notre fils l'empereur
quoique son nom soit inséré faussement dans ces ac-
si bien que celui d'Ignace, nous le déchargeons de
ndamnation, et le recevons au nombre des empe-
tholiques.
iconque, après avoir eu connaissance de ce décret
que, retiendra les exemplaires de ce conciliabule sans
rer ou les brûler, sera excommunié, ou déposé, s'il
Ce que nous ordonnons, non-seulement pour Cons-
e, mais pour Alexandrie, Antioche et Jérusalem, et
nent pour tous les fidèles (1). »
nent eut toute l'autorité nécessaire pour le rendre
le, et pour y obliger tous les chrétiens. Trente évê-
ête desquels étaient l'évêque de l'ancienne Rome et
la nouvelle, y souscrivirent. Les cardinaux, tant

. VIII, p. 1093.

prêtres que diacres, adhérèrent à cette décision par leurs signatures. Enfin, pour compléter les opérations de cette assemblée synodique, le livre apporté de Constantinople fut foulé aux pieds, jeté dans le feu et réduit en cendres (1).

Le mal était grand; il fallait donc employer des remèdes analogues et proportionnés, et les appliquer à l'endroit où il avait causé plus de ravages : c'est à quoi travaillèrent de concert les deux puissances, pour étouffer dans son berceau, s'il était possible, un schisme d'autant plus dangereux qu'il avait pour auteur et pour objet l'homme de son siècle du plus grand mérite, quant au génie et au savoir, et qui avait occupé la place la plus éminente de l'Église en Orient. C'était donc en Orient que le Pape et l'empereur jugèrent à propos d'employer la voie la plus authentique de l'autorité, je veux dire un concile général. L'empereur Basile, comme nous l'avons vu, avait déjà écrit aux trois patriarches orientaux pour qu'ils assistassent à ce synode œcuménique, soit en personne, soit par leurs légats; on avait écrit pareillement au gouverneur de la Syrie, gémissant alors sous la domination sarrasine, pour l'engager à favoriser le passage des patriarches ou de leurs représentants : on lui avait envoyé même des présents, vrai moyen d'adoucir la férocité de ce barbare. Théodose, patriarche de Jérusalem, députa et se substitua son syncelle (2) Élie. La vacance du siége d'Antioche fut cause que Thomas, archevêque de Tyr, et premier suffragant de ce patriarcat, vint lui-même au concile. Les deux légats, Thomas et Élie, demeurèrent près d'un an dans la ville impériale, attendant ceux du Pape : le patriarche d'Alexandrie n'envoya que le dernier, et son député n'arriva qu'à la fin du concile (3).

(1) Labb., t. VIII, p. 889.

(2) Syncelle, un des principaux officiers des patriarches d'Orient, qui résidait perpétuellement auprès de leurs personnes, et qui souvent leur succédait dans le patriarcat.

(3) *Nicetas apud* Labb., t. VIII, p. 1230 et 1035.

Le Pontife romain entra, de son côté, efficacement dans les vues religieuses de l'empereur pour l'extirpation du schisme; à cet effet, il nomma trois personnes dont les lumières, le courage et la droiture fussent à l'épreuve des craintes, des préventions et des espérances humaines. Il leur donna pleins pouvoirs de rendre un jugement solennel et définitif sur l'affaire des deux contendants au patriarcat de l'Église byzantine. Les légats étaient Donat, évêque d'Ostie ; Étienne, évêque de Népi; et Marin, un des sept diacres de l'Église romaine, qui, depuis, en a occupé le siége avec tant de gloire. On verra, par la conduite qu'ils ont tenue, combien ils étaient différents de ceux qu'on avait envoyés précédemment, et combien ils étaient dignes du choix de celui qui les envoyait. L'amour du bien, l'idée de la gloire qui leur en reviendrait, s'ils parvenaient à réunir les deux Églises, échauffèrent leur zèle et stimulèrent leur application.

Arrivés sur les terres de l'empire, ils trouvèrent à Thessalonique un écuyer de l'empereur, qui les complimenta de sa part, les accompagna jusqu'à Sélivrée, et leur rendit de grands honneurs. Sisinius, premier écuyer, les attendait, accompagné de Théognoste, cet intrépide ami d'Ignace, qui, pour sa cause, avait bravé les fers et même la mort. De là, ils se rendirent au château rond, appelé Strongile, situé aux portes de Constantinople (1), où il y avait une église magnifique, dédiée à saint Jean l'Évangéliste. On donna aux légats quarante chevaux de l'écurie impériale, un service entier de vaisselle d'argent pour leur table, et des officiers pour les servir. C'était le samedi, vingt-quatrième de septembre. Le lendemain, dimanche, ils firent leur entrée dans la ville impériale, montés chacun sur un cheval richement harnaché : cette entrée ressemblait à un triomphe; car toutes les écoles ou compagnies d'officiers du palais vinrent au-devant d'eux jusqu'à la porte de la ville, avec le clergé en grand costume. De là, ils com-

(1) *Anastas., Vita Hadr. ap.* Labb., t. VIII, p. 1230 et 1035.

mencèrent à marcher, précédés par Paul, garde des archives; Joseph, garde des vases sacrés; Basile, sacellaire ou trésorier, revêtus de leurs habits ecclésiastiques, avec tous les syncelles du patriarche. Les légats étaient suivis de tout le peuple avec des cierges et des flambeaux. On les conduisit ainsi jusqu'au palais d'Irène, où ils furent reçus par le secrétaire Jean et l'écuyer Strategius. L'empereur, en faisant un si brillant accueil aux légats, semblait vouloir effacer et réparer la réception injurieuse qu'avaient reçue les légats de Rome, sous l'empereur Michel et Photius. L'audience qu'ils devaient recevoir de l'empereur fut retardée à cause de l'anniversaire de sa naissance, qui était célébré très-solennellement. Cette fête passée, le prince envoya au devant d'eux toutes les compagnies des officiers du palais, qui les accompagnèrent jusqu'à la salle dorée, qui était celle des audiences. Dès qu'ils parurent, Basile se leva, demanda des nouvelles de l'Église romaine, de la santé du Pape, du clergé et du sénat; il embrassa les légats, en les priant d'employer leur prudence et leurs pouvoirs à faire refleurir l'union et la paix, dont ne jouissait plus l'Église byzantine depuis le schisme malheureux qui l'avait désolée. Il prit ensuite de sa main les lettres du Pape qu'ils lui présentèrent, les baisa respectueusement (1), et en fit la lecture. Le Pape y déclare qu'il a appris avec un plaisir extrême ce qu'il a fait à l'égard d'Ignace et de Photius, et il en rend grâces à Dieu. « Quant aux « schismatiques, dit-il, comme ils ont péché diversement, ils « doivent être diversement jugés, et nous en remettons la con- « naissance à nos légats avec notre frère Ignace. Vous pouvez « compter que nous userons de clémence envers eux, excepté « Photius, dont l'ordination doit absolument être condamnée. « Nous voulons que vous fassiez célébrer un concile nombreux, « où président nos légats, et où l'on examine les différences « des fautes et des personnes; que dans ce concile on brûle pu- « bliquement tous les exemplaires du faux concile tenu contre

(1) *Anastas.*, *Vita Hadr.*, Labb., t. VIII, p. 890.

« le saint-siége, et qu'il soit défendu d'en rien garder, sous « peine de déposition et d'anathème. Nous vous demandons « aussi que les décrets du concile de Rome contre ceux de Pho- « tius soient souscrits de tous dans le concile qui sera tenu chez « vous, et gardés dans les archives de toutes les églises. Nous « vous prions de nous renvoyer Basile, Pierre et Zozime, et un « autre Basile, qui, se sentant coupables et animés de pas- « sion, ont abandonné leurs monastères, et qui, sans lettres de « recommandation, sont allés à Constantinople. Nous voulons « les faire rentrer dans les maisons où ils ont été élevés et or- « donnés prêtres, et ceux qui les retiendront ne demeureront « pas impunis. » Ces moines étaient ceux qui avaient porté des plaintes à Photius contre le pape Nicolas, comme il paraît par sa lettre aux Orientaux, où il nomme Basile et Zozime (1).

Cette lecture termina l'audience de l'empereur, qui envoya les légats romains vers le patriarche, pour qu'ils lui remissent la lettre du souverain pontife qui lui était adressée. Cette lettre était une manifestation des sentiments d'Adrien à l'égard de Photius et d'Asbestas son consécrateur, aussi bien que de la volonté où il était de suivre les décrets, et de tenir la conduite de son prédécesseur envers ces deux insignes coupables. Voici les paroles qu'il y ajoute : « Quant aux évêques, « dit-il, et aux clercs qui ont été ordonnés par Méthodius et « par vous, s'ils ont résisté à Photius et souffert la persécution « avec vous, je les compte entre les confesseurs de Jésus-Christ « et suis d'avis qu'ils aient une place distinguée dans votre « Église, et reçoivent la consolation qu'ils méritent; mais ceux « d'entre eux qui ont pris le parti de l'usurpateur et favorisé son « intrusion, s'ils reviennent à vous, en donnant la satisfac- « tion dont nous avons remis le modèle à nos légats, nous « avons jugé qu'on doit oublier leur faute et leur conserver « leur rang (2). » Cette lettre est du 10 juin 869.

(1) Labb., t. VIII, p. 980. — Phot., ep. 2, *in fine*.
(2) Epist. Hadr., Labb., t. VIII, p. 1011, 1013.

Le lendemain ; les légats obtinrent une audience qui n'eut ni l'éclat ni la publicité de la première ; et dans l'entretien, qui roula sur le sujet de leur légation, l'empereur leur témoigna avec quelle religieuse impatience tous les prélats de l'Orient les attendaient depuis deux ans, par le besoin que l'Église byzantine avait du secours de l'Église romaine, pour le rétablissement de la paix et de la tranquillité dont elle ne jouissait plus depuis que Photius l'avait troublée par son ambition schismatique : il ajouta que le Pape Nicolas avait fait tout ce que l'on pouvait attendre d'un pasteur aussi éclairé et aussi vigilant que lui à la garde du troupeau de l'Homme-Dieu ; que le mal étant devenu plus contagieux, des remèdes plus efficaces étaient devenus nécessaires, ce qui exigeait tous leurs soins, toute leur attention. Les légats notifièrent à l'empereur que l'objet de leur mission s'ajustait à ses désirs ; mais ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient admettre aucun des Orientaux dans le concile, que préalablement il n'ait souscrit à une formule de foi et d'union, dont ils apportaient avec eux le modèle, tiré des archives apostoliques. Cette déclaration étonna beaucoup et le monarque et le prélat, à qui ce formulaire parut nouveau ; ils voulurent en avoir connaissance, et il leur fut communiqué. On en ordonna une traduction de latin en grec, afin qu'on pût le rendre public (1).

Concile général.

On s'occupa ensuite des préparatifs du concile, et l'on convint du jour de son ouverture. La première session fut tenue le mercredi 5 octobre 869, et présentait quelque chose de frappant et de providentiel. Le concile que Photius avait convoqué dans son manifeste, pour condamner le Pape et les prétendues erreurs de l'Église romaine, se trouve maintenant assemblé au nom du Pape pour condamner Photius et ses erreurs. Celui-ci est tombé, par un coup de la Providence, dans la fosse

(1) *Anastas., Vita Hadr., Labb.*, t. VIII, p. 890.

qu'il avait creusée. Le lieu de la séance fut le côté droit des galeries hautes de Sainte-Sophie; on y avait exposé la vraie croix et le livre des évangiles. Les trois légats du Pape, Donat, Étienne, évêques, et Marin, diacre, tenaient la première place; le patriarche Ignace était assis ensuite, et après lui, les légats des patriarches d'Antioche et de Jérusalem : il n'y avait encore personne de la part de celui d'Alexandrie. Onze des principaux officiers de la cour y assistaient au nom de l'empereur.

Quand ils furent tous assemblés, les légats et les patriarches ordonnèrent que l'on fît entrer tous les évêques qui avaient souffert persécution pour Ignace. Ils entrèrent au nombre de douze : savoir, cinq métropolitains : Nicéphore d'Amasée, Jean de Sylée, Nicétas d'Athènes, Métrophane de Smyrne, Michel de Rhodes; sept évêques, savoir : George d'Iliopolis, Pierre de Troade, Nicétas de Céphaludie en Sicile, Anastase de Magnésie, Nicéphore de Crotone, Antoine d'Alise, et Michel de Corcyre. Quand ils furent entrés, les légats dirent : « Qu'ils prennent séance selon leur rang, car ils en sont dignes, et nous les estimons très-heureux. » Ainsi le concile, à cette première session, ne fut composé que de dix-huit personnes (1).

Après que tous les évêques furent assis, le patrice Bahanès, un des principaux commissaires, se leva au milieu de l'assemblée, et fit lire par un secrétaire un discours de l'empereur, adressé au concile, qui n'était qu'une exhortation à procurer l'union, et à discuter les points de dogme et de discipline avec douceur et charité (2).

Les évêques ayant donné leur approbation à ce discours, Bahanès se leva de nouveau et fit part aux légats romains de la connaissance que voulaient avoir les évêques et le sénat de leur commission, et des pouvoirs dont ils devaient être munis, pour l'exercer légalement.

(1) Savoir : les trois légats de Rome, Ignace et deux légats de l'Orient, et puis les douze évêques. *Labb.*, t. VIII, p. 978.

(2) *Labb., t. VIII, p. 979.*

Cette demande les surprit par sa nouveauté, parce que jusqu'alors, répondirent-ils, *on n'avait pas encore vu que, dans un concile universel, on eût assujetti à un semblable examen les légats de Rome* (1). Bahanès leur répliqua que cette demande inusitée n'avait rien d'offensant, ni pour eux, ni pour la dignité du siége apostolique; qu'elle n'était qu'une sage précaution pour se garantir d'être trompé, ainsi qu'on l'avait été par les précédents légats Rodoalde et Zacharie, qui, infidèles à la mission dont ils étaient chargés et honorés, avaient excédé les bornes qui leur avaient été prescrites, et, par cette infidélité, s'étaient rendus coupables de la plus insigne prévarication. Cette réponse contenta les légats de Rome, fit disparaître à leurs yeux toute défiance, et dissipa toute inquiétude. Ils communiquèrent leurs pouvoirs, contenus dans les lettres du souverain pontife, écrites à l'empereur et au patriarche, lesquelles lettres, traduites du latin en grec, furent lues en plein concile. Après cette lecture, les évêques et les sénateurs s'écrièrent d'une voix commune, *Dieu soit béni, nous sommes contents* (2).

Puis les légats du Pape et tout le concile demandèrent que l'on lût les pouvoirs des légats d'Orient. Le prêtre Élie, légat de Jérusalem, dit : « Quoique vous n'ignoriez pas qui nous sommes, nous ne laisserons pas de vous le dire. Le très-saint Thomas, métropolitain de Tyr, occupe, comme vous savez, le premier siége dépendant d'Antioche, et parce que le siége patriarcal est vacant, il représente le patriarche. C'est pourquoi il n'a pas dû apporter des lettres d'un autre, ayant autorité par lui-même; et parce qu'il a peine à parler grec, c'est à sa prière que je dis ceci. Pour moi qui suis syncelle du siége de Jérusalem, je suis venu ici par ordre de notre patriarche Théodose, ayant ses lettres en main. Vous les avez déjà entendues; mais à cause de ceux qui pourraient ne les avoir

(1) *Labb.*, t. VIII, p. 980. — *Phot.*, ep. 2, *in fine*.
(2) *Labb.*, *t.* VIII, *p.* 985.

pas ouïes, principalement des légats de l'ancienne Rome, les voilà, qu'on les lise. J'ajouterai toutefois, qu'après avoir demeuré longtemps ici, nous avons présenté requête à l'empereur, pour le prier de nous renvoyer chez nous. Il nous l'a accordé, mais il nous a ordonné de mettre auparavant par écrit notre sentiment sur les questions présentes, et ce que nous en aurions dit quand les légats de Rome seraient arrivés. Nous l'avons fait avec toute la sincérité possible, Dieu en est témoin, et nous allons vous en faire la lecture. Mais il faut lire auparavant la lettre de notre patriarche. » Ce qui fut fait par Étienne, diacre et notaire de l'église de Constantinople.

Elle était adressée à Ignace, avec le titre de patriarche universel; et après l'avoir félicité sur son rétablissement, le patriarche Théodose ajoutait : « Vous savez ce qui nous a empêché de vous écrire, ou de vous envoyer quelqu'un, savoir : la crainte de nous rendre suspect à ceux qui nous tiennent sous leur puissance; car ils nous témoignent beaucoup de bienveillance, nous permettant de bâtir nos églises, et d'observer librement nos usages sans nous faire d'injustice ni de violence. Nous avons même à présent reçu ordre de notre émir d'écrire, ce qui nous a obligé d'envoyer le syncelle Élie, avec lequel l'émir a envoyé Thomas, archevêque de Tyr, comme vous l'avez demandé par vos lettres. Vous savez que le prétexte de les envoyer est la délivrance de quelques Sarrasins captifs chez vous. C'est pourquoi nous vous prions de parler à l'empereur notre maître, afin qu'il nous donne autant qu'il lui plaira de Sarrasins; autrement nous avons sujet de craindre notre perte entière. Nous vous envoyons la tunique, le pallium et la mitre, qui sont les habits sacerdotaux de saint Jacques, avec un vase tiré de l'église du Saint-Sépulcre, et une coupe d'argent ciselé, pour la vôtre (1). » Nous avons déjà fait observer que l'empereur Basile avait obtenu du gouverneur de Syrie la permission de faire venir les légats d'Orient. Les légats du

(1) Labb., t. VIII, p. 986.

Pape témoignèrent être contents de cette lettre, puis le patrice Bahanès, au nom de tout le concile, dit que les légats, tant de Rome que d'Orient, avaient suffisamment justifié leurs pouvoirs (1).

Alors les légats du Pape demandèrent la lecture du formulaire de réunion, qu'ils avaient apporté de Rome (2). Il fut lu en latin par l'interprète Damien, et en grec par le diacre Étienne. Le voici : « Le commencement du salut est de garder la règle de la foi, ensuite il faut observer inviolablement les ordonnances des Pères. L'un regarde la créance, l'autre les œuvres. Or, on ne peut passer sous silence cette parole de Notre-Seigneur : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église ; et l'effet en a montré la vérité, parce que le saint-siége a toujours conservé sans tache la religion catholique. Donc, pour n'en être point séparés, et suivre les ordonnances des Pères, principalement de ceux qui ont rempli le saint-siége, nous anathématisons toutes les hérésies, entre autres celle des Iconolastes ; nous anathématisons aussi Photius, usurpateur du saint-siége de Constantinople, jusqu'à ce qu'il se soumette au jugement du saint-siége et qu'il anathématise son conciliabule ; nous recevons le concile célébré par le Pape Nicolas, et souscrit par vous Adrien, souverain pontife, celui que vous venez de tenir vous-même, et tout ce qui a été ordonné sur ce sujet. Nous recevons ceux que ces conciles reçoivent, et condamnons ceux qu'ils condamnent, principalement Photius et Grégoire de Syracuse, et ceux qui suivent leur schisme ou demeurent dans leur communion. Quant aux deux faux conciles tenus sous l'empereur Michel contre le patriarche Ignace, et le troisième contre le saint-siége, nous les anathématisons à jamais, avec ceux qui les soutiennent ou en conservent les actes. Nous embrassons de tout notre cœur ce que le saint-siége a ordonné touchant notre patriarche Ignace,

(1) Nicetas ap. Labb., t. VIII, p. 1230.

(2) *Labb., t. VIII, p.* 988.

voulant conserver en tout la communion du saint-siége, où est l'entière solidité de la religion chrétienne. Nous promettons de ne point réciter aux saints mystères les noms de ceux qui en sont séparés. Moi, tel évêque, j'ai écrit de ma propre main cette déclaration, et vous l'ai présentée à vous Adrien, souverain pontife et Pape universel, par vos légats Donat, Étienne, et Marin, tel jour, d'un tel mois, telle indiction.» Ensuite venait la souscription de l'évêque et des témoins.

Ce formulaire n'avait rien de nouveau. Il était en substance le même que celui qu'envoya le Pape Hormisdas, en 519, pour la réunion de l'Église de Constantinople, et qui fut accepté et signé par le patriarche Jean; le même encore que celui que l'empereur Justinien envoya au Pape Agapit en 535, les noms des hérésies et des personnes se trouvaient seulement changés. Le Pape Nicolas l'avait déjà envoyé précédemment à Constantinople; mais les circonstances étaient trop favorables à l'usurpateur, son usurpation s'était trop accréditée, pour que cette formule d'union produisît un effet salutaire, et que la tranquillité fût rétablie. Il usa de tout son pouvoir pour empêcher qu'elle ne fût reçue, et il en vint à bout (1).

Après qu'elle eut été lue, elle fut approuvée de tout le concile; puis on fit lire la déclaration que les légats d'Orient avaient faite à Constantinople avant l'arrivée de ceux de Rome. Elle contenait en substance: « L'empereur Basile nous a fait venir d'Orient pour apaiser le trouble de votre Église, avec les légats qui devaient venir de Rome. Mais ils tardent longtemps, et nous craignons que notre séjour en ce pays-ci ne nous attire quelque persécution de la part des Arabes, à nous et à tous les chrétiens de leur domination. Nous ne croyons donc pas devoir attendre davantage les légats de Rome; vu principalement que nous avons entre les mains la preuve de ce qui a été fait, dans les lettres du Pape Nicolas et du Pape Adrien. C'est pourquoi nous vous déclarons notre avis sur les con-

(1) Anastas. *Not. apud Labb.*, t. VIII, p. 991.

testations présentes, qui est que tout le monde doit obéir aux décrets du Pape Nicolas comme nous faisons; parce que nous avions jugé de même longtemps avant que d'en avoir connaissance. Donc le patriarche Ignace demeurera en possession paisible de son siége. Les évêques, les prêtres et les clercs qui ont été déposés pour n'avoir pas voulu communiquer avec Photius, seront rétablis. Ceux qui, ayant été ordonnés par Méthodius ou par Ignace, ont servi avec Photius, et sont revenus à l'Église catholique sitôt que Photius a été chassé, ou y reviendront avant la fin du concile, l'Église les recevra comme une bonne mère, avec les pénitences qui leur seront imposées par Ignace. Car le Pape Nicolas lui a laissé la faculté de les recevoir, ne condamnant définitivement que Photius et Grégoire de Syracuse. Nous les condamnons de même l'un et l'autre; et nous jugeons indignes de toute fonction ecclésiastique ceux qui ont été ordonnés par Photius. Enfin, nous disons anathème à quiconque ne se soumet pas au jugement du Pape Nicolas, qui est le nôtre. » Après cette lecture, les légats du Pape demandèrent aux légats d'Orient, s'ils avaient donné cet écrit, et s'il contenait leur sentiment. Ils l'assurèrent, et tout le concile approuva leurs déclarations (1).

Ensuite le patrice Bahanès, parlant au nom du sénat de Constantinople, témoigna aux légats romains une grande inquiétude sur ce que Photius avait subi une condamnation à Rome sans y avoir jamais été ni vu ni entendu. L'objection était forte; mais ils répondirent que le Pape Nicolas avait condamné l'usurpateur comme présent, par ses lettres et par ses envoyés. Le sénat, par la bouche du patrice, demanda qui étaient, ces envoyés. Ceux de Rome satisfirent à cette seconde question, en disant (2) : « Vous savez premièrement qu'Arsaber fut envoyé par l'empereur Michel, et avec lui quatre év-

(1) Labb., t. VIII, p. 991.
(2) Labb., *ib.*, p. 995.

« ques, dont les noms nous sont inconnus. Ils étaient chargés « d'une lettre de cet empereur, qui faisait mention de l'hérésie « des Iconoclastes; mais cette hérésie ne jetait plus que de « faibles étincelles. Son intention était donc d'en venir à Ignace, « et de parler de lui comme d'un homme déposé de son siége « et dépouillé de sa dignité. Ensuite il priait le Pape d'en-« voyer des légats dans la ville impériale, tant pour confir-« mer la déposition d'Ignace, que pour approuver l'inaugura-« tion de Photius. Le pontife romain satisfit à sa prière : il y « envoya Zacharie et Rodoalde, avec le caractère que ce prince « leur souhaitait; néanmoins, leurs pouvoirs étaient circons-« crits dans les bornes les plus étroites, puisqu'ils ne s'éten-« daient qu'à faire toutes les perquisitions nécessaires pour ac-« quérir une parfaite connaissance de cette révolution arrivée « dans l'Église byzantine, pour exposer ensuite l'affaire dans « le plus grand jour, afin que l'on pût distinguer le pasteur lé-« gitime, de l'usurpateur. L'on sait l'indigne conduite qu'ils « ont tenue, et combien ils ont déshonoré leur légation, en pré-« sidant à une faction plutôt qu'à un concile, en se prêtant aux « volontés d'un prince aveugle, injuste et violent, et aux dé-« sirs d'un homme dont l'ambition n'avait point de bornes, et « qui sacrifiait tout à cette injuste passion. Après leur minis-« tère rempli avec une infidélité si déshonorante, ils retournè-« rent à l'ancienne Rome accompagnés du secrétaire Léon, que « l'on avait chargé de lettres, tant de la part de l'empereur « que de celle du faux patriarche, et des actes du faux concile. « Mais à leur retour ils n'en imposèrent pas au pontife romain « par l'infidélité avec laquelle ils lui rendirent compte de leur « mission ; car il ne tarda pas à être instruit de la vérité : en « conséquence, il assembla un concile, composé de tous les « évêques d'Italie, aussi bien que du clergé et du sénat romain. « Il y condamna le faux concile, et déposa ses légats. C'est de « cette sorte que Photius a été condamné à Rome. »

Le sénat et le patrice durent être contents de la réponse des légats, et ils le furent en effet. Mais il leur restait encore des

doutés sur la conduite qu'avaient tenue les légats d'Orient à l'égard de l'usurpateur. Bahanès leur fit la même question, pour en tirer tout l'éclaircissement nécessaire, et il dit, en leur adressant la parole (1) : « Et vous qui avez demeuré si long-« temps dans cette ville, en attendant l'arrivée des légats ro-« mains, et qui, durant ce séjour, étiez à portée de voir Pho-« tius, de converser avec lui, comment ne l'avez-vous point « cherché, pour l'entendre avant de le condamner? » Élie, légat du patriarche de Jérusalem, se leva, répondit pour ses collè-gues, et dit : « Le Saint-Esprit a établi les patriarches pour ré-« parer les scandales qui s'élèvent dans l'Église. De là on doit « conclure que Photius, n'ayant été adopté ni reconnu par « le pasteur de la nouvelle Rome, ni par le pontife de l'ancienne, « ni par les autres siéges d'Orient, il ne pouvait paraître à nos « yeux que comme un usurpateur. Son intrusion seule portait « avec elle sa condamnation; il n'était donc pas nécessaire de « l'examiner pour le condamner : nous n'avons jamais connu « d'autre patriarche de l'Église byzantine qu'Ignace; et quand « bien même, à notre arrivée, il eût été encore expulsé de son « siége, ou détenu dans les fers, ou relégué en exil, cette ex-« pulsion, ces fers, cet exil, ne nous eussent jamais empêchés « de le reconnaître pour l'unique pasteur légitime. Mais, grâ-« ces au ciel, nous avons eu la consolation, en arrivant dans « cette ville, de le trouver rendu à ses ouailles, remonté sur « son siége, et réintégré dans ses droits. Nous avons communi-« qué avec lui, comme ayant toujours été dans sa communion. « C'est de cette sorte qu'à notre arrivée nous avons manifesté « nos sentiments. Or, quoique nous n'ayons point parlé à Pho-« tius, ses défenses frivoles ne nous ont pas été inconnues. Les « entretiens fréquents que nous avons eus avec ses partisans, « nous les ont assez fait connaître. Ils disent qu'Ignace, déposé « et exilé, a donné sa démission; mais cette démission, essen-« tiellement illégale, n'a jamais été reçue de nous; et si l'on

(1) Labb., t. VIII, p. 996.

« dit que ceux qui ont eu part à l'ordination de Photius ou com-
« muniqué avec lui, méritent la même peine, on prend une dé-
« cision injuste ; la faiblesse de la nature nous porte quelquefois
« à faire, par la crainte de la mort, ce que nous ne ferions pas
« sans cette crainte. Ainsi tous ceux qui, ordonnés par Métho-
« dius et par Ignace, ont cédé à la violence, et se sont promp-
« tement relevés de leur chute, sont dignes d'indulgence. Tel
« est l'exposé des raisons qui nous ont empêchés d'appeler
« Photius pour le juger. Il a lui-même envoyé un officier de
« l'empereur au métropolitain de Tyr, pour savoir si l'Église
« d'Antioche l'avait reconnu pour le légitime pasteur de l'É-
« glise byzantine, et le métropolitain a déclaré nettement que
« cette reconnaissance n'avait jamais existé. »

Rien de plus concluant que cette réponse : aussi le sénat en fut-il satisfait ; d'autant plus qu'elle conduisait à la manifestation de cette insigne fourberie de Photius, qui avait eu l'audace, dans un de ses conciliabules, de citer de prétendus députés des autres patriarches. Mais en devait-on être surpris de la part de Photius? On devait s'attendre à tout de lui. Jamais personne n'avait été plus capable de conduire de loin une affaire, par de longues intrigues, des dissimulations profondes, des détours captieux, des liaisons ménagées avec tout l'art d'une politique raffinée. Comme le jour était fort avancé, on termina la session par plusieurs acclamations qui furent prononcées par le diacre Étienne, à la louange de l'empereur, de l'impératrice Eudocie, du Pape Nicolas d'heureuse mémoire, du Pape Adrien, du patriarche Ignace, des patriarches d'Orient, du sénat et du concile (1).

Deuxième session. La deuxième session, qui fut tenue deux jours après, le 7 octobre 869, mit au jour toute la cruauté et toute la perfidie de Photius, qui dissimulait toujours sa vraie manière de penser, et qui, se servant tour à tour du mensonge, de la ruse et de la violence, se faisait de nombreux partisans.

(1) *Labb., t.* VIII, *p.* 997.

« Personne, disait-on, ne l'a jamais surpassé, et ne le surpas-
« sera jamais dans l'art de séduire et de tromper (1). »

Les évêques et les clercs de tous les ordres ecclésiastiques, que la crainte de la mort ou que les peines avaient fait tomber, vinrent se jeter aux pieds du concile, y témoigner le regret de leur chute. Reçus à résipiscence, ils racontèrent toutes les violences qu'ils avaient essuyées de la part de l'usurpateur, et comment, après les traitements indignes et inouïs qu'avait reçus par ses ordres, ou à son instigation, Ignace, ce prélat que ses vertus, sa naissance, puisqu'il était fils et petit-fils d'empereur, rendaient si vénérable, il les avait traités eux-mêmes. En effet, comme nous le voyons par les actes de cette session, plusieurs d'entre eux avaient été renfermés dans une prison commune avec les païens, où la faim et la soif étaient leur partage ; d'autres, condamnés aux travaux les plus rigoureux, tels que fendre des pierres et scier des marbres : les coups d'épée et de bâton étaient leur salaire, et la nourriture des chevaux leurs aliments : quelques-uns, chargés et accablés de fers, n'avaient pour demeure que des prisons infectes et obscures ; d'autres enfin, relégués aux extrémités du monde, et parmi les infidèles, avaient été exposés à toute l'intempérie des climats, et à l'inclémence des saisons. Mais il faut laisser parler les évêques eux-mêmes, voici ce qu'ils disent en substance aux légats romains dans un libelle adressé au concile :

« Si les maux que Photius a faits à l'Église étaient inconnus à Rome, nous aurions besoin d'un long discours ; il nous faudrait exposer ce qu'on nous a fait, et les atrocités auxquelles nous avons été soumis. Car cet homme pensait d'une manière et parlait d'une autre, toujours le mensonge à la bouche ; il proposait le bien et finissait par le mal : il était puissant à captiver les esprits et à les séduire ; personne ne l'a jamais surpassé et personne ne le surpassera jamais dans cet art des païens. Mais vous êtes témoins de ce qu'il a fait contre le Pape Nicolas, cet

(1) *Labb.*, *t.* VIII, *p.* 1001.

homme incomparable, contre lequel il a tant inventé de calomnies, sans l'avoir jamais vu ni connu. Il a fait venir d'Orient de faux légats de tous les patriarches, pour condamner ce grand homme avec de faux témoins. Il a traité de même notre patriarche Ignace ; il l'avait attaqué étant laïque, puis il nous fit tous promettre par écrit de le reconnaître toujours pour patriarche ; mais le lendemain il commença à le charger de calomnies, et le fit ensuite tourmenter cruellement, pour avoir sa renonciation : lui faisant souffrir l'exil, les prisons, les chaînes, les coups, la faim et la soif. S'il traitait ainsi ce prélat si vénérable, fils et petit-fils d'empereur, qui avait passé sa vie dans les saints exercices de la vie monastique, vous jugez bien comment il nous a traités. Plusieurs ont été enfermés avec des païens dans la prison du prétoire, où ils ont souffert la faim et la soif ; d'autres, condamnés à scier des marbres et frappés, non pas à coups de bâton, mais à coups d'épée ; nous traitant non comme prêtres, non comme hommes, mais comme des corps inanimés, car les coups de pied dans le ventre, arrachant les entrailles, n'étaient comptés pour rien. On nous chargeait de chaînes et de carcans de fer ; et après plusieurs jours, on nous donnait du foin pour nourriture. Combien en ont-ils enfermé dans des prisons obscures et infectes, entourés d'hommes qui insultaient à leur malheur? combien en ont-ils banni dans les extrémités du monde et chez les infidèles? Nous avons cédé à tant de cruautés que nous souffrions et que nous voyions souffrir aux autres : nous nous sommes laissé séduire, bien qu'à regret et en gémissant. C'est pourquoi nous avons recours à votre miséricorde, nous venons à vous avec un cœur contrit et humilié : nous protestons de rejeter Photius et ses adhérents, jusqu'à ce qu'ils se convertissent ; et nous nous soumettons volontiers à la pénitence qu'il plaira à notre patriarche de nous imposer (1). »

Cette narration des évêques pénitents, au nombre de dix,

(1) Labb., *t. VIII, p. 999,* 1290.

attendrit le concile; leurs larmes effacèrent leurs fautes, et leur repentir répara leur défection. Ils obtinrent leur pardon au moyen d'une pénitence qu'on leur imposa; et, rétablis dans leurs fonctions et dignités, ils reprirent leur rang dans le concile. Pour donner à leur rétractation une authenticité religieuse, on en avait posé l'acte sur la croix et les saints évangiles, au moment où ils y mettaient leur signature. On fit entrer ensuite successivement les prêtres, les diacres et sous-diacres ordonnés par Ignace et son prédécesseur Méthodius. Ils demandèrent, comme les évêques, pardon au concile, en donnant leur libelle de pénitence et en signant le formulaire de Rome. Le patriarche les reçut au nom du concile, leur rendit les marques de leur ordre, et leur imposa à tous une pénitence dont voici les termes: « Ceux qui mangent de la chair, s'abstien-« dront de chair, de fromage et d'œufs; ceux qui ne mangent « point de chair, s'abstiendront de fromage, d'œufs et de pois-« son, le mercredi et le vendredi, et mangeront des légumes « et des herbes avec de l'huile et un peu de vin. Ils feront cin-« quante génuflexions par jour et diront cent fois : *Kyrie elei-« son*, et autant de fois : Seigneur, j'ai péché, Seigneur par-« donnez-moi. Ils réciteront également les psaumes 6, 37 et « 50. C'est ce qu'ils observeront jusqu'à Noël, et seront inter-« dits, pendant ce temps, de leurs fonctions (1). » On fit ensuite les acclamations usitées.

Troisième session. Dans la troisième session, qui fut tenue le 11 octobre, on fit des sommations canoniques à deux métropolitains, Théodule d'Ancyre et Nicéphore de Nicée, qui n'avaient pas souscrit le formulaire du Pape. Comme ils s'y refusèrent, ils ne furent point reçus par le concile. Ensuite on fit lire la lettre de l'empereur Basile, et celle du patriarche Ignace au Pape Nicolas. Après quoi le diacre Marin, l'un des légats, lut en latin la réponse du Pape Adrien à Ignace; et l'interprète Damien l'expliqua en grec. Les légats du Pape demandèrent si

(1) *Labb., t. VIII, p.* 1005.

cette lettre était canonique, et le concile lui donna son approbation; puis on conclut la session par des acclamations comme à l'ordinaire (1).

Quatrième session. Dans la quatrième session, qui fut tenue le 13 octobre, s'éleva une vive discussion au sujet de deux évêques, Théophile et Zacharie, qui, étant ordonnés par Méthodius, prédécesseur d'Ignace, avaient embrassé, dès le commencement, le parti de Photius. Ils avaient été de la première ambassade envoyée à Rome pour demander la confirmation de Photius; à leur retour, ils disaient partout, comme ils le disaient encore au concile, que le Pape Nicolas les avait reçus à sa communion, et avait approuvé par conséquent la promotion de Photius; ce qui a trompé et séduit plusieurs évêques, entre autres deux métropolitains, Métrophanes de Smyrne et Théodore de Carie. Ce dernier s'était attaché au parti de Photius; mais ayant découvert ses artifices, il vint au concile implorer son pardon, reconnaissant ses erreurs en ces termes: « J'ai été « trompé; je croyais qu'il était reconnu par l'Église romaine, « et je rends grâces à Dieu d'être désabusé de mon erreur (2). » Ces paroles nous montrent qu'à cette époque on regardait comme illégitime, c'est-à-dire comme dépourvu de mission et de juridiction, tout patriarche qui n'était point approuvé par le saint-siége. Après plusieurs interrogatoires, les deux évêques Théophile et Zacharie furent confondus par les légats et par la lecture des premières lettres du Pape Nicolas à l'empereur Michel et à Photius. Mais ils restèrent opiniâtres dans leurs sentiments, et on les fit sortir du concile (3).

Cinquième session. La cinquième session, qui fut tenue le 19 octobre, est une des plus intéressantes, à cause de la comparution de Photius. Elle était plus nombreuse que les précéden-

(1) Labb., t. VIII, p. 1005.

(2) Deceptus sum, cum illum a Romana Ecclesia arbitrarer esse receptum: sed Deo merito persolvo grates, cum isthâc ab errore me expedivit. Labb., t. VIII, p. 1307.

(3) Labb., *t. VIII, p. 1015.*

tes. Les évêques étaient arrivés successivement dans la ville impériale. L'empereur élargit les liens de Photius sans les briser. Il le fit venir du monastère de Scépé, où il l'avait relégué, pour paraître devant ses juges naturels; ensuite il fit savoir au concile que sa volonté était que l'usurpateur y comparût, pour y être interrogé et condamné. D'après cette intimation, les légats demandèrent si Photius lui-même désirait se présenter à l'assemblée; on leur répondit qu'on ignorait ses sentiments à ce sujet, et que, pour en être informé, il fallait le sommer de comparaître. Les légats acquiescèrent à cet avis; mais ils voulurent que la sommation lui fût faite par des laïques seulement, parce que, bien qu'il eût été consacré évêque, il n'appartenait nullement, selon l'opinion de l'assemblée synodique, à l'ordre épiscopal, dont il avait le caractère sans en avoir la juridiction, qu'on ne séparait pas alors du pasteur. Le sénat se chargea de cette formalité : il choisit trois laïques, officiers de l'empereur, un de la suite des légats romains, et deux qui étaient au service des légats orientaux. Les six députés eurent ordre de dire à Photius, *Le concile vous demande si vous voulez y venir;* et, s'il le refusait, d'exiger de lui les motifs de son refus. Ils allèrent donc trouver l'usurpateur, auprès de qui ils remplirent exactement leur commission. A leur retour, ils communiquèrent à l'assemblée la réponse de Photius, qui était conçue en ces termes : « Comme vous ne « m'avez jamais appelé au concile, ma surprise est que vous « m'y appeliez aujourd'hui : je ne m'y rendrai point volon- « tairement (1). »

Étant aussi facile d'abuser de l'Écriture sainte que d'en faire un bon usage, Photius, qui la possédait parfaitement, changea en poison une nourriture si salutaire, et se servit de ces paroles du Roi prophète pour colorer sa résistance et autoriser sa révolte : *J'ai dit : Je garderai mes voies, pour ne pas pécher, j'ai mis un frein à ma bouche* (2). Après le récit de

(1) *Labb., t. VIII, p.* 1038.
(2) *Ps. 38.*

cette réponse, qui portait l'empreinte de son hypocrisie, les légats romains dirent : « Il ne lui appartient pas de vouloir « nous enseigner, mais son devoir est de nous écouter et de « nous obéir, afin que, lui présent, nous puissions terminer « cette affaire, qui a tant donné de peine à l'Église romaine « et aux autres Églises d'Orient. » Le vœu unanime de tous les évêques fut qu'on le contraignît de paraître dans le concile. Cette résolution prise, Élie, légat du patriarche de Jérusalem, se chargea de dresser lui-même la monition qui fut intimée à Photius, lequel répondit en ces termes : « Puisque vous me « faites venir par force, il est inutile de m'interroger. » Cette réponse lui attira une seconde monition, qui s'exprimait ainsi : « Nous vous avons appelé suivant l'ordre de l'Église, espérant « que vous viendriez volontairement ; mais étant un pécheur « manifeste et opiniâtre, vous avez refusé de paraître au con- « cile, pour éluder par ce refus votre condamnation : c'est « pourquoi, par cette seconde monition, nous ordonnons que « vous y serez mené malgré vous. » Ce qui eut son exécution.

Dès que l'usurpateur parut dans l'assemblée, les légats du Pape dirent au sénat : « Qui est cet homme qui se tient debout « à la dernière place? » Les sénateurs répondirent : « C'est « Photius. » « Est-ce là, s'écrièrent les légats, cet homme, ce « Photius, qui depuis plus de sept ans donne tant de peine à « l'Église, qui a renversé de fond en comble l'Église de Cons- « tantinople, et fatigué les autres Églises orientales? » Les sénateurs répondirent : « C'est lui-même (1). » Le concile lui reprocha sa conduite injuste et cruelle envers Ignace, la déposition de ce patriarche faite contre toute raison et toute justice, ses mensonges, ses calomnies, et ses perfidies, ce qu'il a osé faire en secret contre le Pape Nicolas (2). Après quoi les légats romains demandèrent « s'il recevait les ordonnances des « Pères. » Les sénateurs répliquèrent : « Il faut l'interroger ; »

(1) Labb., t. VIII, p. 1039.
(2) Nicetas apud *Labb.*, t. VIII, p. 1231.

et il fut interrogé effectivement, et à plusieurs reprises, sur différents articles au sujet desquels il persista dans un silence opiniâtre. Les légats dirent : « Nous savons que cet homme est éloquent ; mais aussi nous n'ignorons pas que c'est un prévaricateur et un adultère. Qu'il parle, qu'il parle. » Alors Photius, qui savait si bien se couvrir d'un voile hypocrite, quand il le jugeait nécessaire, et prendre un langage religieux et dévot, dit : « Le Seigneur entend ma voix sans que je parle. » Les légats lui répliquèrent : « Votre silence ne vous délivrera pas « d'une condamnation plus manifeste. » Mais Photius voulant, par une hypocrisie sacrilége, se comparer à l'Homme-Dieu soumis au jugement du sanhédrin judaïque, répondit : « Jésus « même par son silence n'évita pas d'être condamné. » Cette comparaison, de lui chargé de crimes, avec le Dieu-Homme, l'innocence même, scandalisa beaucoup l'assemblée synodale. Tous étaient émus et saisis d'une profonde indignation. Les légats d'Orient le jugèrent indigne de réponse, parce que, comme ils le dirent aussitôt, il n'y a rien de commun entre la grâce et le crime, entre Jésus-Christ et Bélial. On lui demanda s'il recevait les jugements des pontifes romains : cette question, qui était si contraire à ses prétentions ambitieuses, lui fit encore garder le silence. Les légats du Pape dirent : « Qu'il s'humilie, qu'il confesse de vive voix et par écrit son « péché ; qu'il anathématise ses ouvrages injurieux, et ses « procédures insolentes faites à diverses reprises contre le patriarche Ignace ; qu'il promette de ne plus rien entreprendre « contre lui, mais de le reconnaître pour son véritable évêque ; « qu'il adhère avec respect au jugement porté par le siége romain touchant Ignace et lui (1). »

Ces lois imposées à Photius gênaient trop son orgueil pour qu'elles le trouvassent docile : il persévéra dans son silence. Alors les légats requirent que l'on fît la lecture des lettres émanées de l'Église romaine à son sujet, et elles furent effective-

(1) *Labb.*, t. VIII, p. 1040.

ment lues, entre autres celle de Nicolas Ier, datée du 25 septembre 860, qui était inconnue : lettre par laquelle ce grand pontife approuve la profession de foi envoyée par l'usurpateur, sans néanmoins approuver son ordination. Après cette lecture, les légats d'Orient demandèrent à parler. Élie, le plus ancien d'entre eux, monta à la tribune et parla pour ses collègues : il fit connaître à l'assemblée combien l'empereur leur avait expressément recommandé de se conduire avec équité, avec impartialité, dans une affaire si importante ; qu'ils devaient considérer le peu de temps qu'il leur restait à vivre, et quel compte ils rendraient après leur mort à celui qui juge les justices (1). Sur ces principes invariables, qu'ils étaient résolus de suivre, ils déclarèrent que s'ils reconnaissaient Ignace pour le véritable patriarche, ce n'était point parce qu'actuellement il remplissait le siége patriarcal, et qu'il était en autorité, mais parce que rien n'était plus légitime que son élévation au patriarcat ; et que, par le même principe, s'ils rejetaient Photius, ce n'était point à raison de l'état d'humiliation dans lequel il paraissait à la suite du concile, mais parce que jamais il n'y avait eu d'intrusion plus injuste et plus manifeste que la sienne. Il protesta encore qu'aucune des Églises orientales n'avait été en communion avec lui, soit par lettres, soit par députation ; que ce défaut de communion faisait déjà sa condamnation, et que l'opiniâtreté de son silence ne venait que de l'impuissance où il était de se justifier ; qu'on n'ignorait point par quel attentat il avait envahi le siége patriarcal, ni par quels forfaits il s'y était conservé et maintenu pendant plusieurs années qu'il avait gouverné cette Église, animant son peuple à la persévérance dans le schisme, lui faisant un point de piété de la haine qu'il lui inspirait pour l'Église latine ; que l'unique parti qu'il avait à prendre, était de reconnaître son péché et de s'en repentir sincèrement ; que la résipiscence était le seul moyen d'être rétabli dans l'Église comme simple laïque, avec l'espérance à la vie éternelle.

(1) *Psaume 74.*

Après que les légats orientaux eurent si authentiquement manifesté leurs sentiments par la bouche d'un de leurs collègues, les légats romains notifièrent les leurs en ces termes : « Vous avez vu, mes frères, et vous avez ouï ce qui a été fait « et dit dans cette affaire. Depuis longtemps tout le monde est « convaincu que la promotion de Photius n'est pas recevable, « et que la déposition d'Ignace est injuste et irrégulière : nous « ne prononcerons donc pas un nouveau jugement ; en vain « nous rectifierions celui qui a été déjà prononcé par le Pape « Nicolas, et confirmé par son successeur Adrien. Qui pourra « désormais, s'il veut passer pour chrétien, recevoir celui qui « n'a été reçu, ni par le siége apostolique, ni par les siéges « orientaux? Nous rejetons cet attentat, et nous défendons, « sous peine d'anathème, que jamais à l'avenir, dans aucun « siége, on chasse un évêque légitime, pour en mettre un « autre à sa place, contre les règles. Dites si vous approuvez « cet avis ; mais quand vous ne l'approuveriez pas, nous élè« verions notre voix dans le concile, comme sur une haute « montagne, pour vous notifier la procédure que nos Pères « ont faite. » Après ce discours, on recueillit les suffrages, et les sentiments se trouvèrent unanimes.

L'usurpateur, toujours indocile, toujours endurci, fut encore admonesté de se soumettre à ses maîtres dans l'ordre spirituel, et de reconnaître Ignace pour son pasteur légitime : soumission, reconnaissance, qu'on lui dit être les conditions indispensables, s'il voulait être admis à la communion comme simple fidèle. Le patrice Bahanès, qui tenait une place distinguée dans cette assemblée œcuménique, puisqu'il était chargé d'intimer les ordres et de l'empereur et du concile ; Bahanès dit à l'usurpateur : « Parlez, seigneur Photius, « parlez ; exposez tout ce qui peut contribuer à votre justifi« cation ; le monde entier est ici : autrement, craignez que le « concile ne vous ferme ses entrailles. A quel tribunal voulez« vous donc recourir? A celui de Rome? Voici les légats ro« mains. A celui de l'Orient? Voici les Orientaux. Si vous persé-

« vérez dans votre endurcissement, on vous fermera la porte;
« et si ceux que je viens de nommer vous la ferment, qui pourra
« vous l'ouvrir? Exposez donc à nos yeux vos moyens de dé-
« fense (1). »

Photius, toujours enveloppé dans son hypocrisie, fit cette réponse, qui se ressentait de son orgueil : « Ma justification « n'est point de ce monde; car, si elle en était, je n'hésiterais « pas à me justifier. » « La confusion et la crainte vous ont « troublé l'esprit, lui repartit Bahanès; vous en êtes réduit à « ne savoir que répondre. C'est pourquoi le concile vous donne « du temps pour penser à votre salut. Son intention est d'user « de clémence à votre égard; comme c'est votre intérêt le plus « cher, ne différez point à vous déterminer. Considérez encore « une fois que rien ne vous intéresse davantage; préservez- « vous d'une condamnation canonique : le temps presse, il ne « reviendra plus. Si dans le terme prescrit vous ne vous sou- « mettez pas, vous ne devrez imputer qu'à vous-même votre « perte; car, après ce terme expiré, le concile n'écoutera plus « rien qui tende à votre justification. Le bien et le mal sont en- « tre vos mains, c'est à vous de choisir; le concile sera innocent « d'un choix qui ne dépend que de vous. Sortez; on vous fera « revenir quand on le jugera à propos. » Photius dit que le concile était le maître de disposer de lui; mais, quant au délai, qu'il n'en demandait aucun. Le patrice l'avertit encore de penser sérieusement à lui, et de considérer qu'après le départ des légats, tout ce qu'il pourrait faire ou dire en sa faveur serait inutile. Mais des avis si salutaires le trouvèrent toujours endurci; c'est ce qui détermina le concile à le renvoyer. Ainsi finit la cinquième session (2).

Sixième session. — La sixième session, tenue le vingt-cinq octobre, fut une des plus solennelles. L'empereur, accompagné d'un cortége imposant et majestueux, voulut y assister en personne.

(1) Baron., ann. 869. — Labb., t. VIII., p. 1043.
(2) Labb., *t. VIII, p. 1043.*

Métrophanes, archevêque de Smyrne, constant ami, partisan déclaré d'Ignace, y parla avec autant d'éloquence que de précision. Il s'étendit beaucoup sur les obligations que l'on avait à l'empereur et au concile, de travailler de concert à rétablir la tranquillité de l'Église ; après quoi ce prince fit lire un mémoire des légats romains, contenant un récit abrégé de toute cette importante affaire, qui avait enfanté tant de maux, et dont le champ de l'Homme-Dieu avait été désolé. Mais comme la conclusion de ce mémoire était qu'on ne pourrait plus écouter Photius, universellement rejeté par l'Église, ainsi que ses adhérents, l'empereur fut d'un avis contraire, dans l'espérance de ramener sous les drapeaux de l'unité ceux qui s'étaient égarés sous l'étendard du schisme. Il voulut que l'on écoutât les évêques partisans de Photius, afin qu'ils ne pussent pas se plaindre d'avoir été condamnés sans être entendus.

Ce sentiment l'emporta. Ces évêques furent introduits dans l'assemblée. On lut, en leur présence, toutes les pièces justificatives, telles que les lettres du Pape Nicolas à Michel et à Photius, dont le secrétaire Léon avait été le dépositaire, pour les remettre au prince et au faux patriarche. Après cette lecture, Élie, légat de Jérusalem, prenant la parole, s'étendit beaucoup sur la prétendue démission d'Ignace, dont il démontra l'extorsion, et non pas le consentement, puisque la violence, les tourments mêmes, auxquels il ne fallait rien moins qu'un courage tel que le sien pour y résister, avaient été mis en œuvre. Il discuta aussi la forme de cette démission, qui n'était autre chose qu'une croix imparfaitement formée, tout le reste étant de l'écriture de celui qui avait le plus grand intérêt à cette abdication. Il prévint les raisons que pouvaient apporter les partisans de l'usurpateur, pour couvrir d'un extérieur de légitimité son usurpation ; et il le fit avec tant d'assurance et de solidité, que plusieurs partisans de Photius *se soumirent* au concile, demandèrent pardon de leur *adhésion au schisme*, et l'obtinrent.

D'autres se refusèrent à les imiter, en se retranchant sur leurs serments et leurs promesses; mais les légats leur dirent : « Nous vous en dispensons par la puissance qui nous en a été « donnée de lier et de délier, puisque vous y avez été con- « traints, et que de droit on est dispensé d'un serment que la » violence et la force ont extorqué. » Cette charitable condescendance ne les gagna point; au contraire, Euthime, établi par Photius évêque de Césarée, Zacharie, ordonné par lui évêque de Calcédoine, prirent hautement sa défense, et s'efforcèrent de justifier son intrusion par les exemples mille fois reproduits de Nectaire, de Nicéphore, de Thalassius de Césarée, de saint Ambroise, qui, de l'état laïque, avaient passé rapidement à l'ordre épiscopal. Mais Métrophanes, métropolitain de Smyrne, prit la parole, et fit sentir la frivolité de la comparaison, par la disparité des circonstances. « Ces évêques, « dit-il, ne se mirent pas à la place d'un homme vivant. De « plus, ils furent choisis par le clergé et le peuple, confirmés « par les évêques, sans que l'empereur eût exercé la moindre « violence à l'égard des électeurs; tandis que Photius a été « mis à la place d'un homme vivant, ordonné par des évêques « forcés et accablés de l'autorité impériale, et sans avoir « été reconnu par les chaires patriarcales. » Après cette contention, poussée aussi loin qu'on pouvait l'attendre de gens vivement attachés à leurs sentiments, le secrétaire Constantin monta à la tribune, et fit, à haute voix, la lecture d'un discours dicté par le prince: discours plein de force, d'onction et de charité, où il semblait que Basile eût épanché son cœur, puisque, à l'exemple de saint Paul, il souhaitait d'être anathème pour le salut des âmes entraînées dans le schisme, et il s'offrait à endurer tout pour les faire rentrer dans le centre de l'unité; déclarant au surplus, que s'ils se perdent, il sera innocent de leur perte par les efforts qu'il aura faits pour les sauver (1).

(1) Labb., *t. VIII, p. 1044.*

« Sondez, leur dit-il, le fond de votre conscience, et vous
« trouverez que vous avez mal fait de vous séparer. Nous
« sommes à la dernière heure, mes frères; le juge est à la porte;
« qu'il ne nous surprenne pas hors de son Église. N'ayons point
« de honte de découvrir notre mal, pour y chercher le remède.
« Si vous craignez tant cette confusion, je vous montrerai
« l'exemple de vous humilier; tout ignorant et tout pécheur
« que je suis, je vous instruirai, vous qui êtes savants et avan-
« cés dans la vertu. Je me prosternerai le premier sur le pavé
« au mépris de ma pourpre et de mon diadème. Montez sur
« mes épaules, marchez sur ma tête et sur mes yeux. Je
« suis prêt à tout souffrir, pourvu que je voie la réunion de
« l'Église et que je sauve mon âme. Je ne sais ce que j'ai à
« faire, que je n'aie pas fait. Pensez à vous désormais; je suis
« innocent de votre perte. Quittez donc, mes frères, l'esprit
« de contention et d'animosité, et reprenez l'esprit d'union et
« de charité; passez du bon côté, et joignez-vous à votre chef.
« Ne vous mettez point en peine du temporel, nous avons
« bien des moyens de vous consoler et de vous soutenir.
« Nous intercéderons de tout notre pouvoir auprès de vos
« pères et vos patriarches, pour user de dispense et vous trai-
« ter doucement. Seulement, ne vous obstinez pas à votre
« perte et ne négligez pas une occasion si favorable. N'atten-
« dez point d'autres temps, et des changements qui ne vous
« serviraient de rien, quand même ils arriveraient. »

Un discours si pathétique, un procédé si généreux contras-
tait trop avec les violences exercées en faveur de Photius,
pour ne pas exciter l'admiration de tout le concile. Aussi
donna-t-on mille louanges à la bonté et à la douceur du
prince. La séance fut terminée par les acclamations ordinaires.

Septième session. La septième session, qui fut tenue le vingt-
neuf octobre, eut la même solennité que la précédente. L'em-
pereur y assista encore avec un brillant cortége. Bahanès,
qui était toujours l'organe de ses volontés, aussi bien que de
celles du concile, demanda par son ordre aux légats, si, après

l'expiration du terme accordé à Photius pour répondre aux accusations formées contre lui, il n'était pas à propos de l'introduire dans l'assemblée, puisqu'on l'y avait déjà amené (1). Les légats y consentirent. Photius entra donc, accompagné d'Asbestas, son consécrateur, et appuyé sur un bâton d'une certaine hauteur, recourbé par le bout d'en haut; mais comme les moindres démarches des hommes rusés sont toujours suspectes, les légats le lui firent ôter, dans la crainte qu'il ne s'en fût servi comme d'une marque de dignité pastorale, le regardant plutôt comme un loup que comme un pasteur. C'est particulièrement le légat Marin qui lui attira ce juste affront. Bahanès demanda à Photius, de la part du concile, quelles étaient ses dispositions présentes; s'il était prêt à abjurer et son schisme et son intrusion. La même question fut faite au schismatique évêque de Syracuse. Mais ces deux hommes, dont l'âme était incapable d'aucun remords, et inaccessible à tout repentir, persévérèrent dans leur révolte, et se retranchèrent sur leur silence. Après eux, parurent au concile les évêques partisans de Photius; on leur fit diverses questions, tendantes toutes à la même fin, qui était de renoncer à la communion de l'usurpateur, et de se réunir à l'Église, spécialement au pasteur légitime. On leur parla avec autant d'aménité que de solidité, mais on éprouva de leur part la même résistance. Ils se plaignaient de n'être point libres; mais on leur dit, de la part de l'empereur, qu'ils pouvaient parler en toute liberté. Ils voulurent ensuite récuser les légats pour leurs juges; mais on leur montra que leur récusation était illégale. Après tous ces débats contentieux, il fallut mettre au grand jour tous les moyens que les pontifes de Rome, Nicolas et Adrien, avaient pris pour prévenir ou éteindre le schisme. A cet effet, on mit en évidence, par ordre des légats romains, tant les lettres pontificales que les décisions synodiques. On lut aussi, au nom d'Ignace, un discours conte-

(1) Labb., t. VIII, p. 1061.

nant des actions de grâces sur son rétablissement, et la réunion de l'Église byzantine avec la romaine.

L'exposition faite de ces monuments, qui portaient les caractères de l'authenticité la plus respectable, et qui constataient la fermeté, le zèle, la charité de ces dignes vicaires de Jésus-Christ, dans une affaire si importante et si délicate, on crut devoir employer les voies judiciaires et canoniques pour remettre dans le chemin de l'union Photius et ses partisans. On leur fit publiquement la dernière monition, qui les menaçait de punir leur révolte par les foudres de l'Église : on prononça enfin plusieurs anathèmes contre Photius, en lui donnant toutes les qualifications odieuses qu'il méritait, celles d'usurpateur, de schismatique, d'auteur du schisme, de faussaire, d'adultère, de parricide, de nouveau Dioscore, de nouveau Judas ; noms qui marquent l'horreur qu'inspirait sa conduite. Grégoire de Syracuse, son adhérent opiniâtre, Eulampius et tous les autres furent frappés, eux présents, des mêmes coups. C'est de cette sorte que fut terminée la septième session (1).

Anastase a trouvé dans l'exemplaire grec, parmi les acclamations de cette séance, des vers iambiques qui méritent d'être cités :

« Photius, qui, avec une fureur insensée, a voulu ébranler « cette pierre insurmontable (le saint-siége) par ses artifices, « est repoussé maintenant, comme une bête féroce, du chaste lit « nuptial et du temple sacré. Précipité avec Satan dans les abîmes ténébreux, il a reçu la juste peine de ses crimes par des « juges sages et saints, par le bienheureux Nicolas et le divin « Pape Adrien, par Ignace qui a souffert le martyre, et par les « autres siéges très-orthodoxes et très-sages de l'Orient (2). »

(1) Labb., t. VIII, p. 1060.

(2) Photius qui pridem insuperabilem petram
Fraudibus malignis conturbavit insipienter,
Pellitur nunc ut atrocissima fera
A *thalamo* casto et venerabilibus templis,

Nous ne devons pas passer sous silence ce que rapporte Nicétas, auteur contemporain, qui dit le tenir de témoins non suspects. « Il dit donc que les évêques, pour inspirer plus « d'horreur, ont signé les anathèmes prononcés contre Photius, « en trempant leur plume, non dans de l'encre, mais, ce qui « fait frissonner, dans le précieux sang de Jésus-Christ (1). » Les actes du concile n'en disent rien, cependant la chose n'était pas sans exemple, mais on ne le faisait que dans des circonstances rares et pour de grands crimes. On l'avait fait pour Pyrrhus parjure et monothélite (2).

Huitième session. — La huitième session, qui fut tenue le cinq novembre, révéla toutes les bassesses et toutes les manœuvres de Photius pour se soutenir sur le siége de Constantinople. On apporta au concile les papiers de Photius, et les actes du concile supposé, dont un exemplaire avait été envoyé à Rome et brûlé en pleine assemblée. Parmi ces papiers on trouva un grand nombre de promesses que Photius, pour se sou-

Satanæ pessimo, miserrimisque tenebris
Bene præmissus, et passus digne
A judicibus recte sentientibus atque sanctis,
Beatissimo videlicet Nicolao,
Hadrianoque divino Papa romano,
Et Ignatio martyrium passo,
Et reliquis sedibus orientis
Orthodoxis et sapientibus valde.
Labb., t. VIII, p. 1099.

(1) Labb., Vita Ignat., t. VIII, p. 1231.

(2) Pyrrhus, moine monothélite, était parvenu au patriarcat de Constantinople. Soupçonné d'avoir eu part à la mort de Constantin, fils d'Héraclius, il prit la fuite et chercha un asile en Afrique; là, il eut avec le saint abbé Maxime une conférence touchant le monothélisme, dans laquelle il fut vaincu, avouant sa défaite. De l'Afrique il se transporta à Rome pour s'y rétracter authentiquement; mais cette rétractation n'était qu'une hypocrisie, puisqu'à la sortie de Rome il se laissa séduire par le gouverneur de Ravenne, dévoué aux monothélites; ce qui le fit condamner et priver de toutes fonctions ecclésiastiques, et déposer de sa dignité par le Pape Théodore, qui signa sa condamnation de la manière énoncée ci-dessus: depuis il remonta sur la chaire patriarcale d'où il avait été expulsé.

tenir contre la condamnation du Pape, avait exigées, autant par ruses que par menaces, du clergé tant de la grande Église que des autres, et des séculiers de toutes les conditions, depuis les sénateurs jusqu'aux plus vils artisans, corroyeurs, revendeurs, marchands de poissons, charpentiers, épingliers. Bahanès prit la parole au nom de l'empereur qui était présent et dit : « On a fait souscrire, pendant ces dernières années, les « évêques, le sénat, et toute la ville, par surprise et par ma« lice, pour des causes injustes, et contre leur volonté; au« jourd'hui, nous voulons que ces souscriptions soient brûlées « par vos mains, et nous espérons, par la miséricorde de Dieu « et vos prières, qu'il pardonnera à ceux qui se sont laissé « surprendre (1). » Rien ne parut plus juste que cet avis, et l'empereur en reçut mille remercîments. Par son ordre, on apporta en plein concile un vase rempli de feu; et par le ministère de Théophilacte, référendaire du patriarche, toutes les promesses exigées, les livres fabriqués contre le pontife de l'ancienne Rome, les actes des conventicules tenus contre celui de la nouvelle Rome, productions monstrueuses du fourbe et ambitieux Photius, furent de nouveau mis au jour, jetés au feu, et ce mystère d'iniquité devint la proie des flammes.

L'empereur fit introduire ensuite les prétendus légats des patriarcats d'Orient, dont les noms figuraient dans les actes du concile supposé : c'étaient Pierre, Basile et Léonce. Interrogés, ils protestèrent tous les trois qu'ils n'avaient point été délégués par leurs patriarches, et qu'ils n'avaient eu aucune connaissance des signatures qu'on leur supposait; ce qui causa une nouvelle surprise comme une nouvelle indignation. On se contenta d'exiger d'eux qu'ils disent anathème au livre (le concile supposé) et à celui qui l'avait écrit; ce qu'ils firent sans difficultés. Alors Bahanès dit, de la part de l'empereur : « Vous voyez « comme le voile qui couvre le mensonge tombe de lui-même, « comme les fourberies de Photius paraissent au grand jour ;

(1) *Labb., t.* VIII, p. 1100.

« personne n'a donc aucun prétexte pour ne point se réunir à « l'Église ; demain vous n'aurez plus d'excuse (1). » On interrogea ensuite les métropolitains dont les noms figuraient aussi dans les actes du prétendu concile. Tous répondirent qu'ils n'avaient donné aucune signature. Enfin, on trouva que ce concile était de pure invention : personne n'en avait eu connaissance. Tous étaient surpris et indignés des fourberies de Photius, qui fut anathématisé de nouveau comme traître, usurpateur, parricide, et comme faussaire. On lut le vingtième canon du concile de Latran, tenu par le Pape Martin en 649, contre les faussaires, canon qui ne les reçoit à pénitence qu'à l'article de la mort (2).

L'empereur fit venir aussi au concile quelques Iconoclastes qui restaient encore à Constantinople. Plusieurs abjurèrent leurs erreurs, et prononcèrent anathème contre ceux qui n'honoraient pas les saintes images. Mais Théodore, leur chef, s'obstina dans l'hérésie. Il fut donc anathématisé avec Photius, et c'est ainsi que finit la huitième session.

Neuvième session. — Le concile avait été interrompu pendant trois mois, probablement pour laisser aux évêques qui étaient sous l'empire des Musulmans le temps de venir, et pour préparer les règles qu'on voulait établir. Enfin, au 12 février 870, on tint la neuvième session ; elle était bien plus nombreuse que les précédentes. L'empereur n'y était pas ; mais l'Église d'Alexandrie y eut son représentant de la part de Michel, patriarche. C'était Joseph, archidiacre de la grande Église, qui excusa son retard par les difficultés qu'il eut d'obtenir la permission des Sarrasins pour venir à Constantinople. Tout voyage dans cette ville leur portait ombrage. Le légat avait été obligé de mettre en avant le prétexte d'aller ramasser de l'argent pour le rachat des chrétiens captifs, et ce fut à cause de ce motif qu'on lui permit de partir pour la ville

(1) Labb., t. VIII, p. 1103.
(2) Labb., t. VIII, p. 1103.

impériale. Il communiqua au concile ses pouvoirs et ses let-
tres de créance, qui furent approuvés. On l'admit au conc
en lui faisant part de tout ce qu'on avait fait dans les
précédentes. Il y donna son assentiment.

On fit venir ensuite les faux témoins qu'on avait
dans le concile de 861 pour déposer le patriarche
Nous avons vu qu'ils étaient au nombre de soixante et
la plupart de la maison de l'empereur. Interrogés, ils
rent tous qu'ils avaient agi contre leur conscience. Le
selon leur demande, leur imposa la pénitence publique
termes : « Nous statuons qu'ils feront pénitence pend
« ans. Ils seront deux ans hors de l'Église, puis deux ans
« teurs, comme les catéchumènes, sans communier.
« ces quatre ans, ils s'abstiendront de chair et de vin,
« les dimanches et les fêtes de Notre-Seigneur. Les trois
« nées suivantes, ils seront debout avec les fidèles, et
« nieront seulement aux fêtes de Notre-Seigneur, s'ab
« de chair et de vin trois fois la semaine, le lundi, le
« et le vendredi. Tous ceux qui ne sont pas venus se
« aujourd'hui au concile, demeureront excommuniés
« ce qu'ils se soumettent à la pénitence. » Le patriarche
reçut le pouvoir d'augmenter ou de diminuer cette pénit
selon la conduite et la disposition des sujets (1).

On introduisit ensuite ceux qui, sous l'empereur
contrefaisaient les cérémonies de l'Église et les tournaient
dérision. Ils étaient au nombre de trois, Marin,
George, tous trois écuyers de l'empereur. Théophile, le
tendu patriarche de Michel, dont nous avons parlé plus
n'existait plus. Interrogés par le concile, ils jetèrent la
sur l'empereur, qui leur donnait des habits sacerdotaux,
forçait à faire ce qu'ils ont fait. Le concile n'accepta pas
excuse, mais il remit leur punition à une autre séance.

On fit paraître d'autres légats dont les noms figuraient

(1) Labb., t. VIII, p. 1118.

les actes du concile supposé. Ils étaient au nombre de trois : Sergius et Grégoire, prétendus légats d'Antioche, et Léonce, faux légat d'Alexandrie ; ce dernier avait déjà paru dans la huitième session. Ils furent interrogés et présentés au légat d'Alexandrie. Ils jurèrent qu'ils n'avaient assisté à aucun concile, et qu'ils n'avaient aucune connaissance des signatures qu'on leur attribuait. On vit donc de nouveau que le prétendu concile était de l'invention de Photius. Ainsi finit la neuvième session.

Dixième et dernière session. — La dixième session, qui se tint le 28 février, est la plus nombreuse et la plus solennelle de toutes. L'empereur Basile y assista avec son fils Constantin et vingt patrices, après lesquels sont nommés les trois ambassadeurs de Louis, empereur des Italiens et des Français, savoir : Anastase, bibliothécaire de l'Église romaine, à qui nous devons la traduction latine du concile ; Suppon, cousin de l'impératrice Ingelberge et chef de la maison de l'empereur, et Évrad, son maître d'hôtel. Le sujet de cette ambassade était de demander du secours à l'empereur Basile, contre les Sarrasins d'Italie, et de négocier un mariage entre la fille de Louis et le fils de Basile ; ce qui se faisait de concert avec le Pape. Après les ambassadeurs français, sont nommés, dans les actes du concile, ceux de Michel, prince de Bulgarie ; puis les évêques, au nombre de plus de cent. Le patrice Bahanès demanda aux légats ce qu'on ferait ce jour-là ; ils dirent qu'il fallait commencer par la lecture des canons, que le concile devait ratifier. Ils furent donc lus en même temps par le diacre Étienne, au haut du concile, et au bas, par le diacre Thomas.

Il y en a vingt-sept, la plupart touchant l'affaire de Photius, les abus qu'il avait introduits ou tolérés. Après avoir parlé de l'importance des règles de l'Église, qui sont comparées à un flambeau qui nous éclaire, et de l'obligation où sont les évêques et tous les clercs de les observer, on confirme les décrets du Pape Nicolas et du Pape Adrien, pour Ignace et contre Photius ; on déclare que celui-ci n'a jamais été évêque ;

que toutes les ordinations qu'il a faites sont nulles, et que les églises ou les autels consacrés par lui doivent l'être de nouveau. On anathématise Photius, pour avoir supposé de faux légats d'Orient, et on défend, à l'avenir, de pareilles supercheries, renouvelant le décret du Pape Martin. Les évêques ne se séparèrent pas sans avoir pris des précautions pour l'avenir ; car on prend des précautions lorsqu'on a été instruit par une funeste expérience. La loi est la fille du désordre : elle vient toujours à la suite de maux qu'on a soufferts. Or, bien des maux étaient arrivés sous le gouvernement de Photius, bien des abus avaient été introduits ou tolérés par lui : le concile veut y porter remède, et règle l'avenir après avoir réglé le passé. Les mesures qu'il prend nous montrent jusqu'à quel point l'ordre canonique avait été endommagé ou plutôt complétement renversé sous le faux patriarche.

Photius, comme nous l'avons dit, si grand par l'ascendant de son génie et la dignité à laquelle il aspirait, était descendu jusqu'au dernier degré d'avilissement, en mendiant les suffrages de la foule, en sollicitant des promesses des plus vils artisans. Le concile défend ces sortes de bassesses et ne permet aux patriarches qu'un seul acte de ce genre : c'est la profession de foi qu'il doit exiger des évêques le jour de leur consécration (1).

Photius était un flatteur de cour, toujours aux genoux de l'empereur, lui rendant, ainsi qu'à ses officiers, des honneurs excessifs aux dépens de sa dignité. Le concile défend donc aux évêques de sortir de leur église pour aller en procession au devant d'un prince ou d'un officier général, ou, s'ils le rencontrent en chemin, de descendre de cheval pour se prosterner et les adorer, c'est-à-dire leur rendre hommage (2). On voit ici le véritable esprit de l'Église, qui recommande aux évêques la soumission envers les princes, mais soumission noble et sans bassesse.

(1) Can. 8, Labb., t. VIII, p. 1131.
(2) Can. 14, Labb., t. VIII, p. 1131.

Photius avait toléré les orgies de l'empereur Michel, ces processions scandaleuses dans les rues où l'on contrefaisait les cérémonies du culte. Le concile proscrit avec sévérité ces sortes de bouffonneries, et ordonne au patriarche, si le cas se présentait encore, d'élever la voix et de punir de pareilles profanations. On voit l'indignation des évêques dans les termes dont ils se servent en parlant de ce sujet :

« Nous avons appris un abus digne de beaucoup de larmes : « que, sous le dernier empereur, des laïques, de l'ordre du « sénat, relevaient leurs cheveux pour imiter ceux des clercs, « et portaient les habits sacerdotaux, ayant un chef qui faisait « le patriarche. Ainsi, ils représentaient les saintes cérémonies, « les élections et les ordinations d'évêques, les accusations et les « dépositions. On n'a jamais ouï parler de rien de semblable, « même chez les païens : c'est pourquoi le concile défend, à « quiconque porte le nom de chrétien, de commettre, à l'avenir, « de telles impiétés, ou de les couvrir par son silence. Si un em- « pereur ou un grand voulait le faire, qu'il soit repris, et privé « des sacrements par le patriarche et les évêques ; puis mis en « pénitence, ou anathématisé, s'il ne s'y soumet promptement. « Que si le patriarche de Constantinople et ses suffragants né- « gligent leur devoir en cette occasion, qu'ils soient déposés. « Quant à ceux qui ont servi à ces sacriléges, nous leur don- « nons pour pénitence d'être trois ans séparés de la commu- « nion, un an pleurant hors de l'Église, un an debout avec les « catéchumènes, le troisième avec les fidèles (1). »

Photius avait été élevé par la seule puissance séculière, sans élection canonique. Le concile, s'appuyant sur les canons apostoliques et sur d'autres décrets synodaux, déclare nulles ces sortes d'élections (2).

Tout l'ordre de la hiérarchie ecclésiastique avait été renversé par son ordination. De simple laïque, il était devenu

(1) Can. 16.
(2) Can. 12, Labb., t. VIII, p. 1133.

évêque en six jours. Les évêques, suivant le canon 10 du concile de Sardique, en 347, renouvellent la défense de prendre pour évêque un laïque. Ils veulent que, s'il est mû par un mouvement de piété et non d'ambition ou d'intérêt, il ne soit promu à l'épiscopat qu'après dix ans de cléricature ; qu'il ait été lecteur un an, deux ans sous-diacre, trois ans diacre, et quatre ans prêtre. S'il n'a point passé par ces divers degrés, il sera rejeté, et privé de toute fonction sacerdotale (1).

A l'instigation de Photius, bien des clercs et des évêques s'étaient séparés de la communion d'Ignace, sans qu'il fût jugé canoniquement. Le concile défend aux clercs de se séparer de leur évêque, comme aux évêques de se séparer de leur métropolitain ou de leur patriarche, de quelque crime qu'il soit accusé, avant un jugement canonique (2).

Photius avait également tout bouleversé dans la grande Église. Il avait admis des étrangers, ou d'autres sujets recommandés par les grands, en leur donnant l'avancement qui était dû à ceux qui desservaient cette Église. Le concile s'oppose à l'admission de ces étrangers, et ordonne de laisser les degrés supérieurs, pour récompense, à ceux qui sont de cette Église (3).

Photius avait permis à l'empereur, à ses officiers, et même à la foule, d'assister à un concile provincial, celui de 861 : il avait même prétendu, à cette occasion, qu'aucun concile ne devait se tenir sans la présence du prince. Le Pape Nicolas, en répondant à la lettre injurieuse de l'empereur, lui avait déjà reproché cette conduite. Le concile, suivant le même principe, défend aux princes d'assister aux conciles provinciaux, et leur permet seulement d'assister aux conciles généraux, où il s'agit de la foi commune à tous. Le droit de convoquer les conciles provinciaux appartient aux seuls métropolitains ou aux patriar-

(1) Can. 5, Labb., t. VIII, p. 1129.
(2) Can. 10.
(3) Can. 13, Labb., t. VIII, p. 1133.

ches. Les princes ne peuvent s'y opposer sans faire un acte d'impiété (1).

Mais ce qu'il y avait de plus téméraire de la part de Photius, c'est qu'il avait osé condamner le Pape, à l'exemple de Dioscore : c'était un inférieur qui jugeait et condamnait son supérieur. Le concile prononce des anathèmes contre ceux qui entreprendront des choses semblables. S'il y a quelque malentendu ou quelque sujet de dispute relativement à l'Église romaine, on doit l'exposer, dans un concile général, avec respect, et en attendre la solution. Il en est de même à l'égard des autres patriarches (2).

Enfin, le concile va à la racine du mal ; il travaille à rendre à l'Église son indépendance, et à purger les élections de l'influence corruptrice du pouvoir temporel. Depuis longtemps, les empereurs avaient mis la main sur les élections, et l'on peut s'imaginer facilement quels choix faisaient les hommes que nous avons vus se succéder sur le trône de Constantinople. La flatterie, la servilité et l'intrigue ouvraient souvent seules la porte du sanctuaire. On cherchait pour évêques des créatures du gouvernement, des hommes souples à ses volontés. Le peuple les connaissait bien, puisqu'il leur donna le nom de *melquites*, c'est-à-dire sectateurs de la religion de l'empereur. De là l'incroyable scandale donné au concile des Iconoclastes sous Constantin Copronyme ; de là celui du concile de Photius en 861. En prenant les rênes du gouvernement, l'impératrice Irène s'était hâtée de corriger cet abus.

Le septième concile général, assemblé sous son règne, en 787, dans son troisième canon, déclara nulle toute élection d'évêque, de prêtre, et même de diacre (ce qui montre jusqu'à quel point les princes avaient empiété sur les droits de l'Église), faite par les princes, *à principibus facta*. Le concile actuel renouvelle d'abord ce décret ; mais, comme s'il n'avait pas assez fait, il revient sur ce sujet ; ce qui nous montre combien

(1) Can. 17, Labb., t. VIII, p. 1136.
(2) Can. 21, Labb., t. VIII, p. 1140.

ce point lui paraissait important; et, en effet, c'est là que résidait le vice radical de l'Église d'Orient. Il pousse la sévérité plus loin que le concile précédent. Pour écarter toute influence princière, il défend aux chefs des États d'assister à l'élection, soit personnellement, soit par des commissaires, à moins que le secours de ceux-ci ne soit réclamé par les évêques pour maintenir ou rétablir le bon ordre. Il veut que toute influence laïque soit écartée, que l'élection soit débarrassée de tout entourage qui pourrait gêner la liberté, et qu'elle revête un caractère purement et exclusivement ecclésiastique. On prononce anathème contre quiconque enfreindrait ces prescriptions (1). L'empereur Basile semblait entrer dans les vues du concile, puisque ces canons ont été faits en sa présence, acceptés et ratifiés par lui, et mis au rang des lois de l'État.

Après les canons, on publia la définition du concile; deux métropolitains, Métrophanes de Smyrne, et Cyprien de Claudiopolis, en firent la lecture en même temps, l'un au haut, l'autre au bas de l'assemblée. C'est un long discours qui contient, premièrement, une ample confession de foi, avec anathème contre les hérétiques, et particulièrement contre les Iconoclastes et les monothélites, entre lesquels le Pape Honorius n'estpas oublié, On approuve les sept conciles généraux, auxquels on joint celui-ci comme le huitième. Viennent ensuite la condamnation de Photius, déjà prononcée par les Papes Nicolas et Adrien; celle de Grégoire de Syracuse, d'Eulampius et de leurs adhérents. Elles sont motivées comme le sont les sentences de nos tribunaux (2). L'empereur, avant de congédier les évêques, leur fait un discours digne du grand Constantin, et remarquable, non-seulement dans la bouche d'un empereur du Bas-Empire, mais encore dans celle d'un souverain quelconque, à quelque époque ou à quelque pays qu'il appartienne. Ce discours est trop

(1) Can. 12 et 22.
(2) *Labb., t. VIII, p.* 1145.

important pour que nous ne le donnions pas en entier. Disons, avant tout, que souvent les Papes avaient supplié les empereurs de Constantinople de ne pas plus s'immiscer dans les affaires qui concernent la foi et la discipline, qu'eux-mêmes et les évêques ne s'immiscent dans les affaires politiques. Bien souvent ils leur avaient nettement tracé la ligne de démarcation entre les deux pouvoirs, dont chacun doit se renfermer dans les limites suffisamment distinctes de ses droits et de ses devoirs. Osius, évêque de Cordoue, celui qui a présidé le concile de Nicée, avait déjà dit à l'empereur Constance : « C'est à « vous, prince, que Dieu a confié l'empire; mais c'est à nous « qu'il a confié les intérêts de l'Église (1). » Le Pape Gélase, suivant le même principe, avait dit à l'empereur Anastase : « Le monde, auguste empereur, est gouverné par deux puis- « sances : celle des pontifes et celle des rois.... Si les évêques « obéissent à vos lois dans tout ce qui concerne l'ordre de la « police et les choses temporelles, sachant que vous avez reçu « d'en haut la puissance, avec quelle affection ne devez-vous « pas être soumis à ceux qui sont établis pour dispenser les « saints mystères (2). » Le Pape Symmaque avait tenu un pareil langage au même empereur (3). Le Pape Nicolas, à l'exemple de ses prédécesseurs, avait tout récemment tracé, avec la même netteté, les limites des deux puissances, en ré-

(1) Σοὶ βασιλείαν ὁ Θεὸς ἐνεχείρισεν· ἡμῖν τὰ τῆς ἐκκλησίας ἐπίστευσε. Athan. oper. ad solitar. vitam agentes epist., t. VIII, p. 840. Edit. Colon.

(2) Duo sunt, imperator auguste, quibus principaliter mundus hic regitur, sacerdotalis auctoritas et regalis potestas. Si enim quantum ad ordinem pertinet publicæ disciplinæ, cognoscentes imperium tibi supernâ dispositione collatum, legibus tuis ipsi quoque parent religionis antistites.... quo, rogo, te decet affectu eis obedire qui pro erogandis venerabilibus sunt attributi mysteriis. Epist. 8 ad Anast., apud Labb., t. IV, p. 1182.

(3) Ille (imperator) rerum humanarum curam gerit; iste (pontifex) divinarum; tu humana administras, ille tibi divina dispensat. Labb., t. IV, p. 1298. Epist. 6, apol. ad Anast.

pondant à la lettre injurieuse de l'empereur Michel (1). Mais, outre la prétention qu'ont tous les princes de régenter l'Église, les empereurs de Constantinople avaient la manie de dogmatiser et d'interpréter la discipline ecclésiastique à leur fantaisie. Cette manie semblait être contagieuse, puisqu'elle se communiquait à la plupart des princes qui montaient sur le trône de Constantinople. Il n'y avait pas même intermittence, lorsque l'ennemi venait se montrer aux faubourgs de leur capitale. Basile semble être destiné à échapper à cette contagion : il veut suivre une ligne tout opposée, et rendre à l'Église son indépendance. Après avoir remercié les évêques d'être venus de si loin pour rétablir la paix de l'Église de Constantinople; après avoir menacé prêtre et laïque de l'exil, s'ils ne se conformaient pas aux décrets du concile ; enfin, après avoir recommandé aux évêques de prêcher la parole de Dieu tous les dimanches, et de ne souffrir aucune hérésie dans leur diocèse, sous peine d'être condamnés par le patriarche, il adresse aux laïques ci lui-même ces paroles remarquables :

« Quant à vous, soit que vous soyez constitués en dignité, soit « que vous soyez simples particuliers, que vous dirai-je, sinon « qu'il ne vous est pas permis de disputer des matières ecclésias- « tiques ni de résister à l'Église, et de vous opposer à un concile « général. Examiner les matières ecclésiastiques, les approfon- « dir, c'est l'affaire des patriarches, des évêques et des prêtres, « qui ont en partage le gouvernement de l'Église, qui possè- « dent le pouvoir de sanctifier, de lier et de délier, puisqu'ils « ont reçu les clefs de l'Église et du ciel ; mais ce n'est pas notre « affaire, à nous, qui avons besoin d'être dirigés, d'être sanc- « tifiés, d'être liés ou d'être délivrés de nos liens. Le laïque, « quelles que soient l'étendue de sa sagesse et la conviction de « sa foi, ne cesse pas d'être brebis ; et l'Évêque, quelle que soit « la médiocrité de son mérite et de ses vertus, ne cesse pas « d'être pasteur, tant qu'il est évêque, et qu'il prêche la pa-

(1) Labb., t. VIII, p. 324. Voir plus haut, p. 120.

« role de vérité. Quelle excuse aurions-nous donc, nous qui « sommes au rang des brebis, de nous mêler de l'affaire des pas- « teurs, d'examiner et de juger ce qui est au-dessus de nous? « Notre devoir est de les écouter avec crainte et confiance, de « respecter leur face, puisqu'ils sont les ministres du Dieu « tout-puissant et revêtus de son pouvoir : mêlons-nous donc « de ce qui est de notre ressort. Mais il en est dont la méchan- « ceté a dégénéré en folie, tellement que, oubliant leur condi- « tion, et sans penser qu'ils ne sont que des pieds, ils veulent « faire la loi aux yeux, non suivant la nature, mais suivant « leurs désirs (1); ils sont prompts à accuser, et lents à se cor- « riger des fautes dont ils sont accusés eux-mêmes. J'engage « ceux qui sont de cette catégorie de déposer toute haine, de « cesser de juger leurs juges, et de chercher à conformer leur « conduite aux préceptes de Dieu (2). » Par ce discours, l'empereur prend un engagement solennel pour l'avenir : nous verrons s'il le remplira. Il s'adresse de nouveau aux évêques, et leur demande si personne n'a rien à dire contre ce qui a été arrêté. Les évêques répondent, par des acclamations unanimes : « Nous agréons tout ce qui a été lu; nous y adhérons « de tout cœur, et nous y souscrivons avec plaisir (3). »

Tout étant terminé, les légats prièrent l'empereur de souscrire le premier; mais, à l'exemple de Constantin, de Théodose et de Marcien, il se contenta, ainsi que son fils, de signer après les légats, et avant les évêques qui y souscrivirent, au nombre de cent deux. Anastase, le bibliothécaire, nous prie de ne pas nous scandaliser de ce petit nombre d'évêques (4). Plusieurs, séduits par Photius, n'avaient pas voulu se rétracter. D'autres, en grand nombre, n'avaient point été admis au concile, parce qu'ils avaient reçu de lui leur consécration. Les cent deux évêques ordonnés par Ignace et son

(1) L'empereur fait ici allusion à la conduite de Michel et de Bardas.
(2) Labb., t. VIII, p. 1154.
(3) Labb., t. VIII, p. 1155.
(4) Labb., *t. VIII, p. 1157, note.*

prédécesseur sont les seuls qui soient restés fidèles ; mais toujours est-il bien triste de voir trois cent dix-huit évêques au faux concile de 861, tandis qu'au concile général on n'en voit que cent deux. Si nous n'en sommes pas scandalisés, nous avons lieu du moins de nous en affliger. L'Église d'Orient se trouve composée d'éléments singulièrement disparates, et, à la moindre agitation, elle peut se dissoudre.

On écrivit, au nom du concile, deux lettres synodiques. Dans la première, qui est circulaire, on rapporte tout ce qui s'est passé au concile, et l'on ordonne à tous les enfants de l'Église, de quelque dignité ou condition qu'ils soient, de se conformer et de se soumettre à ses ordonnances (1). Le concile dit, entre autres choses, que l'empereur prenant en considération le sort des bons évêques et des chefs de l'ordre monastique, séparés et dispersés çà et là, et voyant que les solitaires qui mènent une vie angélique et céleste, que même les laïques qui sont revêtus de quelque pouvoir et qui pensent bien, se déclaraient contre Photius, comme contre un intrus et un adultère, et que, ce qui l'emporte sur toute autre raison, l'ancienne Rome le rejetait, après l'avoir frappé par ses réprimandes comme par autant de flèches, s'empresse de le confiner dans le lieu d'ignominie qu'il a mérité, et de rendre au siége de Constantinople son pasteur légitime, suivant le jugement synodique de la sainte Église romaine.

La seconde lettre est adressée au Pape Adrien, et contient les louanges de ses légats et du Pape Nicolas dont on a suivi le jugement. Elle exhorte le Pape à confirmer le concile, à le publier et à le faire recevoir dans toutes les églises : la même lettre paraît avoir été envoyée à tous les patriarches (2). Il y a aussi une circulaire au nom de l'empereur Basile et de ses deux fils, pour faire part à tous les évêques de la conclusion du concile : elle est datée de l'indiction troisième, c'est-à-dire de 870.

Cependant, tout ne se termina pas sans que les Grecs eus-

(1) Labb., t. VIII, p. 1162, grec. 1380.
(2) Labb., t. VIII, p. 1167.

sent joué quelques tours de leur façon. Les légats se défiaient d'eux et prenaient toutes sortes de précautions. Avant de souscrire au concile, ils prièrent Anastase, le bibliothécaire, qui connaissait parfaitement les deux langues, d'en examiner scrupuleusement les actes. Anastase trouva que, dans une des lettres du Pape Adrien, on avait retranché ce qui était à la louange de l'empereur Louis. Les légats s'en plaignirent hautement, et les Grecs s'excusèrent en disant que, dans un concile, on ne devait donner des louanges qu'à Dieu. Le fait est qu'ils ne voulaient pas reconnaître à Louis le titre d'empereur; car leur excuse était peu sincère, puisqu'on avait donné, dans ce même concile, mille louanges à l'empereur Basile. Comme les Grecs s'obstinaient, les légats ne voulurent pas anéantir tout ce qui s'était fait, en refusant leur signature; ils souscrivirent en mettant la clause : *jusqu'à la volonté du Pape,* c'est-à-dire sous son bon plaisir, et à la charge de sa ratification (1).

On fit une autre supercherie qui allait avoir des conséquences plus fâcheuses. Quelques-uns des Grecs s'adressèrent secrètement au patriarche Ignace et à l'empereur Basile, se plaignant que, par le moyen des libelles que les légats avaient fait souscrire, suivant la formule apportée de Rome, on avait mis l'Église de Constantinople sous la puissance des Romains, et soutenant qu'ils ne pouvaient recouvrer leur liberté, si on ne leur rendait ces libelles. Ils ajoutaient que la clause insérée à la souscription des légats était un prétexte pour revenir contre le jugement du concile, et remettre les choses dans la confusion précédente. L'empereur, touché de ces remontrances, ordonna aux officiers qu'il avait chargés de prendre soin des légats d'observer quand ils iraient, avec leurs gens, à quelque église, pour entrer dans leur logis et emporter secrètement ces libelles. Les légats étant donc allés conférer avec le patriarche, ces officiers emportèrent, en cachette, une partie de ce grand

(1) Labb., t. VIII, p. 891 et 1156.

nombre de libelles ; mais ils ne purent tout prendre, parce que les légats, se défiant de ce qui arriva, avaient bien caché ceux des principaux évêques.

A leur retour, s'étant aperçus de cette soustraction, ils en furent extrêmement affligés, et allèrent trouver l'empereur Basile, avec les ambassadeurs de l'empereur Louis, Suppon et Anastase. Les légats dirent à l'empereur : « Nous n'oserions « retourner à Rome, après avoir perdu ces abjurations, et vous « ne tirerez aucun fruit de ce que vous avez commencé pour le « bien de l'Église. » Les ambassadeurs de Louis ajoutèrent : « Il n'est pas digne d'un empereur de détruire ce qu'il a fait : « puisque ces libelles ont été donnés de votre consentement, si « vous vous en repentez, déclarez-le ouvertement ; mais si vous « avez bien fait, comment souffrez-vous la soustraction de ces « libelles? Si vous dites qu'on l'a faite à votre insu, on le croira « quand vous les ferez rendre par les gens que vous avez don« nés aux légats pour leur sûreté, et qui, par conséquent, sont « responsables de ce qu'ils ont perdu. » Après bien des sollicitations, les légats obtinrent enfin, à grande peine, la restitution des libelles : cependant elle fut entière, et il n'en manquait pas un seul. L'empereur en les leur remettant dit :

« Pour moi, j'ai recouru par mes ambassadeurs à la chaire « apostolique, comme à la maîtresse de toutes les affaires ecclé« siastiques ; et c'est pour cela que nous avons attendu votre « présence, afin que, par votre décret et votre sagesse, notre « Église récupérât la santé, et que nous eussions pour règle, « non pas nos propres mouvements, mais votre décision. « Recevez donc les libelles que vous avez salutairement exi« gés de nos pontifes et de tous nos clercs ; recevez-les et « présentez-les à notre Père spirituel le très-saint Pape, afin « que si quelqu'un, comme il arrive, tente de s'égarer ou de « se jeter dans quelque précipice, il puisse le retenir comme « par un frein et le ramener au droit sentier de la justice (1). »

(1) Labb., t. VIII, p. 990.

Les légats reprirent les libelles avec une grande joie, et les remirent aux ambassadeurs de l'empereur Louis, pour les apporter plus sûrement en Italie (1).

Après cette restitution, on traita l'affaire des Bulgares dans une conférence particulière. Les évêques Formose et Paul, que le Pape Nicolas avait envoyés en Bulgarie, étant revenus à Rome, rapportèrent que cette nouvelle Église était entièrement soumise à l'Église romaine, et présentèrent au Pape, Pierre, envoyé du roi des Bulgares. Celui-ci lui rendit des présents et des lettres du roi, par lesquelles il le priait instamment de sacrer archevêque le diacre Marin, dont il connaissait le mérite, et de le lui renvoyer, ou quelqu'un des cardinaux de son Église, digne de la même place, afin que, quand les Bulgares l'auraient approuvé et élu, il retournât pour être ordonné par le Pape (2).

Marin ayant été envoyé légat à Constantinople, le Pape envoya aux Bulgares un nommé Silvestre, pour être élu archevêque; mais ils le renvoyèrent promptement avec Léopard, évêque d'Ancône, et Dominique de Trévise, demandant qu'on leur envoyât un archevêque, ou Formose, évêque de Porto. Le Pape répondit qu'il leur donnerait pour archevêque celui que le roi demanderait. Mais ce prince, ennuyé de ces délais, envoya à Constantinople, à l'occasion d'une autre affaire, le même Pierre qu'il avait envoyé à Rome, et le chargea de demander à quel siége l'Église des Bulgares devait être soumise, et ce fut le sujet de la conférence (3). Aussi, trois jours après que les actes du concile eurent été mis au net et déposés à Sainte-Sophie, l'empereur fit assembler les légats du Pape avec ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, et le patriarche Ignace, pour entendre les ambassadeurs des Bulgares. Pierre, chef de l'ambassade, remercia d'abord les légats romains, au nom de son souverain, de ce qu'en passant ils avaient bien

(1) Vita Hadr. et nota Anast. ad Libell. Labb., t. VIII, p. 891 et 990.
(2) Vita Hadr. *ib.*, p. 895.
(3) *Ib.*

voulu visiter leur Église par leurs lettres. Les légats répondirent qu'ils n'avaient fait que leur devoir, qu'ils regardaient les Bulgares comme des enfants de l'Église romaine, et comme les membres de leur corps. L'ambassadeur dit que, nouvellement convertis à la foi, ils craignaient de se tromper : il demanda donc aux légats réunis à quelle Église les Bulgares devaient appartenir. Les légats romains dirent sans hésiter que c'était à l'Église romaine, à laquelle le roi s'était adressé, d'où il avait reçu des instructions, des évêques et des prêtres qui y sont encore. Les ambassadeurs l'avouèrent, et ils demandèrent de nouveau à laquelle des deux Églises il serait plus raisonnable d'appartenir. Les légats du Pape répliquèrent : « Nous avons « terminé les affaires que le saint-siége nous avait chargés de « régler avec les Orientaux, et nous n'avons dans nos pouvoirs « rien qui vous regarde. Nous n'en pouvons rien décider au « préjudice de l'Église romaine ; au contraire, puisque votre « pays est plein de nos prêtres, nous décidons, autant qu'il est « en nous, que vous ne devez appartenir qu'à l'Église ro- « maine. »

Les légats d'Orient dirent aux Bulgares : « Quand vous avez « conquis ce pays, à qui était-il soumis? avait-il des prêtres la- « tins ou des grecs? » Les Bulgares répondirent : « Nous l'a- « vons conquis sur les Grecs, et nous y avons trouvé des « prêtres grecs et non pas des latins. » « Il est donc manifeste, « dirent les légats d'Orient, que ce pays était de la juridiction « de Constantinople. » Les légats du Pape dirent : « La diver- « sité des langues ne confond pas l'ordre de l'Église ; le saint- « siége, qui est latin, établit en plusieurs lieux des évêques « grecs, suivant le pays. » « Du moins, dirent les légats d'O- « rient, vous ne pouvez nier que ce pays n'appartînt à l'empire « des Grecs. » Les légats du Pape répondirent : « Nous ne le « nions pas ; mais il s'agit ici du droit des siéges, et non de la « division des empires. »

Les légats d'Orient dirent : « Nous voudrions savoir comment « vous dites que la Bulgarie vous appartient. » Les légats du

« Pape répondirent : « Vous pourrez apprendre, par les décrétales des Papes, que le saint-siége a gouverné entièrement l'Épire, vieille et nouvelle, toute la Thessalie et la Dardanie, « qui est le pays qu'on nomme aujourd'hui Bulgarie. Ainsi, « elle n'a pas ôté ce gouvernement à l'Église de Constantinople, « comme on le suppose; mais, l'ayant perdu par l'irruption « des Bulgares païens, elle l'a reçu d'eux maintenant qu'ils sont « chrétiens. Secondement, les Bulgares, qui ont conquis ce « pays, et le gardent depuis tant d'années, se sont soumis volontairement à la protection et au gouvernement du saint-siége. Enfin, le Pape Nicolas y a envoyé quelques-uns de « nous qui sommes ici, et les évêques Paul, Dominique, Léopard, Formose, et Grimoald, qui y est encore avec plusieurs « de nos prêtres, comme les Bulgares viennent de l'avouer. « Nous y avons consacré des églises, ordonné des prêtres, détruit l'erreur et prêché la vérité avec beaucoup de peine. « L'Église romaine, qui en est en possession depuis trois ans, « ne doit pas en être dépouillée à l'insu du Pape. »

Les légats d'Orient dirent : « Du quel de ces droits voulez-vous maintenant user? » Les légats du Pape répondirent : « Le saint-siége ne vous a point choisis pour juges de la cause, « vous qui êtes ses inférieurs. Lui seul a le droit de juger « toute l'Église; c'est pourquoi nous réservons à son jugement « cette affaire, dont il ne nous a point chargés. Quant à votre « avis, il le méprise aussi facilement que vous le donnez légèrement. » Les légats d'Orient dirent : « Il est très-inconvenant « que vous, qui avez quitté l'empire des Grecs, pour faire « alliance avec les Francs, conserviez quelque juridiction dans « l'empire de notre prince; c'est pourquoi nous jugeons que le « pays des Bulgares, qui a été autrefois sous la puissance des « Grecs et qui a eu des prêtres grecs, doit revenir maintenant « par le christianisme à l'Église de Constantinople, à laquelle « il s'était soustrait par le paganisme. »

Les légats du Pape se récrièrent et dirent : « Nous cassons « absolument et déclarons nulle, jusqu'au jugement du saint-

« siége, cette sentence que vous avez prononcée avec précipi« tation, sans être choisis et reconnus pour juges, par pré« somption, par faveur, ou par quelque motif que ce soit. Et « nous vous conjurons, vous Ignace, par cette lettre du Pape « Adrien, que nous vous présentons, de ne point vous mêler « de la conduite des Bulgares, et de n'y envoyer personne des « vôtres, afin que vous ne fassiez pas perdre les droits au saint« siége qui vous a rendu les vôtres; et que si vous croyez avoir « quelque juste sujet de plainte, vous le présenterez à l'Église « romaine votre protectrice. » Le patriarche Ignace reçut la lettre du Pape, mais il en remit la lecture à un autre temps, malgré les instances des légats romains, et dit : « A Dieu ne « plaise que je prenne part à ces entreprises contre la dignité « du saint-siége; je ne suis ni assez jeune pour m'en laisser « imposer sur mes droits, et la vieillesse n'a pas non plus af« faibli mon esprit au point de me faire faire ce que je devrais « reprendre dans les autres (1). » Ainsi finit cette conférence.

On voit que les légats orientaux avaient été séduits par les Grecs, et surtout par l'empereur, qui, pour des vues politiques, voulait attacher les Bulgares à la ville impériale. Au reste, comme le fait observer Anastase, les légats ne s'entendaient pas à cause de la différence de la langue, et ne pouvaient s'expliquer que par un seul interprète, celui de l'empereur, qui disait aux Bulgares ce que son maître voulait qu'on leur dît. Cette ruse, indigne d'un empereur, eut un plein succès. Les Bulgares, qui ne comprenaient point ce que disaient les Romains et les Orientaux, furent facilement trompés et crurent qu'on avait décidé qu'ils obéiraient au patriarche de Constantinople, d'autant plus qu'on leur donna un écrit en grec, contenant que les légats d'Orient, comme arbitres entre les légats du Pape et le patriarche Ignace, avaient jugé que la Bulgarie devait être soumise au siége de Constantinople (2).

(1) Labb., t. VIII, Vita Hadr., p. 893.
(2) Anast. præf. in 8am syn., Labb., t. VIII, p. 971.

La résistance des légats du Pape à cette prétention augmenta la colère de l'empereur, déjà de fort mauvaise humeur d'avoir été obligé de rendre les libelles d'abjuration. Il dissimula toutefois, invita les légats à dîner, leur fit de grands présents, et puis les renvoya avec l'écuyer Théodose qui les conduisit jusqu'à Dyrrachium ; mais il ne prit aucune précaution pour leur sûreté, de sorte que, s'étant embarqués peu de jours après, ils tombèrent entre les mains des Slaves, qui leur ôtèrent tout ce qu'ils avaient, entre autres l'original des actes du concile, où étaient les souscriptions. Ils leur eussent même ôté la vie, s'ils n'avaient craint quelques-uns d'entre eux, qui leur avaient échappé. Enfin, le Pape et l'empereur ayant écrit pour eux, ils obtinrent leur liberté, et arrivèrent à Rome le vingt-deuxième de décembre la même année 870, indiction quatrième. Les libelles d'abjuration, que dès leur départ de Constantinople, ils avaient remis à Suppon et à Anastase, ambassadeurs de l'empereur Louis, arrivèrent heureusement à Rome, avec une copie des actes du concile, qu'Anastase avait eu la précaution d'emporter (1).

Le Pape la reçut avec grand plaisir, et chargea Anastase de la traduire en latin, mais il reprocha à l'empereur sa négligence (2). Anastase la traduisit mot à mot, autant que le permettait la diversité des deux langues, et quelquefois au delà, conservant trop les phrases grecques. Il ajouta des notes aux marges, pour expliquer quelques usages des Grecs et d'autres faits, qu'il avait appris à Rome ou à Constantinople. A la tête de sa version, il mit une préface en forme de lettre adressée au Pape Adrien, où il raconte l'histoire du schisme de Photius, la tenue du concile et l'occasion de sa version ; puis il ajoute : « De peur que, dans la suite des temps, il ne se trouve « quelque chose d'ajouté ou de changé dans les exemplaires « grecs de ce concile, on doit savoir qu'il n'y a rien été

(1) Vita Hadr., Labb., t. VIII, p. 894.
(2) Hadr. epist. apud Labb., t. VIII, p. 1173.

« défini que ce qui se trouve dans l'exemplaire grec, qui est « aux archives de l'Église romaine, et qui a été fidèlement « traduit en latin (1). »

Pour rendre raison de cet avis, il rapporte l'histoire de la conversion des Bulgares et la conférence tenue à leur sujet; et dit qu'il est à craindre que les Grecs n'ajoutent quelque chose aux actes du concile, pour faire croire qu'il a décidé que les Bulgares devaient être soumis au siége de Constantinople; car, dit-il, ces entreprises leur sont ordinaires. C'est ainsi que, dans le second concile, ils ont donné des priviléges au siége de Constantinople contre les canons de Nicée. Ils attribuent au troisième concile quelques canons qui ne se trouvent point dans les plus anciens exemplaires latins. Ils en ont ajouté un au quatrième concile, touchant les priviléges de Constantinople, que jamais le Pape saint Léon n'a voulu recevoir. Ils montrent aussi un grand nombre de canons, la plupart contraires à l'ancienne tradition, qu'ils attribuent faussement au sixième concile. Enfin, dans le septième concile, ils retranchent de la lettre du Pape Adrien ce qui regarde l'ordination de Taraise, et en général des néophytes (2).

Nous n'avons les actes entiers du huitième concile que dans cette version latine d'Anastase : les actes grecs qui sont imprimés n'en sont qu'un abrégé, fait, à la vérité, assez judicieusement, mais où l'on a beaucoup retranché de l'original.

Ce concile, quoique peu nombreux, réunit toutes les conditions d'un concile général. Il a été convoqué par l'autorité compétente, présidé par les légats du saint-siége, et approuvé par les légats des trois patriarches d'Orient. La procédure du concile a été régulière, faite selon les canons et l'usage de tous les conciles. Photius a été soumis à ses juges naturels, il a été entendu, et s'il a gardé le silence, c'est qu'il n'avait point de défense à donner. Sa condamnation repose non sur des ouï-

(1) Labb., t. VIII, p. 961.
(2) Labb., t. VIII, p. 972.

dire, sur des bruits populaires, ou sur la déposition de témoins subornés, mais sur des faits publics, attestés par de nombreux témoins qui portaient encore les cicatrices de ses fureurs; et certes personne n'osera dire qu'il n'a point mérité la sentence qui l'a frappé. Les décisions du concile ont été acceptées et souscrites par les légats du saint-siége, par ceux des autres patriarcats, par les évêques, par l'empereur; enfin, elles ont été confirmées par le Pape, ce qui donne au concile le caractère d'œcuménicité. C'est pourquoi il a toujours été regardé comme le huitième général, et son *compendium*, selon l'usage d'alors, a été affiché aux portes de la grande Église de Constantinople. Les pontifes de Rome, le jour de leur sacre, étaient obligés d'en faire profession (1). Mais ce concile ne devait pas plaire à Photius et à ses partisans, parce que la sentence d'un tribunal ne convient jamais à ceux qu'elle condamne. Photius va faire tous ses efforts pour le rendre odieux et en effacer, s'il était possible, jusqu'aux moindres traces, et ses efforts ne seront pas toujours sans succès.

(1) Baron., ann. 869, n. 59, cum critic. Pagii. — Labb., t. VIII, p. 1422 et 1492.

LIVRE VII.

870—878.

Photius, condamné pour la cinquième fois (1), reçoit enfin la peine de ses crimes, peine trop douce à raison de ce qu'il avait fait. Il est exilé à Stenos par ordre impérial. On peut s'imaginer facilement quel était, après ce coup, son désappointement. Cet indomptable ambitieux qui, naguère, par sa parole puissante et sa haute autorité, avait remué l'Orient et l'Occident, avait rêvé la suprématie universelle et était arrivé à faire trembler le souverain Pontife sur la chaire de saint Pierre, se voyait subitement dépouillé de toute dignité, de tout honneur, banni de toute société civile et religieuse, relégué dans une obscure retraite, condamné pour ses crimes, et couvert de honte comme un faussaire. Tout autre que lui aurait caché son ignominie et renoncé pour tout jamais à un poste où il avait été si peu heureux. Mais, poussé par son insatiable ambition, il s'y attache de toutes les facultés de son âme, y tenant autant qu'à sa vie. Comme tous les grands coupables, il semble d'abord braver les malheurs qui sont venus coup sur coup tomber sur sa tête; mais livré bientôt à lui-même dans la solitude, il est triste et abattu, la vie lui pèse, et il roule avec amertume dans le chagrin ses noires pensées,

(1) Il avait été condamné : 1° par les évêques réunis à Constantinople dans l'église de la Paix; voy. p. 31; 2° par le Pape Nicolas, dans un synode à Rome, lorsqu'il s'est adressé au saint-siége, p. 84; 3° par le même, avec le légat Zacharie et Grégoire de Syracuse, p. 101; 4° par le Pape Adrien, dans un concile à Rome, p. 182; 5° enfin, par le huitième concile général. Metroph. *ad Manuel.*, Labb., t. VIII, p. 1391. — *Ib.*, p. 1423.

ses noirs regrets, et ses noirs desseins. Enfin, pour se soulager, il prend la plume, et se met à distiller en secret le venin qui lui ronge le cœur, en écrivant à plusieurs de ses partisans. Mais, toujours maître de son expression, il la modère et la façonne avec art et délicatesse, lors même qu'il prodigue le fiel et qu'il exhale les plus horribles exécrations. Sous ses pinceaux, les Pères du concile deviennent des proscrits et des profanes, des Caïphes et des Pilates; pour lui, il est la copie de l'Homme-Dieu persécuté, calomnié, condamné. Il se compare encore à saint Étienne, à saint Paul et à saint Jacques, traînés devant des tribunaux injustes et cruels. « Ceux, dit-il, « qui avaient plusieurs fois mérité la mort, étaient grave- « ment assis portant le nom de juges; et ceux dont le monde « n'était pas digne paraissaient devant eux pour être jugés. » Et puis, prenant un ton dévot, qu'il savait mettre si bien en œuvre, il ajoute : « Ne vous étonnez pas de ce que l'on ose « faire, et ne croyez pas que la patience de Dieu soit une « preuve qu'il abandonne les choses humaines; il dispose tout « pour notre bien, par les secrets impénétrables de sa provi- « dence. » Pour ses adhérents, il a soin de leur faire un beau lot, il les transforme en saints et en martyrs. Les lettres qu'on va lire vont nous en fournir des preuves bien convaincantes.

« Pourquoi vous étonnez-vous, écrit-il à un moine nommé « Théodose, que les profanes président aux assemblées des « plus illustres prélats, que les condamnés prétendent être « juges, que les innocents leur soient présentés environnés « d'épées, afin qu'ils n'osent même ouvrir la bouche? Vous en « avez plusieurs exemples anciens et nouveaux. Anne, Caïphe « et Pilate, jugeaient, et Jésus, mon maître et mon Dieu, et « notre juge à tous, était introduit et interrogé. Étienne, le « premier martyr, déjà ceint d'une couronne immortelle, est « amené devant un tribunal homicide, et bientôt assailli de « pierres, au moment où il parlait de Dieu. Jacques, le pre- « mier évêque, qui avait reçu de Jésus-Christ lui-même l'onction « sainte et l'apostolat de Jérusalem, a été arrêté, et Ananus,

« le saducéen, convoqua une assemblée d'où émana bientôt « une sentence de mort. Paul, cette grande lumière du monde, « a été poursuivi également, et Ananias, qui n'était point inférieur, pour les mœurs, à Ananus, a ordonné de le frapper « au visage. Le souvenir de Paul vous rappellera bien d'autres « assemblées de ce genre. Pourquoi vous rappellerais-je tous « ceux qui ont été injustement condamnés? La cruauté et la « fureur insensée des persécuteurs et des tyrans contre les « martyrs et les confesseurs, vous donneront une image du « dernier concile qu'on appelle brillant et illustre. Ceux qui « avaient mérité plusieurs fois la mort étaient assis gravement, « portant le titre de législateurs et de juges, et ceux dont le « monde n'était pas digne, paraissaient devant eux pour être « jugés à mort. Ne vous étonnez donc point de ce qu'on ose « faire, et ne croyez pas que la patience de Dieu soit une « preuve qu'il abandonne les choses humaines. Non, Dieu « n'a jamais cessé un instant de veiller sur nous; il dispose « de tout pour notre bien, par les secrets impénétrables de sa « providence (1). »

Il écrit au même moine une seconde lettre contre les évêques du concile.

« Quoique, jusqu'à présent, il soit inouï et sans exemple « de transformer en archevêques les députés et les esclaves des « impies Ismaélites, et de leur donner les priviléges des patriar- « ches et la présidence d'un *admirable* concile, ne le trouvez « pas étrange, c'est une suite de leurs autres entreprises auda- « cieuses. Ils savaient que la grâce du sacerdoce leur convenait « également aux uns et aux autres. Devenus profanes, ils étaient « dignes de figurer dans une pareille assemblée, et ils ne pou- « vaient avoir pour présidents que des ennemis de Jésus-Christ. « Et quels autres auraient pu s'assembler avec eux, pour exer- « cer leur fureur contre tant d'évêques et de prêtres, sinon les « ministres et les descendants des barbares ennemis de Jésus-

(1) Epist. Phot., 117, p. 158, edit. Lond.

« Christ? Car il faut appeler leur concile un brigandage de bar-« bares, puisqu'ils n'ont pu produire ni témoins, ni accusateurs, « ni rien qui forme un sujet d'accusation ; tout a été sens dessus « dessous. Qu'arriva-t-il après? Les athlètes (1) étaient environnés « d'une armée de soldats qui, l'épée à la main, les menaçaient « de mort, en sorte qu'ils n'osaient ouvrir la bouche. On les « faisait tenir debout des six heures et des neuf heures entières, « parce qu'on ne se lassait point de les insulter. C'était comme « une représentation de théâtre, où l'on faisait paraître divers « prodiges, et on lisait l'une après l'autre des lettres écrites « en langue barbare et pleines de blasphèmes (2). Le spectacle « finissait tard, sans qu'il y eût quelque chose d'humain ni dans « l'action ni dans la voix; il finissait par des clameurs insensées « comme en des bacchanales. On criait : *Nous ne sommes pas « venus pour juger, nous vous avons déjà condamnés, il faut « vous soumettre à la condamnation* (3). Quoiqu'un atten-« tât si impie, si impudent, si inouï dans l'histoire, surpasse « toutes les iniquités des juifs que le soleil a vues et que la lune « a cachées; quoiqu'il surpasse l'insolence des païens, la fu-« reur et la stupidité des peuples barbares, vous ne devez point « vous en étonner, ni vous permettre une pensée déraisonna-« ble, ou un murmure contre les sages jugements de Dieu. « Pour moi, je n'en suis pas surpris, et je crois que vous pren-« drez les mêmes sentiments, car j'y trouve la preuve la plus « forte, je parais dire un paradoxe, des desseins impénétra-« bles de la providence de Dieu, qui règle tout. Comment cela? « Lorsque la colère de ceux qui sont au pouvoir s'enflamme « avec violence contre les fidèles qui ont conservé leur langue « et leur cœur purs du sang; lorsque la vérité est opprimée, le « mensonge mis en vogue; lorsqu'une audace impie envenime « toute action, toute parole, toute démarche, et que les justes, « réduits à gémir, lèvent les yeux et les mains vers le juge

(1) C'est-à-dire lui et ses partisans.
(2) C'est ainsi qu'il appelle les lettres latines.
(3) Paroles contournées des légats romains au concile, p. 203.

« suprême; lorsque les calomniateurs s'abordent les uns les « autres pour concerter leurs calomnies, que d'autres cher- « chent à plaire au pouvoir en faisant ce qu'il désire, que les « défenseurs de la vérité sont frappés de terreur et menacés « de mort, et que, tourmentés de toute manière, ils n'ont pas la « faculté d'écrire, ou s'ils écrivent, de présenter leurs écrits; « lorsque enfin, des saints qu'on n'a pu convaincre d'aucun « crime sont traduits devant un tribunal, condamnés et ex- « pulsés traîtreusement sans qu'on ait observé à leur égard « aucune des formes judiciaires usitées même chez les bar- « bares; lorsqu'on voit tout cela, comment n'y trouverait-on « pas des preuves et des témoignages indubitables de la divine « Providence qui gouverne tout avec sagesse? La vengeance « divine marche en avant, quoiqu'elle soit cachée à nos yeux; « elle châtie les prévaricateurs et vient au secours de ceux « qu'on outrage. C'est par elle que ces tyrans, qui étaient si dis- « tingués et si illustres, sont maintenant couverts de honte et « d'ignominie, et que ceux qu'ils ont opprimés, quoiqu'ils « paraissent dans la souffrance, sont remplis de joie, et cou- « verts de continuels applaudissements, comme d'une couronne « immortelle. Elle fait sentir aux uns les premières atteintes de « ce supplice éternel qui leur est réservé au delà du tombeau, « tandis qu'elle assure aux autres le gage de la récompense « future et de la félicité céleste. Vous avez ici une preuve claire « et évidente de la Providence divine, qui, par ses secrets im- « pénétrables, voit tout et règle tout sans rien oublier, et qui, « par une force secrète et une puissance invincible, joint les « choses les plus plus opposées, les lie et les enchaîne avec un « ordre admirable, d'une manière qui surpasse de bien loin « l'intelligence humaine (1). »

Ce n'est plus dissimuler et se contrefaire, c'est user d'audace et d'effronterie, moyens qui réussissent souvent aux imposteurs.

(1) Epist. 118, p. 159.

Voici comment il écrit à Michel, métropolitain de Mitylène :

« Comme les juifs du sanhédrin, ennemis de Jésus-Christ, « en chassant ses disciples de la synagogue, les ont unis davantage en Jésus-Christ et se sont exclus eux-mêmes de la « participation aux saints mystères et du royaume des cieux ; « de même les imitateurs des juifs (les légats) en nous chassant de la synagogue des chrétiens, nous ont unis davantage « à ces divins apôtres, dont nous étions les zélés disciples ; car « nous ayant fait partager leur sort, ils nous ont assimilés à « eux par la conformité de notre vie et de notre foi. Mais ils se « sont séparés eux-mêmes de leur doctrine et de notre foi pure, « et ont renoncé entièrement au nom de chrétiens, pour se « mettre au rang des juifs qui ont persécuté et mis à mort « Notre-Seigneur Jésus-Christ (1). »

« Il y a longtemps, dit-il encore à un diacre nommé Grégoire, qu'un concile hérétique, et toute l'assemblée des Iconoclastes, nous ont anathématisé, non-seulement nous, mais « encore notre père et notre oncle (le patriarche Taraise), « confesseur de Jésus-Christ et la gloire des évêques. Mais en « nous anathématisant, ils nous ont mis, comme malgré nous, « sur le trône épiscopal. Soyons donc également anathématisé « par ceux qui méprisent, comme eux, les commandements « du Seigneur, et qui ouvrent une porte large et spacieuse « à toute iniquité, afin que, malgré notre tiédeur et notre « lenteur, ils nous transportent de la terre dans le ciel (2). »

Enfin, voici ce qu'il écrit à Ignace, métropolitain de Claudiopolis :

« L'anathème était autrefois à éviter et à craindre, quand il « était lancé contre les impies, par ceux qui prêchaient la vraie « religion. Mais depuis que l'impudence insensée et téméraire « des scélérats jette avec insolence son anathème contre les

(1) Phot., Ep. 116, p. 157, edit. Lond.
(2) Epist. 113, p. 155.

« défenseurs de la vraie foi, au mépris de toute loi divine et « humaine et de toute raison, et veut faire passer pour loi « ecclésiastique une fureur barbare, une violation de la loi; « cette peine si terrible et la dernière de toutes, se tourne en « fable et en jeu d'enfants. Elle est plutôt désirable aux gens « de bien, car ce n'est pas l'audace des ennemis de la vérité « qui rend terribles les peines, principalement celles de l'Église, « mais la conscience criminelle de ceux contre qui elles sont « prononcées : en sorte que l'innocence tourne en ridicule ces « punitions, et en forme un jugement contre ceux qui les ont « infligées; et celui qui est frappé, au lieu d'être puni, « reçoit des couronnes et une gloire immortelle. C'est pour- « quoi tout homme de bien qui a de la piété, aime mieux « mille fois être outragé et anathématisé par ceux qui sont « séparés de Jésus-Christ et qui sont les ennemis de Dieu, que « de participer à leurs œuvres impies, en recevant leurs éloges « et leurs applaudissements (1). »

Mais Photius, en se comparant ainsi, par un horrible blasphème, à l'Homme-Dieu, aux apôtres, aux confesseurs de la foi, aux martyrs, joue un rôle peu naturel, et qui, par conséquent, ne peut durer longtemps. Il sent bientôt tout le poids de ces foudroyants anathèmes qu'il avait méprisés et dont il s'était fait un sujet de gloire. Il se retrouve avec lui-même et avec sa conscience chargée de crimes, sans appui, sans amis; et seul avec lui seul, il tombe dans le découragement le plus complet, dans un abattement extrême, tellement que la vie lui est à charge. Ce qui se passe à Constantinople vient encore augmenter sa noire tristesse. Les décrets du concile que l'empereur avait sanctionnés, et auxquels il avait attaché des peines temporelles, sont mis à exécution. Les évêques amis et partisans de Photius sont envoyés en exil; des églises consacrées par lui, sont consacrées de nouveau, selon le quatrième canon du concile, d'autres sont démolies : tout ce qu'il

(1) Phot., Epist. 115, p. 156.

avait fait comme évêque est déclaré nul, et renouvelé. Lui-même est étroitement gardé et ne peut plus communiquer avec personne. Toutes ces choses lui rongent le cœur et le jettent dans le désespoir; aussi exhale-t-il les plaintes les plus amères.

« La passion, écrit-il à son frère Taraise, se porte aux der-« niers excès, et le mal est à son comble; si je n'avais pas « quelque espérance en Dieu, il ne me resterait que le déses-« poir. Je suis environné de piéges, de menaces et de terreur, « tellement que je regarde comme rien ce que j'ai souffert pré-« cédemment. Où cela s'arrêtera-t-il? La mort peut-être qu'ils « nous préparent, ou leur ôtera le pouvoir de nuire, ou nous « délivrera de nos peines (1). »

Jean, métropolitain d'Héraclée, condamné et exilé comme lui, lui avait écrit probablement pour lui faire part de ses souffrances. Voici comme il lui répond :

« Vous déplorez la tristesse de votre position, vous ignorez « sans doute la nôtre; car, si vous saviez ce que nous souffrons, « et quels combats nous sommes obligé de soutenir tous les « jours, vous cesseriez de nous entretenir de vos maux. Le « tonnerre, lorsqu'il éclate avec fracas, nous inspire mainte-« nant moins de crainte, parce que nous y sommes habitué. « Que faut-il faire? lutter contre l'adversité, sachant bien, « comme l'assure l'Écriture, que cette vie n'est pas une vie de « plaisirs et de récompenses, mais de travaux, de combats et « de luttes, et qu'il faut chercher les récompenses, les cou-« ronnes et les plaisirs dans un autre monde : c'est là que « nous les trouverons, par la miséricorde divine (2). »

Voici comme il déplore le sort de ses amis et de ses serviteurs, tout en déplorant le sien :

« Le corps s'affaiblit par les maladies, l'âme par les souf-« frances, et notre vie se consume dans l'affliction. Tout tend

(1) Phot., Ep. 78, p. 126.
(2) Epist. 6, p. 72.

« à augmenter notre malheur, l'absence de nos amis, les « tourments infligés à nos serviteurs, leur captivité, les me- « naces faites à nos parents obligés de se disperser, le manque « de choses nécessaires, l'enlèvement de nos livres, la destruc- « tion des autels et des monastères où l'on devait prier pour « nous, et ces durs décrets qui défendent de nous approcher. « Rappellerai-je ensuite ces jugements, ces interrogatoires, ces « poursuites judiciaires, ces condamnations journalières faites « sans témoins, sans juges, sans accusateurs, non-seulement « contre moi, mais encore contre mes amis, mes parents, mes « domestiques, enfin contre tous ceux qui ont pour crime de « n'avoir pas voulu nous entièrement négliger (1). S'ils nous « laissent un peu tranquille, ce n'est pas à eux ou à nous que « nous le devons, mais à la miséricorde divine, d'où dépend « notre vie agitée par tant d'inquiétudes pour nos amis, nos « parents, nos serviteurs, nos religieux. Nous sommes envi- « ronné de troupes, de gardes, d'officiers et de magistrats. « Comment notre âme, traversée par tant d'épées, ne s'arra- « che-t-elle pas du corps? C'est ce que je ne puis concevoir (2). »

Tels sont les plaintes amères et les noirs chagrins de Photius, qui nous montrent que le saint patriarche, comme l'appellent les Grecs, n'avait pas cette héroïque résignation qu'ils ont cherché à nous faire admirer.

La qualité du sol sur lequel Constantinople est construite, expose souvent cette ville impériale à des tremblements de terre. Le 9 janvier 870, avant la fin du concile, était arrivé un tremblement de terre épouvantable. Bien des églises, des portiques et des maisons furent renversés. On ne peut dire que d'hommes et de bestiaux périrent. L'église de Sainte-Sophie éprouva de grandes secousses, et serait tombée sans le soin des princes. Au mois d'octobre, après la condamnation de

(1) On voit que Photius recevait secrètement des visiteurs, malgré l'ordre qu'on lui avait donné de ne communiquer avec personne.

(2) Epist. 85, p. 131, edit. Lond.

Photius, elle essuya une des plus violentes secousses : beaucoup de temples, beaucoup d'édifices s'écroulèrent. Le toit patriarcal, construit en plomb, tomba par terre ; un obélisque élevé sur une magnifique base en bronze, et érigé dans l'hippodrome, fut renversé. La consternation était générale, chacun craignait d'être enseveli sous les ruines des édifices publics, ou de trouver son tombeau dans ses propres foyers (1).

L'usurpateur apprend du fond de sa retraite ce sinistre événement. Il était trop habile pour ne point exploiter une circonstance si favorable. Il se revêt donc bien vite de son air de piété et de résignation, et se met à remercier Dieu de l'avoir éloigné, par son exil, de cette cité malheureuse, dont il peint la consternation avec les couleurs les plus vives.

« Si j'ai des actions de grâces à rendre à Dieu, écrit-il à « Grégoire, diacre et garde des archives, c'est de n'avoir « pas permis que je fusse revêtu de quelque charge en de « tels jours, et témoin oculaire de ce malheur affreux de la « ville de Constantin, qui n'est plus qu'un tombeau. Les la« mentations ont remplacé la psalmodie, non-seulement dans « les maisons particulières, mais encore dans les églises, dont « les unes sont renversées de fond en comble; spectacle hor« rible et qui paraît incroyable! et dont les autres, forte« ment ébranlées, menacent ruine; il n'en est pas une seule « qui ne soit endommagée. La terre elle-même, déchirée par « de violentes secousses et des tremblements épouvantables, « reste entr'ouverte en bien des endroits. Tout ce que cette « ville avait anciennement souffert n'est rien en comparaison « de ce qu'elle vient d'éprouver. Mais, dans ce moment, je « ne suis occupé que de moi-même, toutes mes inquiétudes et « mes anxiétés tombent sur ma personne. Si j'avais encore la « charge pastorale, je serais inquiet du sort des pécheurs, « je prendrais part à leur affliction, et je craindrais, au mi« lieu de tant d'iniquités, d'être enveloppé dans le châtiment

(3) Nicetas ap. Labb., t. VIII, p. 1234 et 1235.

« commun réservé à ceux qui me seraient confiés. Mais Dieu, « par sa grâce et sa bonté, m'a délivré de telles inquié- « tudes (1). »

Après cette première épître, il en fait une autre où, avec sa finesse ordinaire, il procède par voie d'insinuation. Il ne veut pas d'abord voir dans ce fléau la manifestation de la vengeance divine pour les maux dont on l'accable, il se montre au contraire très-sensible au malheur de cette ville infortunée. Mais il a bien soin, pour attendrir les cœurs, de faire sentir que cette catastrophe pourrait être une punition de Dieu pour les maux qu'on lui a faits, à lui et aux siens. Voici avec quelle adresse il s'exprime, écrivant au même diacre :

« Certes, je ne dirai pas que cette ville a été punie pour les « maux qu'on me fait souffrir, et je vous prie d'avoir les « mêmes sentiments. Malgré nos souffrances, qu'aucune langue « ne pourrait exprimer, que sommes-nous pour attirer la « vengeance de Dieu ? D'ailleurs, nous compatissons à leurs « maux, selon la sympathie qui nous est naturelle, et nous en « souffrons plus que de ceux qu'ils nous ont fait souffrir. Ce- « pendant, s'ils sont punis pour avoir dépouillé, dans tout « l'empire, les temples de leur gloire, pour avoir insulté « aux mystères des chrétiens, chassé de leurs églises, par « toutes sortes de violences, les évêques et les prêtres, et « pour avoir laissé substituer, soit par leur silence, soit par « leur participation active, dans un siècle chrétien, les prati- « ques licencieuses du paganisme, aux cérémonies du culte « et du sacrifice divin ; si, dis-je, ils sont punis de tels actes « de témérité, je n'ai plus rien à dire, jusqu'à ce que le tribu- « nal de Dieu ait révélé de plus grands forfaits encore (2). »

Ce diacre était probablement un de ses affidés, par l'intermédiaire duquel il voulait arriver aux cœurs des habitants de

(1) Epist. 100, p. 142, edit. Lond.
(2) Epist. 101, p. 142.

Constantinople, et les toucher sur son sort. Mais personne ne s'émut. Le tremblement de terre passa, et Photius fut oublié.

Les vertus d'Ignace lui apportèrent un autre désappointement. Il s'était flatté sans doute que ses services et ses bienfaits avaient laissé dans les cœurs de profondes impressions, et que les sympathies publiques se réveilleraient en sa faveur, quand le gros de l'orage serait passé et qu'on verrait la différence qu'il y a entre lui et Ignace; il n'en fut rien. Ignace, éprouvé par le malheur, gouverna son Église avec plus de sagesse qu'auparavant. Il semblait que les maux et les persécutions qu'il avait endurés, n'eussent servi qu'à donner un nouvel accroissement à ses vertus aussi bien qu'à son expérience. Il rendait sa justice avec une exactitude peu commune, sans acception de personne. Il apportait une circonspection singulière dans le choix de ses prêtres; il étendait sa protection à tous les opprimés, et ne laissait pas d'affligés sans consolation; il fortifiait les faibles dans la foi; il relevait, par sa douceur et son savoir, l'espérance de ceux qui commençaient à perdre courage. En un mot, il était le génie tutélaire de son troupeau, et un ange sous une forme humaine (1).

Le huitième concile général avait été blâmé par plusieurs auteurs, entre autres par Nicétas, pour avoir usé de trop d'indulgence envers Photius et ses partisans (2). Cependant Ignace, cédant à sa bonté naturelle, cherche à en adoucir encore quelques dispositions en faveur de plusieurs lecteurs, et de deux évêques. Il s'adresse donc au Pape, à qui seul il reconnaissait le pouvoir de dispenser des décrets d'un concile général, et voici comme il s'exprime relativement à ce sujet :

« Nous supplions Votre Sainteté de terminer par des dispo-
« sitions définitives ce qui est demeuré indécis après le départ
« de ses vicaires, et de nous écrire touchant les lecteurs à qui
« Photius a imposé les mains. Leur multitude est innombra-

(1) Nicetas ap Labb., t. VIII, p. 1235.
(2) Nicet., Labb., t. VIII, p. 1231.

« ble dans les régions et les villes dépendantes de l'Église « de Constantinople, et ils demandent, à raison du be- « soin pressant de ministres, d'être admis au sacerdoce. « Faites-nous connaître clairement et certainement votre vo- « lonté et votre sentence sur cet objet, en décidant si ces clercs « sont dignes ou non d'être promus à des degrés plus élevés « du sacerdoce. C'est la seule chose que vos vicaires aient laissée « douteuse. Nous vous recommandons aussi notre cher fils « et très-courageux défenseur de la vérité, Paul, garde-archi- « ves, afin que, s'il est possible d'user envers lui de dispense, « il reçoive la dignité épiscopale, ainsi que nous vous en avons « prié dans nos lettres précédentes. Nous vous sollicitons éga- « lement en faveur de Théodore, consacré par nous métropo- « litain de Carie : car il a soutenu de durs travaux et souffert « de grandes afflictions dans les commencements de notre in- « juste persécution. Il est vrai que, vaincu par les tourments « inouïs que Photius faisait subir à ceux qui lui résistaient, « il s'était enfin uni à lui, et qu'il est demeuré dans l'impéni- « tence jusqu'aux derniers jours de Photius. Cependant, il a « depuis invoqué le pardon avec un cœur contrit et un esprit « humilié ; car les vicaires de Votre Sainteté l'avaient interdit « de toute fonction sacerdotale, parce qu'il avait encore sous- « crit à cette espèce de déposition prononcée par Photius contre « notre bienheureux et très-excellent Père, le prédécesseur de « Votre Sainteté. Nous vous adressons ces prières afin que, « s'il est possible, vous usiez de dispense envers les infortunés, « tout le reste ayant déjà été amené à une heureuse fin (1). »

L'empereur se joint au patriarche pour demander la même grâce, et laisse entrevoir quelques inquiétudes relativement

(1) Ign., Epist., Labb., t. VIII, p. 1172. Magnifique témoignage en faveur du pontife romain, s'écrie le P. Alexandre. Un concile œcuménique (Ignace est sensé parler au nom des évêques) demande au Pape des dispenses, et reconnaît que Jésus-Christ a donné à lui seul, et non aux autres patriarches, le pouvoir de tempérer la sévérité des canons reçus par l'Église universelle. Nat. Alex., in Hist. sac., IX et X, diss. IV, § 22.

aux légats qu'il avait renvoyés avec si peu de sûreté, et dont il n'avait reçu aucune nouvelle depuis leur départ de Constantinople. Ces deux lettres furent portées à Rome par l'archimandrite Théognoste, qui connaissait le Pape pour être resté plusieurs années à Rome. Elles furent accompagnées de présents. Ceux de l'empereur étaient des étoffes dont les noms sont inconnus; ceux du patriarche, un évangile grec-latin, exactement corrigé, une étole ornée d'or, une belle chasuble et de la thériaque très-éprouvée (1).

Cette démarche est une nouvelle preuve du caractère doux et indulgent d'Ignace, qui savait pardonner à ses anciens ennemis, et s'intéresser en leur faveur. Cependant l'Église n'eut point à se louer de toute sa conduite : Ignace mérita des reproches sur un point fort essentiel du droit canonique.

Les légats d'Orient et les Grecs, en sortant de la conférence qui eut lieu à Constantinople au sujet de la Bulgarie, persuadèrent aux Bulgares de chasser les prêtres latins et de recevoir des grecs. Ils envoyèrent à Rome l'évêque Grimoalde, qui se retira chargé de richesses, sans la permission du Pape, et apporta une grande lettre du roi des Bulgares, où ce prince prétendait justifier sa conduite par le jugement des légats qui avaient présidé au concile. Grimoalde disait que les Bulgares l'avaient chassé; mais la lettre du roi n'en disait rien, et les prêtres qui l'accompagnaient assuraient au contraire qu'ils n'avaient été chassés ni par les Grecs ni par les Bulgares, mais trompés par Grimoalde lui-même. Ce qui donna grand sujet de le soupçonner d'avoir trahi les devoirs de son ministère (2).

Ce fut alors que les Bulgares, gagnés par les exhortations et les libéralités de l'empereur Basile, reçurent un archevêque grec, et lui laissèrent ordonner dans leur pays grand nombre d'évêques. On y envoya aussi quantité de moines pour travailler à leur instruction. Ignace, à ce qu'il paraît, n'était

(1) Labb., t. VIII, p. 1171 et 1173, in fin. Epistolarum.
(2) Vit. Hadr. ap. Labb., t. VIII, p. 895.

point étranger à cette affaire, il avait consacré même l'archevêque dont nous venons de parler : ce qui mit les Bulgares sous la dépendance du siége de Constantinople, et les entraîna plus tard dans le schisme des Grecs (1).

Cette prétention de la part d'Ignace dans les circonstances actuelles avait quelque chose de surprenant, et montrait quel penchant avaient les patriarches de Constantinople à étendre leur juridiction au delà des limites prescrites. Ignace la fondait mal à propos, et, à raison des circonstances, maladroitement sur l'ancienne incorporation de cette province à l'empire. C'était s'appuyer sur la même base vermoulue que Photius, lorsqu'il prétendait être patriarche universel en conséquence de la translation du siége de l'empire. Confondre les circonscriptions territoriales de l'empire et de l'Église, c'était assujettir celle-ci aux caprices et à l'injuste violence du pouvoir temporel, justifier les anciennes prétentions schismatiques des patriarches de Constantinople, donner gain de cause à son adversaire sur un point essentiel, et aliéner contre lui-même la protection du souverain pontife qui venait de le rétablir, et qui suffisait à peine à le maintenir dans son poste. Ignace commit cette faute, qui eut des conséquences bien désastreuses.

Le Pape, en l'apprenant, en fut affligé au dernier point. Car Adrien II, comme son prédécesseur, ne cherchait à s'attacher les Bulgares que pour les préserver de cet entraînement du siége de Constantinople vers sa ruine que les pontifes romains prévoyaient depuis longtemps. La défection des Bulgares, leur soumission aux patriarches grecs, leur semblaient un grand malheur, comme il l'était en effet. Nous n'avons pas toute la correspondance entre Ignace et le Pape à ce sujet; mais ce qui est certain, c'est que le Pape blâme fortement la conduite d'Ignace, et le menace même de peines canoniques. Car voici comme il s'exprime dans sa réponse à la lettre de l'empereur apportée par Théognoste :

(1) Const. in Basil., n. 95, p. 210.

« C'est sous votre protection, dit-il à l'empereur, que notre « frère Ignace a osé consacrer un évêque pour les Bulgares. « Nous étions étonné de voir que vous étiez revenu sitôt de « vos premières dispositions. Nous vous supplions de l'obli- « ger, du moins à présent, à s'abstenir du gouvernement de « ce pays. Autrement Ignace lui-même n'échappera pas aux « peines canoniques, et ceux qui usurpent dans ce pays le nom « d'évêque ou tout autre office, outre l'excommunication « qu'ils ont déjà encourue, seront encore dégradés de leur « ordre (1). »

Dans la même lettre il donne à l'empereur, comme il l'avait demandé, des nouvelles de ses légats en termes qui marquent tout son mécontentement, et puis il refuse les dispenses demandées.

« Nos légats, dit-il, sont enfin revenus, quoique tard et « après beaucoup de périls. On les a pillés, on a tué leurs gens; « ils sont arrivés dépouillés de tout, et sans aucun secours « humain. Tout le monde en gémit, et on s'étonne qu'ils « aient souffert ce qui n'est arrivé à aucun légat du saint-siége, « sous aucun empereur, et que vous ayez si mal pourvu à leur « sûreté. Après les avoir demandés avec tant d'empressement, « vous deviez au moins suivre l'exemple de Michel, votre « prédécesseur, qui renvoya, avec une bonne escorte, ceux « qui lui furent envoyés. Quant aux trois articles dont vous « nous avez prié à la sollicitation d'Ignace, nous ne pouvons « rien changer à ce qui a été réglé, principalement en ce qui « regarde les ordinations de Photius, si ce n'est que les parties « intéressées se présentent contradictoirement devant nous, et « nous instruisent de quelques faits que nous ignorons. Car il « n'y a point en nous de oui et de non, et nous ne pouvons « en aucune manière nous écarter de ce que le Pape Nicolas « ou nous, avons ordonné, et ce qui vient d'être décidé dans « un concile général. Ce n'est pas notre coutume d'abuser

(1) Labb., t. VIII, p. 1174.

« selon notre fantaisie des ordonnances de nos Pères, comme « le font chez vous quelques prélats, qui allèguent les canons « des conciles ou les décrets du saint-siége quand ils veulent « nuire à quelqu'un ou favoriser leurs prétentions, et les pas- « sent sous silence lorsqu'ils sont contre eux ou pour les au- « tres. Au reste, Théognoste n'a rien épargné pour obtenir ce « que vous désirez. » La lettre est du 10 novembre 871 (1).

Le Pape exprime le même mécontentement à Ignace au sujet des Bulgares, et s'il le ménage encore, c'est à cause de la sainteté de sa vie. « Vous avez écrit, dit-il dans une lettre « dont nous n'avons plus qu'un fragment; vous avez écrit que « nos prêtres et nos évêques soient chassés honteusement de « la Bulgarie, quoiqu'il n'y ait eu encore sur ce point aucun « jugement devant vous; car nous n'avons jamais été appelés « en justice pour ce sujet. Si vous dites que nous avons com- « mencé à défendre aux prêtres de la dépendance de Constan- « tinople de faire leurs fonctions en ce pays-là, nous ne le « nions pas. C'étaient des gens de la communion de Photius que « nous avons interdits non-seulement en Bulgarie, mais par « toute l'Église, comme nous le faisons encore. Vous qui le sa- « viez, vous ne deviez pas les souffrir en Bulgarie. Nous avons « appris que vous faites plusieurs autres choses contre les ca- « nons, notamment que vous avez ordonné des laïques tout « d'un coup diacres, nonobstant les décrets du dernier concile. « Vous savez que la chute de Photius a pris là son origine (2). »

A la nouvelle de ce différend entre Ignace et le Pape, l'espérance renaît dans le cœur de Photius. Il écrit à Rome, à Anastase le bibliothécaire, qu'il savait être dans les bonnes grâces du Pape, et qu'il croyait sans doute disposé en sa faveur. Nous ne connaissons pas la correspondance qui eut lieu entre eux; mais, dans une lettre qui nous a été conservée, Photius se plaint d'une occasion qu'on a laissé échapper : c'est

(1) Labb., t. VIII, p. 1173.
(2) Labb., *ibid.*, p. 1386.

probablement celle de faire punir Ignace. Il dit à ce sujet, d'une manière pittoresque : « L'Occasion a les cheveux longs « par devant, il faut la saisir au front; mais elle est chauve « par derrière, et lorsqu'on la laisse passer, on ne peut plus la « saisir, quelque effort qu'on fasse (1). » Mais du moins on reconnaît ici Photius, qui ne laissait rien au hasard, et qui était toujours aux aguets sur le passage des événements, et quand l'occasion passait, il la saisissait vigoureusement aux cheveux.

Cependant l'obstacle qui s'oppose à ses désirs peut être levé d'un jour à l'autre. Ignace est âgé; il est cassé par les luttes et les souffrances. D'un autre côté, il est en discussion avec Rome; il est sous le coup d'une menace; il peut se faire excommunier et laisser le poste vacant : il faut se tenir en mesure de recueillir, le cas échéant, ce magnifique héritage. Mais l'obstacle du caractère et des dispositions de l'empereur se dresse aussitôt comme un rempart de fer devant son imagination.

En effet, Basile est assis solidement sur son trône, et personne n'a envie de le lui disputer. Il est un homme sage, droit et juste, ennemi-né de l'hypocrisie et de la perfidie, intéressé à la paix de l'Église. Il connaissait depuis longtemps la conduite de Photius; il avait été témoin de ses bassesses près de l'empereur Michel, et de toutes ses fourberies et de ses violences à l'égard d'Ignace et du Pape Nicolas. C'est pourquoi, dès qu'il fut sur le trône, il se hâta de le chasser, de mettre au grand jour toute sa conduite, et de le faire condamner par un concile général. On ne peut espérer le surprendre et l'abuser; il est clairvoyant, il est doué d'une perspicacité et d'une étendue de moyens qui le mettent à l'abri de la séduction : il en a donné des preuves en réformant les abus, en rétablissant l'ordre dans les finances, en créant une armée. En effet, Basile est, parmi les empereurs, l'homme le plus remarquable qui ait paru depuis Justinien. Son cours de droit, achevé par son fils, et connu sous le nom de *Basiliques*, lui a donné un

(1) Phot., Ep. 170, p. 244, edit. Lond.

rang parmi les législateurs; ses succès contre les Sarrasins, en Orient et en Italie, sur les côtes de la Grèce et de l'Ionie, lui ont assuré la renommée d'un grand guerrier. Apaiser un tel empereur, captiver sa bienveillance, obtenir ses bonnes grâces, voilà une entreprise qui paraît irréalisable. Elle n'arrête point Photius, qui croit à l'impossible dès que se présente l'idée de remonter sur son siége de Constantinople. Il cherche d'abord à se mettre en rapport avec l'empereur et à l'attendrir sur sa destinée, que son orgueil et son ambition lui représentaient des plus injustes. Exilé et renfermé, il écrivit une lettre à l'empereur, où son génie, qui savait s'ajuster aux personnes, et son caractère aux circonstances, sut éviter la causticité autant que l'adulation. Son cœur n'y distilla point le fiel, son esprit n'y répandit point l'aigreur; mais il peignit à ce prince sa situation avec les couleurs les plus vives et les expressions les plus touchantes.

« Écoutez, dit-il, très-clément empereur; je n'invoque pas « maintenant notre ancienne amitié, ni les serments terribles, « ni les promesses, ni l'onction sacrée et le couronnement, ni « les saints mystères que vous avez reçus de mes mains, ni l'onc- « tion spirituelle de votre fils : je ne dis rien de tout cela, je ne « veux invoquer que les droits communs de l'humanité. Tous « les hommes, Grecs et Barbares, ôtent la vie à ceux qu'ils con- « damnent à mort; mais ceux qu'ils veulent laisser vivre, ils ne « les forcent point à mourir par la faim et par mille autres « maux. Pour moi, je mène une vie plus cruelle que la mort : « je suis captif, privé de tout, sans parents, sans amis, sans « serviteurs, en un mot, sans aucun secours humain; et, tou- « tefois, quand on menait enchaîné le divin Paul, on n'empê- « chait pas ses amis de le servir; et bien qu'on le conduisît à « la mort, il trouvait de l'humanité dans les païens ennemis « de Jésus-Christ. Peut-être, en parcourant l'histoire des « siècles, on découvrirait de semblables punitions infligées « non à des évêques, mais à quelques coupables insignes! Ce « qui est nouveau, ce qui est inouï, c'est qu'on nous a ôté

« jusqu'à nos livres. Et pour quelle raison? Est-ce de peur « que nous n'entendions la parole de Dieu? A Dieu ne plaise « que s'accomplisse sous votre règne cette menace du Sei- « gneur : *Il y aura en ce temps une famine sur la terre;* « *non la famine du pain ou la soif de l'eau, mais la fa-* « *mine et la soif de la parole du Seigneur* (1). Car, pour- « quoi m'a-t-on ôté mes livres? Si j'ai fait mal, il fallait me « donner plus de livres et même des maîtres, pour que, sous « leur direction, je pusse tirer plus de profit de la lecture et me « corriger. Si je n'ai pas fait de mal, pourquoi m'en fait-on? « Jamais aucun catholique n'a été ainsi traité par les héré- « tiques. Athanase, obligé de soutenir tant de combats, a été « chassé plusieurs fois de son siége par les hérétiques et par « les païens; mais personne n'a pensé à lui ôter ses livres. « Eustathe, cet homme admirable, a été traité de même par « les Ariens; mais on ne lui a pas enlevé, comme à nous, ses « livres. Paul le confesseur, Jean Chrysostome, le divin Fla- « vien, ont été plus heureux que nous. Mais pourquoi faire le « dénombrement de ceux qui sont inscrits dans le livre du « ciel? pourquoi citer des saints et des évêques orthodoxes? « Le grand Constantin a condamné à l'exil Eusèbe et Théo- « gone, et d'autres hérétiques, à cause de leur impiété et de « leurs opinions versatiles; mais il ne les a pas dépouillés de « leurs biens, ni privés de leurs livres. Il aurait eu honte « d'ôter tout moyen de raisonner à ceux qu'il avait exilés pour « avoir déraisonné. L'impie Nestorius a été exilé; Dioscore, « le malheureux Pierre Monge, Sévère, et beaucoup d'au- « tres, l'ont été de même; cependant personne n'a songé à « tenir leurs livres en captivité. Mais pourquoi citer les an- « ciens? Il en est parmi nous qui ont connu l'impie empereur « Léon (2), qui ressemblait à une bête féroce plutôt qu'à un « homme. Eh bien, ce cruel empereur, lorsqu'il chassa le

(1) Amos. 8, 11.

(2) C'est Léon l'Isaurien, empereur iconoclaste.

« grand Nicéphore de son siége pour l'envoyer en exil, ne « le sépara pas de ses livres, ne lui fit pas souffrir la faim « comme on nous la fait souffrir. Cependant il faisait bien des « vœux pour sa mort, autant qu'il en faisait pour un long « règne; mais il ne voulait pas passer pour assassin, ni laisser « traiter les hommes qui l'avaient servi comme on traite les « voleurs et les traîtres à la patrie. Tout impie et tout cruel « qu'il était, il ne privait pas ceux qu'il punissait, du com- « merce de leurs parents, ni ne confisquait leurs biens. C'est « qu'il avait encore quelque respect pour le nom de chrétien « qu'il portait faussement, et il ne se souciait pas de se mon- « trer plus cruel que les païens. Car ceux-ci, en faisant arrêter « les martyrs, ne les privaient pas du secours de leurs domes- « tiques, ni ne leur ôtaient la faculté de leurs biens. Le cruel « Léon n'interdisait pas la psalmodie; il laissait au contraire « beaucoup de moines autour de ceux qu'il punissait, pour les « consoler. Il ne renversait pas non plus les temples et les « maisons consacrées à Dieu; car, quoiqu'il ne ménageât pas « les hommes, il aurait craint, ce me semble, de faire la « guerre à Dieu. Mais, hélas! quand il s'agit de moi, tout est « nouveau, tout est plus cruel et plus tragique. Je suis enfer- « mé, délaissé de mes amis, de mes parents, de mes serviteurs, « et privé du secours des prières faites par les moines. Au lieu « d'amis, de parents ou de personnes qui prient, je suis en- « touré de soldats, de gardes; beaucoup de pauvres ont été « déplacés, et exilés de tous côtés; leurs biens ont été vendus « comme un butin pris sur l'ennemi. Et pourquoi tout cela? « Pour nous tourmenter davantage. Et certes, nous sommes « bien cruellement tourmenté, puisqu'on a renversé ces édi- « fices que nous avons fait construire pour le rachat de nos « péchés, et qu'on a retiré du service de Dieu ceux qui de- « vaient prier pour nous. Mais avant d'en venir là, il fallait « examiner si Dieu, à qui l'honneur est refusé par cette des- « truction, ne se rendrait pas propice à celui qui les a fait « bâtir; car Dieu s'intéresse au sort des malheureux. Les lois

« romaines ordonnaient des punitions corporelles contre les « malfaiteurs, pour leur servir d'expiation et purifier leur « âme. Mais jusqu'à présent on n'a jamais entendu dire qu'on « ait inventé des supplices pour crucifier l'âme ; c'est cependant « la peine que nous éprouvons, par l'enlèvement de nos « livres et par la destruction des édifices sacrés qui devaient « servir à racheter nos péchés. Par l'enlèvement des livres, on « empêche toute contemplation ; par la destruction des tem- « ples, toute pratique pieuse, tout culte rendu à Dieu. Qui a « jamais entendu dire qu'on ait fait la guerre à l'âme? Comme « s'il ne suffisait pas à la colère de l'homme de s'assouvir par « les supplices du corps, par l'exil, l'emprisonnement, par la « faim, par l'entourage militaire, et par une mort quoti- « dienne. Car on ne nous laisse de vie que ce qu'il en faut « pour sentir nos maux ; et ce qu'il y a de plus cruel et de « plus intolérable, c'est que nous souffrons ce que la mort « a de plus douloureux, sans recevoir la seule consolation « qu'elle donne, qui est de finir les souffrances. Faites-y ré- « flexion, Seigneur, et si votre conscience ne vous reproche « rien, ajoutez à nos peines, s'il est possible d'y ajouter. Mais « si elle vous condamne, n'attendez pas ce jugement où le re- « pentir est inutile. Je vous fais une prière nouvelle, mais en « harmonie avec votre position nouvelle ; arrêtez les maux au- « tant qu'il est en vous, ou arrachez-moi cette vie au plus tôt, « sans la laisser se consumer lentement dans des tourments et « des troubles continuels, ou diminuez tant soit peu le poids « qui m'accable. Souvenez-vous que vous êtes homme quoique « empereur ; songez que nous sommes revêtus de la même « chair, roi et particuliers, et que nous avons une nature « commune ; rappelez-vous que nous avons le même maître, « le même créateur, le même juge. Pourquoi porter une ac- « cusation contre votre clémence par nos tourments? Pourquoi « faire injure à votre bonté par nos outrages? Pourquoi faire « regarder votre humanité comme hypocrite, et donner un « démenti à la douceur de votre caractère par votre haine et

« votre dureté envers nous? Je ne vous demande ni des dignités, ni de la gloire, ni de la prospérité; je vous demande « ce qu'on accorde toujours à ceux qui sont dans les fers, et « ce que les Barbares ne refusent pas à leurs esclaves enchaînés. Car je suis réduit à un état qui me force à faire cette « prière à un empereur, et au peuple romain, le plus doux des « peuples. Et quelle est cette prière? c'est de mener une vie « qui ne soit pas pire que la mort, ou d'être promptement délivré de ce corps mortel. Respectez notre nature commune; « respectez les lois de l'humanité, les droits de l'empire romain; ne permettez pas qu'on puisse citer votre conduite « comme un exemple nouveau et inouï, et qu'on puisse dire « un jour : Il y a eu un empereur qui a commencé son règne « par la douceur et la clémence, et qui a ensuite condamné à « l'exil, à la misère, à une mort lente et cruelle, son archevêque, qu'il avait traité comme un ami et à l'égal de ses « enfants, des mains duquel il avait reçu, avec l'impératrice, « l'onction sainte et la dignité de césar (1), à qui il avait fait « ses serments, enfin, qu'il avait aimé sincèrement, et à qui « il avait donné mille preuves d'affection (2). »

Telle est la lettre de Photius : on voit qu'il emploie avec adresse et éloquence toutes les raisons propres à toucher l'empereur; mais une seule lui manque, et celle-là aurait été la plus efficace : c'est l'innocence. Aussi n'en parle-t-il pas; il sait que sa vie est connue de l'empereur, et que les peines qu'il souffre, et qu'il sait exagérer à propos, sont bien au-dessous de ses crimes.

L'empereur, comme on pouvait s'y attendre, ne répond pas à cette lettre. Photius ne désespère pas encore; il est attentif à toutes les occasions, pour les saisir au front et par les cheveux, selon son principe. L'empereur venait de remporter quelques avantages sur les Sarrasins; il en triompha comme

(1) Basile a été couronné césar par Photius, voy. p. 128.

(2) Phot., Ep. 97, p. 136, edit. Lond.

d'une grande victoire, et célébra ses triomphes à Constantinople. Photius croit que le moment est favorable, que l'empereur, dans la joie, pencherait plus vers l'indulgence; il lui écrit une lettre toute courte, mais tendant à la même fin. Il n'y expose aucune plainte; il semble vouloir seulement se rappeler au souvenir de l'empereur, et lui montrer qu'en bon et fidèle sujet il prend part à la joie commune et à la prospérité de l'empire. On sait que ce moyen est quelquefois plus efficace qu'un autre. Photius sait l'employer avec son adresse ordinaire.

« Je m'étais imaginé, dit-il, que, quand vous seriez parvenu « à l'empire, j'aurais souvent occasion de vous rendre grâces « pour des bienfaits répandus sur moi, sur mes amis, mes pa- « rents, et sur tous ceux à qui vous pourriez accorder quel- « ques faveurs, sans vous importuner. En cela je comptais « sur mon attachement sincère à votre personne, et sur les « promesses que vous m'avez souvent faites avec serment tant « en particulier qu'en public. Mais nos espérances sont ré- « duites maintenant à rendre grâces, quoique ce soit un peu « tard, à votre gouvernement. Et pourquoi? parce que vous « avez forcé les brigands et les malfaiteurs (les Sarrasins) qui « nous ont tant affligés à user de plus de modération. Mais « considérez, mon cher empereur, je me sers de cette expres- « sion malgré vous, que chercher seulement à persuader les « hommes ne sert point à persuader Dieu; il en arrive souvent « le contraire. Ce qu'on fait ici-bas sans crainte, est puni sé- « vèrement là-haut par l'inexorable justice de Dieu (1). »

Mais l'empereur reste sourd; il ne donne aucune réponse. Photius s'adresse alors à un homme puissant à la cour, à Bahanès, patrice, que nous avons vu figurer en qualité de commissaire au huitième concile général. Il sait bien qu'en lui écrivant, sa lettre parviendra à l'empereur, aux officiers de la cour et à tous les magistrats. Il cherche à les toucher

(1) Phot., Ep. 98, p. 141.

par quelques traits vifs et impétueusement lancés : « Autrefois, « dit-il, les Romains et les Grecs, pour ne pas parler des chré- « tiens, mettaient des bornes au mal qu'ils faisaient souffrir à « leurs plus grands ennemis : les Barbares gardent des règles « dans les punitions; et on dit qu'il y a même des bêtes qui « épargnent les malheureux. Cependant l'état où vous m'avez « mis, vous qui êtes si humain, m'a rendu malade. Il y a un « mois que je le suis : j'ai besoin d'un médecin, on vous a « souvent prié de permettre qu'il me visite; et toutefois (où « est l'humanité et le christianisme?) vous ne me l'avez pas « accordé. Je ne puis encore vous traiter de barbare et de bête « féroce; c'est à vous à considérer, après avoir inventé contre « nous des supplices si étranges et si nouveaux sous le soleil, « quel nom vous trouverez convenable à vos actions, au lieu « de ceux de chrétien, de Romain, de Grec, de barbare et de « bête farouche. Pour moi, si je cède à la maladie, sachez « que je remporterai contre vous une plus illustre victoire, « laissant ma mort violente comme un monument éternel de « votre inhumanité (1). »

Bahanès, à ce qu'il paraît, répond à Photius qu'il ne peut rien pour lui, mais qu'il est son ami secret, qu'il est pour lui un autre Joseph d'Arimathie. Photius, qui avait un ardent désir de sortir de sa retraite, où il s'ennuyait à la mort, s'empare de cet aveu et lui répond :

« Sans doute Joseph d'Arimathie était un ami secret et un « disciple nocturne de mon Dieu et de mon Seigneur; mais, « brisant bientôt les liens de la crainte, il devint un disciple « plus fervent et plus hardi que ceux qui avaient professé Jé- « sus-Christ en public, puisqu'il a descendu le corps de Jésus- « Christ ignominieusement attaché à la croix, et lui a donné « tous les soins qui étaient en son pouvoir. Vous donc qui « m'aimez en secret et comme dans les ténèbres, quand de- « viendrez-vous un fils de la lumière et du jour? Quand rom-

(1) *Epist.* 114, p 156.

« prez-vous le silence? Quand ferez-vous entendre une voix « digne de Joseph? Vous ne descendrez pas un corps de la croix, « mais vous délivrerez d'une mort amère et quotidienne un « homme exposé à mille tentations, et abreuvé d'amertume. « Si le respect humain et l'affection pour le monde vous ar- « rêtent, vous faites un contre-sens en citant l'exemple de « Joseph (1). »

Photius n'ayant pu rien obtenir, s'abandonne à son dépit, et lance des traits de satire contre différents personnages de la cour qui avaient contribué aux rigueurs qu'il éprouvait, ou qui en avaient été les exécuteurs. Il les traite de tyrans, d'homicides, de démons, de bêtes féroces. Voici ce qu'il écrit à Jean, patrice et sacellaire :

« On m'a dit autrefois, avec raison, qu'il y en a beaucoup « qui montent sur l'arbre qu'on appelle tyrannie, mais que « personne n'en descend que par une lourde chute. Qu'est-ce « qui vous porte donc à être si fier et si arrogant? Malgré « votre puissance et votre orgueil, vous n'êtes point monté « jusqu'au sommet de l'arbre; vous êtes encore caché sous « le feuillage (2). »

Sous cet apologue, Photius dépeint parfaitement ces petits despotes de cour qui, cachés sous l'ombrage du despotisme impérial, sont si fiers, quoiqu'ils soient si peu de chose.

« Intenter une action judiciaire à celui qui a fait tort, c'est « de l'humanité, écrit-il à un nommé Théophile, écuyer et « sacellaire; renoncer à toute vengeance, c'est de la philoso- « phie; lui faire du bien, c'est quelque chose de divin qui fait « de nous des enfants du Père céleste. Mais porter une main « violente sur celui qui n'a fait aucun tort, c'est une action « digne d'une bête féroce ou d'un démon, et celui qui la fait « n'a rien d'humain, quoiqu'il ait la figure humaine. Comme « il n'y a que ces quatre cas, prenez le type qui convient à

(1) Epist. 91, p. 133.
(2) Ep. 73, p. 122.

« vos actes. Vous saurez facilement celui que vous devez adop-
« ter; car une chose honteuse est facile à discerner (1). »

Il y avait à la cour un nommé Manuel, patrice, homme droit, qui, après le huitième concile général, avait prié Métrophanes, métropolitain de Smyrne, de consigner par écrit les actes de Photius. Le métropolitain se conforma à ses désirs, et nous a laissé un monument historique où nous avons souvent puisé (2). Photius, à ce qu'il paraît, avait à se plaindre des rigueurs de Manuel; il lui adresse une lettre véhémente, le traite d'homicide, et le menace des jugements de Dieu.

« Malgré tout le soin que vous prenez de vous cacher, vous
« n'échapperez point à l'œil de Dieu, lorsque vous faites tout
« ce qu'il faut pour m'arracher la vie par une mort violente.
« Car celui qui, contre le cours ordinaire de la nature, pro-
« cure par des voies détournées la mort d'un homme, est ho-
« micide, quoiqu'il n'enfonce pas le fer dans ses entrailles, ou
« qu'il n'appelle pas un exécuteur. Si de telles actions rendent
« le jugement de Dieu plus terrible, comment ne cherchez-
« vous pas à vous séparer de ceux qui sont obligés d'y paraître
« pour recevoir ses châtiments, que je ne voudrais pas vous voir
« infliger, lors même que vous seriez encore plus dur envers
« moi. Mais c'est en vain que vous me tourmentez (3). »

Photius, en faisant ces reproches plus ou moins fondés, se condamne lui-même. Car que n'a-t-il pas fait pour ôter la vie à Ignace? Mais il a beau épuiser son imagination et employer tour à tour le pathétique et la satire, toutes ses peines sont perdues : les cœurs sont insensibles, les portes lui restent fermées. L'empereur, qui connaissait ses ruses, ne se laisse pas fléchir, et ne répond à aucune de ses lettres. Photius ne voyant plus aucun moyen de toucher le cœur de ses ennemis, tombe dans la tristesse la plus profonde, dans une noire mélancolie mêlée de désespoir. Il appelle la mort, et se plaint de sa len-

(1) Ep. 193, p. 292.
(2) Labb., t. VIII, p. 1386.
(3) Epist. 228, p. 334.

teur. Son exil est pour lui un tombeau où il est enterré tout vif; les traits de sa figure, altérés par tant de misères que ses persécuteurs, comme il les appelle, renouvellent tous les jours, sont ceux d'un spectre qui le rendent méconnaissable. C'est par de pareilles images qu'il expose l'horreur de sa captivité au diacre Théophane, qui semble avoir été un de ses anciens disciples (1).

Après ces moments de tristesse et de désespoir, il se relève, prend la plume, et s'adresse à ses amis pour les encourager et les consoler dans l'exil et les traverses qu'ils supportent pour lui. Alors il n'est plus le même homme; il parle comme un apôtre, comme un confesseur de la foi, et comme un défenseur de l'Église. Ainsi il écrit à Grégoire de Syracuse, son consécrateur, qui était alors en exil comme lui. Il l'exhorte à supporter les peines et les persécutions qu'ils souffrent tous deux pour s'être attachés à l'observation des commandements de Dieu. Il l'engage fortement à persévérer dans ses sentiments, à faire des ordinations, à construire et à consacrer des églises, puisqu'on a ruiné les siennes; c'est-à-dire il l'engage à perpétuer le schisme, malgré les condamnations des Papes et des conciles (2).

La lettre suivante, adressée à plusieurs évêques exilés comme lui, nous fait voir jusqu'à quel point il savait dissimuler et se contrefaire.

« La persécution est dure, dit-il, mais la béatitude promise « par le Seigneur est douce; l'exil est pénible, mais le royaume « des cieux est agréable : *Heureux ceux qui souffrent per-* « *sécution pour la justice, parce que le royaume des cieux* « *leur appartient*. Nous avons à supporter de nombreuses af- « flictions qui surpassent tout ce qu'on peut imaginer de plus « cruel, mais la joie qui nous attend au ciel en adoucit toute « l'âcreté. Elle devient même un motif d'encouragement pour

(1) Epist. 241, p. 361.
(2) Epist. 3, p. 154.

« ceux qui ont leurs espérances en haut. C'est pourquoi ayons « des combats, pour obtenir des prix et pour pouvoir dire « avec saint Paul : *J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, « j'ai conservé la foi, il ne me reste plus que la couronne « de justice.* Y a-t-il quelque chose de plus doux et de plus « agréable que ces paroles triomphales, ou quelque chose qui « puisse mieux confondre l'ennemi du genre humain? *J'ai « achevé ma course, j'ai conservé la foi, il ne me reste « plus que la couronne de justice.* Ces paroles apaisent les « plus violentes tempêtes, remplissent l'âme d'une joie spiri- « tuelle, frappent les persécuteurs d'étonnement, couronnent « les persécutés, donnent du courage aux faibles, et rendent « la vie à ceux qui sont à demi morts. C'est cette félicité que « j'obtiendrai si les œuvres répondent à mes paroles; je l'ob- « tiendrai avec vous tous, qui combattez si glorieusement, par « l'intercession de la très-sainte Vierge, mère de Dieu, et par « celle de tous les saints (1). »

Photius, en écrivant ainsi, avait ses vues secrètes, qui étaient de conserver l'attachement des siens, de les faire persévérer dans le schisme, et de s'en servir dans l'occasion pour remonter sur le siége de Constantinople. C'est pourquoi il les encourage et les console; et s'il s'aperçoit de quelque négligence, il réveille leur ancienne amitié en accusant leur indifférence. Voici une lettre de ce genre; elle est adressée à un patrice nommé Jean, commandant de la Grèce :

« Si vous aimez, vous êtes faible; si vous n'aimez pas, vous « êtes injuste. Si vous aimez sans être faible, comment pouvez- « vous négliger ceux qui souffrent si injustement? Je prie Dieu « de ne pas vous laisser tomber dans de pareils maux; ou si « vous y tombez, de ne pas recevoir des consolations ou des « secours tels que vous en donnez à vos amis. Mais rappelez- « vous la maxime du Seigneur : *On se servira envers vous de « la même mesure dont vous vous serez servis* (2). »

(1) Epist. 189, edit. Lond., p. 287.

(2) Epist. 60, p. 113.

Il écrit dans le même but à Zacharie, évêque de Calcédoine, qui avait pris sa défense au huitième concile (1), et dont il ne recevait pas de nouvelles. « Si j'oubliais mon Zacharie, je m'oublierais moi-même; mais c'est lui qui m'a « oublié... » Il l'assure ensuite de ses sentiments par les expressions les plus tendres (2). Apprenant qu'il est malade, il lui envoie une potion amère qu'il a composée lui-même dans sa retraite (3). Plus tard, il lui ordonne une saignée, malgré l'avis de ses médecins, qu'il combat avec tout le savoir qu'on pourrait y mettre aujourd'hui (4); car Photius, si distingué dans les lettres, excellait encore dans l'art de la médecine.

Quant à ceux qui s'étaient séparés de lui, il cherche à les ramener en présentant leur défection sous les couleurs les plus odieuses. Ainsi il écrit à Paul, métropolitain de Césarée, qui avait quitté son parti; il le traite d'apostat, de faux ami, de déserteur, d'adversaire de ses propres principes. « Vous me « demandez ensuite, lui dit-il, pourquoi les gens de bien vous « évitent comme un impie, et ne veulent plus avoir de rap- « port avec vous? Pourquoi! je ne sais comment vous le dire; « c'est qu'ils craignent de participer à vos œuvres, en vous « donnant le salut (5). »

Nous trouvons une lettre du même genre, adressée au moine Métrophanes, son ancien ami, dont il avait fait autrefois un brillant éloge (6), mais auquel il donne le nom d'apostat depuis qu'il a abandonné sa cause.

« Nul mortel, dit-il, quelque parfait qu'il soit, n'est sans « défauts; et nul homme, quelle que soit sa perversité, n'est « sans quelque vertu. Voilà un axiome qui a le suffrage de « tout le monde, et dont la vérité est confirmée par l'expé-

(1) Pag. 209.
(2) Epist. 106, p. 151.
(3) Epist. 179, p. 267.
(4) Epist. 223, p. 333.
(5) Epist. 175, p. 262.
(6) Epist. 149, p. 205.

« rience. N'allez pas le démentir par votre exemple, et de-« venir la fable du monde, en vous montrant sans aucune « vertu (1). »

Photius, en écrivant ces sortes de lettres, a évidemment pour but de ramener à son parti ceux à qui il les adresse : ce que nous prouve la lettre suivante, écrite au même.

« David est tombé, dit-il, mais il s'est relevé. Il s'est relevé « par les prières du prophète, par ses propres larmes, par les « reproches amers faits au moyen d'une fable ingénieuse, et « par des œuvres de pénitence. Vous êtes tombé également; « mais je ne vois pas de prophète, je ne vois en vous ni l'hu-« milité d'esprit de David, ni sa componction de cœur. C'est « donc à vous de réfléchir comment vous vous relèverez de « votre chute, si toutefois vous aimez mieux expier votre « faute dans ce monde que d'en recevoir le châtiment dans « l'autre (2). »

Dans le nombre de ses lettres, il en est une bien remarquable; elle est adressée à tous les évêques de son parti. C'est une apologie contre les reproches de quelqu'un qu'il ne nomme pas, parce que, dit-il, on profite plus aisément des avis qui sont donnés sans désignation de personne. Il se plaint que ce calomniateur prétend deviner ses pensées, pour l'accuser d'avoir perdu la raison jusqu'à mépriser les lois de Dieu et trahir l'Église, c'est-à-dire que l'on publiait qu'il avait dessein de faire sa paix avec le Pape et avec Ignace. « Ce n'est « pas, dit-il, que les maux dont je suis accablé n'aient pas « la force de me faire perdre l'esprit; » et là-dessus, il décrit pathétiquement ses souffrances; mais il dit que celui qui l'accuse de cette trahison est plus cruel que ses autres ennemis. Il emploie tout le feu de son génie et l'artifice de son éloquence pour le charger de confusion. « Je ne m'étonne pas, « dit-il, qu'on m'abandonne dans l'état où je suis; quoique, « sous mon nom, ce soit abandonner la vérité : ce qui est in-

(1) Epist. 65, p. 118.
(2) Epist. 66, p. 118.

« supportable, c'est de vouloir m'attribuer la cause de cet « abandon. » Il prend ensuite le grand nombre de sectateurs qui lui restent comme un témoignage de la faveur divine et de la justice de sa cause. Il revient enfin à la douceur, et fait usage des expressions les plus tendres de la charité pour ramener celui qui l'a offensé, et finit sa lettre par recommander de prier pour l'empereur (1). En quoi il avait sans doute ses desseins, car Photius n'écrit pas une ligne qui ne tende à quelque effet.

Mais on ne sait ce qu'on doit admirer le plus en lui, si c'est son infatigable activité, ou sa prodigieuse adresse pour retenir dans la fidélité tant d'évêques, que leur adhésion à son schisme avait privés de leur dignité et plongés dans toutes les disgrâces. Tous les malheureux sont coupables, dit un vieil adage, ils sont du moins réputés pour tels : ils doivent s'attendre à se voir abandonner de tout le monde, même de leurs amis ; c'est la loi de l'égoïsme universel. Photius l'avait suivie, cette loi, dans sa conduite envers Bardas ; mais il eut l'inconcevable talent de la faire fléchir en sa faveur. De tous les évêques ordonnés par lui et exilés avec lui, il n'y en eut pas un seul qui lui devînt infidèle, et, chose plus étonnante encore, pas un seul qui élevât des plaintes contre lui. Ni la manifestation de ses crimes, ni les anathèmes dont il fut frappé, ni la prison dans laquelle il était détenu, ni les autres misères dont il était accablé, n'ont pu refroidir un instant leur attachement pour lui. De ceux qui étaient ordonnés par Ignace ou par Méthodius, son prédécesseur, et qui s'étaient jetés dans son schisme, une bonne partie lui resta également attachée, brisant pour lui l'unité de l'Église, et résistant également aux conseils des légats, aux promesses de l'empereur, et à l'espérance d'être rétablis dans leur siége. Tous étaient tenus comme sous un sceptre de fer. Cet homme avait donc un talent de séduction qui allait jusqu'au prodige (2). On a dit

(1) Epist. 174, p. 245.
(2) Baron., an. 871, n. 47.

de son temps qu'il était un vrai démon : on ne pouvait pas mieux exprimer en même temps et la profonde noirceur de son âme, et les ressources inouïes de son esprit, et son habileté à se contrefaire et à prendre tous les tons, toutes les formes, et tous les masques.

Cet attachement prodigieux, qui n'est propre à aucun autre hérésiarque, il a soin de l'entretenir par une correspondance suivie, où il sait se conformer à tous les goûts et à tous les caractères. On y trouve une finesse d'esprit, une délicatesse de style et une éloquence dignes des anciens, et puis un art infini de captiver les esprits et de les conduire à ses fins. Ses nombreuses lettres, très-peu connues, adressées à plus de quatre-vingt-dix-sept personnes, nous montrent que, malgré son exil et la surveillance dont il était l'objet, et dont il se plaint si amèrement, il était encore le point central d'une vaste conjuration contre l'Église. Aussi se plaint-il de ceux qui quittent le théâtre de l'action et se retirent dans un désert où ils deviennent inutiles à sa cause (1). Il tenait sous sa main des agents secrets qui transmettaient ses ordres, portaient ses lettres, et en recevaient les réponses (2). Par eux, il trouvait le moyen d'intriguer jusque dans l'intérieur de Constantinople, et de tendre des piéges à Ignace (3) ; mais, efforts vains et travail inutile ! Ignace s'était attiré la vénération de son troupeau, qu'il édifiait par ses vertus, et auquel, malgré son grand âge, il prêchait tous les dimanches et fêtes (4). Mais si son ennemi ne put entreprendre rien d'important contre sa personne, il parvint du moins à entretenir la division dans son Église, comme nous le voyons par une lettre du Pape à l'empereur (5).

(1) Epist. 231, p. 345.

(2) Ce qui montre bien qu'il n'était pas sans liberté, et que ses plaintes sur la rigueur de son exil étaient bien exagérées.

(3) Nicetas ap. Labb., t. VIII, p. 1250.

(4) Nicetas, *ib.*

(5) Joan. VIII, epist. 8, ap Labb., t. IX, p. 66.

Le seul reproche qu'on pût faire à Ignace, reproche grave qui a eu les plus fâcheuses conséquences, c'est qu'il n'avait point renoncé à la juridiction sur la Bulgarie, comme il l'avait promis aux légats du Pape (1). Adrien II, qui l'avait menacé de peines canoniques à ce sujet, n'eut pas le temps de terminer cette affaire; il mourut en 872. Jean VIII, qui lui succéda, se trouva, au commencement de son règne, aux prises avec les Sarrasins qui ravageaient l'Italie, et avec d'autres ennemis de l'Église. On peut juger de ses embarras d'après une lettre qu'il écrivit vers cette époque à l'empereur Louis.

« On répand, dit-il, le sang des chrétiens; celui qui évite le « feu ou le glaive, est emmené en captivité perpétuelle; les « villes, les bourgades, les villages périssent, étant aban- « donnés de leurs habitants; les évêques sont dispersés, et « n'ont plus pour refuge que Rome; leurs maisons épiscopales « sont les retraites des bêtes sauvages; ils sont eux-mêmes va- « gabonds et réduits à mendier au lieu de prêcher. L'année « passée nous semâmes, et ne recueillîmes rien; cette année, « n'ayant point semé, nous n'avons pas même l'espérance de « recueillir. Pourquoi parler des païens? les chrétiens ne « font pas mieux, je veux dire quelques-uns de nos voisins, de « ceux que vous appelez marquis. Ils pillent les biens de saint « Pierre à la ville et à la campagne; ils nous font mourir, non « par le fer, mais par la faim; ils n'emmènent pas en captivité, « mais ils réduisent en servitude. Leur oppression est cause « que nous ne trouvons personne pour combattre les ennemis; « vous êtes seul, après Dieu, notre refuge et notre conso- « lation (2). »

Après avoir demandé à diverses reprises, mais inutilement, des secours en Orient et en Occident, il fut obligé de traiter avec les Sarrasins, et de consentir à un tribut de 25,000 marcs

(1) Voy. p. 232.

(2) Epist. 21, Labb., t. IX, p. 17.

d'argent par an. Ce ne fut que vers l'an 877 qu'il put s'occuper sérieusement de l'Église d'Orient. Il fit à Ignace une première et une seconde monition canonique, le priant instamment de se désister de ses prétentions sur la Bulgarie (1). Enfin, en 878, après avoir reçu deux lettres de l'empereur, il envoya deux légats à Constantinople, Paul, évêque d'Ancône, et Eugène, évêque d'Ostie. Il leur confia deux lettres, l'une pour l'empereur, l'autre pour le patriarche. Dans celle à l'empereur, il dit : « Vos deux lettres témoignent du désir « que vous avez de rétablir la paix dans l'Église de Constanti- « nople, et nous sommes vivement affligé que, d'après toutes « les peines que nous nous sommes déjà données à ce sujet, il « y ait encore de la division ; que plusieurs personnes consacrées « à Dieu soient dispersées en divers lieux, et souffrent encore la « persécution dont nous les croyions délivrées. Car nous por- « tons les fardeaux de tous ceux qui souffrent, ou plutôt celui « qui les porte en nous, c'est le bienheureux apôtre Pierre, lui « qui vous aime, et qui nous protége et nous défend en tout, « nous les héritiers de sa sollicitude. Mais comme il nous a été « dit, ainsi qu'à Jérémie : Voici que je t'ai établi sur les nations « et sur les royaumes, pour arracher et détruire, pour ren- « verser et disperser, et pour planter, votre piété demande à « notre apostolat des hommes à cette fin. Nous vous envoyons « en conséquence deux légats, Paul et Eugène, évêques, nos « conseillers, dont la science et la fidélité nous sont connues, « à qui nous avons donné, pour cet effet, une instruction par « écrit. Nous les avons aussi chargés de voir le roi de Bulgarie; « c'est pourquoi nous vous prions de les y faire conduire et de « les en ramener en sûreté (2). »

En écrivant au patriarche, il le presse bien vivement de renoncer à ses prétentions sur la Bulgarie; il le menace de l'excommunication, si, dans un mois, il n'a point retiré ses prêtres et ses évêques de ce pays.

(1) Nous n'avons pas le texte de ces monitions.

(2) *Epist. 80,* ap. Labb., t. IX, p. 66.

« Déjà deux fois vous avez été averti par la chaire aposto- « lique de vous contenter des droits du diocèse de Constan- « tinople, que vous avez récupérés par l'autorité et la faveur « du premier siége, et de ne pas outre-passer les limites fixées « par les canons, ni transporter les bornes posées par nos « pères. Or, personne n'ignore que, depuis le Pape saint Da- « mase jusqu'à l'irruption des païens, le pays des Bulgares a « été gouverné, sous le rapport ecclésiastique, par les pontifes « romains. Bien des écrits en font foi, mais surtout les décré- « tales de plusieurs Papes, conservées dans les archives. Ce « que la guerre a troublé, dit saint Léon, la paix doit le réta- « blir. Mais, vénérable frère, vous avez relu tout cela les yeux « fermés, vous avez témérairement foulé aux pieds les décrets « des saints Pères, et, oubliant les nombreux bienfaits que « vous devez à la chaire apostolique, vous vous êtes élevé « contre elle, et, lui ravissant une de ses anciennes provinces, « vous n'avez pas craint, contrairement aux lois divines, de « mettre la faux dans la moisson d'autrui. C'est pourquoi, « après la première et la seconde monition, nous devions vous « séparer de notre communion pour punir votre désobéis- « sance. Mais suivant la modération du siége apostolique, et « usant de douceur plutôt que de sévérité, nous vous faisons « cette troisième monition canonique, par nos légats et par nos « lettres, vous exhortant, vous conjurant, et vous enjoignant « d'envoyer sans délai en Bulgarie des hommes diligents qui « parcourent tout le pays, et ramènent tous ceux qu'ils y trou- « veront ordonnés par vous ou par ceux de votre dépendance, « en sorte que, dans un mois, il n'y reste ni évêques ni clercs « de votre ordination. Car nous ne pouvons souffrir que ceux « que vous y avez établis, et qui ont été déjà excommuniés « par ce siége, infectent de leur erreur cette nouvelle église « que nous avons formée. Que si vous ne les retirez dans ce « temps et ne renoncez à toute juridiction sur la Bulgarie, « vous demeurerez privé du corps et du sang de Notre-Sei- « gneur jusqu'à ce que vous obéissiez, à commencer deux

« mois après la réception de cette lettre. Si vous persistez avec « obstination dans cet envahissement et dans votre indiscipline, et si vous ne chassez pas de leurs siéges les évêques « que vous avez consacrés, ou que ceux-ci ont eux-mêmes « consacrés pour cette contrée : par le jugement du Dieu tout-« puissant, par l'autorité du prince des apôtres et par notre « propre sentence, soyez dépouillé de la dignité patriarcale « que vous tenez de notre faveur, et privé entièrement de « tous les priviléges attachés à la plénitude du sacerdoce (1). » C'est avec cette fermeté que le Pape saint Léon avait écrit à Nestorius, quatre siècles auparavant.

Le Pape écrit dans le même sens, et d'une manière plus pressante encore, aux évêques grecs et aux autres clercs qui étaient dans la Bulgarie ; il les déclare excommuniés, et les menace de déposition, s'ils ne sortent du pays dans un mois ; au contraire, s'ils obéissent, il promet de les rétablir dans l'évêché qu'ils ont eu en Grèce, ou de leur en donner un vacant (2). Le Pape écrivit pour ce sujet à Michel, roi de Bulgarie, l'exhortant à se séparer des Grecs, de peur d'être entraîné dans les hérésies où ils tombent souvent, par l'autorité de leurs patriarches ou de leurs empereurs (3). Enfin, il écrivit au comte Pierre, qui avait été envoyé à Rome par le même roi du temps du Pape Nicolas (4). Ces lettres sont du seizième d'avril, indiction onzième, qui est l'an 878, et furent toutes données aux légats Paul et Eugène. Le Pape y en ajouta une à l'empereur Basile, portant créance pour ces mêmes légats, qui devaient expliquer de vive voix la persécution qu'il souffrait, et ce qui venait d'arriver à Rome, afin d'attirer son secours (5).

Photius est bientôt informé par ses agents de ce nouveau

(1) Joan., ep. 78, Labb., t. IX, p. 63.
(2) Epist. 79, *ib.*
(3) Epist. 75.
(4) Epist. 76.
(5) Epist. 81, *ib.*

différend survenu entre Ignace et les pontifes romains. Il conçoit aussitôt la plus vive espérance de voir Ignace renversé et de remonter sur son siége, objet de ses ardents désirs. Mais il fallait à tout prix vaincre l'obstacle du côté de l'empereur, et se concilier l'esprit de ce prince. Il n'y avait pas un moment à perdre, deux mois seulement étaient accordés à Ignace. Son imagination fermente et s'échauffe, elle passe au creuset le caractère de Basile, elle analyse tous ses défauts et toutes ses qualités, pour découvrir sur quel point il est vulnérable. Photius lui trouve un faible, il le saisit avec empressement: l'empereur sera vaincu, malgré sa sagesse et sa défiance.

Basile était sorti de la poussière, et avait la faiblesse d'en rougir. Né à Andrinople, de parents honorables, mais ruinés par l'invasion des Barbares, il était arrivé à Constantinople, à l'âge de vingt-cinq ans, accablé de fatigue, couvert de haillons, et s'était vu réduit à passer la nuit sous le portique d'une église. Là, il avait été recueilli par un moine charitable, gardien de cette église, lequel, touché de la détresse où il le rencontrait, lui avait donné un asile, et l'avait ensuite attaché au service d'un officier de l'empereur Michel. Voilà son premier point de départ pour arriver à l'éclat du trône. Placé à la cour, un heureux hasard vint bientôt le faire connaître. Un fameux lutteur qui était à la suite des ambassadeurs de la Bulgarie, avait défié, au milieu d'un banquet royal, le plus courageux et le plus robuste des Grecs. On vanta la force de Basile: il accepta le défi, et le Barbare fut renversé du premier choc. Une autre occasion tourna également à son avantage. Il avait été décidé qu'on couperait les jarrets d'un très-beau cheval que rien ne pouvait dompter et auquel l'empereur tenait beaucoup; Basile l'ayant subjugué par son intrépidité et son adresse, obtint une place honorable dans les écuries de l'empereur. De là il devint successivement grand chambellan du palais, et, comme nous l'avons vu, césar, et enfin empereur. Dans ce haut rang auquel il était parvenu, environné de la première noblesse de l'empire, il se trouvait em-

barrassé de la bassesse de son extraction, et cherchait à la dissimuler en se faisant descendre des princes Arsacides qui avaient régné sur les Parthes et qui, pendant plus de quatre siècles, avaient donné des lois en Orient. Photius, expert dans l'art de fabriquer des pièces, s'empare avec empressement du canevas que lui livre la vanité de l'empereur, et fait là-dessus une fable qui devait servir ses intentions; elle lui réussit parfaitement.

Il composa une fausse histoire généalogique en forme de prophétie, dans laquelle, par une longue suite d'aïeux à qui il donnait des noms supposés, il faisait descendre ce prince du fameux Tiridate, roi d'Arménie, qui venait d'une branche cadette des Arsacides, et qui fut converti au christianisme, vers la fin du troisième siècle, par l'évêque Grégoire, célèbre missionnaire d'Arménie (1). Venant au père de l'empereur, il disait de lui qu'il aurait un fils qui serait roi, mais un roi si glorieux qu'il éclipserait tous ceux qui, avant lui, s'étaient assis sur un trône. Le portrait moral de ce fils se composait de tous les traits qui représentaient le plus fidèlement l'empereur. Il était appelé *Beclas*, nom ingénieusement composé des initiales des noms de Basile, d'Eudocie, son épouse et de ses quatre fils, Constantin, Léon, Alexandre et Stéphane ou Étienne, comme nous le traduisons. Ce thème principal de la fable était relevé par toutes les inventions les plus propres à caresser la vanité de l'empereur. Quand cette mystérieuse prophétie eut été composée avec tous les raffinements que le génie peut apporter à l'art, Photius l'écrivit en vieux caractères alexandrins sur un parchemin usé, piqué des vers, et il eut soin de l'enfumer pour lui donner un air de vétusté. Il réunit ensuite toutes ses feuilles en un volume, y mit une couverture enlevée de dessus un vieux manuscrit,

(1) *Origines du christianisme* par M. Dœllinger, trad. de l'allemand par Léon Boré, t. II, p. 92. Tiridate mourut en 314, après un règne de cinquante-six ans.

et pouvant compter sur le zèle, l'intelligence et la discrétion de Théophane, aumônier de Basile et son bibliothécaire, qu'il avait mis dans ses intérêts, il le fit déposer par ses soins dans la bibliothèque impériale. Théophane savait bien que le succès de la fourberie, qui dépendait beaucoup de sa discrétion, aurait sa récompense, et il l'obtint en effet, car il fut élevé plus tard, pour ce service, à l'archevêché de Césarée en Cappadoce (1).

Honoré de la bienveillance du prince, de qui il était regardé comme un docte personnage, il profita d'un jour que l'empereur vint se promener dans sa bibliothèque, pour lui présenter ce manuscrit, qu'il lui dit être le plus précieux de tous ceux qu'il possédait, et lui avoua en même temps que le livre était trop élevé pour lui, et qu'il ne connaissait, dans tout l'empire, que Photius qui fût capable d'en pénétrer le sens mystérieux et caché. L'impatience du prince de savoir ce que c'était que ce manuscrit, ne lui permit pas de différer plus longtemps à retirer Photius de sa retraite forcée pour le rappeler à la cour. C'était tout ce que désirait cet artificieux personnage; aussi y parut-il avec cet air humble, modeste et composé qu'il savait si bien se donner quand il le fallait. Il joua parfaitement son rôle. Dès que ce livre, que personne ne pouvait mieux connaître que lui, puisqu'il en était le fabricateur, lui fut mis entre les mains, il fit semblant de l'étudier profondément pour en développer le mystère. Et quand, à force d'application, il en eut pénétré le sens caché, il déclara qu'il ne pouvait le révéler qu'à l'empereur lui-même, parce que sa personne y était directement intéressée. Bref, il fut admis à l'audience de l'empereur (2).

Basile se laissa prendre à cet artifice: c'était pousser un peu loin la crédulité pour quelqu'un qui ne manquait pas d'expérience, et qui n'avait pu oublier que Photius avait été con-

(1) Nicetas, ap. Labb., t. VIII, p. 1251.
(2) Nicetas, *ibid.*

vaincu d'impudence, de mensonge, de supposition de personnes et de signatures, et de subornation de témoins. D'un autre côté, comment Basile pouvait-il se dissimuler à lui-même que du sein de la poussière il était parvenu à l'empire? Mais on sait jusqu'à quel point va la vanité de l'homme, et avec quelle facilité on croit tout ce qui entre dans nos vues et ce qui favorise nos passions: quand il s'agit de titres, on n'en examine pas toujours exactement l'authenticité. L'imposture de Photius fit fortune non-seulement auprès du prince, mais encore auprès du peuple. Photius était regardé comme un homme savant et extraordinaire: lui seul avait pu découvrir le sens du livre mystérieux. Ce qui pouvait lui donner du crédit, c'était l'élévation bizarre et rapide d'un grand nombre de ceux qui, avant lui, avaient occupé le trône de César et de Constantin: les uns par leurs propres intrigues, les autres par les brusques acclamations d'une armée, d'autres par le caprice des peuples; et souvent ceux qui les proclamaient aujourd'hui, les assassinaient le lendemain: leurs propres généraux, lassés de leur obéir, les immolaient à leur tour. Chaque partie de l'État était agitée par sa sédition particulière et par ses intérêts séparés, et sur-le-champ il s'élevait de ces hommes rebelles, dont la plupart ne valent pas la peine d'être nommés, et qui tombaient ensuite sous les coups d'un nouveau concurrent. Voilà ce qui avait mis tant de fois le sceptre impérial dans les mains, ou de ces tyrans, la plupart imbéciles, altérés de sang, affamés de carnage, ou de ces monstres voluptueux endormis sur le trône et plongés dans la mollesse. Il était arrivé aussi que, du sein de sa retraite, un moine ou un anachorète, fameux par l'austérité de sa vie, promettait l'empire à un général victorieux, et quelquefois à un ministre accrédité (1). Toutes ces révolutions nourrissaient

(1) Toutes ces voies furent bonnes pour parvenir à l'empire; on y alla par les soldats, par le clergé, par le sénat, par les paysans, par le peuple de Constantinople, par celui des villes, des provinces. (MONTESQUIEU, *Con-*

dans l'esprit l'orgueilleuse chimère de la naissance de Basile. Ce qui contribuait encore à donner du poids à la supercherie de Photius, c'étaient ses manières insinuantes qui frayaient un chemin à son éloquence. Quand on l'avait vu, on l'écoutait volontiers; et quand on l'avait écouté, on était persuadé qu'il disait vrai. De là vient que Basile entendit avec plaisir toute la suite de sa généalogie fabuleuse : sa vanité lui fit ajouter foi à ces ridicules prédictions. Enfin, il se réconcilia avec l'impie Photius, et jeta, par cette réconciliation, la semence des troubles nouveaux qui vont affliger l'Église.

L'instant de son rappel ranima sa fierté, et releva son espoir de remonter un jour au degré même d'où il était tombé. Au surplus, il savait trop bien profiter des conjonctures, pour manquer une si belle occasion de pousser à bout son dessein : dès lors il commença, en habile courtisan, à cultiver les bonnes grâces du prince, par son assiduité auprès de sa personne, par mille choses flatteuses qu'il lui disait avec beaucoup d'art et d'esprit, en sorte qu'en peu de temps il eut part plus que personne à sa confidence et à son amitié (1). Mais pour réussir dans ses prétentions ambitieuses, il résolut de s'associer quelqu'un qui, par ses qualités personnelles fort analogues aux siennes, pût le seconder efficacement. Il sentait la faiblesse de sa position : on pouvait revenir sur le passé; un caprice de l'empereur ou une mauvaise langue suffisait pour le faire tomber. Il fallait donc à Photius un homme adroit qui n'eût pas ses antécédents, et qui pût le soutenir en cas de besoin auprès de l'empereur. Connaisseur éclairé en fait de caractères, il avait ce talent particulier qui était de savoir bien choisir son monde, et, quand il l'avait choisi, de le mettre en œuvre à propos.

Il trouva ce qu'il cherchait en la personne de Théodore

sidérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence, chap. XXI.)

(1) Nicetas, ap. Labb., t. VIII, p. 1251.

Santabaren, digne fils d'un homme du même nom, que des crimes atroces dont il était accusé forcèrent à se retirer chez les Bulgares, où il consomma, par son apostasie, les crimes dont il n'était que trop coupable. Son fils, sa copie fidèle, resta à Constantinople : un bel esprit, des dispositions heureuses pour toutes les sciences, lui acquirent la protection de Bardas, qui était le Mécène de son époque. Ce prince le plaça dans le fameux monastère de Stude, où il embrassa la vie monastique (1). Photius, à qui il s'était dévoué, l'ordonna prêtre et l'institua abbé. Il lui montra bientôt qu'il lui était comparable en méchanceté et en hypocrisie. Pour soutenir ce dernier caractère, il portait des habits d'une couleur sombre, marchait d'un air triste et mélancolique, évitait les assemblées bruyantes et tumultueuses, affectait de paraître pâle, dans l'espérance qu'il serait estimé plus austère et plus réformé que les autres, montrant une passion favorite pour la retraite; et il passait presque tout son temps à l'étude (2). Il avança en âge, il continua ce genre de vie, et tâcha d'en imposer au monde et de paraître homme de bien plutôt que de l'être en effet. A ces dehors séduisants il joignait ceux d'une piété supérieure, parlant des choses divines d'une manière à se faire admirer, en sorte qu'il était en réputation d'une sainteté extraordinaire.

Un homme de cette trempe et de ce caractère convenait trop bien à Photius et à ses projets, pour que celui-ci ne cherchât pas à se l'attacher inviolablement; c'est ce qu'il fit. Il le préconisa auprès de l'empereur, comme un personnage doué des plus éminentes vertus, favorisé des dons célestes, et même du don de prophétie (3), ce qui s'ajustait merveilleusement bien avec ce manuscrit mystérieux que son imagination avait enfanté. Cette préconisation eut tant de succès, que bientôt

(1) Epist. Stylian. ap. Labb., t. VIII, p. 1403. — Nicetas, *ib.*, p. 1251.

(2) Lettre de Stylien, archevêque de Néocésarée, à Étienne V, ap. Labb., VIII, p. 1403.

(3) Nicetas, *ib.*, p. 1254.

le protégé acquit auprès du prince autant de crédit que le protecteur. Tous deux se servaient mutuellement. Bientôt ils se crurent assez en faveur pour tenter un projet, qui ne leur réussit pas, malgré les moyens qu'ils employèrent pour le réaliser. Ce projet était d'expulser encore une fois le patriarche légitime, et de remettre en sa place l'usurpateur sacrilége. Mais leurs efforts, quoique incroyables, furent inutiles; Basile se fit un point d'honneur de conserver Ignace dans sa dignité, où il avait tant contribué lui-même à le rétablir (1).

C'est ici que Photius va montrer à découvert tout le déréglement de son esprit et la perversité de son cœur. Déçu dans ses espérances, il s'humilia devant le patriarche, et lui demanda de le reconnaître comme évêque : cette idée flattait extrêmement sa vanité, et ce qu'elle avait d'agréable lui déguisait ce qu'elle pouvait avoir d'humiliant et même de chimérique, vu la fermeté de caractère du patriarche. Mais Ignace ne se laissa point surprendre, il répondit catégoriquement que Photius ayant été excommunié et déposé, par un concile général, d'une dignité qu'il n'avait jamais possédée légitimement, il ne pouvait être absous et réintégré que par l'autorité d'un pareil concile (2). Mais cet impie, foulant aux pieds et l'Église et ses lois, se rétablit lui-même, par une usurpation profane, dans les fonctions de la dignité épiscopale. Il nomma des vicaires généraux, conféra les ordres à des gens de sa faction, dans le palais de Magnaure, où il s'était retiré. Son orgueil était monté à un tel point qu'il semblait prendre plaisir à insulter l'Église en toutes occasions, sans que l'empereur se mît en devoir de l'en empêcher : le silence complaisant de l'un semblait autoriser les entreprises sacriléges de l'autre (3). Néanmoins, cette réintégration dans l'épiscopat, toute caduque, tout illégitime qu'elle était, semblait flatter sa vanité, si elle ne contentait pas son ambition.

(1) Nicetas, ap. Labb., *ib.*, p. 1254. — Epist. Styl., *ib.*, p. 1403.
(2) Nicetas, ap. Labb., *ib.*, p. 1254.
(3) Nicetas, *ib.*

Enfin, le grand et unique obstacle à la satisfaction de ses désirs ambitieux est levé par la mort du patriarche. Comblé de gloire, chargé d'années, Ignace souhaitait depuis longtemps d'être délivré de la prison de son corps, où il avait souffert tant de travaux, enduré tant de tourments, et d'être réuni à celui pour qui il les avait supportés. Ses vœux furent exaucés le 23 octobre 878, jour où les Grecs célèbrent la fête de l'apôtre saint Jacques. Il mourut comme un saint, après avoir fait ses adieux aux assistants, et leur avoir donné sa bénédiction. On le revêtit de ses habits pontificaux et par-dessus on mit l'épomide ou *pallium* de saint Jacques, qu'on lui avait envoyé de Jérusalem quelques années auparavant, et avec lequel il voulait être enterré. Il fut mis dans un cerceuil de bois et porté à l'église Sainte-Sophie, où l'on fit, au milieu d'une affluence immense de fidèles, les prières accoutumées. Les tréteaux sur lesquels avait reposé son corps, et le drap mortuaire qui l'avait couvert, furent mis en pièces par le peuple, et chacun s'empressa d'en emporter un morceau comme relique(1). Il fut transféré ensuite, non sans difficulté, à cause de la foule, à l'église de Saint-Menas, où on le laissa, pendant quelque temps, chantant tous les jours l'office des morts. Puis on le mit dans une barque pour le transporter à l'église de Saint-Michel qu'il avait bâtie, et où il fut descendu dans un tombeau de marbre. Il était parvenu à l'âge de quatre-vingts ans, et avait tenu le siége de Constantinople plus de trente ans, compris le temps de l'usurpation de Photius.

Ignace est un des plus nobles caractères qui aient paru sur le siége de Constantinople. Il a fourni l'exemple des plus grandes vertus, comme des plus grands malheurs, si toutefois on doit appeler malheurs des traverses essuyées avec la résignation la plus chrétienne et la constance la plus héroïque, pour une cause si légitime. On avait vu briller en lui

(1) Nicetas, ap. Labb., t. VIII, p. 1243.

une piété sincère, une chasteté angélique, une grande fermeté de caractère, une instruction solide et un attachement inviolable aux devoirs de sa dignité. Une seule faute peut lui être reprochée, c'est son obstination à exercer sa juridiction sur la Bulgarie, malgré la défense des Papes, en quoi il a fait voir combien il était difficile aux patriarches de Constantinople, dans la position brillante où ils se trouvaient, de se renfermer dans le cercle de leurs droits et de leurs devoirs. Mais Ignace n'a point été hostile au saint-siége, il en reconnaissait la primauté; il mettait de la lenteur à exécuter ses ordres, parce qu'il croyait défendre les droits de son Église, et il est à présumer qu'il aurait cédé à la dernière monition, si la mort ne l'avait point surpris avant de l'avoir reçue (1). Ce qui est certain, c'est qu'il est mort dans la communion de l'Église; le ciel et la terre se sont déclarés en sa faveur : le ciel, par les nombreux miracles opérés à son tombeau (2); la terre, par le culte religieux que lui ont décerné l'une et l'autre Église (3).

(1) La dernière lettre du Pape n'est arrivée à Constantinople qu'après sa mort.

(2) Nicetas, t. VIII, p. 1246.

(3) Sa fête, en Orient et en Occident, se célèbre le 23 octobre, jour anniversaire de sa mort.

24.

LIVRE VIII.

878—880.

Photius, d'après certains historiens, n'a pas été étranger à la mort du saint patriarche : un bruit sourd, devenu populaire, l'accusait d'avoir abrégé ses jours par la main de quelques scélérats, instruments de sa fureur et de sa vengeance. Stylien, évêque de Néocésarée, écrivant au Pape Étienne V, au nom des évêques et du clergé, le rapporte comme une chose connue et certaine (1). Mais Nicetas n'en parle pas; ainsi ne l'accusons pas d'un crime nouveau, écartons de lui ce dont il s'est rendu seulement suspect. Photius, content d'être débarrassé de son concurrent, était furieux des honneurs qu'on lui avait rendus et des larmes qu'on avait versées à ses funérailles. Il avait voulu y mettre obstacle en faisant défendre, de la part de l'empereur, à tous les magistrats de se trouver à son convoi; mais le peuple se passa des magistrats, et rendit à son patriarche des honneurs d'autant plus touchants qu'ils étaient plus sincères et provoqués par le souvenir de ses vertus et de ses bienfaits. Photius, poussé par une haine infernale, voulut se venger de ce désappointement en exerçant sa fureur jusque sur les cendres de son rival. Il ordonna donc de creuser et de bouleverser la terre sur laquelle reposait sa tombe, sous le prétexte calomnieux d'y aller chercher un trésor qu'on accusait le saint patriarche d'y avoir enfoui, comme si Ignace eût été homme à cacher un trésor dans le sein de la terre, au lieu de le répan-

(1) *Epist.*, ap. Labb., t. VIII, p. 1402 *D* et 1403 *E*.

dre dans celui des pauvres. Lydus, sacristain de la grande Église, fut chargé de cette sacrilége exploration; mais pendant qu'il fouillait dans la terre, après avoir chassé par l'injure et la violence ceux qui étaient venus prier sur son tombeau, il jeta tout à coup des cris effrayants, le sang lui sortait par la bouche à gros bouillons; enfin, après d'horribles tourments, il expira au bout de quatre jours : sa mort eut tous les caractères d'une punition divine (1).

Le troisième jour n'était pas encore écoulé, que Photius, soutenu par l'empereur, se remit en possession du siége patriarcal. Il entra à la grande Église à main armée, au moment où l'on célébrait les saints mystères. Les évêques le voyant arriver dans le sanctuaire, laissèrent la liturgie imparfaite et prirent la fuite (2).

L'Église de Constantinople retomba dans le trouble et la désolation dont elle avait semblé être sortie, car Photius reprit aussitôt son caractère violent, que son exil n'avait fait qu'aigrir. Il commença à persécuter les serviteurs et les amis de son prédécesseur, par le fouet, la prison, l'exil et toutes sortes de peines. Il attaqua de diverses manières ceux qui s'opposaient à son retour, comme illégitime. Il gagna les uns par des présents, par des dignités, par des translations d'un évêché à un autre, pour les attirer à sa communion. Il chargea les autres de calomnies, les accusant d'impuretés abominables; mais tout s'évanouissait aussitôt qu'on embrassait sa communion; et celui qui était hier un sacrilége, un voleur, un débauché, se trouvait aujourd'hui son confrère et un prélat vénérable; non-seulement il les rétablissait, mais les faisait passer à un plus grand siége. Il y en eut qu'il déposa ainsi et rétablit plusieurs fois. D'autres demeurèrent attachés au concile général qui l'avait condamné, et refusèrent constamment sa communion. Il essaya de les intimider, et ceux qui ne se rendirent

(1) Nicetas, ap. Labb., t. VIII, p. 1250.
(2) Epist. Stylian., ap. Labb., t. VIII, p. 1402.

pas, il les livra à son beau-frère Léon Catacale, qu'il avait fait capitaine des gardes. C'était le plus cruel de tous les hommes. Il en fit mourir plusieurs, qui demeurèrent fermes jusqu'à la fin ; mais plusieurs aussi cédèrent à la violence des tourments (1). On pouvait se croire dans les temps orageux où les dépits meurtriers de la synagogue et les fureurs sanguinaires de la gentilité ensanglantaient le berceau de la religion chrétienne. Car, d'après ce que rapportent les historiens, Photius ne différait en rien des plus cruels persécuteurs du christianisme. Sa haine pour son prédécesseur le fit tomber dans une des plus palpables contradictions : mais aussi est-ce le propre de l'erreur et de la passion de se contredire. Il avait souhaité, disons mieux, il avait demandé avec instance, d'être rétabli dans l'ordre des évêques par le défunt patriarche ; donc il lui en reconnaissait le pouvoir : mais à peine ce même patriarche a-t-il fermé les yeux, à peine lui, son injuste successeur, fut-il mis en possession de son siége, qu'il affecta de déposer ceux qu'avait ordonnés Ignace, et de rétablir ceux que le saint patriarche avait déposés. Mais comme l'empereur n'approuvait pas cette conduite, il tenta de réitérer les ordinations du pasteur légitime. Cette résolution fit horreur, et Basile fût le premier à la condamner. Alors Photius, qui craignait plus de s'attirer l'indignation de l'empereur que de commettre une impiété, trouva le moyen de satisfaire le prince et de se contenter lui-même. Ce qu'il n'avait pu obtenir avec hauteur, il voulut l'obtenir par l'adresse : il s'abstint de réitérer les ordinations, mais il prononçait secrètement les prières qui accompagnent cette cérémonie, sur ceux qui étaient déjà ordonnés, et qui voulaient bien se prêter à cette entreprise sacrilége, qu'il nommait une consécration mystique. Il y ajoutait toutes les marques du sacerdoce et de l'épiscopat, telles que les étoles et le *pallium* : il faisait valoir ces concessions comme des faveurs insignes, et pour s'attacher davantage ceux qu'il

(1) Nicetas, t. VIII, p. 1254.

en gratifiait, il leur fit faire des serments, manœuvre indigne qu'il avait déjà employée durant sa première intrusion (1), et qui, comme nous l'avons vu, fut défendue par le huitième concile général.

Il était naturel qu'il fît participer Santabaren au rétablissement de sa fortune. Déjà, pendant son exil, il l'avait ordonné métropolitain de Patras, et on le nommait par plaisanterie l'évêque d'*Aphantopolis*, c'est-à-dire de la ville invisible; mais maintenant il va être évêque d'une ville visible. Photius, pour le placer sur un siége épiscopal qui était à sa bienséance, n'hésita point à commettre une injustice, qui fut de dépouiller Euphémien de son évêché d'Euchaïte, en Natolie, qu'il rendit le siége le plus éminent de ceux qui dépendent de Constantinople, par la soustraction de plusieurs diocèses ressortissants aux voisines métropoles, pour en agrandir le sien. Par un procédé aussi injuste, Nicéphore, métropolitain de Nicée, renonça forcément à sa dignité. Grégoire Asbestas, consécrateur de Photius, lui fut substitué; mais il ne jouit pas longtemps de cette illustration nouvelle, la mort l'enlèva au milieu des jours si flatteurs à son ambition. L'usurpateur se crut obligé d'honorer sa mémoire par un éloge funèbre, dans lequel il le comparait aux plus illustres Pères de l'Église, tant pour les vertus que pour les lumières (2).

Photius était à peine réintégré dans le patriarcat, que l'empereur, son protecteur, fut frappé dans la partie la plus sensible de son âme. Constantin, son fils aîné, prince qui, par un assemblage des plus rares qualités, faisait les délices de la cour et l'espérance de l'empire, Constantin fut précipité dans le tombeau, par une fièvre violente, au printemps de ses jours, à l'âge de treize ans (3). Photius, pour apaiser la douleur extrême du père par une espèce d'apothéose, osa mettre le fils parmi les bienheureux, et consacra en son honneur des

(1) Nicetas, ap. Labb., t. VIII, p. 1255.
(2) Nicetas, *ib*,. p. 1258. — Epist. Styl., *ib*., p. 1406.
(3) Baron., cum crit. Pagii an. 879, ad n. 11.

églises et des monastères. Santabaren, digne associé de Photius, s'y prit d'une autre façon pour charmer et distraire l'accablement de l'empereur; il employa des opérations magiques, telles qu'on eût pu en attendre d'Apollonius de Tyane, ou de Simon le magicien. Il lui fascina l'imagination jusqu'à faire paraître devant lui son fils en fantôme, magnifiquement vêtu, monté sur un cheval superbement harnaché. Cette apparition, bien que momentanée, fut prise par Basile pour une réalité et non pas pour une illusion : elle ne servit pas peu à augmenter sa confiance et son amitié pour le prestigiateur (1).

Mais les catholiques regardaient cette mort comme une punition de Dieu, du rappel de Photius, aussi bien que la perte de la grande ville de Syracuse, capitale de la Sicile, qui fut prise après un long siége et beaucoup de sang, par les musulmans d'Afrique. Le peuple de cette malheureuse cité fut chargé de fers, emmené captif; les églises furent pillées et incendiées, et la ville entièrement ruinée. Le reste de l'Italie était menacé du même sort (2).

Cependant Photius rencontra des obstacles sérieux : plusieurs évêques ne voulaient point le reconnaître, parce que le Pape, comme ils le disaient, n'avait point consenti à son rétablissement (3); car le Pape était regardé comme pouvant seul relever les anathèmes prononcés par un concile général. Photius n'est point embarrassé. Pour répondre à ce reproche et pour tromper les simples, il eut recours à ses ruses ordinaires : il séduisit par ses caresses et corrompit par ses présents les deux légats que le Pape avait envoyés à Constantinople pour l'affaire de la Bulgarie, Paul, évêque d'Ancône, et Eugène, évêque d'Ostie (4). Ces légats avaient défense de communiquer avec Photius; mais ils ne purent tenir contre les

(1) Glicas.

(2) Nicetas, ap. Labb., t. VIII, p. 1258. — Theodos. monachus, ap. Baron., an. 878, cum crit. Pagii, n. 48.

(3) Epist. Stylian., Labb., t. VIII, p. 1403.

(4) Epist. Stylian., *ibid.*

menaces du prince et les séductions de Photius, qui, affable, adroit, libéral, magnifique et insinuant, se rendait facilement le maître de ceux qu'il avait intérêt de gagner ou de séduire; savait mettre en usage la ruse à défaut de la force : d'autant plus fécond en expédients, qu'il avait une conscience à l'épreuve de l'horreur que peut inspirer le crime, et que, selon lui, le crime devait trouver moins d'aversion dans les esprits, lorsque l'on met beaucoup d'adresse et de dextérité à le conduire. Les légats, séduits, poussèrent la lâcheté jusqu'à dire publiquement que le pontife romain les avait envoyés pour charger Ignace de nouveaux anathèmes, et pour rétablir Photius dans la chaire patriarcale. Cette imposture devint un piége pour plusieurs évêques, qui s'y laissèrent prendre(1).

L'usurpateur, voyant que tout se tournait à son avantage, voulut se faire confirmer, comme la première fois, par le patriarche de l'ancienne Rome. Cette démarche prouve que l'Église grecque reconnaissait alors la prééminence du siége romain; reconnaissance qui fait la condamnation de leur schisme, tant la vérité a de pouvoir sur les méchants. Il choisit pour son agent auprès du saint-siége, son ami Santabaren, qu'il lui députa, muni de sa part d'une lettre pour Jean VIII, dans laquelle lettre il osa assurer qu'on lui avait fait violence pour reprendre le patriarcat (2). Et afin d'appuyer cette imposture par une supercherie, il fit signer cette lettre par plusieurs métropolitains, qu'il avait assemblés sous un prétexte bien étranger à sa réintronisation, puisqu'il ne s'agissait, leur disait-il, que d'un contrat d'acquisition, qui devait se faire secrètement, et demeurer enseveli dans un profond silence : et pour donner une couleur d'authenticité à cette souscription, il y fit apposer leurs sceaux, qu'il leur avait fait dérober par le secrétaire Pierre, qui, en récompense, fut ordonné, peu après, métropolitain de Sardis (3). Il semblait que pour Photius une

(1) Stylian., epist., Labb., t. VIII, p. 1403; t. IX, p. 371, eadem.
(2) Nicetas, ap. Labb., t. VIII, p. 1258.
(3) Nicetas, *ib.*

fourberie n'était qu'une préparation à une autre. Il envoya une fausse lettre sous le nom du défunt patriarche, et des évêques qui étaient restés dans sa communion, pour prier le souverain pontife de recevoir Photius dans la sienne : ces lettres étaient appuyées d'une autre de Basile en sa faveur (1). L'empereur demande la confirmation de Photius, et promet au Pape une entière satisfaction sur la Bulgarie, et des secours contre les Sarrasins, comme nous le voyons par la réponse du Pape (2).

Les ambassadeurs qui en étaient chargés arrivèrent en Italie vers le commencement d'avril 879. Le Pape en fut averti par Grégoire, lieutenant de l'empereur Basile, résident en Italie, qui lui envoya un exprès : et le Pape apprenant par sa lettre, que les ambassadeurs grecs devaient passer par Capoue, et sachant que le pays était infesté par les Sarrasins, prit des précautions pour leur sûreté. Il recommanda au comte Pandenulphe, gouverneur de Capoue, de les faire escorter jusqu'à Rome (3). Il écrivit en même temps au lieutenant, témoignant le désir qu'il avait de pacifier l'Église de Constantinople, et promettant de recevoir les ambassadeurs avec l'honneur convenable (4). Quelque temps après, il lui écrivit qu'il avait tout disposé pour la sûreté de leur voyage, le priant de les envoyer par Bénévent et par Capoue (5). Cette lettre est du sixième de mai 879. Quelques jours auparavant, le Pape avait congédié trois moines envoyés par Théodose, patriarche de Jérusalem ; et dans la lettre dont il les chargea, il s'excusait de les avoir retenus si longtemps, sur ce qu'ils étaient arrivés pendant son voyage en France ; et il s'excusait de la modicité de l'aumône qu'il leur avait donnée, sur l'oppression des païens (6).

(1) Nicetas, ap. Labb., t. VIII, p. 1258.
(2) Epist. 168.
(3) Epist. 168.
(4) Epist. 169.
(5) Epist. 178.
(6) Epist. 170.

Les ambassadeurs, arrivés à Rome, plaidèrent sans doute la cause de Photius avec toute l'éloquence dont ils étaient capables. Ils firent valoir la cession de la Bulgarie, le secours que devait prêter l'empereur contre les Sarrasins, le cri unanime des patriarches et des évêques en faveur de Photius, et le rétablissement de la paix dans l'Église de Constantinople. Santabaren, si astucieux et si dévoué à son maître, n'aura pas manqué d'employer toute son adresse pour réussir.

Si nous devons en juger par le temps que les ambassadeurs sont restés à Rome, nous pouvons croire que l'affaire n'a pas été sans difficulté, et que le Pape n'a cédé qu'après de grandes hésitations. Car les ambassadeurs, arrivés au mois d'avril, ne furent renvoyés qu'au mois d'août : mais ils avaient deux lettres favorables, l'une pour l'empereur, l'autre pour Photius (1). Ces lettres étaient confiées à Pierre, cardinal de Saint-Chrysogone, qui était donné pour adjoint aux deux légats qui se trouvaient déjà à Constantinople ; et il était en outre chargé d'instructions particulières sur la conduite que lui et ses collègues devaient tenir dans le concile qu'il présumait bien qu'on y tiendrait. Pour donner plus de poids et de force à ces instructions, il les fit souscrire par plusieurs évêques qu'il avait assemblés à ce sujet. Le Pape dit qu'en reconnaissant Photius, il ne faisait que se prêter aux vœux des trois patriarches d'Orient, de tous les autres prélats de cette partie du monde, de tout le clergé de la ville impériale, qui, bien qu'ordonnés par Méthodius et par Ignace, consentent unanimement à sa réintégration. Il protesta ensuite que son dessein n'était pas d'anéantir les décrets de ses prédécesseurs et du concile œcuménique, mais d'en dispenser pour le bien de la paix et de l'unité ; que, dans cette vue, il était disposé à le recevoir pour son confrère et son collègue, pourvu que, préalablement, il demandât pardon en plein concile.

Pour porter la condescendance jusqu'au dernier période,

(1) Epist. Joan., Labb., t. VIII, p. 1451, et à Phot., *ib.*, p. 1478.

il le releva de tous les anathèmes dont il avait été frappé ; il étendit la même autorité bienfaisante sur ceux qui avaient participé aux mêmes anathèmes ; et il menaça des censures ecclésiastiques quiconque refuserait de reconnaître pour légitime pasteur le même Photius qu'il reconnaissait pour son confrère.

Voilà certainement plus d'indulgence que n'en méritaient Photius et ses adhérents ; aussi la conduite du Pape a-t-elle été fortement blâmée par de savants écrivains, qui n'ont pas craint de l'accuser d'une honteuse faiblesse (1). Baronius prétend même que c'est cette faiblesse qui a donné lieu à la fable de la papesse Jeanne (2) ; ce qui n'est point vraisemblable, comme le fait observer Pagi dans ses savantes critiques (3), car le fabricateur de ce conte l'a placé, non vers la fin du IX[e] siècle, mais vers le milieu de cette époque, à l'an 855, entre Léon IV et Benoît III. Il n'entre pas dans notre plan de parler de la fausseté de cette fable, contredite par tous les auteurs contemporains, qui nous représentent Benoît III comme succédant immédiatement à Léon IV. C'est ce que nous voyons d'ailleurs établi d'une manière positive par un diplôme de ce Pape donné à l'abbaye de Corbie en 855 (4), par des médailles qui portent l'inscription de Benoît III et de l'empereur Lothaire, mort le 28 septembre de la même année 855 (5), enfin par une lettre de Hincmare de Reims (6). Celui-ci avait envoyé des députés

(1) Baron., an 879, n. 4, 5. — (2) Bossuet, Defens. declar., lib. II, c. 24.

(2) Jeune fille qui, après de fortes études faites à Athènes, serait parvenue au siége pontifical, et qui, après un règne de deux ans et quelques mois, serait accouchée au milieu d'une procession, révélant ainsi le mystère de son sexe et l'audace de son imposture. Elle aurait succédé à Léon IV, mort en 855. C'est ainsi que la fable est racontée, mais comme une rumeur populaire, par Marianus Scot, en 1086, et par Martin Polonus, en 1278, dont le premier écrit plus de deux siècles, l'autre plus de quatre après l'événement.

(3) Ap. Baron., an. 879, ad n. 4 et 5.

(4) Ap. Labb., t. VIII, p. 183.

(5) Médailles de Köhler, t. XX, p. 305, en allemand.

(6) T. II, p. 298, edit. Sirmond., ap. Labb., t. VIII, p. 181.

à Léon IV, pour quelques affaires. Ces députés apprirent en route la mort du Pape, et, arrivés à Rome, ils terminèrent avec Benoît III, qui était déjà installé sur le saint-siége (1). Cette fable est donc de pure invention, et l'auteur ne l'a pas copiée sur la conduite de Jean VIII. Il est certain que, dans l'affaire de Photius, ce Pape a été indignement trompé par les Grecs. Mais faut-il l'accuser de faiblesse *honteuse*, comme l'ont fait un si grand nombre d'écrivains? Il me semble que ce jugement, qui contraste d'ailleurs avec le caractère bien connu du Pape, est trop sévère, et que ceux qui l'ont porté n'ont pas assez réfléchi sur la position où il se trouvait. Elle n'est plus la même que celle de ses prédécesseurs. Ignace n'existe plus, Photius occupe sa place, soutenu par un puissant empereur. Refuser l'assentiment, c'est évidemment établir un schisme, ce que les prédécesseurs de Jean VIII ont toujours cherché à éviter par de nombreux sacrifices et des concessions plus ou moins importantes. La réintégration de Photius était demandée, comme on l'assurait au Pape, par tout l'Orient, par les patriarches, les métropolitains et les évêques en masse, comme le seul moyen d'éviter le schisme. Ignace lui-même, tout mort qu'il était, figurait parmi les solliciteurs. Les instances de l'empereur étaient vives et pressantes. Le Pape peut-il repousser le corps entier des évêques, et refuser à toute une Église? peut-il refuser à l'empereur, dont il avait un si pressant besoin pour l'Italie, et dont il attendait son unique secours, d'autant plus que sa puissance s'était considérablement accrue par la défection des Capouans et des Bénéventins à l'égard des Français et leur attachement pour l'empereur des Grecs, à qui ils avaient voué leur service (2)? Les Papes Nicolas et Adrien, placés dans les mêmes circonstances, n'auraient-ils pas agi de même? Et qu'on ne dise pas que Jean VIII s'est laissé diriger par un intérêt purement terrestre. La pacifica-

(1) T. II, p. 298, édit. Sirmond., ap. Labb., t. VIII, p. 181.
(2) Cedren.

tion de l'Italie, sa délivrance des Sarrasins, et d'autres ennemis non moins dangereux, intéressaient au plus haut point l'Église.

On pourra dire, sans doute, que les lettres des patriarches et des métropolitains, ainsi que celle d'Ignace, étaient fausses. Mais le Pape, qui avait sous les yeux leur signature revêtue de leur sceau, pouvait-il le croire, surtout lorsque les légats qui étaient sur les lieux ne l'en avertissaient pas? Photius, dit-on, n'était point corrigé : sans doute, il ne l'était pas ; mais on l'avait présenté au Pape comme repentant : tel était probablement le langage des lettres qu'on lui avait envoyées, car c'était celui des partisans de Photius (1), et celui-ci n'aura pas manqué de s'en servir. Qu'on dise donc tant qu'on voudra que le Pape a été trompé, qu'il a été d'une grande indulgence, mais qu'on ne l'accuse pas d'une *honteuse faiblesse*. Ce caractère n'est pas celui qu'il a montré dans cette multitude d'affaires et d'événements où il s'est trouvé impliqué pendant tout son pontificat. Aussi Pagi, sévère critique de Baronius, n'est-il pas de son avis à ce sujet (2). De Marca prend ouvertement la défense du pontife, et le déclare exempt de toute faute, à cause de la demande du prince, des patriarches et des évêques assemblés en synode. Il dit qu'il était autorisé à faire ce qu'il a fait par les exemples qu'il a produits de saint Athanase, de saint Chrysostome, et de saint Flavien, qui, étant condamnés par des conciles, ont été rétablis dans leurs fonctions par l'autorité du saint-siége (3).

Photius, comme on peut le penser, fut dans une joie ex-

(1) Breviarium syn. 8^{ae}, ap. Labb., t. VIII, p. 1423.

(2) Baron., an. 879, ad n. 4 et 5.

(3) Cæterum a culpa Johannum liberat principis et cæterorum patriarcharum, totiusque synodi consensus; quem datum fuisse Johannes suis litteris significat. Profert autem ad confirmationem sententiæ suæ exempla Athanasii, Chrysostomi, et Flaviani, qui a synodis damnati cum fuissent a Sede Apostolica in integrum restituti sunt. Marca, de *Concordia*, lib. III, c. 14, n. 4.

trême quand il reçut le consentement du pontife de Rome. Mais il se montra aussitôt en homme habile qui sait mettre à profit les faveurs de la fortune et les occasions qu'elle présente. Il se prévalut de la supériorité de son génie, et fit usage de toute sa dextérité auprès des légats pour les faire tomber dans un piége qu'il leur tendait. Aussi insinuant en particulier qu'éloquent en public, il eut l'adresse de leur persuader que le concile ne devant être composé que de prélats de l'Église grecque, à qui, pour la plus grande partie, la langue des Romains était inconnue, il fallait de nécessité absolue que les instructions qu'ils avaient reçues, et les lettres dont ils étaient porteurs, fussent traduites dans la langue maternelle de ces prélats pour être rendues intelligibles et communicables à tout le concile. Ce raisonnement, assaisonné sans doute de mille complaisances et d'un air de cordialité qu'il savait parfaitement se donner, fut un piége auquel les légats se laissèrent si bien prendre, qu'ils lui confièrent et lettres et instructions. Dès lors, possesseur des unes et dés autres, il exerça son industrie malheureuse pour les falsifications; il y fit tous les changements qu'il jugea à propos de faire : ce qui marque dans les légats, ou leur peu de lumières, ou leur insigne lâcheté.

Nous devons à la Providence de nous avoir conservé les lettres du pontife avec la traduction grecque de Photius. Elles semblent avoir échappé à l'injure des temps, pour fournir à tous les siècles des preuves irrécusables de l'infidélité de l'usurpateur. Ne pas connaître ces lettres, c'est ignorer une partie importante de son histoire; nous allons donc les reproduire avec la traduction.

LETTRE DU PAPE JEAN VIII.

A nos fils très-chers et très-excellents, Basile, Constantin (1) *et Alexandre, très-glorieux empereurs, toujours Augustes.*

« Parmi les louanges que méritent votre sagesse et votre « mansuétude, princes très-chrétiens, il y a quelque chose « qui vous donne plus d'éclat aux yeux de l'univers, c'est que, « conduits par l'amour de la foi, l'ardeur de la charité, et « instruits par les enseignements de l'Église, vous conservez « pour le saint-siége le respect des empereurs« chrétiens, vos « prédécesseurs, et soumettez tout à son autorité (2), attendu « que c'est à son auteur, au prince des apôtres, que le Sei- « gneur a fait ce commandement : *Paissez mes brebis*. Que ce « siége soit vraiment le chef de toutes les Églises, c'est ce « qu'attestent les règles des saints Pères, les décrets des princes « orthodoxes, et les lettres de votre piété. Il n'y a rien qui « brille plus dans un prince que la piété sincère et la foi pure. « Comme par vos lettres, douces comme le miel, vous de- « mandez à notre pontificat, avec toute la ferveur de votre « esprit et tout le zèle de la religion, ce que vous croyez utile « à la paix de l'Église de Constantinople, nous avons résolu, « vu la nécessité du temps, d'accéder à vos prières, et de « donner le consentement du siége apostolique dont la garde « nous est confiée.

« Ainsi, vous nous demandez d'ouvrir les entrailles de mi- « séricorde, d'admettre Photius au rang de patriarche, dans « la dignité du sacerdoce et de l'ordre ecclésiastique, de lui « donner notre communion, pour mettre un terme à la di- « vision et au scandale de l'Église de Constantinople, trou- « blée depuis si longtemps. C'est pourquoi, admettant comme « il convient les prières de Votre Sérénité, sachant que le « patriarche Ignace, de pieuse mémoire, n'est plus de ce

(1) Constantin n'était plus, mais le Pape ignorait sa mort. Photius met le nom de Léon à la place de Constantin.

(2) Photius a changé cet exorde, et a supprimé ce qui y est dit du saint-

« monde(1), et ayant égard à la circonstance du temps, nous « déclarons susceptible d'indulgence, ce qui a été fait tout ré- « cemment au sujet de Photius, quoiqu'il ait usurpé, sans « avoir consulté ce siége, les fonctions qui lui avaient été « interdites.

« En agissant ainsi, nous ne prétendons pas déroger aux « statuts apostoliques, ni annuler les règles des saints Pères; « nous croyons, au contraire, nous appuyer de leur auto- « rité, puisque, au deuxième canon du concile de Nicée, ils « disent très-clairement : Parce qu'on a fait bien des choses « contre la règle par nécessité, ou en cédant à l'exigence des « hommes. C'est pourquoi le pape Gélase dit qu'il faut con- « server d'une manière inviolable les constitutions des Pères, « lorsque aucune nécessité ne s'y oppose. Saint Léon, suivant « le même esprit, ordonne de céder en certains cas, et de « regarder comme irrépréhensible ce que la nécessité amène. « Le Pape Félix, notre prédécesseur, nous avertit de bien « distinguer ce que l'on fait par nécessité et ce qu'on fait de « libre volonté. De là, un saint concile, tenu en Afrique, « ordonne, dans son trente-cinquième canon, de recevoir, « pour la paix et l'utilité de l'Église, les clercs donatistes « qui veulent revenir sincèrement à l'unité, et de les rétablir « dans leurs honneurs, si on le croit utile à la paix. Cette « décision a été prise contrairement à celle d'un autre concile « tenu en Italie, où il avait été établi que les clercs or- « donnés par le parti de Donat ne seraient point reçus dans « leur grade, lorsqu'ils reviendraient à l'Église. Le Pape In- « nocent, en parlant du même sujet, dit dans sa cinquante « cinquième décrétale, que ceux qui avaient été ordonnés par « l'hérétique Bonose ont été reçus pour faire cesser tout scan- « dale dans l'Église(2).

« Acquiesçant donc aux vœux et aux désirs unanimes des

(1) Photius a supprimé le nom d'Ignace et a tout changé en sens contraire.
(2) Epist. Innocent, 27.

« patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, de « tous les archevêques, métropolitains, évêques, prêtres, et « de tout le clergé de Constantinople, de ceux même qui « sont de l'ordination des révérendissimes patriarches Métho- « dius et Ignace (1), nous recevons Photius, en vue de la paix « et de l'avantage de l'Église, comme évêque et confrère, à la « charge qu'il demandera pardon en plein concile, suivant « la coutume (2).

« Et parce que vous, empereurs très-chrétiens, qui gou- « vernez avec une affectueuse clémence l'empire de la répu- « blique, remplissez les fonctions d'ambassadeurs du Christ, « en priant pour la paix de l'Église; nous aussi, sur qui « tombe, selon l'Apôtre, la sollicitude de toutes les Églises (3), « ne voulant laisser aucun sujet de division, nous absolvons « de toute censure ecclésiastique ce même patriarche avec les « évêques, les prêtres, les autres clercs et les laïques qui en « avaient été frappés; nous le recevons sur le siége de l'Église « de Constantinople, comme pasteur du troupeau de Notre- « Seigneur, nous appuyant sur la puissance que toute l'Église « croit nous avoir été donnée par Jésus-Christ en la personne du « prince des apôtres, en vertu de ces paroles : *Je vous donnerai « les clefs du royaume des cieux; tout ce que vous lierez sur « la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez « sur la terre sera délié dans le ciel*. Comme rien n'est « excepté dans ces paroles, nous pouvons procéder par voie « de dispense, généralement tout lier, et par conséquent tout « délier, d'autant plus que c'est par là principalement qu'il « faut donner à tous l'exemple de la commisération aposto- « lique.

(1) Voilà bien le consentement de toute l'Église d'Orient supposé par le pontife d'après les lettres reçues : Photius n'en parle pas, parce que sa fraude aurait été découverte par les évêques qui n'avaient pas même été consultés à ce sujet.

(2) **Photius a supprimé le passage** qui l'oblige à demander pardon.

(3) **Photius a supprimé ce qui regarde** l'autorité du Pape.

« Car les légats du saint-siége, envoyés à Constantinople « par Adrien, notre prédécesseur, ne souscrivirent au concile « que sous son bon plaisir, parce que le siége de Pierre, qui « a les clefs du royaume des cieux, peut, d'après qu'il le « juge à propos, délier tout ce qui est lié par d'autres pon- « tifes, puisqu'il est certain que déjà plusieurs patriarches, « comme Athanase et Cyrille d'Alexandrie, Flavien et Jean de « Constantinople (Chrysostome), et Polychrone de Jérusalem, « ont été absous par le saint-siége, après avoir été condamnés « dans des conciles.

« Nous y mettons cependant une condition, c'est qu'après « la mort de ce patriarche, on n'élira point un laïque pour « remplir sa place, mais un des prêtres ou des diacres-cardi- « naux du siége de Constantinople, selon les canons dictés « par l'esprit de Dieu, et reçus avec respect dans tout l'uni- « vers; parce qu'il est contraire aux canons de l'Église, et « aux décrets des Pères, que quelqu'un devienne subitement « lecteur, acolythe, diacre, prêtre et évêque. On ne doit être « élevé à l'épiscopat qu'après avoir passé dans les ordres in- « férieurs le temps fixé par nos Pères, qu'après avoir donné, « pendant longtemps, des preuves d'obéissance, de bonnes « mœurs, et d'un mérite éminent. Il ne faut pas enlever su- « bitement ou usurper ce qui doit être la récompense d'une « vie bien éprouvée. Car, s'il faut prendre garde que, dans « chaque grade, rien ne soit déréglé dans la maison de Dieu, « à combien plus forte raison faut-il faire attention à ce qu'on « ne se trompe pas sur l'élection de celui qui est au-dessus « des autres. Car tout l'ordre de la maison du Seigneur sera « troublé, si ce qu'on exige pour le corps ne se trouve pas « dans la tête; de là il arrive que la discipline ecclésiastique « est anéantie, et que tout est bouleversé. Et ce que nous « regardions d'abord comme une chose légère relativement à « la paix et à l'unité de l'Église que Jésus-Christ nous a tant « recommandée, devient grave ensuite et ne peut plus rester « impuni.

« Nous ordonnons aussi, conformément aux prières de « Votre Excellence, que le patriarche renonce à toute préten- « tion sur la province de la Bulgarie, où notre prédécesseur « Nicolas, d'heureuse mémoire, a la prière du roi Michel, a « répandu ses doctrines, où il a fait donner le baptême par « ses évêques, et où il a établi toutes les règles de discipline « qu'il jugeait nécessaires. Nous lui défendons d'y faire aucune « ordination (car les évêques et les prêtres qui y sont main- « tenant ont été illicitement ordonnés), ou d'y envoyer le « pallium dont les pontifes ont l'habitude de se servir pen- « dant la célébration de l'office divin.

« Au reste, pour mettre fin aux troubles qui ont agité si « longtemps votre Église, nous vous exhortons à honorer « le patriarche de Constantinople comme votre père spirituel, « comme le médiateur entre Dieu et vous, qui vous prêchera « la parole de Dieu, par laquelle vous parvenez au royaume « céleste. Car, en l'honorant, vous serez honorés vous-mêmes; « et pour l'honneur temporel que vous lui rendrez, vous re- « cevrez des honneurs célestes de celui qui sait glorifier ceux « qui le glorifient. Nous prions aussi Votre Majesté impériale « de ne pas écouter ceux qui cherchent à semer la zizanie « dans le champ du Seigneur, et de ne pas vous laisser pré- « venir contre le patriarche, en cédant aux insinuations de « ces hommes qui font de continuels efforts pour déchirer « l'unité de Dieu, la robe du Seigneur, et l'Église de Jésus- « Christ, et qui ne cessent de se servir de leur langue trom- « peuse, ayant le venin de l'aspic sur leurs lèvres. Nous vous « prions enfin de ne pas déshonorer si facilement votre pre- « mier pasteur mis sur ce siége par la Providence divine, ce « qui serait inconvenant et déshonorant pour votre règne.

« Nous vous enjoignons encore de rappeler avec douceur à « l'unité de l'Église et de recevoir à bras ouverts, tous les « évêques, les prêtres et les clercs, de quelque ordre qu'ils « soient, qui sont de l'ordination d'Ignace, et de leur rendre « leurs siéges, afin que ces pasteurs, revenus à l'unité et à

« la grande société chrétienne, n'aient plus qu'un même sen-« timent, qu'un même cœur, qu'ils ne fassent qu'un troupeau « et n'aient qu'un même pasteur, et qu'on n'entende plus dire : « *Je suis de Céphas, moi de Paul, moi d'Apollon*. Tous « doivent être les disciples d'un même Jésus-Christ, qui est « notre paix, qui de deux a fait un, et qui est venu récon-« cilier les choses célestes avec les choses terrestres, *qui est « mort une fois pour nos péchés, afin qu'il réunît les en-« fants qui étaient dispersés*. Cette union ne sera solide « qu'autant que la charité en aura resserré les liens. Alors les « pasteurs, soutenus par la faveur divine, et tranquilles sous « votre règne, pourront adresser au Seigneur leurs vœux et « leurs prières continuelles pour votre salut et la prospérité « de l'empire.

« Mais s'il en est qui ne veulent pas communiquer avec « le patriarche, qu'on les avertisse une première et une se-« conde fois de s'unir à l'Église. S'ils refusent, et qu'ils veuil-« lent persévérer dans leur obstination, nous les déclarons « excommuniés par les présentes, nous et notre concile, jus-« qu'à ce qu'ils reviennent à leur patriarche et à l'unité de « l'Église; que s'ils n'y reviennent pas, et que le patriarche « les admette à sa communion, nous excommunions le pa-« triarche lui-même avec ces mêmes évêques (1).

« Donné à Rome le 16 août, indiction douzième, c'est-à-« dire l'an 879 (2). »

TRADUCTION DE PHOTIUS.

Jean, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos fils spirituels, très-doux, très-chéris de Dieu et de nous, Basile, Léon, Alexandre, vainqueurs, triomphateurs, empereurs et éternellement Augustes.

« *La pureté et la splendeur de votre foi et de votre sa-« gesse, l'excellence et la douceur de vos mœurs, sont, ô « empereurs très-chrétiens et très-grands, comme un flam-*

(1) Photius a supprimé cette dernière menace du Pape.

(2) Epist., ap. Labb., t. IX, p. 130. — Grece, t. VIII, p. 1452. — Baron., an. 879, n. 7.

« *beau allumé au milieu de la terre, éclairant toutes les* « *parties de l'univers. Mais vous n'êtes pas de ces hommes* « *qui, se glorifiant de leur foi, mettent de la négligence à* « *tout le reste; vous ajoutez à votre culte sincère, non du* « *bois, de l'herbe et de la paille, mais des pierres précieu-* « *ses, de l'or et de l'argent,* et *pour tout dire en un mot,* « *vous cherchez avec un pieux empressement tout ce qui peut* « *être agréable à Dieu. Le vrai culte se reconnaît lorsque* « *toutes les Églises que le soleil éclaire vivent en paix entre* « *elles et dans une commune foi,* et *offrent tous les jours* « *à Dieu des actions de grâces. Cherchant à établir cette* « *paix dans votre Église, vous vous êtes adressé à l'Église* « *romaine par vos envoyés et vos lettres, dans l'espérance* « *qu'elle seconderait votre zèle sans y mettre aucun délai.* « *En cela vous avez suivi la coutume des empereurs reli-* « *gieux qui ont régné avant vous. Mais il importe d'exa-* « *miner de qui vous avez appris à faire cette démarche* (1). « N'est-il pas clair que c'est de Pierre, prince des apôtres, que « Jésus-Christ a constitué le chef de toutes les Églises, en lui « disant : *Paissez mes brebis?* Vous l'avez appris non-seule- « ment par Pierre, mais encore par de saints synodes et des « constitutions ecclésiastiques, par les sentences et les maximes « des Pères, comme le font voir vos lettres *pieuses et divines.* « *Vous faites ceci, pour que la solidité de votre foi mieux* « *connue jette plus de lumière, et que votre attachement* « *à Dieu se montre sincère et incorruptible.* Rien n'est plus « naturel, rien n'est plus beau, pour des princes revêtus d'un « grand pouvoir, que de vivre dans la vraie foi *et d'aimer* « *Dieu,* et *que de voir leurs sujets professer la même foi,* et « *être attachés par les liens de la même charité.* Après avoir « lu vos lettres, dont les paroles, plus douces que le miel, ont « réjoui notre cœur *et enflammé notre esprit comme par le* « *feu,* nous avons résolu, *du consentement de l'Église ro-*

(1) Nous soulignons ce qui est ajouté, changé ou altéré.

« *maine*, d'accéder *avec empressement et avec joie* à vos de-« mandes, d'autant plus que *le temps nous semble oppor-« tun*(1) et que les circonstances *nous y déterminent.*

« Ainsi vous nous avez écrit, nos très-chers fils, d'ouvrir les « entrailles de miséricorde et de recevoir ceux de votre Église « *qui ont souscrit à la prévarication, ou qui ont été frappés « de quelques peines canoniques, et cela pour la paix et la « concorde de l'Église.* Vous avez demandé *avant ceci,* d'ad-« mettre le vénérable Photius à notre communion, *comme « notre confrère et notre collègue*, et de le rétablir dans la « dignité de patriarche, afin que l'Église de Dieu ne soit plus « troublée par des schismes et des scandales, *toujours odieux « à Dieu.* Ayant égard à votre supplique, *qui est conforme « à la raison, juste, et agréable à Dieu*, et vu *l'opportunité* « des circonstances *que nous attendions, et croyant de notre « devoir de pacifier l'Église de Dieu, nous avons envoyé « vers vous des légats chargés de satisfaire à toutes vos de-« mandes. Et quoique votre piété ait fait violence à Photius « et l'ait rétabli avant nous, c'est-à-dire, avant l'arrivée « de nos légats à Constantinople, toutefois nous y suppléons, « non par notre autorité, comme nous pourrions le faire*, « mais par les constitutions apostoliques et par les décrets des « Pères.

« En agissant ainsi nous ne prétendons pas détruire les lois « de l'Église *transmises par la tradition, nous voulons seu-« lement les adoucir en certains points où leur sévérité, « si elle restait immuable, ferait du mal à l'Église;* et nous « y sommes autorisés par l'Église elle-même, car le concile de « Nicée dit dans son deuxième canon : Puisqu'il est souvent « arrivé, par nécessité ou pour d'autres raisons pressantes, « que les canons n'ont pas été observés. Gélase Pape dit aussi : « Lorsque aucune nécessité ne presse, que les décrets des Pè-« res restent immuables. Le Pape saint Léon parle dans le même

(1) Autre tournure à l'avantage de Photius.

« sens lorsqu'il dit : Là où il n'y a point de violence, qu'on « ne permette jamais d'enfreindre les statuts des saints Pères ; « mais lorsqu'il y a nécessité et violence, alors celui qui en « a le pouvoir peut en dispenser pour l'avantage de l'Église. « *Car le changement de la loi se fait par nécessité, comme* « *le prétend le divin apôtre.* Le Pape Félix est du même senti- « ment lorsqu'il dit : Il faut considérer que lorsque la nécessité « l'exige, les constitutions des Pères sont suspendues. Le con- « cile de Carthage, dans son trente-cinquième canon, dit : Nous « ordonnons que les clercs donatistes soient reçus dans l'Église, « quoiqu'ils aient été déposés par un concile. *Voilà un sy-* « *node qui annule les décrets d'un autre synode pour la paix* « *et l'unité de l'Église.* C'est pourquoi le Pape Innocent dit « dans sa cinquante-cinquième décrétale : Que ceux qui ont « été ordonnés par l'hérétique Bonose *soient reçus,* pour « qu'il n'arrive pas de nouveaux scandales dans l'Église. *Ce* « *n'est pas seulement à ceux qui avaient été déposés pour* « *cause d'hérésie, que le siége apostolique a tendu une* « *main secourable;* mais il s'est conduit de même à l'égard « de tous les évêques et les patriarches orthodoxes qui s'y étaient « adressés pour implorer son secours, *comme vient de le faire* « *le très-révérend Photius.* Vous savez tous que le siége apos- « tolique *a reçu dans ses bras,* et a rétabli dans leur première « dignité le grand Athanase et Cyrille d'Alexandrie, Poly- « chrone de Jérusalem, Jean, *que votre charité appelle Chry-* « *sostome,* et Flavien de Constantinople, qui avaient eu recours « à l'Église romaine. *Si donc ceux qui avaient été ordonnés* « *par les donatistes et par Bonose ont été reçus par un con-* « *cile, quoiqu'ils eussent été condamnés et excommuniés pré-* « *cédemment, par la raison qu'il fallait ôter de l'Église* « *tout sujet de scandale et de schisme) car rien n'est plus* « *odieux et plus exécrable aux yeux de Dieu que les schis-* « *mes qui s'élèvent dans l'Église, comme rien n'est plus* « *agréable à sa bonté que la charité, la paix et la concorde),* « *à combien plus forte raison faut-il ne pas repousser des*

« *hommes distingués par l'orthodoxie de leur foi, par l'hon-*
« *nêteté de leurs mœurs, et les rétablir dans leur première*
« *dignité, et ne pas les mépriser comme s'ils étaient cou-*
« *pables de quelque grand crime.*

« Puisque le siége apostolique, depuis qu'il a reçu en la per-
« sonne du prince des apôtres les clefs du royaume des cieux,
« que Jésus-Christ lui a confiées par ces paroles : Je vous don-
« nerai les clefs du royaume des cieux ; tout ce que vous lie-
« rez... a le pouvoir de tout lier et de tout délier, ou, *comme*
« *dit Jérémie, d'arracher et de planter;* de même, nous qui
« sommes revêtus de ce pouvoir du prince des apôtres, *nous*
« *faisons savoir à vous, et par vous à nos frères les patriar-*
« *ches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, aux au-*
« *tres archevêques et évêques, et à tout le clergé de Cons-*
« *tantinople, que nous accordons tout ce que vous avez de-*
« *mandé,* et *nous les exhortons tous à entrer dans nos senti-*
« *ments. D'abord, avant tout, recevez pour patriarche le*
« *très-révérend et très-admirable Photius, comme notre frè-*
« *re et notre collègue, admis à la communion de l'Église*
« *romaine; recevez-le tant à cause de ses vertus que dans*
« *l'intérêt de la paix qui doit régner entre vous; recevez-le*
« *comme l'a reçu l'Église romaine, sans hésitation et sans*
« *réserve, en repoussant de votre cœur toute arrière-pensée.*
« *Car nous avons appris par ceux qui viennent de Constan-*
« *tinople à Rome, que cet homme est orné de toutes les ver-*
« *tus, qu'il excelle dans la sagesse, dans la science des*
« *choses divines et humaines, qu'il est distingué surtout*
« *par sa conduite morale* (1) *et par l'observance des précep-*
« *tes divins, tellement qu'on peut l'appeler, selon l'apôtre,*
« *l'ouvrier qui n'a à rougir d'aucune de ses actions. Nous*
« *n'avons pas jugé à propos de laisser un si grand homme*
« *dans l'inaction; nous avons voulu l'élever et le faire briller*
« *sur le siége de votre Église, et lui faire remplir les fonc-*

(1) Quelle audace ne faut-il pas avoir pour se donner de pareils éloges !

« *tions ordinaires de prêtre et d'archevêque. C'est pourquoi* « *nous le répétons et nous le disons à tous: Recevez cet* « *homme sans détour et sans hésitation. Que personne ne* « *prenne pour excuse les sentences injustes prononcées par* « *un synode* (1). *Que personne ne prétexte, comme le font* « *les plus simples parmi vous, les décrets des Papes nos pré-* « *décesseurs, je veux dire de Nicolas et d'Adrien; car ils* « *n'ont point approuvé ce qui a été fait contre le très-saint* « *Photius. Que personne non plus ne se serve de vos sous-* « *criptions* (au huitième concile) *pour vous séparer de lui et* « *pour fomenter le schisme parmi vous; car toutes ces* « *choses ont cessé et sont mises de côté, toutes sont anéan-* « *ties et déclarées nulles. Quoique nous soyons le moindre* « *des pontifes, nous les avons déposées entre les mains du* « *prince des apôtres, et lui les a mises sur les épaules de* « *Jésus-Christ, l'agneau de Dieu qui ôte les péchés du* « *monde.*

« *Recevez donc à bras ouverts notre frère et notre collè-* « *gue dans l'épiscopat; recevez le pontife irrépréhensible;* « *recevez le patriarche de votre Eglise, fortifiez votre cha-* « *rité et votre confiance envers lui; rendez-lui respect et* « *obéissance, et par lui à la sainte Église romaine. Celui* « *qui ne le reçoit pas, ne reçoit pas non plus les décrets que* « *nous et la sainte Église romaine avons portés en sa fa-* « *veur. Alors il fait la guerre, non à nous, mais au saint* « *apôtre Pierre; que dis-je? à Jésus-Christ lui-même, qui* « *a comblé son apôtre d'honneur et de gloire, jusqu'à lui* « *donner le pouvoir de lier et de délier. Nous vous prions,* « *très-pieux empereurs, de considérer depuis combien de* « *temps les scandales et les schismes, qui ont fait irruption* « *dans votre Église, ont nui à son intégrité* (2). *La source*

(1) Ceci est contre les synodes qui l'avaient condamné, et surtout contre le huitième concile général. Le Pape est loin de tenir le langage que lui prête son perfide traducteur.

(2) Photius a inventé ceci pour se fortifier sur le siége de Constantinople.

« *de ces maux vient de ce que vous, empereurs, vous avez* « *écouté les blasphèmes et les calomnies contre les évêques,* « *vos patriarches et les autres prêtres de Dieu, et de ce* « *que vous avez été négligents à leur rendre l'amour, l'hon-* « *neur et le respect qui leur sont dus* (1).

« C'est pourquoi nous prions Votre Majesté de ne pas prêter « l'oreille aux calomnies de ces hommes pervers, qui se plai- « sent à faire du mal, contre les prêtres de Dieu, de *les abhor-* « *rer comme des scélérats et des monstres*, et de vous garan- « tir contre les traits de leur langue, d'honorer vos patriar- « ches, de les respecter comme vos pères, et de les regarder « comme les médiateurs entre Dieu et *les hommes. Car ils* « *veillent sur vos âmes, ils demandent pour vous à Dieu ce* « *qui contribue à votre salut; ils prient pour la rémission de* « *vos péchés, offrent le sacrifice pour votre réconciliation,* « *cherchant à vous rendre Dieu propice. Ils ne s'arrêtent* « *pas là, ils intercèdent auprès de Dieu pour obtenir la* « *stabilité et la conservation de votre empire, la victoire sur* « *l'ennemi, et le salut de tous les chrétiens. Ils sont en ou-* « *tre vos guides et vos docteurs, vous enseignant ce qui con-* « *duit au royaume des cieux. Ajoutez-y qu'ils vous aiment* « *plus que d'autres, car ils ne vous aiment pas en adu-* « *lateurs, mais ils vous portent l'affection que Jésus-Christ* « *nous a recommandée par ses apôtres. Il ne faut donc pas* « *mépriser vos patriarches, puisque, outre tant d'autres* « *titres qui vous les rendent respectables, ils vous aiment* « *selon que Jésus-Christ l'a ordonné. Sachez encore qu'en* « *honorant les prêtres de Dieu, ce n'est pas seulement* « *eux que vous honorez, mais celui qui est offert en sacri-* « *fice par leurs mains à Dieu le Père pour les péchés de tous.* « *Celui qui les honore honore Dieu, et celui qui les mé-* « *prise méprise Dieu lui-même* (2). Que votre piété ait donc

(1) Ce qui suit est une amplification des paroles du Pape.
(2) Autre amplification.

« en aversion et déteste autant que le venin de l'aspic les ca-
« lomnies et les mauvais propos qu'on tient contre eux et qui
« font naître dans l'Église des schismes et des scandales par
« lesquels est déchirée la robe de Jésus-Christ; *qu'elle se*
« *concerte avec le très-saint Photius, notre frère et notre col-*
« *lègue dans l'épiscopat, pour tout ce qui concerne le ré-*
« *tablissement de la paix. Punissez ceux qui le méprisent,*
« *afin qu'ils deviennent plus sages. Car souvent ceux qui*
« *n'ont pu être corrigés par la crainte de Dieu, l'ont été par*
« *le châtiment des princes. Sachez que si vous le faites, vous*
« *vous préparerez le royaume des cieux en même temps que*
« *vous raffermirez votre empire. Si vous ne le faites pas,*
« *vous aurez toujours des schismes dans l'Église de Cons-*
« *tantinople* (1).

« Nous vous prions aussi d'ordonner qu'après la mort *du*
« *très-saint Photius, notre frère et notre collègue,* on ne
« choisisse pas pour patriarche un laïque, mais un des prêtres
« ou des diacres-cardinaux, ou *autre prêtre de votre Église,*
« comme le prescrivent les saints canons; afin qu'on ne fasse
« plus rien contre les constitutions de l'Église et les canons
« des Pères. Nous voulons que celui qui est élu ait passé par
« les divers degrés, qu'il ait été lecteur d'abord, ensuite aco-
« lythe, puis diacre, prêtre, et enfin évêque, si toutefois on
« rend bon témoignage à sa science et à sa piété. Car en res-
« tant longtemps dans les ordres inférieurs, il fait connaître
« sa vertu et sa bonne conduite. C'est ainsi qu'il faut élever
« vos patriarches, et non les faire passer tout d'un coup par
« tous les degrés, pour qu'il n'y ait rien de déréglé dans la
« maison de Dieu. *Celui qui passe par-dessus tous les degrés,*
« *doit être irrépréhensible en tout, pour que les règles de la*
« *discipline ecclésiastique ne soient point violées* (2). *Et si,*
« *pour la tranquillité et la paix de votre Église, nous avons*

(1) On voit ici le but de Photius, qui veut faire intervenir l'autorité de l'empereur contre ses adversaires.

(2) Photius a ajouté ici pour soutenir la régularité de son ordination.

« *reçu notre frère le très-religieux Photius, comme le Pape* « *Adrien a reçu son oncle Taraise, il ne faut pas se servir* « *de cet antécédent pour en faire une coutume et une règle,* « *car les priviléges qu'on accorde à un petit nombre ne font* « *pas lois. Ayant reçu de Jésus-Christ des entrailles de mi-* « *séricorde, nous avons eu de la compassion pour vous en* « *ce point*, et nous avons accédé à votre demande relativement « à lui et à d'autres prêtres qui sont d'une autre ordination. « Mais si, à l'avenir, quelqu'un ose faire quelque chose de « semblable, il n'évitera point la peine des canons et notre « condamnation.

« *Nous demandons* (1) aussi à votre piété que le *très-saint* « Photius, notre frère et collègue, ne fasse, *à commencer de* « *cette époque*, aucune ordination en Bulgarie, *ni lui ni* « *aucun de ses successeurs, ni par ses propres mains* ni « par l'envoi du pallium, et qu'il renonce à toute préten- « tion sur cette province qui ne lui appartient pas. *Il ne faut* « *pas construire sur le terrain d'autrui*; car notre prédé- « cesseur, le Pape Nicolas, d'heureuse mémoire, a instruit, « à la prière du roi Michel, cette nation, l'a baptisée par ses « évêques, et lui a donné toutes les instructions concernant la « religion chrétienne. Si quelques-uns ont osé s'attribuer la ju- « ridiction sur cette province, y faire des ordinations et « consacrer des églises, ils ont fait ce qu'ils ne devaient pas « faire. *C'est pourquoi, si parmi les évêques qui y sont main-* « *tenant, nous en trouvons qui soient coupables de quelques* « *crimes et que nous soyons obligés de les soumettre à des* « *peines canoniques, ne leur accordez pas votre protection,* « *venez plutôt à notre secours pour les faire punir.* »

« Nous vous *exhortons* (2), empereurs très-chrétiens, à réu- « nir près de vous tous les évêques, les prêtres, et *en général* « *tous les hommes* de quelque état ou de quelque province

(1) Il y a dans la lettre du Pape : *nous ordonnons.*

(2) Il y a dans l'original : *mandamus*, nous *ordonnons.* Le nom d'Ignace est supprimé dans la traduction.

« qu'ils soient, *qui semblent différer de sentiment avec vous,* « et à les engager à revenir à l'unité de l'Église, et *à embrasser* « *la communion de Photius, notre frère et collègue.* Vous « rendrez aux ecclésiastiques qui reviennent leurs honneurs et « leur dignité, *en leur ouvrant les entrailles de miséricorde,* « afin que, comme il n'y a qu'une foi, qu'un baptême, et « que nous sommes un en Jésus-Christ, ils soient un avec nous « par votre doctrine et votre avertissement, dans la pléni- « tude du Christ, joints, serrés, unis dans le corps de Jésus- « Christ; et, ainsi réunis dans un même esprit et une même « volonté, nous glorifierons Dieu, qui est au-dessus de tout, et « personne ne dira plus: *Je suis de Céphas, moi de Paul,* « *moi d'Apollon.* Mais nous dirons tous que nous sommes de « Jésus-Christ crucifié et mort pour nous tous, et qui par sa « passion a réconcilié le ciel avec la terre, et nous a étroitement « unis à son Père par les liens d'une charité mutuelle. Que si, « après les avoir assemblés, et les avoir exhortés et avertis *non* « *une* ou *deux fois, mais souvent,* ils ne veulent pas obéir ni « se conformer à nos lettres, et obtenir ainsi leur salut, s'ils « persévèrent dans leur première *arrogance* et leur obstina- « tion, nous ordonnons de les priver de la communion du « corps et du sang de Jésus-Christ jusqu'à ce qu'ils revien- « nent à l'union de l'Église de Dieu et *du très-saint* patriarche « Photius, notre frère et collègue. *Pour les autres peines ca-* « *noniques qu'on devra leur infliger, nous ne les avons pas* « *marquées dans cette lettre, de peur d'être trop long; mais* « *elles se trouvent dans le commonitoire remis à Pierre,* « *cardinal-prêtre, notre apocrisiaire, que nous avons en-* « *voyé comme adjoint aux très-religieux évêques Eugène* « *et Paul, afin que, réunis dans un concile avec le très-saint* « *patriarche Photius, notre frère et collègue, ils aient tou-* « *jours devant les yeux le Dieu qui voit tout, et son iné-* « *vitable jugement, et qu'en conservant leur conscience pure* « *et sans tache, ils corrigent dans l'Église de Constanti-* « *nople tous les abus qui y sont maintenant ou qui pour-*

« *raient y naître, et cela pour le bien et l'avantage de* « *l'Église. Que Dieu garde votre empire et vous soumette* « *tous les peuples* (1). »

On ne croirait pas à une telle audace, si l'on n'avait pas sous les yeux les pièces justificatives; encore, serait-on tenté d'en contester l'authenticité, mais il est impossible d'élever là-dessus le plus léger doute. Les lettres de Jean VIII se sont trouvées dans toute leur intégrité parmi les trois cent vingt-sept lettres dont se compose son recueil. La traduction de Photius est insérée dans les actes de son concile, et se trouve dans les nombreuses éditions qu'en ont données les Grecs schismatiques. Son audace et sa fourberie sont donc à découvert : ce n'est pas une traduction libre qu'il a voulu faire, c'est une interpolation presque continuelle, retranchant soigneusement ce qui est à l'avantage du saint-siége ou en l'honneur de saint Ignace, et surtout ce qui peut l'humilier, et y substituant ce qui tend à son éloge. Sa perfidie paraît plus au jour encore, lorsqu'il fait dire au Pape qu'il cassait et annulait tous les décrets et anathèmes de Nicolas et d'Adrien, tous les synodes tenus contre lui, et le huitième concile général en particulier. Il voulait anéantir ce concile et y substituer celui qu'il allait tenir. On sait que Photius n'est pas à son coup d'essai, il nous a déjà donné des preuves d'habileté en ce genre. Il va nous en fournir de nouvelles, par la traduction qu'il a faite de la lettre que le Pape lui avait adressée. Nous allons la donner également, après avoir mis sous les yeux du lecteur la lettre du pontife.

LETTRE DU PAPE JEAN VIII.

A Photius, patriarche de Constantinople (2).

« Lorsque nous avons reçu les preuves que vous donnez « de votre prudence dans les lettres que vous nous avez en-

(1) Epist. ap Labb., t. VIII, p. 1461.
(2) Labb., t. IX, p. 154.

« voyées, nous avons loué le Tout-Puissant, qui fait entendre « son tonnerre du haut des cieux, et nous lui avons rendu « des actions de grâces, à lui qui donne la sagesse à ceux qui « la demandent, qui fait régner la concorde dans la maison « de Dieu, qui sauve tous ceux qui espèrent en lui, qui pro- « tége ceux qui le cherchent en vérité, et qui des justes ne « fait pas des criminels, ni des hommes de bien des tyrans. « Il juge avec équité : aux justes, il réserve une récompense « céleste, aux méchants, des supplices éternels, si toutefois « ils ne profitent pas du temps qui leur est laissé pour faire « pénitence. En lisant les éloges que vous nous donnez dans « vos lettres (1), nous avons reconnu votre affection et le « dévouement que vous nous portez à présent. Nous voulons « nous en remettre à Dieu pour ce que nous ne méritons « pas; quand quelqu'un cherche à nous exalter par des « louanges humaines, nous considérons avec crainte la fra- « gilité de notre nature ; car nous nous rappelons ces paroles : « *Quiconque s'élève sera humilié, et quiconque s'humilie* « *sera élevé* (2).

« Vous dites que l'Église de Constantinople est d'accord à « votre sujet, et que vous êtes remonté sur un siége qui était « vacant, mais que nos légats n'ont point célébré la messe « avec vous. Pour ce qui est de l'union, nous en rendons « grâces à Dieu ; pour nos légats, nous ne leur avions donné « aucun ordre à ce sujet, parce que nous ne savions rien de « certain touchant l'état du siége de Constantinople. Mais « maintenant, autant nous avons de plaisir à apprendre la « paix et l'union de cette Église, autant nous avons de peine « à voir l'obstination de quelques-uns qui ne veulent pas y « consentir, car Salomon dit : *S'opposer est le péché des* « *aruspices, et ne vouloir consentir est une espèce d'ido-* « *lâtrie* (3).

(1) Photius a donné probablement des éloges outrés au pontife : c'était son habitude.

(2) Math. XXIII. — (3) I. Reg. 15.

« Quant à votre rétablissement sur un siége vacant, nous « devions être consulté. Cependant, puisque, après la mort de « notre frère Ignace, vous êtes monté sur ce siége dans le seul « but de mettre un terme aux dissensions et de raffermir la « paix, nous en avons rendu grâces à Dieu (1). Pour vous, « vous aurez soin de traiter tout le monde avec douceur, de « les recevoir entre vos bras paternels, de travailler à réunir « ceux qui sont dispersés, et à les rassembler tous autour de « vous, parce que, comme saint Léon dit : *La modération du « saint-siége garde ce sage tempérament ; il traite avec sé- « vérité les hommes endurcis, et s'empresse de pardonner « à ceux qui se sont corrigés.*

« Comme la miséricorde, quelque grande qu'elle soit, n'est « jamais blâmée, quand elle est bien appliquée, si vous de- « mandez pardon (2) devant le concile, selon la coutume; si « vous vous montrez vraiment corrigé; si, au lieu de faire « du mal à ceux qui diffèrent encore avec vous, vous les faites « rappeler de l'exil, et que vous leur rendiez leurs dignités; « et si, comme notre fils spirituel, l'empereur Basile, l'a « marqué dans ses lettres, en intercédant pour vous, tous « ont consenti d'un cœur et d'une voix unanime à votre ré- « tablissement (3), nous usons d'indulgence envers vous pour « la paix de l'Église de Constantinople, nous vous admettons « à notre communion, nous vous rendons votre dignité, dès « que vous demanderez pardon au concile (4), nous consen- « tons à ce que vous soyez le pasteur de cette Église, à con- « dition cependant qu'à l'avenir on n'élèvera plus aucun

(1) Photius a supprimé le nom d'Ignace et ce qui est relatif au saint-siége.

(2) Photius a supprimé tout cet *alinéa*, qu'il regardait comme humiliant pour lui. On voit ici clairement les motifs qui ont déterminé le Pape à consentir au rétablissement de Photius.

(3) Photius, comme dans la lettre précédente, ne parle pas de ce consentement unanime; il craignait trop un démenti.

(4) Photius a supprimé cette humiliante condition une seconde fois.



« laïque à l'épiscopat, contre les statuts des Pères, et qu'on « abolira entièrement cet abus, selon le canon du vénérable « concile qui a été tenu à Constantinople sous le Pape Adrien « le Jeune (1).

« Quant aux autres décisions que vous demandez dans vos « lettres, elles se trouvent dans les instructions que nous « avons remises, partie par écrit, partie verbalement, à « Pierre, cardinal-prêtre, et aux autres légats, nos conseil-« lers. Munis de nos instructions, et ayant Dieu devant leurs « yeux, ils auront soin d'approuver ce qui doit être approuvé, « et de corriger avec justice ce qui a besoin d'être corrigé.

« De plus, comme vous voulez avoir ce que vous croyez « vous appartenir (2), nous voulons aussi qu'on nous rende « sans délai la Bulgarie, que le saint-siége a reçue sous le Pape « Nicolas, d'heureuse mémoire, et qu'il a possédée du temps « du Pape Adrien. Nous défendons, par notre autorité apos-« tolique, aux évêques de Constantinople, d'y faire des or-« dinations. Vous mettrez tous vos soins à faire sortir de « cette province les évêques et les clercs inférieurs qui s'y « trouvent maintenant. Si vous vous permettez de leur don-« ner le pallium, ou d'y faire une ordination, ou de com-« muniquer avec eux avant qu'ils se soient soumis au saint-« siége, vous serez tenu pour excommunié comme eux (3). »

TRADUCTION DE PHOTIUS.

Jean, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Photius, notre très-saint frère et collègue, patriarche de l'Église de Constantinople.

« Lorsque nous avons vu dans vos lettres la sagesse et la « prudence de Votre Fraternité, *qui retentissent comme un « coup de tonnerre du haut des cieux, et qui font entendre*

(1) Adrien II.
(2) Photius a supprimé tout ce qui concerne la Bulgarie.
(3) Epist. 101, ap. Labb., t. IX, p. 144. — Grece et lat., t. VIII, p. 1478.

« *leur bruit dans toutes les parties de l'univers* (1), nous avons « rendu de *pieuses* actions de grâces et de hautes louanges à « Dieu, qui donne la sagesse à ceux qui la demandent, *qui* « *fait demeurer* dans la maison *de la paix*, qui protége et « sauve ceux qui mettent leur espérance en lui, *qui ne rejette* « *pas les méchants jusqu'à la fin*, qui ne permet pas que les « bons *soient opprimés par une tyrannie au-dessus de leurs* « *forces*, et *qui, la balance de la justice à la main, dirige* « *et conduit à bonne fin toutes les choses humaines. Heu-* « *reux celui qui dans le temps présent relève avec empresse-* « *ment par la pénitence ceux qui sont tombés; il se prépare* « *un trésor dans le ciel. Restant dans une félicité perma-* « *nente, il jouira dans le siècle futur d'une gloire éternelle.* « Lorsque nous avons vu le contenu de votre lettre, et les « éloges que vous nous y donnez, nous avons reconnu votre « bienveillance et votre affection sincère envers nous, si tou- « tefois notre vie et nos mœurs répondent aux louanges dont « vous nous comblez. Car, comme nous vivons avec un corps « mortel, faible et fragile, nous ne pouvons trouver rien de « solide dans les louanges qu'on nous donne (2). *Nous crai-* « *gnons de paraître aux yeux de Dieu qui voit tout, ce qui* « *est caché comme ce qui est connu, autre que nous ne pa-* « *raissons devant les hommes, et d'être confondu par un* « *opprobre éternel, au lieu de recevoir les vraies louanges,* « *et la véritable gloire que nous devons rechercher.* Mais « laissons cela à Dieu, *qui sait tout et qui n'ignore rien de* « *ce que nous faisons*. Nous savons qu'il a dit : *Quiconque* « *s'élève sera humilié.*

« Vous nous avez écrit que la *sainte* Église de Constantinople « a été d'accord à votre sujet, qu'elle vous *a rendu* le siége « *dont vous aviez été privé et qui vous appartenait.* Sur ce « sujet, c'est-à-dire sur la concorde de votre Église *et sur*

(1) Photius tourne à sa propre louange ce que le pontife avait dit à la louange de Dieu.

(2) C'est une amplification de Photius.

« *votre rétablissement*, nous avons rendu grâces à Dieu *de* « *tout notre cœur et de tout notre pouvoir*. Vous nous disiez « ensuite dans vos lettres, que nos légats n'ont pas voulu, aus- « sitôt, célébrer la messe avec vous : ceci est arrivé parce « que nous avions défendu à nos légats de rien faire en outre de « leurs instructions. *Si nos ordres leur avaient été connus, ils* « *n'auraient point hésité à célébrer avec vous, et ils ne vous* « *auraient fait aucune peine*. Nous ne savions rien de cer- « tain *relativement à votre fraternité; nous ne savions pas* « *que Dieu vous avait rendu votre siége et que vous en étiez* « *en possession. Si nous l'avions su, nous aurions fait ce* « *qu'il convenait de faire; nous aurions envoyé des légats* « *pour vous consoler et pour vous féliciter de votre retour* « *au siége de Constantinople. N'en soyez donc pas offensé;* « *ce qui manquait a été suppléé complétement.*

« Nous avons appris qu'il y a chez vous quelques schismati- « ques *qui ne dorment point, qui travaillent en vain, et* « *combattent d'une manière diabolique, selon ces paroles du* « *prophète* : Ils sont dissipés, mais ils ne sont pas écrasés, *pour* « *séduire et pervertir les simples*. Autant nous nous sommes « réjoui *de votre rétablissement et* de l'union de l'Église, « autant nous sommes affligé *de la perte* de ceux qui sont en- « core *dans le schisme*. Employez tout ce que *Dieu a mis* « *de sagesse et de prudence en vous* (*qu'avez-vous que vous* « *n'ayez reçu ? et nous savons que vous ne vous en glorifiez* « *pas comme ne l'ayant pas reçu*), pour vous les attacher : « ne dédaignez pas de réunir ceux qui sont éloignés de vous « et dispersés; ouvrez-leur les entrailles d'humanité, et em- « brassez-les avec la douceur *de la miséricorde*. Car le saint « et le grand Léon, Pape, dit qu'*il faut embrasser ceux qui* « *cherchent à s'humilier devant Dieu et à marcher d'accord* « *avec nous*; qu'il ne faut être dur qu'envers ceux qui sont « obstinés, mais qu'il faut tendre une main secourable à ceux « qui ont recours à la pénitence, *qui relève tous ceux qui* « *sont tombés, car il n'y a point de condamnation pour ceux*

« *qui font pénitence, ni de honte pour ceux qui demandent* « *pardon* (1).

« *C'est pourquoi nous prions Votre Fraternité d'imiter* « *l'exemple de Jésus-Christ, et de prendre surtout pour mo-* « *dèle l'humiliation qu'il a subie pour le salut du genre* « *humain, et de publier dans le concile la miséricorde que* « *Dieu vous a faite, le secours qu'il vous a prêté* (2), « *la protection que vous accorde l'Église romaine, le tra-* « *vail qu'elle s'est imposé pour répondre à votre attache-* « *ment et à votre affection. Parlez à tous de l'harmonie* « *qui règne entre nous, et du consentement que nous avons* « *donné à tout ce que vous avez demandé, car l'Église ro-* « *maine a pour habitude de prêter son secours à ceux qui* « *souffrent; vous en avez des preuves, puisque, par l'aide* « *de Dieu et par le travail et le zèle de cette Église, vous* « *êtes rétabli dans votre dignité. Mais n'oubliez pas cette* « *douceur et cette compassion que vous avez toujours mon-* « *trées par vos œuvres, et que la renommée a publiées par-* « *tout; conservez ces vertus.* Ne souffrez pas qu'on fasse « du tort à quelqu'un, et ne repoussez pas ceux qui jusqu'à « présent n'ont pas voulu communiquer avec vous; cherchez à « les gagner tous, *du moins plusieurs, et à les réconcilier* « *avec vous et par vous avec Dieu, tantôt en les instruisant* « *et en les avertissant avec patience, tantôt en leur mon-* « *trant un visage gai et agréable* (3). Pour ceux qui revien- « nent à vous *et par vous à Dieu,* faites-leur rendre leurs hon- « neurs et leurs églises (4). De même que l'empereur très-chré- « tien, notre fils spirituel, a intercédé pour vous, et que nous

(1) Amplification de Photius à son avantage.

(2) Le Pape n'a rien dit de tout cela, mais il a imposé l'obligation de demander pardon au concile, et Photius n'en parle pas.

(3) Amplification de Photius.

(4) Interprétation fausse; le pontife dit de rendre les honneurs et les siéges à tous les évêques légitimes, même à ceux qui diffèrent encore de sentiments. Photius ne parle que de ceux qui reviennent à lui, c'est-à-dire de ses partisans.

« avons accédé à sa demande juste et agréable à Dieu en votre « faveur ; *de même nous intercédons près de vous, et nous « vous demandons de ne faire aucun mal à ceux qui se « tiennent encore éloignés de vous, mais de les recevoir à « bras ouverts quand ils reviennent, afin que tous d'accord « au sujet de votre retour, et réunis, nous puissions célé- « brer un jour de fête, et faire retentir des acclamations de « joie.*

« *Nous prions aussi Votre Fraternité d'empêcher avec nous* « qu'à l'avenir on n'élève aucun laïque à l'épiscopat, *dignité « redoutable et médiatrice entre Dieu et l'homme. Qu'on y « monte en passant successivement par les degrés et les or- « dres inférieurs. Celui qui aura montré des vertus réelles « dans ces* divers degrés, pourra être placé sur un siége épis- « copal. Quiconque est promu d'une autre manière, enfreint « nos canons ecclésiastiques. Nous voulons donc que cet abus « funeste, *qui n'existait point au commencement dans votre « Église, soit entièrement aboli. Nous le voulons, d'après « le canon fait dans le synode tenu par le Pape Adrien, et « sous Taraise, patriarche de Constantinople, d'heureuse « mémoire* (1).

« *Mais nous avons annulé* (2), *abrogé et rejeté tout ce « qui a été fait contre Votre Révérence dans le synode tenu « dans cette ville* (le huitième général); *nous l'avons rejeté « pour bien des raisons, mais aussi parce que notre pré- « décesseur le Pape Adrien II, d'heureuse mémoire, n'a « point souscrit à ce synode.*

« Pour les autres affaires ecclésiastiques dont il est question « dans vos lettres, elles sont réglées dans le commonitoire que « nous avons signé tous *dans le but de vous recevoir*, et que

(1) Photius a bien soin de ne pas parler du huitième concile. Il rapporte au septième, tenu sous Adrien Ier, ce que le Pape tire du huitième, tenu sous Adrien II.

(2) Ce que Photius fait dire au Pape relativement au rejet du huitième concile, est [illegible]t faux et de l'invention de Photius.

« nous avons remis à Pierre, cardinal-prêtre et notre légat,
« qui est adjoint à nos autres légats Eugène et Paul, évêques,
« afin que, tenant Dieu devant les yeux *et conservant leur*
« *conscience pure, ils règlent, de concert avec vous,* tout
« ce qui peut être utile à votre Église. Que Dieu vous conserve
« jusqu'à la fin, *cher frère et très-révérend collègue* (1). »

On voit ici la même audace, la même infidélité et la même perfidie. Comme dans la lettre précédente, il se donne des éloges, supprime ce qui peut l'humilier, et s'attache surtout à effacer de la liste des conciles, le huitième général, qui l'avait condamné, pour y substituer celui qui va l'absoudre et dont il a déjà fait les préparatifs. Ce système de mensonge, il l'a adopté dès le principe, car le Pape Nicolas, en écrivant à l'empereur Michel, avait déjà eu à se plaindre des interpolations de Photius (2); mais on doit s'étonner que des évêques se soient laissé séduire par lui, et qu'aujourd'hui encore ils restent attachés à son parti : c'est un aveuglement qui ne peut être qu'une punition divine. Puisse-t-elle cesser au plus tôt !

Photius a altéré également les instructions ou le commonitoire remis au légat Pierre et envoyé aux deux évêques qui étaient à Constantinople. Il en est question dans la lettre adressée aux deux évêques, à qui le Pape exprime son mécontentement en ces termes : « Quoique vous ayez agi contre
« notre volonté, et qu'étant arrivés à Constantinople, vous
« dussiez vous informer de ce qui regarde la paix et l'union
« de l'Église, et revenir à Rome pour nous en faire un rap-
« port fidèle; quoique nous ne dussions pas vous charger
« d'une seconde mission, puisque vous avez si mal rempli la
« première, nous vous adjoignons cependant au prêtre-cardi-
« nal Pierre, pour travailler avec lui à cette union suivant

(1) Epist. ap. Labb., grece et latin, t. VIII, p. 1479.
(2) Epist. 5, Labb., t. VIII, p. 282.

« nos lettres, et l'instruction dressée par articles que nous vous « donnons; afin que, vous acquittant plus fidèlement de cette « commission que de la première, vous puissiez rentrer dans « nos bonnes grâces. Donné au mois d'août, indict. 12, « c'est-à-dire l'an 879 (1). »

Nous n'avons pas le texte original de cette instruction, pour le comparer avec la traduction que nous en a laissée Photius, ainsi nous ne pouvons pas juger jusqu'à quel point Photius l'a altérée; mais, malgré cette perte toujours à regretter, elle nous fournit encore des preuves évidentes de mauvaise foi, si on la compare avec les lettres précédentes du pontife. Elle est divisée en onze articles, et modelée sur celle que le Pape Hormidas avait donnée à ses légats partant pour Constantinople, en 515. Nous en donnerons les principaux articles (2).

Le Pape Jean, après avoir dit comment les légats doivent parler à l'empereur, ajoute : « Le lendemain vous irez visiter « le *très-saint* Photius, et lui rendrez la lettre, en disant : Le « Pape Jean, notre maître, vous salue et veut vous avoir pour « frère et pour collègue, suivant la prière de l'empereur et « pour la paix de l'Église; et vous ajouterez : le Pape ordonne « que tous ceux qui sont exilés en divers lieux, évêques, prêtres « ou autres, et n'ont point voulu jusqu'ici communiquer avec « vous, soient réunis à l'Église et à vous, par vos soins. S'ils « viennent, recevez-les comme un père reçoit ses enfants, et « exhortez-les à se conformer aux sentiments du Pape. » L'instruction des légats continue : « Vous assisterez au concile qui « sera tenu avec le patriarche, les légats d'Orient et les autres « évêques. On y lira premièrement les lettres envoyées à l'em- « pereur, et on demandera au concile s'il les reçoit; s'il en con- « vient, vous direz : Le Pape nous a envoyés pour procurer « entre vous la paix et l'union. Et ceux qui ne voudront pas se

(1) Epist. Joan. 203, ap. Labb., t. IX, p. 148.
(2) Ap. Labb., t. IX, p. 322.

« réunir, vous les déclarerez excommuniés et déchus de tout « rang ecclésiastique. Nous voulons, suivant les canons, qu'a-« près la mort du patriarche Photius, personne ne soit tiré des « dignités séculières pour monter sur le siége de Constanti-« tinople. Nous voulons que vous priiez (1) Photius, devant « le concile, de ne point envoyer de pallium en Bulgarie, et « de n'ordonner personne de cette province. Nous voulons « aussi que les conciles tenus contre Photius, sous le Pape « Adrien, tant celui de Rome que celui de Constantinople, « soient dès à présent déclarés nuls, et ne soient point comptés « avec les autres conciles (2). Prenez garde de ne vous laisser « corrompre, ni par présents, ni par flatteries, ni par menaces, « mais de marcher droit, comme étant à notre place, et ayant « notre autorité pour la paix de l'Église. » Cette instruction fut souscrite par ceux qui assistaient au concile de Rome, où elle fut dressée : savoir, dix-sept évêques, sept prêtres et deux diacres-cardinaux (3).

La preuve évidente que Photius a altéré cette instruction, c'est que le Pape ne rejette nulle part le huitième concile général. Toutes ses lettres supposent au contraire son œcuménicité, puisqu'il s'appuie sur un de ses canons dans sa lettre à Photius.

Le Pape avait profité de la même occasion pour répondre aux évêques dépendants du siége de Constantinople; sa lettre était adressée également aux trois siéges patriarcaux. Le Pape, trompé par Photius, qui avait dérobé les sceaux des métropolitains, partait d'un faux principe. Il croyait se rendre à leurs instantes prières en rétablissant Photius (4). Il appuie fortement sur la défense d'élever à l'avenir un laïque à l'épis-

(1) Le Pape ne faisait pas des prières, mais il ordonnait, sous peine d'excommunication, de renoncer à la Bulgarie.

(2) Vous voyez ici la même falsification relativement au huitième concile.

(3) Art. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, apud. Labb., t. IX, p. 322.

(4) Nouvelle preuve que le Pape n'a cédé qu'aux instances de toute l'Église d'Orient.

copat. Il veut qu'on rende au saint-siége la juridiction sur la Bulgarie, et que Photius, qu'il admet avec une espèce de répugnance, en cédant à leurs vœux, demande pardon devant le concile. Il leur recommande ensuite de se réunir tous au patriarche qu'ils ont désiré avoir, et de mettre un terme aux dissensions(1). Il écrit encore dans le même sens aux trois patrices, Jean, Léon et Paul, aux trois métropolitains, Stylien, Jean et Métrophanes, et à tout le clergé et le peuple de Constantinople. Après les avoir exhortés à la paix et à l'union, il leur ordonne, sous peine d'excommunication, de s'attacher au patriarche et de communiquer avec lui, sans s'excuser sous le prétexte qu'ils ont souscrit précédemment (au huitième concile) à sa condamnation; car l'Église romaine, en vertu du pouvoir qu'elle a reçu de Jésus-Christ, peut dispenser de tout. Il n'y a de lien indissoluble, selon le Pape Gélase, que pour ceux qui persistent dans l'erreur (2).

Concile de Photius, faux huitième (3).

Après que Photius eut fait usage de son extrême habileté dans les affaires, pour arranger toutes choses selon ses désirs; après qu'il eut corrompu les légats, même le dernier venu qui devait soutenir les autres, et réuni les évêques de sa faction qui étaient venus avec empressement dans la capitale, pour le féliciter sur l'heureux changement de sa fortune, et l'assurer de leur zèle pour ses intérêts et de leur parfait dévouement à ses volontés, il assembla un nombreux concile dans la grande église de la ville impériale, dix ans après celui qu'on avait tenu contre lui dans la même église. Il était com-

(1) Epist. 200, Labb., t. IX, p. 140. — Grec., t. VIII, p. 1474.

(2) Epist. 202, Labb., t. IX, p. 147.

(3) Le texte grec de ce concile se trouve dans le Τόμος Χαρᾶς ou *Liber Gaudii*, dont nous avons déjà parlé; dans le P. Hardouin, t. VI; dans Coletti, t. XI, et dans la Collection des conciles de Zatta, t. VIII. — Fleury en a fait une analyse fort exacte sur une copie de la bibliothèque de Baluze : nous l'avons vérifiée sur le texte original.

posé de trois cent quatre-vingt-trois évêques, la plupart ses partisans (1). L'ouverture s'en fit au mois de novembre 879, et environ deux ans après la mort d'Ignace. Contre toutes les règles, Photius préside à cette assemblée.

Première session. — Quand les légats furent entrés, Photius les embrassa et leur dit : « Que le Seigneur ait pour agréa- « ble la peine que vous avez prise! qu'il bénisse et sanctifie « vos âmes et vos corps! qu'il veuille agréer les soins de notre « très-saint père spirituel et collègue, le bienheureux Pape « Jean (2)! » Et après que les légats eurent fait à Photius les compliments du Pape, il ajouta : « Nous saluons d'une affec- « tion cordiale le très-saint père œcuménique Jean, et nous « prions Dieu qu'il nous fasse participer à l'effet de ses saintes « prières et de sa précieuse charité, et que Jésus-Christ, notre « commun maître et notre vrai Dieu, lui donne une récom- « pense pour son affection sincère envers nous (3). »

Après ces civilités, le légat Pierre dit : « Le Pape a envoyé « une lettre à Votre Sainteté, afin que tout le monde connaisse « quel soin il prend de votre Église, quelle amitié il vous porte, « et de quelle confiance il vous honore. »

Photius, si habile à profiter de tout, répondit par des paroles qui portaient l'empreinte de sa hardiesse et de son orgueil, mais qui, prononcées à propos, en imposèrent facilement aux membres de l'assemblée. Il poussa l'effronterie jusqu'à dire que le pontife romain, connaissant la justice de sa cause, avait fait les premières démarches pour se réunir à lui, lui ayant envoyé des légats; ce qui était une marque des honneurs qu'il lui rendait. « Dès avant les lettres, dit-il avec un ton humble, « le Pape nous a donné des preuves du soin qu'il prend de

(1) Quel nombreux cortége en comparaison des cent deux évêques qui composaient le huitième concile général.

(2) Ces éloges donnés au Pape Jean, qui l'absout, contrastent singulièrement avec les lettres injurieuses qu'il a fait écrire aux Papes Nicolas et Adrien, qui l'avaient condamné. — Hardouin, t. VI, p. 218.

(3) Hardouin, t. VI, p. 219. — Fleury, liv. LIII, n. 12, t. XI, p. 463.

« notre Église, et de l'amitié qu'il nous porte. Il nous a en-
« voyé, non une, mais deux fois, des évêques et des prêtres,
« Paul et Eugène d'abord, ensuite vous. » C'est ainsi que ce rusé novateur tirait avantage de la légation de Paul et d'Eugène, envoyés non à lui, mais à Ignace, pour réclamer la juridiction sur la Bulgarie (1).

Mais ce qu'il y a de plus fort, c'est que cet homme, si justement et si authentiquement flétri, y fut comblé d'éloges: Zacharie (2), évêque de Calcédoine, lui donna la qualité d'homme divin, releva la beauté de son génie, sa science prodigieuse, sa pénétration incroyable; il exalta son empire sur ses passions, son humilité, son désintéressement. Les termes dont il se sert sont ceux d'un exalté : « La paix a été troublée
« parmi nous, et j'en dirai, si vous le voulez, la cause in-
« croyable, mais vraie. C'est la science d'un homme divin,
« parfaitement instruit et des saintes Écritures et de toute
« l'encyclopédie des sciences humaines; c'est la beauté de son
« esprit, sa compréhension, sa pénétration presque au-dessus
« de l'humanité. D'un autre côté, sa prudence, sa douceur, sa
« modération, son égalité d'humeur, son empire sur toutes les
« passions; sa charité pour les pauvres, que personne n'a ja-
« mais surpassée; son humilité, qui représente celle de Jésus-
« Christ, qui convient à tout chrétien et surtout à un évêque,
« et que nous voyons tous en lui, pour ne point parler de ses
« œuvres; et puis sa facilité à recevoir les pécheurs, à leur par-
« donner; son parfait désintéressement, et sa pauvreté volon-
« taire; le zèle par lequel il a converti à la foi des hérétiques,
« des infidèles. Mais pourquoi rappeler ces choses? Il a converti
« à la foi chrétienne des nations entières; il possède, pour tout
« dire en un mot, toutes les vertus qui sont compatibles avec
« la nature humaine. C'est ce qui a attiré l'envie à notre

(1) Hardouin, t. VI, p. 219. — Fleury, t. XI, p. 463.

(2) Ce Zacharie l'avait déjà soutenu au huitième concile. Photius, comme nous l'avons vu, lui a écrit plusieurs fois de son exil pour le confirmer dans ses sentiments; il lui a fait même des prescriptions médicales.

« saint patriarche, comme à Jésus-Christ, quand il était sur « la terre. On a chassé ce grand homme de son trône; il a souf- « fert ce qu'il vaut mieux taire que d'en parler. Mais la vertu « de l'empereur a surmonté tous les obstacles. Il reste quel- « que peu d'opiniâtres, sous prétexte de l'autorité de Rome. « C'est pour ce sujet que l'empereur nous a assemblés, et que « vous êtes venus. Car, s'il faut dire la vérité, c'est pour vous « et pour l'Église romaine que se tient ce concile; c'est pour « vous justifier des calomnies de ce reste de schismatiques. « Quant à nous, grâces à Dieu, nous n'avons point besoin de « concile, étant parfaitement unis (1). »

Tous les évêques applaudirent à ce discours et aux éloges donnés à Photius, qu'ils appellent patriarche œcuménique (2). Ils se dirent même prêts à verser leur sang pour le soutenir; ce qui marque une prodigieuse bassesse ou un enivrement universel, puisqu'ils ne pouvaient ignorer ni ses vices ni ses crimes, qui étaient aussi publics que réels. La corruption de cette assemblée était parvenue à un tel degré, qu'elle trouva de l'innocence dans des attentats et des cruautés où l'on avait vu toutes les lois divines et humaines également renversées. Les légats du Pape en suivirent l'impulsion, puisqu'ils n'avaient que des bénédictions pour Photius, qui leur en prodiguait à son tour.

L'évêque Zacharie, après avoir reçu les applaudissements du concile et l'approbation du moins tacite des légats, ajouta : « Les schismatiques (les anciens partisans d'Ignace) veulent « s'élever au-dessus de l'Église romaine et l'asservir à leurs « volontés. Ils reçoivent les décrets du Pape Nicolas et du Pape « Adrien, et refusent de recevoir ceux du Pape Jean (3). » Nouvelles approbations. Alors le cardinal Pierre se leva, et dit que le Pape voulait tenir Photius pour son confrère; et il lui donna en même temps, de la part de Sa Sainteté, pour marque

(1) Hardouin, t. VI, p. 222. — Fleury, t. XI, p. 464.
(2) Hardouin, t. VI, p. 223.
(3) Harduin, t. VI, p. 223. — Fleury, t. XI, p. 465.

d'unité et de communion, les habits pontificaux, entre autres le *pallium* (1) et les sandales (2), qu'il étala aux yeux du concile. Photius, en recevant ces gages de la bienveillance du Pape, exprime son contentement en termes emphatiques. « Que Jésus-Christ, notre Dieu, dit-il, qui couvre le ciel de « nuages, et qui s'est revêtu de notre nature pour la réparer « et la purifier, daigne couvrir, en cette vie, de sa protection, « notre confrère et notre père spirituel, et dans le siècle futur, « le revêtir de la robe nuptiale, pour le rendre digne d'être « admis dans la chambre de l'époux (3). »

Après plusieurs autres paroles échangées dans le but de réunir tous les esprits, et de les attacher à Photius, on finit cette session par les acclamations usitées en pareilles circonstances; elles commencèrent par l'empereur, l'impératrice, et les princes leurs enfants, et elles se terminèrent par Jean et Photius. Mais une nouveauté remarquable, c'est que le patriarche de l'ancienne Rome ne fut nommé qu'après celui de la nouvelle (4), sans que les légats, Paul, Eugène et Pierre, réclamassent contre cette nouveauté qui avilissait la majesté du siége romain; ce qui eut lieu également dans plusieurs autres sessions. Nouvelle preuve de la lâcheté des légats, par suite de laquelle Photius était devenu président d'un concile, lui qui n'aurait dû y paraître que dans la posture d'un pénitent qui demande pardon de ses attentats.

Deuxième session. — La seconde session y fut tenue quelques jours après, le 17 novembre, avec un appareil re-

(1) Le *pallium* est un ornement pontifical propre aux souverains pontifes, patriarches, primats et métropolitains, qu'ils portent par-dessus leurs habits pontificaux en signe de leur juridiction.

(2) Le sandales, chez les anciens, étaient une riche chaussure d'or et de soie, ou d'une étoffe précieuse. Par succession de temps, on a appelé sandales la chaussure du Pape et des évêques lorsqu'ils officient. Il y avait autrefois une différence entre les sandales des évêques et celles des prêtres.

(3) Liber Gaudii, p. 41. — Hardouin, t. VI, p. 227.

(4) Dans le texte de Hardouin, Jean se trouve avant Photius : c'est le contraire dans le *Liber Gaudii* et dans le manuscrit consulté par Fleury.

ligieux. Le livre des saints Évangiles fut placé au milieu de l'assemblée; les légats romains n'y parurent que comme les assesseurs de Photius, qui y tint la première place : l'usurpateur fit la prière en grec, les Romains prièrent entre eux en latin. Le cardinal Pierre ouvrit la session dans son idiome, et le secrétaire Léon, premier écuyer de l'empereur, lui servit d'interprète; il dit : « L'empereur a envoyé à Rome par deux fois, « les trois patriarches d'Orient y ont envoyé aussi, pour engager le Pape, actuellement siégeant, à prendre tous les « moyens pour affermir la paix de votre Église : nous apportons des lettres à cet effet, et nous désirons, sur toutes « choses, faire lire celle du pontife romain à l'empereur (1). » Le secrétaire Léon donna lecture de cette lettre, telle qu'elle avait été traduite par Photius, et elle fut insérée dans les actes du concile, où nous la trouvons encore. Nous ne parlerons plus de la différence qui se trouve entre l'original et la traduction, puisque nous avons mis l'un en regard de l'autre. Les Grecs eux-mêmes, tout intéressés qu'ils sont à justifier les falsifications de Photius, conviennent que les deux pièces diffèrent essentiellement entre elles. En effet, le lecteur se rappelle que, dans la traduction de Photius, il n'est point question de la mort d'Ignace, ni de la plainte sur le rétablissement de Photius sans l'intervention du saint-siége, et qu'on lui fait tenir un langage contraire, en lui prêtant ces paroles : « Quoique votre piété ait fait violence à Photius et l'ait rétabli « sur son siége avant nous, c'est-à-dire avant l'arrivée de nos « légats, toutefois nous y suppléons, non par notre autorité, « comme nous pourrions le faire, mais par les constitutions « apostoliques, et par les décrets des Pères (2). »

Un autre changement plus important y avait été fait : on y avait supprimé la condition essentielle imposée à Photius, qui était de demander pardon en plein concile, afin qu'il y reçût

(1) Hardouin, t. VI, p. 231. — Fleury, t. XI, p. 466.

(2) Plus haut, page 301.

l'absolution; ce qui le manifestait coupable (1). En un mot, on y avait supprimé tout ce qui était à l'avantage de l'Église romaine ou du patriarche Ignace, comme tout ce qui pouvait jeter quelque blâme sur la conduite de Photius. On y avait substitué de pompeux éloges en faveur de l'usurpateur, de sorte qu'elle paraissait plutôt refaite que traduite, au gré de celui qui avait le plus grand intérêt à de pareilles altérations. Mais les légats, même en supposant qu'ils n'entendissent pas la langue, ne peuvent être excusés sur cette falsification, puisque ne voyant pas Photius se prosterner à la vue du concile, dans la posture d'un criminel qui reconnaît ses crimes et témoigne son repentir, ils ne marquèrent aucun mécontentement de cette omission, ou plutôt de cette désobéissance; ce qui donne lieu de croire à une collusion entre eux et le falsificateur.

Après cette lecture, plusieurs métropolitains manifestèrent leur satisfaction : ensuite le cardinal Pierre demanda à cette assemblée si elle recevait la lettre du Pape avec tout ce qui y était contenu. Le concile fit une distinction digne des Grecs, en disant qu'on adhérait à tout ce qui concernait la réunion avec Photius; mais que, séparant les intérêts de l'Église d'avec ceux de l'État, on ne pouvait pas toucher aux droits de l'empereur (2), c'est-à-dire que l'on ne voulait pas s'expliquer nettement sur ce qui concernait la Bulgarie : ce qui avait été, depuis que ce royaume s'était soumis au joug de l'Évangile, un sujet de contestation entre le sacerdoce et l'empire, entre Rome et Constantinople. L'on fit ensuite la lecture de la lettre du pontife romain à Photius, qui, comme nous l'avons vu, n'avait pas été plus respectée que la précédente, puisque la condition imposée de demander pardon en plein concile y était également supprimée, et qu'à la place de cette obligation humiliante, Photius n'y recevait que des éloges. On y avait

(1) Actes des conciles du P. Hardouin, t. VI, p. 231.

(2) Hardouin, t. VI, p. 246.

annulé tout ce qui avait été fait contre lui dans le concile précédent, comme n'ayant pas été souscrit par le Pape Adrien, et l'on y avait supprimé l'article de la juridiction sur la Bulgarie, qu'on regardait comme un droit justement acquis, et qu'on avait toujours refusée comme une prétention injuste, ainsi qu'il a paru par les réponses vagues et indéterminées que les Grecs ont données, lorsqu'on les a pressés à ce sujet contentieux.

Cette lettre ayant été lue, le cardinal Pierre demanda à Photius s'il en était content. Il répondit que oui; puis il ajouta, au sujet des exilés, dont le Pape l'exhortait à demander le rappel : « L'empereur n'en a exilé que deux, encore « n'est-ce pas pour des causes ecclésiastiques : toutefois, nous « le prions de les rappeler. » Le cardinal Pierre dit : « Notre « instruction porte de demander la juridiction sur la Bulgarie. » Photius répondit : « Nous avons toujours aimé la paix. Nous « n'avons point envoyé de pallium en Bulgarie, et n'y avons « point fait d'ordination depuis notre rétablissement, dont « voici la troisième année. » Apparemment il se comptait pour rétabli, même avant la mort d'Ignace, depuis que l'empereur l'avait rappelé de son exil. Il ajouta des discours généraux, qui n'étaient que des compliments, et qui ne l'engageaient à rien. Procope de Césarée dit : « Nous espérons que Dieu sou- « mettra à l'empereur toutes les nations du monde : alors il « règlera, comme il lui plaira, les limites des métropoles. » Le concile répéta le même discours (1).

Le cardinal Pierre dit : « Le Pape demande comment le pa- « triarche Photius est remonté sur son trône; car il ne croyait « pas qu'il dût le faire avant notre arrivée. » Élie, légat de Jérusalem, dit : « Il a toujours été reconnu pour patriarche « par les trois patriarches d'Orient (2), et presque par tous les

(1) Hardouin, t. VI, p. 250. — Fleury, liv. LIII, n. 13, t. XI, p. 468.

(2) Au huitième concile général, tenu dix ans auparavant, les légats d'Orient avaient assuré que Photius n'avait jamais été reconnu pour patriarche par les grands siéges. Quelle contradiction !

« évêques et le clergé de Constantinople. Qui l'empêchait donc « de remonter sur son trône? » Le concile dit : « Il est rentré « du consentement des trois patriarches, à la prière de l'em- « pereur, ou plutôt en cédant à la violence qu'il lui a faite, et « à la supplication de toute l'Église de Constantinople. — Quoi! « dit le cardinal Pierre, n'y a-t-il point eu de violence de la « part de Photius? N'en a-t-il point usé tyranniquement? — « Au contraire, dit le concile, tout s'est passé avec douceur et « tranquillité. — Dieu soit béni, » reprit le cardinal Pierre (1).

Alors Photius prit la parole, et mit le comble à son audace et à son hypocrisie, en faisant son apologie dans une assemblée si nombreuse, où il y avait tant de victimes ou de complices de ses forfaits, et où ses crimes étaient si manifestement connus. Les évêques qui sont capables, je ne dis pas d'applaudir, mais de supporter un pareil discours, sont bien malades, et nous dépeignent, plus que toute autre chose, le triste état de l'Église d'Orient. Photius s'exprime avec une audace qui suppose un aveuglement inguérissable de la part de ceux qui l'écoutaient. « Je vous le dis devant Dieu, dit-il, que je n'ai « jamais désiré le siége ; la plupart de ceux qui sont ici présents « le savent : la première fois que j'y montai, ce fut malgré moi, « répandant beaucoup de larmes, après m'en être longtemps « défendu, et par une violence inévitable de l'empereur qui « régnait alors ; mais du consentement des évêques et du « clergé, qui avaient donné leurs souscriptions et leurs suf- « frages à mon insu, on me donna des gardes. » Ici le concile interrompit pour dire : « Nous le savons bien tous, ou par « nous-mêmes, ou pour l'avoir appris de ceux qui en furent « les témoins. » Photius continua : « Dieu a permis que je fusse « renvoyé ; je ne me suis point efforcé de rentrer, je n'ai point « excité de séditions. Je suis demeuré en repos, remerciant « Dieu, soumis à ses jugements, sans importuner les oreilles « de l'empereur, sans désir ni espérance d'être rétabli. Dieu,

(1) Hardouin, t. VI, p. 251. — Fleury, t. XI, p. 469.

« qui opère des miracles, a touché le cœur de l'empereur, non « à cause de moi, mais à cause de son peuple ; il m'a rappelé « de mon exil (1). Mais, tant qu'Ignace, d'heureuse mémoire, « a vécu, je n'ai pu me résoudre à reprendre mon siége, « nonobstant les exhortations et les violences que plusieurs me « faisaient à ce sujet ; et ce qui me touchait le plus, c'étaient « l'exil et les persécutions que souffraient nos confrères. » Le concile dit : « C'est la vérité. » Photius continua : « Au con- « traire, j'ai voulu affermir la paix avec Ignace en toutes ma- « nières. Nous nous vîmes dans le palais, nous nous jetâmes « aux pieds l'un de l'autre (2), et nous nous pardonnâmes « mutuellement. Étant tombé malade, il m'appela ; je le vi- « sitai plusieurs fois, et lui donnai toutes les consolations dont « j'étais capable. Il me recommanda les personnes qui lui « étaient les plus chères, et j'en ai pris soin. Après sa mort, « l'empereur me sonda premièrement en secret, puis me com- « muniqua son dessein en public, me représentant le désir du « clergé, le consentement des évêques, et m'ôtant tout pré- « texte pour m'y opposer. Enfin, il me fit l'honneur de venir « me trouver lui-même. J'ai cédé à un changement si mi- « raculeux pour ne pas résister à Dieu (3). » Le concile dit : « C'est ainsi. » C'est de cette sorte que, sous le voile d'une modestie affectée, Photius couvrait les démarches de son ambition.

Après qu'il eut parlé, Jean d'Héraclée se leva ; se répandit en invectives contre les Papes Nicolas et Adrien, sur qui il rejeta les maux dont l'Église byzantine avait été affligée depuis si longtemps ; leur attribua les persécutions suscitées à Photius ; loua beaucoup leur successeur de ce que, tenant

(1) 17 novembre 876.

(2) On voit ici de quelle manière il explique sa visite faite au patriarche, à qui il demandait, à genoux, d'être rétabli dans ses fonctions épiscopales.

(3) Hardouin, t. VI, p. 254. — Fleury, t. XI, p. 469.

une conduite tout opposée, il prenait tous les moyens convenables et nécessaires pour la réunion des deux Églises.

On eût dit que, dans cetté assemblée ecclésiastique, un esprit de vertige se fût emparé de tous les esprits : on n'entendait partout que des éloges en faveur de Photius et des anathèmes contre le huitième concile qui l'avait condamné. Ce qu'il y avait de plus surprenant dans cette cession, c'est que Thomas, métropolitain de Tyr, qui avait assisté, comme le représentant du patriarche d'Antioche, au concile tenu contre Photius, dix années auparavant, avec les légats d'Orient, assura par les lettres qu'il adressa au concile, et qui y furent lues, que les deux personnages qui s'étaient qualifiés légats de Jérusalem et d'Alexandrie n'avaient aucun pouvoir de ceux qu'ils représentaient, et, par conséquent, n'étaient que de faux légats. Il fit plus, il chanta indignement la palinodie, c'est-à-dire, il désavoua, avec toutes les protestations d'un repentant, ce qu'il avait fait dans ce concile, où il avait été un des premiers à concourir à la condamnation de Photius. Pour tenir une conduite si inconséquente, si contradictoire, ne fallait-il pas avoir avalé jusqu'à la lie un breuvage d'assoupissement, et s'en être enivré jusqu'à la démence ? On produisit aussi la lettre de Théodose, patriarche de Jérusalem, écrite à Photius, qui était toute remplie des louanges de cet usurpateur. On lut encore plusieurs autres lettres du même genre, et ainsi finit la deuxième session (1).

Troisième session. — Dans la troisième session, qui fut tenue deux jours après, le 18 novembre, toujours sous la présidence de Photius, on lut la lettre du Pape aux évêques dépendants du siége de Constantinople, et aux autres patriarches (2). Mais elle était également altérée. A la place de la condition imposée à Photius de demander pardon au concile, on avait mis qu'il ne devait pas dédaigner de reconnaître devant le

(1) Hardouin, t. VI, p. 267. — Fleury, t. XI, p. 473.
(2) Labb., t. VIII, p. 1486.

concile la bonté et la miséricorde dont l'Église romaine avait usé en le recevant (1). Sur la demande du cardinal Pierre, si le concile recevait cette lettre, les Grecs répondirent, avec leur distinction ordinaire, qu'ils recevaient Photius, qu'ils l'avaient reçu avant les lettres du pontife, mais qu'ils remettaient à l'empereur ce qui le regardait, c'est-à-dire la juridiction sur la Bulgarie (2).

On s'étendit ensuite sur l'ordination des laïques. Zacharie, évêque de Calcédoine, cita les exemples de Nectaire, de saint Ambroise, d'Éphrem d'Antioche, d'Eusèbe de Césarée, pour prouver que la règle souffrait quelquefois exception, et que Photius méritait cette faveur (3). On lut ensuite la lettre de Théodose, défunt patriarche de Jérusalem, à l'empereur, où il expose à celui-ci ses souffrances sous l'empire des Sarrasins, l'exhortant à venir à son secours par ses aumônes. La lettre, au reste, qui est synodique, prononce des anathèmes contre ceux qui ne reçoivent pas Photius (4).

On lut en dernier lieu les instructions du Pape données à ses légats, telles qu'elles avaient été traduites en grec par Photius. Quand on fut arrivé au dixième article, qui portait abrogation des conciles tenus contre Photius, et notamment du huitième général, les Grecs s'écrièrent : « Nous avons déjà « abrogé, rejeté et anathématisé, par les effets, ce prétendu « concile, et nous disons anathème à ceux qui ne le rejettent « pas (5). Élie, métropolitain de Martyropolis, et Élie, légat de Jérusalem, ajoutèrent : « Et comment peut-on appeler concile « ce qui a rempli l'Église de schismes, où les Sarrasins ont « été assis comme juges, qui a osé faire le contraire de tous « les conciles, qui a condamné les innocents sans examen et « renversé toutes les lois ecclésiastiques et civiles ? C'est pour

(1) Labb., t. VIII, p. 1490.
(2) Hardouin, t. VI, p. 283. — Fleury, liv. LIII, n. 16, t. XI, p. 475.
(3) Hardouin, t. VI, p. 283.
(4) Hardouin, t. VI, p. 287.
(5) Hardouin, t. VI, p. 295. — Fleury, t. XI, p. 477.

« cela que les siéges d'Orient en ont cassé tous les actes (1). »

Après quelques autres entretiens de peu d'importance, on finit la session par les acclamations ordinaires.

Quatrième session. — La quatrième session fut tenue le 24 décembre, la veille de Noël. On y vérifia les pouvoirs d'un légat du patriarche d'Antioche qui venait d'arriver, et qui apportait une lettre de son maître et une autre d'Élie, nouveau patriarche de Jérusalem. On en fit la lecture au concile. Elles contenaient des éloges pour Photius, condamnaient tout ce qu'on avait fait précédemment contre lui; elles assuraient en outre que les deux patriarches n'y avaient jamais pris aucune part, et que les légats qui avaient assisté en leur nom au huitième concile, étaient de faux légats, émissaires des Sarrasins (2). On voit que tout cela était concerté avec Photius contre le huitième concile général. On introduisit ensuite deux patrices qui demandaient pardon d'avoir agi contre Photius dans le huitième concile, donnant pour excuses qu'ils avaient été séduits par les faux légats.

Les légats proposèrent ensuite différents articles de réunion; ils sont au nombre de cinq, et prouvent jusqu'à quel point les légats s'étaient laissé corrompre. Le premier concernait la juridiction sur la Bulgarie; le second, l'ordination des laïques; le troisième, l'obligation de choisir le patriarche de Constantinople dans le clergé de cette Église; le quatrième, la condamnation des conciles tenus contre Photius; le cinquième, enfin, prononçait l'excommunication contre tous ceux qui ne reconnaîtraient pas Photius pour patriarche. Tous ces articles furent reçus, à l'exception de celui sur la Bulgarie, dont on remettait toujours le jugement à l'empereur (3).

Cinquième et dernière session. — La cinquième session fut tenue l'année suivante 880, le 26 janvier, sous la présidence de Photius et des trois légats. Photius y fit reconnaître

(1) Hardouin, t. VI, p. 295 — Fleury, t. XI, p. 477.
(2) Hardouin, t. VI, p. 299. — Fleury, t. XI, p. 479.
(3) Hardouin, t. VI, p. 310. — Fleury, t. XI, p. 480.

le second concile de Nicée, qui avait éprouvé quelques difficultés en France pour avoir été mal compris, pour le septième général. Les légats y donnèrent leur consentement (1).

On procéda ensuite contre Métrophanes, métropolitain de Smyrne, qui, après les sommations faites, ne voulut pas se rendre au concile. Métrophanes était un ami et un partisan d'Ignace; il avait pris la défense de l'Église au huitième concile général, et s'était distingué par la solidité de ses réponses aux objections de Photius. Ne voulant prendre aucune part au dernier concile, qu'il appelait, comme il l'était en effet, un conciliabule, il était décidé à souffrir toutes sortes de persécutions plutôt que de conniver à de pareilles indignités. Aussi résista-t-il courageusement à toutes les sommations comme à tous les moyens de séduction. Sa religieuse persévérance dans la bonne cause lui attira une sentence d'excommunication de la part du concile (2).

Il semblait que les légats romains, bassement vendus à l'usurpateur, prenaient à tâche de favoriser ses prétentions ambitieuses, l'indépendance et l'égalité qu'il affectait avec tant d'audace. On composa un règlement synodal dont ils furent les instigateurs, et auquel tout le concile souscrivit : ce règlement portait que tous ceux qui seraient frappés de censures ecclésiastiques par Jean VIII seraient réputés tels par Photius; et, réciproquement, que tous ceux qu'excommunierait Photius ne participeraient point à la communion de Jean VIII (3). Par cette convention synodique on mettait la chaire de la nouvelle Rome au niveau de la chaire apostolique. On faisait marcher d'un pas égal le patriarche de Constantinople (abstraction faite de son intrusion) avec le chef universel de l'Église. C'était livrer mains et poings liés à Photius tous ceux qui ne voudraient pas le reconnaître, sans leur laisser la consolation de

(1) Hardouin, t. VI, p. 315. — Fleury, t. XI, p. 483.
(2) Hardouin, t. VI, p. 318. — Fleury, t. XI, p. 484.
(3) Hardouin, t. VI, p. 319. — Fleury, t. XI, p. 486. — Labb., t. IX, p. 328.

recourir au tribunal apostolique, et de lui demander justice. Que Photius ait fait ce règlement pour avoir en Orient l'autorité suprême, cela n'étonne pas; mais que les légats aient eu la lâcheté d'y souscrire, c'est ce qui paraît incompréhensible.

Enfin Photius ayant obtenu tout ce qu'il pouvait désirer, fit souscrire les actes de son concile par les trois cent quatre-vingt-trois évêques, à la tête desquels étaient les légats du Pape, qui s'étaient lâchement prêtés à tout. Il ne lui restait plus, pour compléter son triomphe, que de voir condamner, le dogme qu'il avait tant reproché aux Latins, savoir, la procession du Saint-Esprit. Il eût bien voulu qu'on le proscrivît dans le concile, pour avoir ensuite un prétexte de séparation lorsque ses intérêts le demanderaient; mais la crainte que les légats n'y consentissent pas, et que ce refus ne rendît nul ce qui avait été fait à son avantage avec autant de succès que de malice, cette crainte l'empêcha de proposer un article si délicat, lorsque l'assemblée était complète: cependant comme la fécondité de son génie lui fournissait toujours des ressources au besoin, il ne perdit pas cet objet de vue. Six semaines après cette cinquième session, qui fut terminée par les acclamations ordinaires, où Photius était nommé le premier comme dans les sessions précédentes, il convoqua dans la salle dorée du palais impérial une assemblée composée des évêques ses plus zélés partisans; ils étaient au nombre de vingt-cinq. Là, fut discuté le dogme de la procession divine, sous prétexte de conserver aux conciles généraux (le premier de Nicée et le premier de Constantinople) leur inviolable intégrité, dont il reprochait aux Latins l'altération par cette addition *Filioque*. Cinq jours après, on s'assembla dans la grande église, où furent réitérés les anathèmes contre quiconque ajouterait ou retrancherait de ces mêmes symboles, qui sont la base de la créance chrétienne; ensuite Photius, par une insigne fourberie et une impudente supposition, fit insérer les actes de ces deux réunions, comme faisant partie intégrante de ce qu'il nommait

huitième concile. C'est pourquoi on trouve dans les collections ordinaires (1) sept sessions au lieu de cinq qu'il y a eu réellement; car c'est jusque-là qu'est allée la supercherie de cet imposteur. C'était sans doute pour donner plus de poids et de dignité à ces deux prétendues sessions, que l'empereur a voulu les autoriser par sa présence et par celle des princes ses enfants.

Basile, qui savait le rôle qu'il devait jouer dans cette espèce de comédie, ne manqua pas, en recevant l'ancienne profession de foi, que l'on fit réciter telle qu'elle était alors en usage, de signer et de rétracter en même temps par sa signature tout ce que l'on avait fait contre Photius dans le véritable huitième concile œcuménique, auquel il avait souscrit lui-même avec tant d'authenticité : signature et rétractation qui furent une honteuse prostitution de sa conscience et l'opprobre de son règne.

Tel est le concile que les Grecs schismatiques ont substitué dans la suite au huitième concile général, et dont ils invoquent encore aujourd'hui l'autorité. Il suffit d'en exposer les actes pour faire voir qu'il a été un véritable brigandage, comme celui d'Éphèse. Aussi les historiens byzantins ont-ils eu toujours soin de le passer sous silence. Ni Curopatale, ni Cédrenus, ni Zonaras, ni Glicas, ni Constantin Manassès, n'en disent un seul mot. Ce silence a fait croire qu'ils n'en regardaient pas les actes comme bien authentiques.

Photius s'est montré après le concile ce qu'il était durant les sessions, fourbe, hypocrite et faussaire. Il a cherché, par une noire calomnie, à faire passer le Pape Jean comme étant de son opinion sur le *Filioque*. Il ajouta donc aux actes du concile une lettre qu'il avait fabriquée, et qu'il supposait lui avoir été adressée par le Pape Jean. En voici la substance : « Nous savons les mauvais rapports que l'on vous a faits de notre Église et de nous, et qui ne sont pas sans apparence : mais j'ai voulu

(1) Actes du concile dans le P. Hardouin, t. VI, p. 331; *Lib. Gaudii*, p. 96. — Coletti, t. II. — Fleury, t. XI, p. 490.

vous éclairer, avant même que vous m'en écriviez. Vous savez que votre envoyé nous ayant consulté depuis peu sur le symbole, a trouvé que nous le gardions tel que nous l'avons reçu d'abord, sans y avoir rien ajouté, ni en avoir rien ôté; sachant bien quelle peine mériteraient ceux qui oseraient le faire. C'est pourquoi nous vous déclarons encore, pour vous rassurer touchant cet article qui a causé du scandale dans les Églises, que non-seulement nous ne parlons pas ainsi, mais que ceux qui ont eu l'insolence de le faire les premiers, nous les tenons pour des transgresseurs de la parole de Dieu, et des corrupteurs de la doctrine de Jésus-Christ, des apôtres, et des Pères qui nous ont donné le symbole; et nous les rangeons avec Judas, comme déchirant les membres de Jésus-Christ. Mais je crois que vous n'ignorez pas, étant aussi sage que vous êtes, qu'il n'y a pas peu de difficulté d'amener le reste de nos évêques à ce sentiment, et de changer promptement un usage de cette importance, affermi depuis tant d'années. C'est pourquoi nous croyons qu'on ne doit contraindre personne à quitter cette addition faite au symbole : mais user de douceur et d'économie, exhortant peu à peu les autres à renoncer à ce blasphème. Ceux donc qui nous accusent, comme étant dans ces sentiments, ne disent pas la vérité; mais ceux-là ne s'en éloignent pas, qui disent qu'il y a encore des gens parmi nous qui osent parler ainsi. C'est à vous à travailler avec nous, pour ramener avec douceur ceux qui ont fait des écarts (1). »

Ce qui prouve que cette lettre est supposée, c'est que l'Église romaine, et Jean en particulier, professaient hautement la procession du Saint-Esprit du Fils, comme l'attestent tous les monuments de cette époque. Peu auparavant, le Pape Nicolas, attaché à cette doctrine, avait engagé les docteurs français à réfuter les erreurs de Photius. Le Pape Jean VIII ne pensait pas différemment. Car, dans ce même temps, le diacre Jean

(1) Epist. 320, Labb., t. IX, p. 235. — Hardouin, t. VI, p. 342.

lui dédiait la vie de Grégoire le Grand, où il se plaint de ce que les Grecs ont supprimé le *Filioque* des dialogues de Grégoire, traduits précédemment en grec par le Pape Zacharie. Or, il n'aurait point fait cette plainte, si le Pape Jean eût été d'un autre sentiment. Ce qui le prouve encore, c'est que Photius, en écrivant, comme nous le verrons plus bas, au patriarche d'Aquilée, ne dit pas un seul mot de cette lettre, tandis qu'il invoque le témoignage de deux Papes qu'il prétend être favorables à sa cause. Ce silence est une preuve évidente que la prétendue lettre de Jean VIII est de l'invention de Photius ou de quelqu'un de ses partisans, et qu'il ne voulait pas en parler dans une lettre envoyée en Italie, où son imposture eût été trop facilement découverte.

Photius, dans toute cette affaire, s'est conduit avec son habileté ordinaire. Il a manifestement reconnu l'autorité du saint-siége, après sa seconde comme après sa première intrusion; mais craignant d'en être frappé de nouveau, il a abusé de la crédulité de ses partisans pour s'égaler au pontife de Rome, et se rendre au besoin indépendant. C'est pourquoi il a présidé le concile, s'est fait donner le titre de patriarche œcuménique. C'est pourquoi encore, il a supprimé les appels au saint-siége, et a fait rejeter, du moins indirectement, l'expression du *Filioque*. Ce sont autant de ressources qu'il se crée pour l'avenir. Il ne manquera pas d'en profiter, comme va le montrer le reste de son histoire.

LIVRE IX.

880–891.

Les légats du Pape avaient quitté la nouvelle Rome pour retourner à l'ancienne. Ils étaient comblés de présents, mais couverts d'ignominie d'avoir déshonoré leur ministère, trahi les intérêts de l'Église et la cause de la religion. Ils avaient pour le Pape deux lettres, l'une de l'empereur, l'autre de Photius. Ces deux lettres ne sont pas parvenues jusqu'à nous; mais nous en connaissons le contenu par les réponses du pontife. Les légats s'étaient imaginé sans doute que, par un récit faux et tronqué, ils pourraient tromper le chef de l'Église et couvrir l'indignité de leur conduite; mais leur prévarication ne tardera pas à être découverte et à recevoir le châtiment qu'elle méritait (1).

Quant à Photius, il devait être au comble de la joie; il était en possession du siége qu'il avait tant ambitionné; il avait en sa faveur les lettres du Pape, le consentement de ses légats, les décrets d'un concile composé de trois cent quatre-vingt-trois évêques, et de plus, la protection d'un empereur puissant. Cette protection semblait lui être assurée à tout jamais; car Santabaren, son ami dévoué, était regardé par l'empereur comme un homme divin. Il possédait sa confiance intime, tellement qu'on n'entreprenait plus rien d'important sans son avis. Cependant, l'avenir ne paraissait pas encore assez rassurant à ces deux hommes. Ils semblaient en être inquiets, non sans quelques raisons; car le Pape pouvait refuser son consentement aux actes du concile,

(1) Baron., an. 880, n. 1.

d'autant plus que la condition essentielle, celle de demander pardon, n'était point remplie. D'un autre côté, le trône de Constantinople était bien chancelant : l'empereur avait ses ennemis, il pouvait succomber d'un jour à l'autre, soit par une mort naturelle, soit par un attentat, et laisser ainsi Photius et Santabaren sans protection. Léon, l'héritier présomptif du trône, associé à l'empire et couronné césar depuis 870, leur montrait des dispositions peu favorables. Constantin, le fils aîné, leur convenait parfaitement ; c'est pourquoi ils l'ont comblé d'éloges à sa mort. Comme nous l'avons vu, l'un l'a déclaré bienheureux, l'autre en a montré la réalité, le faisant paraître en habits blancs. Sans doute, leur première intention, en célébrant ainsi la mort d'un fils de roi, était de consoler l'empereur et de raffermir sa confiance ; mais leur douleur semblait avoir quelque chose de réel. Pour Léon, il était trop instruit : il avait reçu une éducation conforme à sa naissance, et il était en âge de juger les hommes. Déjà, plusieurs fois, il s'était permis des railleries piquantes sur le savoir faire de Santabaren et sur la crédulité de son père ; il l'appelait jongleur, séducteur de l'empereur, et faisait voir en toute occasion que cet homme lui déplaisait (1). Santabaren, qui était plus souvent à la cour que dans son diocèse, fut vivement piqué des railleries de Léon et résolut de s'en venger. En hypocrite perfide, il redoubla d'attention pour lui, afin de gagner son amitié. Un jour il l'aborda, comme pour lui donner un bon conseil, et lui dit : « A l'âge que vous êtes, quand vous suivez « votre père à la chasse, vous devriez porter avec vous « un poignard, pour défendre votre père au besoin, soit « contre une bête féroce, soit contre des ennemis secrets « qui pourraient attenter à ses jours (2). » Léon, qui ne se défiait de rien et qui aimait beaucoup son père, suivit le conseil de Santabaren ; et désormais il ne sortait plus à

(1) Zonaras ap. Baron., an. 879, p. 75.
(2) Zonaras, *ibid.*

cheval avec son père sans avoir un poignard qu'il cachait dans ses brodequins. Santabaren s'étant assuré de ce fait, alla trouver l'empereur et lui dit : « Empereur, prenez garde à votre fils, il veut attenter à vos jours : ce « qui le prouve, c'est qu'il tient un poignard caché dans « ses brodequins. » L'empereur, qui avait placé toute sa confiance dans Santabaren et qui ne gouvernait plus que par lui, conçoit de l'ombrage contre son fils. A la première chasse, il le fait arrêter et visiter : un poignard fut trouvé dans ses brodequins. Plus de doute sur ses desseins. Léon a beau s'excuser ; son père, enflammé de colère, ne veut pas même l'entendre. Par son ordre, Léon est enfermé dans une chambre du palais. On tient conseil sur lui ; Santabaren est d'avis qu'on lui crève les yeux : c'est le moyen qu'on employait alors pour rendre un prince inhabile à régner. L'empereur allait se rendre à ce cruel avis, si le sénat et le patriarche n'étaient pas intervenus pour l'en détourner. Cependant Léon fut condamné à une prison perpétuelle, et il y resta malgré les fréquentes sollicitations du sénat (1).

Plusieurs auteurs ont donné des éloges à Photius pour s'être adjoint au sénat ; mais il nous semble qu'ils l'ont trop favorablement jugé, et qu'ils n'ont pas assez pénétré dans son astucieuse politique. Photius ne pouvait guère s'opposer à l'avis du sénat ; et puis il n'osait peut-être pas reculer, dans la crainte d'un cruel châtiment si la fausseté de l'accusation venait à être découverte. Mais n'accusons pas Photius de complicité, puisque les auteurs contemporains ne l'en accusent pas, quoiqu'il soit bien difficile de croire que Santabaren ait agi sans s'être concerté avec son maître ; car ces deux hommes étaient étroitement unis. D'ailleurs, le jugement que causera dans la suite cette affaire, ne met pas, comme nous le verrons, Photius à l'abri de tout soupçon.

Cependant les légats arrivèrent à Rome. Comme on pouvait

(1) Zonaras.—Curopal.—Const. Manassès, apud Baron., an. 879, n. 75.

s'y attendre, ils ne racontèrent au souverain pontife qu'une partie de ce qui s'était passé dans ce conciliabule : ils ne lui exposèrent que ce qu'ils savaient bien devoir l'affecter davantage, c'est-à-dire, la paix de l'Église byzantine, sans lui dire à quelle condition elle s'était faite. Ils le flattèrent encore, en lui annonçant et le retour de la Bulgarie sous la juridiction romaine, et la promesse de l'empereur grec d'envoyer une puissante flotte pour délivrer ou pour garantir Rome et l'Italie de l'incursion des Sarrasins; promesse que les lettres de l'empereur semblaient confirmer (1). Jean VIII fut tellement la dupe de ses légats, qu'écrivant à Basile, il suppose que la juridiction de la Bulgarie est restituée au siége apostolique; il en remercie même ce prince, finissant néanmoins sa lettre par ces paroles : « Si nos légats ont fait quelque chose contre nos « ordres, nous ne le confirmerons pas, et nous le déclarons de « nul effet (2). » Il en écrivit autant à Photius, se réjouissant avec lui du rétablissement de la paix dans la nouvelle Rome. Cependant, cette joie était altérée par les plaintes qu'il faisait de la transgression de ses ordres. « Nous avions résolu, dit-il, « que l'on vous traitât avec miséricorde. » Mais Photius suivit la pente de sa fierté naturelle dans la réponse qu'il fit au pontife romain, et lui dit qu'il ne croyait pas avoir besoin d'être traité avec miséricorde; parce que cette miséricorde, qui le supposait criminel, était une dégradation de sa personne, un avilissement de sa dignité (3).

Cette réponse, digne de l'usurpateur, et qui portait l'empreinte de son orgueil, fit connaître à Jean VIII la lâche conduite de ses légats. Mais, pour réparer le mal autant qu'il lui serait possible, et dans la crainte que l'on n'eût attenté à l'autorité de l'Église et du saint-siége, il envoya à Constantinople, en qualité de légat, Marin, diacre de l'Église romaine; ce même Marin qui, dans le véritable concile, avait traité Pho-

(1) Baron., an. 880, n. 1.
(2) Epist. 251, Labb., t. IX, p. 180.
(3) Epist. 250, Labb., t. IX, p. 179.

tius avec tant de fermeté. Il ne pouvait mieux choisir, pour savoir la vérité des faits ; car ce nouveau légat s'acquitta de sa commission avec une intrépidité digne de lui, et une fidélité à l'épreuve et des menaces et des promesses. Il découvrit tout l'odieux manége de cette assemblée : aussi, conformément à ses instructions, déclara-t-il nul tout ce qui s'était passé dans ce faux concile ; et, en vertu des pouvoirs dont il était revêtu, il confirma le huitième concile général. Il soutint si bien ce caractère de fermeté, que l'empereur sortit à son égard de sa modération naturelle, puisqu'il le fit mettre dans les fers, où il demeura un mois entier (1). C'était violer la majesté de la légation et le droit des gens, droit sacré, si respecté chez tous les peuples. Basile le sentit ; et, revenu à lui-même, il rendit à Marin la liberté. Le courageux légat, retourné à Rome, couvert de gloire, y révéla tout ce mystère d'iniquité.

Le Pape était dans les plus grands embarras. Les Sarrasins inondaient l'Italie, et venaient jusqu'aux portes de Rome. L'empereur Basile y avait envoyé une flotte, qui a remporté une victoire importante sur ces éternels ennemis des chrétiens. Le Pape l'avait remercié et félicité de ce service, dans la lettre dont nous avons parlé (2). Mais, dès qu'il eut appris ce qui s'était passé à Constantinople, il mit de côté tous les intérêts de la terre. Sans craindre de se compromettre avec l'empereur, dont il avait reçu des secours, et dont il pouvait en espérer encore, il approuva tout ce que Marin avait fait. De plus, il monta sur l'ambon de l'église de Saint-Pierre ; et là, en présence de tout le peuple assemblé, tenant l'Évangile dans ses mains, il lança, avec une religieuse célébrité et une sainte horreur, de nouveaux anathèmes contre Photius et contre tous ceux qui ne le regarderaient pas comme retranché de la communion de l'Église, d'après les sentences de ses prédécesseurs, Nicolas et Adrien. Ce fut probablement dans cette même céré-

(1) Epist. Steph. v, 1, Labb., t. IX, p. 368.
(2) Epist. 251.

monie qu'il frappa d'anathème et déposa les légats qui avaient été envoyés à Constantinople, et qui avaient trahi si indignement leurs devoirs (1). On avouera sans doute que, si le Pape a fléchi, s'il a été d'une indulgence excessive envers Photius, il a dignement réparé sa faute.

Photius, qui était parvenu à ses fins, c'est-à-dire, à se faire reconnaître pour vrai patriarche, et à faire condamner les conciles qui l'avaient déposé et anathématisé, se joua des anathèmes prononcés contre lui, parce qu'ils étaient contredits par un concile qu'il tenait pour légitime. Soutenu par l'empereur, il se servit de l'autorité du Pape pour se fortifier contre le Pape même. L'invasion des Sarrasins en Italie, et celle des Normands en France, détournèrent pendant quelque temps l'attention des affaires de Constantinople, qui restèrent dans ce même état.

Le Pape Jean ne survécut pas longtemps à cet acte de vigueur et de fermeté qu'il avait montré également en Occident, et surtout à l'égard d'Athanase, évêque de Naples, qui avait trahi sa patrie en faisant un traité avec les Sarrasins; il mourut en 882, le 15 décembre, après dix ans de pontificat, laissant trois cent vingt-sept lettres qui sont autant de monuments de son zèle et de son activité. Il a vécu dans des temps bien malheureux, mais il s'est toujours soutenu à la hauteur de sa position, montrant une grande finesse d'esprit dans les affaires politiques, et non moins de force dans le gouvernement de l'Église. On l'a jugé diversement, l'accusant tantôt de trop de faiblesse, tantôt de trop de rigueur. Il nous semble qu'en le jugeant ainsi, on n'a pas tenu compte des circonstances difficiles où il s'est trouvé, ni des ouragans dont il était continuellement assailli. Sa vie attend encore un biographe consciencieux et impartial. Il eut pour successeur Marin, son légat intrépide à Constantinople, qui commença son règne

(1) Baron., an. 880, n. 11, 12 et 13. — Labb., t. VIII, 1450; t. IX, p. 326.

par la condamnation de Photius et le rejet de tout ce qui avait été fait en sa faveur (1), et principalement du faux concile de Constantinople.

Que fait Photius en apprenant cette nouvelle? Il conteste la légitimité du Pape, sous prétexte qu'il était évêque, et qu'il ne pouvait être transféré d'un siége à un autre. C'était une raison futile dans la bouche de Photius, qui, comme nous l'avons vu, avait fait tant de translations, selon ses caprices ou ses intérêts. Cependant, comme il cherchait à se raccrocher à toutes les branches pour se soutenir, il l'allégua sérieusement, et fit écrire l'empereur en ce sens. L'épiscopat de Marin est encore un problème, l'on n'a rien de certain sur ce sujet; mais quand même il aurait été évêque, cela ne serait pas une raison pour contester sa légitimité. Les canons de l'Église, tout en défendant les translations, ne s'y opposaient pas, quand il y avait cause d'utilité ou de nécessité. Photius le savait aussi bien que personne; mais il lui fallait une raison quelconque pour amortir les coups qui tombaient de nouveau sur lui. La lettre de l'empereur, dictée probablement par Photius, injurieuse d'ailleurs, n'arrivera à Rome qu'après la mort du Pape Marin. Ce sera Étienne V, deuxième successeur de ce Pape, qui y répondra, comme nous le verrons plus bas.

Photius, voyant par les anathèmes qui se succèdent qu'il n'a rien à espérer à Rome, lève de nouveau l'étendard de la révolte. Il était soumis à la papauté, il en faisait l'éloge, il en reconnaissait l'autorité, tant qu'elle était favorable à ses désirs; mais, du moment qu'elle le condamne, il la rejette, la repousse, et n'en reconnaît plus la légitimité. C'est la marche de tous les hérésiarques qui ont jamais fait schisme avec l'Église. Photius, encore tout enthousiasmé de l'appui qu'il avait trouvé dans les évêques du concile et dans la protection de l'empereur, remue ciel et terre, pour se délivrer de la tyrannie de Rome, comme il s'exprimait alors, en séparant

(1) *Marin*. Vita, Labb., t. IX, p. 356.

l'Église d'Orient de celle d'Occident ; et malheureusement il n'eut que trop de succès. Mais, pour cet effet, il lui fallait un prétexte : or, ce prétexte était tout trouvé; il le tenait dans son portefeuille, sans jamais s'en dessaisir, c'est la prétendue erreur de l'Église latine relativement à la procession du Saint-Esprit. Il se remet donc au travail, et écrit sur ce sujet nombre de lettres et de petits traités qui sont encore en manuscrits. Le résumé de ses erreurs se trouve dans une lettre adressée à l'archevêque d'Aquilée, dont nous ne connaissons ni la vie, ni même le nom. Nous savons seulement qu'il était schismatique, probablement un des successeurs des anciens archevêques d'Aquilée qui ont fait schisme sous le Pape Pélage II, au sujet de la condamnation des trois chapitres approuvée par le Pape. Son but était, sans doute, de renouveler le schisme et de demander à Photius des armes contre l'Église romaine, dont il s'était séparé. Photius ne manque pas de profiter d'une telle occasion pour répandre ses principes en Occident, et soulever les esprits contre le chef de l'Église, qui venait de le condamner. Comme le sujet de cette lettre, qui roule entièrement sur la procession du Saint-Esprit, a soulevé de vives et de longues discussions entre les deux Églises, et est devenu le principal prétexte du schisme, il est bon, je crois, de donner en peu de mots l'historique de cette célèbre controverse jusqu'au temps de Photius.

Il est certain que, dans les quatre premiers siècles, on n'a pas mis en question si le Saint-Esprit procédait du Fils. Ce dogme, tant discuté depuis Photius, ne souffrait alors aucune difficulté; il faisait partie de la croyance générale; les hérétiques mêmes ne le contestaient pas, et les Macédoniens, qui, au quatrième siècle, niaient la divinité du Saint-Esprit, ne différaient des catholiques que parce qu'ils poussaient trop loin la conséquence de ce principe. Car, abusant de ce passage de l'Évangile de saint Jean : *Tout a été fait par lui, et sans lui rien ne fut fait*, ils prétendaient que le Saint-Esprit venait du Fils, c'est-à-dire, était une production du Fils, une simple créature, n'ayant pas la même substance que le Père. C'était

une conséquence de l'arianisme, d'où Macédonius était sorti. Cette erreur étant commune aux Ariens et aux Macédoniens, et à tous ceux qui avaient mêlé la philosophie platonicienne avec la théologie catholique, le concile de Constantinople, assemblé en 381, la condamna solennellement en déclarant que le Saint-Esprit procédait du Père, *ex Patre.* Cette expression suffisait alors pour établir la divinité du Saint-Esprit; car il ne peut procéder du Père sans être de la même substance. Quant à sa procession *ex Filio*, le concile n'en parla pas, parce que, loin de la contester, *on ne la croyait que trop*, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner tant soit peu l'origine de l'erreur de Macédonius, et les réfutations que nous en ont laissées les Pères. Ceux-ci s'efforcent de prouver et de faire comprendre par l'Écriture et la tradition que le Saint-Esprit est de la substance *du Père;* mais ils ne manquent pas d'y ajouter qu'il est aussi de la substance *du Fils*, c'est-à-dire qu'il procède de l'un et de l'autre. Saint Athanase le dit expressément (1), saint Cyrille enseigne le même dogme: il était, comme il l'est encore, son Esprit, comme il l'est du Père (2). Origène ne veut pas dire autre chose, quand, en parlant de ce sujet, il dit: Il y a un autre (le Saint-Esprit) qui vient *du Père et du Fils*, selon ce qui est attesté dans l'Évangile par ces mots: *Le Père vous enverra un autre Paraclet, l'Esprit de vérité* (3). Saint Épiphane parle dans le même sens, lorsqu'il dit: « L'Esprit saint n'est point étranger « au Père et au Fils; il est de la même substance, de la même « divinité; il est du Père et du Fils, *ex Patre et Filio* (4). »

(1) Spiritum esse et Patris, et Filii. Athanas. contr. Macedon., dialog. 1, edit. Holst., t. II, p. 270 et 580. Spiritus Patris, spiritus Filii est.

(2) Erat enim et est ejus (Filii) Spiritus, sicuti certe et Patris. Labb., t. III, p. 928.

(3) Alius enim et ipse est a Patre et a Filio, sicut et de ipso nihilominus in evangelio (Joan. 14, 16) dicitur: *Mittet vobis Pater alium Paracletum, Spiritum veritatis.* Orig. homil. 12 in Num., n. 1, t. II, p. 312.

(4) Non alienus a Patre et Filio, sed ex eadem substantia, ex eadem divinitate, ex Patre et Filio. Epiph. hær. 62, t. I, p. 515, n. 4.

Si donc le mot *procedere*, *procéder*, que l'Église a adopté dans la suite, pour exprimer plus exactement sa croyance, n'a pas encore été en usage, le dogme était le même; cela est au-dessus de toute contestation.

Cependant, l'expression usitée par l'Église n'était point inconnue à cette époque. Plusieurs Pères s'en sont déjà servis pour exprimer plus clairement leur croyance. Ainsi saint Chrysostome dit : « Tel est l'Esprit, qui *procède* du Père et du « Fils, et qui répartit ses dons selon qu'il lui plaît (1). » Saint Augustin emploie le même terme, et marque encore plus clairement, s'il est possible, sa foi sur ce point. « Nous ne pou- « vons pas dire, dit-il, que le Saint-Esprit *ne procède pas* « *du Fils*, car ce n'est pas en vain qu'il est appelé l'Esprit du « Père et du Fils. Je ne vois pas qu'il ait voulu signaler autre « chose, en soufflant sur ses apôtres, disant : Recevez l'Esprit « saint. Car ce souffle corporel ne fait point la substance du « Saint-Esprit, mais la preuve bien significative qu'il *procède*, « non-seulement du Père, mais encore *du Fils* (2). » Saint Jérôme, selon le passage d'un ancien manuscrit, tiré d'un ouvrage sur la Trinité, qui est perdu, se sert de la même expression. « L'Esprit saint, dit-il, *procédant du Père et du* « *Fils*, partage en tout le même honneur et la même éternité « avec le Père et le Fils (3). » Saint Cyrille se sert aussi du mot *procéder*. Ainsi il dit : « L'Esprit est du Père et *du Fils*,

(1) Hic est Spiritus de Patre et Filio procedens, qui dividit propria dona sicut vult. Chrys., homil. 1, in symb. apostol.

(2) Nec possumus dicere quod Spiritus sanctus et a Filio *non* procedat, neque enim frustra idem Spiritus, et Patris et Filii Spiritus dicitur. Nec video, quid aliud significare voluerit, cum sufflans in faciem discipulorum, ait : *Accipite Spiritum sanctum*. Neque enim flatus ille corporeus... substantia Spiritus sancti fuit, sed demonstratio per congruam significationem, non tantum a Patre, sed et a Filio *procedere* Spiritum sanctum. De Trinit., lib. IV, 20, t. VIII, p. 829.

(3) Spiritus sanctus a Patre Filioque procedens, in omnibus cum Patre Filioque parem honorem æternitatemque sortitur. (Spicileg. Roman., ab angelo May., Rom., 1841, t. VI, p. XXXV, præf.)

« il vient substantiellement de l'un et de l'autre, procédant du « Père *par le Fils* (1). » Et ailleurs : « L'Esprit n'est point « étranger au Fils, puisqu'il est appelé l'Esprit de vérité. Mais « Jésus-Christ est la vérité; ainsi l'Esprit procède de lui, « comme de Dieu le Père (2). » Or, pour connaître tout le poids de ce dernier témoignage, il faut observer qu'il est tiré de la lettre dogmatique de saint Cyrille contre Nestorius, lettre qui a été lue et approuvée dans trois conciles généraux, ceux d'Éphèse (3), de Calcédoine (4), et du deuxième de Constantinople (5); preuve certaine et indubitable que la procession du Saint-Esprit *ex Filio*, faisait partie de la croyance générale de l'Église.

Quelquefois les Pères se servent d'un autre tour de phrase, disant que le Saint-Esprit procède du Père *par le Fils*, pour faire entendre que le Saint-Esprit ne procède pas du Fils comme d'un premier principe qui est le Père. C'est ainsi que s'exprime saint Cyrille dans le témoignage que nous venons de citer. Tertullien parle de même. « Je crois, dit-il, que le Saint-Esprit ne « vient pas d'ailleurs que du Père *par le Fils* (6). » Mais le sens est le même; car, comme le font observer saint Basile et saint Chrysostome, la particule *par, per quem*, est souvent employée pour *de qui*, *ex quo* (7). Ceux qui voulaient faire sentir que le Père était le premier principe, disaient quelquefois

(1) Spiritus est Patris et Filii, qui substantialiter ex utroque, nimirum ex Patre per Filium procedit. T. I, p. 9, edit. Reg., 1638.

(2) Spiritus non est a Filio alienus, quandoquidem Spiritus veritatis nominatur : Christus autem veritas est, et proinde quoque ab illo, atque a Deo Patre procedit. Labb., concil., t. III, p. 405.

(3) *Act.* 13.

(4) *Act.* 53.

(5) *Collat.* 6.

(6) Spiritum sanctum non aliunde puto quam a Patre *per Filium*. Adv. Praxeam, c. 4.

(7) Scriptura solet *per quem dicere*, *ut a quo* significet, ut quando dicet : *possedi hominem per Deum*. Homil. 59, n. 3, t. VII, p. 673, c. — Basil., *Tract. de Spirit. S.*, c. 3, 4, 5.

que le Saint-Esprit ne procédait pas du Fils, mais du Père *par le Fils* (1), expression qui n'a rien contre l'orthodoxie.

Au cinquième siècle, l'ardeur de la dispute au sujet de la divinité du Saint-Esprit, a poussé trop loin certains théologiens. Pour réfuter les sectateurs de Macédonius, ils ont employé quelques expressions dures qui, examinées en elles-mêmes, n'ont pas un sens orthodoxe; mais qui, si l'on considère dans quelles circonstances elles ont été proférées, et contre quels ennemis elles ont été dirigées, n'ont rien de répréhensible. Ainsi, Théodoret, en combattant contre saint Cyrille, qu'il croit être dans l'erreur, relativement à la divinité du Saint-Esprit, prétend que c'est un blasphème et une impiété de dire que le Saint-Esprit tire son être du Fils ou par le Fils (2). Mais Théodoret veut seulement dire que le Saint-Esprit n'est pas une simple production du Fils comme les autres créatures faites par lui; et, dans ce sens, sa phrase n'a rien de contraire au dogme catholique. C'est pour cette raison, sans doute, que l'expression de Théodoret n'a pas été réprouvée par le concile d'Éphèse, où l'on a fait lecture de son écrit.

Mais seize ans après, en 447, les déclarations devinrent plus formelles, surtout en Occident. Turibius, évêque des Asturies, avait envoyé à Rome son diacre avec des instructions, une requête, et des lettres au Pape saint Léon le Grand. Il lui exposait dans ses lettres le déplorable état où les provinces d'Espagne se trouvaient réduites, par les désordres que les hérétiques priscillianistes y commettaient. Les instructions contenaient leurs erreurs, comprises en seize articles, et l'évêque demandait à saint Léon quelque remède efficace à de si grands maux. Le Pape lui écrivit une longue lettre dans laquelle il ordonne, entre autres choses, aux évêques d'Espagne de s'assembler en un concile national. Répondant ensuite à tous les

(1) Non ex Filio sed ex Patre per Filium procedere. Saint Jean Damascène, lib. I, de fide orthodoxa, c. 13.

(2) Si vero tamquam ex Filio, aut per Filium existentiam habeat, hoc ut blasphemum et impium rejiciemus. Labb., t. III, p. 928.

chefs de cette hérésie, contre laquelle ils devaient s'assembler, il dit, pour le premier, que c'est une impiété de soutenir, comme font ces hérétiques après les Sabelliens, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne font qu'une même personne sous différents noms : « Comme si, ajouta-t-il, celui qui engendre « n'était pas une personne différente de celui qui est engendré, « et comme si celui qui *procède de l'un et de l'autre*, n'en était « pas une troisième (1). » C'est ce que saint Léon écrit dans sa lettre comme une doctrine reçue de tout temps en l'Église catholique, conformément à l'Écriture et à la tradition des Pères, dont la plupart s'expriment aussi clairement à ce sujet.

Le Pape Léon n'est pas le premier qui ait fait cette déclaration. Si nous devons nous en rapporter à saint Jérôme, Damase, devenu Pape en 366, avait déjà fait, plus d'un siècle auparavant, la même profession dans un symbole que saint Jérôme nous a conservé. On y lit : « Nous croyons au Saint- « Esprit non engendré, non créé, non fait, mais *procédant* « *du Père et du Fils* (2). »

Quoi qu'il en soit, les évêques d'Espagne ayant reçu la réponse du Pape Léon, s'assemblèrent en concile, comme le Pape l'avait prescrit; mais ne pouvant se réunir en un même lieu, parce que l'Espagne était partagée à cette époque entre les Suèves, qui régnaient en Galice, et les Goths, qui occupaient presque tout le reste du pays, ils se divisèrent et tinrent deux conciles, l'un à Tolède, l'autre près de Lugo en Galice; mais dans l'un et l'autre ils adoptèrent l'expression du Pape au sujet du Saint-Esprit, et ajoutèrent au symbole de Constantinople le *Filioque* (3).

(1) Nec alius sit qui genuit, alius qui genitus est, alius qui *ab utroque procedit*. Labb., t. III, p. 1411, c.

(2) Credimus in Spiritum sanctum, non genitum, neque ingenitum, non creatum neque factum, sed de Patre Filioque procedentem. Damas., Symbol. ap. Hieron., t. IX, p. 59, edit. Paris.

(3) Labb., t. III, p. 1465, cum notis. — Voici les paroles du concile : « Credimus... Spiritum quoque Paracletum esse, qui nec Pater sit ipse, nec « Filius, sed a Patre Filioque procedens. » C'est par inadvertance des compi-

C'est pour la première fois que le symbole de Constantinople se trouve chargé de l'addition ou plutôt de l'explication du *Filioque*. Les évêques, en l'y ajoutant, ne firent que se conformer à l'esprit du Pape et à la croyance générale de l'Église. Et en agissant ainsi, ils n'ont pas enfreint le décret du concile d'Éphèse, qui défend bien de composer ou de présenter une profession de foi contraire à celle de Nicée (1); mais non pas d'y ajouter quelque mot qui explique ou qui signifie ce qui n'était pas assez distinctement exprimé, ou même ce que l'Église définit de nouveau à l'occasion de quelque nouvelle hérésie. Ainsi le concile même de Nicée ajouta au symbole des apôtres le mot de *consubstantiel*, pour expliquer plus clairement et plus fortement la divinité du Verbe contre les Ariens; le concile de Constantinople mit dans son symbole quelque chose de plus qu'on ne trouve dans celui de Nicée, parce qu'on voulait y exprimer en termes plus clairs et plus décisifs, ce qu'on venait d'y définir sur la divinité du Saint-Esprit contre la nouvelle hérésie de Macédonius. L'Église a le droit d'ajouter à ses symboles, chaque fois que la nécessité l'exige; et les évêques d'Espagne, autorisés par le saint-siége, n'ont pas manqué à l'esprit de l'Église, lorsque, pour condamner les Priscillianistes, ils ont ajouté au symbole de Constantinople un mot qui exprimait un point de doctrine conforme à l'Écriture et à la croyance de tous les siècles.

Cette addition resta dans le symbole en Espagne et fut reçue par les Visigoths, lorsqu'ils se convertirent à la foi sous le roi Recarède. Leurs lois ordonnent qu'elle soit reconnue et clairement professée par ceux qui se convertiront (2). On la voit figurer ensuite dans tous les autres conciles de Tolède (3), et,

lateurs que ce symbole se trouve à la suite du premier concile de Tolède, comme l'ont fait observer Baronius, an. 447, n. 17, et le P. Labb., t. III, p. 1465.

(1) Labb., t. III, p. 690.

(2) Leg. Wisig., l. XII, c. 14, ap. Isidor.

(3) Le 3e, 4e, 8e, 11e, 12e et 13e.

depuis ce temps-là, le symbole ainsi augmenté fut chanté solennellement à la messe dans toutes les églises d'Espagne (1). Celles de France firent de même, car Grégoire de Tours, qui florissait vers la fin du sixième siècle, près de cent cinquante ans après saint Léon, et au même temps que l'on tint le troisième concile de Tolède, sous le roi Recarède, met cette addition dans la profession de foi que nous trouvons au commencement de son histoire.

Au septième siècle, durant la terrible querelle qui existait entre l'Église de Constantinople et celle de Rome, relativement à l'erreur des Monothélites, quelques plaintes se font entendre à Constantinople au sujet de l'addition du *Filioque*. Car saint Maxime, ce grand défenseur du dogme catholique, fait observer, dans une de ses lettres, que les Byzantins reprochaient au Pape saint Martin de dire dans ses lettres synodiques, que le Saint-Esprit procédait aussi du Fils. Mais il ne paraît pas que ces reproches, proférés dans un moment de colère que causait la fermeté de saint Martin, eurent un grand retentissement, car il n'en est plus question dans l'histoire. Au reste, saint Maxime justifie les Latins à ce sujet. « Les Romains, dit-« il, rapportent des passages des Pères latins, et de saint Cy-« rille d'Alexandrie, en son commentaire sur saint Jean, par « lesquels ils montrent qu'ils ne font pas le Fils principe du « Saint-Esprit; car ils savent que le Père est le seul principe « de l'un et de l'autre : du Fils par la génération, du Saint-« Esprit par la procession. Ils veulent seulement montrer que « le Saint-Esprit vient aussi du Fils, et par là établir l'union « et l'inséparabilité de substance (2). »

Au huitième siècle, il y eut aussi quelques discussions à ce sujet; car, lorsque, vers l'an 767, les Latins reprochaient avec véhémence à Constantin Copronyme la destruction des images, et la persécution qu'il exerçait contre les catholiques,

(1) Labb., t. v, p. 1009, concil. Tolet. III, c. 2, an. 589.
(2) Fleury, liv. XXXIX, n. 31, t. VIII, p. 580.

celui-ci reprochait à son tour aux Latins l'addition du *Filioque* faite au symbole. Il envoya même en France des ambassadeurs pour traiter de cette question, ainsi que de celle des images, et en même temps pour réclamer les provinces de l'Italie. Pepin le Bref assembla un concile à Gentilly en 767, où ces questions furent discutées, et le *Filioque* maintenu, puisque, après cette époque, on le trouve dans toutes les confessions de foi et les symboles usités en France (1). Les ambassadeurs de l'empereur de Constantinople s'obstinèrent sans doute, mais leur erreur n'eut aucune suite; elle s'éteignit avec les Iconoclastes, par lesquels elle avait été soulevée. Et, s'il faut en croire quelques vieux exemplaires, qu'on montrait au concile de Florence comme authentiques, le second concile de Nicée, assemblé vingt ans plus tard, en 787, aurait vengé l'Église latine, en ajoutant au symbole le *Filioque*, contre les Iconoclastes, qui avaient reproché cette doctrine à l'Église romaine (2). Et, en effet, c'est avec ce terme qu'on trouve le symbole dans la collection des conciles (3).

Le concile de Frioul, célébré quatre ans plus tard, en 791, sous le règne de Charlemagne, par Paulin, patriarche d'Aquilée, revint sur cette question, et non-seulement définit, selon la créance de l'Église, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, mais encore récita et recommanda d'enseigner le symbole avec cette addition, que Paulin dit avoir été adoptée par les saints Pères en d'autres synodes contre les hérétiques (4).

Walafride Strabon prétend qu'après la condamnation de l'hérésie de Félix d'Urgel, par les soins de Charlemagne, on commença à chanter plus souvent ce symbole durant la célébration des divins mystères dans les églises de France et d'Allemagne (5).

(1) Labb., t. VI, p. 1703.
(2) Concil. Florent., sess. 5, Labb., t. XIII, p. 83 et 86.
(3) Labb., t. VII, p. 554. Qui ex Patre Filioque procedit.
(4) Labb., t. VII, p. 999.
(5) Walf. Strab., lib. *De Reb. eccles.*, c. 22. — Labb., t. VII, p. 1198, note.

La procession du Saint-Esprit *ex Filio* semblait donc être solidement établie; on ne faisait aucune difficulté à Constantinople à reconnaître ce point de doctrine. Les églises latines, établies en assez grand nombre dans cette ville, chantaient le symbole sans exciter le moindre scandale, lorsque, au commencement du neuvième siècle, il s'éleva une nouvelle discussion à ce sujet. Il y avait près de Jérusalem, sur la montagne des Oliviers, une communauté de moines français qui, suivant le rite latin, chantaient le symbole avec l'addition du *Filioque*, comme on le chantait en France et dans presque toutes les églises latines. Un moine grec, nommé Jean, du monastère de Saint-Sabas, leur en fit des reproches; et, sur leur refus de changer, il les traita d'hérétiques, et ameuta le peuple contre eux, pour les chasser du pays. Les moines résistèrent avec courage; et, s'appuyant sur la foi du saint-siége, ils en appelèrent au clergé de Jérusalem. Les évêques qui se trouvaient dans cette ville s'assemblèrent le dimanche suivant avec le clergé et le peuple. On présenta aux moines un formulaire qui ne paraît pas avoir été conforme à leur croyance, puisque, après en avoir entendu la lecture, ils dirent : « Nous anathématisons toute hérésie, et tous ceux « qui accusent le saint-siége d'être hérétique (1). »

Les moines français s'adressèrent au Pape Léon III, pour lui exposer leurs plaintes, et pour le prier de faire savoir à Charlemagne qu'ils étaient persécutés à cause du symbole qu'ils avaient entendu chanter dans sa chapelle. Le Pape envoya cette lettre à l'empereur, connu par son zèle pour la foi. Le prince prit la chose vivement à cœur, et fit assembler un concile à Aix-la-Chapelle, pour y faire examiner en sa présence, selon l'Écriture et la tradition des Pères grecs et des Latins, si le Saint-Esprit, comme on l'avait cru jusqu'alors en Occident, et comme on l'avait défini en plusieurs conciles nationaux, procédait du Fils aussi bien que du Père. Il paraît

(1) Hist. de l'Égl. gall., liv. XIII, an. 809, t. V, p. 130.

que tous les évêques furent d'accord sur ce point de doctrine qui faisait d'ailleurs partie de la croyance de toutes les Églises occidentales, comme nous l'avons vu ; mais on ne voulut rien définir, à cause de la grandeur du sujet, dit l'historien (1). Le jugement définitif fut réservé au Pape. Charlemagne envoya à Rome Bernaire, évêque de Worms, Jessé, évêque d'Amiens, et Adalard, abbé de Corbie. Ceux-ci présentèrent au Pape Léon III une grande lettre de Charlemagne, dans laquelle ce prince confirmait cette vérité, en faisant voir par l'Écriture et la tradition, que tout ce qui se dit du Père se dit aussi du Fils (2).

Les prélats entrèrent ensuite en conférence avec le Pape, et lui lurent avant tout une longue série de témoignages de l'Écriture et des Pères qu'on avait produits au concile d'Aix, pour prouver que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Le Pape ayant tout entendu, répondit sans hésiter, « que « c'était là sa croyance, celle de tous les siècles, et que si « quelqu'un voulait enseigner ou tenir le contraire, il le con- « damnait (3). » Sur quoi les députés, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu de Charlemagne, lui demandèrent s'il n'approuvait point, puisque ce dogme était très-catholique, qu'on chantât le symbole avec cette addition. Après une longue contestation sur ce sujet, le Pape conclut enfin que, comme il n'était pas nécessaire que tous les dogmes de la foi fussent mis distinctement dans le symbole, il ne fallait rien ajouter à celui de Constantinople, encore que le dogme de la procession du Saint-Esprit procédant du Père et du Fils soit tellement de foi, que tous ceux qui en sont instruits sont obligés de le croire sous peine de damnation (4). Mais il ajouta qu'il valait

(1) Labb., t. VII, p. 1194.

(2) *Ibid.*

(3) Ita sentio, ita teneo, ita cum his auctoribus et sacræ Scripturæ auctoritatibus. Si quis aliter de hac re sentire vel docere voluerit, defendo et nisi conversus fuerit et secundum hunc sensum tenere voluerit, contraria sentientem, funditus abjicio. Labb., t. VII, p. 1194.

(4) Quisquis ad hoc sensu subtiliore pertingere potest, et id scire, aut

beaucoup mieux ne point chanter de symbole à la messe que de le chanter avec cette addition, sous prétexte d'instruire les peuples sur ce mystère, qu'on pouvait leur expliquer d'une autre manière. Ainsi, comme on voit, la question ne roulait pas sur le dogme, que le Pape regardait comme nécessaire au salut, et qu'il permettait d'enseigner et de chanter dans les églises, mais non dans le symbole, auquel il ne voulait pas qu'on touchât, parce que, étant sanctionné par des conciles généraux, on ne devait rien y ajouter sans des raisons graves. Les contestations soulevées par un empereur iconoclaste et par un moine de Jérusalem, ne lui paraissaient pas une raison suffisante pour ajouter à un symbole qu'il voulait conserver tel qu'il avait été adopté par les conciles. C'est pourquoi, à la suite de cette conférence, afin de laisser à la postérité une marque éclatante du respect qu'on avait à Rome pour la vénérable antiquité, il fit suspendre dans l'église de Saint-Pierre, près du tombeau des saints apôtres, deux boucliers en argent, sur l'un desquels on lisait le symbole en latin, sur l'autre en grec, sans l'addition du *Filioque* (1). En effet, l'Église de Rome avait un tel respect pour l'antiquité, que dans l'office divin elle ne se servait encore que du symbole des apôtres, tant elle conservait religieusement ses anciennes coutumes, et tant elle craignait l'ombre même de la nouveauté (2).

Nonobstant l'avis du Pape, qui n'était pas une défense rigoureuse, comme on le voit par la conférence (3), les églises de France et d'Allemagne, aussi bien que celles d'Espagne, qui depuis quatre siècles professaient cet article de foi dans le symbole, continuèrent, après cette conférence, de retenir une coutume si ancienne, de peur qu'en ôtant cette addition on ne scandalisât le peuple, en lui donnant sujet de croire qu'on avait changé de créance. C'est pourquoi on la trouve insérée

ita sciens credere noluerit, salvus esse non poterit. Labb., t. VII, p. 1195.

(1) Labb., t. VII, p. 1198.

(2) Ruf. in expos. symb.

(3) Fleury, t. X, p. 101. — Hist. de l'Égl. gall., an. 809, t. V, p. 133.

dans toutes les professions de foi, comme dans celle que Charlemagne fit au sixième concile d'Arles, célébré quatre ans après cette conférence de Rome (1). Le saint-siége l'adoptera aussi, mais ce sera plus tard, lorsqu'il sera pressé par l'hérésie. Ce qui fut fait par Benoît VIII, vers l'an 1015, à la prière du pieux empereur Henri (2).

Pour les Grecs, après l'extinction de l'hérésie des Iconoclastes, due aux soins de l'illustre Théodora, ils demeurèrent parfaitement unis avec l'Église romaine, sans lui reprocher ni la doctrine de la procession du Saint-Esprit, qu'ils tenaient comme elle, ni l'addition qu'on avait faite au symbole, quoiqu'elle ne fût pas en usage dans leur Église. Photius lui-même, s'adressant au Pape pour lui demander la confirmation de son épiscopat, ne fit aucune mention de ce point-là; ce ne fut qu'après qu'il se vit condamné et déposé pour ses crimes, qu'il le reprocha aux Latins comme une hérésie. En cela il ne fit rien de nouveau; car, comme nous l'avons vu, les Monothélites et les Iconoclastes de Constantinople lui en avaient donné l'exemple; mais il chercha à prouver, par l'Écriture et la tradition, ainsi que par le raisonnement, ce que les autres n'avaient fait qu'avancer. Il trouva en France de redoutables adversaires, qui, à la prière du Pape Nicolas, établirent solidement ce point de doctrine, en réfutant tous les vains arguments de Photius.

Dès qu'il fut reconnu par le Pape Jean VIII, qu'il avait trompé d'une manière si perfide, il fit condamner indirectement ce dogme dans deux séances séparées de son concile (3), pour montrer qu'il avait eu raison auparavant de se séparer de la communion de Rome, et pour avoir désormais un prétexte encore plus spécieux et plus fort de se séparer, si les Papes venaient à se déclarer de nouveau contre lui. En effet, quand le

(1) Labb., t. VII, p. 1234.

(2) *Berno augiens. De missa*, c. 3. — Fleury, liv. LVIII, n. 38. — Hist. de l'Égl. gall., an. 1015, t. VII, p. 127.

(3) Voir plus haut, p. 334.

Pape Jean, informé de sa perfidie, et le Pape Marin; son successeur, l'eurent excommunié et déposé de nouveau, il ne manqua pas de renouveler cette querelle, et de reproduire ses arguments. Le patriarche schismatique d'Aquilée lui en fournit l'occasion. Il le fit avec son talent ordinaire, par une longue lettre qui est un chef-d'œuvre d'astuce et d'éloquence; ses arguments sont les mêmes que ceux de sa lettre aux Orientaux, mais présentés avec plus de force et plus d'art, tellement qu'on peut regarder cette dernière lettre comme une seconde édition de la première. Mais, malgré son art, il ne peut cacher ni sa mauvaise foi, ni le vice et la faiblesse de ses arguments; car il ne fait que produire en général l'Écriture, les conciles et les Pères, qui disent que le Saint-Esprit procède du Père, ce que personne ne lui conteste; mais il n'apporte et ne peut apporter un seul témoignage où l'on dise qu'il procède du Père *seul*, et il est contraint d'avouer qu'il y en a qui assurent en termes formels qu'il procède du Père et du Fils. Pour s'en défaire aisément, il dit qu'il faut abandonner les Pères quand ils sont contraires à l'Écriture : se faisant ainsi, selon le système protestant, juge souverain de l'Écriture contre la tradition. Ce qui fait le plus voir sa mauvaise foi, c'est que, pour tromper ses lecteurs, il cite avec une audace impudente les docteurs qui lui sont le plus contraires : tels sont Léon le Grand et le Pape Léon III, qui, comme nous l'avons vu, ont dit en termes si clairs et si précis que le Saint-Esprit procède des deux personnes, quoique ce dernier ne jugeât pas à propos qu'on l'exprimât dans le symbole.

Il montre encore plus de faiblesse dans les déductions logiques dont il se sert pour combattre la vérité catholique, parce qu'elles ne sont fondées que sur ce qu'il suppose, sans le prouver, qu'il y aurait, en conséquence de cette doctrine, deux différents principes du Saint-Esprit, et même deux Esprits différents dans la Trinité, et que celui qui procède du Père serait tout autre que celui qui émane du Fils; mais, pour sentir sa faiblesse, il suffit d'avoir la moindre notion du dogme catholique

et de la tradition qui enseignent que c'est un même esprit et un même amour qui procède de ces deux personnes divines par voie d'inclination et de volonté, comme d'un seul principe. Saint Augustin, qui avait établi si clairement la procession *ex Patre et Filio*, dit qu'en effet le Père et le Fils sont le principe du Saint-Esprit, mais qu'il n'y a qu'un seul principe (1).

D'après un passage tiré d'un ancien manuscrit, saint Hilaire, dans ses commentaires sur les épîtres de saint Paul, que nous n'avons plus, dit : « Il n'y a rien de double dans le Saint-« Esprit, parce que le Père et le Fils lui donnent l'existence, « tous deux sont un même principe du Saint-Esprit (2). »

D'ailleurs, la procession du Saint-Esprit repose sur les principes de la plus solide ontologie; car, comme l'Esprit saint prend son nom et vient de l'amour dont Dieu aime nécessairement son Fils, et dont il est éternellement aimé, il s'ensuivrait, si l'Esprit ne procédait pas du Fils, que ce Fils ne peut pas aimer son Père comme il en est aimé, c'est-à-dire d'une manière infinie; ainsi il ne serait pas Dieu. C'est ce qu'a fait sentir un écrivain moderne avec autant de justesse que de talent. « Dire que le Saint-Esprit, dit-il, procède du Père seul, « c'est dire que le Père ne communique pas à son Fils bien-aimé « la puissance infinie de la *spiration active* : ce serait donc dire « que le Fils est dans l'impuissance de rendre à son Père l'a-« mour *infini* qu'il reçoit de lui, et que, par conséquent, il ne « saurait rendre à la première personne de l'auguste Trinité ce « qui lui est dû ; ce serait donc constituer le Fils dans un état « *infiniment* inférieur en puissance à son Père : car il ne peut « exister de terme moyen entre l'essence divine et toute autre « nature ; point de milieu entre l'infini et le fini. Et, quelque

(1) Fatendum est Patrem et Filium principium esse Spiritus sancti, non duo principia. Aug. de Trinit., liv. v, c. 14, n. 15, t. viii, p. 841.

(2) Hilarius. — De Patre Filioque theologice loquens, ait nullam in Spiritu sancto duplicitatem intelligi, propterea quod Pater et Filius existentiam illi suppeditent; unde ambo unum principium Spiritus sancti sunt. *Spicileg. Roman.*, Rom., 1841, p. xxxv, præf.

« haut que vous prétendiez placer le Fils de Dieu, si vous ne « lui accordez l'essence infinie, *égale en toute-puissance à « celle de Dieu son Père*, dans toute sa plénitude, il restera « toujours entre le Fils et le Père l'incommensurable abîme « qui sépare l'infini du fini. Dès lors plus de consubstantialité, « et par conséquent plus de Trinité. L'essence divine, telle « qu'elle nous est révélée, n'a plus d'existence réelle ; le monde « est sans Dieu. Telles seraient les conséquences évidentes d'une « doctrine qui prétendrait enlever au Fils de Dieu la puissance « infinie de la spiration active, de l'égal amour du Fils pour « le Père, comme du Père pour le Fils : mutuel amour qui « constitue la procession de l'Esprit saint : c'est le blasphème « arien dans son infernale horreur (1). »

Mais puisque la lettre de Photius, si brillante d'un côté et si faible de l'autre, est devenue l'arme principale des Grecs, nous allons la reproduire avec une exacte fidélité, pour faire voir aux lecteurs sur quelles futiles raisons ils se sont appuyés en rompant l'unité.

« *Au très-aimé de Dieu, très-saint, très-sacré prélat, notre « frère et collègue, le très-admirable et illustre archevêque « et métropolitain d'Aquilée, Photius, par la miséricorde « divine, archevêque de Constantinople, la nouvelle Rome, « et patriarche œcuménique* (2).

« La lettre que nous a adressée Votre Béatitude nous a « témoigné d'abord de sa piété, de sa charité ardente et peu « commune ; puis les qualités personnelles de l'homme vé- « nérable qui nous l'a remise, sa vertu, sa prudence, son es- « prit ferme et éclairé, nous ont fait voir, comme dans un « miroir, tout ce que la lettre taisait et devait taire, je veux « dire votre haute sainteté, et nous ont réjoui en reprodui- « sant le tableau de vos vertus. Nous avons vu un homme plus

(1) Persécut. et souff. de l'Églis. cath. en Russie, p. 276.

(2) Auctar. noviss. biblioth. P. P., par Combefils, p. 527. — Liber Gaudii, p. 25.

« vénérable encore par sa sagesse que par ses cheveux blancs, « et en qui la fermeté égale les lumières, et pour tout dire en « un mot, tel que doit être celui à qui Dieu confie ses redou- « tables mystères, et que vous jugez digne de l'imposition de « vos mains et de vos instructions. Tel nous avons trouvé par « expérience le légat de Votre Sainteté. Il était dès lors évi- « dent que le prélat qui l'avait ordonné et qui l'envoyait, était « un homme de Dieu, d'une éminente sainteté, recom- « mandable par un zèle ardent pour la saine doctrine, et un « modèle parfait pour tous ceux qui voudraient y fixer les « yeux.

« Car si l'homme que vous avez élevé au saint ministère « n'avait été abondamment nourri de vos enseignements ; s'il « n'avait largement puisé à la source admirable de vos vertus, « il n'eût point atteint ce haut degré de perfection qui con- « vient aux pontifes de Dieu. Car la lumière et l'éclat des pro- « totypes ne se retrouvent pas toujours, même en un degré « inférieur, dans les objets qu'ils ont produits, et il faut rendre « grâces au bienfaisant et souverain Auteur de toutes choses, « qui, dans l'Occident aussi bien que dans l'Orient, sait éle- « ver sur des chaires pontificales des hommes qui, comme « des flambeaux, éclairent constamment l'âme et l'intelligence « des peuples, et les dirigent dans la voie du salut (1).

« Mais après avoir été ainsi édifié de vos vertus, et réjoui de « tout le bien qu'on nous en a dit (2), comment aborder un « sujet dont le bruit est venu frapper nos oreilles? Ah ! plût à « Dieu qu'il ne fût pas fondé, car il s'agit d'une maladie qui « affecte non le corps, mais l'âme. Nous sommes déchu de « l'espérance que nous avions, et il est nécessaire de vous dé- « couvrir le sujet de nos peines; car comment vous en parler « sans douleur? Comme si la parole de Dieu ne devait pas

(1) L'adulation était un des grands moyens de Photius; il nous offre ici un nouveau modèle de ce genre.

(2) Photius, avec son habileté ordinaire, prépare son lecteur à quelque chose de grave, et s'insinue adroitement dans son esprit.

« nous suffire pleinement; ne tenant aucun compte de l'ensei-
« gnement des Pères, des définitions des conciles, ou mépri-
« sant leur exactitude, ou totalement aveuglés, ou enfin n'im-
« porte comment, mais plût à Dieu que cela ne fût pas! quel-
« ques Occidentaux, nous a-t-on dit, avancent que l'Esprit
« saint ne procède pas seulement du Père, mais aussi du Fils,
« et par là causent un grand préjudice aux âmes de ceux qui
« les croient sur parole. Cette erreur, toute préjudiciable qu'elle
« est, le sera moins pour ceux qui adoptent des opinions sans
« s'en rendre compte, et qui peuvent s'excuser par leur igno-
« rance; mais il est évident pour tout le monde, de quel blas-
« phème se rendraient coupables, et quelle condamnation en-
« courraient ceux qui, après l'examen des doctrines, et après
« une réfutation complète de l'erreur, appuyée sur la parole du
« Seigneur et sur d'autres passages de l'Écriture, ne renonce-
« raient pas à leur absurde opinion, pour revenir sincèrement
« à la saine doctrine. Ce serait vouloir renoncer à la véri-
« table piété, à l'Esprit-Saint lui-même, puisqu'on l'abaisse et
« l'outrage en le faisant procéder du Fils, et lui attribuant une
« double procession, comme si une seule ne suffisait pas.
« Quelle absurdité, ou plutôt quelle impiété, de s'élever contre
« la parole du Seigneur lui-même, et de repousser la tradition
« universellement reçue et l'enseignement des grands siéges!

« Le pontife de Rome, Léon l'Ancien, pour ne pas parler de
« ses prédécesseurs, et après lui Léon le Jeune (Léon III), se
« montrent d'accord avec l'Église catholique et apostolique,
« avec les saints pontifes leurs prédécesseurs et les décisions
« des apôtres. Le premier, qui a reçu de si grands applaudis-
« sements au quatrième concile général, non pas tant pour les
« représentants qu'il y avait envoyés, que pour sa divine épître
« qui écrasa Nestorius et Eutychès, dit, dans cette même épî-
« tre, que le Saint-Esprit procède du Père, mais il ne dit pas
« qu'il procède du Fils (1).

(1) Léon, dans sa *divine* épître envoyée au concile de Calcédoine, ne

« De même Léon le Jeune, tout à la fois héritier de sa foi et « de son nom, rempli d'un zèle ardent pour la saine doctrine, « et craignant qu'il n'y fût porté quelque atteinte par l'usage « d'un idiome étranger; Léon le Jeune, dis-je, a appris aux « Occidentaux à célébrer les louanges de la sainte Trinité « dans la langue qui les a primitivement consacrées. Non con- « tent de faire entendre aux oreilles ces augustes formules, il « les a fait graver sur des boucliers, comme sur des colonnes, « et les a fait suspendre aux portes de l'église, pour qu'elles « frappassent les yeux de la multitude (1). Infaillible moyen « d'assurer et de propager la connaissance de la saine doctrine, « de s'opposer aux manœuvres et aux progrès de l'hérésie, qui « voudrait donner au Saint-Esprit pour auteur une seconde « personne, le Fils outre le Père, au lieu de reconnaître qu'il « ne procède que du Père avec le même honneur qu'est engen- « dré le Fils.

« Ces deux saints hommes ne sont pas, à beaucoup près, « les seuls garants que nous puissions produire de la saine « doctrine (2). L'Église d'Occident est assez riche en docteurs « pour nous offrir une foule de personnages partisans du « même enseignement. Comme donc le siége de Rome est « d'accord sur ce point avec les quatre autres siéges patriar- « caux, et que l'Église est bâtie sur la pierre des paroles de « Jésus-Christ, contre laquelle, ainsi que l'a déclaré la vérité « même, les portes de l'enfer, c'est-à-dire les hérétiques avec « toutes leurs subtilités, ne pourront jamais rien, d'où et par « qui a pu nous venir ce nouveau blasphème contre l'Esprit « saint? blasphème qu'il faut déplorer profondément, en même « temps que nous devons nous évertuer à arrêter le progrès

dit pas que le Saint-Esprit procède du Fils; donc il le nie : tel est l'argument de Photius.

(1) Toujours le même sophisme. Léon III a fait graver le symbole de Constantinople sans addition : donc il ne croit pas au *Filioque*.

(2) Photius ne cite et ne peut citer aucun Père qui soit de son sentiment.

« du mal, à empêcher cette gangrène de faire de nouveaux « ravages dans le troupeau de Dieu.

« Notre médiocrité s'enhardit donc, ô grand défenseur de « l'Église et sentinelle avancée de la maison d'Israël ! à pro- « voquer votre excellente vertu, à stimuler votre zèle, à « vous prier d'allumer et de faire briller aux yeux des fidèles « égarés le flambeau confié à votre sublime ministère, pour les « ramener des tenèbres de l'erreur aux clartés de l'enseigne- « ment universel (1).

« Nous avons d'abord, comme il a été dit, la parole du Sei- « gneur, le plus lumineux des flambeaux, qui nous montre « l'Esprit procédant du Père (2). Qu'à cette lumière enfin sor- « tent des ténèbres de l'hérésie ceux qui osent affirmer que « l'Esprit procède aussi du Fils, se réunissant aux fidèles qui « n'ont point quitté le droit chemin. Qu'ils le fassent en consi- « dération du grand apôtre Jean, surnommé le Théologien, qui « puisa à la poitrine même du Sauveur la céleste doctrine; « qu'ils tâchent de se faire pardonner par son intercession d'a- « voir résisté à lui, à son maître, et à tous ses disciples. Faire « procéder l'Esprit saint du Père et du Fils, c'est tout simple- « ment introduire dans la Trinité deux auteurs de toutes choses, « deux principes; c'est anéantir l'unité, la monarchie de la « Trinité. Évidemment, les fauteurs de cette opinion établis- « sent deux causes, et par conséquent deux principes : que la « peine de ce blasphème retombe sur leurs têtes coupables (3)!

« Et d'ailleurs, si déjà la procession qui vient du Père est « parfaite, à quoi bon une seconde procession, puisque l'Es-

(1) Il encourage l'archevêque, espérant, par lui, répandre ses doctrines en Occident.

(2) Même sophisme; l'Écriture dit qu'il procède du Père : donc il ne procède pas du Fils.

(3) Photius entre ici dans des subtilités métaphysiques, voulant pénétrer l'infini et l'expliquer à sa façon. L'Église nous enseigne que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme d'un seul principe, par une seule procession, par un seul acte.

« prit saint est parfait en vertu de la procession du Père?
« Que si elle n'est pas parfaite... mais qui oserait avancer une « proposition aussi absurde! d'abord ce serait imputer une « imperfection à l'auguste Trinité souverainement parfaite; et « puis, de deux choses imparfaites, composer l'Esprit, auteur « de toute perfection. De plus, et voyez les étranges consé-« quences de cette opinion! l'Esprit, empruntant son être à « deux causes, procéderait imparfaitement de l'une et de l'autre. « Ceux qui avancent ce blasphème ne rougiraient pas de dire « que le Saint-Esprit est petit-fils du Père; ils n'osent pas le « dire sans doute crainte de blesser les oreilles des chrétiens. « Mais cela découle naturellement de leur principe, car si le « Fils provient du Père par génération, le Saint-Esprit, qui « viendrait du Fils par procession, aurait nécessairement rang « de petit-fils. Cette étrange assertion serait-elle supportable « aux oreilles pieuses et à quiconque fait profession du chris-« tianisme? et ceux qui garderaient plus longtemps le silence « en présence d'une aussi horrible doctrine, comment n'en-« courraient-ils pas eux-mêmes le châtiment dû aux blasphé-« mateurs (1)?

« Quant à vous, ô le plus vénérable des saints prélats! atta-« chez-vous à démontrer l'absurdité de cette doctrine. Si l'Es-« prit procède par une génération pareille à celle du Fils, « celui-ci étant engendré, celui-là procédant de la personne « engendrée, il s'ensuivrait que l'Esprit procéderait aussi du « Père par voie de génération (2), puisque le Père engendre le

(1) Blasphémateur lui-même. Rien d'imparfait dans la Trinité, lorsque le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. La spiration par laquelle il procède du Père est commune au Père et au Fils. Le Père n'est pas imparfait ou impuissant, parce qu'il n'a pas créé le monde seul, et qu'il l'a créé avec les deux autres personnes de la Trinité. De même le Père n'est pas imparfait, si l'Esprit saint procède aussi du Fils.

(2) Photius, se fiant à son orgueilleuse raison, s'égare et prête aux Latins d'horribles blasphèmes. « Si les opérations de l'entendement, dit un écrivain, s'accomplissent par voie de génération, il en va tout autrement pour celles de l'amour. La volonté ne produit pas l'objet qu'elle aime ou

« Fils, et que l'Esprit procède en même temps que le Fils qui « est engendré. Que si, poussés à bout, ils imaginent de dire « que le Fils est engendré par le Père, et que l'Esprit procède « du Fils dans des temps différents, dès lors il faut nécessai- « rement admettre que l'Esprit est moins ancien que le Fils. « S'ils reculent devant cette impiété manifeste, ils devront re- « connaître un Esprit engendré.

« J'entends dire que les présomptueux novateurs voudraient, « en opposant le grand Paul à notre commun Seigneur et « maître, étayer leur hérésie de son autorité. Ils citent de lui « ces paroles : *Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils qui crie « dans nos cœurs : Abba, c'est-à-dire, Père* (1). Que ceux-là « qui appellent inconsidérément ce texte à l'appui de leur opi- « nion insensée, apprennent qu'il est au contraire leur condam- « nation. Nous ne les blâmons pas de citer saint Paul, mais nous « leur reprochons de détourner de son vrai sens sa parole ins- « pirée. En lui imputant ignominieusement ce qu'il n'a jamais

désire ; mais, s'inclinant vers lui, elle l'embrasse et s'unit à lui d'une union plus ou moins parfaite. Les mouvements du cœur sont des aspirations, et l'amour est comme le souffle de l'âme. De là vient que l'on dit qu'une personne ne respire que tel objet, pour exprimer qu'elle aime cet objet de toutes ses forces. L'Esprit saint, qui est le *souffle*, la respiration, n'est donc point engendré ; il procède de l'amour mutuel qui incline le Père vers son Fils, et celui-ci vers son Père, ou plutôt il est, selon la belle expression de saint Bernard, le baiser du Père et du Fils. (In Cantic., serm. 8, t. I, p. 2698, 2699.) Ainsi, le Père engendre le Fils, et le Père et le Fils produisent ensemble le Saint-Esprit. » (*Théolog. des gens du monde*, par Ch. de Sainte-Foix, p. 23.)

(1) L'Esprit saint ne peut être appelé l'*Esprit du Fils* que dans le sens qu'il procède de lui ; car ce n'est que pour cette cause qu'il est appelé l'*Esprit du Père*. « Pourquoi, dit saint Augustin, ne croirions-nous pas que le Saint-Esprit procède aussi du Fils, puisqu'il est appelé l'*Esprit du Fils ?* » Tract. 99 in Joan., n. 7. D'un autre côté, l'Écriture nous représente continuellement l'Esprit saint comme envoyé du Fils, ce qui suppose une procession ; car on ne dit pas du Père qu'il a été envoyé, parce qu'il ne procède de personne. « Pater non dicitur missus, dit saint Augustin, non « enim habet ex quo procedat. » Lib. IV de Trinit., c. 20, n. 28, t. VIII, p. 829.

« ni dit ni pensé, ils s'attirent une juste condamnation. Le « grand apôtre dit donc que l'Esprit du Fils a été envoyé par le « Père. Mais employez les mêmes termes que l'apôtre. C'est « l'*Esprit du Fils*, puisqu'il ne lui est point étranger, et qu'il « ne s'est jamais trouvé en contradiction avec lui, ni en pa- « roles, ni en actions; mais comme il a avec lui une même « essence, une même puissance, de même sa volonté et ses « desseins s'accordent parfaitement avec les siens; et parce « que tous deux se rapportent à un même principe qui engen- « dre le Fils et d'où procède l'Esprit, Paul a pu dire : l'*Esprit* « *du Fils*. Qu'ils s'expriment ainsi eux-mêmes, et personne ne « les taxera d'hérésie. Paul n'a point dit : *L'Esprit procède du* « *Fils* (1). Ceux qui l'avanceraient feraient injure à la doctrine « de l'apôtre et encourraient évidemment le blâme d'hérésie. « Mais si ces paroles : *Esprit du Fils*, leur font penser que l'Es- « prit procède du Fils, ils devront croire aussi que le Père pro- « cède du Fils; car partout on lit : le *Père du Fils*. Dès lors « l'Esprit se trouvera provenir d'un grand nombre de prin- « cipes ou de causes. Car on ne dit pas moins l'Esprit de sa- « gesse, de science, de force, et autres choses de cette sorte, « convenant à la nature divine. Si donc, parce que l'Esprit « est ainsi qualifié, ils le font procéder de ces différentes « choses, on voit clairement dans quel abîme d'erreur les pré- « cipitera leur haute sagesse.

« Un autre blasphème découle encore de cette même opi- « nion, envisagée sous un autre rapport. Si l'Esprit procède « du Fils, sans être ni postérieur, ni antérieur à sa génération; « car la très-sainte Trinité est complétement en dehors de ces « distinctions de temps; si, dis-je, l'Esprit procède à la fois « du Père et du Fils, il se trouvera également distingué de la

(1) Mais il le dit assez en l'appelant l'*Esprit du Fils*, *l'envoyé du Fils*, « *qui reçoit du Fils*. C'est ce que rend parfaitement saint Hilaire : A Patre procedit Spiritus veritatis, a Filio mittitur, et a Filio accipit, sed omnia quæ habet Pater, et Filius. Et idcirco qui ab eo accipit, Dei Spiritus est, sed idem et Spiritus Christi est. Lib. VIII, de Trint. ap., Labb., t. VII, p. 916.

« personne de l'un et de l'autre principe produisant. Il y aura « deux Esprits au lieu d'un seul, l'un procédant du Père, « l'autre du Fils. Or, cette étrangeté ne s'observe pas même « dans les choses auxquelles la génération donne l'être; car « on voit des choses essentiellement différentes provenir d'une « seule et même hypostase. Quant à une seule et même chose « qui serait substantiellement une et qui proviendrait de prin« cipes divers, sans participer à leur nature diverse, cela ne « se rencontre ni dans la génération ni dans un mode d'exis« tence plus excellent, s'il en est.

« On voit souvent plusieurs enfants sortir ensemble ou sé« parément d'une seule et même mère; la même main frappe, « écrit, répand des bienfaits, et s'élève pour prier Dieu. Mais « personne, s'il n'a entièrement perdu le sens, ne dira que « l'action d'écrire provient également de la main et du pied, « ni que celle de marcher est propre à l'un et à l'autre, ou « qu'on voit par l'oreille comme par les yeux : il en est de « même du reste. Si donc les organes diffèrent les uns des « autres, leur opération est diverse selon la diversité des agents. « Le même ordre s'observe dans les choses qui ont une « hypostase parfaitement distincte (1). Quelle ressource reste« t-il donc aux blasphémateurs? Le méchant se laisse entraî« ner facilement, mais la sagesse et la puissance de celui qui « est appelé pierre angulaire peut facilement déjouer ses efforts « par le moyen de ses serviteurs.

« Que leur reste-t-il donc, dis-je, à alléguer? Ils s'empa« rent des paroles mêmes du Seigneur : non contents de le blas« phémer, ils le font lui-même auteur du blasphème. Ils font « remarquer que le Sauveur a dit : *Il recevra de ce qui est à « moi et vous l'annoncera.* Mais si nous rétorquons ce texte « contre eux-mêmes pour prouver que l'Esprit reçoit du « Père, et qu'il procède de lui et non du Fils, sur quoi pour« ront-ils désormais s'appuyer? Si donc ils allèguent à l'appui

(1) Comparaison absurde et injurieuse à Dieu.

« de leur opinion erronée ce qui la condamne visiblement, « combien sont-ils malheureux par leur intelligence, et plus « malheureux encore par la perversité du cœur, qui est de leur « propre choix? Que peut-on opposer de plus puissant à l'im- « pudence des novateurs, que cette parole même du Seigneur « dont ils voudraient s'étayer? Quoi de plus fort pour prou- « ver que l'Esprit procède, non point du Fils, mais du Père?

« Si le Sauveur a dit ailleurs que l'Esprit procède du « Père, il l'enseigne encore par le texte en question : *L'Es- « prit recevra de ce qui est à moi*. Il ne dit point *de moi*, « *mais de ce qui est à moi*. Il est évident qu'il entend parler « de son Père, à moins qu'ils ne prétendent qu'il y a en « dehors du Père et de l'Esprit quelque autre de qui l'on « puisse dire *du Fils* (1). S'ils se méprennent si étrangement « dans le choix de leurs arguments, où pourront-ils trouver « de quoi appuyer leur erreur? Ainsi donc, incapables de com- « prendre les vérités les plus palpables et les plus générale- « ment connues, leur ignorance, au lieu de chercher avec « empressement des maîtres et d'accepter humblement des « leçons, s'érige en maîtresse, et professe hautement l'erreur. « Cette parole du Seigneur : *L'esprit recevra de ce qui est à « moi et vous l'annoncera*, comment ne sont-ils pas hon- « teux de la détourner de son vrai sens, et en place de ceci : « *De ce qui est à moi*, d'écrire : *ce qui est de moi?* Par là, « ils ont cru sans doute pouvoir établir leurs sentiments. Mais « quand bien même le texte porterait ce qu'il ne porte pas, « leur tentative n'aurait pas plus de succès. Car, prendre ou « recevoir n'a pas toujours le sens de procéder, quelquefois « même il semble avoir un sens tout différent. Autre chose est, « prendre et puiser d'une autre substance une autre substance ;

(1) Photius ne détruit nullement la conséquence que les Latins avaient tirée de ce texte ; car tout ce qui est au Père est au Fils. Si donc le Saint-Esprit procède du Père, il procède aussi du Fils, et il a beau dire que *ce qui est à moi* s'entend du Père, *ce qui est à moi Père*, puisque tout ce qu'a le Père le Fils l'a de même.

« autre chose, procéder à titre d'essence et de personne. Ils n'ont « donc point d'idées justes touchant la véritable signification des « mots; tout ce qu'ils veulent alléguer en leur faveur est entaché « de la même absurdité, vient d'une même ignorance, et tend « au même abîme d'impiété.

« Soit, disent-ils; mais le grand Ambroise, Augustin, Jé« rôme, et autres docteurs également illustres en savoir et en « sainteté, enseignent en beaucoup d'endroits que le Saint-« Esprit procède du Fils. Nous recevons avec soumission la « doctrine de ces Pères, et nous n'avons garde de les taxer « d'hérésie (1). La première réponse qui se présente naturel« lement à l'esprit est celle-ci : Supposé que dix ou vingt de « ces Pères se soient servis de cette expression, tandis que dix « mille ne l'ont pas employée; qui sont ceux qui font injure « aux Pères (2), ou ceux qui restreignent à un petit nombre la « catégorie des partisans de la saine doctrine, les montrant en « opposition manifeste avec les conciles généraux (3) et une « multitude innombrable de saints docteurs, ou bien ceux qui « ont pour eux l'immense majorité des Pères? On fait donc « injure aux Pères, direz-vous, si l'on ne dit pas que le Saint-« Esprit procède du Fils. Tel a été le langage de ces nova« teurs. Mais comment, au contraire, en le disant, ne fait-on « pas injure à un bien plus grand nombre? Car jamais le « grand nombre n'a employé cette expression. On fait injure « aux Pères, quand on leur fait dire quelque chose qu'ils n'ont « pas dit. Et n'est-ce pas faire injure à notre commun Maître « que d'abuser de ses paroles, et chercher à une autre source

(1) Considérez l'astuce avec laquelle Photius décline l'autorité des Pères.

(2) Tout ce sophisme de Photius se réduit à ceci : s'il y en a dix ou vingt qui disent que le Saint-Esprit procède du Fils, il y en a mille qui ne le disent pas. Or, quelle injure de préférer à ces mille qui ne le disent pas ces dix ou vingt qui le disent?

(3) Aucun concile général n'a dit que le Saint-Esprit ne procédait pas du Fils; et puis la lettre de saint Cyrille où se trouve le *Filioque*, a été lue dans trois conciles sans qu'on ait élevé la moindre réclamation.

« l'enseignement de la théologie? Mais qui dit cela? Qui fait « injure à saint Augustin, à saint Jérôme, à saint Ambroise? « Est-ce celui qui prétend les mettre en opposition avec notre « commun Seigneur et maître (1), ou bien celui qui se borne « à rappeler tout le monde à l'obéissance due au souverain « Législateur? Mais, disent nos adversaires, s'ils ont bien en- « seigné, leur doctrine doit être accueillie de quiconque les « reconnaît pour Pères; si, au contraire, ils ont professé l'er- « reur, ils doivent être rangés parmi les hérétiques. Voilà « comme s'expriment les plus impies d'entre ces novateurs. Il « ne suffit pas apparemment à leur impiété de ruiner la saine « doctrine; il faut, pour que leur œuvre soit complète, qu'ils re- « crutent des partisans de leur erreur parmi ceux qu'ils ap- « pellent Pères; dignes émules de Cham, qui, non content de « ne point couvrir la nudité de son père, s'en railla ouverte- « ment : mais les vrais enfants de l'Église, les fidèles partisans « de la saine doctrine, savent imiter la vertu de Sem et de Ja- « phet, détourner les yeux, et condamner les imitateurs de « Cham.

« Au reste, si les Pères en question n'ont rien avancé de « contraire à la doctrine du Sauveur, nous aussi, nous rece- « vrons leur enseignement sans contradiction. Mais si vous les « trouvez en désaccord avec lui, il ne tient qu'à vous de « mettre le Seigneur en seconde ligne, et de livrer les Pères « à son jugement inexorable pour avoir méprisé sa parole. « Mais que ne pourrait-on pas alléguer à la décharge de ces « saints personnages (2). Ils se sont laissé entraîner à des in- « terprétations inexactes, quelquefois par l'embarras des « affaires, quelquefois aussi par les difficultés de leur gouver- « nement; tantôt par la résistance opiniâtre de leurs adver- « saires, tantôt par cette ignorance inséparable de la nature

(1) Voilà le principe de l'interprétation particulière de l'Écriture contre la tradition. Photius ne respecte pas plus l'Écriture que les Pères.

(2) Photius n'ose pourtant pas se déclarer ouvertement contre les Peres, il va les excuser pour décliner leur autorité.

« humaine. Car les uns combattaient l'hérésie, les autres s'ac-
« commodaient à la faiblesse de leurs auditeurs; tous, enfin,
« poursuivaient un but élevé, se pliaient aux circonstances,
« se relâchaient de la rigueur théologique, disaient et faisaient
« ce qu'il nous est défendu à nous autres de dire et de faire.
« Et pour ne point parler des autres, considérez le grand
« Paul, le docteur des nations, le modèle de la plus haute
« perfection; voyez ce qu'il dit relativement à la chasteté, à
« la manière de se raser. Voyez comme il se conduit à l'égard
« des néophytes : il les nourrit, non point d'aliments solides,
« mais de lait. La vie tout entière ne suffirait pas à rapporter
« des traits pareils de saints personnages. Celui qui voudrait
« se prévaloir de paroles et d'actions accommodées à la faiblesse
« des auditeurs, échappées à la chaleur de la dispute, et les
« présenter comme des dogmes positifs, celui-là se verrait
« condamné par les Pères mêmes auxquels il les reproche.

« Si les Pères dont nous venons de parler, obstinés dans
« leur erreur sur le point en question, et se refusant à écouter
« les avertissements, étaient morts dans cette malheureuse
« disposition, nous devrions les repousser, eux et leur doc-
« trine. Si, au contraire, ils ont failli dans leur enseignement,
« s'ils se sont écartés du droit chemin par suite de causes
« qui nous sont aujourd'hui inconnues, sans avoir eu toute-
« fois occasion de discuter le dogme en question, sans avoir
« été par personne rappelés à l'orthodoxie, nous les mainte-
« nons, nonobstant cela, au rang des Pères, à cause de leur
« haute vertu et de leur incontestable piété; mais nous ne les
« suivrons pas dans les sentiers où ils se sont égarés. Ceux qui
« prétendent les montrer opposés à la parole du Seigneur,
« tout en leur conservant le titre de Pères, se rangent parmi
« leurs adversaires et se font des parricides.

« Quant à nous, en reconnaissant que plusieurs de nos
« Pères et maîtres n'ont pas constamment suivi la ligne de
« l'orthodoxie, nous rejetons la doctrine tout en recevant
« parmi nous le docteur; nous en usons de même à l'égard

« de ceux qui auraient avancé que l'Esprit procède du Fils ; « nous repoussons cette expression comme contraire à la pa- « role du Seigneur ; mais nous ne laissons pas de compter « parmi les Pères ceux qui l'ont employée. C'est ainsi que, « tout en regardant comme un Père de l'Église, saint Denis « d'Alexandrie, nous combattons de toutes nos forces les pa- « roles entachées d'arianisme adressées par lui au Libyen « Sabellius. De même pour le saint martyr Méthodius, qui « a occupé le siége de Patare, pour Irénée, évêque de Lyon, « et Papias, évêque d'Hiéraple. De ces trois derniers, le pre- « mier a obtenu la couronne du martyre, les deux autres « étaient des hommes apostoliques d'une éclatante sainteté. « S'ils ont eu le malheur de se fourvoyer, s'écartant de l'en- « seignement universel, nous nous abstenons de les suivre ; « mais nous nous gardons bien de leur retirer le titre de « Pères, et de leur dénier l'honneur qui leur est dû. Je ne « finirais pas en un jour, si je voulais énumérer tous les « Pères que nous vénérons comme tels, mais dont nous « n'acceptons pas l'autorité en des points où ils se sont écartés « de la vérité.

« Si donc quelques-uns, contrairement à la parole du Sei- « gneur, qui est notre flambeau à tous, ont dit que l'Esprit « procède du Fils, nous repoussons cette nouveauté, comme « opposée à la doctrine évangélique ; mais nous nous abste- « nons de condamner son auteur, qui se tait, et qui n'est point « là présent pour répondre aux interpellations. Car, qui ose- « rait prendre le rôle d'accusateur contre un homme mort, « qui ne peut plus se défendre ni en personne, ni par l'organe « d'autrui ? S'il n'y a point d'accusateur, dès lors il n'y a « pas de sentence, pas de condamnation, et l'opprobre dont « on couvre les Pères retombe sur l'audacieux qui s'en est « servi. Mais, disent-ils, les Pères ont enseigné que l'Es- « prit procède du Fils : soit ; mais ils sont en petit nom- « bre, et l'immense majorité ne l'a point dit. Quelques « Pères l'ont avancé, mais les saints conciles ont anathé-

« matisé ceux qui enseignent contrairement à la parole du « Seigneur. Mais pourquoi disputer longtemps sur le nombre: « quand la création tout entière n'aurait qu'une voix contre le « Créateur, qui voudrait abandonner les enseignements et les « préceptes du Créateur pour s'attacher à la créature qui ré- « siste à son maître? Vous cherchez à vous appuyer sur l'auto- « rité des Pères ; mais vous avez le Sauveur lui-même, vous « avez les conciles généraux, et une foule innombrable d'illus- « tres Pères, dont la doctrine solennelle et pure, touchant la « consubstantialité de la très-sainte Trinité, transmise par « eux aux pontifes de Rome ci-dessus mentionnés, a été par « ceux-ci communiquée à tout l'Occident; et cela a été fait « non-seulement par les deux Léon, dont le premier brilla « d'un si vif éclat dans le quatrième concile général, mais en- « core par Adrien (Ier), assis sur le même siége apostolique et « qui, dans une lettre adressée au vénérable pontife Taraise, « notre oncle, enseigne ouvertement que l'Esprit procède du « Père et non du Fils.

« Je ne crois pas devoir passer sous silence un fait bien connu de tous, parce qu'il est récent. Les légats qui nous « sont arrivés ici jusqu'à trois fois de l'antique Rome, après « avoir conféré avec nous sur la foi, se sont trouvés, par leurs « paroles et leur manière de voir, tout à fait d'accord avec la « croyance générale; ils ont hautement et sans hésiter déclaré « avec nous que l'Esprit procède du Père. Et, de plus, un « concile ayant été assemblé au sujet de quelques points de « doctrine, les envoyés de Rome, vicaires du saint Pape Jean, « professant en son nom avec nous la doctrine relative à la « sainte Trinité, ont été unanimes avec nous pour adhérer de « vive voix, aussi bien que de la main, par l'apposition de « leurs signatures, au symbole arrêté par les conciles géné- « raux, conformément à la parole du Sauveur, symbole uni- « versellement prêché et reçu (1).

(1) On voit que Photius ne parle pas de la lettre du Pape Jean; ce qui

« Cela étant ainsi, et l'Église de Rome n'ayant, avec les « quatre conciles généraux, qu'une seule et même doctrine, « comment les imitateurs de Cham n'ont-ils pas rougi de dé- « couvrir et de livrer à la risée publique la nudité de leurs « Pères, comme ils les appellent? S'ils ambitionnaient le suf- « frage des Pères, ils devraient recourir aux décrets des con- « ciles, se régler sur les décisions des pontifes romains, et « consulter la foule innombrable des autres Pères; et non « point tout à la fois honorer du titre de Pères quelques per- « sonnages, et leur reprocher amèrement de se trouver en « opposition avec la parole du Seigneur, puis s'appuyer « sur les mêmes Pères comme sur la règle invariable de la « foi. Ils devraient considérer aussi qu'ils portent à la réputa- « tion de ces docteurs bien plus de préjudice en alléguant ce « désaccord, qu'ils ne leur rendent d'honneur en les qua- « lifiant de Pères. Que s'ils se soucient peu de l'honneur des « Pères, ils devraient redouter le jugement sévère porté con- « tre le premier de ces parricides, et la malédiction qu'il a « encourue; et au lieu de reproduire la criminelle action de « Cham, étendre un voile sur les faiblesses qu'ils auraient « découvertes dans leurs Pères.

« Plût à Dieu qu'il n'existât plus d'imitateur de ce crime, « ni personne qui encourût la même malédiction (1). Mais que « Jésus-Christ notre Dieu soit propice et à ceux qui ont com- « mis cette irrévérence sacrilége, et à ceux qui ont enseigné « contrairement à sa parole. Que, par sa bonté miséricordieuse, « il les retire du chemin de l'erreur; qu'il pardonne aux « blasphémateurs, et leur ménage les moyens de revenir à la « vérité; qu'il les fasse participer aux bénédictions de ceux « qui ont couvert la nudité paternelle; et qu'à l'avenir il ne

est une preuve évidente qu'il l'a fabriquée; autrement il n'aurait pas manqué de s'en faire un appui. Nous doutons fort que les légats se soient oubliés jusqu'à embrasser ses erreurs.

(1) Vœux astucieux tendant à faire voir que l'auteur a les intentions les plus pures.

« permette plus que personne devienne la proie du monstre, « auteur de tant de mal, pendant que votre sainte personne « soutient des combats pour le salut des pécheurs, triomphe « de l'ennemi du genre humain, et ramène à Dieu et à la vé- « rité ceux qui se sont égarés. Puissiez-vous, par ces mérites, « conserver envers nous une ardente et inaltérable charité « fraternelle, en Jésus-Christ notre vrai Dieu, par l'inter- « cession de la très-sainte Reine, mère de Dieu, des divins « anges et de tous les saints. »

Photius se montre ici en maître et en homme habile. Il emploie toute la finesse des Grecs pour séduire son lecteur. Comme un serpent, il le saisit et l'enveloppe de ses replis, pour lui communiquer ensuite son venin mortel. Ses raisons ne sont pas solides, mais il en a tiré tout le parti possible, pour éblouir les yeux faibles et pour entraîner les esprits superficiels. Aussi cette lettre, jointe aux autres sur le même sujet, a-t-elle servi de prétexte au schisme, et met-elle encore aujourd'hui obstacle à l'union des deux Églises.

Le Pape Marin meurt au bout de quatorze mois de pontificat, sans avoir reçu les lettres injurieuses de l'empereur Basile. Adrien III lui succède. L'empereur conçoit l'espoir que le nouveau pontife aura plus de complaisance pour lui, et plus d'indulgence pour son protégé; mais ni l'un ni l'autre ne gagnèrent rien à ce changement de pontife. Basile eut beau le prier de communiquer avec son faux patriarche, dans les choses de foi et de religion, et de le regarder comme son collègue dans l'épiscopat, le pontife ne se laissa gagner par aucune sollicitation, et, à l'exemple de ces prédécesseurs, il traita toujours Photius comme un laïque et comme un excommunié. Cette fermeté lui attira des lettres très-vives et très-injurieuses de la part de l'empereur, mais elles n'arrivèrent à Rome qu'après sa mort (1); c'est Étienne V son successeur qui les reçut.

Étienne a mérité les éloges de tous les historiens. Il était

(1) Vita Hadr., ap. Labb., t. IX, p. 359.

Romain et d'une famille noble. Adrien III l'avait fait sous-diacre et l'avait gardé près de lui dans le palais de Latran. Étienne ne se laissa point éblouir par l'éclat des grandeurs, il mena la vie la plus exemplaire. A la mort d'Adrien, les évêques, le clergé de Rome et tout le peuple, le portèrent unanimement au souverain pontificat, lui seul s'en croyait indigne : c'est pourquoi il prit la fuite, et se cacha dans sa maison ; il fallut l'en tirer de force pour l'élever sur le trône auquel Dieu l'avait appelé. Personne n'en était plus digne : il était chaste, doux et bienveillant, d'un visage gai et riant, d'une grande fermeté de caractère et d'une prudence consommée (1). Les richesses qu'il tenait de sa famille, il les employait à soulager les pauvres, à protéger et à nourrir les orphelins, et en général à secourir tous les malheureux. Ce pontife adopta, à l'égard de Photius, les sentiments et la marche de ses prédécesseurs. Il répondit à l'empereur Basile, lui reprochant avec fermeté, mais avec un ton convenable, la protection qu'il accordait à un homme laïque et excommunié, sans avoir égard aux décisions du saint-siége, et les injures qu'il se permettait contre l'Église romaine. Il prend dans la même lettre la défense du Pape Marin, et réfute d'une manière triomphante les objections qu'on avait élevées à Constantinople contre son ordination. Sa lettre est d'une grande importance et appartient à l'histoire de Photius, qui l'avait provoquée.

« Nous avons reçu, dit le pontife, les lettres de Votre Sérénité, « adressées à Adrien notre prédécesseur. Nous ne savons pas « comment vous avez pu écrire une lettre semblable, vous qui « tenez en main la balance de la justice, et qui savez fort bien « que le sacerdoce n'est point soumis à l'empire. Car, quoique « vous soyez sur la terre l'image du souverain empereur, « Jésus-Christ, cependant vous ne devez vous mêler que des « choses terrestres et civiles, et nous faisons des vœux pour « que vous puissiez le faire encore pendant de longues années.

(1) Vit. Steph. ap. Labb., t. IX, p. 359.

« Comme Dieu vous a donné la souveraineté des choses tempo« relles, de même nous avons reçu de lui, par saint Pierre, prince « des apôtres, la souveraineté des choses spirituelles. Nous « vous prions d'écouter avec bienveillance ce que nous allons « dire : Il vous a été donné de réprimer les rebelles par le « glaive de votre puissance, de rendre la justice à vos sujets, « de faire des lois, d'envoyer des troupes par terre et par mer. « Voilà les principales attributions de votre principauté. Mais « c'est à nous qu'est confié le soin du troupeau, soin autant « plus excellent que le ciel est au-dessus de la terre. Écoutez « ce que dit le Seigneur à Pierre : *Tu es Pierre, et sur cette « pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne pré« vaudront pas contre elle.* Mais comment s'exprime-t-il « quand il parle de la puissance terrestre : *Ne craignez pas « ceux qui tuent le corps, mais qui ne peuvent tuer l'âme.* « Ensuite, en parlant de notre ministère, il dit : *Je vous don« nerai les clefs du royaume des cieux*, etc. (1).

« Je conjure donc Votre Piété, d'honorer le nom et la di« gnité du prince des apôtres, en se conformant à ses décrets. « Car l'épiscopat, dans toutes les Églises de la terre, tire son « origine de saint Pierre, par qui nous instruisons tous les « fidèles, et leur enseignons la saine et incorruptible doctrine. « Que Votre Majesté ne s'élève pas des plus petites choses aux « plus excellentes, pour s'en rendre juge ; qu'elle considère « par quelle autorité elle oserait l'entreprendre. Celui qui a « souillé vos oreilles de ce tas d'injures contre le très-saint « Pape Marin, n'a pas rougi de proférer des blasphèmes contre « Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, par un signe de sa vo« lonté, gouverne tout l'univers. Quel est cet homme témé« raire qui a osé dire de telles choses contre son époux et son « prêtre sans tache, et contre l'Église romaine, la mère de « toutes les Églises ? Il se trompe certainement s'il croit que

(1) Il est bien triste de penser que le Pape ait été obligé de rappeler cette distinction à l'empereur, après que lui-même l'eut faite au huitième concil[illegible]al.

« le disciple est au-dessus de son maître, et le serviteur au-
« dessus de son seigneur. Nous sommes étonnés que Votre
« Prudence, d'ailleurs si consommée, et si avantageusement
« connue, se soit laissé séduire jusqu'au point d'écouter de
« telles calomnies contre ce saint homme. Quel qu'en soit l'au-
« teur (1), si nous nous taisons, ces pierres élèveront la voix :
« *Que les lèvres trompeuses qui profèrent l'iniquité contre*
« *Dieu ou contre le juste, deviennent muettes* (2).

« Si vous êtes au rang de brebis, comme nous le souhai-
« tons (3), ne passez pas les limites des princes des apôtres. Je
« vous le demande, qui vous a séduit jusqu'à vous porter à
« couvrir de ridicule le pontife universel, et à décrier l'Église
« romaine, à laquelle vous devez être soumis avec respect?
« Ignorez-vous qu'elle est le chef et la maîtresse de toutes les
« Églises? Qui vous a constitué juge des pontifes, dont les doctri-
« nes doivent vous diriger et dont les prières montent au ciel
« pour vous? Vous connaissez cette maxime de l'Écriture : *Ne tou-*
« *chez pas à mes oints et n'employez aucune malice contre*
« *mes prophètes* (4). Ceci s'entend de tous les prêtres. Vous vou-
« lez vous rendre égal à Dieu, en osant juger ses anges; car le
« prophète dit : *Les lèvres du prêtre prononceront le juge-*
« *ment, et on recherchera la loi de sa bouche, parce qu'il est*
« *l'ange du Dieu tout-puissant* (5). Comment jugerez-vous
« les prêtres qui sont soumis à la seule sentence de Dieu, et qui
« seuls ont le pouvoir de lier et de délier? Voyez dans quel
« profond abîme vous vous êtes précipité!

« J'entends louer en vous, ô très-illustre empereur, la dou-
« ceur et la patience de Job, c'est pourquoi je suis d'autant plus
« étonné que vous ayez pu vous abaisser d'une manière aussi

(1) Le Pape sait bien que Photius a dicté la lettre.

(2) Ps. 30.

(3) Le Pape fait ici allusion aux paroles que l'empereur avait prononcées au huitième concile général; plus haut, p. 224.

(4) Malach. 2.

(5) *Ibid.*

« honteuse. Vous avez écrit que Marin n'était point évêque. « Comment le savez-vous? Et si vous ne le savez pas, comment « avez-vous pu le juger aussi témérairement? Ceux qui disent « que Marin était évêque, et que, par conséquent, il ne pou- « vait être transféré à un autre siége, doivent le prouver claire- « ment. Sachez, très-cher et très-honoré empereur, que quand il « l'eût été, ce qui n'est pas, il aurait pu être transféré sans « violation des canons (1). La multitude des saints Pères, leur « autorité et leur jugement, auraient pu l'élever au degré su- « prême. La divine Providence l'a placé sur le siége du prince « des apôtres, pour l'utilité de l'Église. N'a-t-on pas transféré « de Nazianze, le grand Grégoire, surnommé le Théologien, « Mélèce de Sébaste à Antioche, Dosithée de Séleucie à Tarse « en Cilicie, Reverentius de la première Phénicie à Tyr, Jean « de Gordolie à Proconèse, Théodore d'Apamée à Selymbrie, « Alexandre de Cappadoce à Hiéraple? Il en est bien d'autres « qui ont été transférés de leur siége à un autre.

« Que Votre Grandeur nous dise par quels accusateurs et « quels témoins vous avez appris ce que vous reprochez au « bienheureux Marin, et sur quel témoignage vous l'avez con- « damné! Ignorez-vous que, dans le premier concile de Nicée, « le Pape Silvestre a proclamé par ses légats ce principe en « présence de Constantin, que le premier siége ne peut être « jugé par personne? Quelle faute a faite l'Église romaine pour « que ce séducteur (2) pût vous déterminer à lui faire de tels « reproches? Ne vous a-t-elle pas écrit pour tenir un concile « à Constantinople? Je vous demande, à qui pouvait-elle écrire? « Au laïque Photius? Si vous aviez un patriarche, notre Église « le visiterait souvent par lettres. Mais, hélas! la glorieuse « ville de Constantinople est sans pasteur, elle n'est plus illus- « trée que par l'éclat de votre puissance; et si l'affection que

(1) Les translations ont toujours été en usage dans l'Église; mais elles étaient rares dans les premiers temps, et ne se faisaient que pour cause de nécessité ou d'utilité, comme elles doivent se faire encore.

(2) On voit que le Pape ne se trompe pas sur l'auteur de la lettre.

« nous vous portons ne nous faisait souffrir en patience l'in-« jure faite à notre Église, nous aurions été obligé de pro-« noncer contre le prévaricateur Photius, qui a parlé contre « nous si indignement, des peines plus sévères que celles « qu'ont portées contre lui nos prédécesseurs.

« Nous ne prétendons pas, en vous parlant ainsi, man-« quer au respect qui vous est dû; car nous parlons de « vous, dans tout l'univers, comme d'un homme aimé et pro-« tégé de Dieu; mais nous prenons notre défense et celle du « Pape Marin, qui n'a eu que les sentiments du pape Nicolas, « et qui, pour avoir voulu exécuter ses décrets, a été traité « chez vous avec le dernier mépris. Comme il n'a pas voulu se « laisser conduire par ceux qui avaient d'autres sentiments, « et qu'il s'est refusé à révoquer ce qu'il avait fait en plein « concile devant vous, il a été mis et tenu en prison pendant « un mois tout entier. Mais, ô successeur de Constantin! com-« ment n'avez-vous pas imité le grand Constantin, qui, ayant « reçu des libelles d'accusation, les a jetés au feu, disant qu'il « n'était pas digne de juger des évêques? Nous vous conjurons « donc, fils spirituel, de ne pas vous élever contre la sainte « Église romaine. Nous avons appris avec une grande joie « que vous avez destiné un de vos enfants au sacerdoce (1). « Nous vous prions aussi de fortifier l'Italie, d'y envoyer une « flotte suffisamment armée, dans l'espace du mois d'avril « jusqu'au mois de septembre, et une garnison pour défendre « nos murailles contre les courses des Sarrasins (2). Nous n'en « disons pas davantage, nous manquons même d'huile pour le « luminaire de l'Église, et nous ne pouvons rendre un culte « convenable à Dieu, à qui gloire dans les siècles des siècles (3). »

(1) C'est Étienne, le dernier de ses fils, qui deviendra patriarche de Constantinople après l'expulsion de Photius.

(2) L'Italie était inondée de ces barbares. Les Papes ont tout fait pour les repousser et délivrer leur patrie; mais les empereurs ne montraient pas le même soin ni le même courage.

(3) Epist. 1, Steph. ap. Labb., t. IX, p. 366. Grece, t. VIII, p. 1392. — Baron., an. 885, n. 9.

Pendant que le Pape envoie cette lettre, il se passe à Constantinople quelque chose d'extraordinaire : c'est un perroquet qui en est la cause, et qui va jouer aussi un rôle dans cette histoire. A quoi tient quelquefois la destinée d'un empire ! Léon, l'héritier présomptif du trône, était en prison depuis cinq ans, et étroitement gardé. Déjà, bien souvent, les officiers de la cour et les membres du sénat avaient fait des démarches pour obtenir sa délivrance; mais l'empereur était inflexible. Santabaren et Photius, qui avaient sa confiance intime, le confirmaient sans doute dans ces dispositions. On recourut alors à un moyen ingénieux qui réussit parfaitement : on se servit d'un perroquet qui était exercé à répéter ces lugubres paroles : *Aye, aye, seigneur Léon* (1) ! soit qu'il les eût apprises de lui-même à force de les entendre répéter, soit qu'on l'y eût dressé à cet effet. Un jour que l'empereur donna aux membres du sénat un grand festin, on plaça la cage du perroquet dans la salle à manger. Le perroquet répéta bientôt, comme à son ordinaire, et d'un ton lamentable, les mots qu'il avait appris : *Aye, aye, seigneur Léon!* Les convives en furent tellement touchés, qu'ils ne purent plus manger; ils restaient immobiles, livrés à leurs tristes réflexions. L'empereur, qui, probablement, n'avait pas fait attention aux cris du perroquet, leur demanda pourquoi ils ne mangeaient pas; ils répondirent avec larmes : « Comment « pourrions-nous manger, lorsqu'un être sans raison nous « reproche notre peu d'affection pour le prince? Car cet animal « sans raison réclame son maître, et nous qui sommes doués « d'intelligence, nous l'avons oublié, tout innocent qu'il est. « S'il est convaincu de crime, s'il a armé son bras contre son « père, nous sommes prêts à le tuer de nos mains, et à éteindre notre vengeance dans son sang. Mais s'il a été calomnié, « jusqu'à quel temps le laisserez-vous victime d'une langue « malveillante ? » L'empereur, attendri par ce discours, les fit

(1) Αἴ, αἴ, Κύριε Λέον!

asseoir, en leur disant qu'il y penserait. La nature reprit bientôt son empire sur le cœur du père : il fit sortir son fils du lieu infect où il était depuis si longtemps. Le prince, selon les rigueurs de cette époque, se trouvait dans le plus triste état : des lambeaux couvraient son corps, sa chevelure, qui n'avait point été coupée, pendait de tous côtés. Après lui avoir fait changer de vêtements, il le rétablit dans sa première dignité (1).

Léon se sera sans doute justifié auprès de son père, et lui aura ouvert les yeux sur la perfidie de Santabaren.

Mais l'empereur ne survécut pas longtemps à cet acte de justice : il mourut le premier jour de mars 886, après avoir régné un an avec Michel et dix-neuf ans seul. Il avait toutes les qualités d'un grand prince : il s'était montré dans la guerre, dans l'administration civile et dans l'intérieur de son palais, bon guerrier, habile politique, législateur sage et chrétien vertueux. L'Église eut à se louer comme à se plaindre de son gouvernement. Il avait d'abord réparé une grande injustice, et ramené la paix dans l'Église de Constantinople en rétablissant Ignace dans sa première dignité, en le soutenant contre ses adversaires et en favorisant tous les efforts de son zèle. Les édifices religieux, les Églises surtout, en partie renversées par les tremblements de terre, avaient attiré toute sa sollicitude. On en comptait jusqu'à quarante-deux qu'il avait fait bâtir ou réparer à Constantinople et dans les environs, en y ajoutant des ornements magnifiques, exécutés avec beaucoup de goût. Parmi celles qu'il a fait construire, il y en a une qui mérite une mention particulière. Elle était bâtie en l'honneur de Jésus-Christ, de l'ange Gabriel, du prophète Élie, de la Vierge et de saint Nicolas. Le toit était de cinq dômes couverts de cuivre ; les murailles, en dedans, revêtues de marbre; les tables d'autel et les balustres, d'argent doré ; le pavé, de marbre de pièces de rapport. Dans la cour, devant la princi-

(1) Curopal. ap. Baron., an. 886, n. 2.

pale porte au couchant, étaient deux fontaines de pierres exquises et magnifiquement ornées; à la porte du septentrion était une galerie couverte, dont le plafond était orné de peintures de martyrs; au midi, entre l'église et le palais, était une grande place, où l'empereur jouait à la paume à cheval; derrière l'église était un jardin. Ainsi, on gardait encore l'ancien usage de mettre de grands espaces entre les églises et les bâtiments profanes (1).

Nous ne dirons pas ensuite tout ce qu'il a fait pour le maintien du bon ordre, pour l'intérêt des mœurs et les progrès de la religion. Sous ce rapport, il s'est placé au rang des empereurs les plus recommandables depuis Constantin. Son zèle ne se bornait pas à son empire. Les Bulgares lui doivent une partie de leur civilisation; et si, dans l'espérance de reconquérir un jour ce pays et de l'ajouter à l'empire, il est allé trop loin, il y a envoyé du moins de bons prêtres, autant que cela dépendait de lui. Les Russes lui doivent les premiers éléments du christianisme; il leur avait envoyé un archevêque qui a fait de nombreuses conversions (2). Mais la vanité qu'il avait d'ajouter la naissance à son mérite personnel lui a fait ternir sa gloire. Il s'est laissé séduire et exploiter par deux insignes imposteurs, qui l'ont conduit à rompre tous ses engagements précédents, à mettre le deuil dans sa famille, à élever un mur de séparation entre l'Orient et l'Occident, et à troubler de nouveau cette Église de Constantinople où il avait rétabli la paix. Ses yeux se sont ouverts sans doute avant sa mort. Les sages conseils qu'il donne à son fils sur l'art de régner en sont une preuve. Ils sont compris en soixante-six articles, et méritent, comme disent les historiens, d'être écrits en caractères d'or (3). Nous en citerons deux, pour en donner une idée à nos lecteurs: c'est le troisième et le cinquante-sixième.

(1) Baron., an. 886, n. 3, 4, 5.
(2) Baron., an. 886, n. 5.
(3) Baron., an. 886, n. 11.

« Ayez l'esprit bien sain pour tout ce qui regarde la pureté « de la foi, et vénérez surtout l'Église votre mère, qui vous a « nourri de son lait dans le Saint-Esprit, et qui a placé sur « votre tête, en même temps que sur la mienne, la couronne « de l'empire, pour la gloire de Dieu par Jésus-Christ. Car, si « la nature vous prescrit d'honorer vos parents, à plus forte « raison devez-vous honorer ceux qui vous ont engendré dans « le Saint-Esprit. Les uns vous ont donné la vie pour un temps; « les autres vous procurent la vie éternelle par la régénération. « Honorez donc l'Église de Dieu, et vous serez honoré par « elle; vénérez ses prêtres comme vos pères spirituels qui « prient pour vous. Car l'honneur qu'on a pour le sacerdoce « se rapporte à Dieu. Ainsi, de même qu'il vous importe que « vos ministres soient honorés, de même il importe à Dieu « que ses prêtres le soient. Car, si l'honneur qu'on leur rend « revient à Dieu, l'outrage qu'on leur ferait et le mépris « qu'on aurait pour eux provoqueraient aussitôt sa colère (1). »

« Remuez sans cesse, dit-il dans son article 56, l'histoire « ancienne, vous y trouverez sans peine ce que les autres y « ont ramassé avec un pénible travail. Vous y connaîtrez les « vertus des gens de bien et les vices des méchants, les grands « changements qui arrivent dans la vie humaine, et les fré- « quentes révolutions qui se font dans le monde. Vous appren- « drez par là que ses biens sont mal assurés, et que les empires « les plus florissants, n'étant pas à l'abri de son inconstance, « penchent toujours vers leur ruine. En y lisant la punition « des méchants et la récompense des bons, vous éviterez le « parti des premiers, pour ne point participer à leurs châti- « ments; et vous embrasserez celui des seconds, pour parta- « ger leur récompense (2). »

Le fils ne perdit pas de vue les conseils de son père; il les mit en pratique, et ce fut par là sans doute qu'il mérita le nom glorieux de Léon le Philosophe, que le peuple lui a donné.

(1) Biblioth. P. P., t. V, c. 3, ap. Baron., an. 886, n. 12.
(2) *Ibid.*

Photius et Santabaren ne se trouvaient pas à leur aise, quand ils apprirent la mort de l'empereur. Ils prévoyaient tout ce qu'ils devaient attendre de son fils; aussi profitèrent-ils de son absence pour conspirer secrètement contre lui, et pour placer sur le trône un parent de Photius (1). Mais la Providence déjoua leurs desseins : Léon accourut, et fut proclamé empereur.

Un des premiers actes de son gouvernement fut d'expulser l'usurpateur Photius. Pour le faire avec plus de solennité, il envoya à la grande Église deux de ses principaux officiers, qui montèrent sur l'ambon; et après avoir lu publiquement les crimes dont le faux patriarche était accusé, ils le firent descendre forcément de sa chaire patriarcale, en présence du peuple assemblé. On l'exila dans le monastère des Arméniens, et on lui substitua Étienne, frère de l'empereur et syncelle de la grande Église. Il avait été élevé par Photius, et ordonné diacre; mais il n'avait pas les sentiments de son maître (2).

La justice de Léon n'était pas encore satisfaite; il lui restait à punir le perfide Santabaren. Il l'envoya chercher de force dans sa ville épiscopale d'Euchaïte, et il le fit amener à Constantinople. Lui et Photius furent accusés d'avoir voulu ravir le sceptre impérial à la maison régnante, pour le faire passer dans les mains d'un des parents de Photius. On les mit tous deux en prison, mais séparément. L'empereur nomma une commission pour instruire leur procès. Mais on ne put rien apprendre de positif dans les interrogatoires qu'on leur fit subir, soit qu'ils fussent innocents du projet qu'on leur imputait, soit qu'ils eussent assez d'adresse pour échapper à la sagacité de leurs juges (3).

Il ne fut pas possible de les convaincre d'aucune conjuration. Photius fut donc renvoyé absous; ce qui indigna tellement l'empereur, que tout le poids de son indignation tomba sur

(1) Syl. Ep. ap. Labb., t. IX, p. 371.

(2) Leon. Vita, n. 2. — Leo gramm., ap. Baron., cum crit. Pagii, an. 886, n. 15.

(3) *Ibid.*

Santabaren. Il le punit d'abord par une cruelle fustigation, ensuite il l'envoya en exil, premièrement à Athènes, puis en Natolie, après lui avoir fait crever les yeux : punition trop douce pour un scélérat qui avait fait de si grands efforts pour arracher à son prince et le sceptre et la vie (1). J'ai dit le sceptre, puisque Léon était associé au trône, et héritier présomptif de la couronne.

Ce fut dans cette situation des affaires que la lettre du Pape Étienne, adressée à l'empereur Basile, fut remise entre les mains de son successeur. Ce prince, après une lecture réfléchie de cette lettre, convoqua une assemblée du clergé, tant séculier que régulier, qui avait été en proie aux fureurs de Photius. Stylien, métropolitain de Néocésarée, y présidait. Léon leur annonça la liberté qu'ils avaient de ne point communiquer avec le faux patriarche, qu'il venait de précipiter de son siége, et il les pria de se réunir au pasteur légitime, son frère, afin que, par cette réunion, il n'y eût plus qu'un troupeau, ainsi qu'un pasteur (2). Mais comme il présumait que cette réunion pourrait répugner à leur religieuse délicatesse, par la seule raison que le nouveau patriarche avait reçu le diaconat des mains de l'usurpateur, et qu'ils désiraient, pour se réunir, être appuyés du pontife romain, par qui Photius avait été destitué canoniquement, ils convinrent que l'empereur et le clergé écriraient conjointement à Rome pour obtenir l'absolution et la dispense de ceux que le faux patriarche avait ordonnés. L'empereur écrivit au Pape, et Stylien en fit autant de son côté, au nom de tous les évêques, du clergé et des moines, à la tête desquels il se trouvait (3). La lettre de Stylien est un monument historique où nous avons souvent puisé, consistant dans une narration nette et simple du

(1) Glicas.

(2) Saint Jean, c. 10. — Labb., t. VIII, p. 1395, et t. IX, p. 368, note.

(3) Ap. Labb., t. VIII, p. 1398 ; t. IX, p. 368. On ne pourrait avoir une preuve plus frappante de la dépendance du siége de Constantinople de celui de Rome.

schisme de Photius, en commençant par la condamnation de Grégoire Asbestas. Il déclare avoir été constant adversaire de l'usurpateur, et n'avoir jamais favorisé son intrusion en communiquant avec lui. Il accuse formellement cet impie d'avoir avancé le terme des jours du saint prélat, trop tardif au gré de ses désirs ambitieux, et de s'être servi, pour commettre cet attentat, de quelques malheureux dont il disposait à volonté; enfin, de s'être rendu maître de la chaire patriarcale les armes à la main. Il raconte, comme nous l'avons vu, que ceux au nom desquels il écrit, célébraient les saints mystères dans la grande Église lorsque l'impie Photius entrait dans le sanctuaire; qu'ils laissèrent la liturgie imparfaite, et prirent la fuite. Il fait ensuite un exposé lumineux de ses indignes manœuvres pour déposer le légitime patriarche et se mettre en sa place; comment il abusa de la lâcheté des légats, et de la puissance impériale avec son ami Santabaren, qu'il fit archevêque d'Euchaïte; par quelle perfidie ils parvinrent à écarter l'héritier présomptif de la couronne, dans le but de s'emparer de l'empire à la mort de Basile, et de le gouverner à leur gré, soit par eux-mêmes, soit par d'autres. Revenant ensuite à l'autorité du saint-siége et au sujet de la lettre, il dit :

« Comme nous savons que c'est votre siége apostolique qui « doit nous redresser et nous corriger, nous supplions humble« ment Votre Sainteté d'avoir pitié d'un peuple qui n'a pas reçu, « sans quelque raison, l'ordination de Photius, puisqu'elle avait « pour elle l'autorité de vos légats : d'abord de Rodoalde et de « Zacharie, ensuite de Paul et d'Eugène. Ne permettez pas que « ceux qui ont été ainsi ordonnés périssent avec Photius, ni « qu'une multitude innombrable soit exclue du sein de l'Église, « car l'Église n'a pas l'habitude de le faire. Le concile de Calcé« doine déposa Dioscore comme chef de l'hérésie et meurtrier « de Flavien, mais il reçut à pénitence ceux qu'il avait ordon« nés ou séduits. Le second concile de Nicée condamna les au« teurs de l'hérésie des Iconoclastes, et reçut à pénitence leurs

« sectateurs. De même il convient qu'en proscrivant le schis-
« matique Photius, ordonné par des schismatiques et coupable
« de divers crimes, vous usiez de miséricorde et de dispense
« envers ceux qu'il a circonvenus, dans l'intérêt de la paix et
« de la tranquillité de l'Église de Constantinople. Appelés nous-
« mêmes dans cette ville par les empereurs, nous fûmes exhor-
« tés par un grand nombre à communiquer avec Photius,
« parce qu'on affirmait avec serment que le siége apostolique
« lui avait permis, par dispense, de remplir les fonctions épis-
« copales. Mais nous n'avons rien voulu en croire, jusqu'à ce
« que nous eussions appris de Votre Sainteté quelque chose de
« plus authentique et de plus certain. Or, Dieu en est témoin,
« aucun de ceux qui ont commmuniqué avec Photius ne l'a
« fait volontairement, mais plutôt forcé par la violence des prin-
« ces. C'est pourquoi nous conjurons Votre Sainteté d'avoir
« pitié d'un peuple réduit presque au désespoir. Saint Pierre
« vous en conjure, lui dont vous occupez le trône, lui qui ap-
« prit du Seigneur à pardonner septante-sept fois, même à ceux
« qui pèchent sciemment et volontairement. Exaucez-nous, afin
« que vous-même vous éprouviez la divine clémence, et que
« vous gouverniez longtemps l'Église apostolique, par l'inter-
« cession de la sainte Vierge... »

Cette lettre causa beaucoup de joie au pontife romain; et voici la réponse qu'il fit (1). « Il ne faut pas s'étonner, dit-il, « si vous avez banni de l'Église le malheureux Photius, qui « s'était joué de la croix du Sauveur; » il voulait dire, qui a violé ses serments et ses souscriptions accompagnées d'une croix, ce qui passait alors pour une espèce de sacrilége. Mais il fait observer qu'il y a une différence entre la lettre du clergé et celle de l'empereur; que la première marque une véritable expulsion, au lieu que la seconde n'annonce qu'une démission volontaire : ce qui le met dans une grande perplexité, parce que se démettre n'est pas être chassé, et que ne

(1) Labb., t. VIII, p. 1407; t. IX, p. 373.

pouvant rendre un jugement définitif sans une information exacte, il invite l'empereur et le clergé à envoyer à Rome des évêques, afin que, sur leur exposé fidèle, il puisse prendre une décision précise.

« Nous avons trouvé, dit-il, la lettre de l'empereur fort dif-
« férente de la vôtre; car elle porte que Photius a embrassé la
« vie solitaire et renoncé au siége par écrit; ce qui nous met
« dans l'incertitude, puisqu'il y a une grande différence entre
« renoncer et être chassé. Or, comme nous ne pouvons rendre
« aucun jugement sans être exactement informé, il faut que
« les deux parties envoient des évêques, afin que nous puis-
« sions prononcer ce qu'il plaira à Dieu. Car, comme l'Église
« romaine est le miroir et le modèle de toutes les Églises,
« et que ce qu'elle définit doit demeurer éternellement inviola-
« ble, elle ne doit prononcer de sentence qu'après des perqui-
« sitions très-exactes (1). »

Les Orientaux ne satisfirent que trois ans après à l'ordre porté par cette lettre; en sorte que la députation qu'ils envoyèrent trouva le saint-siége occupé par Formose, successeur immédiat d'Étienne. Il y avait de la part de Photius, un métropolitain, et sans doute son partisan; un officier de la cour impériale y représentait l'empereur; l'on ignore de quel rang étaient les députés du clergé. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils présentèrent au souverain pontife une lettre de l'archevêque de Néocésarée, lequel dissipe l'inquiétude et la perplexité qu'il pouvait avoir lui-même, aussi bien que son prédécesseur, sur la différence qui se trouve entre la lettre du monarque et celle du clergé touchant la manière dont Photius avait quitté le siége patriarcal, parce que les uns le regardaient comme un pasteur légitime, et les autres comme un usurpateur sacrilége. « Vous dites que vous avez trouvé de la

(1) Epist. 2, ap. Labb., t. IX, p. 373. Il y avait une différence importante entre ces deux termes, *démission* et *expulsion*. La démission supposait une possession légitime du patriarcat, ce que le Pape ne pouvait admettre.

« différence, dit Stylien, entre la lettre de l'empereur et la « nôtre; en voici la cause : Ceux qui ont écrit que Photius avait « renoncé sont ceux qui l'ont reconnu pour évêque; mais « nous, qui n'avons jamais avoué qu'il y eût en lui la « moindre trace de sacerdoce (1), suivant le jugement des Papes « Nicolas et Adrien, comment pouvions-nous écrire qu'il « avait renoncé? Mais nous faisons de nouvelles instances « pour ceux qui ont reçu Photius par force, et nous vous prions « d'envoyer des lettres circulaires aux patriarches d'Orient, afin « qu'ils usent de la même indulgence (2). »

Mais le Pape fit, dans sa réponse, une distinction entre les laïques séduits ou violentés par Photius, et les clercs qui, plus instruits et plus éclairés, devaient plutôt résister à la violence et se garantir de la séduction, et qui, par conséquent, méritaient moins de grâce. Pour se rendre aux désirs de la ville impériale, et guérir une plaie qui durait depuis si longtemps, Formose y envoya trois légats, savoir : Landulphe de Capoue, Romain; Théophilacte, métropolitain d'Ancyre; et Pierre, qui était un personnage qu'il honorait de sa confiance : mais il déclara, préalablement à toutes choses, qu'il voulait que la condamnation de Photius demeurât perpétuelle et irrévocable. Dans l'établissement de cette commission, il paraît qu'il s'agissait plus de ceux qu'il avait ordonnés et qui avaient communiqué avec lui, que de lui-même, parce que l'on regardait sa cause comme irrévocablement décidée, et qu'il n'est plus réputé qu'un impie, un sacrilége, un homme enfin avec qui, en conscience et selon les lois de l'Église, on ne pouvait plus avoir ni liaison ni correspondance.

« Quant à ceux qu'il a ordonnés, dit le pontife, nous vou« lons bien user de miséricorde envers eux, et nous ordonnons

(1) L'évêque en disant, selon le langage des Papes, que Photius est laïque sans aucune trace de sacerdoce, ne lui conteste pas le caractère d'évêque : il veut seulement dire qu'il est sans juridiction, et que, sous ce rapport, il n'est pas plus qu'un laïque.

(2) Labb., t. VIII, p. 1410.

« qu'ils présentent leur libelle, dans lequel ils reconnaîtront « leur faute, en demanderont humblement pardon, promettant « de ne plus jamais faire rien de semblable. Ensuite, on suivra « ponctuellement ce qui est marqué dans les instructions de nos « légats, sans y rien ajouter, et sans en rien ôter, ni changer. De « cette manière, étant reçus par nous et par vous à la com- « munion des fidèles, comme laïques, le scandale cessera (1). »

C'est le dernier acte et la dernière démarche qui concernent cet homme extraordinaire, qui a troublé l'Église pendant plus de trente-quatre ans, et qui a été frappé d'anathème par neuf Papes : d'abord, par Léon IV, Benoît III, comme attaché au parti de Grégoire d'Asbestas ; ensuite, par Nicolas, Adrien II, Jean VIII, Marin, Adrien III, Étienne V et Formose (2). Il survécut encore plusieurs années à la condamnation de ce dernier Pape, car il ne mourut qu'en 891. Mais nous ne connaissons pas l'histoire des dernières années de sa vie ni celle de sa mort ; cette partie nous a été dérobée par les Grecs schismatiques, qui, rougissant d'avoir pour chef un tel fondateur, se sont appliqués à faire disparaître autant que possible tous les monuments qui pouvaient lui être défavorables. Ils ont poussé l'audace, je dirai même l'impudence, jusqu'à prononcer des anathèmes contre les écrits qui concernaient Ignace et Photius, anathèmes qu'on renouvelait tous les ans, et qu'on voyait gravés dans la grande Église en ces termes : *Anathème à tout ce qui a été écrit ou dit contre les saints patriarches Photius et Ignace* (3). Étonnante contradiction des Grecs ; car, si l'on dit anathème à ce qui a été dit ou écrit contre Ignace, celui-ci est déclaré innocent et Photius coupable. Dans le cas contraire, c'est Photius qui est innocent et Ignace coupable. Tant il est vrai qu'on ne peut se séparer du

(1) Labb., t. VIII, p. 1411 ; t. IX, 428.

(2) Breviar., ap. Labb., t. VIII, p. 1423.

(3) Ἅπαντα τὰ κατὰ τῶν ἁγίων πατριάρχων, Φωτίου καὶ Ἰγνατίου γραφέντα ἢ λαληθέντα, ἀνάθεμα. Labb., t. VIII, p. 1496, et t. XIII, p. 87, concil. Flor. — Baron., an. 886, n. 29.

centre de l'unité sans se mettre en contradiction avec soi-même. Mais les précautions des Grecs ont été inutiles : malgré tous leurs efforts, il nous est parvenu assez de monuments pour faire connaître Photius. Leurs propres auteurs, dans lesquels nous avons si souvent puisé, ont concouru à nous peindre sa mauvaise foi, son imposture insigne, sa détestable perfidie et son horrible cruauté. Ceux qui voudront ouvrir les yeux verront toujours que ce schisme est, comme bien d'autres qui ont eu lieu avant et après Photius, l'ouvrage des passions humaines. L'incontinence incestueuse de Bardas, l'ambition insatiable de Photius, le libertinage impie de Michel, et la vanité aveugle de Basile, ont été les principes de ce changement aussi opposé à l'esprit de Dieu qu'au bonheur des peuples.

LIVRE X.

Photius est mort, mais il laisse de longues traces de son passage. L'impulsion qu'il a donnée à l'Église d'Orient ne s'éteint pas avec lui. Ses écrits contre le saint-siége, ses lettres, et ses traités sur la procession du Saint-Esprit, sont conservés avec soin et propagés dans les grandes métropoles de l'Orient. On se réconciliera bien avec le saint-siége, mais ce sera pour obéir à l'ordre de l'empereur. Les esprits ne sont point changés : le feu couve sous la cendre, pour éclater plus tard en un grand incendie. Je ne m'arrête pas sur ce sujet, m'étant proposé de le traiter d'une manière plus spéciale (1). Je reviens à Photius, pour rendre compte de ses écrits.

On m'aura taxé sans doute d'exagération, lorsqu'en dépeignant sa noire perfidie et sa profonde perversité, j'ai constamment rendu hommage à ses rares talents. Mais je n'ai point à me rétracter : le langage que j'ai tenu est celui de ses contemporains, de ceux-là même qui étaient le plus opposés à sa conduite. Nicétas nous le représente toujours comme le plus éminent personnage de son siècle, comme digne d'être placé, par son génie et son savoir, à côté des plus grands savants des siècles précédents. Il possédait les connaissances les plus variées, l'éloquence, la poésie, la philosophie, la théologie et le droit canon. La médecine et la politique n'avaient rien de caché pour lui : il pénétrait les secrets de l'une, il sondait les profondeurs de l'autre, avec une égale sagacité. Doué d'une ardeur infatigable pour le travail, il avait tout lu, tout étu-

(1) Dans un volume à part, dont le travail est avancé.

dié, et les extraits qu'il nous a laissés nous montrent qu'il avait su tirer profit de ses lectures. Son talent d'écrire se rapproche bien souvent des anciens. Sans doute, lorsqu'il s'élève contre le chef de l'Église, et qu'il entre en controverse avec lui, ou lorsqu'il accuse l'Église latine d'hérésie au sujet de la procession du Saint-Esprit, il est faible et embarrassé, parce que tout ce qui est contre la vérité est de sa nature faible, et s'écroule de soi-même. Mais nous avons remarqué dans ces mêmes écrits une extrême adresse, et un coloris de style qui couvre la faiblesse de ses arguments. Quelquefois même, il s'élève à une haute éloquence: la lettre écrite aux Orientaux nous en offre des exemples. Mais lorsqu'il a la vérité pour lui, sa plume enfante souvent des chefs-d'œuvre dignes de l'antiquité. Alors plus rien d'embarrassé, tout est naturel, tout coule de source, sa diction est pure, son style châtié, sa logique serrée, ses pensées sont nobles, ses sentiments élevés : alors il sait embellir tout ce qui tombe sous sa plume, même les matières les plus arides. Si le sujet se prête à la richesse de son talent, il fait briller tous les trésors de son érudition, avec toutes les finesses de la dialectique, avec tout le feu du génie et de l'éloquence. Ses écrits nous en fournissent de nombreux exemples. Ses lettres surtout ont un charme plus facile à sentir qu'à décrire; il sait leur donner un tour gracieux, délicat et persuasif, joindre la force à l'élégance du style, allier la science à une critique fine et judicieuse. Nous avons pu le remarquer dans les lettres qu'il a écrites de son exil, et surtout dans celle qu'il a adressée à l'empereur, où il décrit, sans aigreur, comme sans bassesse, avec toute la vivacité de son pinceau, les malheurs de sa captivité. La peinture qu'il fait de ses peines et de ses disgrâces est si vive et si pathétique, qu'on en serait touché si l'on ne connaissait pas les crimes qui les lui avaient attirées.

Le livre qui l'a rendu le plus célèbre dans l'histoire des lettres, et qui a immortalisé son nom à titre de savant, est sa *Bibliothèque*. C'est l'idée sommaire, générale et critique de

tous les livres qu'il avait lus dans les loisirs que lui laissaient ses occupations politiques, soit comme secrétaire d'État, soit comme ambassadeur ; c'est une espèce de journal littéraire qui peut servir de modèle, et qui ne sera peut-être jamais surpassé. Son frère Taraise avait partagé avec lui ce genre de travail, lorsqu'ils demeuraient ensemble dans la ville impériale. Leur séparation n'interrompit point cette correspondance littéraire : Photius, quoique éloigné, tenait son frère au courant de ses études, et lui envoyait ses remarques critiques sur les ouvrages qu'il analysait. Les auteurs de ces ouvrages sont de tous les genres, philologues, poëtes, orateurs, philosophes, théologiens, au nombre de deux cent quatre-vingts, dont plusieurs ne nous sont point parvenus. Il fallait un esprit juste, une vaste conception et une rare patience pour analyser deux cent quatre-vingts ouvrages si différents, sans rien passer d'important. Il fallait un esprit merveilleux, pour répandre de l'intérêt sur les matières les plus abstraites, et pour jeter des fleurs sur les discussions les plus arides. Les jugements qu'il porte sur tant de productions diverses, et les extraits qu'il en fait, sont dictés par le goût le plus pur, par la critique la plus judicieuse et la plus éclairée : ils sont soutenus par un caractère d'aménité et d'enjouement qui en rend la lecture agréable et piquante, lors même que le sujet s'y prête le moins. Tous ceux qui ont fait une étude spéciale de ce livre en sont dans l'admiration et le placent au premier rang.

S'il a rendu des services à la science, il en a rendu aussi, il ne faut pas se le dissimuler, à l'Église, en prenant la défense de la doctrine catholique contre les anciens hérétiques. Du temps de Photius, il y avait encore de nombreux hérétiques, Ariens, Macédoniens, Nestoriens, Eutychiens, Monothélites et Iconoclastes, qui levaient la tête de temps en temps, cherchant à faire revivre leurs doctrines. Les Manichéens, profitant des troubles politiques et religieux, inondaient la Grèce. Photius les attaqua dans toutes les occasions avec un talent prodigieux.

Il les réfute avec toute la force et la finesse de la dialectique. Il s'attache surtout à faire sentir l'impiété de leurs principes, et à en inspirer de l'horreur aux fidèles. Rien n'est plus beau que la défense qu'il prend de la doctrine des sept premiers conciles, dont il donne une analyse au roi des Bulgares : la vérité catholique y brille dans tout son éclat, l'erreur est écrasée. Nous avons de lui un traité contre les Manichéens, divisé en quatre livres. Dans le premier, il découvre l'origine de la secte, expose leurs horribles principes. Il consacre les trois autres à la réfutation de leurs erreurs. Il paraît que ce livre est le résultat de divers discours qu'il a prononcés en public, et qu'il a réunis ensuite, et retouchés pour en faire un corps d'ouvrage. Ce traité, très-peu connu, est digne de ses autres productions (1).

Mais un ouvrage bien moins connu encore, c'est sa collection des canons de l'Église qu'il ne faut pas confondre avec son *Nomocanon* (2). Photius a beaucoup travaillé sur le droit canon, dont les règles étaient pourtant si opposées à sa conduite. Il a fait une première collection, Συναγωγή, où il a suivi l'ordre des temps. Il est revenu sur cette collection, et en a fait une autre suivant l'ordre des matières; c'est celle dont nous parlons, et qui est intitulée Σύνταγμα, *Traité méthodique*. Photius a divisé son ouvrage en quatorze livres, dont chacun a plusieurs chapitres où se trouvent les canons relatifs au sujet qu'il traite. Il y fait entrer tous les canons de l'Église, et principalement de l'Église grecque, depuis ceux des apôtres jusqu'au septième concile œcuménique. Il ne manque pas d'y ajouter ceux de ses propres conciles, dont l'un a été tenu en 861, l'autre en 879, où il a été rétabli dans sa dignité de patriarche. Aux règles ecclésiastiques, il a soin d'ajouter les lois civiles qui regardent la discipline de l'Église. Ces lois ne sont autre chose, comme le

(1) Il se trouve dans Christophe Wolf, dans ses *Anecdota sacra et profana*, Hambourg, 1722.

(2) Cet ouvrage vient d'être tiré des manuscrits par le cardinal May, et publié dans le septième volume de son *Spicilegium Romanum*.

fait observer le cardinal May (1), que les règles de l'Église portées d'abord par les évêques, sanctionnées ensuite par les princes, et converties en lois civiles. C'est l'idée qu'il faut se faire de toutes les lois ecclésiastiques portées par les princes chrétiens. Ceux-ci ne prétendaient pas gouverner l'Église, ni lui imposer des règles; ils n'en avaient pas le droit : ils se contentaient de donner une sanction civile aux lois déjà portées et d'y attacher des peines temporelles. C'est dans ce sens qu'il faut expliquer les capitulaires de Charlemagne et les lois de Justinien.

Photius, après avoir achevé cet ouvrage assez volumineux, en fit un troisième, qui en est l'abrégé. C'est son *Nomocanon*, qui répond, chapitre par chapitre, à l'ouvrage précédent. Mais au lieu de citer le texte, comme il l'a fait dans le Σύνταγμα, il ne fit que l'indiquer par des chiffres arithmétiques. Les lois civiles y occupent aussi leur place avec des renvois aux codes. Ce dernier livre, plus connu, a été d'un usage général dans l'Église grecque, et a rendu de grands services.

Il est un autre ouvrage non moins remarquable, intitulé *Amphilochia*, dont on n'a encore publié que quelques fragments. C'est un recueil de réponses aux questions d'Amphiloque, métropolitain de Cyzique, sur le sens de différents passages de l'Écriture sainte. Mais un grand nombre de ses lettres roulent sur le même sujet.

Le docteur des nations, saint Paul, était pour lui, comme pour saint Grégoire de Nazianze et saint Chrysostome, l'objet d'une vénération toute spéciale. Il en fait le plus grand éloge dans la plupart de ses lettres, et s'attache avec un soin tout particulier à en expliquer les passages obscurs. Il relève surtout sa sagesse et son éloquence, l'élévation de ses pensées, la force de ses raisonnements, l'énergie de ses expressions, la noblesse de son style, la dignité et la majesté de ses maximes, la convenance et la variété de ses figures. Photius, en parlant de ce sujet, semble être tout pénétré de l'esprit de ce divin apôtre,

(1) *Spicileg. Roman.*, t. VII, p. XIX, præf.

dont les sentiments sont si opposés aux siens. Nous allons citer une de ses lettres, plus spécialement consacrée à son éloge, dans laquelle il le considère sous le rapport littéraire. Elle est adressée à Georges, métropolitain de Nicomédie (1).

A Georges, métropolitain de Nicomédie.

« Vous êtes surpris de trouver de si belles choses dans les « épîtres de saint Paul : mais permettez-moi de vous le dire, « vous n'êtes pas encore parvenu à toute la profondeur de la « sagesse de cet apôtre. Si, éclairé d'une lumière divine, vous « aviez mis plus de soin à étudier ses écrits, vous auriez été « bien plus étonné de n'avoir pas vu sa profonde sagesse, et « d'être resté insensible aux charmes de son langage si natu- « rel. Ce n'est pas dans l'exposition du dogme et de la foi que « je veux vous faire admirer sa pénétration ; c'est un point « dont vous paraissez convaincu ; je veux vous montrer quelle « est la puissance et la force de sa parole. Mais quel peut être « le langage d'un homme ignorant et grossier? Ce sera appa- « remment celui que peut tenir le plus *grand des pécheurs*, « *le dernier des apôtres*, *le plus incomplet des hommes*, *le* « *rebut du monde*, *celui qui n'est pas digne du nom d'apô-* « *tre*, *celui qui a été donné en spectacle aux anges et aux* « *hommes*. Mais quoi! Qui peut avoir plus de poids qu'un apô- « tre du Christ, dont les travaux ont surpassé ceux de tous ses « frères; qui, dès le sein de sa mère, a été consacré au Sei- « gneur ; qui a vu ce que l'œil ne peut voir, ce que l'oreille ne « peut entendre ; celui qui répandit partout la bonne odeur « de Jésus-Christ et porta dans son corps non-seulement la « mort et la croix du Sauveur, mais encore sa vie? Sans doute, « ce grand homme est ignorant dans l'art de bien dire dans la « même proportion qu'il est un homme *incomplet*, *impur*, *le* « *rebut du monde*, *le jouet de la création*. On peut croire

(1) Ep. 165, p. 224, edit Lond.

« que ceux qui ne comprenaient pas les pensées élevées de cet « apôtre ajoutaient foi à quelques-unes de ces expressions, et « lui-même, par humilité et par douceur de caractère, ne « les désabusait pas. Mais devons-nous mettre notre foi dans « la sagesse humaine? Que le ciel nous en garde! Plaçons-la « plutôt en la puissance de Dieu, qui instruit les ignorants. « La sagesse divine n'est pas celle du siècle et des puissants « du monde. Qui oserait le dire? Devant la folie de la croix « s'évanouit cette sagesse du monde, ces doctrines impies, ces « erreurs, pour la défense desquelles on emploie les charmes « du langage, ce tissu artificieux de vains sophismes, par les- « quels on prétend que l'âme est mortelle, parce qu'elle est « unie au corps et qu'elle souffre avec lui. Dire que le monde « n'a pas été créé, parce que l'eau ne s'élève pas vers le ciel « comme le feu; que les liens du mariage ne doivent pas sub- « sister, parce que, libres de toute contrainte, les hommes « s'en aimeraient davantage. Dire qu'il doit y avoir plu- « sieurs dieux, parce que le gouvernement du monde de- « mandant beaucoup de soins différents, il est à craindre « qu'un seul Dieu, qui devrait veiller sur tout, ne succombât « à la fatigue; ou bien encore, que le prince accablé de tra- « vaux, pour ne pas perdre le pouvoir souverain, doit le par- « tager avec un autre, que cet autre doit se faire aider par « un troisième, et ainsi de suite; c'est faire preuve de folie, « c'est pousser la démence jusqu'au dernier degré, c'est se « montrer digne de mourir comme la brute, et mériter la « ciguë. C'est cette sagesse, ce sont ces pensées terrestres, « que Paul, instruit des choses divines, chassait de son es- « prit, bannissait de la terre, par la science qu'il avait des « mystères divins; il ne voulait pas qu'elles pussent séduire « l'esprit des fidèles. Aux yeux de Dieu, une telle sagesse « est folie; les vaines subtilités des sages s'embarrassent « dans leurs propres filets, et le simple langage de la vérité « suffit pour les dévoiler. La raison et la piété s'unissent au- « jourd'hui comme autrefois pour détruire cette sagesse qui

« n'est qu'un long délire, le gouffre où vont s'engloutir les « âmes, un piége du démon, une école de perdition. Mais en « quoi la construction régulière du langage peut-elle blesser la « vérité? Comment peut-elle nuire à ceux qui s'occupent de ce « soin? A quelle erreur grave ou même légère peut-elle con- « duire? Si l'auteur de la nature est aussi le créateur du lan- « gage, il est naturel que ceux qui se sont montrés ses plus « zélés disciples, imitent sa manière de parler. Jésus-Christ, je « le sais, a choisi ses disciples parmi des hommes grossiers et « qui, si vous le voulez, avaient plus de peine à s'exprimer « que les poissons mêmes qu'ils prenaient. Mais c'est une « chose merveilleuse et digne de sa puissance, d'avoir fait des « hommes de ces *pêcheurs*, de ces publicains, de ces igno- « rants. Comment n'en serait-on pas convaincu en considérant « leurs œuvres? Il ne laissa pas à ceux qu'il avait choisis leur « grossière ignorance : ils étaient pêcheurs, il en fit des pê- « cheurs d'hommes; car il dit : *Suivez-moi, et je ferai de « vous des pêcheurs d'hommes;* vous étiez des publicains, « vous sauverez les âmes en péril; vous étiez des ignorants, je « vous enrichirai d'une sagesse divine et surnaturelle; et « lorsque l'occasion le demandera, les lumières de la sagesse « humaine ne vous manqueront pas. L'éloquence et l'abon- « dance du discours ne leur manquèrent pas, en effet, lors- « qu'il leur fallut combattre les Stoïciens, les Épicuriens, et « mille sectes diverses qui ont rempli le monde du bruit de « leur savoir. C'est ce qui a fait passer Paul pour Mercure; et « on lui aurait offert des sacrifices solennels, s'il ne les eût « pas repoussés en déchirant ses vêtements. Je ne parle pas de « sa féconde éloquence, qui éclatait partout dans les Églises, « devant le peuple, devant les tribunaux, dans les synagogues « des Juifs, dans la place publique lorsqu'il enseignait, qu'il « donnait des avis ou des réprimandes, qu'il se défendait, qu'il « protestait, s'adressant tantôt à un homme en particulier, « tantôt à la foule, tantôt à ses juges et à ses délateurs. Je ne « dirai pas comment il captiva si bien par ses discours le roi

« des Juifs, qu'il l'aurait amené au christianisme, si l'orgueil « de la pourpre et du diadème, qui en a perdu tant d'autres, « n'avait empêché ce prince de se rendre aux paroles de « l'apôtre ; comment il fit taire les clameurs de ces furieux qui « demandaient son sang, et dont il se fit des défenseurs ; com« ment il parut dans l'aréopage au milieu de ces hommes qui « ne lui épargnaient pas les sarcasmes ; dans l'aréopage où, « s'il faut en croire les pompeux mensonges des Grecs, se dé« cidaient les querelles des hommes et des dieux. Dès qu'il y « fut entré, il parla non contre un seul en particulier, mais « contre tous, contre les orateurs les plus éloquents (si tou« tefois les Athéniens, supérieurs à tous les autres peuples « dans l'art de bien dire, le cèdent aux membres de l'aréo« page). Il frappa, il ébranla, il changea tellement les es« prits, que plusieurs, subjugués par l'autorité de sa parole, « renoncèrent à ce qu'ils avaient aimé pendant toute leur vie, « et qu'ils s'attachèrent à la foi chrétienne, jaloux d'imiter « celui qui avait su faire pénétrer la vérité jusqu'au plus pro« fond de leurs cœurs. Ne fallait-il pas un langage éloquent « pour produire tant de merveilles? car autrement, qui aurait « prêté attention à ce barbare dont la phrase sentait l'étran« ger? Comment les discours de cet ignorant dans l'art de « bien dire, étaient-ils appaudis, lors même qu'on ne se « laissait pas persuader de leur vérité? C'est que la grâce « agissait, la grâce, dis-je, et non pas les subtilités de la rhé« torique. Ce qui vient de l'art est humain et vulgaire ; ce « qui vient de la grâce est divin et digne d'un apôtre. C'est la « grâce qui a agi, la grâce qui ne souffre pas que ses ministres « parlent d'une manière indigne d'elle. Ce n'était pas chose « facile que d'amener ceux qui lui résistaient à se soumettre à « cette puissance divine qui agissait dans leur cœur. Il est dit « quelque part dans l'Écriture : Les Juifs *voyant l'assurance « de Pierre et de Jean*. Quelle assurance? Celle de la parole, « avec laquelle ils repoussaient de honteuses attaques ; et « après : *Sachant qu'ils étaient des hommes sans lettres et du*

« *commun du peuple, ils en furent étonnés* (1). Nous voyons « des pêcheurs devenir de grands orateurs ; des hommes qui ne « savaient rien, laisser tomber la sagesse de leurs lèvres. Quel « est ce prodige? d'où leur vient cette puissance surnaturelle? « Nous ne savons qu'une chose, *c'est qu'ils avaient été avec « Jésus*. Ainsi, vous le voyez, la puissance de leur parole, « non moins que la vue des miracles qu'ils opéraient, a fait « impression sur leurs ennemis, qui auraient pu arriver à la « connaissance de la vérité, s'ils l'avaient voulu. Voyez, d'un « autre côté, combien était redoutée l'éloquence des apôtres : « on leur avait défendu sévèrement de prêcher? Mais, que direz « vous? Est-il un ignorant celui qui n'a qu'à remuer les lèvres « pour dissiper toute votre gloire, et pour faire disparaître, sous « le souffle d'une parole sans art, des dogmes antiques dont le « règne subsiste depuis si longtemps? Et le peuple nourri de la « loi de Moïse, qui se glorifiait de vivre et de mourir selon « cette loi si ancienne, écoutera-t-il ce nouveau langage? Oui, « peut-on vous répondre. Car cet ignorant ne parle pas le lan- « gage des ignorants ; la sagesse est sur ses lèvres. Il s'exprime « non pas comme un barbare et un homme sans lettres, « mais comme un homme qui a recueilli dans l'art tout ce « qu'il y a de plus beau et de plus gracieux, et sur les lèvres « duquel réside une persuasion naturelle qui captive et en- « chaîne par des liens indissolubles, un peuple de rhéteurs, « aussi bien que la foule des ignorants, et qui les attire à la « doctrine qui leur est prêchée. On lui défend de parler, parce « qu'il lui suffit de quelques mots pour faire marcher à sa suite « une multitude d'hommes qui renient les coutumes de leurs « pères; parce que, souvent, il lui suffit d'un seul entretien « pour remplir de disciples soumis et dévoués un lieu où ne « se trouvaient auparavant que des ennemis acharnés. Voilà « pourquoi on est obligé de leur imposer silence; c'est « parce qu'ils parlent sans rien craindre, c'est parce qu'ils ont « naturellement toutes les grâces et la persuasion qu'on ne

(1) Act. IV, 13.

« leur permet pas d'ouvrir la bouche. Vous voyez comment « cette puissance de la parole apostolique, que Paul possédait « à un plus haut degré que tous les autres apôtres, frappait « ces Juifs de crainte et de stupeur. Voulez-vous que je vous « rapporte le témoignage que le prince des apôtres a donné de « la sagesse de Paul : *Ainsi que notre frère Paul,* dit Pierre, « *l'a écrit sous l'inspiration de cette sagesse qui lui a été* « *donnée.* Il savait, et il reconnaissait que la sagesse de Paul « lui avait été donnée par Dieu ; et après avoir hautement « proclamé la profondeur et la concision de son langage, il « ajoutait *qu'on y rencontrait des passages difficiles à com-* « *prendre.* C'est comme s'il avait dit, qu'il faut un esprit vif « et pénétrant, un jugement exercé et le secours du ciel, « pour comprendre et goûter les écrits de saint Paul. Voilà « pourquoi les esprits grossiers et superficiels s'abusent et « s'épuisent en vain en cherchant à profiter de pareils ou- « vrages. Quant à la connaissance des langues, Paul en était « orné, il excellait même dans celles qu'il n'avait pas coutume « de parler, ou qui lui étaient absolument étrangères. *Je rends* « *grâce à Dieu, disait-il, de ce je parle toutes les langues* « *que vous parlez* (1). Si le Saint-Esprit lui a donné une telle « connaissance des langues étrangères, comment peut-on rai- « sonnablement supposer qu'il ait corrompu la langue grec- « que, sa langue maternelle, et que possédant parfaitement la « langue de ceux parmi lesquels il devait trouver peu de « disciples, il soit devenu, sous ce rapport, un sujet de mépris « et de risée à ceux qu'il devait presque tous convertir ? Non, « ses ennemis eux-mêmes ne tenaient pas ses discours pour « méprisables. Vous n'avez qu'à voir le témoignage qu'ils lui « rendent, témoignage qu'on ne peut récuser, quelque haut « qu'on porte ses prétentions et l'amour de la dispute. Pour « moi, voici toute ma pensée. Les Juifs étaient altérés du sang « de Paul, parce qu'il avait été éclairé d'une lumière divine et

(1) I. Cor. 14, 18.

« qu'il prenait la défense de celui que leur haine poursuivait.
« Ce qui excitait surtout leur fureur contre lui, et les poussait
« à lui ôter la vie, c'est que ses prédications avaient rendu
« désertes leurs synagogues; voilà pourquoi ils avaient re-
« cours à toutes les manœuvres, à tous les perfides conseils de
« la calomnie. Ils ne l'attaquaient plus seulement, comme on
« dit, avec des *lances d'argent;* le mensonge, la fraude, la
« haine, l'audace, ils mettaient tout en œuvre pour le perdre;
« ils armaient contre lui ceux de sa tribu, et ils souriaient à
« l'espoir de tremper bientôt leurs mains impies dans son sang.
« Mais leurs espérances et leurs joies s'évanouiront bientôt.
« Ce glorieux athlète, en se justifiant, renversa toutes leurs
« machinations, et par la force invincible de sa parole, il les
« réduisit à l'impuissance. Lorsqu'ils étaient à bout de leurs
« trames, ils firent marché avec un orateur mercenaire, qui pût
« prêter à leurs calomnies le secours de sa parole. Ils espéraient,
« ils étaient même assurés que l'accusé, fût-il l'innocence
« même, ne pourrait échapper aux piéges et à la dialectique de
« cet orateur. Mais Paul, qui connaissait excellemment toutes
« les choses divines et humaines, employa cette sagesse, ces
« secours qu'il tenait du ciel à attaquer l'orateur honteuse-
« ment vendu : il devint si pressant dans ses discours, qu'il le
« força de se retirer, rougissant de son éloquence et de sa
« vénalité. Il rendit muets d'étonnement et de surprise, les
« pontifes, les prêtres, et tous ceux qui avaient résolu sa mort;
« il les confondit tellement, que, honteux de leur entreprise,
« ils imposèrent un silence de deux ans aux plus emportés.
« Vous voyez quel témoignage les ennemis de cet apôtre ont
« été forcés de rendre malgré eux à son éloquence : c'est ce
« qui prouve que la sagesse de Paul éclatait à tous les yeux,
« dans ses actions comme dans ses discours. Les chrétiens ne
« doivent pas moins la reconnaître et la respecter.

« L'éloquence, croyez-moi, ne consiste pas dans ce langage
« facile, maniéré et prétentieux qui corrompt la simple beauté
« du discours, en le parant de fleurs et d'ornements apprêtés,

« et qui cache sous l'éclat de la forme sa puérilité et sa fai-
« blesse ; ni dans ce langage triste et sévère qui n'est bon à
« rien, et qui, s'enveloppant d'une profonde obscurité, fait
« passer ses ténèbres dans l'esprit des simples et des igno-
« rants, et se glorifie de l'empire qu'il exerce sur d'aveugles
« admirateurs ; ni enfin dans cette licence de la parole que
« recherchent les poëtes, et qui, semblable à une courtisane,
« a recours à tous les attraits, à toutes les séductions qui abu-
« sent la jeunesse. L'éloquence telle que je la veux, est celle
« qui s'arrête à une douce persuasion, qui excelle à former
« et à instruire le peuple, qui se présente sans apprêts, et qui,
« au moyen des rapports qui existent entre des intelligences
« semblables, sait faire éclater la vérité. Voilà l'éloquence
« avec ses ornements naturels, voilà l'éloquence véritablement
« utile. L'autre, qui flatte notre oreille par des digressions
« et des nouveautés étranges, par des formes gracieuses, des
« phrases sonores mais vides de sens, n'aboutit qu'à attirer
« des applaudissements à l'orateur, sans être d'aucune utilité
« à ceux qui l'écoutent. Il ne convenait pas à la sublime
« sagesse de Paul de prendre le ton d'une telle éloquence.
« Non, l'éloquence puérile de Gorgias, qui semble vouloir
« imiter la légèreté, la souplesse d'un danseur de théâtre, ne
« mérite pas d'être comparée à l'éloquence grave et élevée de
« Paul, qui savait régler ses discours de manière à reproduire,
« sans la déguiser, sans la dégrader, la grandeur des pensées
« qu'il avait à exprimer. « *O profondeur des trésors de la*
« *sagesse et de la science de Dieu! Que ses jugements*
« *sont incompréhensibles, et ses voies impénétrables! Qui*
« *a connu les desseins de Dieu, ou qui est entré dans*
« *le secret de ses conseils? Qui lui a donné quelque*
« *chose le premier pour en prétendre récompense?*
« *Jésus-Christ nous a rachetés de la malédiction de la*
« *loi, s'étant lui-même rendu malédiction pour nous.* »
« Voilà des beautés qui excitent mon admiration pour le doc-
« teur des Gentils ; et plût à Dieu que je pusse admirer digne-

« ment celui dont la science n'a cessé de se faire entendre pour « le plus grand bien du monde. Que ne pourrait-on pas dire de « la beauté de son langage ! Je ne parle pas de cette beauté qui « ne consiste que dans une prononciation régulière et dans « des périodes harmonieusement liées, mais de celle qui, sans « recourir à des ornements étrangers, ne cherche que la vé- « rité. Pour quiconque fait abstraction de l'irrégularité et de « la rudesse de locution, Paul réunit au suprême degré, au- « tant et plus qu'homme du monde, la sagesse et la grandeur. « Je ne rappellerai pas ici combien il est varié, lorsqu'il donne « des lois et des avis ; ni les sujets divins qui faisaient l'objet « de ses discours, et qui sont en grand honneur parmi les « hommes ; ni son habileté inimitable à donner de l'éclat et de « la grâce au discours. *J'ai bien combattu ; j'ai achevé ma « course ; j'ai gardé ma foi : il ne me reste qu'à attendre la « couronne de justice qui m'est réservée.* Ailleurs : *Pour moi, « je cours, et je ne cours pas au hasard : je combats, et je « ne donne pas des coups en l'air* (1). *Qui, ayant la forme et « la nature de Dieu, n'a point cru que ce fût pour lui une « usurpation d'être égal à Dieu ; mais il s'est anéanti lui- « même en prenant la forme et la nature de serviteur, en se « rendant semblable aux hommes. C'est pourquoi Dieu l'a « élevé au-dessus de tout, et lui a donné un nom qui est « au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout « genou fléchisse dans le ciel, sur la terre, et dans les en- « fers, et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus- « Christ est dans la gloire de Dieu, son Père* (2). *Nous vi- « vons, dis-je, dans le ciel, comme en étant citoyens, et « c'est de là aussi que nous attendrons le Sauveur, Notre- « Seigneur Jésus-Christ, qui transformera notre corps, tout « vil et abject qu'il est, afin de le rendre semblable à son « corps glorieux* (3). Certes, voilà des choses admirables.

(1) II. Thimoth., 5, 24.
(2) Philipp., 2, 6.
(3) Philipp., 3, 20.

« Comment pourrait-on le contester? Elles le sont sous tous « les rapports, et particulièrement par l'élévation, la pureté « et l'éclat qui y règnent tout ensemble. Mais il faut recon- « naître et admirer ici avec quelle ferme assurance il sut don- « ner des préceptes, convaincre, et reprendre à propos. *Si on « se laisse vaincre, on devient esclave; les mauvais entre- « tiens gâtent les bonnes mœurs... Je vous l'assure, la chair « et le sang ne posséderont pas le royaume de Dieu; la « corruption n'aura pas cet héritage incorruptible* (1). *Qui « vous a ensorcelés, pour vous rendre rebelles à la vérité* (2)? « *Ne vous trompez pas, on ne se moque pas de Dieu* (3). « *Moi Paul, je vous dis que si vous vous faites circoncire, « Jésus-Christ ne vous sera d'aucune utilité... Comment se « trouve-t-il quelqu'un parmi vous qui, ayant un différend « avec son frère, ose l'appeler en jugement devant les in- « fidèles et non devant les saints* (4)? C'est trouver toutes les « grandeurs réunies que de parcourir les œuvres de saint Paul, « tant la dignité, la majesté éclatent à chaque page. Mais quelles « étaient ses mœurs oratoires? *Jésus-Christ est venu dans le « monde, pour sauver les pécheurs dont je suis le premier. « Je suis le plus petit des apôtres, et ne suis pas digne d'être « appelé apôtre. Je me souviens de vos larmes, et je désire « vous voir, afin d'être rempli de joie, me représentant cette « foi sincère qui est en vous, qu'a eue premièrement Loide, « votre aïeul, et Eunice, votre mère* (5). *Plût à Dieu que « ceux qui vous troublent fussent même retranchés du mi- « lieu de vous* (6). *Vous régnez sans nous, et puissiez-vous « régner, afin de régner avec nous* (7). Et mille autres pas-

(1) I. Cor. 15.
(2) Gal. 3, 1.
(3) *Ibid.*, 6, 7.
(4) I. Cor. 6, 1.
(5) II. Tim. 1, 4.
(6) Gal. 5, 12.
(7) I. Cor. 4, 8.

« sages. Est-il inférieur en quelque chose à ceux qui ont passé « toute leur vie dans l'étude des préceptes de la rhétorique? « Je ne crois pas qu'il ait cherché à connaître ces préceptes, et à « en savoir les noms; mais il savait improviser dans l'occasion, « il avait les mœurs de l'orateur, et il savait allier la simplicité « et la grandeur. Mais, dit-on, il manque de vivacité. Au con- « traire, personne ne fut jamais ni aussi vif, ni aussi entraî- « nant que lui. *Si c'est Dieu qui justifie, qui osera condamner « Jésus-Christ, qui est mort, ou plutôt qui est ressuscité;... « tout m'est permis, mais tout ne m'est pas utile; tout m'est « permis, mais tout n'édifie pas. Quel est l'avantage des « juifs, et quelle est l'utilité de la circoncision? Leur avan- « tage est grand en toutes manières, principalement en ce « que les oracles de Dieu leur ont été confiés. Car, enfin, si « quelques-uns d'entre eux n'ont pas cru, leur infidélité « anéantira-t-elle la fidélité de Dieu? Non certes... On nous « maudit, et nous bénissons; on nous persécute, et nous le « souffrons; on nous dit des injures, et nous répondons par « la prière* (1). Mais quoi! quel est celui qui voudrait essayer « de compter les gouttes d'eau que renferme la vaste mer? Et « pourtant cet homme ne serait pas aussi insensé que celui qui « prétendrait reproduire dans un langage humain toute la sa- « gesse de Paul. Il ne prodiguait pas les ornements; mais il ne « les négligeait pas non plus. Il repoussait les artifices de la « rhétorique, dont la plupart se glorifiaient; il cherchait surtout « le naturel, que personne n'osait espérer de rencontrer, et il « le poussait si loin, qu'il est resté le modèle accompli de la « véritable beauté, sans avoir cette délicatesse de langage tant « prisée par les sophistes. Mais rien ne peut mieux le prouver « que de l'entendre parler lui-même. *Comment l'invoqueront- « ils, s'ils ne croient point en lui? et comment croiront-ils « en lui, s'ils n'en ont point entendu parler? et comment en « entendront-ils parler, si personne ne le leur prêche? et*

(1) I. Cor. 4, 12.

« *comment les prédicateurs leur prêcheront-ils, s'ils ne sont* « *envoyés? Selon ce qui est écrit, combien sont beaux les* « *pieds de ceux qui annoncent l'Évangile, de ceux qui an-* « *noncent les vrais biens* (1)! Et encore : *S'il y a donc quel-* « *que consolation en Jésus-Christ; s'il y a quelque douceur* « *et quelque soulagement dans la charité; s'il y a quelque* « *union dans la participation d'un même esprit; s'il y a* « *quelque tendresse et quelque compassion parmi nous,* « *rendez ma joie parfaite, vous tenant tous unis ensemble,* « *n'ayant tous qu'un même amour, une même âme, et les* « *mêmes sentiments* (2). *L'affliction produit la patience, la* « *patience l'épreuve, l'épreuve l'espérance; or, cette espé-* « *rance n'est point trompeuse* (3). Ainsi le caractère des épîtres « du grand Paul, est d'offrir toute la puissance et toute la « variété du style, la convenance et la propriété des figures. « Elles ont un type original qui peut servir de modèle à tous, « et qui n'a été pris sur personne; car il ne serait pas facile de « trouver un auteur qui eût pu servir de modèle à Paul. Ses « discours ne sont pas le fruit de la méditation et de l'étude : « c'est le ciel qui les lui a inspirés, c'est le ciel qui lui a donné « ces trésors de sagesse, cette source pure et limpide d'où dé- « coule le salut. Sa parole est comme un éclair dans la nue; « c'est une lumière rapide qui jaillissait de la bouche de tous « les apôtres; c'est comme un écoulement de la puissance divine « qui passe dans l'infirmité humaine, et qui inonde le monde « entier. Voilà ce que la grâce a opéré dans des vases d'argile, « témoignage ineffaçable de la divinité de nos sacrés mystères! « c'est des lèvres d'un ignorant que tombe la sagesse; c'est la « bouche d'un ignorant qui nous fait connaître l'éloquence; « c'est un homme sans lettres qui a trouvé l'art de bien dire! « Et vous, que pensez-vous maintenant? Êtes-vous encore « dans le trouble et l'incertitude au sujet de savoir quelle est

(1) Rom., 10, 14.
(2) Philipp., 2, 1.
(3) Rom., 5, 3.

« la sagesse de Paul? Que diriez-vous donc, si, allant plus loin, « vous examiniez sous un autre point de vue le langage de « Paul? Son ordre, sa sagesse dans la disposition de ses points « les plus importants; l'art avec lequel il sait se faire des ob- « jections et y répondre; la fécondité de ses preuves; les res- « sources qu'il en tire; la facilité avec laquelle il persuade; la « multitude de ses comparaisons et de ses allégories; sa puis- « sance de déduction; et toutes ces autres qualités que vous « pourrez examiner vous-même avec soin, quand même vous « ne voudriez pas les faire remarquer aux autres : ce serait « pour vous un sujet de plaisir bien vif et de douce surprise. « Voyez aussi ce qu'il dit des prêtres, des idoles, comment il « s'efforce de réprimer l'orgueil de ces hommes qui se glori- « fiaient de leur langage, et de montrer que la loi est placée « au-dessous de la grâce. Mais voilà assez de paroles sur ce « sujet, d'autant plus que ce n'est qu'une question purement « littéraire. Lorsque nous nous rencontrerons, et Dieu me « donne l'espoir que nous nous reverrons, nous parlerons de « ces matières avec plus d'étendue. »

Parmi ses lettres, nous en trouvons plusieurs de condoléance. Une est adressée au même évêque de Nicomédie sur la mort d'un jeune clerc dont la perte lui causait une grande douleur (1); une autre, à une religieuse, Eusébie, supérieure d'un couvent, sur la mort de sa sœur. Une troisième est écrite à son frère Taraise, sur la mort de sa fille. Ces deux dernières méritent d'être citées comme faisant partie des plus beaux morceaux que l'antiquité chrétienne nous offre dans le genre consolatoire. Elles sont d'un usage trop fréquent dans la vie pour que nous ne les tirions pas de l'obscurité où elles sont restées jusqu'à présent.

(1) Epist. 201, p. 296, edit. Lond.

A Eusébie, religieuse et supérieure, sur la mort de sa sœur; lettre consolatoire (1).

« Si la mort commençait par nous, et que nous en fussions « les premières victimes, nous aurions raison de nous en consterner comme d'une chose nouvelle et inattendue; mais puis« que, depuis l'origine du genre humain, nous sommes par« tagés entre la vie et la mort; puisque la mort a été infligée « à tous nos ancêtres comme une peine, et qu'il n'y a aucun « être vivant qui n'y soit assujetti, pourquoi regardons-nous « cette peine commune comme nous étant toute particulière, « pourquoi en gémissons-nous comme si elle était infligée pour « la première fois? Puisque personne ne peut y échapper, et que « la nature n'admet pas d'autre loi, à quoi sert-il de nous tour« menter, et de nous livrer à l'affliction, surtout lorsque cette « affliction n'est point sainte ni selon la loi de l'esprit, et qu'en « pleurant la mort de nos proches, nous nous procurons la mort « à nous-mêmes? Si la mort est une chose si cruelle, pourquoi « y courir, pourquoi avancer le terme fixé par le Créateur? « Si elle est une chose bonne et salutaire, pourquoi tant « pleurer sur ceux qui y ont succombé suivant le jugement du « Seigneur? Ma sœur m'a quittée, direz-vous; elle était après « Dieu ma seule consolation, elle adoucissait mes peines, elle « dissipait mes ennuis et faisait toute ma joie. Mais quoi! « vos parents ne vous ont-ils pas quittée? d'autres proches « n'ont-ils pas fait de même? et puis comptez cette longue « postérité d'Adam? et vous, vous en laisserez d'autres après « vous, et il n'y a personne au monde qui n'en ait à re« gretter. Une sœur a quitté sa sœur, mais elle a retrouvé ses « parents qui l'avaient précédée; elle a quitté sa sœur, mais « elle est retournée au Seigneur, à notre père commun, elle « est partie pour cette cité vers laquelle nous marchons tous. « Vous vous plaignez de ce qu'elle vous a quittée et vous ne « pensez pas à ceux qu'elle a retrouvés. Vous gémissez, parce

(1) Epist. 245, p. 372, edit. Lond.

« vous ne voyez plus son corps, et vous ne vous réjouissez « pas de l'union étroite et indissoluble que son âme a formée « avec vous; vous supportez avec peine qu'elle soit déli- « vrée de la corruption : vous regardez donc comme peu de « chose sa gloire incorruptible et immortelle? Mais comment « vous a-t-elle quittée? Oui, si elle avait été réduite au néant, « si elle était tombée au pouvoir d'un étranger, alors je « l'avoue, nous pourrions dire qu'elle nous a réellement « quittés; mais si elle est gardée dans la main du Créateur; si « nous avons avec elle le même Seigneur qui veille sur nous; « si nous avons une même demeure, un même tabernacle, « avec cette différence qu'elle est à l'abri des orages de la vie, « tandis que nous luttons au milieu des flots, comment pou- « vons-nous dire qu'elle nous a quittés, à moins de prétendre « que nous ne nous dirigeons pas vers le même port de salut? « Si nous ne marchons pas dans la même voie, si nous n'at- « tendons pas la même fin, il est permis de nous plaindre et « de gémir sur la séparation. Mais si toutes nos pensées et toutes « nos démarches tendent vers ce même but, pourquoi pleurons- « nous? Pourquoi nous élevons-nous contre une loi de la « nature. Née mortelle, elle a payé son tribut à la mort; « partageant le même sort de son père, de sa mère, et de toute « la race humaine, elle a passé de cette vie à l'autre. Était-il « juste de troubler pour nous le cours de la nature, et de « confondre les limites fixées par le Créateur? A-t-on jamais « vu un être produit par la génération, qui n'ait été assujetti « à la mort? Je ne veux pas parler des fleurs, dont la beauté « ravissante ne flatte pas seulement la vue, mais tous les sens; « je ne parle pas de cette multitude de plantes, et de l'univer- « salité des animaux, qui tous n'ont qu'un temps, et ne reçoi- « vent la vie qu'à condition de la quitter selon l'ordre du « Créateur. Mais considérez ce nombre infini des astres, qui « sont si merveilleusement classés, qui font briller la voûte « céleste, dissipant les ténèbres de la nuit, et présentant à « l'homme le spectacle le plus majestueux. Considérez la lune

« qui, empruntant sa lumière au soleil, jette au loin sa bril-
« lante clarté, à travers les airs, paraissant le disputer au
« soleil pour reproduire le jour. Eh bien, tous ces astres écla-
« tants de lumière regardent vers leur terme, reconnaissent
« leur tribut à payer, et courent comme pour le payer au
« plus tôt. Le soleil lui-même, si luisant, si admirable par sa
« beauté; le soleil qui, s'il est permis de le dire, s'élance dans
« les espaces comme un fier géant, qui, suivant un mouvement
« régulier et surnaturel, court d'une extrémité du ciel à
« l'autre; qui, se montrant comme sur un théâtre, anime,
« réchauffe, par ses rayons, toute la création; qui tout en
« parcourant de si longs espaces, ne se fatigue pas, ne
« vieillit pas, ne perd rien de sa beauté, et n'a aucun
« symptôme qui annonce une dissolution. Eh bien! ce soleil
« si grand et si brillant n'échappera pas à sa destruction,
« il s'abaissera devant la loi de la nature. Tout change;
« il n'y a aucun mortel qui puisse aspirer à l'immortalité sans
« passer par la mort. Quoi donc! toutes les créatures sont chan-
« gées et transformées, aucune ne se plaint de sa condition,
« toutes attendent avec un grand calme et avec une parfaite
« résignation l'accomplissement de la volonté du Créateur.
« Nous donc qui pleurons en vain, nous ne craignons pas d'ex-
« citer par nos plaintes la colère de Dieu? Nous ne nous lais-
« serons pas relever de notre léthargie par tant d'exemples
« que nous avons sous les yeux; nous nous laisserons aller
« plutôt aux suggestions du démon et de nos affections mau-
« vaises. Le Créateur a rappelé à lui et a repris son ouvrage, et
« vous ne voulez pas qu'il soit délivré de tant de soins et d'in-
« quiétudes qui se rencontrent dans la vie! Vous ne souffrez
« pas que votre sœur reprenne une nouvelle vie, vous re-
« grettez une si grande grâce que Dieu lui a faite! Dieu l'a
« rendue immortelle, et vous pleurez comme si elle n'existait
« plus! De pareils pleurs ne sont-ils pas indignes de votre
« vertu? Rentrons en nous-mêmes, reconnaissons la condi-
« tion de notre nature, respectons la volonté de notre Créa-

« teur, pensons à la grandeur infinie de sa miséricorde. Il a « établi la mort comme une peine, mais par sa propre mort « il nous a ouvert la porte de l'immortalité. La mort est sans « doute la sentence d'un Dieu irrité, mais elle nous fait con-« naître en même temps l'extrême bonté d'un juge. Cette « pensée surpasse de bien loin toutes nos conceptions. La mort « détruit cette nature corrompue par la transgression de notre « premier père; mais cette dissolution même est le commen-« cement d'une création nouvelle. La mort sépare l'âme du « corps; mais elle forme une autre union plus excellente et plus « parfaite. *On met en terre comme une semence un corps « animal, il s'en élève un tout spirituel. On met en terre « un corps difforme, il ressuscitera tout glorieux* (1). Le « Créateur reprend son ouvrage, il le retire à lui, il le dérobe « aux yeux des mortels; mais il le place au milieu des anges, « et le fait participer à leur gloire. Et nous en pleurons, nous « en gémissons! Combien ne devons-nous pas en être éloignés! « Occupez-vous de ces pensées, et faites-en le sujet de vos « méditations; considérez ensuite que dès votre enfance vous « avez été consacrée à Dieu, unie au Christ, votre incorrup-« tible et immortel époux; que vous avez renoncé à vos parents, « à vos frères et à vos proches, pour ne plus vivre que selon « Dieu : n'allez donc pas déshonorer votre profession par vos « gémissements; n'allez pas avilir, par votre deuil, la grâce « qui lui a été faite; n'allez pas troubler par votre tristesse « la joie des anges; car si au moment où ils reçoivent avec « une si grande jubilation cette vierge, maintenant hors d'at-« teinte des passions humaines, pour remplir la place que les « anges déchus ont laissée vide, vous vous livrez à la douleur, « voyez si vous ne flétrissez pas votre première conduite par « la dernière. Quand on aime l'époux d'un amour ardent, on « ne le quitte pas pour se livrer à la douleur; quand on tient « à lui, on ne l'oublie pas pour s'occuper des pensées de mort, « se tourmenter l'esprit, se plonger dans l'affliction, éteindre

(1) I. Cor. 15, 42.

« son amour dans les larmes, et comprimer sa joie par le « deuil. Si votre sœur, qui est morte selon sa destinée ou « plutôt qui nous a précédés, avait vécu dans l'indifférence ou « dans l'impiété, on pourrait excuser vos gémissements et vos « larmes, quoique le Seigneur notre Sauveur, qui est la « source et le principe de toute affection humaine, n'ait pas « permis à ses disciples de s'occuper des morts : *Laissez,* « dit-il, *les morts ensevelir leurs morts; pour vous, suivez-* « *moi.* Mais comme elle est du nombre de ceux qui ont « vécu saintement dans l'amour de Dieu, qui lui ont « gardé une inviolable fidélité; comme elle a été un vase de « prédilection, d'où vient-il que nous n'écoutons pas la voix « du Seigneur? Pourquoi ne voyons-nous pas plutôt dans sa « mort la fin de toute douleur? *Celui qui croit en moi, vivra,* « *quoiqu'il meure;* c'est-à-dire par la mort il acquerra l'im- « mortalité, par la dissolution il entrera dans un tabernacle « indissoluble. Le divin Sauveur des hommes, l'époux de tous « les élus, dit encore : *Les enfants de la chambre nuptiale* « *ne peuvent gémir tant que l'époux est avec eux.* Entendez- « vous ce qu'il dit? N'allez donc pas vous condamner vous- « même, par vos pleurs et votre deuil, à la peine d'être « séparée de cet époux; n'allez pas porter contre vous une « telle sentence. Si un autre la portait, vous ne souffririez « pas son injure, vous le regarderiez comme un ennemi qui « vous tend des piéges et qui veut vous perdre. N'allez pas « pleurer sur la gloire dont elle jouit, et vous rendre digne « d'être pleurée vous-même. *Ceux qui assistent l'époux ne* « *peuvent pleurer.* Il y a dans cette maxime, ou plutôt dans « cette protestation du Seigneur quelque chose de terrible. « Vous pleurez, vous vous séparez donc de l'époux? Vous vous « lamentez, vous méprisez donc le lit nuptial? Par des actions « viles, dignes de la populace, vous vous excluez de la « chambre de l'époux. Ne pleurons donc pas comme morte, « celle qui vit avec le Seigneur, ne l'insultons pas pour les « mêmes raisons qui nous la font regretter. Nos sanglots sont

« une injure pour ceux qui demeurent dans la chambre nup-
« tiale, les larmes ne conviennent qu'à ceux qui décrient leur « bonheur, qui doutent de la félicité future et de la résurrec- « tion des morts. Je me sers de cette expression pour ne pas « dire qu'ils la nient. Prenez à cœur toutes ces considérations, « réfléchissez-y avec toute la tranquillité de votre âme, avec « votre esprit encore à jeun; rejetez loin de vous tout deuil, « reprenez votre gaîté ordinaire, en mettant un terme à vos « gémissements et à vos pleurs. Vous le ferez certainement, « si vous pesez bien ces considérations, si vous faites attention « surtout à l'amour inaltérable de Jésus-Christ que vous avez « pris pour époux, et qu'en vous recueillant en vous-même, « vous vous tourniez sans cesse vers lui, sans jamais en dé- « tourner les yeux. »

Le lettre suivante, qui est du même genre, a quelque chose de plus délicat et de plus affectueux. Photius, tout en cherchant à consoler son frère, se laisse entraîner, comme malgré lui, à la douleur; mais il se relève bientôt, par de nobles pensées, celles de l'immortalité. Les Pères de l'Église n'ont jamais tenu un langage plus chrétien.

Lettre consolatoire au patrice Taraise, frère, sur la mort de sa fille (1).

« Où est maintenant Élie? où est Élisée? où sont Pierre et « Paul, ou quelque homme semblable en sainteté et en pou- « voir? Je ne me mettrais pas à écrire une lettre, j'irais em- « brasser leurs genoux, n'étant pas digne de baiser leurs « mains; je les fatiguerais de mes prières jusqu'à ce qu'ils « eussent rendu à ses parents cette jeune enfant pleine de vie. « Où en suis-je réduit? Certes, les malheurs de ma famille ne « sont guère propres à adoucir les peines de mon exil. Ce n'est « que par une lettre, par une lettre, hélas! que je puis con-

(1) Epist. 334, p. 347, edit. Lond.

« soler le deuil de mon frère qui pleure la mort de sa fille. « Déjà on avait l'espérance d'une postérité, déjà on attendait « avec impatience le moment où elle allait devenir mère, où « un petit enfant jouerait dans les bras de son aïeul, lui pro« diguant ses caresses, et faisant entendre son doux bégaye« ment. Au moment où toutes ces belles espérances allaient « se réaliser, nous nous sommes vu ravir ce que nous possé« dions. Fatale erreur! fatale désobéissance de nos premiers « parents! sévère châtiment! Comment ce serpent artificieux « a-t-il pu se glisser dans le paradis? comment a-t-il pu per« suader? comment cet aiguillon de la mort s'est-il étendu « jusqu'à nous? Plus rapide que la flèche, plus terrible que la « foudre, ce fléau a passé jusqu'à nous. Et maintenant, cette « jeune fille, qui a brillé l'espace d'un moment, est passée « dans les ombres de la mort; spectacle douloureux et repous« sant pour les yeux mêmes de ses parents. A peine cette fleur « a-t-elle commencé à fleurir, qu'elle a été séchée jusque dans « ses racines. La nature allait produire, mais la faux cruelle « de la mort, plongée dans les entrailles de sa victime, a mois« sonné la vie qui devait donner la vie. Quelles larmes, quel « deuil, quelles lamentations, quels gémissements suffiront « pour déplorer un tel malheur! Ce long et triste silence a « rendu sa bouche muette, ses lèvres se ferment; ce n'est pas « par une retenue et une modestie recherchées, c'est parce « qu'elles sont prêtes à se décomposer. Et ses yeux, hélas! ô « douleur, qui ne peut se taire, ni admettre de consolation, « ses yeux, comment m'exprimer! laissent échapper le fluide « vital : les dernières gouttes demeurent suspendues à ses pau« pières. Ce vif incarnat qui décorait ses joues a fait place à « la livide pâleur de la mort; elle a perdu toute sa beauté. Son « visage enfin, comme il arrive dans de telles circonstances, « ne présente plus aux yeux qu'un spectacle d'horreur et de « dégoût. Quel sort s'attache à notre famille? quelle haine nous « poursuit de ses traits? Lorsqu'un premier malheur nous a « *affligé*, un autre plus terrible le suit, l'un atteignit un en-

« fant au berceau, l'autre, une jeune fille qui allait devenir « mère, si la mort cruelle ne s'y était opposée : d'où viennent « tant de maux si terribles? Ils nous viennent des hommes, ils « nous viennent de nos ennemis cachés. De toutes parts, les « douleurs nous assiégent; nous sommes en butte, nous et nos « enfants, aux traits dirigés contre nous. Nous sommes comme « une scène où l'on joue la tragédie : le deuil, la douleur, la « tristesse, l'abattement du visage, l'horreur de tous les maux, « forment un cortége qui foule notre corps sous ses pieds. « Clotho, je ne sais quelle divinité, promène ce cortége sur « nous : ses trames, ses funestes réseaux enveloppent notre « existence, et la partagent en scènes qui forment un drame « complet. Mais que fais-je? où me laissé-je emporter? Moi « qui voulais consoler, je me laisse aller aussi, je ne sais pour- « quoi, à la douleur. Ma raison impuissante s'est laissé en- « traîner vers un but contraire à celui que je m'étais proposé; « et moi qui devais apporter des consolations, je mêle mes « larmes à celles que je dois tarir. Mais rendons-nous maîtres « de nous-mêmes, ne nous laissons point submerger sous les « grandes eaux de l'affliction : la douleur fut fatale à un grand « nombre dont elle a non-seulement détruit le corps, mais « blessé mortellement l'âme; ne donnons pas ce plaisir à nos « ennemis; car les malheurs des opprimés sont un grand sujet « de joie pour ceux qui les persécutent. Ne restons pas en ar- « rière des exemples de courage donnés par nos pères. Ils ont « vu périr leurs enfants d'une mort telle qu'il n'en existe plus « chez nous, et plaise à Dieu qu'elle n'existe jamais. L'eau, le « fer, le feu, les ont séparés de leurs enfants. Ils ont eu à souf- « frir un exil amer et douloureux; ils ont été éloignés de tous « leurs amis, de tous leurs proches; ils ont été privés de tout « ce qui soulage tant soit peu l'âme, et cependant, ils ont « souffert avec reconnaissance, en adorant le Dieu dont l'ac- « tion, impénétrable à la vue des hommes, dirige les événe- « ments. Songeons qui nous sommes; d'où nous venons. Nés « de parents mortels, ne sommes-nous pas mortels? Sortis du

« néant pour un temps, bientôt nous ne serons plus. Où est « mon père? où est ma mère? Après avoir joué quelques ins- « tants leur rôle sur le théâtre de la vie, ils ont quitté la « scène, n'emportant rien avec eux, sinon la couronne de « leur martyre et de leur constance. Les rois eux-mêmes et « les princes, qui, dans leur fierté et leur orgueil, paraissent « être immortels, vont se confondre avec leur puissance dans « l'abîme de la mort. Tous, princes ou particuliers, vieillards « ou jeunes gens, hommes ou femmes, tous, nous sommes « sujets à la mort; rien ne nous défend de ses coups. Et ce « n'est pas là une chose nouvelle, inouïe, étrangère à notre « condition. Votre fille est née mortelle : et après avoir payé « son tribut à la loi de la nature, elle va, suivant cette même « loi, prendre possession de son droit de cité dans le ciel. « D'ailleurs, elle n'a pas laissé d'enfants pleurant leur aban- « don; elle n'a pas emporté dans le tombeau des craintes sur « l'avenir de ses enfants, craintes plus affreuses que la mort « même. Elle n'a pas fait l'expérience des nombreuses misères « de la vie. Elle n'a pas cherché la mort, que tant d'autres, en « proie à des tourments sans fin, ont ardemment souhaitée. « C'est en conversant avec ses parents qu'elle est sortie des « orages de la vie; c'est dans leurs bras qu'elle a rendu le der- « nier soupir. La main d'une mère lui a fermé les yeux. On a « honoré son corps, on lui a rendu des devoirs funèbres, on « l'a déposé dans un sépulcre; de superbes funérailles, que dé- « coraient la modestie, la piété, les larmes, l'ont conduite à sa « dernière demeure. Elle est allée dans un lieu d'où le deuil et « les pleurs sont à jamais bannis. Que demandons-nous de « plus? Ma douleur s'évanouit, quand je songe à quels périls « cette heureuse enfant allait être exposée, et je la félicite de « son départ. Je ne vois plus mon deuil, mais la gloire de « Dieu; ma douleur se change en actions de grâces, puisqu'elle « a échappé plus heureusement qu'on n'eût osé l'espérer aux « malheurs des temps présents.

« Mais, dites-vous, elle a vécu peu d'années. Qu'importe que

« notre vie compte plus ou moins de jours, nous n'en passerons « pas moins les portes du tombeau. Personne ne trouve de jouis- « sance dans le passé; l'avenir n'est pas encore; le présent, dans « lequel sont renfermés tous nos plaisirs, est rapide et fugitif. « Ainsi, que notre vie compte peu ou beaucoup de jours, comme « tous nos plaisirs sont renfermés dans le présent, la somme « des jouissances est la même pour celui qui atteint une longue « vieillesse, et pour celui qui est dans la fleur de l'âge. L'un et « l'autre ne ressentent le plaisir que dans le présent : le passé « et l'avenir ne peuvent en offrir aucun : tant il est indifférent « de vivre peu ou beaucoup de jours. Mais je me trompe, « cela n'est pas indifférent; car si, comme on le dit, et comme « l'expérience l'a vérifié, il n'y a personne, sa vie ne fût-elle « que d'un jour, qui ne soit exempt de fautes : celui qui dé- « pouille au plus vite cette enveloppe de boue qui nous attache « à la vie, s'en va d'ici-bas souillé de moins de taches. C'est « pourquoi pleurer votre fille, parce qu'une mort prématurée « l'a ravie au monde, parce qu'elle a été souillée de peu de « fautes, c'est verser des larmes criminelles, c'est regarder « comme un malheur qu'elle ait été présentée plus pure à son « époux. Mais elle a disparu avant le temps! Que jamais je « n'entende cette parole, parole téméraire, pensée criminelle. « Avant le temps, dites-vous? Lorsqu'elle est née, pourquoi ne « disiez-vous pas qu'elle avait vu le jour avant le temps? Elle « est venue à son heure, d'après le conseil éternel de Dieu. « Est-ce à nous de fixer le moment où elle doit retourner vers « son Créateur? Le divin ouvrier ne l'a pas faite sans connaître « le moment favorable pour la retirer à lui. Il a formé son « corps dans le sein de sa mère; il lui a donné le jour; il l'a « protégée depuis son enfance, jusqu'à l'adolescence, jusqu'à « ce temps où, dans la force de l'âge, elle a contracté l'hymen. « Dans tout cela il n'a rien fait à contre-temps, et lorsqu'il la « fait passer de la vie à l'éternité, c'est alors qu'il manquerait « de sagesse? Que ce blasphème ne souille jamais des lèvres « pieuses, un cœur résigné. Ce qui doit faire couler nos pleurs,

« ce qui doit exciter nos gémissements, c'est que l'homme soit « capable de concevoir de semblables pensées, et non pas que « les choses mortelles passent à un état immortel. Ce n'est donc « pas sur celle qui abandonne son corps périssable qu'il faut « pleurer, mais sur celui qui blasphème la suprême sagesse; « ce n'est pas sur celle qui est conviée à un hymen éternel, « mais sur celui qui voudrait ensevelir l'âme dans le tombeau.

« Mais sa mort a prévenu celle de ses parents! Qu'importe? « Aurait-on voulu, peut-être, qu'après avoir donné ses soins à « son père et à sa mère, sur leur lit de mort, elle emportât « avec elle tant de cruelles blessures? Celui qui tient un pareil « langage n'a pas les entrailles d'un père, mais celles d'une « marâtre; il n'a pas l'affection d'un père ou d'une mère, il « recherche plutôt ce qui lui est utile à lui-même que ce qui « est bon pour sa fille; et, sous prétexte de la regretter, c'est « son propre intérêt qu'il a en vue. Comment la mort de ceux « que nous aimons peut-elle nous arracher des larmes? Votre « fille nous a quittés; elle est désormais libre de la mort : ce « n'est pas là une cause d'affliction. Pourquoi donc nous con- « sumer de tristesse? Oh! si votre fille pouvait revivre et se « présenter à vos yeux! si elle pouvait prendre vos mains dans « les siennes; si sa bouche caressante et souriante pouvait vous « couvrir de baisers et vous dire : Mon père, pourquoi t'affliger? « pourquoi gémir, comme si j'étais en proie à la souffrance? J'ai « été jugée digne d'habiter le paradis, dont la vue fait les délices « des yeux, dont la jouissance enivre l'âme, et surpasse tout ce « qu'il serait possible de raconter. Ce paradis merveilleux fut « la demeure des pères de notre race; c'est là que nos premiers « parents, chef-d'œuvre des mains du Créateur, coulaient des « jours purs et heureux, avant d'avoir entendu la voix du ser- « pent. Ce méchant et tortueux reptile ne peut plus aujourd'hui « pénétrer dans ce fortuné séjour; il ne peut plus y répandre « de douces et trompeuses paroles. Notre intelligence voit au « delà des secrets des sciences et des arts. Il n'est pas nécessaire, « dans ce séjour, d'ouvrir les yeux et de chercher à jouir d'un

« plus grand bien. Nous sommes tous sages d'une sagesse di-
« vine ; toute notre vie se passe dans des délices inénarrables,
« que l'envie n'empoisonne jamais. Aussi vivons-nous dans des
« fêtes continuelles : nos corps, purifiés et incorruptibles, brillent
« du plus vif éclat ; nous voyons Dieu autant qu'il est permis à
« un œil humain de le voir ; nous nous livrons aux transports
« qu'excite son inexplicable, son incompréhensible beauté,
« dont nous tirons notre éclat. Nos jouissances sont toujours
« nouvelles : l'abondance de tous les biens ne nous rassasie
« pas ; elle excite en nous un amour ardent ; cet amour satisfait
« nous donne une joie ineffable, impossible à expliquer. Ce
« divin amour est si fort qu'il me presse en ce moment de te
« quitter, de mettre fin à ce discours, dans lequel je n'ai pu
« te donner qu'une faible idée. Oh, mon père ! un jour tu
« viendras dans ce paradis, avec ma bonne mère ; alors tu
« verras que je n'ai pu dire que peu de chose de tant de mer-
« veilles ; tu te reprocheras cette tristesse, qui te fait pleurer
« sur moi, lorsque je goûte de tels biens. Oh, mon père bien-
« aimé ! laisse-moi, laisse-moi partir ; ne me retiens pas plus
« longtemps ; que ma présence n'augmente pas tes douleurs et
« tes regrets. Si cette bienheureuse enfant vous tenait ces dis-
« cours, ou d'autres semblables, ne banniriez-vous pas votre
« deuil, et, plein de joie, ne la laisseriez-vous pas partir en
« paix ? Eh quoi ! si votre fille nous parlait ainsi, nous se-
« rions plus tranquilles, nous sécherions nos larmes ; et si
« c'est notre commun Créateur, notre Seigneur qui nous dit :
« *Celui qui croit en moi, lors même qu'il meurt, vivra ;*
« *il a préparé à ceux qu'il aime, ce que l'œil n'a point*
« *vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce que le cœur de*
« *l'homme n'a pas conçu*, resterons-nous comme des païens
« dans l'état où nous sommes ? Notre douleur s'accroîtra-t-elle ?
« cela est-il beau ? cela est-il juste ? Nos réflexions sont-elles
« convenantes, servent-elles à quelque chose ? D'ailleurs,
« n'avez-vous pas honte d'oublier votre condition d'homme,
« et de décourager par des regrets efféminés et inutiles votre

« épouse, au lieu de la soutenir? Si les hommes, qui doivent « venir en aide aux femmes, ne sont pas moins affligés qu'elles, « où celles-ci trouveront-elles des consolations? Quels seront « les exemples de courage que nous leur mettrons sous les « yeux? où seront-ils? Ne vous laissez pas aller à des sentiments « indignes de vous, de votre naissance, et, pour dire le mot, « à des sentiments qui ne conviennent qu'à des bâtards. Ne « nous laissons pas aller avec excès à notre deuil, et puisque « nous sommes des hommes, ne nous amollissons pas comme « les femmes par la douleur, nous qui, tant de fois, dans des « positions si difficiles, nous sommes montrés pleins de cou- « rage. Le Créateur a rappelé à lui sa créature; mais il nous a « donné plus qu'il ne nous a enlevé. Que vos autres fils et vos « autres filles vivent encore longtemps pour faire la joie de « leurs parents. Le passé nous afflige, que le présent nous con- « sole; souffrons avec joie la perte que nous faisons, afin de « pouvoir jouir en paix de ce qui nous reste. Il est beau d'avoir « des rejetons de sa race : nous les avons; il est beau d'offrir, « de consacrer à celui qui donne tout, les prémices de ce que « nous possédons : c'est ce que nous avons fait. Nous ne sa- « vions pas autrefois quels étaient les enfants que nous de- « vions offrir au Seigneur en sacrifice, et quels étaient ceux « qui conserveraient notre race; mais aujourd'hui, si nous « consacrons ces prémices au Seigneur avec joie, notre espé- « rance ne sera plus indécise et flottante, notre état ne sera « plus incertain. Jamais Dieu n'a reçu, sans qu'aussitôt sa li- « béralité nous eût donné plus que nous ne lui avions donné. « Il récompensera toujours les plus faibles sacrifices par les « plus grandes faveurs; si, au contraire, comme des hommes « qui souffrent d'une injustice, nous déshonorons notre sacri- « fice par nos pleurs..... Mais je ne veux prononcer aucune « parole sinistre; car j'espère qu'à l'avenir nous ne serons « plus dans les larmes et les douleurs qui nous accablent au- « jourd'hui. Je prie Dieu de me seconder et d'ouvrir mon « cœur à l'espérance; il me seconde en effet, c'est lui qui a

« donné à ma parole l'autorité, qui a changé votre deuil en « joie; c'est lui qui rappelle à ma mémoire, pour vous con- « soler, une foule de faits anciens et nouveaux. Mais, à vrai « dire, toute la vie humaine n'est qu'un long exemple propre « à nous distraire de nos maux. Je vais plus loin; je veux vous « faire cette terrible question : A qui appartient-il de pleurer « les morts! Et ici je ne parlerai pas de moi-même; je veux « m'adresser à l'apôtre des nations : que sa voix nous annonce « les décrets du ciel : *Je ne veux pas*, dit-il, *que vous igno- « riez ce que vous devez savoir touchant ceux qui dorment « du sommeil de la mort, afin que vous ne soyez pas accablés « de tristesse, comme ceux qui n'ont point d'espoir* (1). Voilà « ce que Paul nous annonce, Paul instruit par la voix du ciel, « Paul qui a prêché par tout le monde. C'est la voix même du « Christ qui nous dit qu'il n'appartient qu'aux infidèles d'être « tristes à cause des morts, parce qu'ils n'ont pas l'espérance « de la résurrection, parce qu'ils ne croient pas à la vertu des « mystères accomplis en Jésus-Christ. Dépouillons-nous donc « de notre deuil, de peur de nuire à nous-mêmes au sujet de « votre fille, qui repose maintenant dans le sein d'Abraham. « C'est là que bientôt nous la verrons se livrer aux transports « de la joie. Mais si, contre le précepte du Seigneur, je pleure « mon enfant, je me fais exclure de ce magnifique spectacle. Si « vous voulez revoir votre fille, dissipez votre douleur, et, « par un acte de soumission à la volonté de Dieu, montrez- « vous digne de partager son sort. Si nous continuons de nous « abandonner aux larmes, nous nous priverons nous-mêmes « de ce bien tant désiré. La joie du ciel n'est mêlée d'aucune « douleur : ce séjour de paix et d'allégresse ne laisse aucune « place à ceux qui pleurent. Ce lieu, où l'on doit goûter une « joie sans mélange, ne peut recevoir ceux qui se désolent. « Le Créateur a voulu rendre son ouvrage immortel, et c'est « pourquoi je ne porte pas envie au sort de cette enfant, et je

(1) I. Thess. 4, 13.

« ne murmure pas contre un décret qui doit faire ma joie ; les « bontés du Seigneur ne seront pas pour moi un motif d'être « ingrat. Le fils du grand roi David était atteint d'une maladie « mortelle : le roi, regardant cette maladie comme un mal- « heur, était courbé vers la terre ; il adressait ses prières au « ciel ; il s'abstenait de toute nourriture, de tout soin du corps. « Mais à peine l'enfant fut-il mort, que son père déposa tout « signe de deuil. Il demandait d'abord la vie de son fils ; mais « lorsqu'il vit que Dieu l'avait appelé à lui, il n'osa pas se « laisser aller à une douleur qui condamnait les décrets de « son juge ; il s'éleva au-dessus de son malheur : il rendit des « actions de grâces, et il reprit le cours habituel de sa vie. « Nous devons avoir les mêmes sentiments. Si mon fils, mon « parent, mon ami, tombe malade, je prie Dieu qu'il éloigne « la maladie, et qu'il daigne écouter les vœux de celui qui « l'implore ; mais s'il croit plus utile de rappeler le malade à « lui, il ne me reste plus qu'à lui rendre grâces, qu'à me rési- « gner, sans me révolter, par mes gémissements et mes larmes, « contre ce qu'il a jugé à propos de faire. Si quelque démon « nous entoure de ses piéges, et cherche un nouveau Job pour « le tourmenter ; si Dieu permet à cet esprit méchant d'éprou- « ver son serviteur ; s'il veut, par ce moyen, faire l'essai de sa « patience ; s'il ouvre lui-même un champ de bataille, où il « humilie le combattant pour lui donner une couronne, je ne « dois pas condamner l'épreuve qu'il fait de la vertu. Je ne « change pas des jours de triomphe en des jours de deuil, ni « le temps du combat en un temps de gémissement. J'en at- « teste ceux dont Dieu a couronné les efforts, j'en atteste ces « couronnes splendides et impérissables ! De tels regrets, ô mon « frère, sont indignes de votre âme généreuse, de votre esprit « élevé, et de vos autres vertus. Allons, soyons hommes ; com- « battons avec courage, montrons-nous à l'ennemi comme « les soldats du roi du ciel. Ne déshonorons pas notre titre de « combattant ; que notre faiblesse n'applaudisse pas à l'audace « de l'ennemi. Si d'abord nous avons agi en hommes, ne nous

« laissons pas ensuite amollir; n'allons pas nous montrer cou-
« rageux à exciter la haine de nos ennemis, et faibles lorsqu'il
« s'agit de repousser leurs efforts et de remporter la victoire.
« L'ennemi se voit sur la pente de sa ruine, lorsqu'il nous
« trouve prêts à lui résister courageusement. Il cesse d'atta-
« quer, lorsqu'il rencontre un homme armé d'un courage iné-
« branlable. Près de nous se tient celui qui donne la couronne,
« et qui orne le vainqueur de palmes brillantes. Alors il ne
« nous laisse plus combattre avec l'ennemi, et si celui-ci re-
« nouvelle ses téméraires attaques, il déjoue toutes ses ruses
« et tous ses piéges. Il change en félicité éternelle et en joie
« ineffable les douleurs du patient. Le saint homme Job nous
« en fournit l'exemple : comme nous avons en quelque sorte
« partagé ses malheurs, nous partagerons sa joie, sa gloire
« éclatante, soit dans le temps présent, soit dans le siècle fu-
« tur, qui n'aura pas de fin, par l'intercession de notre glo-
« rieuse souveraine, la mère de Dieu, Marie toujours vierge,
« et celle de tous les saints. Ainsi soit-il. »

Photius, à ce qu'il paraît, portait souvent ses pensées sur le néant de la vie humaine; que n'en a-t-il pas profité! Comme il avait appris par expérience l'inconstance de la fortune, les peines quelquefois cruelles attachées aux honneurs, il n'y a pas de doute qu'il n'ait souvent fait des réflexions sérieuses sur le vide des choses humaines qui lui avaient causé tant de dégoûts. La lettre suivante, écrite à un autre de ses frères, semble nous en fournir des preuves. Le néant de la vie est peint avec les plus vives couleurs, d'après les inspirations de l'Écriture.

A mon frère Sergius.

« Ce n'est pas à la manière des rhéteurs, que l'Écriture « sainte nous dépeint la vie humaine, quand elle l'appelle une « ombre, une vapeur, une vanité, et autres choses semblables. « Car qu'est-ce que l'enfance ? Il y a-t-il quelque chose de plus « étourdi, de plus borné et de plus insensible? L'adolescence, « qui est appelée la fleur de l'âge, vaut-elle beaucoup mieux? « Mais elle est exposée à mille tempêtes ; elle est pleine de lé- « gèreté, de vanité et d'agitation ; elle passe avec la rapidité « d'un songe, et soulève sur son passage des flots de passions « qui vont engloutir sous les eaux tout bon désir et tout « élan vers la vertu. Que dirai-je de l'âge mûr? N'a-t-il pas « quelque analogie avec le mouvement de la vapeur? car à « cet âge on s'agite, on se transporte rapidement d'un en- « droit dans un autre, sans pouvoir se fixer nulle part. On « participe à la légèreté et aux mouvements déréglés de la « jeunesse ; on n'est pas encore débarrassé des erreurs et des « troubles de cet âge. Et quand on se rapproche de la vieil- « lesse, on n'a plus que les restes d'un feu qui s'éteint ; on s'a- « perçoit que les sens perdent insensiblement leur vigueur, que « tout tend à sa destruction. On semble bien être exempt des « maux qu'on voit aux deux extrémités de la vie, mais on « participe réellement aux misères de l'une et de l'autre jusqu'à « ce qu'on tombe dans la décrépitude, qui n'est plus qu'une « fumée et un songe ; car, je vous le demande, qu'est-ce que « la vieillesse? Il n'est pas nécessaire de répondre, car elle « fait assez entendre elle-même à toutes les oreilles ses souf- « frances, ses incommodités et ses ennuis ; elle a moins de « réalité que la poussière, la fumée, l'ombre et le songe. « Comment pouvons-nous donc éviter les maux de la vie? « C'est lorsque, dès notre enfance, nous avons reçu de bons « principes, lorsque nous avons été élevés par de sages pré- « cepteurs : ce qui dépend non de nous, mais de nos parents

« ou de nos tuteurs; c'est lorsque, dans notre jeunesse, où « nous étions nos maîtres, nous avons mis un frein à nos « passions, que nous avons réglé notre conduite d'après les « principes d'une bonne éducation, et que nous nous sommes « livrés à des exercices utiles; lorsque dans l'âge mûr, nous « avons conservé les bonnes habitudes contractées dans notre « jeunesse, et que nous avons profité de la force qu'elles nous « donnent pour régler notre avenir, et pour nous élever, en con- « tinuant les mêmes efforts et les mêmes soins, au sommet de la « perfection. Si tel a été le plan de notre vie, la vieillesse sera « comme un port après de longs orages, comme le repos après « le travail; elle sera accompagnée de joie et de sagesse, qui « couvriront ses défauts et ses incommodités, et qui feront « proclamer heureux celui qui y est parvenu. O mon fils! ne « vous contentez pas de lire mes lettres, mais faites-les lire par « vos actions (1). »

Le pape Nicolas, comme nous l'avons vu (2), a envoyé au roi des Bulgares une instruction tendant à le former aux principes du christianisme, à civiliser ses peuples et à adoucir leurs mœurs farouches. Photius s'était occupé avant le Pape du même soin dans une lettre (3) où il trace au prince, avec une main sûre et un esprit juste, les devoirs des rois qui veulent s'honorer du nom de chrétien. Il commence par la foi, qu'il regarde comme le don le plus précieux du ciel, et comme la source de tout principe moral. « Si la foi s'éteint, dit-il, la « morale disparaît bientôt: ces deux choses sont étroitement « enchaînées, et ne peuvent être séparées. » Après avoir mis sous les yeux du prince le symbole du concile de Constantinople, comme la base de la foi chrétienne, il lui donne l'analyse des sept conciles généraux, qu'il appelle les remparts de la foi. Il lui dit à quelle occasion ils ont été convoqués, quel était le nombre des évêques, quels étaient ceux qui les

(1) Epist. 72, p. 121, edit. Lond.
(2) Plus haut, p. 133.
(3) Epist. 1, p. 1, edit. Lond.

ont présidés ; il expose avec autant de netteté que de précision les doctrines qu'ils ont confirmées, les erreurs qu'ils ont combattues, et tout en les exposant il sait faire briller la vérité et confondre l'erreur. Cette analyse est un chef-d'œuvre digne de celles que nous trouvons dans sa *Bibliothèque*. Le septième concile, qui avait encore beaucoup de contradicteurs, est l'objet d'un soin tout spécial : il venge le culte des images en le justifiant du reproche d'idolâtrie dont l'avaient flétri les Iconoclastes ; il en expose les motifs, il en développe les principes avec autant de justesse que de clarté. Se tournant ensuite du côté de la morale, il recommande à ce prince d'animer la foi par ses œuvres, de travailler efficacement à tirer ses sujets de l'erreur, nommément ses parents, car il est du devoir d'un bon prince de procurer non-seulement à lui-même, mais encore à ses peuples le salut éternel. Il descend dans le détail des vices qu'un prince chrétien doit éviter, et des vertus qu'il est obligé de pratiquer, tant en particulier qu'en public, voulant que son extérieur ne fût pas moins réglé que son intérieur. Il lui conseille de bâtir des églises à Dieu et à ses saints, suivant les lois ecclésiastiques, et d'y faire tenir des assemblées destinées à la célébration de l'office divin et à l'oblation des saints mystères : c'est, selon lui, le moyen le plus efficace d'unir ses sujets, et de les former à la pratique de la vertu. Il l'exhorte à se faire aimer de ses sujets, à se faire un rempart de leur affection, à maintenir le bon ordre, la paix et la justice dans ses États ; à retenir les méchants dans le devoir par la crainte des peines, et les bons par les louanges et les bienfaits ; à n'ordonner jamais de supplices dans la colère ; à être prompt à récompenser et lent à punir ; à ne se refuser aux besoins de personne ; à reconnaître Dieu pour auteur de tout ce qui lui arriverait de bien.

Nous voyons par ces écrits, comme par l'histoire, que Photius était doué de toutes les qualités éminentes qui forment les grands hommes ; mais il a été tenté par une passion terrible, l'ambition, qui l'a conduit d'excès en excès, et l'a jeté

forcément dans le schisme : car Photius, il faut le dire, ne visait pas au schisme du premier abord, il semblait même vouloir l'éviter en employant tour à tour la persuasion, la ruse et la violence pour obtenir la démission ou la déposition d'Ignace. Il reconnaissait de la manière la plus formelle et la plus respectueuse la suprématie du successeur de saint Pierre et l'autorité de ses légats; l'Église romaine était sans tache, il n'avait aucun reproche à lui faire; mais, dès qu'il se vit condamné sans espérance de retour, il rejeta l'autorité du saint-siége, et se l'attribua à lui-même en faisant revivre les principes de ses prédécesseurs et en tirant les dernières conséquences du vingt-huitième canon du concile de Calcédoine. « Rome, disait-il, n'a reçu la primauté et les priviléges qui « y sont attachés qu'à cause du séjour de l'empereur; ces « priviléges ont cessé du moment que Rome a cessé de régner : « ils ont été transportés à Constantinople avec le siége de l'em- « pire du temps Constantin (1). » C'est le premier principe de Photius.

Cependant, comme il était difficile de le soutenir, puisqu'il fallait rompre avec toute la tradition, et détruire les monuments historiques qui établissaient d'une manière si claire et si évidente la suprématie de Rome, il recourut à un autre principe qui a fait peut-être plus d'impression, du moins qui a eu plus de retentissement que le premier. « L'Église latine, « disait-il, est tombée dans l'hérésie ; elle a donc perdu le « pontificat et la primauté; car l'hérétique n'est plus enfant « de l'Église et ne peut plus être son chef. Or, le siége de « Rome professe ouvertement l'hérésie; il l'a laissé insérer « dans le symbole : ainsi, il n'a plus de pouvoir, et l'Église de « Constantinople, qui tenait le second rang, acquiert, par « ordre de succession, le premier (2). » Voilà les deux principes sur lesquels Photius s'est appuyé, et que par sa parole

(1) Leo allat. *de Consensu*, lib. II, c. 3, n. 3.
(2) Leo allat. *de Consensu*, lib. II, c. 3, n. 4.

puissante, il a fait entrer dans l'esprit des Grecs : ils sont le complément de toutes les prétentions des évêques de Constantinople. Ces prétentions avaient été constamment favorisées par les empereurs ; ceux-ci prévoyaient la part qui leur reviendrait de cette suprématie spirituelle. Le patriarche était sous leur main ; ils s'arrogeaient le droit de le choisir, et, le cas échéant, de le bannir ; et puis ils n'avaient pas perdu de vue leur antique domination sur l'Occident ; ils espéraient que les peuples, en se soumettant à l'empire spirituel de Constantinople, finiraient par se soumettre également à la domination temporelle, et qu'ainsi la ville impériale rentrerait dans tous ses droits.

Le schisme de l'Orient a donc pour première origine l'ambition des patriarches de Constantinople, favorisée par celle des empereurs : c'est le résumé net et clair de toute l'histoire ecclésiastique du Bas-Empire.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Page 34.

Première lettre de Photius au pape Nicolas Ier (1).

Τῷ τὰ πάντα ἁγιωτάτῳ, ἱερωτάτῳ ἀδελφῷ, καὶ συλλειτουργῷ Νικολάῳ πάπᾳ τῆς πρεσβυτέρας Ῥώμης, Φώτιος ἐπίσκοπος Κωνσταντινουπόλεως νέας Ῥώμης.

Ὅτε τῆς ἱεραρχίας κατὰ νοῦν τὸ μέγεθος ἀναλήψομαι, καὶ πολλῷ τὴν ἀνθρωπίνην εὐτέλειαν τῆς ἐκείνῃ προσούσης ἀπολείπουσαν τελειότητος, καὶ τῆς ἐμῆς δυνάμεως ἀναμετρεῖν ἐπελεύσομαι τὴν ἀσθένειαν, καὶ οἷος ἐμοὶ λογισμὸς πρὸς τὸ τῆς τοιαύτης ἀξίας ὕψος ἀεὶ ἐνετέθραπτο, θαυμάζειν καὶ ὑπερεκπλήττεσθαι παρασκευάζων τοὺς ὅσοι ποτὲ τῆς καθ' ἡμᾶς γενεᾶς, ἵνα μὴ λέγω τοὺς πρὸ ἡμῶν, τὸν φρικτὸν τῆς ἀρχιερωσύνης ζυγὸν ἀνεδέξαντο, ἄνθρωποι τελοῦντες, καὶ σαρκὶ συνδεδεμένοι, καὶ αἵματι, καὶ τὰ τῶν ἀσωμάτων Χερουβὶμ ἔργα διαπράττειν παρακινδυνεύοντες, ὅτε ταῦτα βασανίζων, καὶ πολυπραγμονῶν, ἐφ' οἷς ἑτέρους ὁρῶν ἐθορυβούμην, τοῖς αὐτοῖς γε νῦν ἐμαυτὸν ἑαλωκότα καθορῶν, οὐκ ἔστιν εἰπεῖν οἵοις ἀλγήμασι βάλλομαι, καὶ οἵαις ἀθυμίαις διακαρτερῶ συνεχόμενος. Εἰ γάρ μοι καὶ φροντὶς ἦν ἐκ παιδὸς συναυξομένη τε, καὶ συμπαραθέουσα βιωτικῶν πραγμάτων καὶ θορύβων ἀπηλλαγμένον ἡ εὐχὴ, καὶ τὰ καθ' ἑαυτὸν ἐπισκοποῦντα διατελεῖν (δεῖ γὰρ πρὸς τὴν ὑμετέραν ὁσιότητα γράφειν ἀπαρξάμενον, τἀληθὲς εἰπεῖν), εἰ καὶ βασιλικῶν ἀξιωμάτων τὴν ὁρμὴν καθέλκουσαν ἐφ' ἑτέρας μετατρέπειν ἐγχειρήσεις κατηνάγκαζον, ἀλλ' οὖν οὐδέποτε θάρσος ἐπῄει φορητὸν ἐμοὶ τὸ τῆς ἀρχιερωσύνης ὑπεισελθεῖν ἐργαζόμενον ἀξίωμα. Ἦν γὰρ ἦν ἐμοὶ διὰ παντὸς αἰδέσιμόν τε, καὶ φοβερὸν, μάλιστά γε τοῦ κορυφαίου τῶν ἀποστόλων διαμνημονεύοντι Πέτρου, ὅς γε πολλὰ τεκμήρια τῆς εἰς τὸν Κυριον

(1) Le texte grec de ces deux premières lettres n'a pas encore été publié en France.

Ἰησοῦν Χριστὸν τὸν ἀληθινὸν Θεὸν ἡμῶν ἐπιδεδειγμένος πίστεως, καὶ πολλὴν πανταχόθεν τὴν πεῖραν τῆς εἰς αὐτὸν ἀγάπης δεδωκὼς, ὥςπερ τινὰ κορωνίδα τῶν πρόσθεν αὐτῷ καλῶς πεπραγμένων τε καὶ διηνυσμένων, τὴν ποιμαντικὴν πρὸς τοῦ διδασκάλου ἠξιοῦτο λειτουργίαν ἀναδέξασθαι. Ἀλλὰ μὴν καὶ δοῦλον οἶδα καταπιστευόμενον τάλαντον, καὶ δι' εὐλάβειαν τῆς δεσποτικῆς αὐστηρίας κατακρύπτοντα, ἵνα μήποθεν αὐτῷ τὸ ἐμπιστευθὲν διαπεσὸν ἀνάρπαστον γένηται, καὶ ὅτι μὴ τὸ τάλαντον τῷ δεδωκότι πλειστηριάσας ἀπέδωκεν εὐθύνας εἰςπραττόμενον, καὶ πῦρ καὶ γέενναν τὴν καταδίκην ὑφιστάμενον. Ἀλλὰ τί ταῦτά μοι γράφεται, καὶ τὸ ἄλγημα αὔξεται, καὶ τὸ λυπηρὸν ἐπιτείνεται, καὶ τὸ διοχλοῦν ἀνιχνεύεται; μνήμη γὰρ τῶν ἀνιαρῶν ὀξύτερον τὸ πάθος ἀπεργάζεται, καὶ κουφίζεσθαι τὴν ῥαθυμίαν οὐκ ἐνδίδωσιν. Ἀλλὰ γὰρ ταύτης ἕνεκα τῆς αἰτίας τῶν συμβεβηκότων ἡ τραγῳδία διεσκηνοποίηται, ὡς ἂν ταῖς ὑμετέραις εὐχαῖς τὸ, οὐκ οἶδ' ὅπως εἰπεῖν, ἐμπιστευθὲν ἡμῖν ποίμνιον καλῶς δρῶντες ποδηγούμενόν τε καὶ κυβερνώμενον, τὸ ἐπιπροσθοῦν ἡμῖν τῆς ἀμηχανίας νέφος ἀποσκευασώμεθα, καὶ τὴν ἀχλὺν τῆς ῥαθυμίας ὑπεκφύγοιμεν. Οἶδε γὰρ οἶδε καὶ κυβερνήτῃ καλῶς τὸ σκάφος οὐριοδρομοῦν τε καὶ πηδαλιουχούμενον εὐθυμίας καθίστασθαι πρόξενον, καὶ τὸ τῆς ἐκκλησίας πλήρωμα εὐσεβείᾳ καὶ ἀρεταῖς εὐθηνούμενον τὸν ἐφεστηκότα καὶ κριθέντα ποιμαίνειν, εὐφραίνειν τε, καὶ τὸ τῆς ἀμηχανίας ὁμιχλῶδες παρασκευάζειν ἀποτρίψασθαι. Ἄρτι τοιγαροῦν τοῦ πρὸ ἡμῶν ἱερατεύειν λαχόντος, τῆς τοιαύτης ὑπεξελθόντος ἀξίας, οὐκ οἶδ' ὅπως ὁρμηθέντες ἐπιτίθενταί μοι κραταιῶς, ὅσοι τι κλήρῳ κατειλεγμένοι ἐτύγχανον, καὶ τῶν ἐπισκόπων τε καὶ μητροπολιτῶν τὸ ἄθροισμα καὶ πρό γε τούτων, καὶ σὺν αὐτοῖς ὁ φιλευσεβὴς καὶ φιλόχριστος βασιλεὺς πᾶσι μὲν χρηστὸς ὢν καὶ ἐπιεικὴς, καὶ φιλάνθρωπος, καὶ τί γὰρ οὐ χρὴ λέγειν τἀληθές; οὐδ' ἔχων ἄλλων τῶν πρὸ αὐτοῦ βεβασιλευκότων τῇ ἐπιεικείᾳ ἐξισούμενον, ἐμοὶ δ' ἀφιλάνθρωπός τις ἐδόκει τότε, βίαιός τε, καὶ λίαν φοβερός. Οὐδὲ γὰρ οὐδὲ μικρὸν ἦν ἐνδιδοὺς τῆς ἅμα παντὶ τῷ προειρημένῳ τῶν ἱερέων πληρώματι ἐπιθέσεως. Ἀλλ' ὁ μὲν πρόφασιν τοῦ μὴ μεθήσειν ἐποιεῖτο τὴν ὁμόψηφον τῶν ἱερέων ὁρμὴν καὶ σπουδὴν, καὶ ὡς οὐκ ἂν δύναιτο καὶ βουλόμενος ἐκτελέσαι τὴν αἴτησιν. Τοῖς δ' ἐπεὶ πολὺ πλῆθος συνείλεκτο, οὐδ' οἱ τῆς παρακλήσεως ἡμῶν λόγοι καθαρῶς αὐτοῖς

προσεφέροντο. Οἷς δ' ἂν καὶ προσέπιπτον, οὐ προσίοντο. Ἓν δὴ τοῦτο καὶ μελετήσασι, καὶ λέγειν ἐξασκήσασι, τὸ δεῖν ἐμὲ πάντως καὶ μὴ βουλόμενον τὸ φορτίον τῆς ἐπιστασίας αὐτῶν ἀναδέξασθαι. Ἐπεὶ δέ μοι πανταχόθεν αἱ ὁδοὶ τῶν ἐν τοῖς λόγοις παρακλήσεων ἀπεφράττοντο, προεπήδα τὰ δάκρυα, καὶ ἡ τῆς ἀπορίας ἀχλὺς τὰ ἔνδοθεν πάντα πληρώσασα τῆς συγχύσεως, καὶ μέχρις αὐτῶν γε τῶν ὀμμάτων προσαράξασα εἰς ῥεῖθρον μετεσκευάζετο. Καὶ γὰρ ἐφάπαξ ὁ λογισμὸς τῆς ἐκ λόγων ἀπειρηκὼς σωτηρίας εἰς ἱκετηρίαν τὴν φύσιν αὐτὴν, καὶ τὰ δάκρυα προὐβάλλετο, βοηθείας τινὸς καὶ ἐπικουρίας δι' αὐτῶν ἐλπίσας τυχεῖν, εἰ καὶ διεψεύσθη τοῦ βουλήματος. Οὐδ' οὕτω γὰρ ἀνῆκαν οἱ βιαζόμενοι, μέχρις ἂν ὅπερ ἐμοὶ μὲν ἀβούλητον, ἐκείνοις δὲ ὅπερ ἦν εὐχῆς ἔργον διεπέπρακτο. Καὶ οὕτω λοιπὸν εἰς μέσους τοὺς θορύβους, οἷς ὁ πάντα εἰδὼς κρίμασιν ἐπίσταται, διακαρτερῶ καθιστάμενος, ἀλλὰ δρυὸς μὲν ἅλις εὔκαιρον εἰπεῖν τὴν παροιμίαν. Ἐπεὶ δὲ πασῶν ἀρίστη κοινωνία ἡ κοινωνία τῆς πίστεως καὶ τῆς ἀληθοῦς ἀγάπης, τοῦτο δὴ τὸ αἰτιώτατον, ὡς ἂν τὸν πρὸς τὴν ὑμετέραν ὁσιότητα καθαρόν τε καὶ ἀδιάσπαστον δεσμὸν ἐργασώμεθα, χρῆναι καὶ τὰ τῆς ἡμῶν καὶ ὑμῶν πίστεως ὡς ἐν βραχέσι στηλογραφῆσαι διεγνώκαμεν, ἐντεῦθεν τάς τε ὑμετέρας εὐχὰς θερμότερον ἐπισπώμενοι, καὶ τὴν ἡμετέραν πρὸς ὑμᾶς διάθεσιν ἀναπτύσσοντες.

Πιστεύω τοιγαροῦν εἰς ἕνα Θεὸν, τέλειον, τελειοποιὸν Πατέρα, Υἱὸν, καὶ Πνεῦμα ἅγιον, οὐ κατατέμνων τῇ τῶν ὑποστάσεων ἑτερότητι, καὶ τὴν φύσιν, ἐκτεμνέσθω γὰρ ἡ Ἀρείου κατατομὴ, ἀλλὰ τῇ ταυτότητι τῆς φύσεως τὴν τῶν ὑποστάσεων διαφορὰν δοξάζω. Συναναιρείσθω γὰρ παραπλησίως καὶ ἡ τοῦ Σαβελλίου συναίρεσις. Τριάδα παναγίαν, παντουργὸν, παντοδύναμον, συνάναρχον μὲν αὐτὴν ἑαυτῇ, ὡς χρονικῆς ἁπάσης ἀρχῆς ὑπεράναρχον, ἀρχῆς δὲ καὶ αἰτίου λόγον ἐν αὐτῇ τοῦ Πατρὸς ἀναπληροῦντος. Οὕτω γὰρ καὶ τῆς χρονικῆς ἐννοίας ὁμοτίμως ἡ Τριὰς ὑπεριδρυθήσεται, καὶ τῆς αὐτῆς οὐσίας τῷ Πατρὶ, ἐξ οὗπερ ὁ μὲν ἀῤῥεύστως καὶ ἀῤῥήτως γεγέννηται, τὸ δὲ ἐκπεπόρευται, θεολογικῶς ὑμνολογηθήσεται. Τριάδα παναγίαν, ὑπερούσιον οὐσίαν, τὸ μὲν, ὅτι πάσης οὐσίας θεοπρεπῶς ὑπεραναβέβηκε, τὸ δὲ, ὅτι πᾶσι τοῖς οὖσιν αὐτόθεν ἡ μετοχὴ τοῦ εἶναι. Ὑπεράγαθον ἀγαθότητα, τὸ μὲν, ὅτι πηγὴ ἀγαθότητος, τὸ δὲ,

ὅτι τοῖς ἀγαθοῖς ἐκεῖθεν τὸ ἀγαθύνεσθαι, τοῦτο ἡμῖν ὡς ἐν βραχέσιν ἡ τῆς καθ' ἡμᾶς θεολογίας ἀδιάβλητος μυσταγωγία. Τὸν δὲ Υἱὸν καὶ λόγον τοῦ Θεοῦ καὶ Πατρὸς ἐπ' ἐσχάτων τῶν ἡμερῶν ἐκ τῆς ἀειπαρθένου καὶ ὑπερενδόξου δεσποίνης ἡμῶν Θεοτόκου προελθεῖν μετὰ σαρκὸς ἐμψυχωμένης ψυχῇ νοερᾷ τε καὶ λογικῇ, τουτέστι τέλειον ἄνθρωπον ἀνειληφέναι, καὶ ἀληθείᾳ, ἀλλὰ μὴ κατὰ φαντασίαν, οὐ προσωπικῶς, οὐδέ τινα τῶν καθ' ἕκαστα ἰδικῷ καὶ ἀφωρισμένῳ χαρακτῆρι περιοριζόμενον, ἀλλ' ὅλον τὸν ἄνθρωπον, ὃν καὶ ἐν τῇ αὐτοῦ ἀτομώσαντά τε ὑποστάσει, καὶ ὑποστήσαντα σῶσαι τὸ ἀνθρώπινον γένος, σεσωσμένας τε ἐπὶ τοῦ αὐτοῦ καὶ ἑνὸς Χριστοῦ τὰς φύσεις θεότητος, καὶ ἀνθρωπότητος, ἡνωμένας μὲν τῇ καθ' ὑπόστασιν ἑνώσει, ἀλλ' οὐ πεφυρμένας τῇ κατ' οὐσίαν ἀλλοιώσει. Μίαν μὲν ὑπόστασιν Χριστοῦ, δύο δὲ φύσεις, καὶ ἑκατέρᾳ αὐτῶν τὸ ἴδιον ἀπονέμω θέλημα. Δύο γὰρ θελήματα ἐπὶ Χριστοῦ ἀμείωτα, ὅτι καὶ δύο ἐνέργειαι. Τὸν αὐτὸν παθητὸν, καὶ ἀπαθῆ, φθαρτὸν καὶ ἄφθαρτον, γραπτόν τε καὶ ἄγραπτον, τὰ μὲν οἰκειούμενος τῇ θεότητι, τὰ δὲ προσάπτων τῇ ἀνθρωπότητι. Σταυρωθέντα ἑκουσίως ὑπὲρ ἡμῶν, καὶ πρόξενον ἡμῖν τῆς τοῦ θανάτου καταλύσεως τὸν τίμιον σταυρὸν, καὶ προσκυνητὸν παρασχόμενον. Ταφέντα τε τὸν αὐτὸν, καὶ νεκροῖς συναριθμηθέντα, καὶ τριήμερον κατὰ τὴν αὐτοῦ θεόφθεγκτον φωνὴν ἐκ τῶν νεκρῶν ἀναστάντα, καὶ τοῖς μαθηταῖς ὀφθέντα, καὶ τῷ συμφαγεῖν αὐτοῖς καὶ συμπιεῖν πᾶσαν ἀμφιβολίαν καὶ φαντασίας ὑπόληψιν τέλεον αὐτῶν ἀπεσκευακότα. Εἶτα καὶ ἀναληφθέντα μετὰ τοῦ προσλήμματος, ἤγουν μετὰ τῆς ἐμψυχωμένης ψυχῇ νοερᾷ τε καὶ λογικῇ οἰκείας αὐτοῦ σαρκὸς, καὶ πάλιν ὡσαύτως ἐρχόμενον εἰς τὸ κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς. Οὕτως γάρ φησι τὸ ἱερὸν λόγιον, ἐλεύσεται, ὃν τρόπον ἐθεάσασθε αὐτὸν πορευόμενον εἰς τὸν οὐρανόν. Οὕτω φρονῶν, καὶ διομολογῶν ἀπαρατρέπτως τὴν ἐν τῇ καθολικῇ τε καὶ ἀποστολικῇ ἐκκλησίᾳ ἐφιδρυμένην τε καὶ κηρυσσομένην πίστιν, τὰς ἁγίας καὶ οἰκουμενικὰς ἑπτὰ συνόδους ἀποδέχομαι· τὴν μὲν πρώτην, ἅτε δὴ Ἄρειον, καὶ τοὺς ὁμοφρονοῦντας αὐτῷ ἅμα τῆς βδελυκτῆς αὐτῶν κτισματολατρείας διαῤῥήξασάν τε, καὶ καθελοῦσαν· τὴν δὲ δευτέραν ὡς τὸν φρενοβλαβῆ Μακεδόνιον τῆς ἐκκλησιαστικῆς χοροστασίας ἐξοστρακίσασάν τε καὶ ἐκτεμοῦσαν Ἀρείῳ παραπλησίαν τὴν μανίαν ἐκμεμηνότα. Ἐν κτί-

σμασι γὰρ καὶ οὗτος τὸ πανάγιον καὶ παντουργὸν τιθεὶς Πνεῦμα, κτισματολατρεῖν οὐκ ᾐσχύνετο. Ἀλλά γε δὴ καὶ τὴν τρίτην καθαίρεσιν οὖσαν τοῦ δυσσεβοῦς Νεστορίου, καὶ τῆς αὐτῷ καινοποιηθείσης θεοστυγοῦς δεισιδαιμονίας. Οὗτος γὰρ τὸν ἀδιαιρέτως καὶ καθ' ὑπόστασιν ἑνωθέντα τῷ Θεῷ λόγῳ ὁλικὸν ἄνθρωπον τολμηρῶς καὶ ἀφρόνως τῆς θεϊκῆς τοῦ λόγου διασπῶν ὑποστάσεως, ἰδιοϋπόστατον αὐτὸν ἐτερατολόγει τε καὶ ἐφαντάζετο. Διὸ καὶ ψιλὸν ἄνθρωπον τὸν σαρκὶ ἐπιφανέντα Υἱὸν καὶ λόγον τοῦ Θεοῦ ὀνειρώξας, ἀκολούθως ὁ τρισάθλιος καλεῖν τὴν παναγίαν Θεοτόκον, Θεοτόκον κυρίως, ἀπηρνήσατο. Τὴν δὲ τετάρτην, ὡς τὸν δυστυχῆ Εὐτυχῆ, καὶ Διόσκορον τὸν ἀλάστορα καταράξασαν, καὶ ἀναθεματίσασαν μετὰ τῆς φαντασιώδους αὐτῶν φρενοβλαβείας, καὶ πάσης αὐτῶν τῆς συμμορίας, τὴν γὰρ τοῦ Κυρίου σάρκα μὴ εἶναι ἡμῖν ὁμοούσιον ἐληρώδουν, ἀλλ' ἐκ δύο μὲν φύσεων τὴν ἕνωσιν γενέσθαι, εἰς μίαν δὲ μετὰ τὴν ἕνωσιν συναναλωθῆναι φύσιν, μηδετέρας ἀποσώζουσαν τὰ ἰδιώματα, μήτε τῆς θεϊκῆς, μήτε μὴν τῆς ἀνθρωπίνης. Καὶ τὴν πέμπτην δὲ, ὡς ἐκτεμοῦσάν τε καὶ ἀποτεφρώσασαν τέλεον τὰ ἐπ' ὀλέθρῳ τῶν γεγεννηκότων ἀναῤῥιπιζόμενα μιαρὰ δόγματά τε καὶ κυήματα τοῦ δυσσεβοῦς Νεστορίου τοῦ τῆς Βασιλίδος ἀθέως ἱεραρχήσαντος, καὶ Θεοδώρου τοῦ Μομψουεστίας ἀθεώτερον ἐπισκοπήσαντος, αὐτούς τε, καὶ πάντας τοὺς τὴν αὐτὴν αὐτοῖς ματαιοφροσύνην ἐκνοσήσαντας. Οὐ μὴν ἀλλά γε δὴ καὶ ὡς διασπάσασάν τε καὶ ἐκθερίσασαν Ὠριγένην, Δίδυμον, Εὐάγριον ἑλληνόφρονι λογισμῷ, καὶ ἀσυνέτῳ γνώμῃ εἰς ἔσχατον βυθὸν ἀθεότητος ἐμπεπτωκότας. Βαθμοὺς γὰρ καὶ ὑποβάσεις θεότητος ἀναπλάσαντες, καὶ ψυχῶν προϋπάρξεις, καὶ τῆς πρὸς τὸ θεῖον αὐτῶν νεύσεως ἀποῤῥοίας τε καὶ ἀποπτώσεις ἐν ἑαυτοῖς ὑποστήσαντες, εἰς διάφορά τε καὶ πολυειδῆ σώματα μετεγγίζοντες ταύτας, καὶ μεταβάλλοντες, καὶ τέλος κολάσεων, καὶ δαιμόνων ἀποκατάστασιν, τὸ δὴ λεγόμενον ἀπὸ κοιλίας ἐρευγόμενοι ἀθυροστόμως ἐμυθολόγησαν καὶ ἐῤῥαψῴδησαν· ἀλλὰ καὶ τὴν ἕκτην ὡς ἀποῤῥίψασάν τε καὶ κατασπάσασαν τοὺς ἀμφὶ Ὀνώριον, καὶ Σέργιον, καὶ Μακάριον, τοὺς τερατολόγους, καὶ παράφρονας ἅμα αὐτοῖς, καὶ τοὺς τὴν αὐτῶν δυσσέβειαν ἀκρατῶς ἐναπομαξαμένους μετὰ τῆς ἐκφύλου καὶ ἀλλοκότου αὐτῶν πλασματολογίας· ἓν γὰρ θέλημα, καὶ μίαν ἐνέργειαν τῷ ἐκ δύο ἀπαρατρέπτων φύσεων πεφυκότι Χριστῷ

τῷ Θεῷ ἡμῶν κακῶς οἱ δείλαιοι ἐπεγράφοντο· ἔτι δὲ καὶ τὴν ἐν Νικαίᾳ τὸ δεύτερον ἱερὰν καὶ μεγάλην συνόδον τοὺς εἰκονομάχους καὶ διὰ τοῦτο Χριστομάχους καὶ ἁγιοκατηγόρους ἀποσκυβαλίσασάν τε καὶ καταβαλοῦσαν, σὺν αὐτοῖς δὲ καὶ τὴν βδελυκτὴν καὶ Μανιχαϊκὴν αὐτῶν αἵρεσιν· τὸ γὰρ τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ὁμοούσιον ἡμῖν ἅγιον σῶμα γράφειν εἰκονικῶς ἐμυσάττοντο, τὸ ἄγραπτον, καὶ περίγραπτον αὐτοῦ καταβαχεύοντες, καὶ διὰ τοῦτο μὴ εἶναι ἡμῖν ὁμοούσιον μανικῶς συμπεραίνοντες. Ταύτας οὖν τὰς ἁγίας καὶ οἰκουμενικὰς ἑπτὰ συνόδους ἀποδέχομαι, ἀναθεματίζω μὲν, οὓς ἀνεθεμάτισαν, κατασπαζόμενος δὲ καὶ μεγαλύνων, οὓς ἐπευφήμησαν· αὕτη μου ἡ τῆς πίστεως, καὶ τῶν εἰς ταύτην ἀνηκόντων καὶ περὶ αὐτὴν ὑφισταμένων ὁμολογία, καὶ ἐν ταύτῃ ἡ ἐλπὶς, οὐκ ἐμοὶ δὲ μόνον, ἀλλὰ καὶ πᾶσιν ὅσοις εὐσεβεῖν μεμελέτηται, καὶ τῆς καθαρᾶς καὶ ἀκιβδήλου δόξης τῶν Χριστιανῶν θεῖος ἔρως, προςπέφυκεν ἔχεσθαι. Ταύτην οὖν ἡμῶν τὴν ἔγγραφον τῆς πίστεως ὁμολογίαν ὑποστήσαντες, καὶ τῇ ἡμῶν πανιέρῳ ἱερότητι τὰ καθ' ἡμᾶς ὡς ἐν πίνακι διαχαράττοντες τοῖς λόγοις ἀνιστορήσαντες, ὅπερ δὴ πολλάκις ᾐτησάμεθα, τῶν ὑμετέρων ἐπιδεόμεθα προσευχῶν, Θεὸν μὲν ἵλεων καὶ εὐμενῆ ἐφ' οἷς τε πράττομεν, καὶ διεπραξάμεθα, ἡμᾶς ἐφευρεῖν, πᾶσαν δὲ σκανδάλων ῥίζαν, καὶ πέτραν προσκόμματος, ἐκ ποδῶν γεγενημένα τῆς ἐκκλησιαστικῆς εὐταξίας καθορᾶν· ποιμαίνεσθαί τε καλῶς τὸ ὑπήκοον, μὴ τῷ πλήθει τῶν ἡμετέρων ἁμαρτημάτων τὴν ἐκείνων ἐπ' ἀγαθῷ προκοπὴν ἀνακόπτεσθαι, ὡς ἐντεῦθεν ἡμῖν πολλαπλάσιον τὸ ἁμάρτημα καταγράφεσθαι. Ἀλλ' εἴην μὲν αὐτοῖς ἔγωγε καὶ ποιῶν καὶ λέγων ἐν διδασκαλίᾳ τὰ δέοντα, εἴησαν δὲ καὶ αὐτοὶ εὐπειθῶς τε καὶ εὐηνίως πρὸς τὴν ἑαυτῶν σωτηρίαν ἀναγόμενοι, καὶ Χριστῷ τῇ πάντων κεφαλῇ προςφυῶς συναρμολογούμενοι, τῇ αὐτοῦ φιλανθρωπίᾳ καὶ χρηστότητι. Ὧ ἡ δόξα, καὶ τὸ κράτος ἅμα τῷ Πατρὶ, καὶ τῷ ἁγίῳ Πνεύματι, τῇ ζωαρχικῇ καὶ ὁμοουσίῳ Τριάδι νῦν, καὶ ἀεὶ, καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων, ἀμήν.

Page 59.

Lettre apologétique de Photius au pape Nicolas.

Ἡ ἀπολογητικὴ ἐπιστολὴ τοῦ Φωτίου πρὸς τὸν πάπαν Νικόλαον, ἐν οἷς ἐμέμψατο αὐτῷ διὰ τὴν πρὸς τὸν θρόνον Κωνσταντινουπόλεως ἀναβίβασιν.

Τῷ τὰ πάντα ἁγιωτάτῳ, ἱερωτάτῳ ἀδελφῷ, καὶ συλλειτουργῷ Νικολάῳ πάπᾳ τῆς πρεσβυτέρας Ῥώμης, Φώτιος ἐπίσκοπος Κωνσταντινουπόλεως νέας Ῥώμης.

Ἀγάπης μὲν ὡς ἀληθῶς οὐδὲν κτῆμα σεμνότερον οὐδὲ τιμιώτερον καὶ ταῖς κοιναῖς ἐννοίαις ἀνωμολόγηται, καὶ τοῖς θείοις λογίοις ἐπιμαρτύρεται. Δι' αὐτῆς γὰρ τὰ διεστῶτα συνάπτεται, καὶ εἰρηνοποιεῖται τὰ μαχόμενα, καὶ τὰ οἰκεῖα μᾶλλον συσφίγγεται, ταῖς στάσεσι, καὶ ταῖς φιλονεικίαις, πάροδον οὐ παρεχόμενα· αὕτη γὰρ οὐ λογίζεται τὸ κακὸν, ἀλλὰ πάντα στέργει, πάντα ὑπομένει, καὶ οὐδέποτε κατὰ τὸν μακάριον Παῦλον ἐκπίπτει· αὕτη καὶ θεράποντα ἐξημαρτηκότα δεσπόταις καταλλάσσει τὴν ὁμοτιμίαν τῆς φύσεως εἰς ἀπολογίαν προβαλλομένη τοῦ ὀλισθήματος· αὕτη καὶ δεσποτῶν ἀγριαίνοντα θυμὸν πρᾴως φέρειν τοὺς ὑπηρετουμένους παιδεύει, τὴν τῆς τύχης ἀνισότητα παραμυθουμένη ἀπὸ τῆς τῶν τὰ αὐτὰ παςχόντων ὁμοιότητος. Καὶ πατρὸς ἐπὶ τέκνοις παροργισμὸν ἱλαρύνει, καὶ γογγυσμὸν τέκνων τοῖς πατράσιν ἀλύπως παρακαλεῖ καταδέχεσθαι, τὴν φυσικὴν σχέσιν κατὰ τῆς παρὰ φύσιν λύσσης ὁπλίζουσα· καὶ φίλοις ἔριν ἐμπεσοῦσαν ῥᾳδίως ἀπώσατο, τοὺς κοινοὺς ἅλας ἴσα φύσεως δυσωπεῖσθαι παραινέσασα. Καὶ τοὺς τὴν αὐτὴν πάλιν περὶ τὸ θεῖον δόξαν κρατύνοντας, κἂν ὡς πορρωτάτω παροικοῦντες ὦσιν, κἂν ὀφθαλμοῖς ἀλλήλων οὔπω ὡράθησαν, εἰς ἕνωσιν ἄγει, καὶ γνώμαις συνάπτει, καὶ φίλους ἀληθεῖς ἀπεργάζεται. Κἄν που τύχοι θάτερον εἰς ἀπερισκέπτους μέμψεις θατέρου κατολισθῆσαι, τὸν μὲν μὴ λογίσασθαι, τὸν δὲ μεταμελεῖσθαι παρασκευάσασα, ῥᾷστα τὸ συμβὰν ἀνεσώσατο, τὸν τῆς ἑνώσεως δεσμὸν ἀῤῥαγῆ συντηρήσασα. Αὕτη καὶ τὴν ἡμετέραν μετριότητα ἀνεπαχθῶς οἴσειν τὰς ἐπιτιμήσεις, αἳ παρὰ τῆς ὑμῶν πατρικῆς ὁσιότητος βολίδων δίκην ἠφέθησαν, ἔπεισεν. Οὐ γὰρ ἐμπαθείας ταῦτα κινήματα, οὐδὲ γνώμης φιλαπεχθήμονος ῥήματα, ἄπλαστον δὲ μᾶλλον διαθέσεως, καὶ τὴν

ἐκκλησιαστικὴν τάξιν εἰς ἄκρον ἀκριβολογούσης λογίζεσθαι παρεσκεύασεν. Εἰ γὰρ οὐδὲ τὸ κακὸν δι' ὑπερβολὴν χρηστότητος ὡς κακὸν λογίζεσθαι δίδωσιν, ὅπερ οὐδ' ἀπὸ κακίας ἴσως προάγεται, εἰ καὶ λυπεῖ, καὶ πλήττει, καὶ ἀνιᾷ, πῶς ἐάσει κακὸν ἀποφαίνεσθαι; ἐκείνην γὰρ ὁ λόγος οἶδε χρηστότητα, ἥτις κἂν ταῖς τῶν λυπούντων εὐεργεσίαις ὑπερεκτείνεται. Ἐπεὶ δὲ οὐδὲν κωλύει καὶ ἀδελφοῖς ἀδελφοὺς, καὶ πατράσι τέκνα ἐν τῷ ἀληθεύειν παῤῥησιάζεσθαι (οὐδὲν γὰρ τῆς ἀληθείας φιλαίτερον), ἔξεστι καὶ ἡμῖν παῤῥησιασαμένους εἰπεῖν οὐκ ἀντιλογίαν γράφοντας, ἀλλ' ἀπολογίαν προΐσχοντας, ὡς ἐχρῆν τὴν ὑμετέραν ἐπ' ἀρετῇ τελειότητα, πρὸ τῶν ἄλλων μὲν ἁπάντων, τὸ ἄκοντας ἡμᾶς εἰς τὸν ζυγὸν τοῦτον ἑλκυσθῆναι διασκοποῦσαν μὴ ἐπιτιμᾷν, ἀλλ' ἐλεεῖν, μὴ δ' ὑπερορᾷν, ἀλλὰ συναλγεῖν· ἔλεος γὰρ καὶ φιλανθρωπία τοῖς βίαν παθοῦσιν, ἀλλ' οὐκ ἐπιτίμησις ἡ παρόρασις ἐποφείλεται· βίαν γὰρ ὑπέστημεν, καὶ ἡλίκην, Θεὸς, ᾧ πάντα καὶ τὰ κρύφια πεφανέρωται, αὐτὸς συνεπίσταται. Συνεσχέθημεν ἄκοντες, κακούργοις ἴσα καθείρχθημεν, ἐτηρούμεθα φυλασσόμενοι, ἐψηφίσθημεν ἀνανεύοντες, ἐχειροτονήθημεν κλαίοντες, ὀδυρόμενοι, κοπτόμενοι, ἴσασι ταῦτα πάντες· οὐδὲ γὰρ ἐν γωνίᾳ ἐγένετο, καὶ τὸ μέγεθος τῆς ἐπηρείας τὴν ἱστορίαν εἰς πάντα ἐξήνεγκεν. Εἶτα τί δεῖ; τοῖς πολλὰ καὶ δεινὰ πεπονθόσιν ἐπεμβαίνειν, ἐπιπλήττειν, διαλοιδορεῖν, ἢ οἰκτείρειν, καὶ παραμυθεῖσθαι ὅση δύναμις; Ἐξέπεσον εἰρηνικῆς ζωῆς, ἐξέπεσον γαλήνης γλυκείας, ἐξέπεσον δὲ καὶ δόξης (εἴπερ τισὶ καὶ κοσμικῆς δόξης ἔφεσις), ἐξέπεσον τῆς φίλης ἡσυχίας, τῆς καθαρᾶς ἐκείνης καὶ ἡδίστης μετὰ τῶν πλησίον συνουσίας, τῆς ἀλύπου, καὶ ἀδόλου, καὶ ἀνεπιπλήκτου συναναστροφῆς. Οὐδεὶς ἦν ὁ δίκην ἐγκαλῶν ἐμοί. Οὐκ ἐνεγραψάμην ἄλλον ἐγὼ, οὐ τῶν ἐπηλύδων, οὐ τῶν ἐγχωρίων, οὐδὲ τῶν ἀσυνήθων, μή τί γε τῶν φίλων· οὐχ οὕτως ἐλύπησα πώποτέ τινα, ὡς ὕβριν εἰς ἡμᾶς ἐκπτύσαι, πλὴν εἰ μήπω τοὺς ὑπὲρ εὐσεβείας κινδύνους ἐθελήσει τις ἐπισκοπεῖν· οὐδ' οὕτως ἥμαρτεν ἄλλος ἐμοὶ, ὡς καὶ μέχρι τῆς εἰς αὐτὸν ὕβρεως τὴν γλῶσσαν ἐξολισθῆσαι. Οὕτως ἦσαν ἡμῖν ἅπαντες χρηστοὶ, τὸ δὲ ἡμέτερον αὐτοὶ, κἂν μὴ λέγω, κεκράγασιν· ἠγαπώμην τοῖς φίλοις ὑπὲρ τοὺς συγγενεῖς, ἄμφω δὲ τοῖς συγγενέσιν ἐλογιζόμην, καὶ τῶν συγγενῶν ὁ φίλτατος, καὶ τῶν μάλιστα φιλούντων ὁ συγγενής. Ἡ δὲ περὶ ἐμὲ τῶν πλησίον φήμη τῆς σπουδῆς,

καὶ τοὺς ἀγνῶτας εἷλκεν εἰς ἔρωτα θεῖον καὶ φιλίας δεσμὸν, ἴσως δ' ἂν ἐκεῖνοι καὶ ἀμεταμέλητον εὐφημήσωμεν. Ἀλλὰ πῶς οἷόν τέ ἐστιν ἀδακρυτὶ ταῦτα παρελθεῖν; οἴκοι μὲν γὰρ μένοντι ἡ χαρίεσσα τῶν ἡδονῶν περιεπλέκετο τέρψις τῶν μανθανόντων δρῶντι τὸν πόνον, τὴν σπουδὴν τῶν ἐπερωτώντων, τὴν τριβὴν τῶν προσδιαλεγομένων, δι' ὧν ἡ πρὸς τὸ ῥᾷστα παράγεσθαι καταρτίζεται γνώμη, τῶν ταῖς μαθηματικαῖς σχολαῖς λεπτυνομένων τὴν διάνοιαν, τῶν ταῖς λογικαῖς μεθόδοις ἰχνευόντων τὸ ἀληθὲς, τῶν τοῖς θείοις λογίοις ἰθυνομένων τὸν νοῦν πρὸς εὐσέβειαν, ὁ τῶν ἄλλων ἁπάντων ὑπάρχει πόνων ὁ καρπός. Τοιοῦτος γὰρ χορὸς τῆς ἐμῆς οἰκίας ἦν ὁ χορός. Ἐξιόντι δὲ πάλιν πρὸς τὴν βασίλειον πολλάκις αὐλὴν αἱ προπεμπτήριοι τῶν εὐχῶν, καὶ τοῦ μὴ βραδύνειν ἡ προτροπή. Ἦν γάρ μοι καὶ τοῦτο γέρας ἀφωσιωμένον ἐξαίρετον, τὸ μέτρον ἔχειν τὴν βούλησιν τῆς ἐν τοῖς βασιλείοις διατριβῆς. Ἐπανιόντι δὲ πάλιν πρὸ πυλῶν ἱστάμενος ὁ σοφὸς ἐκεῖνος ὑπήντα χορός. Ἐξ ὧν οἱ μὲν ἐνεκάλουν τὴν βραδυτῆτα, οἷς καὶ θαῤῥεῖν τι τῶν ἄλλων πλέον δι' ὑπερβολὴν ἀρετῆς ἐκεχάριστο· τισὶ δὲ καὶ προσειπεῖν ἤρκει, ἄλλοις δὲ καὶ τὸ δεῖξαι μόνον ὅτι μεμενήκασι· καὶ τοῦτο κύκλῳ ἐγένετο οὐκ ἐπιβουλαῖς λυόμενον, οὐ φθόνῳ κοπτόμενον, οὐκ ὀλιγωρίᾳ μαραινόμενον. Καὶ τίς ἂν τοιούτου βίου παθὼν ἐπανάστασιν ἑκὼν τὴν μεταβολὴν καὶ θρήνων ἐκτὸς ὑπενέγκοι; Τούτων ἁπάντων ἐξέπεσον, ὑπὲρ τούτων ὠδυρόμην, τούτων ἀποσπωμένῳ πηγαὶ δακρύων ἀνεστομοῦντο, καὶ λύπης ἀχλὺς περιεκέχυτο. Ἤδειν γὰρ καὶ πρὸ τῆς πείρας τὸ πολυτάραχον, καὶ πολυμέριμνον τῆς καθέδρας ταύτης· ᾔδειν τὸ δυσάρεστον καὶ δυσήνιον τοῦ μιγάδος ὄχλου, τὴν πρὸς ἀλλήλους ἔριν, τὸν φθόνον, τὰς στάσεις, τὰς ἐπαναστάσεις, τὴν κατὰ τῶν παρεστηκότων ὕβριν, καὶ τὸν γογγυσμὸν, ὅταν μὴ τύχωσιν ὅσων δέονται, καὶ ὅταν μὴ τυπῶνται, καὶ σχηματίζωνται, καθ' ὃν τρόπον οὗτοι βούλονται· τὴν ὑπεροψίαν πάλιν, καὶ καταφρόνησιν, ἐπειδὰν ἑλκύσωσι πρὸς τὴν αἴτησιν, καὶ συγκατασπάσωσι τῷ σφετέρῳ βουλήματι· οὐ γὰρ ἑκουσίου χάριτος, ἀλλὰ βιαίου προστάγματος τοῦ θελήματος αὐτῶν ἐκλογίζονται τὴν τελείωσιν. Καὶ κράτος λαβὼν ὄχλος ἄρχειν τοῦ κρατοῦντος ἑαυτῷ τε καὶ τῷ διέποντι ὀλέθριος γίνεται. Καὶ ναῦς γὰρ δύσει ῥᾳδίως, ὅταν οἱ ναῦται τὸν κυβερνήτην παρωσάμενοι πάντες ἅμα κυβερνήσωσι· καὶ στρατὸς ἄρδην ὀλεῖται, ἐπειδὰν ἕκαστος

αὐτῶν ἀστρατήγητος ὑπάρχων καταστρατηγεῖν τοῦ πλησίον ἀλαζονεύοιτο. Καὶ τί ἄν τις κατὰ μέρος διεξίοι; ἀνάγκη γὰρ τὸν ἐφεστηκότα πολλάκις καὶ ὑπαλλάσσειν τὸ χρῶμα τῆς ὄψεως εἰς τὸ σκυθρωπὸν τῆς ψυχῆς οὐχ οὕτω διακειμένης, καὶ πάλιν ἔσθ' ὅτε ταύτης ἀλγυνομένης τὸ πρόσωπον παρέχειν φαιδρὸν, ὀργίζεσθαι δ' αὖ πάλιν μὴ ὀργιζόμενον, καὶ μειδιᾷν ἀνιώμενον. Τοιαύτη γὰρ ἡ σκηνὴ τῶν πλήθους προστασίαν ἀναδέξασθαι καταδικασθέντων. Τὰ δὲ πρὶν, ποῖα; φίλος τοῖς φίλοις ἀνεπαχθὴς, ἐχθρὸς δὲ οὐδενός· οἷος τὴν διάθεσιν, τοιοῦτος καὶ τὸ φαινόμενον. Νῦν δὲ ἔσθ' ὅτε καὶ πικρῶς ἐπιτιμᾷν ἀνάγκη τοῖς φίλοις, καὶ τοὺς συγγενεῖς ὑπὲρ ἐντολῆς παρορᾷν καὶ τοῖς ἁμαρτάνουσι φαίνεσθαι βαρὺς, φθόνος πανταχόθεν, ἀταξία χρόνῳ κρατυνθεῖσα. Τί με χρὴ τὰ λοιπὰ καταριθμεῖν οἷα πάσχω διώκων τὸν Σίμωνα; οἵους καθ' ἑκάστην ὑφίσταμαι πειρασμοὺς τὰς κοσμικὰς παῤῥησίας τοῦ ἱεροῦ περικόπτων Συλλόγου, τὴν ὀλιγωρίαν τὴν περὶ τὰ κρείττονα, τὴν ἐπιμέλειαν τὴν περὶ τὰ μάταια, ἃ βλέπων καὶ πρὶν, καὶ δακνόμενος τὴν ψυχὴν, καὶ μὴ τῆς ἐμῆς ἰσχύος εἶναι τὸ ταῦτα περιελεῖν. Ἔφευγον τὴν ψῆφον, παρῃτούμην τὴν χειροτονίαν, ὠδυρόμην τὴν ἐπιστασίαν. Οὐκ ἦν δὲ ἄρα φυγεῖν τὸ προορισθὲν, ἀλλὰ τί γράφω ταῦτα; ἐγράφη καὶ πρότερον, καὶ εἰ μὲν ἐπιστεύθησαν, ἀδικοῦμαι μὴ ἐλεούμενος· εἰ δὲ μὴ ἐπιστεύθησαν, ἀδικοῦμαι πάλιν ἀληθῆ γράφων, καὶ ἀπιστούμενος. Οὕτως ἐγὼ πανταχόθεν δυστυχὴς, ἀφ' ὧν ἐλπίζω τῆς λύπης εὑρεῖν παραψυχὴν, ἐκεῖθεν ἐπιπλήττομαι· ἀφ' ὧν παράκλησιν καὶ παραμυθίαν, ἐκεῖθεν ἐπὶ τῷ ἀλγήματι προστίθεται ἄλγημα. Οὐκ ἔδει σε, φησὶν, ἀδικηθῆναι. Πρὸς τοὺς ἀδικοῦντας τοῦτο εἰπέ. Οὐκ ἔδει βιασθῆναι· καλή γε ἡ νομοθεσία. Ἀλλὰ τίσιν ἡ ἐπιτίμησις; οὐχὶ τοῖς βιασαμένοις; τὸ ἔλεος δὲ τίσιν; οὐχὶ τοῖς βίαν ὑποστᾶσιν; ἂν δέ τις τοὺς βιασαμένους μὲν ἐᾷ, τὸν δὲ βιασθέντα ἐπιτιμᾷ, τὴν σὴν ἤλπιζεν ἐπ' αὐτὸν δικαιοσύνην καλέσαι κριτήν. Ἀλλὰ κανόνες, φησὶ, παρεκάθησαν, ὅτι πρὸς τὸ τῆς ἀρχιερωσύνης ὕψος, ἀπὸ λαϊκοῦ προῆλθες τοῦ σχήματος. Καὶ τίς ὁ παραβὰς, ὁ βιασάμενος, ἢ ὁ βίᾳ, καὶ ἄκων ἀνελκυσθείς; Ἀλλ' ἐχρῆν ἀντισχεῖν. Μέχρι τίνος; ἀντέσχον δὲ καὶ πέρα τοῦ δέοντος. Εἰ δ' οὕτω μοι προῄδειν τὸ κλυδώνιον τῶν πονηρῶν πνευμάτων μέλλειν ἐπιτραχύνεσθαι, ἀντέσχον ἂν καὶ μέχρις αὐτοῦ θανάτου. Ποῖοι δὲ κανόνες ὧν ἡ παράβασις, οὓς μέχρι καὶ τήμερον ἐν Κωνσταντινουπο-

λιτῶν ἐκκλησίᾳ οὐ παρείληφεν; ἐκείνων λέγεται παράβασις, ὧν ἡ φυλακὴ παραδέδοται. Ἃ δὲ μὴ παραδέδοται, οὐδὲ μὴ φυλασσόμενα παραβάσεως φέρει ἔγκλημα. Ἀλλ' ἐμοὶ μὲν καὶ τὰ ῥηθέντα ἀποχρώντως ἂν εἶχεν, ὡς τοῦ προσήκοντος εἰρημένα πλέον. Οὐ γὰρ δικαιολογίας ἑαυτοῦ συνιστᾷν προήχθην· πῶς γάρ; ὅς γε εὐχῆς ἔργον ποιοῦμαι πολυτρόπως τῆς ζάλης ταύτης ἀπαλλαγῆναι, καὶ τὸ φορτίον ἐλαφρυνθῆναι· οὕτως ἐγὼ τοῦ θρόνου ἐφίεμαι, καὶ οὕτως σφόδρα ἀντέχομαι. Οὐ γὰρ ἀρχομένῳ μὲν βάρος ἦν ὁ θρόνος, προϊόντι δὲ δι' ἐπιθυμίας ἐγίνετο· ἀλλ' ὥσπερ ἄκων εἰσῆλθον, οὕτως ἄκων καθέζομαι, καὶ τοῦ βιασθῆναι πρὸς τὴν εἴσοδον μετὰ τῶν ἄλλων ἐναργὴς ἀπόδειξις, τὸ μέχρι τοῦ νῦν ἀπ' ἀρχῆς, τῆς ἀρχῆς ταύτης ἐθέλειν ἐξίστασθαι. Καὶ εἰ χαριέντως ἔγραφεν ἐμοὶ, οὐκ ὤφειλε γράφειν, τὰ μὲν ἄλλα πάντα χρηστὰ, καὶ ἐπαινετὰ, καὶ δεχόμεθα καὶ τερπόμεθα, καὶ χαριστηρίους ᾄδομεν Θεῷ τῷ πανσόφως οὕτω τὴν ἐκκλησίαν ἰθύναντι. Τὸ δὲ ἀπὸ λαϊκῶν, οὐκ ἐπαινετόν. Διὸ τέως ἐν ἀμφιβόλῳ καθιστάμεθα, τὴν τελεωτάτην συναίνεσιν εἰς τὴν τῶν ἀποκρισιαρίων ἡμῶν ὑποστροφὴν ἀναθέμενοι. Ἀλλ' ἔδει γράφειν, οὐ συναινοῦμεν ὅλως, οὐ καταδεχόμεθα· οὐδὲ μὴ εἰς τὸν αἰῶνα καταδεξαίμεθα τὸν προσδραμόντα, τὸν ἐμπορευσάμενον τὴν ἀρχὴν, τὸν ἀψήφιστον, τὸν τὰ πάντα κακόν. Ἔξιθι τοῦ θρόνου, ὑποχώρησον τοῦ ποιμαίνειν, οὕτως ἂν ὁ γράφων ἔγραφεν ἐμοὶ προσφιλῆ, εἰ καὶ τὰ πλείω ψευδῆ. Ἔδει γὰρ ὡς ἔοικε τὸν ἀδικηθέντα τὴν εἴσοδον ἀδικηθῆναι πάλιν τὴν ἔξοδον, καὶ τὸν ἀποτόμως ὠθισθέντα, καὶ ἄκοντα ἀποτομώτερόν τε καὶ νεανικώτερον ἀπωσθῆναι. Τῷ δ' οὕτως ἔχοντι καὶ λογιζομένῳ οὐ πολλὴ φροντὶς τὰς διαβολὰς ἀποτρίψασθαι, ὧν τὸ κῦρος τοῦ θρόνου ἀφαίρεσις. Καὶ ἤρκει μὲν ὡς εἴρηται τὰ ῥηθέντα· ἐπεὶ δὲ δι' ἡμᾶς σὺν ἡμῖν καὶ οἱ πρὸ ἡμῶν ἅγιοι καὶ μακάριοι Πατέρες συνδιαβεβλῆσθαι κινδυνεύουσιν, ὡς Νικηφόρος, καὶ Ταράσιος, ἐκ λαϊκοῦ γὰρ καὶ οὗτοι τοῦ σχήματος εἰς τὸ τῆς ἀρχιερωσύνης ἄκρον προέβησαν, οἳ τῆς καθ' ἡμᾶς γενεᾶς ἀειφανεῖς λαμπτῆρες, καὶ τῆς εὐσεβείας διαπρύσιοι γεγόνασι κήρυκες, βίῳ καὶ λόγῳ κρατύναντες τὴν ἀλήθειαν, τὰ λείποντα τῷ λόγῳ προσθῆναι χρεὼν ἡγησάμην πάσης αἰτίας κρείττους, καὶ πάσης διαβολῆς ἀνωτέρους τοὺς μακαρίους ἐκείνους ἄνδρας ἐπιδεικνύς. Εἰ δ' οὐδ' ἄλλοι τινὲς τούτους ὑπαιτίους τολμῶσι φάναι, τὸ ἐκ λαϊκῶν δὲ πρὸς

ἱερωσύνην ἐλθεῖν κρατύνουσι πρόσκομμα, μέμφονται μὲν οἷς οὐ μέμφονται. Ἐκ λαϊκῶν γὰρ καὶ οὗτοι προήχθησαν. Οὓς δὲ πάλιν τιμῶσι, καὶ τεθήπασι, τὸ ψέγειν οὐ φεύγουσιν. Ἀλλ' οὗτοι (Ταράσιος ἦν καὶ Νικηφόρος) ἐν κοσμικῷ βίῳ ἀστέρων δίκην διαλάμποντες, καὶ πρὸς ἱερατικὴν ἀρχὴν γεγονότες ἀπόλεκτοι παρὰ κανόνα, καὶ τύπον τὸν ἐκκλησιαστικὸν τῆς ἐκκλησίας προέστησαν. Μή μοι γένοιτο τοιαύτην ἀφεῖναι φωνὴν, μὴ δ' ἄλλου λέγοντος ἀκοῦσαι· οὗτοι γὰρ τῶν κανόνων ἀκριβεῖς φύλακες, τῆς εὐσεβείας ὑπέρμαχοι, τῆς δυσσεβείας κατήγοροι, φωστῆρες ἐν κόσμῳ κατὰ τὸ θεῖον λόγιον, λόγον ζωῆς ἐπέχοντες. Εἰ δ' ὅτι κανόνας οὓς οὐκ ᾔδεισαν οὐκ ἐφύλαξαν, οὐδεὶς ἂν δίκαια ποιῶν ἐπιμέμψοιτο· ἀλλ' ὅτι φύλακες ὧν παρέλαβον ἐχρημάτισαν, ἐν τούτῳ παρὰ Θεοῦ ἐδοξάσθησαν. Τὸ μὲν γὰρ τὰ δοθέντα συντηρεῖν γνώμης ἐστὶ σταθερᾶς, καὶ τὴν καινοποιὸν ἀποπεμπούσης προαίρεσιν, τὸ δ' ἂν μὴ παρείληφε, χρείας μὴ καλούσης νομοθετεῖν, ἢ φυλάττειν ἐπιχειρεῖν, νεωτεροποιοῦ διανοίας καὶ ῥεμβομένης ἐστὶ περισσεύματα. Μέτρῳ γὰρ ἕκαστος οἰκείῳ, καὶ κανόνι συνέχεταί τε καὶ κατευθύνεται. Πολλοὶ κανόνες ἄλλοις μὲν παραδέδονται, ἑτέροις δὲ οὐδὲ γνώριμοι. Ὁ παραλαβὼν καὶ ἀθετῶν, δίκης ἄξιος· ὁ δὲ μηδ' ἐγνωκὼς, ἢ μὴ παραδεξάμενος, πῶς ὑπεύθυνος; Πολλαὶ δὲ καὶ νομοθεσίαι, οἷς μὲν ἐτέθησαν ἐφυλάχθησαν, καὶ θεοῦ θεράποντας τοὺς φύλακας ἐπεδείξαντο. Οἱ δὲ μὴ παρειληφότες, καὶ διὰ τοῦτο μηδὲ τὸν νοῦν πρὸς αὐτὰ ἐπιστρέψαντες, οὐδὲν ἔλαττον θεοφιλεῖς ἐγνωρίσθησαν, καὶ κατὰ χεῖρας τὰ παραδείγματα. Ἵνα δὲ τὰ ἄλλα ἐάσω, ὁ μὲν Ἀβραὰμ ἐμπερίτομος, τὴν περιτομὴν ἐξ ἐντολῆς θείας εἰς νομοθεσίαν δεξάμενος, ἀπερίτμητος δὲ ὁ Μελχισεδὲκ, ὃς εἰς ἀφομοίωσιν τοῦ υἱοῦ τοῦ Θεοῦ, καὶ τὴν ἀρχὴν τῆς γενέσεως, καὶ τὸ τέλος ἔσχεν ἄγνωστον. Ἀλλὰ τὴν τοῦ Ἀβραὰμ τῆς περιτομῆς φυλακὴν ἀποδεχόμενος ὁ Θεὸς, οὐδαμοῦ φαίνεται τῷ Μελχισεδὲκ παραβάσεως ἐπιφέρων ὀνειδισμὸν, ἀλλὰ κἂν πού τις αὐτὸν παρανομίας γράψοιτο γραφὴν, αὐτὸν μᾶλλον, ἢ ἐκεῖνον (ὅτι τοῦτο τολμῶ) ἐξελεγχθήσεται γεγραφώς. Καί τοι γε τοῖς ἐξ Ἀβραὰμ γεγεννημένοις, καὶ τουτονὶ τὸν νόμον ἐγκολπωσαμένοις, θάνατος ἦν ἡ ζημία τῷ παραβάντι, οὐκ ἐξ ἀνθρώπων μόνον ἐπαγόμενος, ἀλλὰ καὶ παρ' αὐτῶν ἀγγέλων σφοδρῶς ἀπειλούμενος. Ἀλλ' ἔν γε τούτῳ Ἀβραάμ τε καὶ Μελχισεδὲκ

διαφερόμενοι, τὴν εἰς τὸν κοινὸν δεσπότην εὐγνωμοσύνην τε καὶ λατρείαν παραπλησίως ἀλλήλοις διέσωζον, ἐξ ὧν οὐδετέρῳ παρὰ θατέρου μῶμος προσήπτετο. Ἀλλ' ἦγε ἐν τοῖς καιριωτάτοις σφοδρά τε καὶ ἀκαινοτόμητος κοινωνία τὴν ἐν τοῖς λοιποῖς οὐκ εἷα σκοπεῖν τε καὶ πολυπραγμονεῖν ἑτερότητα. Καὶ γάρ ἐστιν ὄντως κοινὰ πᾶσιν, ἅπαντα φυλάττειν ἐπάναγκες, καὶ πρό γε τῶν ἄλλων τὰ περὶ πίστεως, ἔνθα καὶ τὸ παρεγκλῖναι μικρὸν, ἁμαρτεῖν ἐστιν, ἁμαρτίαν τὴν πρὸς θάνατον. Ἔστι καὶ ἰδιαζόντως τισὶ παρεπόμενα, ὧν ἡ παράβασις, οἷς μὲν ἐδόθη κατέχεσθαι, ἐπιζήμιος. Οἷς δ' οὐ παρείληπται, καὶ τὸ μὴ συντηρεῖν, ἀκατάκριτον. Καὶ τὰ μὲν Οἰκουμενικαῖς, καὶ κοιναῖς τυπωθέντα ψήφοις πᾶσι προσήκει φυλάττεσθαι. Ἃ δέ τις τῶν πατέρων ἰδίως ἐξέθετο, ἢ τοπικὴ διωρίσατο Σύνοδος, τῶν μὲν φυλαττόντων τὴν γνώμην οὐ παρίστησι δεισιδαίμονα, οὐ μὴν τοῖς γε μὴ παραδεξαμένοις τὸ παρορᾷν ἐπικίνδυνον. Οὕτω ξυρᾶσθαι μὲν ἄλλοις πάτριον, ἑτέροις δὲ καὶ Συνοδικοῖς ὅροις ἀπόβλητον· εὐφήμως δὲ τὸν λόγον εἰπεῖν ἔδει, καὶ εἴπομεν· εἰ δὲ καὶ τὸν ἐν Σίδῃ κανόνα προσέθεμεν, βαρεῖς ἂν καὶ λίαν φορτικοὶ κατεφάνημεν. Οὕτω πλὴν τοῦ ἑνὸς τὰ ἄλλα σάββατα συντηρεῖν ἡμῖν ἐπιλήψιμον, ἑτέροις δὲ καὶ τοῦ ἑνὸς πλείω νηστεύεται. Καὶ φεύγειν τὴν μέμψιν ἡ παράδοσις οἴεται τῷ ἔθει καταχρατεῖν τοῦ κανόνος ἐκνικήσασα. Καὶ νομίμῳ γάμῳ γυναικὶ συναφθέντα οὐκ ἔστιν εὑρεῖν ἐν Ῥώμῃ πρεσβύτερον, ἡμεῖς δὲ καὶ τοὺς μονογαμίᾳ τὸν βίον ῥυθμίζοντας εἰς πρεσβυτέρου φέρειν βαθμὸν ἐδιδάχθημεν, καὶ τούς γε διακρινομένους ἐξ αὐτῶν λαβεῖν τοῦ Κυριακοῦ σώματος τὴν μετάληψιν πανταχόθεν ἀποκλείομεν ἐξ ἴσου, τούς τε πορνείαν νομοθετοῦντας, καὶ τοὺς γάμου νόμον ἀναιροῦντας λογιζόμενοι. Πάλιν ἄν τις παρ' ἡμῖν τὴν τοῦ πρεσβυτέρου παρελθὼν χειροτονίαν τὴν τοῦ Ἐπισκόπου τῷ Διακόνῳ περιθείη, ὡς εἰς τὰ καίρια ἐξημαρτηκὼς καταχρίνεται. Τισὶ δὲ παραπλήσιον ἀπὸ πρεσβυτέρου προάγειν Ἐπίσκοπον, καὶ ἀπὸ Διακόνου τὴν μέσην τάξιν ὑπεραλλόμενον εἰς τὸ τῆς Ἐπισκοπῆς ἀναρπάζειν ἀξίωμα, καί τοι γε ἡλίκον καὶ ὅσον τὸ μέσον ἐν τούτοις; Ἄλλαι μὲν γὰρ καθ' ἑκάστην τάξιν καὶ βαθμὸν εὐχαὶ, ἄλλαι δὲ τελεταὶ, καὶ ὑπουργίαι πάλιν ἕτεραι, ἄλλαι δὲ καιρῶν παραφυλακαὶ, καὶ δοκιμασίαι τρόπων ἕτεραι. Ἀλλ' ὅπερ τις νομοθεσίαν οὐ παρεδέξατο τοῦ μὴ συντηρεῖν ἀπολογίαν τὸ μηδὲ

παρειληφέναι προβαλλόμενος, οὐκ ἂν εὐθύνας ἀπαιτηθήσεται· εἰ δέ τις παρ' ἡμῖν τοῦτο δεδρακὼς ἐξελήλεγκτο, οὐδεὶς ἂν αὐτῷ συγγνώμης οὐδὲ ῥανίδα ἐπέσταξε. Τῶν γὰρ ἐλαττόνων νόμων ἡ παράβασις, ἀτιμώρητος πρὸς τὴν τῶν μειζόνων ἐπιτρίβει καταφρόνησιν. Ἄλλοις ἅπαξ μονάσασιν ἡ χρεοφαγία οὔ τι γε βδελυσσομένοις, ἀλλ' ἀσκουμένοις μέχρι τέλους ἀπρόσιτος, ἑτέροις δὲ ἐπὶ πολὺ παρατηρήσιμος. Ἐγὼ δὲ καὶ λόγον παρὰ ἀνδρῶν πρὸ πολλοῦ τιμιώντων ἤκουσα τὴν ἀλήθειαν, ὡς τὸν τὴν Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίαν ἐφορᾷν μέλλοντα, καὶ λόγον ὑποσχεῖν ἐκβιάζονται, ἀπό τινος ἐπιχωρίου περιπετείας τούτου κρατήσαντος, μὴ ἄν ποτε τῆς χρεοφαγίας ἀφίστασθαι· καὶ σχῆμα μὲν τοῦ μονάσαντος οὐκ ἄν τις παρ' ἡμῖν εἰς κληρικοῦ μετασχηματίσειεν, ἔνιοι δὲ ἐπειδὰν πρὸς ἐπισκοπῆς ὕψος τὸν μοναστὴν ὑψοῦν ἐθελήσωσι, τοῦτο περίτροχα κείροντες, τὸ πρότερον μεταμείβουσι σχῆμα. Οὕτως ἐν οἷς οὐκ ἔστι πίστις τὸ ἀθετούμενον, οὐδὲ κοινοῦ τε καὶ καθολικοῦ ψηφίσματος ἔκπτωσις. Ἄλλων παρ' ἄλλοις ἐθῶν τε καὶ νομίμων φυλαττομένων, οὔτε τοὺς φύλακας ἀδικεῖν, οὔτε τοὺς μὴ παραδεξαμένους παρανομεῖν, ὀρθῶς ἄν τις κρίνειν εἰδὼς διορίσαιτο. Καί τοι γε τὸ νομισθὲν ὑμῖν εἰς ἐπίκλημα πρὸς ἔνια τῶν κατηριθμημένων οὐδ' ἐν συγκρίσει τὸ ἀνεύθυνον ἀποφέρεται, ἀλλὰ τὰ μὲν εἰς τὴν τῶν ἐκθέσμων καὶ βδελυκτῶν ἀπελαύνειν χώραν, αὐτὸ δὲ τῆς τῶν ἐπαινετῶν καὶ καλλίστων μερίδος ἐξήρτηται. Καὶ τὸ μὲν καὶ πεπρᾶχθαι, καὶ διαπράττεσθαι, μέχρι νῦν πεπαῤῥησιασμένῃ καὶ φωνῇ, καὶ γνώμῃ, καὶ προσώπῳ κηρύσσεται. Πῶς γὰρ οὐκ ἂν σεμνολογηθείη τις, ὅτι μήπω λήξεως ἱερωμένων τυχὼν, οὕτως τὴν ἑαυτοῦ πολιτείαν ἐρύθμισεν, ὥστε καὶ ὑπ' αὐτῶν τῶν κεκληρωμένων τὴν ἱερωσύνην, καὶ παντὸς τοῦ ἄλλου πληρώματος εἰς ἀρχιερέα προκρίνεσθαι; Τὰ δὲ οὐδ' ὅτι πράττεται, ὅσα ἐμὲ γινώσκειν, συνωμολόγηται τοῖς ἁμαρτάνουσι τῇ ὑπερβολῇ τοῦ ἀτοπήματος ἴσως ἢ οὐκ οἶδ' ὅ, τι καὶ εἴπω, τῶν δεδρακότων ἀλλασσομένων μᾶλλον τῆς ἀληθείας τὴν ἄρνησιν. Τίς γὰρ σαββατίζειν ἐν Χριστιανοῖς τελῶν, κἂν μυριάκις ὑπενεχθείη τούτοις οὐκ ἂν ἐξομόσαιτο; Τις δὲ γάμον βδελύττεσθαι ἔνθεσμον, εἰ μὴ τὰ τῶν δυσσεβῶν καὶ ἀθέων ἐπιπροσθείη καὶ τοῦ δημιουργοῦ, καὶ τῆς ἐκεῖθεν ἀγαθοειδῶς οὐσιωθείσης ὑποστάσεως; Τίς δὲ τῶν δεσποτικῶν καὶ πατρικῶν καὶ συνοδικῶν δογμάτων, (ἵνα μὴ καθ' ἕκαστον

λέγω,) οὐκ ἂν αἰσχυνθείη καὶ πράττων ὁμολογῆσαι τὴν ἐξουδένωσιν; Ἐκ μέντοι λαϊκῶν ἱερὰν πολιτείαν ἐπανῃρημένον εἰς ἀρχιερέα προάγεσθαι, ἀκόλουθον ἄγαν, καὶ πατράσι θείοις οὐ λόγοις καθωμιλημένον, ἀλλ' ἔργοις αὐτοῖς διαπεπραγμένον, ἐπὶ μεγάλῳ κέρδει τῆς νύμφης Χριστοῦ ἐκκλησίας κατὰ διαφόρους καιροὺς ἐπιδέδεικται. Ὅρα δὲ εἰ βούλει πρὸς τοῖς εἰρημένοις καὶ τὰς τῶν λειτουργιῶν ἑτερότητας τὰς ἐν ταῖς εὐχαῖς, τὰς ἐν ταῖς ἐπικλήσεσι, τὰς ἐν τάξει καὶ ἀκολουθίᾳ, τὰς ἐν τῷ τοῦ χρόνου μήκει, καὶ τῇ βραχύτητι, τὰς ἐν πλήθει καὶ ὀλιγότητι καί τοι δι' αὐτῶν, ὢ τοῦ θαύματος, ὁ κοινὸς ἄρτος εἰς σῶμα Χριστοῦ μεταβάλλεται, καὶ ὁ κοινὸς οἶνος αἷμα χρηματίζει τοῦ λύτρου ἡμῖν ἐξ οἰκείας πλευρᾶς τοῦτο σὺν ὕδατι βλύσαντος. Καὶ ἡ τῶν εἰρημένων ἑτερότης τε καὶ παραλλαγὴ τὴν ἑνοειδῆ καὶ θεοποιὸν χάριν τοῦ πνεύματος ἀπληθύντως τε καὶ ἀπαραλλάκτως ὑποδέξασθαι τὰ ἐφ' οἷς ταῦτα τελεῖται οὐ διεκώλυσεν, ἀλλὰ καὶ μάρτυρες μὲν παρ' ἡμῖν, καὶ τοῖς παρ' ἡμῖν κανόσι μέχρι τριῶν ἀριθμούμενοι ἂν ἄλλως ἀδιάβλητοι τύχωσιν, ἱκανοὶ πιστώσασθαι τὴν ἀλήθειαν, κἂν εἰς ἐπισκόπου ληφθῶσιν ἐπίκλημα· παρ' ἄλλοις δὲ ἂν μὴ τὸν ἑβδομήκοντα δῆμον τὸ τῶν μαρτύρων ὑπερεκπέσῃ πλῆθος, ἀνέγκλητος ὁ κατηγορούμενος, κἂν ἐπ' αὐτοφώρῳ ληφθῇ ἀπολύεται. Ἐπιλείψει με ἡ ἡμέρα τὰς τοιαύτας διαφορὰς ἐπιλέγοντα, ἀρκεῖν δ' ἡγοῦμαι καὶ τὰς εἰρημένας τοῖς εὐγνώμοσι, καὶ οἷς μὴ μᾶλλον ἐράσμιον τοῦ συνιέναι τὸ διελέγχεσθαι. Τί δὲ καὶ σχῆμα τριχῶν, καὶ χρόνου παράτασις εἰς ἱερωσύνης ἀντίληψιν δύναται; ὁ μὲν γὰρ τρόπος τὸν ἄνδρα καὶ πρὸ τοῦ σχήματος τῆς ἱερωσύνης δείκνυσιν ἄξιον, κἂν μή πω τις αὐτῷ τὴν χεῖρα ἐπιτιθῇ, κἂν μὴ ἐπιλέγῃ τὴν εὐχήν. Πολλοὺς δὲ φυγὼν ὁ τρόπος ἐπὶ σχήματος μένειν τοὺς σχήματι σεμνυνομένους ἐγκατέλιπεν. Ἡ μὲν γὰρ τῶν τριχῶν περικοπὴ, σημεῖον ἐστὶ πολιτείας καθαρευούσης ἔργων νεκρῶν. Ὁ δὲ τὸν ἑαυτοῦ βίον ἀκηλίδωτον ὅση δύναμις συντηρῶν, κἂν ἡ τοῦ σημείου σάλπιγξ οὔπω ἠχήσῃ τὸν βίον αὐτοῦ κηρύττουσα καθαρὸν, οὗτος οὐδὲν ἐμοὶ τοῦ φέροντος τὸ σημεῖον ἐνδεέστερος εἰς ἀρετήν. Καὶ ταῦτά φαμεν οὐχ ἑαυτοὺς ἀποσεμνύνοντες, μή τι γένηται. Ἐπίσης γὰρ ἡμεῖς τῶν τε τρόπων, καὶ τοῦ σχήματος ἀπελιπόμεθα, καὶ τοσοῦτον δέω ταῦτα λέγειν περὶ ἐμαυτοῦ, ὥστε καὶ εὐλογώτερον εἶναί φημι τοῖς βουλομένοις ἐπι-

σκώπτειν ἡμᾶς ἀπὸ τῶν τρόπων μᾶλλον τῶν τῆς ἱερωσύνης ἀξίων; ἢ ἀπό γε τοῦ σχήματος ἐπανίστασθαι. Οὐχ ὑπὲρ ἡμῶν οὖν ταῦτα, ἀλλ' ὑπὲρ ὧν καὶ πρόσθεν ἔφημεν γράφεται. Πατέρων γὰρ κακῶς ἀκουόντων δέδοικα τὸ μὴ ὑπεραγωνίζεσθαι. Τί γὰρ, σιγᾷν παρὸν, ὑπεραγωνίζεσθαι, καὶ τὸ τῆς κωμῳδίας ἀπάρχεσθαι οὐ κατὰ πολὺ τὸ διάφορον; τὸ δὲ πατραλοίας ὑπέχειν γραφὴν καὶ ἡ φύσις μυσάττεται. Οὔκουν Ταράσιος, ἢ Νικηφόρος ὑπαίτιοι, οἳ τὸν βίον τοῦ θρόνου καὶ πρὸ τοῦ σχήματος ἐπεδείξαντο ἄξιον. Οὐδ' Ἀμβρόσιος κακῶς ἀκούσει, καὶ δυσωπήσει, εὖ οἶδ' ὅτι καὶ Λατίνων εἰ μήτις ἄλλος, Ἀμβρόσιος Λατινίδος ὑπάρχων καλλώπισμα, καὶ Λατίνων γλώσσῃ πολλὰ καὶ ψυχωφελῆ συγγραψάμενος. Οὐδὲ μὴν Νεκτάριος ὑπὸ μῶμον πεσεῖται. Σύνοδον γὰρ ἔσχεν οἰκουμενικὴν κυροῦσαν αὐτῷ τῆς ἐπισκοπῆς τὸ ἀξίωμα, ὃν εἴ τις ἐνδιασῦραι πειράσοιτο, οὐκ αὐτὸν, ἀλλά τήν γε Σύνοδον ὑπὸ δίκην μᾶλλον ποιεῖ, καί τοι τούτων ἑκάτερος οὐκ ἐκ λαϊκοῦ μόνον ἐπὶ τὴν τῆς ἀρχιερωσύνης προῆλθε τελείωσιν, ἀλλὰ κἀν τοῖς ἀμυήτοις ἐξεταζόμενοι ὁμοῦ τε τῆς δωρεᾶς τοῦ βαπτίσματος, καὶ τῆς ἀρχιερατικῆς ἠξιώθησαν χάριτος. Εἰ δὲ τούτων οὐδέτερον οὐδεὶς ἂν ἐν εὐθύναις λογίζεσθαι τολμᾷ, οὐδ' εἰ πάντα θρασὺς εἴη, οὐδὲ Ταράσιον τὸν ἡμέτερον Πατρόθειον, οὐ δέ γε Νικηφόρον τὸν καὶ τοῦ γένους καὶ τοῦ θρόνου, καὶ τῶν τρόπων ἀξίως διάδοχον. Ἐῶ δὲ τανῦν τὸν τοῦ θεολόγου Γρηγόριον, καὶ τὸν Καισαρείας Θαλάσσιον, καὶ τῶν λοιπῶν ἀρχιερέων τὸν θίασον, οἳ κατὰ τὴν ὁμοίαν τάξιν τε, καὶ ἀκολουθίαν τὰς τῶν ἐκκλησιῶν προστασίας ἀναδεξάμενοι παντὸς ψόγου καὶ διαβολῆς ἁπάσης κρείττους ἐγένοντο. Ἀλλὰ ταῦτα μὲν ὑπὲρ ὧν προσῆκον ἦν ῥηθῆναι καὶ εἴρηται. Ὑπὲρ ἡμῶν δὲ ἓν εἴρηται, καὶ εἰρήσεται, ὡς ἄκοντες καὶ εἰσήχθημεν, καὶ μέχρι τοῦ νῦν ὡς κατεχόμενοι καθεζόμεθα. Ἐν πᾶσι δὲ τὸ πειθήνιον τῇ πατρικῇ ὑμῶν ἐπιδεικνύντες ἀγάπῃ, ἔτι δὲ σαφῶς παριστῶντες μὴ φιλονεικίας χάριν τὰ ῥηθέντα, τῆς δὲ τῶν μακαρίων Πατέρων ἡμῶν ἀθωώσεως εἰρῆσθαι συνοδικῶς ἐκφωνηθῆναι συνευδοκήσαμεν, μηκέτι τοῦ λοιποῦ πρὸς τὸ τῆς ἐπισκοπῆς ὕψος ἀθρόως ἀνάγεσθαι τοὺς ἐκ λαϊκῶν, ἢ μοναχῶν ψηφιζομένους, εἰ μὴ διὰ τῶν ἐφεξῆς ἱερατικῶν βαθμῶν διοδεύσωσιν. Ἐν οἷς γὰρ σκανδάλου νόσος τοῖς ἀδελφοῖς ἐπιφύεται, ἂν μὴ μέγα βλάπτῃ τὸ ἰάσασθαι, ἐπεὶ καὶ ἄφετε αὐτοὺς,

ἐδιδάχθημεν σκανδαλίζεσθαι. Ὅταν τινὲς ἑκόντες τῷ φθόνῳ τυφλώττωσιν, ἕτοιμοι λύειν ἡμεῖς τοῦ σκανδάλου τὴν πρόφασιν, καὶ ῥᾴστην παρέχειν τῇ ἀφαιρέσει τοῦ συνταράσσοντος, τὴν θεραπείαν τοῦ ἀῤῥωστήματος. Τὸ μὲν οὖν ἐπὶ τῶν προγεγενημένων ἀποδέχεσθαι τὴν συμβουλὴν, καὶ τὸν παρ' ὑμῖν κανόνα κρατεῖν ἀξιοῦν, κατὰ πατέρων ἦν τὴν ὕβριν αναμετρεῖν, καὶ τοὺς μηδὲν ἠδικηκότας δίκην ἀπαιτεῖν· τὸ δ' εἰς τοὺς ἔπειτα γενησομένους συγχωρεῖν καὶ παραπέμπειν κρίσει πολλῶν, οὔτε πατράσιν ὕβριν ἐμποιεῖ, οὔτε ποινὴν ἄδικον, ἀλλ' οὐδὲ ζημίαν ἐπάγει τισί. Δεῖ γὰρ τὰ τεθέντα φυλάσσειν, καὶ πατράσι τέκνα δίκαιόν τε καὶ ὅσιον πειθαρχεῖν. Διὸ τὸ μὲν οὐ προσηκάμεθα, ἀλλ' ἀπεδοκιμάσαμεν, καὶ τοῖς ἄλλοις ἀποδοκιμάζειν συνεβουλεύσαμέν τε, καὶ συμβουλεύσομεν. Τὸ δὲ καὶ προσῳκειωσάμεθα, καὶ Συνοδικῶς διεπραξάμεθα, καὶ εἴθε πάλαι ἡ Κωνσταντινουπολιτῶν ἐκκλησία τὸν κανόνα τοῦτον φυλάττουσα κατεφαίνετο. Οὕτω γὰρ ἂν ἴσως ἐγὼ τῆς ἀφορήτου βίας, καὶ τῶν ἐπιῤῥεόντων μοι καὶ συμπνιγόντων πειρατηρίων τὸν ὄχλον ἐξέφυγον. Ἀλλ' ἑτέροις μὲν ἐπὶ σωτηρίᾳ καὶ ἀπαλλαγῇ φροντίδων ὁ κανὼν ἀναγέγραπται, ἐμοὶ δὲ τῆς ἀλλεπαλλήλου τῶν πόνων τε καὶ καμάτων ἐπιῤῥοῆς τίς μηχανὴ τῆς ἀπαλλαγῆς εὑρεθήσεται; τοὺς ἀστηρίκτους στηρίξαι, τοὺς ἀμαθεῖς ἐκδιδάξαι, τοὺς ἀπαιδεύτους παιδεῦσαι, καὶ τῷ λόγῳ πειρᾶσθαι, οἳ μόλις ἐπιστρέφονται καὶ ταῖς μάστιξι· τοὺς θρασεῖς ἑλκύσαι, τοὺς βλακώδεις ἀνδρῶσαι, τοὺς φιλαργύρους πεῖσαι χρημάτων ὑπερφρονεῖν, καὶ φιλοπτώχους εἶναι, τοὺς φιλοτίμους χαλιναγωγῆσαι, καὶ τιμῆς ἐρᾷν ἐθίσαι, ἥτις τιμιωτέραν καὶ θειοτέραν ψυχὴν ἀπεργάζεται· τοὺς ὑπερηφάνους κατασπᾶσαι, καὶ μετριοφρονεῖν παρορμῆσαι· τοὺς ἐκπορνεύοντας ἀνακόψαι, καὶ σωφρονεῖν καταρτίσαι· τοὺς ἀδικοῦντας κωλῦσαι, καὶ δικαιοπραγεῖν παρασκευάσαι· τοὺς ὀργίλους ἡμερῶσαι, τοὺς ὀλιγοψύχους παραμυθήσασθαι, καὶ τί δεῖ τὰ κατὰ μέρος ἀριθμεῖν; τῶν ἐθίμων παθῶν τε καὶ κακιῶν, ἃ ψυχὰς ἐδούλωσε, καὶ σώματα κατεῤῥύπωσε, καὶ ἀκόντων τῶν κατεχομένων σπεύδειν ἀπαλλάξαι, καὶ Χριστῷ παραστῆσαι γνησίους θεράποντας. Καὶ πῶς ἄν τις τηλικούτων τε καὶ τοσούτων πραγμάτων φροντίζειν τεθεὶς οὐ τὴν ἀφαίρεσιν μᾶλλον, ἢ τὴν ἐγχείρησιν τῆς ἀρχῆς ἐπιζητήσειε; Κύκλῳ πάλιν οἱ ἀσεβεῖς, οἱ μὲν τὴν εἰκόνα Χριστοῦ διαπτύοντες, καὶ Χριστὸν αὐτὸν ἐν ταύτῃ

διασύροντες, οἱ δὲ τὰς ἑαυτῶν φύσεις συγχέοντες, ἢ ἀπαρνούμενοι, ἄλλης φύσεως καινοτέρας ἐπεισαγωγηταὶ προτέρας ἐξορίζοντες, καὶ τὴν τετάρτην Σύνοδον μυρίαις ταῖς βλασφημίαις καθυποβάλλοντες, πρὸς οὓς ἡμῖν ὁ πόλεμος ἀναῤῥιπισθεὶς, καὶ χρόνῳ συχνῷ συγκροτηθεὶς, εἰς τὴν ὑπακοὴν τοῦ Χριστοῦ πολλοὺς ᾐχμαλώτευσε. Τίς δέ μοι δοίη καὶ τὸ πᾶν ἰδεῖν αἰχμαλωτιζόμενον; Αἱ ἀλώπεκες πάλιν τῶν φωλεῶν ὑπεκδύνουσαι, καὶ τοὺς τῶν πολλῶν ἀφελεστέρους, ἢ εὐηθεστέρους, ὀρνιθίοις ἴσα δι' ἀπάτης κατεσθίουσαι, τὰς σχισματικὰς ἀλώπεκας λέγω, ὧν ἐν κρυπτῷ ἡ κακία, καὶ ἡ βλάβη πολὺ τῶν προφανῶς ἐπιβουλευόντων χαλεπωτέρα. Καὶ γὰρ εἰσιόντες εἰς τὰς οἰκίας κατὰ τὸν θεῖον Ἀπόστολον ἐξαπατῶσι γυναικάρια σεσωρευμένα ἁμαρτίαις, πορισμὸν αὐτοῖς γαστριμαργίας, καὶ κενοδοξίας, καὶ τῆς ἄλλης ἁπάσης ἡδυπαθείας, καὶ ἀκαθαρσίας, τὴν κατὰ τῆς ἐκκλησίας ἐπιτεχνώμενοι ἐπανάστασιν. Φιλεῖ γὰρ ὡς τὰ πολλὰ τῶν ἀγελαίων ὁ τρόπος διὰ τὸ τῆς γνώμης ἠῤῥωστηκὸς καὶ ἀστήρικτον ταῖς καινοτομίαις τε καὶ ταῖς νεωτεροποιΐαις προσκεχηνέναι μᾶλλον, ἢ τοῖς καθεστηκόσι καὶ καλῶς κειμένοις προσεπερείδεσθαι, ὧν ἁπάντων εἰ καὶ τὸ πῦρ τοῦ θράσους, καὶ τῆς παροινίας τῇ Συνοδικῇ κατεσβέσθη ψήφῳ, τῆς ὑμῶν πατρικῆς ὁσιότητος διὰ τῶν τιμιωτάτων αὐτῆς τοποτηρητῶν τὴν κατ' αὐτῶν ἐπικυρούσης ἀπόφασιν, ἀλλ' οὖν ὁ καπνὸς ἔτι δάκνει, καὶ ἀνιᾷ τοὺς ἐπισκοπεῖν ἐμμελῶς τὸ ποίμνιον προαιρουμένους, καὶ τὸ μικρὸν τῶν ποιμαινομένων ἁμάρτημα, μεγάλην σφῶν λογιζομένους ζημίαν, ἴσως δὲ τοῖς τυπωθεῖσι κανόσιν, οἷς ὁλόκληρος ἡ Ῥωμαίων ἐκκλησία συντετήρηται, σχισματικαῖς οὐ μεριζομένη μανίαις, καὶ ὁ καπνὸς διασκεδασθῇ, καὶ τὸ ζοφῶδες ἐκριπισθῇ, καὶ ἡμῖν τῆς ἀθυμίας ἀναψυχὴ πορισθήσεται. Οὐ γὰρ μόνος ὁ προῤῥηθεὶς κανὼν κατὰ τὴν ὑμετέραν παραίνεσιν φυλάττεσθαι δεδικαίωται, ἀλλά γε δὴ συνευδοκούντων ἁπάντων καὶ ἕτεροι παραδέδονται, ὧν τὸ κράτος καὶ πολλὴν τῇ ἐκκλησίᾳ τὴν εἰρήνην βραβεύει, καὶ τὴν ὀφειλομένην τιμήν τε καὶ δόξαν εἰς τοὺς πάλαι μὲν παρειληφότας, νυνὶ δὲ καὶ μεταδόντας διαβιβάζει, καὶ οὐδεὶς ἂν τῶν ὑπὸ τῆς ὑμῶν θεομακαρίστου πατρότητος διορισθέντων τυπωθῆναι παραλέλειπτο, εἰ μή τις βασιλικὴ ἀνάνευσις πλέον ἰσχύσασα τοῦ ἡμετέρου θελήματος, περὶ τῶν λοιπῶν ἀποθεσπίσαι οὐ παρεχώρησε. Δι' ὃ ἅμα τῶν τιμιωτάτων τοποτηρητῶν συμφέρον

ἡγησάμενος, μὴ ἐν τῇ ἐπιζητήσει τοῦ παντὸς συναπολέσαι τὸ πᾶν, ἐν τῇ ἀπολήψει τῶν πλειόνων τὴν ἐν τοῖς ὑπολοίποις ζημίαν τε ἂν ὑπέστημεν. Ἄριστον μὲν γὰρ ὧν τις ἐφίεται μηδενὸς ἐκπεσεῖν· ἀπρονόητον δὲ πλειόνων διδομένων περὶ τῶν οὐ διδομένων πολυπραγμονεῖν, καὶ φιλονεικοῦντα περὶ τούτων πάντων ἑαυτὸν ἀποστερεῖν. Δι' ὃ περὶ ὧν ἡ γνώμη σύμφωνος ἐξενήνεκται, Συνοδικῶς τούτους ἐξεθέμεθα, οὓς ἐν τῷ γραμματίῳ μετὰ τῶν προεκτιθέντων ὑφ' ἡμῶν συνυπετάξαμεν. Περὶ δέ γε τῶν τὰς χειροτονίας αὐτόθεν πάλαι λαμβανόντων, ἐκοινολογήσαντο ἡμῖν οἱ τῆς ὑμῶν ὁσιότητος τοπορητηταὶ, ὡς χρεὼν εἴη τούτους ἐπαναστραφῆναι, καὶ πρὸς τὴν οἰκείαν παλινδρομῆσαι προμήτορα. Ἀλλ' εἰ μὲν ἐν ἡμῖν τὸ τοῦ βουλήματος κῦρος ἔκειτο, καὶ μὴ συνεμεμέριστο τῇ βασιλείᾳ ἡ πρᾶξις, οὐκ ἂν ἀπολογίας ἔδει, αὐτὸ δὲ τὸ ἔργον κρεῖττον ὂν τῆς ἀπολογίας ἐδείκνυτο. Ἐπεὶ δὲ τὰ ἐκκλησιαστικὰ, καὶ μάλιστά γε τὰ περὶ τῶν ἐνοριῶν δίκαια ταῖς πολιτικαῖς ἐπικρατείαις τε καὶ διοικήσεσι συμμεταβάλλεσθαι εἴωθεν, ἡ τῆς ὑμῶν ὁσιότητος εὐγνωμοσύνη τὸ ἡμῶν ἐπὶ τὸ συνευδοκεῖν εἰς τὸ παρασχεῖν ἀποδεχομένη θέλημα, τὸ μὴ λαβεῖν, τῆς πολιτικῆς, ἀλλ' οὐχ ἡμέτερον λογιζέσθω ἔγκλημα. Ἐγὼ γὰρ οὐχ ἃ πάλαι ὑπ' ἄλλους ἐτέλει μετὰ τοῦ δικαίου, καὶ τῆς φίλης εἰρήνης ἀναστρέφειν πρόθυμος, ἀλλὰ καὶ τῶν ἀνέκαθεν τῷ θρόνῳ τούτῳ προσανατιθεμένων, εἴ τις ἰσχύων ἐπιτροπεύειν ἠξίου, ἑτοίμως ἂν παρεχώρησα τῷ δυναμένῳ μᾶλλον πλειόνων ἀντέχεσθαι. Καὶ γὰρ ὁ μὲν ἐμοί τι τῶν οὐ προσόντων προστιθεὶς, οὗτος τὸ βάρος πλέον ἐστὶν ὁ ἐπιτιθεὶς, μερίμνης γὰρ αὔξησιν ποιεῖ· ὁ δὲ καὶ τῶν προϋπαρχόντων τινὰ σὺν ἀγάπῃ λαβεῖν ἐπιζητῶν, μᾶλλον ἐμοὶ χάριν διδόντι, ἢ αὐτῷ λαμβάνοντι κέρδος προξενεῖ, ἐλαφρότερον γάρ μοι τὸ φορτίον τῆς ἐπιστασίας ἀποτελεῖ. Εἰ δ' ὁ τὰ ἐμὰ λαμβάνων σὺν ἀγάπῃ καὶ προσκαταβάλλειν χάριν ἀνωμολόγηταί μοι τῷ τὰ οἰκεῖα ζητοῦντι, πῶς ἄν τις οὐ δώσει χαίρων μηδενὸς ὑπάρχοντος ἐμποδὼν, μάλιστά γε τηλικούτῳ πατρὶ, καὶ διὰ τοιούτων θεοφιλῶν καὶ σπουδαίων ἀνδρῶν ποιησαμένῳ τὴν αἴτησιν; ἄνδρες γὰρ ὡς ἀληθῶς οἱ τῆς ὑμῶν πατρικῆς τελειότητος τοποτηρηταὶ, συνέσει τε, καὶ ἀρετῇ, καὶ πολυπειρίᾳ διαπρέποντες, καὶ οὐδὲν ἧττον διὰ τῆς οἰκείας πολιτείας, ἢ οἱ Χριστοῦ μαθηταὶ τιμῶντες τὸν ἀποστείλαντα, οἷς τὰ πλείω τῶν ὀφειλόντων καὶ ῥηθῆναι, καὶ γραφῆναι προσανεθέμεθα,

ἅτε δὴ πεπεισμένοι καὶ λέγειν αὐτοὺς τἀληθῆ δυνατούς, καὶ πολὺ πλέον τῶν ἄλλων ἀξίους πιστεύεσθαι. Καὶ ἐβουλόμην μὲν ὅλως μηδὲν γράψαι περὶ ἡμῶν, μάλιστά γε τῆς ὑμῶν πατρικῆς ὁσιότητος οὐ διὰ γραμμάτων, διὰ δὲ τῶν οἰκείων τοποτηρητῶν πληροφορηθῆναι κρινάσης, ἀλλ' ἵνα μὴ τὸ μηδὲ τὴν ἀρχὴν ἐθέλειν γράφειν παροράσεως αἴτιον νομισθῇ, τούτου χάριν ἐν ἐπιδρομῇ τὰ καθ' ἡμᾶς διεξήλθομεν, πολλῶν ὄντων, καὶ σχολῆς πολλῆς δεομένων τῶν παραλελειμμένων. Αὐτόπται δὲ, καὶ ὑπήκοοι οἱ θεοσεβέστατοι τοποτηρηταὶ τῶν πλειόνων γεγονότες δύναιντ' ἂν ἅπαντα σαφῶς ἀναδιδάξαι, τῆς ὑμῶν μεγαλοφυεστάτης συνέσεως διαπυνθάνεσθαι βουλομένης. Ὃ δὲ ῥηθῆναι δέον μικροῦ με παρέδραμε, τοῦτο δὴ καὶ προσθεὶς καταπαύσω τὸν λόγον, τῆς ἐπιστολῆς εὐλαβούμενος τὸ μῆκος. Ἡ τῶν ἀληθῶν κανόνων φυλακὴ, σπουδαίῳ μὲν ἀποφείλεται παντὶ, πολὺ δὲ πλέον τοῖς ἐπευθύνειν τὸν μισθὸν τῆς προθυμίας τῆς περὶ τὴν ἀποστολὴν τοῦ νομισθέντος ἐπιθύμου, κἂν ἐκεῖνον ἐπὶ Λῖνον ἦν τὴν ἀπαλλαγὴν τῆς πλάνης ἀντικαταβαλλόμενος.

Page 360.

Lettre de Photius au patriarche d'Aquilée, sur la procession du Saint-Esprit (1).

Τῷ θεοφιλεστάτῳ, ὁσιωτάτῳ, ἱερωτάτῳ ἀρχιερεῖ, ἀδελφῷ καὶ συλλειτουργῷ, τῷ θαυμασιωτάτῳ καὶ περιωνύμῳ ἀρχιεπισκόπῳ καὶ Μητροπολίτῃ Ἀκυληΐας, Φώτιος ἐλέῳ Θεοῦ ἀρχιεπίσκοπος Κωνσταντινουπόλεως νέας Ῥώμης καὶ οἰκουμενικὸς πατριάρχης.

Τὸ μὲν τῆς παρ' ὑμῶν μακαριότητος ἀφιγμένον γράμμα ἡμῖν, πρῶτα μὲν ἐχαρακτήριζε τὴν ταύτης κατὰ Θεὸν γνώμην, καὶ τὸ φίλτρον τοῦ πνεύματος, ὡς μέγα τε εἴη καὶ ὑψηλὸν, καὶ ὑπερανῳκισμένον τῆς τῶν πολλῶν καταστάσεως. Ἔπειτα δὲ καὶ ὃς αὐτὸ ἐνεκεχείριστο, τούτου τοῦ ἱεροῦ ἀνδρὸς τήν τε ἄλλην ἀρετὴν καὶ σύνεσιν, καὶ τὸ κατὰ διάνοιαν εὐσταθές τε καὶ δραστήριον. Δι' ὧν ὡς δι' ἐσόπτρου τὴν ὑμετέραν ἱερὰν καὶ θεοτίμητον ὁσιότητα, ὅσα τὸ γράμμα, οἷα δὴ γράμμα, παρέτρεχε, καθορᾷν παρεῖχεν ἐμφα-

(1) Le texte original de cette lettre n'a été publié qu'une seule fois en France, par Combefis, dans son *Auctarium noviss.*

νέστερόν τε καὶ τελεώτερον, καὶ ἐπὶ τοῖς ταύτης κατορθώμασιν ἥδεσθαι καὶ κατατέρπεσθαι. Καὶ γὰρ εἴδομεν ἄνδρα συνέσει μὲν μᾶλλον ἢ τῇ πολιᾷ σεμνυνόμενον, ἀρεταῖς δὲ οὐκ ἔλαττον, ἢ συνέσει ποικιλλόμενον, καὶ τῷ εὐσταθεῖ τῆς γνώμης τὸ ἀγχίνουν συμπροβαλλόμενον, καὶ ἁπλῶς εἰπεῖν, οἵας ἐχρῆν μετειληχέναι χάριτος, τὸν ἱερᾶσθαι παρὰ Θεοῦ τῶν φρικτῶν ἡμῶν μυστηρίων τὴν τελετὴν λαχόντα, καὶ τῆς ὑμῶν καὶ διδασκαλίας καὶ χειροθεσίας ἄξιον, τοιοῦτον ἡ πεῖρα τῆς ἱερᾶς ὑμῶν ὁσιότητος παρεδείκνυ τὸν ἀπόστολον. Κἀντεῦθεν ἦν συνορᾷν τε καὶ λαμβάνειν τὴν ἀπόδειξιν, ὡς ὁ τούτου τὰ πρωτεῖα φερόμενος καὶ τελεσιουργὸς καὶ τῆς πρὸς ἡμᾶς ἀποστολῆς αἴτιος, πλήρης μὲν τῶν θείων ἐστὶ χαρίτων. Ὅλος δὲ τῇ τοῦ βίου λαμπρότητι, καὶ τῷ τῶν δογμάτων διαπύρῳ ζήλῳ καὶ τῷ ἔρωτι, διασημότατός τε ἂν εἴη, καὶ παράδειγμα σωτηρίας τοῖς εἰς αὐτὸν ἀτενίζουσιν.

Εἰ μὴ γὰρ ταῖς κατὰ Θεὸν ὑμῶν διδασκαλίαις καὶ εἰσηγήσεσιν ἐπιδαψιλευόμενος, ὁ τὴν ἀρχιερατικὴν χάριν ἐξ ὑμῶν ἕλκων οὕτως ἐνετρύφα, καὶ εἰ μὴ θαυμαστῆς τινος καὶ τοσαύτης ἀπήλαυε τῆς ἐκ τῶν ἀρετῶν ἡμῶν πηγαίας ἀρδείας, οὐκ ἂν εἰς τοσαύτην προῆλθε κατὰ τὸ προσῆκον ἀρχιερεῦσι Θεοῦ ἀρετῶν ἐπιφάνειαν. Σώζουσι γὰρ οὐκ ἀεὶ, οὐδὲ ἐκ βραχείας τινὸς αὐγῆς καὶ ἐλλάμψεως, τὴν ὁμοιότητα τῶν πρωτοτύπων τὰ δεύτερα, καὶ χάρις ἐπὶ πᾶσι τούτοις τῷ εὐεργέτῃ καὶ δημιουργῷ τῶν ὅλων Θεῷ, ὅς, ὥσπερ ἐν τοῖς τῆς Ἑῴας μέρεσιν, οὕτω δὴ καὶ ἐν τοῖς ἑσπερίοις φωστῆρας καὶ ὁδηγοὺς τελεσιουργῶν, ὁσημέραι λάμπειν καὶ καταυγάζειν πολλῶν ψυχὰς καὶ διανοίας, ἐν τῷ τῶν ἀρχιερατικῶν ὕψει θρόνων προβάλλεται. Ἀλλ' οὕτω περὶ τῆς ἱερᾶς ὑμῶν ἀρετῆς ἔχοντες, καὶ τῆς ταύτης ἐνσεμνυνόμενοί τε καὶ ἡδόμενοι κατορθώμασι, τὸ νῦν ἡμῶν ταῖς ἀκοαῖς ἐπιπεσὸν, ὡς εἴθε μὴ ὤφελε. Ψυχῆς γάρ ἐστι, καὶ οὐ σώματος ἄλγημα. Διὸ ταύτης ἀπὸ θέας μεγάλην ἐλπίδα λαβόντες, καὶ αὐτὸ τὸ πάθος ἀνακαλύψαι δεῖν ᾠήθημεν. Οὐκ οἶδα πῶς ἂν ἀλύπως εἴπω. Εἰ μὴ καλῶς ταῖς κυριακαῖς φωναῖς ἐξαρκεσθέντες, ἢ τῶν πατρικῶν τε καὶ συνοδικῶν ὅρων καὶ δογμάτων ἔχοντες λόγον οὐδένα, ἢ τῆς ἐκεῖθεν ἀκριβείας ὑπερορῶντες, ἢ τὸν νοῦν πρὸς τὰ τοιαῦτα φέροντες πεπωρωμένον, ἢ οὐκ οἶδ' ὅπως ἄν τις καὶ φαίη, ὅμως οὖν ὡς εἴθε μὴ ὤφελεν, ἧκεν εἰς ἡμετέρας ἀκοὰς, ὥς τινες τῶν ἀνὰ τὴν

Δύσιν, τὸ θεῖόν τε καὶ πανάγιον Πνεῦμα, οὐ μόνον ἐκ τοῦ Θεοῦ καὶ Πατρὸς, ἀλλὰ καὶ ἐκ τοῦ Υἱοῦ ἐκπορεύεσθαι παρεισάγουσι· καὶ πολλὴν ἐντεῦθεν τὴν βλάβην διὰ τῆς τοιαύτης φωνῆς τοῖς πειθομένοις ἀπεργάζονται. Τοῦτο δὲ κατὰ γνώμην μὲν τοῖς οὕτως ἐξ ἀλόγου προλήψεως ἔχουσιν, οὐ τοσαύτην, καίτοι πολλὴν, διὰ τὸ τῆς ἀγνοίας προκάλυμμα, τάχα οὐκ ἂν προξενήσειεν· ἐρεύνης δὲ προτεθείσης καὶ τρανῶς διά τε τῆς ἄλλης ἡμῶν ἱερᾶς γραφῆς, καὶ αὐτῆς δὴ τῆς κυριακῆς φωνῆς ἐλεγχθείσης πλάνης, εἰ μὴ θᾶττον μὲν ἀποσταῖεν ὡς ἐνησχυμμένοι τῆς ἀτόπου δόξης, θᾶττον δὲ τοῖς ὀρθῶς ἐπιδεδειγμένοις καὶ προτεθεῖσιν ἐπασμενίσειεν, εἰς ὅσην οἱ τοιοῦτοι καταφέρονται βλασφημίαν. Ὅσης δὲ καταδίκης ὑπευθύνους ἑαυτοὺς ἀποφαίνουσι, κἂν μηδεὶς ἀνακηρύττῃ, κατάδηλον. Ἐκπεσοῦνται γὰρ, μετὰ τῶν ἄλλων ἀγαθῶν, καὶ τοῦ τῆς εὐσεβείας φρονήματος, καὶ αὐτοῦ τοῦ θείου Πνεύματος, ὡς ταπεινοῦντες τὸ Πνεῦμα, οἷα δὴ ἐκ τοῦ Υἱοῦ δογματίζοντες ἐκπορεύεσθαι, καὶ δευτέρᾳ προόδῳ, αὐτὸ μὲν ἐνυβρίζοντες, χλευάζοντες δὲ καὶ τὴν μίαν ἐκπόρευσιν. Πῶς γὰρ οὐκ ἄτοπον; μᾶλλον δὲ, πῶς οὐκ ἐσχάτης βλασφημίας πλῆρες, τὸ πρὸς αὐτὰς τὰς δεσποτικὰς φωνὰς ἀπομάχεσθαι; καὶ τῇ πανταχοῦ κρατούσῃ τῶν μεγάλων καὶ ἀρχιερατικῶν θρόνων παραδόσει τε καὶ διδασκαλίᾳ ἀντεπανίστασθαι. Καὶ γὰρ, ἵνα τοὺς πρὸ αὐτοῦ ἐάσω, καὶ Λέων ὁ τῆς Ῥώμης ἀρχιερεὺς, ὅ, τε παλαιὸς, καὶ πάλιν ὁ μετὰ τοῦτον νέος Λέων, τὰ αὐτὰ φρονοῦντες τῇ καθολικῇ καὶ ἀποστολικῇ ἐκκλησίᾳ, καὶ τοῖς πρὸ αὐτῶν ἁγίοις ἀρχιερεῦσι, καὶ τοῖς ἀποστολικοῖς θεσπίσμασιν ἐπιδείκνυται. Ὁ μὲν, τῇ τετάρτῃ καὶ οἰκουμενικῇ ἁγίᾳ Συνόδῳ πολλὴν συνεισενεγκὼν τὴν συγκρότησιν, διά τε τῶν εἰς πρόσωπον αὐτοῦ σταλέντων ἱερῶν ἀνδρῶν, καὶ διὰ τῆς οἰκείας ἐπιστολῆς, δι' ἧς καὶ Νεστόριος καὶ Εὐτυχὴς καταβέβληνται· ἐν ᾗ καὶ τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον ἐκ τοῦ Πατρὸς κατὰ τὰς πρὸ αὐτοῦ συνοδικὰς ψήφους, ἀλλ' οὐχὶ καὶ ἐκ τοῦ Υἱοῦ ἀνεκήρυττεν ἐκπορεύεσθαι, ὡσαύτως δὲ καὶ ὁ μεταγένεστερος Λέων, ὁ τὴν πίστιν ὥσπερ τὴν κλῆσιν ἐφάμιλλος, οὗτος δὴ, οὗτος ὁ τῆς εὐσεβείας θερμὸς ζηλωτὴς, ὡς ἂν κατὰ μηδένα τρόπον μηδαμῶς παραχαράττοιτο βαρβάρῳ γλώσσῃ τὸ ἄχραντον ὑμῶν τῆς εὐσεβείας μάθημα, ἑλληνίδι φωνῇ, ὥσπερ δὴ καὶ κατ' ἀρχὰς εἴρηται, τοῖς ἐν τῇ δύσει δι' αὐτοῦ δοξολογεῖν καὶ θεολογεῖν τὴν ἁγίαν τριάδα παραδέδωκε. Καὶ οὐ λόγῳ μόνον

καὶ προστάγματι, ἀλλὰ καὶ θυρεοῖς τισι πεποιημένοις, ὥσπερ στήλαις τισὶν ἀναγραψάμενός τε καὶ εἰς ὄψιν ἁπάντων προθεὶς, κατὰ τὰς πύλας τῆς ἐκκλησίας προσέπηξεν, ὡς ἂν πᾶσιν εἴη ῥᾴδιόν τε καὶ ἀκαπήλευτον ἐκμανθάνειν τὴν εὐσέβειαν, καὶ μηδαμόθεν τοῖς κρυφίοις παραχαράκταις καὶ κενολόγοις μέθοδος εἴη κιβδηλεύειν ἡμῶν τῶν χριστιανῶν τὴν εὐσέβειαν, καὶ δεύτερον αἴτιον εἰσάγειν παρὰ τὸν Πατέρα τὸν Υἱὸν, τοῦ ὁμοτίμως τῷ γεννηθέντι Υἱῷ ἐκ τοῦ Πατρὸς ἐκπορευομένου Πνεύματος. Καὶ οὐχ ἡ δυὰς αὕτη μόνον τῶν ἱερῶν ἀνδρῶν, κατὰ τὴν Δύσιν διαλαμψάντων, τὴν εὐσέβειαν ἀκαινοτόμητον διεσώσαντο· οὐχ οὕτω σπανίζει κηρύκων ἑσπερίων ἡ ἐκκλησία· ἀλλὰ καὶ ἄλλος χορὸς οὐκ εὐαρίθμητος, οἳ καθάπερ ἄκροις τοῖς εἰρημένοις ἀνδράσι ἐμπεριέχονταί τε καὶ συνεκλάμπουσι τὴν εὐσέβειαν. Οὕτω γοῦν τῆς Ῥωμαϊκῆς ἐκκλησίας τοῖς ἄλλοις τέσσαρσιν ἀρχιερατικοῖς θρόνοις συμφωνούσης τε καὶ ἀνομολογούσης, καὶ ἐν τῇ πέτρᾳ τῶν δεσποτικῶν ῥημάτων ἐνιδρυμένης τε καὶ στηριζομένης τῆς ἐκκλησίας, καθ' ἧς οὐδὲ πύλας ᾅδου, ἤτοι τὰ ἀπύλωτα τῶν αἱρετιζόντων στόματα, μηδαμῶς ἰσχύειν αὐτῇ διετράνωσεν ἡ ἀλήθεια. Πόθεν, καὶ ἐκ τίνων ἡ καινὴ αὕτη παραναδύεται κατὰ τοῦ Πνεύματος βλασφημία; καὶ πῶς οὐκ ἂν εἴη τὸ συνενεχθὲν πολλῶν μὲν ἄξιον στεναγμῶν, πολλῶν δὲ δακρύων, πολλῆς δὲ σπουδῆς ἀναχαιτίσαι τὴν νομὴν τοῦ πάθους, καὶ μὴ πλείους δρᾶν καταβοσκόμενον τῶν εἰς ποίμνην Θεοῦ καταλογισθέντων τὸ νόσημα; Διά τοι τοῦτο καὶ ἡ ἡμῶν μετριότης ὥσπερ τινὰ μέγαν τῆς ἐκκλησίας πρόμαχον καὶ οἷα δὴ σκοπὸν τεθειμένον τῷ οἴκῳ Ἰσραὴλ, τὴν ὑμετέραν ἐπ' ἀρετῇ τελειότητα προκαλούμεθα, τὸν ἐν τῇ καρδίᾳ ζῆλον ἔνθεον εἰς μέσον ἐκπυρσεῦσαι, καὶ οἷα δὴ τὴν τῆς ἀρχιερωσύνης λυχνίαν ἀνάπτοντα, πᾶσι τοῖς πλανωμένοις φῶς σωτήριον ἐναυγάσαι, καὶ τοῖς πλάνοις μὲν ἀποστῆσαι, χειραγωγῆσαι δὲ πρὸς τὴν ἀνὰ πᾶσαν τὴν οἰκουμένην ἐξαπλωμένην εὐσέβειαν. Πρῶτον μὲν γὰρ, ὡς εἴρηται, τὴν κυριακὴν ἔχει φωνὴν, λαμπροτέραν πάσης λαμπηδόνος ἐξαστράπτουσαν, ἡ ἐκ τοῦ Πατρὸς τοῦ Πνεύματος ἐκπόρευσις, πρὸς ἣν ἀναβλέποντες, κἂν ὀψὲ γοῦν οἱ ἐκ τοῦ Υἱοῦ τὸ Πνεῦμα δυσφημήσαντες ἐκπορεύεσθαι, παυσάσθωσαν τῆς ἐν πλάνῃ καὶ σκότῳ διατριβῆς, καὶ τῷ φωτὶ τῆς εὐσεβείας ἐλλαμπόμενοι, εἰς τὰς ἄδυτον ἐχούσας μάνδρας τὴν τῆς ὀρθοδοξίας αἴγλην, τοῖς εὐσεβέσι συνεισιέτωσαν, καταιδούμενοι μά-

λιστα καὶ τὸν ἐπιστήθιον τῶν οὐρανίων δογμάτων μύστην καὶ μυσταγωγόν, τὸν τῆς θεολογίας Ἰωάννην ἐπώνυμον. Καὶ εἰς πρεσβείαν προβαλλέτωσαν, συγγνώμης τυχεῖν οἷς ἀπεναντίας αὐτοῦ τε καὶ τοῦ διδασκάλου καὶ τῶν μαθητῶν τοῦ θεολογικωτάτου πάλαι ποτὲ ἐπανέστησαν. Τοῖς γὰρ ἐκ τοῦ Πατρὸς καὶ τοῦ Υἱοῦ τὸ πανάγιον Πνεῦμα ἐκπορεύεσθαι δογματίζουσι, δι' ὃ πάντων αἴτια καὶ ἀρχαὶ συνεισέρχονται, καὶ ἡ ἐν τῇ τριάδι μοναρχία φροῦδος οἰχήσεται. Διὸ γὰρ φανερῶς τοῖς οὕτω λέγουσι τὰ αἴτια συναναχηρύσσεται, ἐξ ὧν καὶ ἡ μία εἰς δύο ἀρχὰς (τρέποιτο δὲ τὸ βλάσφημον εἰς τὰς τῶν αἰτίων κεφαλάς) συνδιασχίζεται. Ἄλλως τε δὲ, εἰ μὲν τελεία ἡ ἐκ τοῦ Πατρός ἐστιν ἐκπόρευσις, τίς ἡ χρεία τῆς δευτέρας ἐκπορεύσεως, ἤδη τῆς τελειότητος ἐκ τῆς Πατρικῆς προόδου καθορωμένης τῷ Πνεύματι; εἰ δ' ἀτελὴς, τίς ὑποίσει τὸ ἄτοπον; Πρῶτον μὲν γὰρ ὁ τοῦτο φάναι τολμήσας, τῇ παντελείῳ τριάδι τὸ ἀτελὲς ἐναπέῤῥιψεν. Ἔπειτα δὲ καὶ ἐκ δύο πάλιν ἀτελῶν τὸ τελειοποιὸν Πνεῦμα συγκατεσκεύασε. Ναὶ δὴ καὶ σύνθετον ἀπετέλεσεν, ὡς ἐκ δύο τινῶν αἰτίων, καὶ τότε, ὢ γλώσσης ἀκρατοῦς καὶ γνώμης ἀγνώμονος, ἀτελῶς ἐξ ἑκατέρου ἐκπορευομένου τοῦ Πνεύματος. Οἱ δὲ ταύτῃ τῇ δυσφημίᾳ κάτοχοι, καὶ υἱωνὸν εἰπεῖν τὸ Πνεῦμα, οὐκ ἂν ἀποκνήσαιεν, εἰ δὲ τὴν φωνὴν φυλάττονται φόβῳ τῶν εὐσεβῶν, ἀλλ' οὖν τὸ φρόνημα, δι' ὧν δογματίζουσι, θάλπουσιν. Εἰ γὰρ ὁ μὲν Υἱὸς ἐκ τοῦ Πατρὸς διὰ γεννήσεως πρόεισι, τὸ Πνεῦμα δὲ ἐκ τοῦ Υἱοῦ δι' ἐκπορεύσεως, εἰς υἱωνοῦ τάξιν περιστήσεται. Καὶ πῶς ἂν εἴη τοῦτο φορητὸν τοῖς εὐσεβεῖν σπουδὴν ποιουμένοις καὶ τῷ τῶν Χριστιανῶν καταλόγῳ συνεξετάζεσθαι; ἢ πῶς ἐπὶ πολὺ παρορώμενον ἀνεξέλεγκτον οὐ συνελκύσει, τοὺς σιγῶντας μὲν, νοῦ δὲ ἐκ Θεοῦ καὶ χαρίτων διελέγχειν ἀπολαύσαντες, εἰς τὴν τῶν βλασφημησάντων ἀπώλειαν. Σὺ δέ μοι, ἀνδρῶν ἱερῶν ἱερώτατε, καὶ τοῦτο τῆς αὐτῶν ἀτόπου δόξης ἀναφυόμενον αὐτοῖς ἐπιδείκνυε. Εἰ γὰρ τῇ τοῦ Υἱοῦ γεννήσει ἐκπορεύεται καὶ τὸ Πνεῦμα, καὶ ἅμα ὁ μὲν, γεννᾶται, τὸ δὲ, τοῦ γεννωμένου ἐκπορεύεται, οὐδὲν ἔλαττον τοῦ Υἱοῦ καὶ τὸ Πνεῦμα ἂν εἴη ἐκ τοῦ Πατρὸς τὴν πρόοδον λαμβάνον διὰ γεννήσεως. Εἴπερ γεννᾷ μὲν ὁ Πατὴρ τὸν Υἱὸν, τὸ Πνεῦμα δὲ τῷ Υἱῷ διὰ γεννήσεως προϊόντι συμπρόεισιν. Εἰ μὲν γὰρ ἄλλος αὐτοῖς καιρὸς τὸν Υἱὸν ἐκ τοῦ Πατρὸς ὑποβάλλει τῇ γεννήσει, ἄλλος δὲ τὸ Πνεῦμα ἐκ τοῦ Υἱοῦ ποιεῖ

ἐκπορεύεσθαι (τάχα γὰρ καὶ τοῦτο συνελαυνόμενοι ἀναπλάσσουσι), πάντως τὸ Πνεῦμα νεώτερον τῆς τοῦ Υἱοῦ γεννήσεως ἀναγκάσῃ ὑποστήσασθαι· εἰ δὲ ταύτης τῆς περιφανοῦς Θεομαχίας τὸν κίνδυνον ὑφορῶντες ἀποστήσονται, εἰς τὸ γεννητὸν ὁμολογεῖν τὸ Πνεῦμα ἑαυτοὺς συνελάσουσιν. Ἀκούω δὲ τούτους θρασυνομένους κατὰ Παύλου καὶ κατὰ τοῦ κοινοῦ δεσπότου καὶ διδασκάλου, τὸν θεῖον Παῦλον εἰς συνηγορίαν τῆς οἰκείας προβαλλομένους αἱρέσεως. Ἐξαπέστειλε γάρ, φασὶν, εἶπεν, ὁ Θεὸς τὸ Πνεῦμα τοῦ Υἱοῦ αὐτοῦ κρᾶζον ἐν ταῖς καρδίαις ἡμῶν, ἀββᾶ ὁ πατήρ. Ἀλλ' οἵγε τοῦτο ῥητὸν τὴν οἰκείαν κρατύνειν ἀμαθίαν νομίζοντες, ἐκεῖνο γινωσκέτωσαν, ὡς ἐν οἷς, τοῖς τοῦ Παύλου ῥητοῖς ὑπολαμβάνουσιν ἐπερείδεσθαι, ἑαυτοὺς μᾶλλον ἁμαρτάνοντας ἐξελέγχουσιν. Οὐ γὰρ αὐτοὺς ἐν οἷς κηρύσσει Παῦλος μεμφόμεθα, ἀλλὰ δι' ὧν τὰς ἐκείνου θεοπνεύστους φωνὰς παραχαράσσουσιν αἰτιώμεθα· καὶ διότι περ ἃ μήτε εἶπεν αὐτὸς, μήτε ποτὲ ἐνενόησεν, εἰς κατηγορίαν αὐτοῦ ἀναισχυντοῦσι προκομίζειν, διὰ τοῦτο δικαίαν αὐτοὶ καθ' ἑαυτῶν ἁλίσκονται τὴν κατάγνωσιν ἐπιφέροντες. Τὸ Πνεῦμα τοίνυν τοῦ Υἱοῦ ὁ μετάρσιος ἄνθρωπος λέγει ἀπεστάλθαι παρὰ τοῦ Πατρός. Λέγε καὶ σὺ τὴν αὐτὴν τῷ Παύλῳ φωνήν. Ἔστι γὰρ τὸ Πνεῦμα τοῦ Υἱοῦ, ἐπεὶ μηδ' ἀλλότριον, μηδ' ἀντιφθεγγόμενον αὐτῷ, μηδ' ἀντινομοθετοῦν ὤφθη ποτέ. Ἀλλ' ὅτι ὥσπερ τῆς αὐτῆς οὐσίας καὶ δυνάμεως, οὕτω καὶ τῆς αὐτῆς βουλῆς καὶ γνώμης, καὶ τῆς αὐτῆς ὁμοίως πρὸς τὸ ἓν, ἐξ οὗ, τὸ μὲν, γεγέννηται, τὸ δὲ, ἐξεπορεύθη συννεύσεως, εἶπεν εἶναι τὸ Πνεῦμα τοῦ Υἱοῦ. Οὕτω κἀκεῖνοι λεγέτωσαν. Οὐδεὶς αὐτοὺς αἱρέσεως ὁ γραφόμενος. Οὐκ εἶπεν, ἐκπορεύεται τοῦ Υἱοῦ. Ἂν τοῦτό τινες λέγωσι, καὶ τὴν Παύλου διδασκαλίαν ὑβρίζουσι, καὶ δόξης αἱρετικῆς αὐτοὺς ἐνόχους δεικνύουσιν. Εἰ δ' ὅτι λέγεται τὸ Πνεῦμα τοῦ Υἱοῦ, διὰ τοῦτο φαντάζονται καὶ τὸ ἐκπορεύεσθαι, καὶ τὸν Πατέρα τοῦ Υἱοῦ δογματίζουσιν ἐκπορεύεσθαι. Λέγεται γὰρ ὁ Πατὴρ πανταχοῦ τοῦ Υἱοῦ, καὶ πολλοὺς δ' ἂν οἱ τοιοῦτοι προβολέας καὶ αἴτια τοῦ Πνεύματος ὑποστήσονται. Λέγεται γὰρ οὐδὲν ἔλαττον, καὶ σοφίας πνεῦμα, καὶ γνώσεως, καὶ δυνάμεως, καὶ τοιούτων θεοπρεπῶν ἄλλων. Εἰ οὖν διότι τούτων τὸ πνεῦμα λέγεται, διὰ τοῦτο καὶ ἐξ αὐτῶν ἀπαιτοῦσιν ἐκπορεύεσθαι, ὁρᾷν ἔστιν αὐτῶν τὸ σοφὸν τῆς ἐπινοίας, εἰς οἷον βάραθρον πλάνης αὐτοὺς καταχρημνίζει καὶ ἀποπλανᾷ.

Ἑτέρῳ δὲ τρόπῳ πάλιν ἕτερον βλάσφημον τῆς αὐτῶν δρᾶται δόξης ἀναφυόμενον. Εἰ γὰρ ἐκπορεύεται μὲν τὸ Πνεῦμα ἐκ τοῦ Υἱοῦ, οὐχ ὕστερον δὲ τῆς αὐτοῦ γεννήσεως οὐδὲ πρότερον. Ἐν γὰρ τῇ παναγίᾳ τριάδι τὰ χρονικὰ ταῦτα προσρήματα παντελῶς ἀπελήλαται. Εἰ τοίνυν ἅμα μὲν ἐκπορεύεται τοῦ Πατρὸς, ἅμα δὲ τοῦ Υἱοῦ, συνδιαιρεθήσεται ταῖς τῶν προβαλλομένων ὑποστάσεσι καὶ αὐτὸ τὸ προβαλλόμενον, καὶ δύο ἀνθ' ἑνὸς αὐτοῖς ἔσται τὸ Πνεῦμα, τὸ μὲν, τοῦ Πατρὸς, τὸ δὲ τοῦ Υἱοῦ ἐκπορευόμενον. Καὶ γὰρ οὐδέν ἐστι τοιοῦτον καινιζόμενον, οὐδὲ ἐπὶ τῶν διὰ γεννήσεως λαβόντων τὴν ὕπαρξιν. Διαφορὰ μὲν γὰρ ὁρᾶν ἐστι καθ' ὑπόστασιν ἐκ μιᾶς καὶ τῆς αὐτῆς προϊόντα ὑποστάσεως. Ἓν δὲ καὶ τὸ αὐτὸ καθ' ὑπόστασιν ἐκ διαφόρων προϊέναι, καὶ μὴ συνδιαιρεῖσθαι ταῖς προβαλλομένων ὑποστάσεσιν, οὔτε ἡ γένεσις οἶδεν, οὐδὲ εἴ τι κρεῖττον τῆς γενέσεως. Καὶ γὰρ παῖδες μὲν πολλοὶ πολλάκις, ἐκ μιᾶς καὶ τῆς αὐτῆς νηδύος, καὶ ἅμα, καὶ χωρὶς ὁρῶνται τελεσφορούμενοι, καὶ ἡ αὐτὴ χεὶρ καὶ τύπτει, καὶ γράφει, καὶ εὐεργετεῖ, καὶ πρὸς τὸ θεῖον ἀνατείνεται. Τὸ γράφειν δὲ χειρὸς ἔργον ὁλόκληρον ὁρᾶν καὶ ποδὸς ὁμοίως, ἢ τὸ βαδίζειν ὡσαύτως τῶν εἰρημένων ἑκατέρου, ἢ τὸ βλέπειν ὄμματος καὶ ὠτὸς, ἢ τὰ τοιαῦτα, οὐκ ἄν τις καθαρεύων ἀναισθησίας νομίσειεν. Ἀλλ' ὥσπερ ἀλλήλων τὰ μέρη τῇ οἰκείᾳ περιγραφῇ διεστήκασιν, οὕτω καὶ ἡ ἑκάστου ἐνέργεια πρὸς τὴν τῶν ἐνεργούντων φύσιν συνδιαιρεῖται, καὶ τῶν ἄλλων συναποδιίσταται. Καὶ ἐπὶ τῶν παντελῶς δὲ κεχωρισμένων λαχόντων τὴν ὑπόστασιν, ὁ αὐτὸς εἱρμὸς τῆς θεωρίας διασώζεται. Τίς οὖν ἑτέρα πρόφασις τοῖς βλασφημεῖν αἱρουμένοις ὑπολείπεται; Εὐμήχανον γὰρ ὁ πονηρὸς εἰς ἀπάτην, κἂν ἡ τοῦ ἀκρογωνιαίου λίθου σοφία καὶ δύναμις, διὰ τῶν αὐτοῦ θεραπόντων ῥαδίως αὐτοῦ καταθραύῃ τὰ μηχανήματα. Ἀλλὰ τί τούτοις πρὸς βλασφημίαν ὑπόλοιπον; τὴν κυριακὴν φωνὴν αὐτοῖς ὑποβάλλονται, οὐκ ἀγαπητὸν ἡγούμενοι δι' ἑαυτῶν τὸν δεσπότην δυσφημεῖν, εἰ μὴ καὶ τὸν δυσφημούμενον, νομοθέτην τῆς δυσφημίας καὶ προλαβόντες κατηγορήσουσιν. Εἶπε γὰρ, φησὶν ὁ Σωτὴρ, ἐκεῖνος ἐκ τοῦ ἐμοῦ λήψεται, καὶ ἀναγγελεῖ ὑμῖν. Ἀλλ' εἴπερ ἡμῖν τοῦτο κατ' αὐτῶν ἐκομίζετο πρὸς ἀπόδειξιν, ὅτι ἐκ τοῦ Πατρὸς λαμβάνει τὸ Πνεῦμα, καὶ ἐξ αὐτοῦ, ἀλλ' οὐκ ἐκ τοῦ Υἱοῦ ἐκπορεύεται, τίνα ἂν ἀποφυγὴν τῶν ἐλέγχων ἑαυτοῖς ἐπινοήσαιντο; Ἃ τοίνυν αὐτῶν περιφανῶς ἐλέγχει τὴν ἄνοιαν

τῆς αἱρέσεως, ταῦτα πρὸς τὴν αὐτῆς βεβαίωσιν προβαλλόμενοι, πῶς οὐκ ἂν εἴησαν ἄθλιοι μὲν τὸν νοῦν, ἀθλιώτεροι δὲ τὴν προαίρεσιν; τί γὰρ ἂν εἴη ταύτης τῆς δεσποτικῆς φωνῆς τρανότερον, τῶν προκομιζόντων αὐτὴν καταβαλεῖν τὴν ἀναίδειαν; τί δὲ παραστῆσαι φανερώτερον ὡς οὐκ ἐκ τοῦ Υἱοῦ, ἀλλ' ἐκ τοῦ Πατρὸς τὸ Πνεῦμα ἐκπορεύεται; Καὶ γὰρ ὅπερ ἐν ἄλλοις εἶπεν ὁ Σωτὴρ, τὸ Πνεῦμα ἐκ τοῦ Πατρὸς ἐκπορεύεται, τοῦτο καὶ νῦν διὰ τῆς προκειμένης ἐκδιδάσκει ῥήσεως, τὸ Πνεῦμα λέγων ἐκ τοῦ ἐμοῦ λήψεται, οὐ γὰρ εἶπεν, ἐξ ἐμοῦ, ἀλλ' ἐκ τοῦ ἐμοῦ, δῆλον ὅτι, τοῦ Πατρός. Εἰ μή τι ἄρα βούλοιντο ἕτερον παρὰ τὸν Πατέρα καὶ τὸ Πνεῦμα, εἶναί τε καὶ ὀνομάζεσθαι τοῦ Υἱοῦ, οἵ γοῦν τοὺς οὕτω περιφανεῖς κατ' αὐτῶν ἐλέγχους ὑπὲρ αὐτῶν νομίζοντες ἵστασθαι, τίνος συμμαχίαν ἄλλην πρὸς βεβαίωσιν τοῦ πεπλανημένου φρονήματος ἐκπορίσονται, ἀλλ' ὡς ἔοικεν, οὐδὲ τὰς πᾶσιν ἐγνωσμένας φωνὰς συνιέντες οὗτοι, οὐδὲ τῶν ἐν χερσὶ μάθησιν ἔχοντες, οὐ μόνον οὐκ ἀνέχονται παρ' ἑτέρων μαθεῖν τὸ ἀγνοούμενον (καίτοι γε παρακαλεῖν ἐχρῆν, καὶ σπουδῇ ζητεῖν τοὺς αὐτοὺς τῆς ἀγνοίας ἀνελκύσοντας), οἱ δὲ, καὶ διδασκάλους ἑαυτοὺς τῶν οἰκείων ἀναπλασμάτων προκαθίζουσι. Πῶς γὰρ οὐκ αἰσχύνονται, τοῦ Σωτῆρος λέγοντος, ὅτι τὸ Πνεῦμα ἐκ τοῦ ἐμοῦ λήψεται, καὶ ἀναγγελεῖ ὑμῖν, αὐτοὶ τὸ, ἐκ τοῦ ἐμοῦ, οὐχ ὡς εἶπεν ὁ Σωτὴρ ἐξακούοντες, ἀλλὰ τοῦτο παραγραφόμενοι, ἀντ' ἐκείνου, τὸ ἐξ ἐμοῦ ἀντιγράφουσι. Τοῦτο γὰρ αὐτοῖς ἴσως ἔδοξε κατασκευάζειν τὸ βούλημα. Καίτοι εἰ καὶ οὕτως εἴρητο, ὥσπερ οὐκ εἴρηται, οὐδ' οὕτως αὐτοῖς εἶχεν ἰσχὺν ἡ ἐπήρεια. Οὐ γὰρ ἀεὶ τὸ λαμβάνειν εἰς τὴν τοῦ ἐκπορεύεσθαι διάνοιαν λαμβάνεται, ἀλλ' ἔσθ' ὅτε καὶ πολλὴν τὴν παραλλαγὴν ὑπαινίττεται. Ἄλλο γάρ ἐστι τὸ λαμβάνειν, καὶ ἀπαρύεσθαι ἀφ' ἑτέρας ὑποστάσεως ἑτέραν ὑπόστασιν, καὶ ἄλλο τὸ πρὸς οὐσίωσίν τε καὶ ὑπόστασιν ἐκπορεύεσθαι. Οὕτως οὐδὲ περὶ αὐτὰ τὰ σημαινόμενα τῶν ὀνομάτων ἀπευθυνομένην ἔχουσι τὴν διάνοιαν, καὶ εἴτι ἄλλο παρ' αὐτῶν προκομισθείη, τῆς αὐτῆς μὲν ἔχεται παρανοίας, τῆς αὐτῆς δ' ἀμαθείας καθορᾶται βλάστημα, καὶ πρὸς τὴν αὐτὴν καταστρέφει τῆς ἀσεβείας ἀπώλειαν.

Ναί φησιν. Ἀλλ' Ἀμβρόσιος ὁ μέγας καὶ Αὐγουστῖνος καὶ Ἱερώνυμος, καί τινες τούτοις ὁμοταγεῖς τε καὶ ἰσοστάσιοι, μέγα ὄνομα λαχόντες ἐπ' ἀρετῇ καὶ βίου λαμπρότητι, τὸ Πνεῦμα ἐκ τοῦ Υἱοῦ ἐν

πολλοῖς αὐτῶν λόγοις συνέταξαν ἐκπορεύεσθαι. Καὶ δὴ τούτοις πειθόμεθα, οὕτω καὶ λέγειν καὶ φρονεῖν, καὶ μὴ ἀτιμάζειν πατέρας εἰς αἱρετικὴν δόξαν διαβάλλοντες. Ἔστι δὲ πρῶτον μὲν τὸ πᾶσι πρόδηλον πρὸς αὐτοὺς εἰπεῖν, ὡς εἰ δέκα, ἢ καὶ εἴκοσι τινὲς τῶν πατέρων ταύτην εἶπον τὴν φωνὴν, μυρίοι δὲ οὐκ ἐφθέγξαντο, τίνες οἱ πατέρας ἐξυβρίζοντες; οἱ τὸ πᾶν αὐτῶν τῆς εὐσεβείας ἐν ὀλίγοις περιγράφοντες, καὶ τούτους ἀντιφθεγγομένους καὶ ἀντιτασσομένους οἰκουμενικαῖς συνόδοις, καὶ ἀναριθμήτῳ πλήθει θεοφόρων πατέρων ἀνδρῶν προβαλλόμενοι, ἢ οἱ τοὺς πολλαπλασίους συνηγόρους παραλαμβάνοντες; Ὑβρίζει τις πατέρας, ὡς φῂς, μὴ λέγων τὸ Πνεῦμα ἐκ τοῦ Υἱοῦ ἐκπορεύεσθαι; καὶ γὰρ οὕτως ἐκεῖνοι ἐφθέγξαντο. Καὶ πῶς οὐχ ὑβρίζει πολλαπλασίους ὁ τοῦτο λέγων; καὶ γὰρ οὔμενουν οὐδαμοῦ τοῦτο φθέγξασθαι κατεδέξαντο, ἀλλ' ὑβρίζει πατέρας ὁ παρὰ τὴν ἐκείνων φωνὴν λέγων, πῶς οὐχ ὑβρίζει τὸν κοινὸν δεσπότην ὁ τὴν ἐκείνου παραχαράττων φωνὴν, καὶ διδάσκαλον ἀντ' ἐκείνου ἄλλον τῆς θεολογίας προβαλλόμενος; Ἀλλὰ τίς λέγει τοῦτο; τίς ἐστὶν ὁ ὑβριστὴς τῶν περὶ Αὐγουστῖνον τὸν ἱερὸν καὶ Ἱερώνυμον καὶ Ἀμβρόσιον; ὁ τούτους ἀντιτιθεὶς τῷ κοινῷ δεσπότῃ καὶ διδασκάλῳ ἀντιφθεγγομένους, ἢ ὁ μηδὲν μὲν τοιοῦτον ποιῶν, κοινοῦ δὲ δεσπότου κατακολουθεῖν ἀξιῶν πάντας τῷ θεσπίσματι. Ἀλλ' εἰ καλῶς, φησὶν, ἐδογμάτισαν, καὶ χρὴ τὸ ἐκείνων θάλπειν φρόνημα, τοὺς, ὅσοι τούτους πατέρας ἐπιγράφουσιν, ἢ δυσσεβῶς εἶπον, καὶ δεῖ τῷ αἱρετικῷ φρονήματι κἀκείνους συναποβάλλεσθαι. Ταῦτα οἱ τὴν ἀσέβειαν ἀδικώτεροι. Οὐ γὰρ αὐτοῖς, ὡς ἔοικε, μέγα πρὸς ἀσέβειαν δοκεῖ κρατυνομένη παρ' αὐτῶν τῆς θεολογίας ἡ διαστροφή. Ἀλλ' ἀτελὲς ἡγοῦνται τὸ σπούδασμα, εἰ μὴ καὶ ζητήσωσιν εὑρεῖν, οὓς πατέρας καλοῦσι, διὰ τῆς τοιαύτης ἀγνώμονος ἐρεύνης, καὶ τῆς τῶν ἀσχημόνων ἀνακαλύψεως, ὅπως ὑβρίσωσι, δεικνύντες αὐτοὺς κἀνταῦθα γνησίους τοῦ Χὰμ μαθητὰς, ὃς τὴν τοῦ Πατρὸς ἀσχημοσύνην οὐ συνεκάλυψεν, ἀναιδεῖ δὲ προσώπῳ διεχλεύασεν. Ἀλλ' οἱ τῆς ἐκκλησίας τρόφιμοι, καὶ τῶν ἱερῶν μαθημάτων οὐκ ἐπιλήσμονες, κατὰ τὸν Σὴμ καὶ Ἰάφεθ, καὶ τὴν πατρικὴν ἀσχημοσύνην ἐπικαλύπτειν ἐπίστανται, καὶ τοὺς μιμητὰς τοῦ Χὰμ καταγινώσκοντες ἀποστρέφονται. Ἄλλως τε δὲ, εἰ μὲν μηδὲν, οὓς ὁ λόγος ἄνωθεν ἔφη πατέρας, τῷ κοινῷ δεσπότῃ ἀντιφθέγγονται, οὐδ' ἡμεῖς τούτοις ἀντι-

φθεγξόμεθα. Εἰ δ' ὑμεῖς φατὲ ὡς τῇ δεσποτικῇ φωνῇ ἀντιφθέγγονται, ὑμῶν ἐστι τὸ καὶ τὸν δεσπότην δεύτερον ἐκείνων ποιεῖν, κἀκείνους διὰ τὸ τὴν δεσποτικὴν παριδεῖν ἐντολὴν, ἀπελαύνειν εἰς τὸ τοῦ χρίματος ἀπαραίτητον. Πόσα δ' ἄν τις ὑπὲρ τῶν μακαρίων ἀνδρῶν ἐκείνων εἴποι; πόσαι γὰρ περιστάσεις πραγμάτων πολλοὺς ἐξεβιάζοντο, τὰ μὲν παραφθέγξασθαι, τὰ δὲ πρὸς οἰκονομίαν εἰπεῖν, τὰ δὲ, καὶ τῶν ἀπειθούντων ἐπαναστάντων, τὰ δὲ, καὶ ἀγνοίᾳ οἷα δὴ περιολισθεῖσιν ἀνθρώπινα. Ἄλλος γὰρ πρὸς τοὺς αἱρετίζοντας διαμαχόμενος, ἄλλος τῇ ἀσθενείᾳ συγκατιὼν τῶν ἀκροατῶν, ἄλλος ἄλλο τι διαπραττόμενος, καὶ τὸν καιρὸν ἔχων πολλὰ τῆς ἀκριβείας καθυφεῖναι παρακαλοῦντα ἐπὶ τέλει μείζονι καὶ εἶπε, καὶ ἔπραξεν, ἃ μήτε λαλεῖν ἡμῖν, μήτε πράττειν ἔξεστι. Καὶ ἵνα ἄλλους ἐάσω, ἐννόει μοι τοῦ θαυμασίου Παύλου καὶ διδασκάλου τῆς οἰκουμένης τὸν ἁγιασμὸν, τὸ ξυρᾶσθαι, τὸ γάλακτι τρέφειν τοὺς ἄρτι καθισταμένους πρὸς μάθησιν, καὶ οὐ βρώματι, κἀκεῖθεν ἐφεξῆς εἴ τις τῶν ἱερῶν ἀνδρῶν τὸν χορὸν διέλθοι, ὅλον ἀνθρώπου κατατρίψοι βίον, τὰ τοιαῦτα ἐξαριθμῶν, καὶ γραφόμενος. Ἀλλὰ γὰρ εἴ τις τῶν τοιούτων λόγων καὶ πράξεων, τὴν ἀσθένειαν τῶν ἀκροατῶν καὶ τὴν οἰκονομίαν τοῦ λόγου τήν τε πρὸς τοὺς ἀντιτεταγμένους μάχην περιελὼν, γυμνὰ τὰ τῶν εἰρημένων καὶ ὡς δόγμα προβάλλοι καὶ περιθάλποι, αὐτοὺς ἐκείνους τοὺς τὰ τοιαῦτα καὶ εἰπόντας καὶ πράξαντας, εὑρήσει κατ' αὐτοῦ τὴν δικάζουσαν ἀφιέντας ψῆφον. Ἔτι δὲ, εἰ μὲν ὑπομνησθέντες περὶ τοῦ προκειμένου κεφαλαίου, τῶν εἰρημένων πατέρων ἀντεῖπε τὸ σύνταγμα, καὶ πρὸς ἔνστασίν τινα καὶ ἀπείθειαν ἀπεθρασύνετο, διέτεινάν τε τῇ αὐτῇ παρατροπῇ τῆς δόξης, καὶ ἐπ' αὐτῇ τὸν βίον μετὰ τοὺς ἐλέγχους κατέστρεψαν, ἀνάγκη τούτους συναποβάλλεσθαι τῷ φρονήματι. Εἰ δὲ παρεφθέγξαντο μὲν, ἢ διά τινα αἰτίαν νῦν ἀγνοουμένην ἡμῖν τῆς εὐθύτητος ἐξετράπησαν, οὐδεμία δὲ ζήτησις αὐτοῖς προσενήνεκται, οὐδ' εἰς μάθησιν τῆς ἀληθείας οὐδεὶς αὐτοὺς παρεκάλεσε, πατέρας μὲν οὐδὲν ἔλαττον αὐτοὺς, εἰ καὶ μὴ τοῦτο εἶπον, ἐπιγραψόμεθα, διά τε τὸ τοῦ βίου λαμπρὸν, καὶ τῆς ἀρετῆς τὸ αἰδέσιμον, καὶ τῆς ἄλλης εὐσεβείας τὸ ἀκατάγνωστον· τοῖς δὲ λόγοις τούτων, ἐν οἷς παρηνέχθησαν, οὐχ ἑψόμεθα. Ὅσοι δὲ τούτων βιάζονται εἰς ἀντίθετον μαρτυρίαν ἐλθεῖν τῆς δεσποτικῆς φωνῆς, οὗτοι λέξει μὲν γυμνῇ τὸν

πατέρα τούτοις χαρίζονται, ἔργῳ δὲ καὶ πάσῃ σπουδῇ εἰς τὴν τῶν πατραλοιῶν καὶ πολεμίων χώραν αὐτοὺς ἀπελαύνουσιν. Ἡμεῖς δὲ, ἐπεὶ καὶ ἄλλους τινὰς τῶν μακαρίων ἡμῶν πατέρων καὶ διδασκάλων, ἐν πολλοῖς τε ἄλλοις τῆς ἀκριβείας τῶν ὀρθῶν δογμάτων παρενεχθέντας καταλαμβάνοντες, τὸ μὲν παρενεχθὲν, οὐ προσθήκῃ δεχόμεθα, τοὺς ἄνδρας δὲ ἀσπαζόμεθα. Οὕτω καὶ τοὺς, εἴ τινες ὑπηνέχθησαν εἰπεῖν τὸ Πνεῦμα ἐκ τοῦ Υἱοῦ ἐκπορεύεσθαι, τὸ μὲν παρὰ τὴν δεσποτικὴν φωνὴν, οὐ δεχόμεθα· ἐκείνους δὲ τῆς τῶν πατέρων ἀγέλης οὐκ ἀποκρίνομεν.

Καὶ γὰρ καὶ Διονύσιον τὸν Ἀλεξανδρείας τῷ χορῷ τῶν ἁγίων πατέρων συντάττοντες, τὰς ὑπ' αὐτοῦ λεχθείσας πρὸς τὸν Λίβυν Σαβέλλιον ἀρειανικὰς φωνὰς οὔμενουν οὐ συναποδεχόμεθα, ἀλλὰ καὶ παντελῶς ἐκτρεπόμεθα· καὶ τὸν ἐν μάρτυσι μέγαν Μεθόδιον, ὃς τοὺς ἀρχιερατικοὺς τοῦ Πατάρων θρόνου ἐπιδαλιούχησεν οἴακας· ἔτι μὲν καὶ Εἰρηναῖον τὸν Λουγδούνων ἐπίσκοπον, καὶ Παπίαν τὸν τῆς Ἱεραπόλεως, τὸν μὲν, τοῦ μαρτυρίου τὸν στέφανον ἀναδησάμενον, τοὺς δὲ, ἄνδρας ὄντας ἀποστολικοὺς, καὶ τοῖς τοῦ βίου τρόποις τὸ θαυμάσιον ἐξαστράπτοντας. Ἀλλ' οὖν, εἴ τί γε τῆς ἀληθείας ὠλιγώρησαν, καὶ παρηνέχθησαν φθέγξασθαι ἀπεναντίας τοῦ κοινοῦ καὶ ἐκκλησιαστικοῦ δόγματος, ἐν τούτοις μὲν οὐχ ἑπόμεθα, τῆς πατρικῆς δὲ τιμῆς καὶ δόξης οὔμενουν οὐδὲν αὐτῶν περικόπτομεν. Ἐπιλείψει με ἡ ἡμέρα τοὺς ἄνδρας ἀπαριθμούμενον, οὓς τῇ μὲν τῶν πατέρων τιμῇ σεμνύνομεν, ἐν οἷς δὲ τῆς ἀληθείας παρηνέχθησαν οὐ μιμούμεθα. Οὕτω γοῦν καὶ εἴ τινες φανεῖεν παρὰ τὴν δεσποτικὴν φωνὴν τὴν πάντας ἡμᾶς μυσταγωγοῦσαν, τὸ Πνεῦμα εἰπόντες ἐκ τοῦ Υἱοῦ ἐκπορεύεσθαι, τὴν μὲν καινοτομίαν, ὡς τὴν δεσποτικὴν φωνὴν κιβδηλεύουσαν καὶ παραχαράσσουσαν, ἀποστρεφόμεθα, τὸν πατέρα δὲ αὐτῆς, σιγῶντα μάλιστα καὶ μὴ παρόντα, μηδ' ἀντιλέγοντα, οὔμενουν οὐ καταδικάζομεν· τοῦ γὰρ φεύγοντος οὐκ ὄντος, οὔτε δι' ἑαυτοῦ, οὔτε δι' ὧν ὑπὲρ αὐτοῦ λέγειν προχειρίζεται, οὐδεὶς ἂν εἴη νοῦν ἔχων κατήγορος. Κατηγορίας δὲ οὐκ οὔσης, οὐδὲ ψῆφος προέρχεται τοῦ ἐγκλήματος, ψήφου δὲ καταδικαζούσης, μὴ δοθείσης, ὁ τολμῶν ὑβρίζειν τὸν ἔξω τούτων καθεστῶτα πάντων τῶν περιστάσεων, οὐ κατ' ἐκείνου μᾶλλον, ἢ καθ' ἑαυτοῦ περιτρέπει τὸν ὄνειδον. Ἀλλ' εἶπον, φασὶ, πατέρες τὸ Πνεῦμα ἐκ τοῦ Υἱοῦ ἐκπορεύεσθαι, ἀλλὰ

βραχεῖς τῷ ἀριθμῷ, ἀλλ' οἱ πλείους εἰπεῖν οὐκ ἠνέσχοντο. Εἶπον εὐαρίθμητοι πατέρες, ἀλλὰ συνόδων ἁγίων ψηφίσματα, τοὺς παρὰ τὴν δεσποτικὴν φωνὴν εἰπόντας, ἀποπέμπονται. Εἶπον πατέρες, ἀλλὰ τί με δεῖ μικρολογεῖν περὶ τὸν ἀριθμὸν τῶν εἰπόντων; οὐδ' ἂν ἡ κτίσις ἀφῆκε πᾶσα μίαν φωνὴν, οὐμενουν οὐδεὶς τοῦ κτίστου καὶ δημιουργοῦ καταλιπὼν τὴν μυσταγωγίαν, καὶ τὰ διδάγματα, τῇ ἀντιφθεγγομένῃ κτίσει τῷ κτίστῃ προσέθετο, οὐδ' ὑπέκυψε νόμοις τῆς κτίσεως, τοὺς τοῦ κτίστου καὶ δημιουργοῦ νόμους παραγραφόμενος.

Πατέρας ζητεῖς συνηγόρους τῷ φρονήματι; τὸν δεσπότην αὐτὸν ἔχεις, τῶν οἰκουμενικῶν συνόδων τὰς ψήφους, χορὸν θεοφόρων πατέρων ἀριθμοῦ κρείττονα, ἐξ ὧν καὶ οἱ λελεγμένοι ἄνωθεν τῆς Ῥώμης ἀρχιερεῖς ἐκδιδαχθέντες, καὶ διὰ τοῦ ἐκτεθειμένου τῆς πίστεως ἁγίου μαθήματος τῆς τριαδικῆς ὁμοουσιότητος ἀπαραχάρακτον τὸ δόγμα παρειληφότες, τοῖς κατὰ τὴν δύσιν πᾶσαν παραδεδώκασι μέρεσι. Καὶ οὐ μόνον ὁ κατὰ τὴν τετάρτην καὶ οἰκουμενικὴν ἁγίαν Σύνοδον ἐκλάμψας ἱερὸς Λέων, οὐδ' ὁ τὴν εὐσέβειαν ἐκείνῳ, ὥσπερ καὶ τὸ ὄνομα ἀπαράλλακτος, ἀλλὰ καὶ Ἀδριανὸς ἐκεῖνος τὸν αὐτὸν ἀποστολικὸν διϊθύνας θρόνον, ἐν οἷς πρὸς τὸν ἁγιώτατον καὶ μακαριώτατον Ταράσιον τὸν ἡμέτερον Πατρόθειον ἀντέγραψε, σαφῶς τε καὶ περιφανῶς φαίνεται τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον φρονῶν ἐκ τοῦ Πατρὸς, ἀλλ' οὐκ ἐκ τοῦ Υἱοῦ ἐκπορεύεσθαι. Οὐκ ἐάσειν μοι δοκῶ, κἂν ἐστὶ πᾶσιν ἐκ τοῦ χρόνου ὑπόγυιον περιφανὲς, τοὺς ἐν τοῖς καθ' ἡμᾶς χρόνοις πρέσβεις οὐ μόνον ἅπαξ, ἀλλὰ καὶ τρίτον τῆς πρεσβυτέρας Ῥώμης ἀναδραμόντας, οἳ περὶ τῆς εὐσεβείας οἷα εἰκὸς ἡμῶν πρὸς αὐτοὺς λόγους ἀνακινησάντων, οὐδὲν παρηλλαγμένον τῆς ἀνὰ πᾶσαν τὴν οἰκουμένην ἐξηπλωμένης εὐσεβείας, οὔτε εἶπον, οὔτε φρονοῦντες ἠλέγχθησαν, τοὐναντίον δὲ, τρανῶς μεθ' ἡμῶν καὶ ἀδιστάκτως τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον ἐκ τοῦ Πατρὸς ἀνεκήρυξαν ἐκπορεύεσθαι· ἀλλὰ γὰρ καὶ Συνόδου συγκροτηθείσης ἐπί τισιν ἐκκλησιαστικοῖς κεφαλαίοις, οἱ ἐκεῖθεν ἀπεσταλμένοι τοῦ ἐν ἁγίοις Ἰωάννου πάπα τοποτηρηταὶ, ὡς αὐτοῦ παρόντος ἐκείνου καὶ συνθεολογοῦντος ἡμῖν τὴν εὐσέβειαν, τῷ συμβόλῳ τῆς πίστεως τῷ διὰ πασῶν τῶν οἰκουμενικῶν συνόδων κατὰ τὴν δεσποτικὴν φωνὴν καὶ κηρυσσομένῳ καὶ κρατυνομένῳ ὡς ὁμόφρονες, καὶ φωνῇ καὶ γλώσσῃ, καὶ

ἰδιοχείρῳ γραφῇ καθυπεσημήναντο. Τούτων οὕτως ἐχόντων, τῆς Ῥωμαϊκῆς ἐκκλησίας τοῖς ἄλλοις τέσσαρσιν ἀρχιερατικοῖς θρόνοις ὁμοφώνου τε καὶ ὁμοδόξου καθεστώσης, πῶς οἱ τοῦ Χὰμ μιμηταὶ, τῶν πατέρων αὐτῶν, ὥς φασι, τὴν ἀσχημοσύνην οὐκ ἐρυθριῶσιν ἀνακαλύπτειν, καὶ εἰς χλεύην πᾶσι προτιθέναι; ἐχρῆν γὰρ αὐτοὺς, εἰ ζητοῦσι πατέρων φωνὰς, πρὸς τὰς συνοδικὰς ἀναδραμεῖν ψήφους, περὶ τὰς τῶν ἀρχιερέων τῆς Ῥώμης φωνὰς ἀπευθύνεσθαι, πρὸς τῶν ἄλλων ἁγίων καὶ θεοφόρων ἡμῶν πατέρων τὸν χορὸν καταφεύγειν, ἀλλὰ μὴ ἅμα τέ τινας πατέρας ποιεῖν, καὶ πικρῶς τούτους ἐνδιαβάλλειν, διὰ τῆς κατὰ τοῦ κοινοῦ δεσπότου ἐπαναστάσεως, εἶτα τούτοις πάλιν ὡς γνώμονι καὶ κανόνι τῆς πίστεως χρῆσθαι. Ἔδει δὲ αὐτοὺς καὶ τοῦτο συνορᾷν, ὡς πολὺ μᾶλλον ἐξυβρίζουσιν οὓς αὐτοὶ κατὰ τοῦ δεσπότου προχομίζουσιν, ἀλλ' οὐχὶ τιμῶσιν οὓς πατέρας ἐπιγράφονται. Ἀλλ' εἰ καὶ μηδὲν αὐτοῖς τῆς πατρικῆς ὕβρεως μέλει, ἐχρῆν ὅμως δεδιέναι τε καὶ διευλαβεῖσθαι τὴν τοῦ κατάρξαντος τῆς πατραλοίας θεόθεν ἐπενηνεγμένην ἀρὰν καὶ ψῆφον, καὶ μηδαμῶς τὸν ἐπάρατον μιμεῖσθαι μηδ' ἀνακαλύπτειν μᾶλλον, ἀλλ' ἐπικαλύπτειν, εἴπερ τι τοῖς αὐτῶν πατράσιν ἑώρων ἀσχημονούμενον. Ἀλλ' εἴθε μηδεὶς εἴη μήτε τῆς ἐκείνου πράξεως μιμητὴς, μήτε ἔνοχος τῆς ἀρᾶς· ἀλλ' ἵλεως μὲν εἴη Χριστὸς ὁ Θεὸς ἡμῶν, τοῖς τε τῇ τῶν πατραλοιῶν ὑποσυρεῖσιν ὕβρει, καὶ τοῖς κατεξαναστᾶσι τῆς αὐτοῦ νομοθεσίας καὶ φωνῆς· καὶ φιλανθρώπως μεταγάγοι τοῦ σφάλματος, καὶ καταλλαγείη τοῖς ὑβρισταῖς, καὶ πρὸς διόρθωσιν ἰδεῖν παρασκευάσοι· καὶ τῇ εὐλογίᾳ τῶν περιστειλάντων τὴν πατρικὴν ἀσχημοσύνην περιλάβοι, καὶ μηδένα τοῦ λοιποῦ παραχωρήσοι γενέσθαι βρῶμα καὶ θήραμα τοῦ ἀρχεκάκου θηρός· τῆς σῆς κεφαλῆς ἱερᾶς, τοὺς ὑπὲρ τῆς ἐκείνων σωτηρίας ἀγῶνας ἀναδεχομένης, καὶ κατὰ τοῦ κοινοῦ τῆς φύσεως πολεμίου τροπαιοφορούσης, καὶ τὴν τῶν πεπλανημένων σωτηρίαν Θεῷ καρποφορούσης καὶ προσαγούσης, δι' ὧν καὶ ὁ πρὸς ἡμᾶς τῆς θείας ἀγάπης ἔρως, ἄσβεστός τε καὶ ἀδιάῤῥηκτος συντηρηθείη, ἐν αὐτῷ Χριστῷ τῷ ἀληθινῷ Θεῷ ἡμῶν, πρεσβευούσης τῆς ὑπεραγίας δεσποίνης ἡμῶν τῆς Θεοτόκου, τῶν θεοειδῶν ἀγγέλων, καὶ πάντων τῶν ἁγίων, ἀμήν.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER.

LIVRE II.

LIVRE III.

LIVRE IV.

LIVRE V.

LIVRE VI.

LIVRE VII.

LIVRE VIII.

LIVRE IX.

LIVRE X.

Fautes à corriger : Pag. 100, lig. 12 : Anastase; lisez : Zénon. — Pag. 159, lig. 14 : oblation ecclésiastique; lisez : oblation eucharistique.


CANCELLED
MAR 3 0 1982
7449496


Gp 68.83
Histoire de Photius,
Widener Library
005443881
3 2044 085 146 744